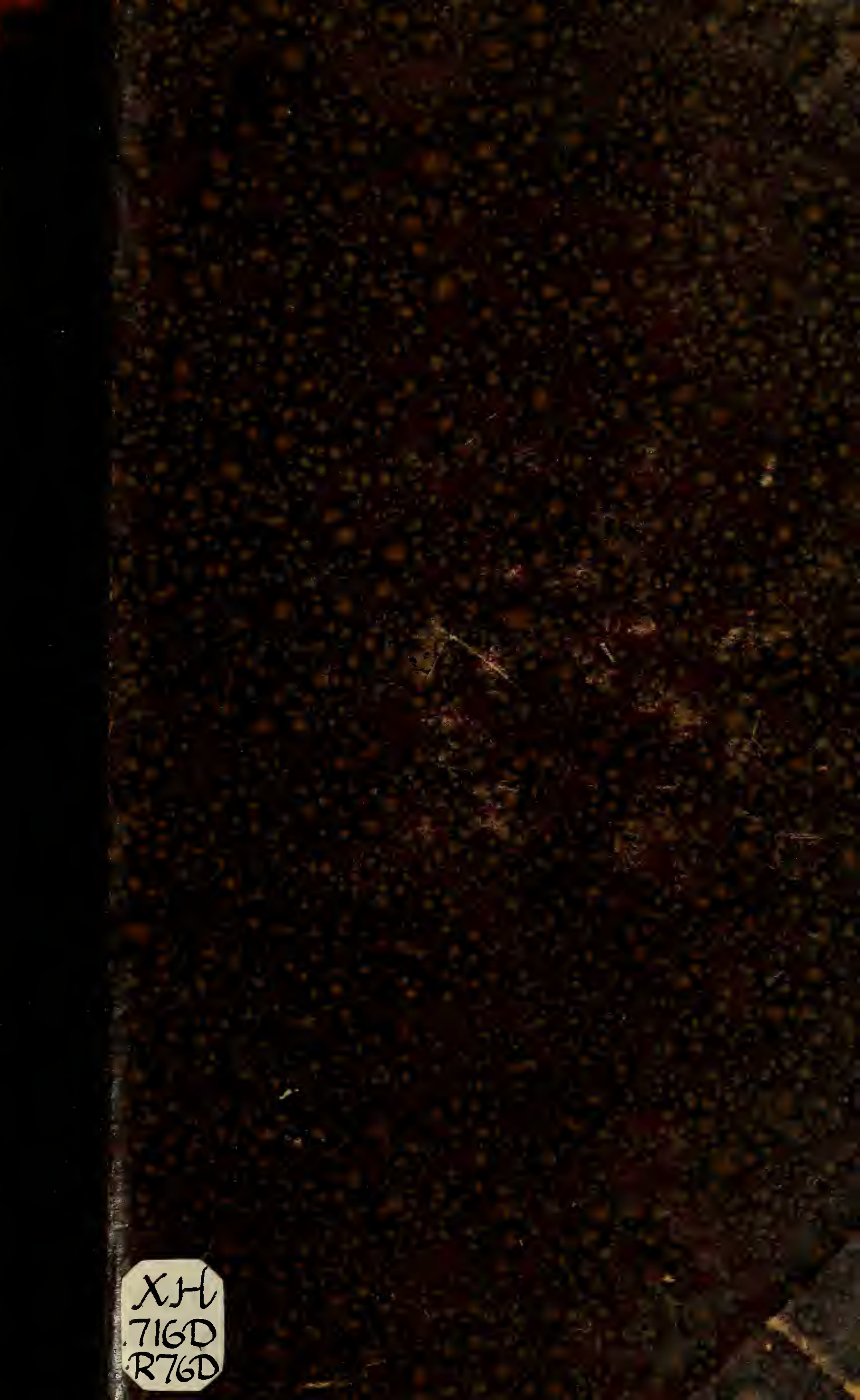

XH
.716D
.R76D


No. E1901. R87
THE TRUSTEES OF THE PUBLIC LIBRARY
LUX
OMNIUM
CIVIUM
OF THE CITY OF BOSTON
1852 1878
PURCHASED FROM THE INCOME OF THE
JOSIAH H. BENTON FUND
FN915 · 1,12,38 ; 2M.

DICTIONNAIRE
GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF
D'HAITI

Comprenant un article général sur l'île d'Haiti,
la République dominicaine;
des notices géographiques, topographiques, statistiques administratives,
commerciales, domaniales, agricoles, maritimes, militaires,
rurales, postales, télégraphiques, industrielles, descriptives,
historiques, politiques, financières,
économiques, ecclésiastiques, civiles, judiciaires,
biographiques et littéraires, sur les départements, les arrondissements,
les communes, les quartiers, les postes militaires, les hameaux,
les fortifications, les provinces, districts ;
des notices détaillées, sur les habitations, les montagnes, les plaines,
les forêts, la géologie, les eaux minérales, les mines,
les fleuves, les rivières, torrents, ravines et lacs, les baies, les ports et les
îles et îlots, presqu'îles, isthmes, caps, phares, et les rues, etc., etc.,
et sur les curiosités naturelles et historiques, etc., etc., et
tous les tarifs en usage ;

OU

GUIDE GENERAL EN HAITI

PAR

S. ROUZIER

PORT-AU-PRINCE
IMPRIMERIE AUG. A. HÉRAUX
1721 Rue du Centre, 1721

[1928?]



Q

QUAI (le). — Nom d'une rue à Port-au-Prince, dans laquelle se trouvent la Douâne et de beaux magasins. A l'extrémité Nord'Ouest se trouve le quartier de la Croix des Bossales.

QUAI [le].— Nom d'une rue à Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

QUAJA (la) Rivière tributaire à droite du Camu, lequel se jette dans la Yuna.

QUANTIN.— Habitation située dans la section rurale de Désert, commune des Côteaux.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

QUANTIN. - Habitation située dans la section rurale de la Cahouanne, commune des Anglais.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

QUART.-- Voyez : Cabaret Quart.

QUARTIER. — Voyez : Bas Quartier. Petit Quartier.

QUARTIER de la Chapelle (le).-- Voyez : Chapelle.

QUARTIER des Bancs [le].-- situé près de Jacmel. Les piquets y eurent un poste fortifié, en 1869, où ils interceptèrent les communications des cacos de Jacmel avec l'intérieur.

QUARTIER Limbé [le].--- Habitation située dans la section rurale de Coq-qui chante, commune de Jacmel.

QUARTIER-MORIN (le).--- Commune de cinquième classe de l'arrondissement du Cap-Haitien. Contient 2 sections rurales qui sont :

la 1ère de la Basse Plaine. --- 2e du Morne Pelé.

C'est un ancien quartier, érigé en commune par la loi du 21 août 1881. Le poste militaire de la Petite Anse se trouve à une lieue dans la section rurale de la Basse Plaine. En 1840 il y avait 17 habitations bien cultivées en cannes et vivres,

53 en dépérissement, 13 en café et vivres, 37 en jardins, 18 abandonné. Effectif 158.

Population : 7.000 âmes. Village 500 âmes appelés Morinvillois. Il y a en moyenne par an 180 naissances, 50 décès, 16 mariages.

L'Eglise, bâtie en 1717, et assez jolie, est placée à 2.500 toises du rivage dans le Sud, et à 1.100 dans l'Ouest de la Grande-Rivière du Nord. La toiture est à refaire. Elle est dédiée à Saint Louis dont la fête arrive le 25 août. La rivière du Quartier Morin ou Petite Rivière Morin est une infiltration de la Grande Rivière du Nord.

L'Etat possède dans le village plusieurs emplacements occupés par des fermiers. Les biens réservés sont : le Presbytère, la Prison, les buréaux de la police et de la place, l'Eglise et le Calvaire. Le village n'a pas été tiré au cordeau. Il n'existe pas de rues, et les emplacements n'ont pas été arpentés.

Les biens ruraux du domaine national se résument en trois carreaux de terre sur l'habitation Lamolaire, 74 carreaux sur l'habitation Grandpré, et cinq sur Balan.

Il y a l'habitation Mézères, sucrerie, devant laquelle on traverse un bac.

Séjour frais et délicieux. Il y tombe par an 1355 millimètres de pluies.

Le sol de cette commune a toujours été réputé pour produire du beau sucre et pour être très fertile.

Tafia, cannes à sucre, bambous, mines de fer.

On croit que les premières cannes à sucre introduites dans le pays ont été plantées sur l'habitation Duplan de cette commune.

Le nom de cette commune vient de celui de l'ancien colon Charles Morin qui y a été le premier établi.

Le tribunal de paix a été fondé le 20 février 1876 ; il relève de la juridiction du tribunal civil du Cap-Haitien.

Les revenus du conseil communal étant insuffisants pour s'administrer, l'Etat lui accorde des secours. La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne du Cap, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Jour de marché: le samedi. Distance de la capitale 60 lieues.

En juillet 1914, les généraux Charles Salnave et Francillon ont pris les armes au Quartier Morin en faveur de Davilmar. Pendant deux mois, ils occupèrent le Bourg. Le Gouvernement envoya le général Mizaël Codio et Martelly So-

lages pour leur faire échec. Il y eut un choc entre leurs troupes et les révolutionnaires à Carré, dans les environs de Quartier Morin. A la suite de ce combat, les troupes de Codio entrèrent au Quartier Morin où elles commirent des dégâts.

En 1915, le bourg est tombé aux mains du général Antoine Morency, partisan du gouvernement insurrectionnel en faveur de Rosalvo Bobo. Le président Vilbrun Guillaume envoya contre Morency les généraax Racine Obas, Magloire Ducheine, Régulus et quelques autres. Certains témoins ont déposé qu'il y eut bataille aux environs.

QUARTIER-MORIN.--- Le Quartier Morin était la capitale du gouvernement des Cacos, depuis août 1915, pendant l'occupation américaine. Toutes les provisions étaient en abondance, tandis qu'au Cap-Haitien on était privé de tout. Les cacos, ne voulant pas désarmer, affamaient la ville qui leur envoya une délégation au Quartier Morin pour leur proposer de désarmer devant l'occupation des Américains.

Le 29 septembre 1915, fut signé au Quartier Morin, un accord entre Antoine Morency et P. Jean-Baptiste, chefs cacos, et le colonel Littleton W. T. Waller, de l'infanterie de Marine des Etats-Unis, avec pour témoins le colonel américain Ely K. Cole et le général Charles Zamor, pour le désarmement des cacos

Cet acte fut publié au Nouvelliste et au Matin du 11 octobre 1915.

Histoire.--- En mai 1697, trois cents esclaves noirs, ayant formé le dessein de tuer leurs maîtres, se soulevèrent au Quartier Morin, Poissy, gouverneur par intérim, étouffa la révolte.

Tandis que les Français étaient occupés au siège de la Crête à Pierrot, le général Christophe parcourait le Nord avec une audace extraordinaire. Il souleva contre eux les cultivateurs du Quartier Morin.

En mai 1865, le Quartier Morin fit cause commune avec Salnave contre le président Geffrard ; mais se soumit à l'autorité légale à l'approche des troupes du gouvernement. La garde nationale a fait preuve, dans ces circonstances de courage et seconda vaillamment les soldats.

Le célèbre naturaliste français, Poupée Desportes, auteur d'un admirable traité sur les Maladies de Saint-Domingue, mourut au Quartier Morin en 1800. Il était le professeur de Descourtilz, l'auteur de la Flore des Antilles.

Le 16 octobre 1877, prompte répression d'une tentative d'inssurrection au Quartier Morin.

Le 14 mars 1878 à 10 heures du soir Séïde Télémaque, commandant l'arrondissement de la Grande-Rivière, repoussait une bande de conspirateurs.

QUARTIER-MORIN.--- En 1915, sur 24 grandes habitations de cette commune, 16 furent saccagées ou brûlées par les cacos Plusieurs autres habitations subirent le même sort.

QUARTIER-MORIN.-- Recettes communales.

1921-22......	2.006,56 Gourdes
1922-23......	1.511,35
1923-24......	1.717,08
1924-25......	2.067,45

QUARTIER St. JEAN [le] ou PORT St. JEAN.--Cinquième section rurale de la commune de Grand Gosier, arrondissement de Saltrou, Elle appartenait à la commune de Saltrou avant la création de Grand-Gosier en commune. Elle lui a été attribuée comme lui étant plus rapprochée.

QUATRE CHEMINS (les),--Chaussée située aux portes de la ville des Cayes, longue d'une ½ lieue, et où se rencontrent quatre grandes routes : celles de Cavaillon de Torbeck, celle des Cayes à la Plaine à Jacob. Une chaussée longue de 800 toises, bordée de fossés qui servent à l'écoulement des eaux très abondantes dans les environs de la ville, conduit des Quatre Chemins au pont placé à l'entrée de la ville. Les terrains situés des deux côtés de la chaussée sont bien bâtis; de superbes jardins en embellissent les maisons, qui offrent ainsi, à proximité de la ville, les agréments d'un séjour champêtre.

HISTOIRE.—En mars 1803 Kerpoison le blanc le plus cruel du Sud fut fait prisonnier sur son navire par les indigènes, qui le transportèrent aux Quatres Chemins où il lui firent subir tous les martyrs avant de lui ôter la vie. Ils le pendirent avec cet écriteau dans le dos : " le crime ne reste jamais impuni." Voyez; Abacou.

Le 8 mars 1843, l'armée populaire soulevée contre le président Boyer, ayant à sa tête le chef d'exécution Rivière Hérard, fit son entrée aux Quatre Chemins,

En 1868, les cacos des Cayes y élevèrent un rempart contre les Piquets établis au Camp-Boudet. Ces Piquets arrivèrent jusqu'aux Quatre Chemins en 1869 pour s'emparer de la ville, lorsque Montplaisir Pierre, évacuant l'Anse-à-Veau sur les Cayes, les prit par derrière et les culbuta.

S, E. Mr. de Cazeau aîné était comte des Quatre Chemins sous l'Empire, en 1849.

QUATRE CARREFOURS.-- Carrefour qui sert de limite

aux communes du Môle, de Jean Rabel et de la Baie de Henne.

QUATRE ESCALINS ou TRAVERSIERE.-- Nom d'une rue à Port-au-Prince qui traverse de l'Est à l'Ouest la place Vallière au beau milieu.

QUEBO (le).--Rivière de la république dominicaine qui se jette dans la mer à l'Est.

QUEBRADA HONDA.--Section rurale du district de Puerto-Plata. En 1839 il y avait 59 habitations cultivées : Produits : 537 surons tabac, 110 barils maïs, 75 barils pois, 59 barils riz.

QUEBRADA HONDA (la).—Petite rivière de la république dominicaine, qui se jette dans le Bajabonico, district de Puerto Plata.

Voyez : Rio Honda, Rivière Honda.

QUEMADO.—Voyez : Palo Quamado.

QUEMADOS (los).-- Montagnes situées au Nord de la commune de St. Christophe (Voyez : Palos Quemados).

QUENETTE.—Voyez ; Pont Quenette.

QUENILLE.—Voyez : Pon Quenille.

QUERCELIN.—Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol (Grande Rivière du Nord)

QUESTA BLANCA.—Montagnes dépendant du Cibao. La gorge appelée Sillon de la Viuda même à travers les montagnes de la Questa Blanca. par des sentiers pénibles, à côté de précipices profonds.

QUIABON (le),—Village dépendant du district de San Pedro de Macoris au bord de la mer, offre un bon mouillage au cabotage. Cocotiers, bois précieux de toutes sortes. L'eau potable y est rare.

QUIABON ou CHAVON,- Rivière de la république dominicaine, qui reçoit les eaux du Guaniabano de la Tamana et de la Sanate et du Caguero dans les parties méridionales de la province de Seibe ayant un cours de 72 kilomètres dirigé vers le Sud, passe par Macoris, et se jette dans la mer des Caraibes au Sud de l'Ozama, entre le Punta Mira et la baie Altagracia. Elle prend sa source sur la Loma Santi Espiritu dans les montagnes de los Muertos, prolongement de la Hilera Central. L'embouchure est obstruée par une barre qui n'a que 2 à 3 pieds d'eau. Autrefois les navires de 4 mètres de tirant d'eau remontaient à La Malena.

Aujourd'hui des canots seuls peuvent la remonter jusqu'au petit hameau de El Gato à 8 kilomètres de l'embouchure.

QUIASIA (la).– Ruisseau tributaire à droite de Soco.

QUINIQUA (la).—Rivière tributaire à droite du Grand Yaque.

QUIBO (el). – Rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre les caps Engano et Beata.

QUINET,— Habitation située au bord de l'Etang Saumâtre près du Fond Parisien.

QUINY.—Habitation situé dans la section rurale de Camp Perrin, commune des Cayes.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers, Voyez Thomas Quiny.

QUINZE.Voyez : Louis Quinze.

QUIQUITE.—Voyez : Hoye Quiquite.

QUISQUEYA. -Un des premiers noms d'Haiti chez les naturels de l'ile. Ce mot signifie *Grande terre*. Les pœtes aiment à l'employer. Les *Quisqueyennes* sont le titre d'un volume inédit du pœte Henri Chauvet. Quisqueya est aussi le titre d'un des meilleurs ouvrages qui ait paru sur la géographie de Mr, L. Gentil Tippenhauer, ouvrage allemand dont la traduction française se fait en ce moment.

QUISIBANI. —Petite rivière de la république dominicaine, qui se jette dans la Yuna, province de Seibe,

QUITA ESPUELA [la]. –Montagne de la chaine de Monte Christi au pied de laquelle la rivière Nagua prend sa source semble être un cratère éteint dit D. Fortunat.Elle est située à l'Est non loin de Macoris.

QUITTE LA là.—Petite rivière qui arrose la plaine des Cayes. Elle s'unit à la rivière Vaseuse.

R

RABANDE.— Habitation située dans la section rurale de Joli Trou, commune de la Grande Rivière du Nord.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RABATTRE.— Voyez : Vieux Rabattre.

RABI.— Habitation arrosée par la rivière Canot, dans la commune de Saint-Michel du Nord. Bananeries superbes. Vestiges de construction coloniale. C'est de Rabi que l'on faisait venir l'alimentation de la Marmelade.

RABIN.— Habitation située dans la quatrième section rurale de la commune de Port-de-Paix.

RABOUIN.— Habitation située dans la section rurale du Cap Rouge, [Voyez ce mot] commune de Jacmel.

RABOUIN.— Habitation située dans la section rurale de la Rivière de Barre, commune de Saint Louis du Nord.

RABOTEAU.— Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de St. Marc.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RABOTEAU.— Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis no 1er, commune de Saint Marc.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RABOTEAU.— Quartier de la ville des Gonaives, habité par le peuple comme la Fossette au Cap, les Pisquettes et le Bourg-Salomon à Port-au-Prince.

Pendant la guerre civile de 1868 69. Victorin Chevallier y établit un fort dans lequel il se retira, au bord de la mer, et résita à toutes les entreprises des Cacos pour forcer l'entrée de la ville. Cependant, le 14 juin 1869, les Cacos pénétrèrent aux Gonaives, et arrivèrent jusque sous le fort Raboteau, mais ils furent obligés de retraiter.

Victorin Chevallier, manquant de munitions et de provi-

sions évacua enfin le fort, et la ville tomba au pouvoir des Cacos.

On croit que le fort Raboteau est le vieux fort Mouneau établi par les français sur le rivage des Gonaives.

Le contrat pour la distibution de l'eau dans la ville des Gonaives fait l'obligation au concessionnaire d'y établir une fontaine.

RAC.— Voyez : Grand Rac.

RACADEUX (les).— Ravine tributaire de la Grande Rivière du Nord, et venant du Fond Bleu.

RACETTE.— Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

RACROT— Voyez: Baie Racrot.

RADA.— Voyez : Jean Rada.

RAFAEL.— Voyez : Raphaël. Cap Raphaël.

RAFFIN.— Habitation située dans la commune de Pestel. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

RAGUNI. -- Habitation située dans la 2e section rurale de Saint Marc [2e de Mont-Rouis.]

RAILLE.--- Habitation située dans la commune de la Chapelle.

RAIMOND.--- Voyez : Cap Raimond.

RAMADOUX.- - Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jean-Rabel.

L'Ltat y possède un reste de 100 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RAMADOUX.--- Habitation située dans la section rurale des Côtes de Fer, commune du Môle Saint Nicolas.

L'Etat y possède 19 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RAMADOUX.--- Habitation située dans la section rurale de la Crête à pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

RAMADOUX.- Voyez : Fond-Ramadoux.

RAMBEAU. - Habitation située dans la section rurale de Béreault.commune de Torbeck.

L'Etat y possède 44½ carreaux de terre occupés par des fermiers.

RAMIER. -- Voyez : Palais du Ramier. Fond Ramier.

RANCHITO. — Lagon situé au Sud Est de la Vega.

RANCHITOS (los). — Montagne du Cibao central à la rencontre du Monte Tina au Nord de la plaine d'Azua.

RANCHOS [los]. — Montagne dépendant du Cibao central.

RANCHOS (los). — Ancienne section rurale de la commune de Macoris. En 1840 elle était la plus florissante de la commune, en tabac, riz, café, vivres et grains. Dans les disettes elle fournissait beaucoup de denrées.

RANCHOS [los]. — Petit hameau dominicain, dépendant du district de Puerto-Plata.

RANDEL. — Habitation de la commune de Chardonnières. Population dense et laborieuse. A peine a t-on l'âge nubile que l'on fonde un foyer.

RANGEARD OU PASSE RANGEARD. — Habitation située dans la section rurale de la Basse Grande Rivière, commune de Jérémie. On y passe la rivière.

RANQUITE. — Commune de l'arrondissement de la Grande Rivière du Nord, délimitée par la loi du 14 septembre 1894, contenant les sections rurales de Laroude et Bois de Lance, et le quartier de la Victoire.

Fête patronale le 4 octobre. Ecole rurale. Justice de Paix.

L'Etat ne possède dans cette commune aucune propriété ni urbaine ni rurale. Productions variées et abondantes. En 1906, les mines d'or de Ranquite et de Saint Raphaël furent concédées au député Saint Julien Sanon (Moniteur du 8 Octobre 1906. Il y a en moyenne par an 200 naissances, 80 décès et 20 mariages. Population 5.000 âmes. 1 député.

Le 8 janvier 1889, Ranquite se sépara de l'insurrection des Nordistes, et fit sa soumission au gouvernement du président Légitime, c'est à cette occasion que le gouvernement provisoire du Nord l'érigea en commune par son décrêt du 3 juillet 1889. Le 1er citoyen qui ait représenté cette commune à la Constituante siégeant aux Gonaives fut Ethéart Guillaume Sam.

En août 1908, Mr. Excellent Belotte édita une brochure intitulée : Une commune du Nord (Ranquitte).

Pas de mouvement insurrectionnel. En 1914, les troupes du gouvernement y sont venues pour combattre les cacos au Fort Capois. Elles étaient commandées par Jules Coicou et Guerrier. Elles ont pillé de même que les cacos quand ils y venaient.

Le 21 mars 1919, le bourg fut attaqué par des bandits, qui furent repoussés.

S. E. Mr de Cles. Arrieux était comte de Ranquite, sous l'Empire, en 1849.

RANQUITE. --Recette communales.

1921-22	905,58 Gourdes
1922-23	1.404,11
1923 24	2.961,05
1924-25	3.954,40

RAPE.-- Habitation de la section rurale de la Grande Rivière, commune de Dame-Marie.

RAPHAEL.—Voyez : Saint Raphael. Cap Raphael. Rafael.

RAPPE GESTIN.— Habitation située dans la section rurale de Fond-Bayard, commune de Corail.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

RAQUE A MAUREPAS.-- Habitation située dans la commune du Cap-Haitien, en 1878 le conseil d'arrondissement y a fait ouvrir une tranchée de 600 pieds de long sur 3 de largeur et de profondeur. Voyez : Grand Rac.

RAQUE A VACHES (la).--Position située au Sud Est de la Crête à Pierrot, au pied du morne de la Tranquillité, entre l'Acul du Parc et le fleuve Artibonite.

Le 22 mars 1802, la division du général Rochambeau s'y établit pour assiéger la Crête-à-Pierrot.

RASTEAU. – Voyez: Rateau,

RAT (le). – Ilet située sur la côte de l'arrondissement de Limbé. C'est en face de cet ilet que vient finir la limite de cet arrondissement, qui passe par le Camp de Louise, en suivant les sinuosités de la côte, jusqu'au pied de la Coupe de David. A l'opposé, est la limite de l'arrondissement du Cap-Haitien.

RATEAU OU RASTEAU. – Habitation située dans la section rurale du Morne de l'Hopital, commune de Port-au-Prince. L'habitation Peu-de-Chose en a été détachée. Les citoyens Pierre André Rasteau et Godefroy représentaient la commune de Port-au-Prince à la Chambre des Communes en 1817.

RATEAU ou RASTEAU Habitation inoccupée située dans la section rurale de Boucan-Bois-Pin, commune des Grands-Bois, sur laquelle l'Etat possède 40 carreaux de terre.

RATEAU ou RASTEAU. – Habitation située dans la section rurale de Joli Trou, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

RATEAU ou RASTEAU.— Habitation située dans la sec-

tion rurale de Caracole, commune de la Grande Rivière du du Nord.

L'Etat y possède seize carreaux de terre occupés par des fermiers.

Le 3 janvier 1795, le capitaine Noël, lieutenant de Toussaint Louverture, y enleva un camp établi par les Espagnols.

RATON.—Voyez : Caya Raton.

RATTONS [les].— Point extrême d'après les documents dominicains, de la république dominicaine, sur les frontières haitiennes, au Sud de l'Etang Enriquillo.

RAVINE (la).—Sixième et dernière section rurale de la commune des Cotes ds Fer, arrondissement de Jacmel. Ecole rurale. Elle est une subdivision de la section de Jamais-Vu, consacrée en 1875.

RAVINE.—Voyez : Bas Ravine. Croix Ravine. Poix la Ravine.

RAVINE aux SABLES.—Se trouve à l'Anse-à-Veau. Eug Nau y trouva des minerais contenant 90% d'oxide de fer, (Mars 1863)

RAVINE à BARRET (la).- Arrose l'habitation Roy, et se jette dans la baie de Petit-Goave, en formant un delta à son embouchure.

RAVINE BAPTISTE.—Position située dans la commune de Ouanaminthe, où commença la prise d'armes de Ferrier. Capotille du 7 mai 1911 contre le président Antoine Simon.

RAVINE à CHARLES (la].— Huitième section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grand'Anse. Ecole rurale. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Blondel.

Les plus beaux bâtons connus sous le nom de *cocos macaques* viennent de cette section rurale.

RAVINE à COULEUVRES —Ravine et morne situés au Nord'Est des Gonaives entre cette ville et St. Michel du Nord. Ils commencent à Barade et finissent à Maimon

Le général Rochambeau ayant appris que Toussaint Louverture avait un dépôt considérable de poudre à la Ravine à Couleuvres, abandonna les traces de Christophe après s'être emparé de St. Raphael, se dirigea de la Marmelade sur St. Michel de l'Atalaye dont il s'empara sans coup férir le 10 février 1808. En débouchant par la Ravine à Couleuvres dans la plaine de la Croix, nommée Savane Désolée, Rochambeau devait couper toute retraite à Toussaint sur Gonaives en s'établissant entre les Gonaives et le Port de l'Estère.

Le defilé de la Ravine à Couleuvres laisse la Coupe à l'In-

de à gauche et le Bayonnais à droite. Rochambeau partit de St. Michel, traversa Platana, Mamon et s'arrêta à Barade qui commande le défilé dans toute sa longueur, et qui est inexpugnable par ses fortifications naturelles.Toussaint marcha des Gonaives et le rencontra à la Ravine à Couleuvres le 23 février 1802. L'ex-gouverneur était à la tête de sa garde. Ses troupes atteignirent le pied du morne et montèrent à l'assaut; plusieurs fois, elles arrivèrent au sommet de la position; mais les français faisaient pleuvoir sur elles une grêle de balles, et les renversaient de toutes parts. Rochambeau échelonna le long des flancs du défilé plusieurs compagnies d'infanterie légère qui firent un feu plongeant sur les indigènes déjà en désordre au fond du ravin. Après avoir soutenu le choc des français pendant toute la nuit, Toussaint battit en retraite à la pointe du jour. Les indigènes firent sauter leur poudrière de la Ravine à Couleuvres, dépôt considérable de munitions, dont les français étaient sur le point de s'emparer.Toussaint rallia ses soldats sur l'habitation Périssé dans la plaine de la Croix, à une lieue de la Ravine.

Là, un combat sanglant eut lieu entre les deux armées,et la victoire resta à Toussaint Rochambeau qui fut obligé de retraiter et d'aller réoccuper la Ravine à Couleuvres. Toussaint dut le succès de cette journée non seulement au courage de ses troupes, mais encore à la rapidité de la marche de ses colonnes.

Tandis que les Français, dans leurs promptes manoeuvres
S'élancent à travers la Ravine à Couleuvres,
Pensant nous briser sous leur choc,
Je vois le Grand Toussaint, dédaigneux de leur foule,
Pour barrer le passage au noir torrent qui roule,
Se dresser plus calme qu'un roc

TERTULIEN GUILBAUD

En novembre de la même année, le colonel Jean Philippe Dant, voyant des discussions éclater entre les chefs des révoltés du Nord, passa par la Ravine à Couleuvres et vint se mettre dans l'Artibonite sous les ordres de Dessalines sur l'habitation Florenceau. (Prendre le dessin de la Ravine à Couleuvres dans le tome 4 de l'Histoire du Consulat et de l'Empire de Thiers).

RAVINE à COULEUVRES.—Ravine située aux portes de Abricots sur le chemin de l'Anse du Clerc. Elle féconde la campagne des Abricots.

RAVINE à CRABES [la].--Habitation située dans la section rurale de Bras de la Croix, commune de Bainet.

L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

RAVINE à DETRI, —Rivière située sur le chemin de Jérémie aux Abricots. Tout près on remarque une source dans un site au feuillage touffu.

RAVINE à GALETS. Ravine qui arrose la plaine des Cayes.

RAVINE à GALETS (la).—Troisième et dernière section rurale de la commune du Môle St. Nicolas. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres inoccupées sur les habitations: Gué, Marre Bois d'Orme, Ravine Pins, Camp.

RAVINE à L'ANSE.—Ancienne dénomination d'une section rurale de la commune des Cayes. En 1840 il y avait 167 habitations cultivées en café, vivres et grains. 52 en vivres seulement, 10 en coton et vivres, 5 en cannes, 6 en café et cannes, 28 en dépérissement. Total 268.

RAVINE à L'EAU.—Troisième section rurale de la commuue de Port Salut, arrondissement des Cayes

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Favette 15 carreaux de terre, Picot. Il y a les habitations : Antoine Viaud, Merel, Fraise, Marin.

En 1840 il y avait 108 habitations cultivées en café et vivres en bon état, 6 en mauvais état, 2 en café, coton et vivres et grains, 8 en mauvais état, 4 incultes. Total 159.

RAVINE A L'EAU (la).— Mouillage et port situé à environ 3.000 toises de Petit Trou de Nippes, où se tiennent de préférence les bateaux de ce port à cause de son ensablement.

RAVINE A MARIANNE. (la).— Située dans la commune de la Grande Rivière du Nord.

Le 31 décembre 1794, une compagnie sous les ordres de Paparel, passa par la Ravine à Marianne, lors de l'attaque dirigé par Toussaint Louverture contre les Espagnols de la Grande Rivière du Nord.

RAVINE A PELET.-- Ravine qui se jette à la mer sur le rivage du Grand Goâve. On l'appelle aussi Eau Espagnole. C'est un mince filet d'eau.

RAVINE A PETIT [la).-- Ruisseau qui se jette à droite de la baie de Petit Goâve, à travers l'inextricable végétation de ses bords. Elle est divisée à son embouchure en deux bras qui étreignent un îlot.

RAVINE AUX SABLES.— Ravine qui coule dans les savanes de Lasguamas dans la commune de Hinche. La terres sont encaissées vers ce cours d'eau C'est un petit Niagara en forme de trapp. La matière des houilles est composée de lits superposés d'une houille lamelleuse très noire et très bitumineuse

La couche carbonifère repose sur une roche tendre, blanchâtre épaisse, composé de sables de calcaires et d'argiles dont l'intérieure présente à l'œil une foule de petites coquilles hélicoides et univalves qui ne se autre chose que des nautiles des mitres et des volutes. La dénudation des terrains est telle en cet endroit que la terre végétale repose immédiatement sur le charbon dont le dépôt est le plus abondant qu'on ait remarqué en Haiti. Le affleurements de ce bassin forment le fond de 3 dignes en escalier qu'alimentent les eaux de la Ravine aux Sables, un des affluents du Canon. (Voyez : Lasguamas]

RAVINE AUX DIABLE.— Ravine située à Grand Goâve où passa une colonne des tropes du débarquement du général Dardignac le 14 juillet 1889 lors de la prise d'armes des frères Rabel en faveur des Nordistes. Dardignac tailla en pièces les rebelles. Les eaux de la Ravine au Diable se jetent dans le Fourk.

RAVINE BLANCHE.—Située au Cayes. En 1840 il y avait 246 habitations entretenues en café, vivres et grains 13 en vivres, 1 en cannes, 24 en dépérissement. Total 284.

RAVINE BAPTISTE.-- Canton situé dans la section rurale de Trou Gens de Mantes, commune de Ouanaminthe. Point stratégique. Dans la séance du 7 juillet 1890 de la chambre, le député J. Ed. Etienne proposé d'y établir un marché.

RAVINE CHAUDE (la).-- Source thermale ainsi appelée à cause de la chaleur de ses eaux ; elle est situé dans la commune de Mirebalais. On l'appelle aussi Ravine Puante à cause de l'odeur sulfureuse de ses eaux.

RAVINE CREUSE.— Habitation située dans la commnue des Roseaux.

RAVINE DE JEAN ADAM [la]. – Ravine formée par des sources peu considérables, tarit dans la sécheresse ; elle est située près de la fourche de la Crête à Pierrot. Durant les pluies,cette ravine s'élève en deux branches de 5 à 6 pieds en deux heures, se répand avec rapidité dans les maisons, et apporte le tribut de ses eaux tumultueuses à celles de l'Artibonite.

RAVINE DES CITRONNIERS (la).-- Troisième section rurale de la commune de Cavaillon, arrondissement d'Aquin. Ecole rurale. Mine de soufre. Elle s'étend sur la route de Cavaillons à l'Anse à Veau 16 lieues. Ce chemin, dans une partie de son parcours, est tracé dans le lit d'un torrent qui ne prend de l'eau qu'à l'époque des grandes pluies ; il est bien moins difficile que le passage des voies maracageuses qu'on rencontre dans les plaines. Serpentant à travers les montagnes,il suit, au milieu des jardins de cannes, de caféires et de

bannaniers, le cours capricieux des vallées. On chercherait en vain un citronnier dans la Ravine des Citronniers : par contre, de belles allées d'orangers conduisent à la chapelle de l'Azile, territoire d'Aquin.

L'Etat possède dans cette section rurale des terres occupés par des fermiers sur les habitations : Malouet 5 carreaux Marc 3.

RAVINE DES MORNES (la). -Ravine qui prend sa source dans les hauteurs du poste militaire des Platons, commune des Cayes. Elles arrose les plaines de Torbeck, et des Cayes, et va se jeter à l'embouchure près de cette ville.

RAVINE DES ROCHES (la].-- Septième section rurale de la commune de Limbé. Ecole rurale.

La Ravine des Roches bifurque avec la rivière Marion, prend naissance sur le piton du Bayaha et rend la ville de Fort Liberté malsaine par son embouchure marécageuse.

RAVINE DES SABLES.-- Ravine située à la Petite Anse. Une source y se jette près de l'habitation Bénac. A 30 mètre de la source tout ce qui est submergé dans l'eau se couvre d'incrustation. Les plantes conserveront leurs couleurs. et leurs formes. Voyez. Ravine aux Sables.

RAVINE DES SABLES (la).— Ravine située en avant des Abricots, sur la route de Jérémie. La route en est difficile et rocailleuse. Les roches à ravets au milieu desquelles on passe obligent le voyageur à tenir la monture pour ne pas tomber.

Le 24 février 1843, le citoyens des Abricots, prévenus de la marche de l'armee du gouvernement, commandée par le général Solage, élevaient un rempart pour lui barrer le passage. A 11 heures du matin, on annonça au poste que l'ennemi était à deux pas, et s'avançait en silence. Le travail n'était pas encore achevé : on plantait les derniers pieux l'orsque l'ennemi parut. On borda le rempart. L'avant garde de l'ennemi parait. On lui crie : halte ! Le général Cazeau qui commande refuse de reconnaitre citoyen Rey pour le chef du Poste : il veut forcer le passage : ses soldats avancent au pas de charge. Les soldats de Rey, le pressent de leur commander de faire feu. Feu ! dit Rey, et une décharge terrible se fait entendre. Beaucoup d'hommes du premier peloton ennemi tombent. Trois fois l'armée tente l'assaut de la position, trois fois les patriotes de Jérémie le repoussent avec perte.

L'ennemi, ayant découvert un sentier à gauche du rempart, était parvenu à tourner, et allait le prendre en flanc. Les soldats de la révolution, ayant tiré leur dernière cartouche, se replièrent sur Jérémie.

Voyez : Ravine Sables.—

Nons parvenons aux doux endroits
Que baigne le ruisseau des Sables
Dont les bords sont couverts, je crois
De roches assez remarquables.
(Alibée Féry).

RAVINE DOREY (la).— Ravine située dans la commune de Dondon.

En octobre 1801, Toussaint Louverture en chassa les partisans de Moise qui s'y étaient réfugiés.

RAVINE du CAIMAN (la).— Voyez : Caïman.

RAVINE du MESLE.— Ravine qui arrose la plaine des Cayes. On l'appelle aussi rivière de Jean Bézé.

RAVINE du ROI (la).— Ravine située près des Gonaives. Quand ses eaux descendent, elles font déborder les deux rivières du Cassin et de Laquinte.

RAVINE du SUD (la).— Rivière des Cayes qui cause souvent des débordements qui font naitre des craintes sérieuses pour l'existence de la ville. Ces débordements, s'écrie le sénateur Chalviré dans une séance du Sénat (1890), couvrent des fondrières où pourrait facilement entrer le palais du Sénat. Elle s'unit à la rivière Cayemite, à la rivière Raymond et à la Galante, Aux hautes eaux elle charrie 320 litres d'eau par seconde et 200 litres dans la sécheresse. Ses crues sont subites et ses débordements fréquents. Plusieurs ponts avaient été élevés sur la Ravine du Sud qui passe au Sud Ouest de la ville, pour faciliter ses communications avec le faubourg Raynaud. La rivière, non endiguée, ayant son lit au niveau du sol, envahit chaque année davantage la ville.

Plusieurs fois, le Corps Législatif a voté des sommes importantes pour des travaux de protection sur la ravine des Cayes, notamment en juillet 1887 où il accorda une valeur de cent mille piastres à cet effet.

Sous le commandement du général Marion, on avait planté sur chaque rive une allée de bambous, et les vieux du pays racontent que cette digue d'espèce particulière arrêtait aussi bien les eaux ; mais les bambous ont disparu en bien des endroits, et la capricieuse rivière a changé de cours.

En 1888, le gouvernement y a fait dresser un barrage sur l'une des rives de la Ravine, tandis que de l'autre côté le commandant de l'arrondissement a entrepris le percement d'un canal pour détourner les eaux de leur cours ordinaire. Ce double travail ne peut être que provisoire. Un ingénieur venu d'Europe, chargé d'étudier les lieux, d'en dresser le

plan et de déterminer les moyens à employer pour obtenir un résultat définitif, a dit que ces moyens seraient d'établir une ceinture de digues insubmersibles, et de diriger le torrent sur la rade de Chateaudun.

Pour mettre la population des Cayes à l'abri du danger que cette rivière lui fait courir, il faudra une dépense considérable. L'endiguement de la Ravine et l'approfondissement de son lit comportent un cube de cinq cent mille mètres cubes et la construction de deux grands mûrs de soutènement. La longueur à endiguer est de 4 km. et la différence de hauteur entre le point de départ et le point d'arrivée est de 12 mètres seulement. Etant donné cette petite différence de hauteur, beaucoup d'ingénieurs se sont demandés s'il n'était pas préférable d'endiguer la ville des Cayes et non la Ravine.

On a récolté au sommet des écores de la Ravine du Sud des échantillons de houille mélangés de matières terreuses, et laissant voir, à un examen attentif les fibres du bois dont elle est formée. Cette matière a toutes les propriétés des lignites et l'on peut la classer parmi les houilles maigres ou sèches d'Europe. Comme lignite, comme houille sèche, trop mélangée de matières terreuses et d'oxydes métalliques, elle parait impropre à la réduction des minerais de fer, à l'éclairage, au chauffage domestique et à l'industrie qui réclament des houilles grasses et pures. Toutefois, dans cet e.at, elle peut servir à la cuisson des pierres à chaux. A la prise d'eau elle se trouve à fleur de terre sur l'habitation Audibert sur la rive droite de la Ravine. Sur la rive gauche s'élève le beau bassin de la prise d'eau construit sous la direction de Monsieur Davezac dont l'ancienne propriété est aussi contigue. Le lit de houille a une épaisseur variable entre 3 et 4 pieds sur presque la hauteur de l'écore, dans cet endroit environ, le double de cette épaisseur. Il repose sur des bases de sable et d'argile dont sont formés le toit et le mur de cette ruine. De distance en distance, ces bans de sable et d'argile sont intercalés de bancs de calcaires, de silex et de marnes L'inclinaison de ce lit s'éloigne très peu de la verticale de 15 à 20° tout au plus et sur les strates de la rive gauche, dont l'inclinaison concorde avec celle de la rive droite, on aperçoit entre la couche d'argile et de sable, de minces couches de schistes ardoisés, presqu'aussi minces et aussi friables que la houille elle-même. Ce quartier est donc un vaste bassin houiller s'étendant en plusieurs lieux. Les charbons sont d'autant plus gras qu'ils proviennent d'une plus grande profondeur. Au feu, ils brûlent facilement en donnant une flamme semblable à celle que donne le gaz d'éclairage, et en répandant une odeur de bitume. (Rapport de

Mr Eug. Nau, Panayoti et S. Toussaint, du 15 juin 1830 au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, Moniteur du 30 juin 1830].

RAVINE GROS-MORNE [la]. – Huitième et dernière section rurale de la commune de Gros-Morne, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Lary 16 carreaux de terre, Dinty 20, Imbo 25, Cressac 10, Duquéné 2, Despiau 5, Dociny 51, Chatelain 2 Souty 6.

RAVINE FOND (la). –Ravine d'une profondeur effrayante dans la commune de Hinche.

RAVINE MARRE SAVON (la).— Voyez : Marre à Savon.

RAVINE MOREAU (la). – Quatrième secton rurale de la commune de Limbé. Ecole rurale. En 1840, il y avait 145 habitations caféières en amélioration. 51 en dépérrissement, 2 habitations sucrières en amélioration. Total 198.

RAVINE NORMANDE [la].— Première section rurale de la commune de Marigot, arrondissement de Jacmel. Ecole rurale. Il y a l'habitation Bocier de cent carreaux de terre appartenant à l'Etat,, dont 55 seulement sont occupés par des fermiers. En 1840, il y avait 125 habitations bien cultivées, 1 mal cultivée. Total 126.

Le poste militaire des Cayes de Jacmel est située dans cette section rurale.

RAVINE PHILIPPEAUX [la].— Ravine située à l'Ouest de Pétion-ville sur l'habitation Philippeaux : la source Plaisance prend naissance un peu plus bas.

En 1802, Pétion établit sur l'habitation Philippeaux une batterie contre les français.

En 1812, Borgella fixa son quartier général sur cette habitation contre les troupes de Christophe.

RAVINE PINS. – Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Ravine à Galets, commune du Môle Saint-Nicolas, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

RAVINE PINTADE.-- Habitation située au Gros-Morne, entre Pétion ville et Port au Prince, dans cette dernière commune, sur la gauche en montant du chemin de Lalue.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Culture d'herbes de guinées.

RAVINE POURRIE.--- Située à 5 lieues de Port-de Paix dans cette commune. Lors de la prise d'armesde Rebecca à Port de Paix contre Christophe en 1807. Quand les insurgés apprirent que les troupes de Christophe étaient à la Ravine Pourrie en marche contre eux, ils s'apprêtèrent

à leur résister. Rebecca fit battre la générale. Mais il ne put réunir qu'une vingtaine d'hommes ; les autres se livraient à piller. Il prit les trois drapeaux de la neuvième compagnie et se rendit aux Trois Pavillons.

RAVINE SABLE [la]. — Ravine qui coupe Pétionville en deux parties, du Sud au Nord. Pierres à chaux et à bâtir ; sables. Elle prend de l'eau dans les débordements, et descend avec impétuosité.

RAVINE SABLE [la]. — Quatrième section rurale de la commune de l'Anse-à-Veau, arrondissement de Nippes. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres inoccupées sur l'habitation Laborde.

Voyez : Ravine des Sables. Ravine aux Sables.

RAVINE SECHE. — (Voyez : Mornes).

RAVINE SECHE [la]. — Onzième section rurale de la commune de Petit Goave, arrondissement de Léogane. Ecole rurale.

L'Etat y possède 1 carreau de terre sur les habitations Lanco et l'Anse, occupé par des fermiers.

La Ravine Sèche se jette dans la rivière du Caïman ; elle n'a de l'eau pendant la sécheresse que dans son cours supérieur. Ce cours supérieur est une vallée sauvage dans le fond de laquelle se trouve une cascade de douze mètres de hauteur : la Cascade Mulet.

RAVINE SECHE (la). — Ravine située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie, près de l'embarcadère de l'habitation Malary. Marbre. Magasin Carriès.

Le 28 mars 1792, les indigènes y égorgèrent 30 colons qui suivaient Lapointe à St. Marc.

La Ravine Sèche jette ses eaux sur le rivage. Après le partage de l'habitation Magasin Carriès en 1860 (Soufrière) la portion de cette habitation revenant à Amilcar Carriès s'étendait du Grand Boulâge à la Ravine Sèche inclusivement.

RIVIERE SOTTE. — Rivière torrentielle qui sépare la comune de Gros-Morne de celle des Gonaïves.

RAVINE TROMPETTE (la). — Seizième et dernière section rurale de la commune de Plaisance, arrondissement de Plaisance. Ecole rurale.

RAYA. — Voyez : Hilo de la Guarda Raya.

RAYMOND. — Habitation située dans la section rurale de Laville, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RAYMOND. — Habitation caféière située dans la section rurale de l'Etang de Jonc, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres qu'il afferme à des particuliers. Contenance indéterminée.

RAYMOND. — Habitation située dans la commune de Pestel. L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RAYMOND. — Habitation située dans la 8e section rurale des Palmes, commune de Saint Louis du Sud.

L'Etat y possède quinze carreaux de terre occupés par des fermiers.

RAYMOND. — Habitation située dans la 6e section rurale de la commune de Jean-Rabel.

RAYMOND. - Habitation située dans la commune des Cayes, près de cette ville.

Le 7 août 1796, le général Desfourneaux partit des Cayes à la tête d'une colonne, et arriva à la vue du camp Raymond qu'occupait un corps d'anglais et de colons royalistes On en vint aux mains. Desfourneaux fut complètement battu, et se retira au Camp-Perrin.

RAYNAL MOULIN. — Habitation située dans la commune de Jérémie.

RAYNAUD. — Habitation située dans la commune des Cayes, aux portes de cette ville. Réputée pour ses Icaques dont on fait d'excellentes confitures.

RAYNAUD. — Faubourg de la ville des Cayes. Plusieurs ponts avaient été jetes sur la Ravine du Sud par le général Marion pour facilter les communications avec le faubourg Raynand.

RAYNAUD. — Rivière des Cayes qui jette ses eaux dans la Ravine du Sud. Le 8 mars 1803 lorsque les indépendants attaquèrent les Cayes Voyez : Renaud, Vancol à la tête de la 3e demie brigade tenta de traverser la rivière. Il fut repoussé.

En 1804, lors du massacre des blanches aux Cayes, Madame, Raynaud, femme remarquable sous tous les rapports, fut arrachée à la mort par le chef d'escadron Voltaire, aide-de-camp du général Geffrard.

REAL (le). — Rivière de la république dominicaine, qui se jette dans la baie de Samana entre l'embouchure de la Yuna et le Cap Engano.

REAL. — Voyez : Vega Réal.

REAUX. — Rivière de la plaine des Cayes.

REBECCA.— Nom d'une rue à Pétion-ville, en l'honneur de Jean-Louis Rebecca, officier haitien distingué.

REBUS.—Habitation située dans la section rurale de Fond Parisien, commune de la Croix-des-Bouquets.

En 1791, lors de l'affaire du Fond-Parisien, les blancs en débandade se rallièrent sur l'habitation Rébus. (Voyez : Desmarres.)

REC.— Habitation située dans la section rurale du Bas-de-Limbé no 2, commune de Limbé.

L'Etat y possède quatre carreaux de terre occupés par des fermiers.

RECHANGE COLETTE. — Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jean-Rabel.

L'Etat y possède 53 carreaux de terre occupés par des fermiers. Il parait que le propriétaire n'en retirait qu'une rechange de colette, vêtement de toile grossière.

RECIF. — Voyez : Grand Récif. Petit Récif.

RECILLON. — Habitation située dans la section rurale de Sinaï, commune des Côteaux.

L'Etat y possède trois carreaux de terre occupés par des fermiers.

RECODO(el). — Terrain situé dans la commune de Bani.On y trouve des filons du cuivre qui ressemblent à ceux de la Nigua.

REDÉNILLE.— Habitation située dans la section rurale de Caracol. commune de Caracol (Grande Rivière du Nord.)

L'Etat y possède quinze carreaux de terre occupés par des fermiers.

REDILLON. — Morne par lequel passe la limite Nord de l'arrondissement de Saint Marc, jusqu'à venir reconnaître l'Artibonite dans les environs de la Chapelle. Les anglais y avaient élevé ue poste important sur le chemin de Mirebalais sous Lapointe en 1794.

Le 5 janvier 1839, les Nordistes qui y occupaiet un poste sous les ordres de Joseph Lapolanche, ont été battus, leur chef fut tué. Ils y gagnèrent le bourg des Verrettes.

REDONDA (la). — Montagne situé près du Cap Rafael. Étang Redonda est situé au Sud du morne.

REDOUTE [la]. —Point de la côte situé à gauche en entrant à Jacmel.

REDON. —Habitation située dans la commune de Torbeck sur laquelle s'est arrêté le Président Hyppolite dans sa tournée en 1891. Elle appartient au général Antoine Simon. Il y

a 96 carreaux de terre dont 69 plantées en cannes ; elle borde le rivage de la mer. Moulin à eau et guildive

REDONDO (el] — Montagne dépendant du Cibao, situé au pied de la vallée de Humunucu.

REDOUTE [la).— Voyez : Saint Michel du Nord.

REFLECHI. — Voyez : Fort Réfléchi.

REGINA,— Couvent de SantoDomingo.

REGNE.— Voyez : Vieux Règne.

REGNIER—Habitation située dans la section rurale des Pendus, commune de Gros Morne.

L'Etat y possède 185 carreaux de terre occupés par des des fermiers.

REGNIER. — Habitations située dans la 10 section rurale Cayes.

REGNIER.-- Habitation située au Fond Gondole de Saint Marc. (Voyez ce Mot]

REGULADO.— Pointe située au S. de la république domicaine.

RENAUD.---Habibation située dans la 4e section rurale de la commune de Baradères,

RELIGIEUSES (les).--Dames Religieuses.

REMARAY.— Habitation située dans la section rurale de Fond bleu, commune de Corail.

REMBEAU. Habitation située dans la 11e section rurale des Cayes.

REMEDIOS[los].— Eglise à Santo Domingo.

REMFORT -- Habitation située dans la section rurale de Gandou, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

REMONSIN OU REMONSAINT. — Habitation située dans la section rurale de l'Acul, commune de Gros Morne. L'Ltat y possède un reste de 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

REMONSIN.--- Habitation située dans la section de Dessalines.

REMONSIN BEAUVOIR.--- Habitatiton située dans la section rurale de la Rivière des Nègres, commune de Saint Louis du Nord.

REMPART HARDY.- - Poste avancé de la ligne frontière de la section rurale de Fond Verrettes, commune de la Croix des Bouquets, arrondi sement de Port au-Prince. Ce poste garde l'entrée du chemin qui conduit à Saltrou et à Las

Damas.'l est couvert par un avant poste nommé Migue,place sur le versant du morne qui fait face à l'Etang Salé. Un rempart en mûr sec le protège. Une garde de 71 hommes de la garde nationale de l'endroit y tient garnison ; ces hommes sont abrités par un corps de garde couvert en chaume.

REMPARTS.-- Non d'une rue de Sainte Marc, dans la quelle l'Etat possède des emplacements occupée par des fermiers.

RENAL.- Voyez . Tassey Renal.

RENARD.— Habitation située dans section rurale des Gris Gris, commune des Côtes de fer, près de l'habitation Mable Leclerc.

RENAUD.— Habitation située dans la section rurale da la Montagne Noire, commune de la Grande Rivière du Nord.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fer miers. Voyez : Raynaud. Reinaud.

RENAUD.— Habitation située la section rurale de Fond Parisien, commune de la Croix des Bouquets.

Voyez : Desmarres.

RENDEZ VOUS. Habitation située au Trou Caiman. L'Etat possède une portion des terres.

RENDEZ-VOUS.—Habitation située dans la plaine du Cul de Suc, commune de la Croix des Bouquets, section rura-de la Grande Plaine.

RENE. — Habitation située à Turgeau Port-au-Prince.

RENNE.-- Voyez Brèche de Mademoiselle Renne.

RENOUARD.--- Habitation située la section rurale de la Marre à Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupé par des fer miers.

RENOUL.-- Habitation située dans la commune de Petit Trout de Nippes. L'Etat y possède 11 carreaux de terre occupés par des fermiers

RENTH LAMOULEUR. - Poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement de Lascahobas.

RENTH MATHE.—Ancienne section rurale de la commune de Las Matas de Farfan. En 1840 il y avait 78 habitations bien cultivées en cannes, café, coton et vivres de toutes espèces.

RENTH MATHE.—Sixième section rurale de la commune de Lascahobas. Elle est une subdivision de la section rurale de Riaribes.

REPARADERO (el). —Terrain fertile situé dans la commu-

ne de Saint Christophe. Plaine bordant la rivière Jayna. Voyez : Hato: del Reparadero.

REPUBLICAIN.— Voyez : Port Républicain. Port-au-Prince

REPUBLICAINE. – Nom d'une rue aux Gonaives. L'Etat y possède 46 emplacements occupés par des fermiers.

Nom de la Grande rue de Port-au-Prince aux deux extrémités de laquelle se trouve au Nord le portail Saint Joseph, et au Sud le Portail de Léogane.

REPUPLIQUE DOMINICAINE.— Voyez : Dominicanie. Partie de l'Est. Haiti.

RESANCOURT.—Habitation située au Fond-Ferrier, commune de Port-au-Prince.

RESINCOURT dit MALANGA. - Habitation caféière située dans la commune de Port-au-Prince, section de Fond-Ferrier : 25 carreaux de terre.

RESTE. -- Habitation située dans la commune de la Plaine du Nord.

RESOLU.— Voyez : Fort Résolu.

RELEL.—Habitation située dans la section rurale de Boucan-Michel, commune du Borgne. L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers

RETIF.-- Habitation de la section rurale des Orangers, commune de Léogane.

REVAL.-- Habitation inoccupée située dans la section rurale des Côtes de fer, commune du Môle Saint Nicolas. L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

REVERDI. -- Montagne située dans la commune de Jérémie. Carrière de marbre ayant près d'un hectare d'étendue.

REVOLUTION.— Nom d'nne rue aux Gonaives. L'Etat y possède 23 emplacements occupés par des fermiers.

Nom d'une rue à Port-au-Prince.

REY.-- Habitation située dans la banlieue de la ville de Pestel. L'Etat y possède 12 ½ carreaux de terre occupés par des fermiers.

RIARIBES.— Cinquième section rurale de la commune de Lascahobas. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section de Renth Mathé et a été attachée à la commune de Belladère, en 1909, avec Hoye Sec. Ecole rurale. En 1840 il y avait 160 habitations entretenues, 294 jardins en état et en vivres de toutes espèces, dont 9 cultivées en café, 285 en coton prodiusant environ 69.600 livres, 14 petits moulins, 30 places en cannes, 8 hattes, 19 propriétés abandonnés.

En 1909, cette section rurale fut détachée de Lascahobas et attribuée à Belladère.

RIBAIE.--Rivière tributaire à droite du Grand Yaque.

RIBANLIEUE.--Habitation située dans la commune de Pestel. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

RIBOTTE.-- Habitation située dans la section rurale de la Marre à Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède un reste occupé par des fermiers. Contenance indéterminée,

RIBOUL.--Habitation située dans la section rurale des Pendus, commune de Gros Morne. L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RIBOUL.-- Habitation située dans la section rurale de la Savanne Carrée, commune de Gros Morne. L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RICHARD.-- Habitation située dans la section rurale de Foulon, commune de Ste. Suzanne. L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers,

RICHARD.--Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Trois Palmiers, commune de Carice [Vallière] appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

RICHARD.-- Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade. L'Etat y possède vingt-cinq carreaux de terre occupées par des fermiers.

RICHARD.--Voyez : Boucan Richard.

RICHE.-- Habitation située dans la section rurale de la Petite Rivière de Boyonnais, commune des Gonaives.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupées par des fermiers.

RICHÉ.--Voyez : Fort Riché.

RICHÉ--Rue à Miragoâne en l'honneur du président d'Haiti de ce nom.

RICO (el).--Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre les embouchures du Yaque du Sud et du Nayanco.

RIGAL.--Habitation située dans la section rurale de Cotelette, commune de Ste. Suzanne. L'Etat y possède 10 carreaux de terre et un reste occupés par des fermiers.

RIGAUD.- Habitation située dans la 4e. section rurale du Haut de St. Marc, commune de St. Marc.

RIGAUD.--Habitation située dans la 1ère section rurale des Crochus, commune de la Croix des Bouquets en plaine du Cul de Sac.

RIGAUD. —Habitation située dans la 1ère. section rurale de Desdunes, commune des Gonaives. L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupées par des fermiers.

RIGAUD. —Habitation située dans la 8e. section rurale des Cayes.

RIGOLES. – Voyez : Trois Rigoles,

RIGOSSE.—Habitatien située dans la commune de l'Anse d'Hainault. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RIMPEL. — Habitation située dans la commune de Port-à-Piment.

RINCON (el).—Lac auquel la partie inférieure du Yaque du Sud s'unit par un petit canal. Les tortues et les poissons du Rincon sont remarquables par leur grosseur. C'est le rendez-vous de tous les oiseaux du pays.

RINCON [el].—Petit hameau dominicain dépendant du district maritime de Puerto Plata, près duquel passe la Yasica.

RINCON (el). Ancienne section rurale de la commune de Neybe. En 1840, il y avait 72 habitations cultivées en vivres de toutes espèces, 1 en vivres et cannes, 2 en cannes ayant moulins, 56 hattes petites et grandes, 5 coupes de bois d'acajou. Total 116.

RINCON NUEVO (el).— Petit hameau dominicain de la province d'Azua, près duquel serpente la rivière Yaque du Sud.

RINGEAT.— Habitation située dans la section rurale du Bas de Ste, Anne, commune de l'Anse à Foleur, L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers. En 1807 Nicolas Louis en insurrection contre Christophe au Port de Paix, traversa cette habitation et parvint en présence des troupes de Christophe qui refusèrent le combat, le lendemain l'ennemi l'assaillit et le culbuta, Il se retira sur l'habitation Legros, au Borgne, pour se refaire.

RINTOURIBIO.—Poste avancé haitien de la ligne frontière de Marmelade.

RINVILLE.—Habitation située à Mirebalais. Le 5 février 1924 la Commission Cadastrale a revendiqué dans un rapport 10 carreaux de terre de cette habitation en faveur de l'Etat.

RIO ABAJO.-- Ancienne section rurale de la commune de Cotuy. En 1840 il y avait de belles cultures en vivres et grains. Sur les bords de la Yuna on comptait de belles plantations de tabac.

RIO ABAJO.-- Ancienne section rurale de la commune de Macoris. En 1840 quoique étant la moins considérable par sa population et ses établissements, mais avantageusement située sur les riyes de la Yuna, offrait de beaux jardins de vivres et grains. On y élevait des porcs.

RIO ACAMA. —Rivière de la république dominicaine, qui se jette dans le Guayamunco

RIO BAO [el]. — Voyez : Bao. Cibao.

RIO BAO [el]. — Voyez ; Blanco.

RIO CAGNAS (el). — Rivière de la république dominicaine, qui se jette dans l'Artibonite à gauche après s'être grossie à droite des eaux du Calabbazo, (Iobo), du Seïbo, du Yabanico, de la Macassia, de la Matayaya, de Pédernales et du Jean de Vera. Son cours a 95 kilomètres de long. Elle coule dans une direction Ouest Nord Ouest. Sa source se trouve près de la vallée de San Tomé.

RIO de MEDIO.--- Rivière dont la gorge de Pontezuela suit la direction jusque dans la plaine d'Azua, mettant en communication, à travers la vallée de Constance, Jacabaesa, à la vallée d'Yague du Sud.

RIO de los MOSQUITOS (el) .--- Rivière de la République dominicaine, commune de Saint Christophe, qui se jette dans la baie de Samana entre l'embouchure de la Yunca et le Cap Engano.

RIO GRANDE--. Montagne située au Nord au devant du Monte Tina. Elle a deux mille cent cinq mètres et depend de la chaine centrale du Cibao.

RIO GRANDE. — Section rurale du district de Puerto-Plata. En 1839, il y avait soixante-deux habitations cultivées. Produit : cinquante livres de café ; 432 surons de tabac ; cent dix livres et demi de maïs ; 83 livres de pois ; 53 livres de riz.

RIO HONDA (el).-- Petite rivière de la république dominicaine qui se jette dans le Aguahidionde.

RIO HONDA (el).— Habitation située dans la section rurale Aguahidionte, commune de Hinche, appartenant MM. Amilcar Basquiat et Colimon. Coupes de bois d'Acajou.

RIO PALLA [el]. — Poste avancé haitien de la ligne frontière de l'arrondissement de la Marmelade.

RIO PITIS POR. – Ruisseau qui reçoit des eaux ferrugineuses de sources voisines, à l'Est de la rivière de Limon, sur la presqu'île de Samana.

RIO VEDE ou VERDE (el).— Petite rivière de la république dominicaine, qui se jette à droite, dans la Licei, dans la province de la Vega. Elle charrie de l'or.

RIO VERDE.— Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840, il y avait de belles plantations de toutes sortes. Une partie de la section ne convenait qu'à des hattes.

RIO VIEJO.— Rivière de la commune de St. Christophe qui sort du massif du Calaboza.

RION.--- Habitation située dans la section rurale de la Savane Carrée, commune de Gros Morne. L'Etat y possède six carreaux de terre occupés par des fermiers.

RIOS (los) ou boca los RIOS.--- Ancienne section rurale du poste militaire de Banica. En 1850, il y avait 17 habitations bien cultivées en cannes, café, coton et vivres de toutes especes, 12 hattes ayant des places à vivres. Total 29.

RIOS (los).— Petit hameau situé au bord Nord de l'Etang Salé, dans la république dominicaine. C'était aussi une ancienne section rurale de la commune de St.Jean. En 1840, il y avait quarante et-une habitations cultivées en cannes, café, tabac et vivres de toutes espèces, 6 hattes ayant des places à vivres. Total 47.

RIOS (los).— Petite rivière qui se jette dans l'Etang Salé au Nord.

RIOUSSE.— Habitation située dans l'une ou l'autre section rurale du Haut de Saint Marc, commune de Saint Marc. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

RIPPERT.--- Habitation située dans la section rurale de de Bizoton, commune de Port-au-Prince. Elle a été morcelée appartient à divers propriétaires.

RIVEAU.--- Habitation située dans la section rurale de Trou Chouchou, commune de Petit-Goâve.

RIVAL.-- Habitation située dans la section rurale de la Bande-du-Nord, sur le bord de la mer, commune du Cap-Haitien, au pied du Picolet. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. Turenne Léconte disait que c'est le plus beau coin du monde.

RIVAL.—Habitation située dans le poste militaire de la Bande du Nord, sur le bord de la mer, commune du Cap-Haitien, au pied du Picoulet. L'Etat y possède 35 carreaux de terre occupés par des fermiers. Celle-ci et la précédente sont une même propriété.

RIVIERE.—Voyez : Pedro Rivière.

RIVIERE.—Troisième section rurale de la commune de Dame-Marie, arrondissement de Tiburon. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les

habitations : Plaine Martin 1 3[4 carreaux de terre, et Vieux Rabattus.

En 1840 il y avait 66 habitations caféières bien entretenues ayant toutes sortes de vivres et des grains, st 26 incultes. Total 92.

Habitations cultivées en cafés 45, en cacaoyers 59, en bananiers 4. Total 108.

RIVIERE [la].—Habitation inoccupée située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

RIVIERE (la).—Habitation située dans la section rurale du Haut d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède une portion de terre occupée par un fermier. Contenance indéterminée.

RIVIERE la —Habitation caféière située dans la commune de Jérémie.

RIVIERE.—Fort situé dans la commune de la Grande Rivière du Nord. En 1806 le général Dartiguenave qui commandait reçut l'ordre de Christophe de surveiller activement le fort Rivière dont les mécontents voulaient s'emparer.

RIVIERE [la].— Nom d'une rue à Port de-Paix, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

RIVIERE [la] —Voyez - Bas de la Rivière. Belle Rivière. Petite Rivière. Grande Rivières. Trois Rivières. Aubert Trois Rivières. Basse Grande Rivière.

RIVIERE à COULEUVRES (la).—Quatrième section rurale de la commune des Abricots, arrondissement de la Grand'Anse. Ecole rurale. Elle porte bien son nom parcequ'elle enlace de toutes parts les longues vallées qui sillonnent la campagne en développant partout les éléments de fécondité qu'elle contient.

Il y a les habitations: Beauvais, Caseneuve, St. Justé, L'Etat possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Bois Gervais 5 carreaux de terre, Lajotte 15, Adrien 6, Deck 4.

RIVIERE à COULEUVRES [la].—Rivière de la commune des Abricots. Il n'y a pas plus de couleuvre que de citronnier dans Ravine des Citronniers. Comme elle serpente beaucoup c'est d'où la cause de son nom.

RIVIERE A GALETS.— Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre les pointes de l'Abacou et de Tiburon.

RIVIERE A GRAVOIS (la).— Rivière formée de trois cours d'eau, traverse la Plaine du Nord qu'elle dévaste dans les temps pluvieux, la Petite Anse, et va se jeter dans la baie du Cap-Haitien, à l'Est de l'embouchure de la Grande-Rivière du Nord.

RIVIERE BLANCHE.— Rivière située sur la côte du Fort Liberté ; elle ne contient de l'eau que quelques heures après la pluie.

RIVIERE BLANCHE (la).— Troisième section rurale de la commune de Gros-Morne, arrondissement des Gonaives. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Lagarde 29 carreaux de terre; Mespiliers 10 ; Pérou 10 : Gaillard 13 ; Peletier 56 ; l'Islet 5.

RIVIERE BLANCHE (la).— Rivière de la commune de Gros Morne.

RIVIERE BLANCHE (la).— Grande Rivière de la Croix des Bouquets. Voyez Boucan-Brou.

RIVIERE BLANCHE.— Un Arrêté du 13 Septembre 1924 (Moniteur du 18 Septembre 1924) ouvre au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de 115.000 gourdes pour être employé par la Direction Générale des Travaux Publics à l'achèvement de la 2e. section du projet d'irrigation de la Rivière Blanche.

RIVIERE A CANOT.— Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre les baies de Jacmel et de Bainet.

RIVIERE A CANOT.— Petite rivière qui jette ses eaux sur le rivage de la commune de St.Marc.

En 1925, sous le président Borno le réseau d'irrigation de la 2e. section de cette rivière fut achevé.

RIVIERE CANOT.— Sixième section rurale de la commune de Mirebalais. Ecole rurale.

Il y a les habitations : Berlin, Normand, Moyeau, Gillard, sur lesquelles l'Etat possède des terres occupées par des fermiers. Il existe de plus cinquante carreaux de terre appartenant à l'Etat, non désignés.

Le quartier de Saut d'Eau ou Villebonheur est située dans cette section rurale. Voyez Rivière à Canot.

RIVIERE CHAUDE— Bras de la rivière du Fer-à-Cheval.

RIVIERE COLAS.— Petite rivière située dans la commune de Jean Rabel, près de laquelle des eaux minérales ferrugineuses ont été découvertes, sur l'Habitation Sel.

RIVIERRE DE BARRE [la].— Troisième et quatrième sections rurales de la Commune de Saint Louis du Nord, arrondissement de Port-de-Paix. Ecoles rurales.

Dans la première, il y a les habitations : Porceiette Peltier ou Grand Fond, Galon, Rabouin, Soutayant ou St.Ayant, et Barlatier. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Madame Luc 15 carreaux de terre, Grand Guichard 5, et Petit Guichard 1.

Dans la deuxième, l'Etat en possède sur les habitations : Philippe 5, Ménage 5, Desforges 10, Zireau 5, Lacombe 5.

La rivière de Barre est sans importance et se jette dans la mer dans les environs du Petit Saint Louis.

RIVIERE DES CAPUCINS.— Rivière formée de divers cours d'eau sortis des Cahos (Morne au Diable) ; elle se jette dans l'Artibonite.

RIVIERE DES SABLES.— Petite rivière qui ss jette dans la mer des Antilles, entre les pointes de l'Abacou et de Tiburon.

RIVIERE DES MORNES.— Ancienne dénomination d'une section rurale de Torbeck. En 1840 il y avait 106 habitations cultivées en bon état, et 5 en mauvais état. Total 111.

RIVIERE DES NEGRES (la).— Première et deuxième sections rurales de la commune de Saint Louis du Nord, arrondissement de Port-de-Paix. La deuxième est une subdivision de la première, consacrée en 1875. Ecole rurale.

Dans la première, il y a les habitations Pelletier. ou Galbois. L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers sur les habitations : Louverture 21 carreaux de terre, Beauvoir 13, Aigron 21.

Dans la deuxième, il possède deux carreaux de terre sur l'habitation Villarceau.

La rivière des Nègres est sans importance,

RIVIERE d'OR.— Rivière tributaire à droite de la Maguana (San Jean).

RIVIRE DORÉE.— Rivière située dans la commune de Dondon, appelée aussi Bouyaha, Rivière Laporte, Guayamuco. Rivières espagnoles. Voyez ces mots.

En octobre 1801, Toussaint Louverture en chassa les partisans de Moïse qui s'y étaient refugiés.

On l'appelle ainsi parce qu'elle coule sur un lit qui possède un éclat et une couleur d'or.

RIVIERE DOREE.— Rivière dont les eaux arrosent le territoire de la commune de la Marmelade. Mine de cuivre. Ce métal s'y trouve à l'état de sulfure compacte et promet de grands profits aux premiers exploitants. Le minerai a le grès rouge pour matrice.

RIVIERE ESPAGNOLE (la).— Rivière qui prend sa source dans les mornes du Figuier Maudit (Marmelade) et de la Plaine de Chaux et qui se jette dans l'Artibonite. Voyez : Rivière Dorée, Rivière Laporte, Bouyaha, Guayamgco.

RIVIERE FROIDE (la).— Quatorzième section rurale de la commune de Port-au-Prince, Paroisse Ste. Anne. Chapelle.

Ecoles rurales. Le poste militaire de Carrefour est situé dans cette section rurale. (Voyez le plan de Volant le Tort). La vallée de la Rivière froide est étroite, taillée à pic et longue. On y trouve des silicates en séries ininterrompues et parallèles aux lignes de trafication des calcaires ; ces morceaux de silicates (pyrites) ont deux à trois pieds de long et quatre à cinq pouces de larges.

Il y a les habitations Laspère, Morisset, Vergne, Baussan, etc. Belle carrière de pierre à bâtir découverte et exploitée par les géometres J. Bouzon en 1884 et Baussan en 1908.

Usine de Messieurs Byon et Monfleury pour la préparation mécanique des cafés. Monsieur J. Bertin, français, successeur de Monfleury, a établi des plantations de maïs, coton et pingouin en 1908 sous la direction de Georges Sylvie agronome. Elle se trouve sur la rive droite de la Rivière Froide.

En 1796, le colonel Pétion fit trainer des canonss à bras d'hommes à travers les montagnes et les torrents de la Rivière Froide pour combattre les Anglais qui occupaient Port-au Prince.

En 1868, les cacos du Sud parcoururent souvent cette route pour se rendre à Pétionville.

En 1802 et 1803, lors de l'insurrection des indigènes contre les Français, Chavannes occupait la Rivière Froide : Metellus, noir, abandonna les montagnes de Jacmel, et vint camper à la Rivière Froide.

Pétion-ville est située à l'entrée de la grande colline de la Rivière Froide.

RIVIERE FROIDE (la).— Torrent bruyant qui passe près du poste militaire de Carrefour à 3 lieues au Sud Ouest de Port-au-Prince, et se jette à la mer près du phare de Lamentin dans le golfe de Port-au Prince après un cours de 38 kilomètres de long. Elle sert de limite à l'Ouest à l'habitation Volant le Tort. La vallée est étroite et encaissée par des roches à pic de 100 mètres de haut, elle conduit à la Croix Imbert [242 mètres] franchit la chaine Taïfer pour redescendre dans le lit de la Grande Rivière de Léogane. Dans une

ascension presque continue, le chemin remonte encore jusqu'au morne des Commissaires. (1.412 mètres) La rivière Froide est nourrie par plusieurs sources situées au pied de la Montagne Noire, dont la principale est sur l'habitation Grenier ; elle est facilement reconnaissable du Camp Fourmi sur le sommet du morne de l'Hopital. Elle charrie 200 litres d'eau pendant la sécheresse et 500 litres par seconde pendant la saison pluvieuse. Elle forme les Trois Rigoles.

RIVIERE FROIDE (la.) –Rivière située entre le Trou-Forban et la Petite Rivière de Nippes. C'est le rendez-vous des laveuses de cette ville.

RIVIERE FROIDE.— Petite rivière voisine de celle de la Grande Rivière de Nippes. Son cours est de 19 kilomètres de long. A 12 kilomètres en aval de sa source, elle forme un bassin dont l'issue est un saut d'eau de 30 mètres de hauteur, appelé le Saut de Baril.. A 4 kilomètres plus en aval se trouve une seconde chûte ayant seulement 5 mètres de hauteur.

RIVIERE FROIDE-- Rivière tributaire à droite de la Grande Rivière de Jérémie. Elle forme une cascade superbe. Elle reste à sec pendant les 2|3 de l'année.

RIVIERE FROIDE (la.) — Terrain situé entre les communes de Jérémie et des Abricots.

RIVIERE FROIDE [la].— Voyez : Chansolme.

RIVIERE GAUCHE (la).—-Rivière tributaire de la Grande Rivière de Jacmel, dans laquelle elle jette ses eaux à 2 kilomètres du rivage de la mer ; elle prend sa source dans les hauteurs du Grand Harpon et de la section rurale de Lavallée.

La section rurale de Coq qui Chante est arrosé par elle.

Une des limites de l'arrondissement de Jacmel descend du Grand Harpon jusqu'à la source de la Rivière Gauche.

RIVIERE GRACE ou GLACE [la].— Rivière qui prend sa source à Plymouth près de Corail.

RIVIERE GRISE.— Rivière au dessus du Bassin-Général, commune de la Croix-des-Bouquets. En 1925, sous le Président Borno, des travaux furent exécutés qui permettent d'économiser assez d'eau pour irriguer environ 150 acres de terre.

RIVIERE HONDA (la).—Voyez : Rio Honda. Honda. Quebrada Honda.

RIVIERE LAPORTE.—Rivière tributaire à l'Ouest des Trois Rivières. Son nom lui vient de ce qu'un peu en aval de la confluence des 2 rivières le lit des Trois Rivières est enserré entre 2 roches. Les parois de cette porte mesurent en sens perpendiculaire 67 mètres. Le bourdonnement de l'eau qui culbute en cascades, le bassin profond et le sentiment incom

mode du froid qu'exalent les vagues dispersées en poussières rendent cet endroit indescriptiblement romantique. (L. G. Tippenhauer.)

RIVIERE LAPORTE (la). — Quatorzième section rurale de la commune de Plaisance, arrondissement de Plaisance. Ecole rurale. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section de Jolly. En 1840 il y avait 70 habitations caféières bien entrenues, et 17 en dépérissement. Total 87.

RIVIERE LAPORTE.— On l'appele aussi Bouyaha et Guayamuco, elle est tributaire de l'Artibonite sur sa rive droite, elle prend sa source dans les montagnes de la Marmelade, va de l'Ouest à l'Est. Vers sa source on l'appelle rivière Dorée et rivière espagnole, elle passe au village de Dondon. Elle a 120 kilomètres de long parcourt la vallée de Guaba. Ses tributaires sont : [à droite] le Frio, le Maisal, la Naranja, le Hinche, le Soco, l'Anacaona,(à gauche) les Vaseux,la Mata Agua, la Cana Seca, Guaba arriba Bohorea Coladera, le Log, la Samana, l'Agua Hidionda. Pirites, rubis et jaspes.

RIVIERE MANUEL [la].-- Deuxième section rurale de la commune de Gros-Morne, arrondissement des Gonaives. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Cauvin 5 carreaux de terre, Pierre Philippe 5, Droit 41, Dagan 4, Abélard 5, Leblanc 5, Mars 10, Piapiard 5, Atrel 5, Bontemps 5.

RIVIERE MANUEL (la).— Rivière de la commune de Gros-Morne, prend sa source dans la section rurale du même nom, et va se jeter au Borgne. On trouve dans son lit des cailloux colorés par des oxydes de cuivre, de cobalt, de fer et de manganèse, de porphyre, du jaspe, de l'olivine, de la pierre, du sable, du calcaire, du silex et du quartz laiteux, diaphane, brûnatre et rosé.

L'eau de Manuel a un goût astringent, quoiqu'elle soit claire et limpide. Elle n'est pas potable. La population de Gros-Morne ne fait usage que de celle de la Grande Rivière ou des Trois Rivières qui sont très saines.

RIVIERE des MORNES.--Habitation située dans la commune de Torbeck.

RIVIERE des PINS.--Se trouve à l'Anse-à-Veau. Elle a dans son lit des rognons de galène d'après Eugène Nau.

RIVIERE PLATE (la).---Habitation située dans la section rurale de Fourk, commune de Petit-Goâve.

RIVIERE ROUGE.--Voyez : Lîmbé.

RIVIERE SALEE (la),--Cinquième et dernière section rurale de la commune de Baradères,arrondissement de Nippes.

Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Potier, Cadieu, Pénard, Tabuteau, l'ilet Porny, l'ilet à Cabrits, l'ilet Breyard, l'ilet Laurent, l'ilet Lézard, l'ilet Jeudi, Plaziau, Dicidon, les Etroits, Montorvy.

RIVIERE SALEE (la);--Une des limites de l'arrondissement de Nippes est au Nord toute la côte, depuis les crevasses de l'Etang de Miragoâne où se trouve le Carénage, jusqu'à la Rivière Salée,remonte cette rivière en se dirigeant au Sud jusqu'à reconnaitre le point de séparation de l'arrondissement des Cayes, cessant de se diriger vers l'Est et prend la direction Sud ; de ce point, se dirigeant de nouveau à l'Est en suivant la limite de l'arrondissement d'Aquin jusqu'au confluent de la rivière du Fond des Negres avec celle des Côtes de fer.

Une des limites de l'arrondissement de la Grand'Anse au Nord'Ouest est toute la côte,à partir de la Rivière Salée jusqu'à celle de la Seringue, à l'Ouest de la ligne de séparation de l'arrondissement de Tiburon.

Le nom de cette rivière lui vient de ce que l'eau de la mer se mêle aux eaux de la source qui se trouve non loin du rivage.

Pendant la révolution de 1843, le général Rivière Hérard fit capturer à la Rivière Salée une barge chargée de vivres et de munitions destinés à l'armée du gouvernement.

RIVIERE SALEE.--Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de St. Marc. L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers,

RIVIERE SALEE.--- C'est une jolie promenade que de partir de Saint Marc à 4 heures du matin par une fraiche brise. pour aller à la rivière Salée. Vous cotoyez cette masse noire qui s'élève sur votre main droite et dont les bords escarpés sont constamment battus par la mer. Cette côte est moins inhospitalière que ne le ferait supposer le nom qu'on lui donne sur certaines cartes marines, car on peut, à moins de tempête,y aborder presque partout sur un lit de sable et de cailloux comme à St. Marc. Pendant les raz de marée il y aurait danger à en approcher, car alors les vagues déferlent sur la plage avec fureur, et viennent arracher du pied de la montagne ces masses de galets et de sables qu'elles vont déposer dans le fond de la baie; mais dans les temps ordinaires, vous cotoyez la rive où quelque chasseur matinal se met déjà aux aguets de cabrits marrons qu'on entend bêler sur les hauteurs. Vous doublez la pointe Nord de la baie de St. Marc, et vous allez mouiller à l'embouchure de la ri-

vière Salée. Sauf quelques rares cases qui se trouvent des deux côtés de la rivière, toute la plage de St.Marc à la Gran. de-Saline est inhabitée, faute d'eau. Le sel, le poisson salé et les huitres sont les seuls revenus de la contrée. Il n'y a là nul animal domestique, et pas de trace de culture. Le sol y est fort ingrat. On prétend que les boeufs et les cabrits marrons y sont nombreux et que les premiers ont l'habitude d'aller boire, la nuit, dans la Rivière Salée, vers Colmini.

En abordant à l'embouchure de la Rivière Salée, on est obligée de quitter l'embarcation sur laquelle on est monté, pour qu'il lui soit possible,étant délestée,de franchir la barre; mais une fois entré en rivière on se trouve dans un magni-fique bassin dont la profondeur varie de 8 à 12 pieds. Les deux bords, séparés l'un de l'autre par un chenal de 80 à 100 pieds. sont garnis de beaux mangliers desquels appendent de superbes grappes d'huitres les meilleures de la république.

La Rivière Salée est, dans un parcours de 2 à 3 lieues dans l'intérieur, un véritable bras de mer. Dans la séche-resse l'eau y est complètement salée. Recevant plus haut les filtrations de diverses sources et de celles de l'Artibonite, elle devient, à mesure qu'on la remonte, d'abord saumâtre, puis douce, Son côurs est d'environ 15 lieues en ligne direc-te. Elle prend son origine dans la plaine de l'Artibonite.

Pendant la saison des pluies, ces filtrations sont plus abondantes. et les débordements du fleuve qui viennent par divers canaux, aboutir à son lit. lui donnent toute l'impor-tance des grands cours d'eau. Les sables que les eaux amè-nent des terrains supérieurs pendant l'hivernage sont refou-lés à l'embouchure par les lames de large. Ces dépots ont formé une barre d'environ 100 pieds, sur laquelle il n'y a pas en moyenne plus de 2 pieds d'eau. La même chose existe à l'embouchure de l'Artibonite.

Il est probable que la Rivière Salée est un ancien lit de l'Artibonite. Un jour viendra, où, jointe au fleuve par un ca-nal, vers Bertrand des Platons ou Dussolier, elle servira d'artère à la rive gauche, offrant, au moyen de quelques écluses, à la navigation intérieure et à l'irrigation.

En inondant d'eau douce les terres salineuses im-propres à la végétation, on y rendra possibles certaines cul-tures, au grand avantage du pays. Le 21 janvier 1889 le stea-mer Mamel bombarde les Nordistes campés à la Rivière Sa-lée.

S. E. M. de Pirame était Comte de la Rivière Salée sous l'Empire en 1849.

RIVIERE SALEE (la).— Rivière située entre l'Acul du Nord et le Cap. Elle se jette dans la baie de l'Acul du Nord.

Il y a un pont dont les avenues qui étaient couvertes d'arbres ont été désobstruées par le Conseil d'arrondissement en 1878.

En février 1802, la division Hardy débarqua à la baie de l'Acul, et marcha sur le Cap. Quand elle fut arrêtée par le feu d'une batterie de la rive opposée. Elle se précipita dans l'eau, enleva la redoute à la baïonnette, et passa au fil de l'épée 100 soldats indigènes qui l'occupaient. Hardy et Leclerc n'éprouvèrent plus d'obstacle jusqu'au Cap, où l'armée française campa sur des ruines fumantes.

RIVIERE SALEE.—Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles, entre les pointes de l'Abacon et de Tiburon.

RIVIERE SALEE.—Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles au delà des Pédernales.

RIVIERE SALEE.— Petit ruisseau ayant son embouchure vis-à-vis des îles Cayemites.

RIVIERE SAUMATRE. - Petite rivière qui se jette sur le rivage de Grand-Goâve. On l'appelle aussi Rivière Courte Oreille.

RIVIERE DU SAUT.— A l'Anse-à-Veau. Elle a dans son lit des rognons de galène, d'après Eugène Nau.

RIVIERE SECHE.— 11e section rurale de Petit-Goâve. Trois usines à café appartenant à Simmonds frères, Joseph Jérôme et le Comptoir Français.Productions : café, riz, coton, cacao.

RIVIERE TROMPETTE —A 8 kilomètres environ du Cap-Haitien au Sud Est.

RIVINAC.— Habitation située dans la commune de Saint-Marc à 69.113 kilomètres, ou 17,28 lieues de Port-au-Prince. Station facultative du chemin de fer entre Port-au-Prince et Saint Marc, inauguré le 23 juillet 1913.

ROBAR.—Habitation située dans la 10e section rurale des Cayes.

ROBÉLIN.— Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière. L'Etat y possède 20 carreauu de terre occupés par des fermiers.

ROBALOS.— Terrain situé sur la presqu'île de Samana, riche en lignite.

ROBERGEOT.— Habitation caféière abandonnée située dans la section rurale de la Nouvelle-Touraine, commune de Pétion-ville. L'Etat y possède des terres qu'il afferme à des particuliers. Contenance indéterminée. Voyez : Robert Jonc.

ROBERT.— Habitation située dans la 10e section rurale des Cayes.

ROBERT.— Habitation située dans la section rurale de la Plaine Céleste. commune des Grands Bois. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROBERT.—Habitation de la commune de la Croix-des-Bouquets en plaine du Cul de Sac. Ecole rurale.

ROBERT.— Habitation située dans la commune de l'Arcahaie, section rurale de Fond-Baptiste. En 1802 les ateliers de cette habitation massacrèrent les colons et se retirèrent en insurrection dans les mornes contre les français, avec le chef des insurgés Destrades. Le 8 janvier 1889 une colonne des troupes du gouvernement marcha de Williamson par la route de Leroux contre les Nordistes établis au fort Guibert et les en délogèrent après un combat d'une heure engagé au carrefour Robert.

ROBERT.— Habitation située dans la section rurale de Desforges, commune de Bombardopolis. L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROBERT.— Voyez : Gobert.

ROBERT LAGETIERE.—Habitation située dans la section rurale de Pont-Rouge commune de Port-au-Prince, où est le Pont-Robert, sur les deux côtes du chemin qui conduit à la Croix-des-Bouquets. Ecole rurale.

Le 1er décembre 1802, Larose, chef des insurgés de l'Arcahaie vint attaquer le fort Robert qu'il enleva sur les français. Le colonel Gilbert Néraud qui commandait à la Croix-des-Bouquets, marcha contre les indigènes et les chassa de l'Habitation. Larose se retira au Boucassin. En 1812 Christophe fit établir à Robert une batterie contre le Fort Lamarre. En août 1889 lss Nordistes y établissaient une batterie contre Port-au-Prince, lorsque Légitime quitta le pouvoir en présence de la supériorité de ses adversaires. Voyez : Pont Robert.

ROBLRT JOUX. - Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie.

ROBERT JONC.—Chaîne de morne des Matheux commune de l'Arcahaie.

En septembre 1802, lors de l'insurrection des bandes indigènes commandées par Destrade à l'Arcahaie, le général Pageot, revenant de l'habitation Pouillac, traversa la chaine de Robert Jonc, cherchant l'ennemi qui cependant le talonnait. Les indigènes épiaient le moment favorable pour se précipiter sur les français. Destrade traversa rapidement les ravins du morne Manovrier, atteignit l'habitation Morial, où le général Lavalette avait attaqué Charles Belair, et arriva sur l'habitation Bartholomay. Voyez : Robergeot.

RUBERGEOT.—Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

ROBIAU.— Habitation située dans la section rurale de la Montagne-Terrible, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 20 carreaux de terre affermés à des particuliers.

ROBILLARD.— Habitation située au Pays Pourri commune de la Croix-des-Bouquets. Le 26 avril 1803 le chef de bataillon Viet, créole des Grands Bois enleva le poste qu'y occupaient les indépendants. Les français firent beaucoup de butin et ramenèrent beaucoup de bestiaux à la Croix-des-Bouquets.

ROBILLARD.— Habitation située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de la Plaine du Nord.

Le 22 avril 1802, Christophe y demanda des garanties au géneral Leclerc pour lui et pour les habitants de la colonie avant de lui faire sa soumission.

ROBIN.— Habitaiion située dans la commune de Port-au-en plaine du Cul de Sac.

ROBINET.— Habitation située dans la section rurale de Grand Vincent, commune de Jérémie.

ROBINET.--- Habitation située dans la commune de Saint Marc, près de la Grande Saline.

ROBION.— Habitation située dans la commune de Saint Marc. Le chemin qui y conduit passe au pied des forts Bélair et Blockouse. Elle est plavée au Nord dè Dessalines. Le morne Robion encadre la ville de Saint Marc.

ROC.—Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne, commune de Saint Marc. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. Voyez: Morne Roc.

ROCA.— Pointe située au Nord de la république dominicaine.

ROCHAMBEAU.-- Habitation située dans la section rurale du Trou d'Enfer, commune du Borgne. L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROCHASSE.—Habitation située dans la section rurale de Fond Rouge, commune de Jérémie.

L'Etat y possède quatre carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROCHE.—Voyez : Grosse Roche. Marre à la Roche.

ROCHE.(la)—Habitation caféière située dans la commune de Jacmel,

ROCHE.—Position située entre Mirebalais, section rurale

de Génipailler et le bourg de la Petite Rivière sur la rive droite de l'Artibonite. Il y a une source thermale sulfureuse dans le lit d'un ravin escarpé et rocheux. Le tremblement de terre du 16 août 1751 fit disparaitre les eaux qui reparurent en 1760, et qui disparurent de nouveau lors du tremblement de terre de 1770. Aujourd'hui la source jaillit de nouveau, à en croire la géographie de Mr. D, Jean Louis et Thébaud.

ROCHE.—Habitation caféière située dans la section rurale des Matheux. commune de l'Arcahaie, où Destrade, le chef des bandes insurgéee en 1802 contre les français, établit son quartier général pour combattre le général Pageot. De là, Destrade se porta au Fond Gondole.

ROCHE A BATEAU (la)—Poste militaire de l'arrondissement des Coteaux, située dans la section rurale de l'Anse à Drick, commune des Coteaux, entre cette ville et Torbeck, au bord de la mer. Ecole et chapelle rurales.

Il y a les habitations : Carpentier, Malette.

L'Etat y possède 21 emplacements, grande rue, occupés par autant de fermiers.

La Roche à Bateau est un petit hameau. Vue de loin et de certains points, elle fait l'effet d'une barque à la voile.

Il y a dans le voisinage un embarcadère où les petits bateaux trouvent un excellent mouillage. L'ânse sur laquelle elle est placée a plus d'étendue que celle des Coteaux. En juin 1890 un projet de loi lu à la Chambre proposa d'ériger ce quartier en commune de 5e classe,

Le Ministre de l'Intérieur St M. Dupuy combattit ce projet Cet endroit est plus important que Port Salut et Port à Piment qui sont des communes.

S. E. M. de Lambert était Comte de Roche à Bateau sous l'Empire en 1849.

ROCHE A L'INDE.—Immense rocher situé entre Plaisance et Limbé près la Camp le Coq.

ROCHE A ZOMBI—Quartier de la commune de Petit Goâve ou en mars 1883, la colonne battue par Lamarre au Petit Goâve fut anéantie dans sa fuite. Les indigènes furent sans pitié pour vaincus qui étaient les propres gardes d'honneur de Rochambeau.

ROCHE BLANCHE.—Habitation sucrière située en plaine du Cul de Sac, section rurale de Petit Bois, commune de la Croix des Bouquets, contient 110 carreaux de terre, appartenant à Michel Lilavois, puis à Tancrède Auguste. Par la loi du 4 novembre 1812, le Sénat décerna cette ha-

bitation au président Pétion à titre de récompense nationale.

En 1803 Dessalines laissa ses troupes à Roche Blanche et partit pour le Camp Gérard. Il donna ordre à Pétion d'arrêter Lamour Dérance.

Lamour Dérance y fut arrêté par Guerrier, d'ordre de Dessalines, le 26 juin 1803; garotté, conduit à Marchand et jeté dans un cachot, il mourut de faim on ne sait quand, Cangé partit de Rocheblanche pour aller assiéger Léogane.

Le chef de bataillon Dolosié sortit de Léogane avec 4 pièces de canon Cange l'attaqua sans résultats. Les français s'embarquèrent. Les indigènes prirent possession fie la ville.

Mme. P.de Faubert était marquise de Roche blanche sous l'Empire en 1849.

ROCHE BLANCHE [la].—Rivage situé entre Mariani et le Morne à Bateau, ainsi appelé à cause d'une grosse roche blanche qui s'y trouve.

ROCHEFEUILLE.- Habitation située dans la section rurale de Fossé Naboth No 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 26 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROCHE GOUPEL--Station située entre Maissade et St Michel. Près de ce dernier village, les voyageurs s'arrêtent sous un bosquet de manguiers touffus.

ROCHE ÉCRASÉE(la).—Grosse roche située près de Corail sur le chemin de Jérémie et que l'on contourne pour prendre une belle chaussée de 100 mètres de longueur établie au milieu d'un marais boueux, sous la colonie française.

ROCHELOIS (les) .--- Quatrième et dernière section rurale de la commune de la Petite Rivière de Nippes, arrondissement de Nippes. Contigue à la sectian de Silleigne. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers par des fermiers sur les habitations : Cholette Bézin 4 ¼ carreaux de terre, Bézin 50 pieds de terre, Lalor 5 carreaux.

Cette section rurale produit beaucoup de café dans les hauteurs le terrain est plat et offre la facilité de voyager en voiture.

Anciennement, sous la colonie française, on l'appelait Petite Rivière de Nippes, Petite Rivière du Rochelois, ou simplement Rochelois.

En janvier 1803, après avoir enlevé Miragoâne aux français, le colonel Geffrard marcha sur l'Anse-à-Veau. Quand il parvint aux Rochelois, il rencontra sur l'habitation Périnier

un bataillon français commandé par Bérotte. Il l'attaqua et le dispersa.

ROCHELOIS (les).--- Récif situé au 18° 37' 40" de latitude Nord et au 75° 39' 54" de longitude Ouest du méridien de Paris. Il fait partie du territoire de la commune de Miragoâne entre cette ville et l'île de la Gonave.

En 1919, le phare du fort Ilet de Port-au-Prince fut démonmonté et transporté sur les bancs des Rochelois, dangereux pour les navires. Le mercredi 19 octobre 1921, le président Dartiguenave partit de Port-au-Prince pour aller poser la première pierre de ce phare. Le 11 février 1922, ce phare projeta ses feux blancs. Latitude 18 38 53 Nord, Longitude : 73 12 22 Ouest. La projection dure 3 seconees et est visible à 9 milles de distance. L'élevation de la lumière projectée au dessus de la mer est de 30 pieds.

ROCHELOIS (les).--- Sixième et dernière section rurale de la commune de Miragoâne, arrondissement de Nippes. Ecole rurale.

ROCHELOIS.-- Voyez : Four des Rochelois.

ROCHE PILATE.-- Troizième section rurale de la commune du Trou. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers sur les habitations : Lafontaine 26 carreaux de terre, Lilancourt 86, Pochon 59, Fage 80, Birotte 15, Marette 20, Lagrange 15, Clairville 15, Binse 10, Pinaud Petite Place 7, Décamp 5, Blondin Petite Place 17.

En 1840 il y avait 3 habitations bien cultivées en cannes et vivres, 22 en café et vivres, en dépérissement, 70 en cannes et vivres, 2 en café et vivres, 118 en jardins, 44 abandonnées. Effectif 259.

Le 10 janvier 1889 les habitanis de Roche Plate ouvrirent leurs portes aux troupes du gouvernement en marche contre les Nordistes.

ROCHE PLATE.— Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond Ramier, commune de Port de Paix, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

ROCHER BALTHAZAR.— Voyez : Peligro.

ROCHES (les).— Forte position militaire située sur la route des Gonaives à Plaisance, près de ce village.

Le 18 mai 1865, le 30e régiment du Cap gardait cette position pour Salnave, mais l'abandonna, une colonne de troupes du gouvernement l'occupa immédiatement sous les ordres du général Norbert Gatéau. Quelques hommes résolus auraient pû arrêter aux Roches l'armée du président Geffrard.

La route des Roches est rapide et pénible à gravir.

ROCHES (les).—Rivière tributaire de la Gascogne.

ROCHES (les).- Voyez : Ravine des Roches. Des Roches. Passe à Roches. Savanne à Roches. Petite Plaine des Roches.

ROCHE RONDE--- Habitation située dans la commune de St. Marc.

ROCHE SECHE.— Habitation située dans la commune de Lascahobas. Chapelle rurale ayant 40 pieds de longueur sur 15 de largeur; elle a été bénie en février 1888.

ROCHE TETEE (la).—.Habitation situés dans la 2e. section rurale de Port-à-Piment. C'est la délimitation de cette section rurale avec la première.

RODE.- Savane large située entre Hinche et Grabahal et qu'une ravine sépare des savanes Corbanal, Trois Roches et Massa-Lapa.

RODRIGUE CAPES.--Habitation située dans la section rurale de Morne Rouge, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat possède un reste de l'habitation inoccupé.

ROFFILIER.-- Habitation située tout près de la ville des Gonaives, arrosée par la rivière Laquinte. Ancienne culture de coton et d'indigo. Voyez ; Rouffelier.

ROGER.— Habitation située dans la section rurale du Haut d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROGER.—Habitation et quartier dépendant de Grand-Goâve.

ROGESSE.—Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Ilet à Cornes, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

ROI.--Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond Blanc, commune de l'Arcahaie, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

ROI. —Voyez : Bois Roi, Ravine du Roi.

ROJO.—Voyez : Cap Rojo.

ROLLANT.—Habitation située dans la 4e. section rurale des Cayes.

ROMETTE.--Habitation située dans la 5e section du Haut de St. Marc.

ROMAIN.--Habitation située dans la section rurale de la Coupe-Mardi-Gras, commune de Mirebalais sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre affermés à des particuliers.

ROMAN.--Habitation située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort Liberté.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROMANA (la).--Rivière de la république dominicaine qui se jette dans la mer des Antilles, entre les caps Engano et Beata, en face de l'île Ste. Catherine. Le port où s'embarquent les productions de la commune de Santa Cruz del Seïbo est formé par la rivière de la Romana et par un bras de mer qui y entre,

ROMANA (la).--Poste militaire de la republique dominicaine, situé sur une hauteur qui domine la rivière du même nom. Excellent port du district de San Pedro de Macoris. La baie de la Romana est formée par la mer des Antilles.

ROME.--Voyez : Saint Rome,

ROMILLARD.—Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

RONDE.—Voyez : Source Ronde.

RONSARD.—Ravine située dans la commune de Jean Rabel. Bonne terre cultivable.

RONDAIN.—Habitation située dans la section rurale des Orangers, commune de Léogane.

ROQUE.—Habitation située en avant de la Grande Rivière du Nord.

Le 1er. Janvier 1795, le capitaine Médor, lieutenant de Toussaint Louverture s'empara du Camp Roque où les espagnols s'étaient établis. Voyez Roc. Morne Roc.

ROSE.—Voyez : Sainte Rose. Cap Rose.

ROSEAU.—Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Coupe Mardi Gras, commune de Mirebalais, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

ROSEAU.—Habitation de la plaine de St. Marc.

ROSEAUX (les). — Habitation inoccupée située dans la section rurale de Mont Rouis, commune de l'Arcahaie, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée. La petite rivière des Roseaux se jette sur le rivage après avoir arrosé une partie de la plaine.

ROSEAUX (les).--- Première section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grand'Anse sur la route de Corail. Le quartier érigé en commune de Petit Trou

de Roseaux s'y trouve. En 1791 les hommes de couleur de la Grand'Anse campèrent aux Roseaux pour revendiquer leurs droits.

La rivière des Roseaux se jette dans le Trou Jérémie. Elle est dangereuse et plusieurs fois elle a emporté les courriers et les lettres, comme cela est arrivé le 18 mai 1878. Voyez : Petit Trou des Roseaux.

ROSEAUX [les].--Voyez : Petit Trou des Roseaux.

ROSEAUX [les] — Par Arrêté du Président Antoine Simon du 7 juin 191o (Moniteur du mercredi 8 juin 191o) la commune des Roseeux se compose de quatre section rurales composant : *la 1ère* les habitations Baptiste, Maure. Beaufouin, La Chicote, Mansotte, Trou Bois, Lamaillé, Ravine Creuse (de la 3e section de Corail), Jackin, Charamelle, Durand Chevry de la 4e section de Corail; *là 2ème* est faite de Fond Cochon; *la 3ème.* de Grand Vincent et *la 4eme* des Gommiers (ci devant 1er, 2e,, 3e.sections de Jérémie.

Recettes Communales

1921-22	1694,55 gourdes
1922-23	1,942,21
1923-24	3,355,85
1924-25	4,03o,3o

ROSE BONITE.—2e. section rurale de la commune de Carice.

ROSIER. -Habitation située dans la section rurale de Mapou, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 17 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROSSIGNOL,—Habitation située dans la section rurale de Haut Fond Bleu, commune de Corail.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée,

ROSSIGNOL.— Nom d'une rue à Corail,dans laquelle l'Etat possède des emplacements.

ROSSIGNOL.— Habitation située dans la section rurale de Véronne, commune des Anglais. L'Etat y possède cent-vingt-cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROSSIGNOL.-- Habitation située dans la commune de Chardonnières.

ROSSIGNOL-BELLE-ANSE.— Habitation située dans la plaine de l'Artibonite, plus bas de Colmini, est un quartier que les immigrants louisianais ont défriché en 1861 pour le mettre en culture. En 1889, le général Dardignac y bat-

tit les Nordistes. En 1840, la Brèche Rossignol a été réparée et plus tard en diverses fois.

ROTIREAU. — Habitation inoccupée située dans la section ruralé de l'Ilet-à Cornes, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

RATIREAU.--Habitation située dans la section rurale du bas de Limbé N° 1, commune de Limbé. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROUANEZ. — Habitation située dans la section rurale de Camp-Perrin, commune des Cayes. L'Etat y possède trois carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROUANEZ. — Habitation située dans la section rurale des Poteaux, commune des Gonaives. L'Etat y possède un carreau de terre occupé par des fermiers.

ROUANEZ. — Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune des Gonaives. L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROUANEZ-GROS-CAP. — Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune des Gonaives. L'Etat y possède dix carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROUCOU. — Deuxième section rurale de la commune de Trou. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers sur les habitations : Guiton 48 ½ carreaux de terre, Brécourt 22, Dumole 54 ½, Brécourt Monjal 20, Pilette 51 2|3, Pinaud 5, Tributien 6, Desvarênes Petite Place 3, Montreuil 5, Doriol 4, Sénudec 19, Gachette un reste, Brécourt Sarrazin 10, Desvarênes Lechat 26 3|4.

En 1840, il y avait 5 habitations bien cultivées en cannes et vivres, 12 en café et vivres, un en dépérissement, 160 en cannes et vivres, 26 en café et vivres, 4 en jardins, 60 abandonnés. Effectif 267.

En 1792, les blancs y établirent un camp commandé par Dassas : ce camp protégeait la sénéchaussée de Fort-Dauphin (Fort Liberté). Candi, à la tête d'une nombreuse armée d'affranchis, l'attaqua, battit les blancs, et s'empara du Trou. Dassas se réfugia à Ouanaminthe.

ROUCOU. — Troisième section rurale de la commune de Limonade. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers sur les habitations : Déréal 10 carreaux, Tosin 85, Levêque 5, Boucho 5, Richard 25, Coursy 5, Desvarènes Fournier 38, Ardinette 30 ½, Mouchinette 46 1|3, Desforges 2, Dubourg 5, Fougère 65, Montenoir 20.

ROUDINA. — Habitation située dans la commune de Pestel. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

ROUE [la].— Voyez : Savane la Roue. Grande Montagne Roue Cabrouet.

ROUFFELIER.—Habitation située dans la commune d'Ennery, appartenant à Toussaint Louverture. Voyez Roffillier.

ROUGE.— Voyez : Pont rouge. Morne rouge. Morne rouge. Cap rouge. Bas du Cap rouge. Marre rouge.

ROUILLE.— Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix. L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

ROUILLONNE (la).— Petite rivière vagabonde située dans la commune de Léogâne dont elle arrose la plaine. C'est pour cette raison qu'on l'appelait la Brouillonne, nom qui a dégénéré avec le temps en celui de Rouillonne, Elle ne tarit jamais. On l'appelle aussi la rivière des Citronniers. (Voyez ce mot).

ROULETTE.— Voyez : Fond Roulette.

ROULLEAU.-- Habitation située dans la 4e. section rurale du Haut de St.Marc, commune de St.Marc.

ROULIN.-- Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer. L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

ROUMAIN.-- Habitation caféière située dans la commune de Pétion Ville.

ROUPEAU.-- Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Grande Plaine, commune de Port Margot, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

ROUSSEAU.-- Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appar tenant a l'Etat. Contenance indéterminée.

ROUSSEAU.-- Habitation située dans la section rurale de Bahoruco, commune de la Petite rivière de Nippes. Ecole rurale. L'Etat y possède dix carreaux et demi de terres occupés par des fermiers.

ROUSSEAU.-- Habitation située en plaine du cul-de-sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

ROUSSEL.-- Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Port de Paix. L'Etat y possède deux carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROUSSEL.-- Habitation située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port de Paix.

ROUSSEL.-- Habitation située dans les hauteurs de la commune de Petit-Trou de Nippes.

ROUSSELOT.-- Habitation située dans la section rurale

de Cormiers, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède dix carreaux de terre occupés par des fermiers.

ROUSSETTE.--Habitation située dans la section rurale du Haut de St.Marc, bornée au Nord par la rivière de St-Marc.

ROUVIOL.—Ancienne section rurale de la commune de San Jose de las Matas. En 1840 elle produisait du tabac, café vivres et grains, et manioc.

ROUVRAY.—Habitation située dans la section rurale de Bois Blanc, commune de Terrier Rouge.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. Le 11 janvier 1875 l'Etat possédait 334 carreaux affermés à des particuliers. Elle avait appartenu aux Jésuites C'est là qu'on avait planté les premières graines de caféier que les Jésuites de la Martinique envoyèrent à leurs confrères de St- Domingue.

Mr. de Rouvray était colon blanc. Il se distingua par un discours prononcé en 1791 à l'Assemblée coloniale relativement à l'émancipation des gens libres de couleur. (Discours de Mr.de Rouvray page 451 Madiou 3e. vol).

ROUX des ILES.—Voyez : Champoing.Terrier Rouge.

ROUX MARCHAND. – Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée No 2. commune de Dessalines.

L'Etat y possède 8 carreaux ½ de terre occupés par des fermiers.

ROI.—Habitation situé dans la commune de Petit-Goâve La Ravine à Barret l'arrose avant de se jeter dans la baie de Petit Goâve. Voyez : Bois Roi.

ROY. Habitation situé dans la commune de la Croix des Bouquets, au bord de la mer, près des Sources Puantes.

ROYAL. —Voyez : Port Royal. Terrier Rouge. Puerto Real.

ROYALE. –Nom d'une rue à Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède plusieurs emplacements occupés par des fermiers.

RUBIO. [el].—Montagne dépendant de la chaine du Cibao au Sud'Ouest de la ville de Las Matas. La région contient de l'or. Hauteur 1.430 mètres.

RUCILLO.—Voyez : Pic d'Yaque. La vallée de Cienega se trouve au pied du Rucillo.

RUFINA.—Voyez : Vieja Rufina,

RUSIA.—Pointe située au Nord de la république dominicaine près de Puerto Plata. La Loma Veseda vient la rencontrer à l'embouchure du Bajabonito.

RUISSEAUX de CORBE (les).—Voyez : Corbé.

S

SABAILLE.-- Section rurale de la province de Puerto Plata. En 1839, il y avait 98 habitations cultivées. Produits : cinq cents livres de café, 1782 surons de tabac, cent livres de cire, deux cent seize barils de maïs, 174 barils de pois, cent trente barils de riz, cinquante gallons de sirop. Coupe d'acajou 4, livrant cinquante deux mille neuf cent vingt neuf pieds deux tiers.

SABANETA.-- Voyez : Savana de la Mar.

SABANA (la)... Petite rivière de la république dominicaine, qui se jette dans la Yabacoa, province de Santo Domingo.

SABANA GRANDE de MAO. -- Hameau de la province de Santiago, république dominicaine, à 10 lieues de Santiago.

Le 11 janvier 1801, après les combats de la rivière de Guayabine et de Sabana Grande de Moa, les Espagnols se retirèrent à Santiago ; le Général Moyse atteignit les murs de leur place.

SABANA IGLESIA.-- Hameau dépendant du distrit de Monte Cristi, république dominicaine à deux cent soixante quinze mètres au dessus de la mer. Ancienne section rurale de la commune de Santiago. Voyez : Charchas.

SABANA BUEI.-- Village dominicain de la province d'Azua. Grès d'un grain fin.

SABANA MULA (la).-- Poste militaire, petit hameau de la république dominicaine, province d'Azua.

SABANA de la MAR.-- Voyez : Savana de la Mar.

SABANETA.-- Commune du district de Monte Cristi, république dominicaine ; située sur la rive droite da la Yaguajal, à 152 mètres au dessus du niveau de la mer. C'est le grenier de San Jose de las Matas. A l'Ouest du village se trouve la petite montagne de Chaquez qui paraît isolé du Cibao.

SABANETA. -- Voyez : Maguana y Sabaneto.

SABANETA. -- Ancienne section rurale de la commune de la Vega.

SABATONNE.-- Habitation située dans la section rurale

des Ecrevisses, commune de Vallière. L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

SABÈS.-- Habitation inoccupée située dans la commune de la Plaine du Nord, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

SABLE.-- Voyez : Ravine des Sables. Ravine-Sable. Anse aux Sables. Rivière des Sables.

En 1840, il y avait de belles cultures de tabac, café, cannes et grains.

SABOURIN.-- Habitation située dans la section rurale de Joli Trou, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède 1[3 de carreau de terre occupé par des fermiers.

Le 3 Janvier 1795, Moïse, lieutenant de Toussaint Louverture, s'empara d'un camp établi sur cette habitation par les Espagnols de la Grande Rivière.

SABOURIN.-- Habitation située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie.

En 1807, lorsque Pétion marcha contre Christophe, Yayou enleva sur les troupes du Nord le monticule qu'elles occupaient sur cette habitation.

SACRE-COEUR [le].-- Nom d'une rue à Jean-Rabel, dans laquelle l'Etat possède quatre emplacements occupés par des fermiers.

SAFERELLA.-- Ancienne section rurale de la commune de Moca. En 1840 il y avait 60 habitations bien cultivées, de beaux champs de café, tabac, grains et vivres de toutes espèces, hattes.

SAILLANT.-- Habitation située dans la commune de Fort Liberté entre cette ville et Acul du Nord, érigée en poste militaire par la loi du 16 septembre 1906 [Moniteur du 8 octobre 1906].

SAILLANT.-- Habitation située dans la section rurale de Boucan-Richard, commune de Gros Morne.

SAINAGUA.-- Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre la Nigua et le Nizao.

Quartier de la commune de Saint Christophe, entre ce village et la mer.

SAINTARD.-- Habitation située dans la commune de l'Arcahaie, aux Vases. En 1807, lorsque Pétion marcha de Port au-Prince contre Christophe dans le Nord, il établit sur cette habitation l'avant-garde de son armée. Chapelle Ste. Anne.

SAINT AGNANT.-- Voyez : Soutagnant.

SAINT AUSSAIRE.-- Habitation entre la Vega et la Moca.

Lorsqu'en 1805, les troupes haitiennes du Nord levèrent le siège de Saint Domingue, le colonel de la 29e demi brigade, Jean Jacques Bazile, incendia cette hatte.

SAINT BARATAS.— Habitation située dans la commune de Saint Michel du Nord section de Las Lomas. Mines de cuivre concédées en 1904 à Monsieur Rodolphe Gardère.

SAINT BRICE. - Habitation située dans la commune de la Plaine du Nord. L'Etat y possède dix carreaux de terre inoccupés.

SAINT BRICE.— Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Ilet-à-Cornes, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

SAINT CHARLES.-- Nom d'une rue aux Gonaives, dans laquelle l'Etat possède 7 emplaoements occupés par des fermiers.

SAINT CHALES.-- Nom d'une rue à Saint Marc, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

SAINT CHARLES.-- Fort situé au portail de Mont Rouis de St.Marc.

SAINT CHRISTOPHE.-- Voyez : San Christobal.

SAINT CLAIR.-- Voyez : Sainte Claire. Fort Saint Clair.

SAINT CYR.-- Habitation située dans la section rurale du Cap Rouge, commune deJacmel. En Novembre 1799, le colonel Henri Christophe qui commandait la 2e division de l'armée de Toussaint Louverture cernant Jacmel, vint occuper l'espace compris entre les habitations Ogé et St.Cyr.

En 1802, après l'affaire de Rabouin au Cap Rouge (Voyez ce mot) Dieudonné Jambon qui commandait à Jacmel sortit contre les insurgés des montagnes environnantes qu'il trouva paisibles. Il atteignit une gorge près de l'habitation St.Cyr. Là, les indigènes en insurrection contre les français et postés des deux côtés du défilé firent sur lui un feu plongeant. Les soldats européens furent saccagés. Pas un seul des noirs et des hommes de couleur qui servaient dans les rangs des français ne fut atteint. Les insurgés avaient donné le temps à l'avant-garde, composée de leurs frères, de traverser l'embuscade. Dieudonné rentra à Jacmel honteux en désordre.

Après ce combat, l'insurrection devint générale dans les campagnes de Jacmel, et les insurgés vinrent cerner la ville.

SAINT CYR.— Habitation située dans la section rurale de Fond Mellon, commune de Jacmel.

SAINT DOMINGUE.— Nom donné à l'île d'Haiti par les Espagnols et par les Français. La grande prospérité de la

ville de Saint Domingue, principal établissement de la colonie, fut la cause qui la fit insensiblement appeler Saint Domingue, jusqu'à l'époque de la proclamation de l'indépendance de la partie française, époque à laquelle elle reprit le nom d'Haiti que lui donnaient les premiers insulaires. Voyez la division du territoire à cette époque au mot Haiti.

SAINT-DORMON. — Habitation située dans la commune de La Chapelle. L'Etat y possède une portion.

SAINT ETIENNE. - Nom d une rue à Ennery, dans laquelle l'Etat possède 7 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT EUSTACHE. — Propriété située à Pétion Ville près de la tête de l'eau, appartenant à Hermann Peters.

SAINT FÉLIX. — Habitation située dans la commune de Torbeck [Voyez ce mot].

SAINT-FERRIER. — Fort situé aux portes de la ville du Cap, occupé en 1865 par les partisans de Salnave, fut attaqué par le corps des tirailleurs de la garde du Président Geffrard. Une photographie aujourd'hui perdue, représentait ce fait d'armes. Au triomphe du gouvernement, il fut désarmé.

SAINT FRANÇOIS. - Chapelle importante, bâtie dans le quartier du Bel-Air de Port au-Prince en 1880.

SAINT GEORGES. -- Morne situé dans la commune de St. Louis du Sud, dépendant de la chaîne de La Hotte, sur la presqu'île de l'Abacou. On y passe pour se rendre à Aquin, et ses sinuosités verdoyantes atténuent beaucoup la difficulté de la montée.

150 hommes composant les débris de l'armée de Rigaud, sous les ordres du Général Jean Cecil, se retirèrent en 1800 sur ce morne après la bataille, Dessalines, après s'être emparé de l'Anse à Veau et du Petit Trou, repassa à Aquin, d'où il marcha sur Saint Louis. Son armée s'arrêta au pied du morne Saint-Georges sur le sommet duquel étaient encore campés 100 hommes. Il tourna la position et ordonna à Clerveaux de gravir un morne presqu'inaccessible, à travers des précipices profonds, de roches à pic et de grands arbres entrelacés de lianes. Ses soldats y grimpèrent avec gaieté, mais lentement, marchant en file, se passant mutuellement leurs fusils, et s'entr'aidant en se donnant la main. S'ils avaient été attaqués dans ces gorges, ils auraient été exterminés. Mais l'ennemi ne se doutait pas qu'ils eussent pu passer par cet affreux chemin. Dans l'après-midi, le général Clervaux était sorti de ces défilés et avait atteint le sommet de la montagne qui était admirablement cultivée. Il en descendit aussitôt après et se dirigea vers la rivière Saint Georges Il

rencontra un poste qu'il enleva, et traversa la rivière pour tourner le bourg de Saint Louis et couper la retraite aux débris de l'armée du Sud. Jean Cecil, découvrant ses intentions, abandonna sa position, se replia sur Saint Louis, en opérant sa retraite à travers les marécages qui s'étendent le long du rivage de la mer. La division Clerveaux et celle que commandait Dessalines en personne se réunirent au morne Saint Georges ; delà toute l'armée marcha sur Saint Louis. Dessalines était sur l'habitation Allard, prêt à fondre sur l'ennemi, lorsqu'il reçut avis de Toussaint Louverture que des négociations étaient entamées avec Rigaud : il suspendit sa marche.

SAINT GERMAIN.-- Nom d'une rue à Saint Marc, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

SAINT GILLES.— Fort situé sur la lignes Ouest de la ville de Santo Domingo ; il bat tant à l'Ouest qu'au Sud. Jusqu'aujourd'hui on voit sur les murs du Fort Saint Gilles, au Sud Ouest de la ville de Santo Domingo l'empreinte des balles des troupes haitiennes lors du siège de 1805.

SAINT JACQUES.-- Nom d'une rue à Terre Neuve, dans laquelle l'Etat possède 9 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT JEAN DU SUD.-- Nouveau nom donné à l'ancien qnartier l'Etronc de Porc le 6 août 1909 sur la proposition du sénateur Vaudray Hilaire, amendée par le Ministre Septimus Marius.

SAINT JEAN DU SUD.— Commune de l'arrondissement des Cayes, département du Sud.

Par Arrêté du Président Antoine Simon du 12 juillet 1910 (Moniteur du mercredi 13 et samedi 16 juillet 1910) l'étendue de la commune de Saint Jean du Sud a été ainsi délimitée sur le rapport du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur Jérémie. La commune de Saint Jean du Sud s'étend du grand chemin de la rivière dite LACULTE, en passant aux carrefours Joute et Maçon, jusqu'aux BANBOUS CADY pour, de là, aller au carrefour AMPLAGNAC et prendre fin à l'embarcadère de ROCHES JABOUIN.

SAINT JEAN DU SUD. Recettes Communales :

1921-22	1.794,46	Gourdes
1922-23	2.250.97	
1923-24	2.482,08	
1924-25	2.455,81	

SAINT JEAN.— Voyez : San Juan de la Maguana. Quartier Saint Jean.

SAINT JEAN. Habitation située dans la section rurale du Camp-le Coq, commune de Limbé.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers. Elle dépend du fort de la Crête Rouge.

SAINT JEAN.— Ancienne dénomination d'une section rurale de la commune de Saltrou. En y comprenant le Pot de Chambre, il y avait 131 habitations bien cultivées en 1840.

SAINT JEAN.— Nom d'une rue au Môle Saint Nicolas, dans laquelle l'Etat possède 9 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT JEAN-BAPTISTE.— Nom d'une rue de Jean-Rabel, où l'Etat possède 36 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT JEROME.— Fort situé à 2/3 de lieue de Santo-Domingo, que le général Ferrand fit désarmer en 1805 à l'approche de Dessalines. On sort de Santo Domingo par le portail Comte pour se rendre à Saint Jérôme.

SAINT JEROME.— Habitation située dans la commune de Santo-Domingo.

SAINT JOSEPH.—Fort situé au portail Nord de la grande rue de Port-au-Prince. Le même que le fort Lamarre (Voyez ce mot.)

En janvier 1792, les hommes de couleur campés à la Croix-des-Bouquets, envoyèrent Pinchinat à Port-au-Prince demander une trêve aux blancs, la municipalité, au lieu de le laisser entrer en ville, comme c'était convenu, fit tirer sur lui tous les canons du fort Saint Joseph. Cependant Pinchinat revint sain et sauf à la Croix-des-Bouquets.

Le 5 juin 1794, Blaise, lieutenant colonel de la légion de l'Ouest, livra le fort aux Anglais. Un colon nommé Béranger s'y rendit ce jour, et au milieu de tous les blancs qui avaient appelés les anglais dans la colonie, il lut une liste de trente planteurs, ses anciens amis, qui étaient, disait-il des républicains. Il commença par messieurs Goy et Gau. Il les fit jeter successivement dans le fossé après leur avoir brûlé la cervelle de sa propre main, et en disant à chacun d'eux : " Républicain, fais le saut de la Roche Tarpéienne ". Il eut ainsi tué tous ces malheureux qui venaient de trahir la patrie, si le général Whyte, arrivant dans le fort à 8 heures du soir, n'avait fait cesser cet affreux carnage. Le général anglais le fit arrêter ; le lendemain il fit publier une proclamation par laquelle il condamnait ses crimes. Béranger prit la fuite, il se noya dans la Voldrogue en se rendant à Jérémie.

Le 5 février 1802, quand l'armée française débarqua au Lamentin, la garnison du fort avait été gagnée par les cito-

yens. La 3e coloniale avait tiré de la place Vallière sur les français, et avait retraité dans le fort. La garnison laissa pénétrer au milieu d'elle les soldats de la 3e, ceux-ci n'éprouvant aucune défiance, et se croyant avec des frères, virent tout à coup braquer contre eux les canons, en même temps les français qui cernaient déjà la fortification, les sommèrent de mettre bas les armes, ce qui fut fait.

En 1807, après la bataille de Sibert, au milieu des préparatifs de résistanee que les troupes faisaient au Portail Saint Joseph contre l'armée de Christòphe, une femme, Manette Bonnaire, qui avait son fils dans l'armée, vint au portail Saint Joseph demander ce qu'était devenu le général Pétion. " Que ne demandez-vous des nouvelles de votre fils", lui dit-on. Mon fils ! reprit cette mère spartiate en haussant les épaules, qu'importe sa vie à la république ? C'est la vie du général qui est précieuse." Le danger public lui faisait oublier ses douleurs particulières. Quand on lui dit qu'on craignait que Pétion ne fut resté parmi les morts à Sibert, elle tomba sans connaissance. Le fort Saint Joseph repoussa les troupes de Christophe en 1807 et en 1812.

Le cœur du général Lamarre, le défenseur du Môle Saint Nicolas a été enterré au fort Saint Joseph, appelé depuis lors Fort LAMARRE. D'autres officiers y ont été aussi enterrés.

L'Eglise Saint Joseph, bâtie à l'Ouest du fort était la plus belle de la République. Brûlée, elle fut rebâtie. Les sections rurales de Pont-Rouge, des Varreux, de Saint Martin, de la Grande Rivière dépendent de la paroisse de Saint Joseph ainsi que les postes de Pont-Rouge et de la Croix-des-Missions.

De l'autre côté du portail Saint Joseph se trouvent la Saline, où on a fait en 1882 beaucoup de concessions de terrain, au point qu'aujourd'hui il s'est élevé un hameau appelé Bourg Salomon avec une population très dense. La population comprise entre le portail et le Pont-Rouge est aussi très active. Beaucoup de communes n'ont pas son importance. Fontaine publique. Voyez : Fort Lamarre, Portail Saint Joseph.

L'abbé Guillard, curé de la paroisse St. Joseph, mourut le 15 Octobre 1888, la commune de Port-au-Prince, reconnaissante des services rendus au pays par ce vertueux prêtre, lui décerna, le lendemain des funérailles officielles. L'abbé Guillard occupe un rang éminent parmi les fondateurs de l'église et de la paroisse Saint Joseph. Il a contribué à l'épuration des mœurs dans ce quartier naguère livré complètement à lui-même. Son corps a été enterré le lendemain dimanche à droite de l'autel de la Vierge.

SAINT JOSEPH.— Fort situé sur le rivage de Fort Liberté.

SAINT JOSEPH.—Fort situé au Cap-Haitien. Le 5 décembre 1888 un boulet du Toussaint Louverture y éclata.

SAINT JOSEPH.---Source d'eau thermale située à Banica, elle fait entendre un léger murmure. On ne s'en sert presque pas, à cause du limon qui tapisse son fond.

SAINT JOSEPH.--- Nom d'une rue à Bombardopolis, danlaquelle l'Etat possède 13 emplacements occupés par des fers miers.

SAINT LAURENT. —Habitation caféière située dans la commune de Port au Prince sur le morne de l'Hopital,à gauche de l'habitation Fourmy.

En 1796. le général anglais Forbes fit fortifier St. Laurent En avril de la même année, les républicains de l'Ouest,marchant contre Port au Prince, l'occupaient. Les anglais vinrent les y attaquer, et perdirent le major Ponchet. Le camp ne fut enlevé qu'avec de l'artillerie.

SAINT LAURETT. Voyez : Laurent. Fort Laurent. San Lorenzo,

SAINT LOUIS— Voyez : Mirebalais.

SAINT LOUIS— Chapelle de la section rurale de Turgeau, (Voyez ce mot) du nom de Mr Louis Horelle qui a donné le terrain à l'Eglise en 1880.

SAINT LOUIS— Nom d'une rue à Marmelade dans laquelle l'Etat possède 10 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT LOUIS.—Nom d'une rue à Ennery où l'Etat possède 9 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT LOUIS.—Nom d'une rue à Port de Paix, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

SAINT LOUIS DU NORD.--Commune de 5e classe de l'arrondissement de Port-de-Paix, département du Nord Ouest. Contient six sections rurales qui sont : la 1ère de la Rivière des Nègres, la 2e de la Rivière des Nègres, la 3e de la Rivière de Barre, la 4e de la Rivière de Barre, la 5e du Cap Rouge, la 6e du Cap Rouge.

Population : 10 000 habitants appelés *Nordlouisiens*. Il y a en moyenne par an 320 naissances, 140 décès et 40 mariages. Un député. Le village florissant, appelé aussi Petit Saint Louis, doit son établissement à l'abandon de l'île de la Tortue avant 1695 Il est situé sur le canal de la Tortue situé

dans une petite plaine au bord de la mer au pied d'un mamelon présentant un coup d'œil agréable; sa température est saine. Son port est un petit bassin formé par des récifs exposés à tous les vents, et où il ne peut entrer que de petits bateaux. La rivière de Saint Louis est sans importance.

Jolie église. Fête patronale le 25 août à la St Louis.

En 1892 l'Etat donna $ 1000 pour achever l'Eglise.

Carrière d'Albâtre, moellons, craie, spath calcaires. Bois de construction et pour la marine. Commerce florissant,

Saint Louis du Nord produit en moyenne par an :

1.500.000 livres de café
15.000 livres de coton
50.000 livres de cacao
2.000.000 livres de campêche

Débouché : Port-de-Paix et Cap Haitien. Alfred William va monter usine à café. Il fournit des vivres depuis le Fort Liberté jusqu'aux Gonaives.

Le conseil communal ne s'administre pas sans le secours de l'Etat, ses ressources étant insuffisantes.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne de Port de Paix, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale. Loge maçonnique la Bethléem.

L'Etat possède dans ce village 80 emplacements et maisons occupés par des fermiers rues Notre Dame, St Michel, Alexandre, Boyer, Sarrazin et rue du Cap Haitien et des Mornes, Prison en mauvais état Point d'autel de la patrie.

La Rivière des Nègres arrose cette commune. Parfois elle menace d'inonder le village. Les eaux sortant des hauteurs de Rouvray; la rue Alexandre, le Marché et la rue Cap-Haitien. Un canal en maçonnerie,assez large,à partir du fort Bobin mettrait fin à ces dégats.

La loge de l'orient de St.Louis du Nord, relevant du Grand Orient d'Haiti s'intitule : la Bethléem No 44.

La loi du 20 novembre 1821 fixa la distance précise de cette commune à la Capitale à 53 lieues.

SAINT LOUIS DU NORD.—Le 4 juillet 1915, un incendie éclata à Saint Louis du Nord chez un commerçant du nom de Charles Elysée, résultat d'un pur accident. Le Gouvernement décida de venir en aide aux sinistrés et vota, par une loi du 21 Septembre 1915. une valeur de trente cinq mille gourdes à répartir entre les sinistrés par une Commission locale. D'après l'enquête, aucune valeur ne fut versée.

Monseigneur Jean Louis de Bellegarde était duc de St. Louis du Nord sous l'Empire en 1849.

RECETTES COMMUNALES

1921-22	6.431.92 gourdes
1922-23	6.192.37 "
1923-24	7.093,51
1924-25	9.43o.9o

HISTOIRE.—En mai 1865, St. Louis du Nord qui avait fait cause commune avec l'insurrection de Salnave, fit sa soumission au gouvernement du président Geffrard.

En octobre 1888 le *Toussaint Louverture*, navire de guerre du gouvernement, captura une embarcation des insurgés du Nord dans le port de St. Louis.

Joseph Justin qui a été secrétaire d'Etat est né à St.Louis du Nord.

SAINT LOUIS DU SUD.—Commune de 5e classe de l'arrondissement d'Aquin, département du Sud. Contient huit sections rurales qui sont : la 1ère de Grand Fond, la 2e de la Petite Baie du Mesle, la 3e du Bas Grelandière, la 4e du Haut Grelandière, la 5e des Palmes, la 6e de la Grande Baie du Mesle, la 7e de Grand Fond, la 8e des Palmes [loi du 4 août 1906, Moniteur du 8 août 1906,]

Population ; 9.000 habitants appelés *Sudlouisiens*,

En 1790 il y a eu 25 enfants légitimes 390 naturels, 78 morts, 13 mariages.

Le village situé à 18° 14' 27" de latitude Nord et 75° 59' 20" de longitude Ouest du méridien de Paris. Au fond d'une jolie baie, au pied d'une colline de 520 mètres de hauteur. Le port était ouvert au commerce étranger en 1800 sous Toussaint Louverture. Entre Paris et St. Louis du Sud, il y a une différence de 5 heures 5' 5" 58'''

Ses premiers établissements datent de 1698, époque de la création de la Compagnie de Saint Domingue.

Le village a été règulièrement tracé en 1721, après la suppression de cette compagnie qui en avait fait sa capitale. Il a la forme d'un carré long dont le grand côté a 280 toises et le petit côté 180 toises. Cette surface est divisée en 33 ilets, divisés eux-mêmes en quatre emplacements chacun.

Les rues ont 36 pieds de largeur.

En sa qualité de capitale première du Sud, il a conservé un certain air de distinction spécial : rues alignées, tracé systématique, rigoles pavées avec soin et recouvertes de gazon, fortifications régulières privées de canon, que les Anglais ont enlevés lors de la prise de cette ville, Ces canons en

bronze sont à la Jamaïque où ils représentent comme d'illustres trophées des armes anglaises.

On admire les ruines importantes de trois forteresses.

La baie de Saint Louis était appelée depuis 1655 baie de Cromwell, parce que la flotte anglaise qui conquit la Jamaïque y mouilla sous son fameux protectorat Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui a été donné en 1677. La baie de St. Louis, avec celles du Mesle, des Flamands de Cavaillon forment une seule et vaste baie dont les trois dernières sont des ports bien abrités des bateaux des Cayes.

L'église était bâtie en maçonnerie et couverte d'aissantes; Elle a été détruite par l'ouragan du 4 juillet 1878; elle a été reconstruite, et attend sa couverture. Elle est sous le patronage de St. Louis dont la fête est le 25 août. On compte les ouragans de 1716, 1737, 1741, 1751, 1754, 1878.

Climat insalubre a cause de deux lagons situées à l'Est de la ville. Terrains humides recouverts de gazons et de rosiers; habitations confortables; propriétés bien closes. Il existe sur la route de St. Louis à Port Salut une fraicheur admirable qui rappelle Limonade et le Quartîer Morin.

En 1840 il y avait 14 habitations cultivées en cannes, vivres et café avec petits moulins, 368 en café, 108 bananeries et autres vivres, 14 nouveaux établissements, 2 hattes, 1 sucrerie entretenue, 13 habitations abandonnées. Total 520 propriétés.

Une forteresse considérable, aujourd'hui en ruines, avait été élevée sur le grand îlot placé dans la baie et destiné à protéger la ville; elle était jugée imprenable jusqu'au moment où les anglais vinrent la foudroyer en 1743. Ils la démantelèrent et employèrent la mine pour en faire sauter les remparts. C'est une des curiosités à visiter à St. Louis.

Il y avait une fontaine.

St. Louis du Sud produit en moyenne par an :

300.000 livres de café
1.000 livres de coton
1.000.000 livres de campêche,

cannes à sucre, acajou, cornichons, riz en abondance, huiles de palma-christi, petit bétail. St Louis contient 8 kilomètres carrés de plaine.

Débouchés . les Cayes et Aquin. En 1801, le port de St. Louis était des neuf ports d'importation et d'exportation de la colonie.

Le conseil communal ne peut s'administrer sans le secours de l'Etat.

La loi du 25 avril 1817,et celle du 20 novembre 1821 fixent la distance légale de cette commune à la capitale à 40 lieues.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne d'Aquin, de la garde nationale à pied et à cheval et de la police rurale.

L'Etat possède dans le bourg 19 emplacements rue du Bord de Mer, rue Nouvelle, rue Traversante et de la Rivière, de la Place, rue Laigade et sur le Boulevard, y compris l'emplacement de la Prison située rues du Presbytère et du Marais.

Sous l'empire de Faustin Ier, Saint Louis du Sud fut érigé en duché, en faveur du général Salomon qui a été président d'Haiti du 23 octobre 1879 au 10 août 1888.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la première Chambre des communes en 1817 fut Lefranc qui en fut un des secrétaires.

Le général Jean-Pierre Dartiguenave y naquit le 29 décembre 1761.

Le général de brigade Pierre Henry qui commandait l'arrondissement de la Grand'Anse sous le président Pétion, et la 18e demi-brigade de Jérémie, reçut aussi le jour à Saint Louis du Sud le 4 mars 1771. Il mourut à Jérémie dans son commandement le 27 février 1814.

SAINT LOUIS DU SUD.—Cette ville a eu à souffrir beaucoup du cyclone du 12 Août 1915. Le député Virgile Anglade présenta à la Chambre un projet de loi pour venir en aide à la population.

Le 12 Juin 1918, la population vota la Constitution Dartiguenave par 1380 OUI.

Monseigneur de Louis Etienne Félicité Salomon était duc de Saint Louis du Sud sous l'Empire, en 1849.

SAINT LOUIS DU SUD. — Recettes communales :

1921 22......	2.752,32 Gourdes
1922 23......	3.978,16
1923-24......	5.673.56
1924-25......	8.191,16

Histoire. — En 1791, les affranchis s'emparèrent de Saint Louis, fusillèrent un grand nombre de blancs sans forme de procès, et pendlrent des femmes et des vieillards infirmes blancs.

En septembre de la même année, les blancs et les affranchis signèrent un concordat pour l'éxécution fidèle des décrets nationaux en faveur des affranchis.

En 1800, après la prise d'Aquin par les troupes de Toussaint Louverture, Dessalines marcha sur Saint Louis. Cent cinquante hommes des débris de l'armée de Rigaud s'étaient rempardés sur le morne Saint Georges. Il tourna la position, et vint camper sur l'habitation Allard. Il se disposait à s'emparer du village lorsque Toussaint lui fit connaître que des négociations allaient être entamées avec le général Rigaud. Il suspendit sa marche, Ces négociations n'ayant pas abouti, Dessalines somma le village de se rendre à discrétion. Les débris de la légion de Rigaud qui l'occupaient n'opposèrent aucune résistance. Dessalines, après être entré à Saint Louis, y passa 4 jours, attendant les ordres de Toussaint, qui voulait donner à Rigaud aux Cayes le temps de s'embarquer, afin d'éviter de nouveanx combats. Il partit de ce village, et atteignit Cavaillon qu'occupait le colonel Delva avec les débris du 5e régiment.

En septembre 1802, un indigène nommé Auguste, noir, prit les armes contre les blancs de son quartier, à la tête de 50 cultivateurs. Le général Laplume qui commandait aux Cayes, marcha contre lui, le culbuta et le refoula dans les mornes.

A la fin de 1802, le colonel Nérette y commandait sous le gouvernement de Rochambeau, il fit noyer dans la rade 22 anciens officiers noirs et de couleur. Ces infortunés furent conduits à bord de la frégate la CLORINDE, commandée par le citoyen Lebozec, français. Parmi eux sa trouvait Moulin, qui avait commandé Saint Louis. Lebozec les accueillit avec humanité.

Le colonel Berger qui commandait aux Cayes, surnommé le *loup cervier* du département du Sud, à cause de sa férocité, envoya Kerpoisson à Saint Louis avec ordre de noyer 19 des prisonniers de la Clorinde. Arrivé à Saint Louis Kerpoisson demanda les 19 prisonniers. J'en ai 22, lui dit Lebozec ; quels sont ceux que vous désirez ? Hé bien, les 22, répliqua l'officier du port des Cayes ! Je ne joue pas avec la vie de mes semblables. Quand vous m'apporterez les noms des prisonniers que vous réclamez, je vous les livrerai. Kerpoisson retourna aux Cayes, et revint avec les noms des 22 infortunés qui lui furent livrés. Ils furent noyés.

Rochambeau félicita Nérette de sa férocité.

En 1869, Saint Louis du Sud a été tour à tour pris et repris par les Cacos des Cayes et par les Piquets.

En septembre 1878 une prise d'armes eut lieu à St. Louis du Sud. Le général Mercier, commandant de la commune de Cavaillon chassa les rebelles après un court combat de leur dernier retranchement. Cette insurrection s'appuyait sur la misère, et réclamait le papier monnaie.

SAINT MALO. — Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol.(Grande Rivière du Nord)

L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers. Il y avait un fort occupé en 1795 par les espagnols, Toussaint Louverture et le capitaine Laurent l'enlevèrent à la baïonnette le 1er janvier.

SAINT MALO. — Habitation située dans la section rurale de Gambade, commune de la Grande Rivière du Nord.

L'Etat y possède trois carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT MALO. — Habitation située dans la section rurale de Foulon, commune de Sainte Suzanne. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT MARC. — Section rurale de la province de Puerto Plata. En 1839 il y avait 132 habitations cultivées. Produits 4,750 livres café, 174 surons tabac, 150 livres cire, 182 ½ barils maïs, 195 barils pois, 181 barils riz, 1298 gallons sirop, 840 barils chaux.

SAINT MARC. Arrondissement militaire et financier de 3e classe du département de l'Artibonite. Contient 2 communes qui sont : Saint Marc, chef-lieu et Verrettes.

Population : 30,000 âmes. Inspection scolaire dont relèvent les écoles de l'arrondissement de Dessalines.

D'après la loi du 16 octobre 1821. les limites de cet arrondissement sont au Sud de la ligne de séparation avec l'arrondissement de Port-au-Prince, depuis l'embouchure de la rivière Mont Rouis jusqu'à la crête de Dubourg ; de cet endroit, se dirigeant à l'Est jusqu'à la Selle ; prenant une direction au Nord en passant par le Rédillon jusqu'à venir reconnaître l'Artibonite dans les environs de la section rurale du Quartier de la Chapelle ; descendant alors au Nord Ouest en suivant la rive gauche de cette rivière jusqu'au bac d'Aquin, traversant l'Artibonite dans cet endroit jusqu'au Pont de l'Estère ; de ce point, suivant les sinuosités de la rivière par sa rive gauche jusqu'à l'endroit où cette rivière se jette à la mer.

De façon que l'arrondissement de Saint Marc se trouve avoir à l'Est Nord Est celui de Mirebalais ; au Nord celui des Gonaïves ; au Sud Est celui de Port-au-Prince, et à l'Ouest l'étendue de la côte depuis l'embouchure de l'Estère jusqu'à celle de Mont-Rouis.

La garde nationale de l'arrondissement se compose de 1.000 fantassins et de 600 cavaliers. Les biens domaniaux se composent de 218 biens urbains, 150 habitations, 2,264 carreaux de terre occupés par des fermiers. Le montant des fermages

des biens urbains est de $ 995.35, celui des biens ruraux, de $ 6.693,50.

Le géneral Gabart a commandé l'arrondissement de Saint Marc après l'expulsion des français. Nissage Saget qui a été président d'Haiti, a aussi commandé l'arrondissement sous Geffrard. En 1839, l'arrondissement a fourni au cabotage :

Café : 468.766 livres, coton : 496.113 livres, cuirs de bœuf : 144 cuirs, campêche : 1.560 livres, sirop 3.000 livres, bois d'acajou : 540 pieds, tabac : 550 livres, produits des Salines : 11.023 barils.

SAINT MARC.— Commune de 3e classe, (loi au Moniteur du 13 septembre 1915) chef-lieu militaire et financier de l'arrondissement de Saint Marc. Contient six sections rurales qui sont : la 1ère de Mont-Rouis, la 2e de Mont-Rouis, la 3e de la Grande Montagne, la 4e du Haut de Saint Marc, la 5e du Haut de Saint Marc, la 6e de la plaine de l'Artibonite [rive gauche].

Le poste militaire de la commune est Mont-Rouis, situé dans la 1ère section rurale du même nom. Population ville et campagne : 35,963 habitants appelés *Saint Marcois*. La ville 10.930. Il y a en moyenne 1.600 naissances, 150 décès et 60 mariages. Deux députés. En 1890 il y a eu 93 enfants légitimes, 1077 naturels, 139 morts, 54 mariages.

Ses premiers établissements remontent avant l'année 1716, lors de la construction de la première chapelle consacrée à Saint Marc. A cette époque la ville n'était qu'une réunion de quelques maisons placées sans ordre au bord de deux rivières et séparées par des rues étroites et irrégulières, elle eut des accroissements euccessifs, et avant la révolution, elle était l'une des plus jolies villes de l'anoienne colonie. Elle borde le rivage dans l'enfoncement de la baie, comme un fer à cheval, et elle est placée au devant du croissant des mornes de la pointe de Saint Marc, les Mornes de la Colline ou du Canot, ceux du Fond Gondoles, de la Vigie, les mornes Robion, Bélair, Diamand et de l'Inde qui ne laissent qu'un très petit cordon plat entre la mer et eux. Elle a 500 toises de longueur du Nord au Sud, sur environ 240 toises de l'Est à l'Ouest. Cette surface divisée par 4 rues qui courent du Nord au Sud et que 10 autres rues coupent à angles droits, forment 32 ilets. Ces rues ont communément 48 pieds de largeur, il y en a de 60, les moindres en ont 30.

La pierre de taille qu'on trouve dans le voisinage de la ville avait fait construire la plupart des maisons en pierres ; elles étaient très belles, surtout celle connúe sous le nom de *Saint Macary* dont on voit les ruines sur le rivage. Au clair de lune, elle fait l'effet d'un temple grec.

Saint Marc a été incendiée le 24 février 1802 par Dessalines, à l'arrivée des français. (division Boudet) Ce général fit enlever une partie de ses ruines pour bâtir Marchand à qui il donna son nom. Son église construite en 1760 a été préservée de cette destruction, ainsi que plusieurs maisons, elle est très jolie et placée dans une position qui enchante par la fraicheur qui y règne, elle est au fond d'une cour séparée de la rue par une grille en fer, et telle que dans les premiers jours quoiqu'ayant subi quelques réparations. Les poteaux qui lui servent de colonnes sont en acajou, ils sont là depuis le commencement; ils ont 2 pieds carrés sur toute la longueur de l'église.

Sa fête patronale est le 25 avril, à la Saint Marc. Le corps de Gabart, mort à 29 ans, y a été enterré le 30 octobre 1805. (Voyez : Dondon) et son cœur porté à Marchand, enterré au fort Culbuté. L'air de la ville est sain, les deux rivières qui y passent contribuent à cet heureux effet. Elle partage avec Jérémie la réputation d'être par la douceur de son climat une des plus agréables séjours de l'île.

Un superbe pont, appelé *Pont de pierres*, parcequ'il a été construit de pierres de taille, a été posé sur la plus grande de ces rivières, vers 1785. Malheureusement ce pont n'ayant jamais été réparé, a été emporté par la grande rivière le 14 août 1891 au soir en causant la mort de plusieurs personnes notables qui étaient venues contempler le spectacle de la crue des eaux. Le gouvernement le fit rétablir immédiatement plus beau, plus grand et plus solide. Il a 12 mètres de longueur. Le travail a été dirigé par l'ingénieur Durocher. Il a été inauguré le dimanche 5 mars 1893 pendant que le président d'Haiti était à Saint Marc se rendant dans le Nord. La cérémonie fut imposante et la foule compacte.

Cette ville possédait autrefois une salle de spectacles.

Sa rade foraine n'offre pas de sûreté aux navires; elle est fréquentée pendant l'hivernage par des raz de marées qui détruisent les plus gros navires et les jettent à la côte. L'ouragan célèbre est en 1772.

Sa baie où se jette la rivière des Guèpes, la grande et la petite rivière de St. Marc, est une des plus vastes de l'île, et se trouve entre la pointe de St. Marc et le Morne au Diable. La pointe de St. Marc est à 19° 4' 21" de latitude Nord et à 75° 10' 15" de longitude Ouest du méridien de Paris. entre St. Marc et l'Arcahaie. La grande rivière contient de l'eau partout en toute saison et fournit 43 litres d'eau par seconde, la petite rivière ne contient, pendant la sécheresse qu'une petite quantité d'eau et seulement dans son cours supérieur, cette dernière reçoit les eaux de la rivière de Banie et de la source de Charette qui toutes deux tarissent.

Le port recevait autrefois de la métropole des navires chargés de riches cargaisons, et les renvoyait avec des chargements de sucre, de café. de coton et d'indigo.

Des négociants de la place possédaient des navires qui faisaient la navigation régulière de Bordeaux.

Le 12 juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 1.005 *oui*,

ST.-MARC.—En 1925, sous le président Borno, le dispensaire de St. Marc qui est un bâtiment principal pour l'hôpital de cette ville fut construit.

L'addition au bâtiment de la douane fut construit.

Saint Marc, d'un souvenir bien amer quelquefois,
Fait tressaillir son âme :
Quand je suis triste et seul, en rêve, j'y revois
L'image d'une femme..

Osvald Durand

Saint Marc est une touchante petite ville de poète, couchée silencieuse et triste au pied de ses hautes montagnes et qui rêve en écoutant le murmure des vagues de sa baie profonde.

DELORME

O ville de poete où la brise est si douce !
Où les fleurs, plus qu'ailleurs, ont un parfum si pur !
Où chantent les *saras*[1] où l'on dort sur la mousse,
Afin de contempler un éternel azur !
O baie ! il me souvient du ton clair de tes ondes,
Des légers *coralins*[2], seuls biens des matelots,
Des vers que je disais sur tes vagues profondes,
Lorsqu'avec Bertita je voguais sur tes flots ?
Faut-il que ce beau temps qui me rendait poète
Ne soit plus, ô cité ! qu'un lointain souvenir,
Et qu'aujourd'hui ma lyre à ce point soit muette,
Qu'avant de commencer mes vers doivent finir !

Il me souvient, Saint-Marc, des longues promenades
Que nous faisions à deux, lorsque tombait le jour;
Lorsque les rossignols, brodant leurs sérénades,
Se cachaient aux lueurs de l'astre de l'amour.
Nous laissions loin de nous la radieuse route,
Pour aller, ô beau ciel ! sur le pont nous asseoir,
Et regarder la lune illuminant ta voûte
Et mirant son front pàle au limpide miroir.
Il me semblait alors que tes vives étoiles
Avaient pour notre amour des rayons plus brillants,
Et que l'onde où voguaient quelques lointaines voiles,
Prenait rien que pour nous tes reflets scintillants,

(1). Sara, ou Madame Sara, nom vulgaire d'un oiseau.
(2). Canot à fond plat.

Il me souvient, Saint Marc, de tes fraiches campagnes
Où nous allions parfois en joyeux *barbacos*(1);
Elle accourait avec ses rieuses compagnes,
Et leurs douces chansons animaient les échos.
Elle et moi, nous allions dans tes vertes prairies,
Redisant ces aveux qu'on s'est dits mille fois,
Et le vent retenait nos chastes rêveries
Pour aller les conter aux palombes des bois.
Mais de ce temps d'amour, ô ville de poète !
Il ne nous reste plus qu'un lointain souvenir;
Et ma lyre, à présent, est à ce point muette,
Qu'avant de commencer mes vers doivent finir !
Etc. ..etc....

Extrait des *Rires et Pleurs* d'Oswald Durand. Paris Corbeil. Imp. Ed. Grété 1896

1921 22......43,890,59 gourdes
1922-23......49.541.22
1923-24......49.622,51
1924-25......53.946.63

Le port a été alternativement ouvert et fermé au commerce étranger.

Un mouvement, sous le président Guerrier, St Marc commença à réprendre son ancienne splendeur et un peu d'activité, mais peu à peu la population émigra et la culture abandonna les parties basses de l'Artibonite.

Le président Feffrard ouvrit définitivement le port au commerce étranger : il y dirigea quinze cents immigrants louisianais; la ville gagna en prospérité; des constructions nouvelles s'élevèrent. On restaura les édifices pnblics. La culture du coton y atteignit en 1862 une importance inconnue jusqu'alors.

Le café de cette commune tient le premier rang sur les grands marchés de l'Eurspe.

Riz en abondance, tafia, cannes à eucre, houx, huitres estimées de la Rivière Salée, les meilleures du pays, volailles, madame-saras, sangliers des Antilles, boeufs, ânes, chevaux, cabrits. Mines de charbon de terre. Grottes curieuses, magnifiques cascades dites Ruisseaux de Corbé.

On avait établi en 1826 sur l'habitation Dussolier, où Christophe avait fait commencer un chateau, une scierie mécanique, à proximité de l'embouchure de l'Artibonite, où beaucoup de bois d'acajou étaient apportés des communes intérieures.

(1). Partie de plaisir à la campagne.

La route de St.Marc à Verrettes est de 40 kilomètres avec embranchement sur Dessalines et la Petite Rivière de l'Artibonite, 30 kilomètres, mérite d'être entretenue en bon état pour faciliter les transports et la circulation. De St. Marc à Grande Saline 26.68. Une ligne télégraphique terrestre relie St.Marc à la station télégraphique du cable sous-marin du Môle St.Nicclas, et avec Port au Prince, le Cap-Haitien, Gonaives, Jacmel, Aquin, les Cayes, Jérémie et la frontière dominicaine. Elle a fonctionné le 1er Mai 1889.

Le Gonseil Communal de St.Marc s'administre avec ses propres ressources.En 1885-86,ses recettes ont été de 5133,85 Gourdes et ses dépenses de 4,837,31 Gourdes.

En 1889-90 les recettes ont été de 6291,17 Gourdes et les dépenses de 6218.08 Gourdes. En 1890-91 les recettes ont été de 6.969.86 Gourdes et les dépenses de 6.941.35 ½ Gdes. En 1900-1901, les recettes étaient de 11.993 Gourdes et les dépenses de .... En 1901-1902, 10.095.86

La garnison de la commune se compose des 7e, 8e, et 20e (Verrettes) régiments d'infanterie de ligne, de la garde nationale à pied et à cheval, d'une compagnie de police administrative et de la police rurale.

L'Etat possède dans cette ville cent douze emplacements occupés par des fermiers dans les rues suivantes ;

Baillando, Dauphine, Saint Simon, Saint-Charles, Saint-Germain, Traversière, de l'Eglise, Grand'Rue, Rue Marine, Rue Neuve, Nouvelle Cité, Rue du Peuple, de Bourgogne, des Remparts, au Portail des Guêpes, et au Portail Mont-Rouis.

En 1826, les habitations Fleurenceau, Leroy et Dussolier et la sucrerie Mirault étaient réservées pour le service de l'Etat. Les campagnes environnant Saint Marc sont très agréables.

Le canal de Saint Marc est le détroit situé entre le département de l'Artibonite et l'Ile de la Gonave.

La loi du 20 Novembre 1821 fixe la distance précise de cette commune à la capitale à 23 lieues. Elle est exactement de 105.23 kilomètres de chemin de fer entre Port au Prince et Saint-Marc.

Le Tribunal civil, institué le 27 décembre 1875, a rendu en 1887, 86 jugements dont 20 au civil, 45 au correctionnel, et 4 au commerce. Il étendait sa juridiction sur les autres communes de l'arrondissement et sur les trois communes de l'arrondissement de Dessalines. Il a été remplacé en 1918 par le Tribunal de première Instance.

Les loges de l'Orient de Saint-Marc, relevant du Grand Orient d'Haïti sont : la Vraie Gloire N° 7, et la Vallée de Josaphat N° 40.

Les deux illustrations de St Marc sont : Pierre Pinchinat : mis à Ste.Pélagie le 26 Octobre 1803, sur la demande de Rochambeau, il mourut à l'infirmerie de la Fora le 8 mars 1804. Il avait de l'instruction et était l'oracles des affranchis.

Gabart, l'ami de Dessalines, y mourut à 29 ans, le 30 septembre 1805. Il naquit au Dondon.

Le général Bonnet mourut à Saint-Marc le 9 janvier 1843. Il naquit à Léogâne. Guerrier y mourut le 15.avril 1845. et Nissage Saget en 1879.

Histoire. — Saint Marc a vu se réunir dans ses murs le 25 mars 1790, les 212 membres de l'Assemblée coloniale, sous la présidence du colon Bacon de la Chevalerie. Cette espèce de Convention, à laquelle les assemblées provinciales avaient délégué la direction des affaires intérieures de la colonie, dominée par l'influence des planteurs, déclara siéger *en vertu du pouvoir de ses commettants*, contrairement à l'avis de la minorité qui proposait de dire : *en vertu des décrets de la Métropole*, Le 15 avril suivant, elle prit le nom d'*Assemblée Générale de la partie française de Saint Domingue*, et fit écrire sur le rideau de la salle de ses séances : *St.Domingue, la loi et le roi.* Le 28 mai, elle décréta les bases fondamentales de la Constitution de Saint-Domingue. Le gouverneur de Peinier, appuyé par la partie saine du tiers-état colonial, dissipa ce conventicule insurrectionnel. Le local qui servait à cette assemblée existe encore. C'est le même où le général Aimé Legros entendit son verdict de condamnation, où les 28 fusillés de 1882 écoutèrent leur condamnation. Cette maison sert d'école secondaire.

Le 22 septembre 1791, les blancs et les affranchis de St. Marc signèrent un accord et pour l'exécution fidèle des décrets en faveur des affranchis.

Dans la nuit du 9 au 10 Juillet 1791, le fameux Praloto qui avait ensanglanté Port-au-Prince pendant la révolte des affranchis de l'Ouest, pris et envoyé à Saint Marc pour être expédié en France, fut assassiné à Saint Marc par Roy de la Grange, colon blanc. On le hâcha à coups de sabre. Son cadavre fut jeté à la mer.

En 1793, les esclaves révoltés dans les hauteurs de Saint-Marc, livrèrent tout à la dévastation pour conquérir leur liberté qui leur fut accordée peu après comme à tous les esclaves de l'Ile par les commissaires nationaux civils Polvérel et Sonthonax.

Le 3 Novembre 1793, les Anglais prirent possession de St. Marc que leur livrèrent les colons. Thomas Brisbane s'y installa au nom du Roi George d'Angleterre. Il y rétablit l'esclavage.

Le 6 septembre 1794, Toussaint Louverture, à la tête de onze mille hommes, fut introduit dans la place par trois cents affranchis qui s'étaient emparés des portails : tandis que ses soldats pillaient la ville, une frégate anglaise s'embossa vis à vis des Guêpes et les canonna. Toussaint, perdant beaucoup de monde, dut retraiter, et revint bientôt des Verrettes assiéger de nouveau la ville. Le 5 Octobre, il s'empara du Fort Bélair, et établit une batterie au Fort Diamant, malgré le feu des navires anglais. Il travaillait lui-même avec ses soldats à y monter une pièce de canon qui, en tombant, lui écrasa plusieurs doigts. Ne pouvant plus diriger les opérations, il en chargea ses lieutenants Blanc Casenave et Morin, et se retira à une lieue de St.Marc. Les Anglais assaillirent le morne Diamant,et vinrent attaquer le quartier général de Toussaint. Celui ci leva le siège et alla se refaire aux Gonaives.En février 1795, Toussaint partit des Gonaives et alla cerner étroitement St.Marc avec six mille hommes. Cette place avait été solidement fortifiée par Brisbane. Toussaint perdait beaucoup de monde. Le gouverneur Laveaux lui envoya l'ordre de lever le siège.

Dans la nuit du 6 au 7 mai 1798, les Anglais évacuèrent St.Marc. Le colonel Grant fit voile pour le Môle St.Nicolas.

Après la chûte de Rigaud, en Août 1800, Toussaint ordonna à Dessalines de faire exécuter cent Rigaudins qui gémissaient dans les prisons de St.Marc. La tuerie dura pendant trois jours consécutifs.Césaire Savary,l'auteur du crime de la Croix des Martyrs (voyez ce mot), armé d'un couteau, poignardait ces infortunés avec une rage difficile à dépeindre. Galant et Piverger, deux officiers qui s'étaient couverts de gloire dans différents combats, furent impitoyablement immolés.

En février 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, le général Boudet essaya en vain d'opérer un débarquement à St. Marc. Le Fort *Libre* de cette place repoussa vigoureusement l'escadre française qui fut obligée d'aller débarquer ses troupes à Mont-Rouis. A l'approche des Français, Dessalines réduisit la ville en cendre, en commençant par sa propre maison,dont la construction et l'ameublement lui avaient coûté un million de francs. Boudet entra dans la ville, et et n'y trouva pas une âme. Les cadavres des blancs encombrèrent les rues.

En Octobre de la même année, lors de la révolte des indigènes contre les français, la 12e coloniale était favorable

aux révoltés : le général Quentin se détermina à la faire exterminer. Une aprèsmidi, elle était rangée sur la place d'armes. Les troupes européennes et la garde nationale débouchèrent sur elle de toutes parts et la cernèrent. Quentin ordonna aux soldats noirs de mettre bas les armes, et parcoururent les rangs des troupes européennes, leur dit qu'il fallait exterminer les tigres qu'elles nourrissaient au milieu d'elles, et commanda de commencer le feu. Les français firent de terribles décharges de mousqueterie. La 12e répondit par un seul feu, et se jeta tête baissée contre la ligne ennemie qu'elle ne put percer. Quatre cents indigènes furent égorgés. Ceux qui purent pénétrer dans les maisons en furent arrachés et poignardés. La population indigène qui ne faisait pas partie de la garde nationale, fut immolée en entier. Le lendemain les habitants ne purent ouvrir leurs portes contre lesquelles des cadavres étaient entassés. Le général Cantin fit fortifier les Guêpes par les corvées de femmes.

Dessalines résolut d'assiéger Saint-Marc. Il fit occuper le portail Pivert et la porte Dusallier et tous les postes que les français avaient établis hors de la place. Il attaqua la ville le 2 Novembre à huit heures du soir, sur tous les points à la fois. St.Marc était entourée d'un fossé large et profond, bordée de murailles hérissées de canons. Les généraux Cantin et Freycinet se transportaient partout, soutenant le courage de la cargaison et de la garde nationale par leur mépris de la mort. Ils étaient énergiquement secondés par les chefs d'escadrons Répussard, Aussenac Savary et Riper. Le feu de l'artillerie et de la mousqueterie illumina la ville toute la nuit. Au jour, une frégate embossée près du rivage, vomit la mort dans les rangs des assaillants qui furent contraints de s'éloigner des remparts. Dessalines se replia sur l'habitation Marchand. Quentin fit une sortie contre lui, mais il fut repoussé.

Dessalines ardonna à ses officiers de parcourir les plaines et les mornes, et de faire des levées en masse. En peu de jours il réunit quatre mille hommes à la Petite-Rivière.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1803, les français évacuèrent St.Marc au nombre de huit cent cinquante hommes ; le Général d'Hénin qui y commandait abandonna la place garnie de sa grosse artillerie ; les anglais le conduisirent sur leurs navires au Môle. Le lendemain, Gabart pénétra dans la ville qu'il livra au pillage pour se venger du massacre ordonné par les français, en Octobre 1802, sur la 12e demi brigade coloniale. Les femmes furent complètement dépouillées ; elles se présentèrent la plupart nues devant Dessalines qui les passa en revue. Le Général Bazelais reconnut sa mère parmi elles et l'arracha de cette scène humiliante.

Le 4 juin 1807, Pétion investit St.Marc.

Le Président Pétion conçut l'idée d'aller attaquer Christophe et assiéger de nouveau St.Marc qu'il voulut enlever, afin de porter secours à l'armée expéditionnaire commandée par le Général Lamarre au Môle, qui était dans la dernière détresse. Il se mit en campagne le 3 septembre 1808. Son armée rencontra l'ennemi le 7 sur l'habitation Couyau et le délogea. L'affaire la plus remarquable de ce siège fut celle où l'avant-garde, commandée par le Général Bonnet, joignit sur l'habitation Verrier, dans les hauteurs de Verrettes, l'ennemi qui y avait pris une position fort auantageuse, et même formidable : il s'était retranché dans les masures de l'habitation dont il avait crevelé les murs ; de sorte que, sans être exposé, il faisait le feu le plus violent sur les troupes de la République. Le poste de Verrier fut enlevé à la baïonnette. Un drapeau et tout ce qu'il y avait d'armes et de munitions restèrent au pouvoir des républicains.

Le 24 Octobre, les positions étaient prises pour former le siège de St.Marc. Le lendemain, la garnison commença à canonner les assiégeants ; elle attaqua les 23e et 24e demi-brigades à la tête desquelles étaient les Généraux Bazelais et Métellus. L'affaire avait duré deux heures ; les troupes de Christophe furent repousséés avec pertes. Le 9 Novembre, l'ordre fut donné pour transporter par mer l'artillerie de siège nécessaire, quand parut la flotille de Christophe qui rendait tout débarquement impossible en canonnant les lignes.

Le 11, la garnison fit une sortie contre la division du Général Bonnet ; elle fut repoussée et se mit sous la protection de ses batiments.

Le 15. la flotille républicaine parut à son tour devant St. Marc, et engagea la lutte avec celle de Christophe.

Devant l'impossibilité de communiquer par mer, le président Pétion ordonna de lever le siège.

Le lundi 2 octobre 1720 la garnison de St. Marc, composée alors de la 8e demi-brigade, de deux escadrons et d'une compagnie d'artillerie secoua l'oppression tyranique de Christophe. Le maréchal de camp Jean Claude qui avait voulu comprimer cet élan vers la liberté, paya de sa tête son audace. Verrettes et tout le département de l'Artibonite suivirent le mouvement. Le 16 octobre 1820 le président Boyer y fit son entrée. Cependant, en février 1821, le colonel Paulin leva l'étendard de la révolte: mais, abandonné du 8e. régiment ou il cherchait à égarer, il fut arrêté et porté mortellement blessé à l'hopital.

Le général Bonnet y rétablit l'ordre au nom de la répu-

blique. Le principal instigateur de cette conspiration était le général Jean Pierre Richard qui fut arrêté au Cap par le général Magny le 2 février, et expédié à Port-au-Prince où il fut jugé et fusillé.

St. Marc fut bombardé sans succès par la flotille impériale le 8 janvier 1859.

Le 21 août 1866 une insurrection éclata à St. Marc contre le président Geffrard, elle fut comprimée.

L'année suivante Victorin Chevallier vint y débarquer et prit les armes : en présence de ce mouvement et de celui qui eut lieu à Port-au-Prince le 18 février 1867, le président Geffrard abdiqua le pouvoir et se rendit à la Jamaïque.

St. Marc, après avoir été la ville frontière du royaume de Christophe, a été la capitale de l'insurrection des Cacos du Nord, de 1868-1876 contre Salnave, avec Nissage Saget pour Président de l'Etat du Nord. Un combat naval eut lieu sur les côtes de St.Marc, le 12 septembre 1869 entre un navire de la révolution des Cacos et un autre du président Salnave. Ce dernier quitta le lieu du combat fortement endommagé. Le 5 mai 1882 sur 28 personnes condamnées à mort à St.-Marc 14 furent fusillés à St.-Marc et 14 aux Gonaives le lendemain.

Le 8 août 1881 le général Desormes Gressau prit les armes à St. Marc contre le président Salomon. Il fut battu.

Après le départ du président Salomon et la mort du général Seide Thélémaque, Port-au-Prince, le Cap, le Nord'Ouest et les Gonaives se mirent en insurrection contre le gouvernement provisoire : St. Marc fit adhésion à cette insurrection le 13 octobre 1888 après avoir signé un acte solennel par lequel les notables dé la ville reconnaissaient que le général Thélémaque n'avait pas été assassiné à Port-au-Prince, mais qu'il était victime d'intrigues politiques de partis en compétit ion pour le pouvoir suprême.

Son port fut bloqué, et la navire américain l'*Haitian Republic* qui avait forcé le blocus portant des armes aux rebelles, capturé et confisqué. L'amiral américain Leice vint prendre ce navire dans la rade de Port-au-Prince sans autre forme de procès.

Le colon Lanjou qui fut envoyé en 1814 par le cabinet français pour traiter avec Haiti était un ex colon de St.-Marc, un entrepreneur du roi de France.

Le 5 mars 1893 a été inauguré par le président d'Haiti Hippolyte le station télégraphique avec Port-au-Prince. On avait adapté le fil télégraphique à un appareil téléphonique. Le président conversa longtemps avec le ministre de la guerre, le général Turenne Jn. Gilles qui était à Port au-Prince.

En 1902 et en 1908, St. Marc embrassa les insurrections Firmin-Jn. Jumeau dans l'Artibonite.

En janvier 1908 les généraux Bruny et Camner Jean Baptiste se rendirent à St. Marc pour réprimer un mouvement insurrectionnel en faveur de Firmin. Par représailles les troupes gouvernementales. après avoir combattu les révolutionnaires du Nord en dehors de la ville, ont incendié quelques maisons en ville. En février 1915, les révolutionnaires de Vilbrun Guillaume campaient aux environs de la ville. Le général Horelle Momplaisir,a la tête des troupes du gouvernement, les combattit. Il y eut quelques dommages causés à des propriétés. Les témoins les ont attribués aux troupes régulières.

Monseigneur de Jacques Louis Jean Jacques était duc de St. Marc sous l'Empire en 1849.

SAINT-MARC.—Habitation située dans la section rurale de Selleigue, commune de la Petite Rivière de Nippes.

L'Etat y possède sur le littoral 2oo pieds et un carreau de terre occupés par des fermiers.

SAINT MARTIN.—Troisième section rurale de la commune de Port-au-Prince. Paroisse Saint Joseph. Ecole rurale.

Un ancien canal conduisait l'eau de la Grande Rivière du Cul-de Sac à Saint Martin. On a tenté sous plusieurs gouvernements de rétablir ou plutôt de nettoyer ce canal que des terres ont caché. Ce travail, facile à faire, rendrait les plus grands services à l'agriculture dans cette section rurale.

Il y a les habitations Chancerelle et Saint Martin.

Le 5 février 1802, lors du débarquement de l'armée française au Lamentin, le fort national tira le canon d'alarme, à ce signal, tous les blancs qui avaient été arrêtés à Port-au-Prince furent conduits dans la savane Valembrun (Champ de Mars) et à Saint Martin, où ils furent impitoyablement massacrés.

SAINT MARTIN LAFERME. - Habitation située dans la section rurale du même nom.On y cultive beaucoup de grains et de fourrage pour les chevaux.

SAINT MARTIN. – Habitation située dans la section rurale de Fond-Bleu, commune de Corail.

SAINT MARTIN — Habitation située dans la section rurale du Haut du Cap, commune du Cap-Haitien. L'Etat y possède soixante carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT MARTIN. — Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-pins, commune de la Marmelade. L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

SAINT MARTIN. – Habitation située dans la commune de Ouanaminthe.

SAINT MARTIN GRANDS BOIS. –Habitation située dans le poste militaire de la Bande du Nord,commune du Cap Haïtien. L'Etat y possède 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT MARUL.— Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 2 ½ carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT MEDARD. — Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie. L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers. Contenance indéterminée. Il y a une petite rivière qui y passe.

Lors de l'expédition de l'empereur Soulouque contre Geffrard en 1858, les soldats de l'Empire, de retour de Camp Mary, s'arrêtèrent au bord de cette rivière après une nuit de déroute, et saluaient son onde claire de leurs cris retentissants.

Le 7 décembre 1869, les Cacos de Saint Marc s'emparèrent du camp établi à Saint Médard par les Salnavistes.

SAINT MENNIN.— Habitation située dans la commune de Léogane, elle appartenait jadis à l'habitation Momance, et fut donnée par le Sénat par la loi du 4 novembre 1812 au président Pétion à titre de récompense nationale en même temps que l'habitation Momance.

SAINT MICHEL.-- Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande Rivière, commune de Jérémie ayant cent carreaux de terre. Bornée au Nord par l'habitation Férou, au Sud par la Source Chaude et à l'Est par l'habitation Deschamps, et à l'Ouest par la Grande Rivière de Jérémie.

SAINT MICHEL.— Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT MICHEL.— Habitation située dans la section rurale du Camp-de-Louise, commune de l'Acul du Nord. L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers, et un reste inoccupé.

SAINT MICHEL. — Habitation située dans la section rurale de la Coupe-à-David, commune de l'Acul du Nord. L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT MICHEL.— Habitation située dans le poste militaire de la Petite Anse, commune du Cap-Haitien. L'Etat y possède 53 carreaux de terre et 28 emplacements occupés par des fermiers.

En 1791, il y eut une entrevue entre les commissaires ci-

vils, Mirbeck, Roume et Saint Léger, et les représentants des esclaves révoltés. Bullet, créole blanc, se précipita sur Jean François, le généralissime des esclaves révoltés, et le frappa de sa cravache. Celui-ci au lieu de l'abattre d'un coup de pistolet, ou de le percer de son épée, demeura interdit, ce qu'on ne peut attribuer qu'à un reste de ce profond respect que les esclaves, même révoltés, avaient pour leurs maîtres. Jean-François renvoya les prisonniers blancs qu'il avait faits et demanda en échange que les colons lui renvoyèrent sa femme qui avait été condamnée à mort par la commission prévotale du Cap, qu'on n'avait pas exécutée dans la crainte de l'exaspérer. Les blancs ne tinrent pas leur promesse.

SAINT MICHEL. — Fort situé dans la section rurale du Haut du Cap, sur le bord de la mer; commune du Cap-Haitien. L'Etat y possède un carreau de terre occupé par un fermier. La rivière du Haut du Cap, coulant du Sud au Nord, et longeant à l'Est la grande route, se jette à la mer entre le fort Saint Michel et la ville du Cap.

En 1865, il était occupé par les troupes du gouvernement du président Geffrard opérant contre les rebelles du Cap. Il inquiétait la ville et le fort Bélair. Dans une sortie, les rebelles du Cap s'en emparèrent le 27 septembre, mais des forces considérables furent déployées contre eux. La position du Moulin, fortifiée par le gouvernement faisait un tort immense aux insurgés, qui le 7 novembre, à 6 heures du matin, s'en emparèrent. La garnison du Moulin se composait de la garde nationale de Miragoâne et du 15e régiment de ligne, elle prit la fuite. Des renforts furent envoyés à son secours, et la position du Moulin fut reprise par les troupes du gouvernement. Le sergent major Favard, le volontaire Swell, des casaques rouges, les lieutenants Xavier et Beaubrun, les sous-lieutenants Roca et Jean Bart, le commandant Choisil, et l'artilleur Gros-Nègre, ce dernier mortellement blèssé à la barrière du fort, le tirailleur Giléus Bestau, se distinguèrent particulièrement à la reprise du fort du Moulin. Une photographie aujourd'hui perdue représentait ce fait d'armes, où Pétion Faubert fit des prodiges de valeur.

Le 9 novembre, à 11 heures du matin, le général Valentine s'empara définitivement du fort St. Michel que les rebelles avaient abandonné sous les feux du canon anglais. On fut obligé de hisser un pavillon blanc pour faire cesser ces feux.

Au triomphe du gouvernement, le fort St. Michel fut désarmé.

SAINT MICHEL.- Nom d'une rue à Saint Michel du Nord. L'Etat y possède 13 emplacements.

SAINT MICHEL. — Nom d'une rue dans le village de la

Baie de Henne, dans laquelle l'Etat possède 11 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT MICHEL. --Nom d'une rue à Saint Louis du Nord, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par fermiers.

SAINT MICHEL.— Nom d'une rue à Hinche, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers, et d'autres inoccupés.

SAINT MICHEL.--Nom d'une rue à Miragoâne.

ST.MICHEL DU FOND des NEGRES,ou du SUD.— Poste militaire important de l'arrondissement de Nippes, érigé en quartier en 1912, situé sur la route d'Aquin à Miragoâne, à 8 lieues d'Aquin. Ecole rurale.

Le hameau est assis pittoresquement sur des mamelons desséchés, et éloigné de plus d'un quart de lieue de toute source ou rivière. Les voyageurs n'y trouvent ni fourrage ni eau pour leurs animaux.

L'Eglise est placée sous le vocable de St. Michel, d'ou lui vient son nom : son établissement remonte à l'année 1732. Fête patronale : le 29 septembre,

Population 2000 habitants. Il y a en moyenne par an 120 naissances, 62 décès et 1o mariages.

Anciennement il y avait plusieurs sucreries et des indigoteries.On n'y produit aujourd'hui que du café et des denrées alimentaires. Les habitations sucreries Butel et Fémerle réunies en une seule, Laumont abandonnée. et la cotonnerie Deronceray furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

Les habitants y avaient établi des balances pour acheter des denrées.Débouché : Miragoâne.

St. Michel est la patrie de Colombel, secrétaire particulier du président Pétion. Cet écrivain nous a laissé, entre autres ouvrages, une biographie de ce dernier.

Histoire. – En 1791, les affranchis de St. Michel étaient si puissants que les blancs qui l'habitaient n'avaient jamais osé envoyer des députés à l'assemblée coloniale au Cap.

Le 18 mai 1800 Dessalines poursuivant Rigaud jusqu'a Miragoâne, fit marcher ses troupes contre St. Michel qu'il m'énleva qu'après un siège de quinze jours. L'armée de Toussaint Louverture qui comptait au début de la campagne 30.000 hommes se trouvait réduite. Devant St. Michel à 14.000.

En septembre 1869, le général Saint Vil John, se trouvant

à St. Michel, opérant pour le président Salnave contre les Cacos, parlementa avec l'ennemi à Miragôâne et abandonna son poste sans résistance : il fut jugé, condamné à mort et fusillé à Port-au-Prince.

Voyez : Fond des Nègres.

Monseigneur de Salomon père était duc de St. Michel du Sud, sous l'Empire en 1849,

En 1898, L. Gentil Tippenhauer publia à Gotha une étude sur la région géologique de St Michel du Sud.

ST. MICHEL du NORD ou de l'ATALAYE. — Commune de 4e classe, chef-lieu de l'arrondissement de la Marmelade Comprend les sections rurales qui sont : Platons, Mamon, Camache, Bas devant, La Loma, La Cidra, l'Ermite.

Population 12,000 habitants appelés *Micheliens*.

Village 800. Il y a en moyenne par an 128 naissances, 40 décès et 12 mariages. Climat salubre. Le village est situé à deux lieues et demie de celui de Saint Raphael dans le Sud Ouest.

Le nom de l'ATALAYE lui a été donné parce que c'était un poste des espagnols, appartenant au marquis de l'Atalaya ; il était considéré par eux comme une *sentinelle* placée sur les frontières de deux colonies. Ce territoire appartenait à l'Espagne par le traité d'Aranjuez, conclu entre la France et l'Espagne en 1777, mais par configuration et sa situation, il appartient naturellement à Haiti, puisque ses bois d'acajou et ses produits ne trouvent de débouché que sur le territoire d'Haiti, en descendant le cours des rivières tributaires de l'Artibonite, le grand fleuve haitien. Il a été conquis en 1808 par les haitiens sur les français, alors maitres encore de la partie de l'Est.

L'établissement de ce village remonte vers l'année 1780, et est dû à Don Joseph Gusman dont la hatte s'y trouvait il obtint pour cela le titre de Baron de l'Atalaya. Il a pris de l'accroissement depuis la fin de la guerre civile du Nord et la réunion de l'Est à la République. Sa position, près de la vallée de Goâve, donne la facilité d'élever des bestiaux, des chevaux.

Perroquets, corneilles, tourterelles.

Schistes ardoisiers, pierres de taille, cristal de roche, quartz, améthyste, minerais de cuivre, concédés à R. Gardère en 1904, craie, boucaro, ocre, pierres à plâtre. Vaste bassin hoillier s'étendant à Hinche à Lascaobas et à Banica, de 60 lieues carrées d'étendue. Voyez Biarubia.

Forêts de campêches et de pins, café en abondance.

Débouché : Grande Saline et Gonaives. Un pays si beau, si vaste, si fertile, si riche manque de bras. On y trouve

des savanes de 6 à 7 lieues d'étendue où paissent des boeufs et des chevaux, mais où l'homme se fait remarquer par son absence. Là, les hattes, les *ranches* et les plantations sont disséminées à une très grande distance les unes des autres. Là se rencontrent au bord des savanes dans les nombreuses ravines, où les eaux pluviales s'épanchent vers les rivières, des forêts longues et sinueuses, où croissent pêle-mêle le palmiste, l'acajou, le cyprès, le cèdre des Bermudes, le tendre à cailloux, le bois jaune et l'ébène qui sont à l'exception de l'acajou, des arbres sans valeur locale. Non loin coulent des rivières magnifiques est le seul fleuve dont les eaux vont se perdre inutilement dans la mer, arrosant la plus riche et la plus inépuisable des zones carbonifères de l'île. Cependant, le coton, le sucre, le café, le cacao, le roucou, l'indigo que des mains libres peuvent exploiter, peuvent faire la fortune d'une population cent fois plus forte. Le coton donne 2 ½ livres par pied au lieu de 2 livres comme ailleurs. La canne qui rapporte en moyenne de 15 à 29 milliers de sirop par carreau de terre, rend dans ces parages jusqu'à 40 milliers de sirop. Un chemin de fer faciliterait l'extension de la population.

Fête patronale : le 29 septembre, à la Saint Michel

Le conseil communal ne s'administre pas sans le secours de l'Etat.

La garnison se compose du 6e régiment d'infanterie de ligne, d'une compagnie du 1er bataillon du 4e régiment d'artillerie de ligne, de la garde nationale à pied et à cheval, d'une compagnie de police administrative et de la police rurale.

Le 6e régiment de ligne se distingua dans la reprise de Hinche sur les Dominicains le 17 Juin 1845.

L'Etat possède dans ce village 151 emplacements occupés par des fermiers, savoir : 13 rue Saint Michel, 40 rue Traversière, 9 sur la place d'armes, 26 rue du Cimetière, 34 rue Pommier, 8 rue de l'Eglise, 6 rue du Marché et 14 rue Alexandre.

La route de Saint Michel à Hinche et aux Gonaives, mérite d'être entretenue en bon état, afin de faciliter les transports des produits de l'intérieur et les communications avec le chef-lieu de l'arrondissement financier.

La loi du 20 novembre 1821 fixe la distance précise de cette commune à la capitale à 42 lieues.

Le préposé d'administration de la commune fut supprimé le 11 décembre 1822 par mesure d'économie, ensemble avec ceux de toutes les autres communes de l'intérieur.

La rivière de Bayaha traverse la plaine de Saint Michel et se joint au Guayamuco à Hinche pour se jeter toutes les deux dans l'Artibonite, à l'Est du Loma del Peligro de la chaine des Cahos.

HISTOIRE.— Le 17 août 1793, les royalistes qui avaient pris la qualification d'émigrés occupèrent Saint Michel. Le lieutenant colonel Desfourneaux, commandant de la place de Port-au-Prince, alla les y attaquer avec 2.000 hommes ; mais il fut complètement battu, et se replia sur Gonaives.

La même année, Toussaint Louverture qui combattait alors pour l'Espagne, y fut fêté magnifiquement par le général espagnol don Cabrero, par des combats de taureaux, à l'occasion de ses succès militaires.

En 1794, Toussaint prit Saint Michel sur les espagnols au nom de la France.

Le 19 février 1802, Rochambeau s'empara de Saint Michel sur Christophe sans coup férir.

En décembre 1861, le conspirateur, Brave Guillaumette qui avait essayé un coup de main aux Gonaives en faveur du général Léon Legros, fut arrêté à Lacidra.

Le 16 mai 1865, une colonne des rebelles du Cap, commandée par le général Jasmin, se présenta devant le village, et fit parvenir au géneral Papailler, commandant de l'arrondissement, une invitation d'adhérer à l'insurrection inaugurée à Ouanaminthe par Salnave le 7 mai contre le président Geffrard. Le général Papailler qui, depuis quelques jours s'attendaient à une attaque de leur part, n'ayant point encore, à la date du 16, reçu les renforts qu'il avait demandés aux Gonaives, répondit à cette invitation en se retirant du village en bon ordre, et en allant prendre position à l'endroit appelé la Redoute, situé à peu de distance, de l'autre côte de la rivière. La population tout entière l'y suivit. La colonne de rebelles pénétra dans le village désert. Mais, à peine y était-elle, qu'une partie considérable des insurgés, abandonnant le général Jasmin, se rallia au général Papailler aux cris de : Vive le président Geffrard ! A la suite de cette défection, et en présence de l'attitude hostile des habitants, le chef des rebelles battit en retraite. Le général Papailler reprit alors possession du village où il reçut quelques jours après des renforts du gouvernement. Le général Lubérisse Barthélemy arriva aussitôt près de Saint Marc.

Le 2 février 1879, le général Saint Fleur Paul prit les armes avec Montmorency Benjamin contre le général Boisrond Canal, ce général commandait l'arrondissement de la Marmelade et trahissait la confiance de son chef.

Le 24 janvier 1883, Saint Michel qui avait embrassé le par-

ti des Nordistes, fit sa soumission au général Anselme Prophète, Secrétaire d'Etat de la guerre. Le général Saint Fleur Paul en prie le commandement. Lors de la déroute du général Piquant à Dessalines, le 5 mai, Saint Michel fut entrainé aussi dans la panique. Saint Fleur Paul fut obligé de rentrer à Port-au-Prince dans l'escorte du ministre de l'intérieur, bien qu'il répondit de se maintenir dans sa position.

SAINT MICHEL DE L'ATALAYE. Du lundi 11 au jeudi 14 août 1902, les troupes du général Azénoff Jean Gilles livrèrent combat à celles de Jean Jumeau, chef des Firministes, et s'emparèrent de Saint Michel.

Le 15 mars 1916, pendant l'occupation américaine, une centaine de citoyens de Saint Michel s'armèrent clandestinement et attaquèrent les Américains du bourg. Ceux-ci se replièrent sur Gonaives et marchèrent en ordre contre les rebelles dont 30 furent faits prissoniers. Les Américains les enchainèrent et leur fit faire des travaux forcés à Saint Michel et aux Gonaives.

Ce village s'appuie sur des collines parsemées de bois et de prairies où des chevaux et des bœufs paissent et où l'oiseau moqueur se fait entendre du fond des bocages , située sur un plateau élevé de 1.200 pieds au dessus du niveau de la mer dans une région extrêmement riche, véritable carrefour placé à l'intersection des routes conduisant à la frontière dominicaine par Maïssade et Hinche ; au Cap-Haitien par Plaisance ou St. Raphaël ; à Gonaives par Ennery ; à Saint Marc par la Petite Rivière de l'Artibonite. Air pur, climat sain, température fraîche, froide même en hiver. Pluies régulières. La saison sèche dure 5 mois, de novembre à avril; la saison pluvieuse va de mai à octobre. C'est à Saint Michel de l'Atalaye que l'ingénieur américain H. P. Davis a fondé ses principales exploitations agricoles en 1918, que les Ministres Louis Roy des Travaux publics, Dantès Bellegarde, de l'Instruction publique ont visités en mars 1919.

Ce village est transformé au point que le voyageur dans un certain nombre d'années demandera pour quel motif cette partie avait été appelée Savane. En 1922 un grand développement de culture se préparait dans cette Savane de l'Atalaye. Une grande distillerie y était installée et 120 carreaux de cette terre, où ne croissait qu'une herbe sauvage, ont été remués par la charrue et sont plantés en cannes à sucre. Il a été fait des captations de sources dont les eaux sont distribuées dans les jardins et dans les maisons. Une compagnie américaine a fait construire de nombreuses petites maisons. La lumière électrique les éclaire. Les améliorations ont été faites par M. H. P. Davis, directeur de la compagnie.

Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 2.241 OUI.

SAINT MICHEL DU NORD.— En 1925, sous le président Borno, un dispensaire rural fut construit.

SAINT MICHEL DU NORD. — Recettes communales :

1921-22	20.054,44	gourdes
1922-23	22.906.68	
1923 24	20.281.53	
1924-25	31.369,24	

SAINT MICHLLAU. –Habitation située dans la commune de Quartier Morin.

SAINT NICOLAS.— Montagne qui traverse de l'Est à l'Ouest le département du Nord Ouest Elle distribue ses eaux en deux versants.

SAINT NICOLAS.— Cap situé dans le département du Nord-Ouest ou Môle Saint Nicolas.

SAINT NICOLAS.— Voyez : Môle Saint Nicolas.

SAINT OUEN.— Habitation située dans la plaine de l'Artibonite, ayant appartenu à Bertrand de St. Ouen, appartetenant aujourd'hui aux héritiers de Veuve Edmond Bonnet.

SAINT PAUL ou LAMANDRON.— Habitation située dans la commune de Jacmel.

SAINT PAULETTE. – Habitation située dans la section rurale de Génipailler, commune de Milot.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers, et un reste inoccupé.

SAINT PIERRE.— Fort situé au-dessous du fort Bélair au Cap-Haitien, et au-dessus de la redoute Saint Pierre et de barrière Bouteille. Il fut occupé par les partisans de Salnave du Haut du Cap en 1865.

Le 9 novembre 1865 à 5 heures de l'après-midi, il tomba au pouvoir du gouvernement. Fut désarmé à la chûte de l'insurrection.

SAINT PIERRE. —Nom d'une rue au Môle St. Nicolas, dans laquelle l'Etat possède 13 emplacements occupés par des fermiers,

SAINT PIERRE.— Nom d'une rue à Jean-Rabel, dans laquelle l'Etat possède 8 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT PIERRE.—Nom d'une rue à Ennery, où l'Etat possède 5 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT PIERRE.—Nom d'une rue à la Marmelade, où l'Etat possède 2 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT RAPHAEL.—Commune de 5e classe de l'arrondissement de la Grande Rivière du Nord, ancien quartier érigé en commune par la loi du 31 août 1881. Contient 6 sections rurales qui sont : la 1ère de Bois Neuf, la 2e de Mathurin, la 3e de Bayaha, la 4e de San Yago, la 5e de Savanette, la 6e de Belle-mère.

Toutes ces sections rurales appartenaient à la commune de Dondon, avant l'établissement de St. Raphael en commune.

Le quartier de Pignon est situé dans la section rurale de Mathurin.

Il y a une gorge de montagne très importante au point de vue militaire qui met le Dondon en communication avec St, Raphael,

La gorge de la Crête Sale qui conduit à travers les Montagnes Noires met en communication St. Raphael avec Ennery.

Population : 4000 habitants appelés *Raphaeliens*.

Le village est placé sur la rive gauche de Bayaha, ou rivière de la Perle qui traverse la plaine de St. Raphael et se joint au Guayamuco pour se jeter ensuite dans l'Artibonite à l'Est du Loma del Peligro de la chaine des Cahos.

Deux branches du Guayamunco sortent de St Raphael et de la Crête Sale, dans les Grandes Savanes, et viennent se joindre à un point servant de limite communes aux arrondissements de la Grande Rivière du Nord et de la Marmelade.

La Grande Rivière du Nord prend sa source dans les mornes de Vallières, traverse le territoire de la commune de St. Raphael, ceux de la Grande Rivière, du Quartier Morin, de Limonade, et va se jeter au Sud de la baie du Cap-Haitien.

On comprend que ce territoire si bien arrosé, offre de belles savanes et de gras paturages oû on élève le gros et le menu bétail, des chevaux et des mulets.

Son établissement remonte à la même époque que celui de St. Michel de l'Atalaye et par les mêmes motifs. Distance de la capitale 60 lieues. Cristal de roche, marbres de diverses couleurs, boucaro, campêche en abondance, quinquina. Chasse aux perroquets.

En 1906, les mines d'or de St. Raphael et de Ranquite furent concédées au député St. Julien Sanon. (Moniteur du 8 octobre 1906.)

Débouché ; Cap Haitien, la Grande Saline pour ses bois.

Fête patronale, le 12 septembre à la Saint Raphael.

L'Eglise est inachevée; en 1892 l'Etat donna $ 1000 pour l'achever. Le conseil communal ne peut s'administrer sans le secours de l'Etat.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de la Grande Rivière du Nord. de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Cette Commune n'est pas riche en terres domaniales. Ces terres se résument en 10 carreaux de terre situés sur l'habitation Linard, section rurale de Bois Neuf et en une douzaine d'emplacements au quartier de Pignon.

En 1839 il y avait 183 habitations en valeur, 6 en dépérissement, 2 non affermées, 90 entretenues, 16 abandonnées. Total 300.

A St. Raphael il existe une mine de cuivre.

C'est dans la région de St. Raphael que se trouve la Forêt Nationale Réservée.

Recettes Communales

1921-22	5.646,51	Gourdes
1922-23....	20.163.90	
1923-24.....	6.446,71	
1924-25......	5.648,48	

Histoire.— Le territoire de St.Raphael appartenait à l'Espagne par le traité d'Aranjuez, conclu en 1777 entre la France et l'Espagne ; par sa configuration et par sa situation, il appartient naturellement à Haiti puisque ses bois d'acajou et de campêche qu'on y exploite et tous les autres produits de la localité ne peuvent trouver de débouché naturel que sur le territoire d'Haiti, en descendant le cours des rivières tributaires de l'Artibonite, le grand fleuve haitien. C'est ce qu'a bien compris le Gouvernement Haitien, représenté par le Général Christophe en 1803 en conquérant ce territoire sur les Français alors maîtres encore de la partie de l'Est.

Le premier député qui ait représenté cette commune à la Chambre des communes en 1881, est le citoyen Callisthènes Fouchard de Jérémie, devenu en 1883 le ministre des Finances du président Salomon.

En juin 1793, Toussaint Louverture se mit sous les ordres du marquis d'Almonas, officier espagnol, gouverneur de St. Raphael, et obtint le grade de maréchal de camp. Après s'être emparé des Gonaives au nom de l'Espagne, il laissa le commandement de la Coupe-à-Pintade à Clerveaux, et se rendit

à St.Raphael où le marquis d'Almonas. Général des troupes européennes, en récompense de se services, lui fit don d'une riche épée et d'une décoration.

En 1794, Toussaint abandonna les Espagnols, et passa aux français. Il marcha contre St.Raphael avec 4.500 hommes sur différentes colonnes. Un corps nombreux de cavalerie républicaine occupa la roue de Dondon,derrière un petit morne, dans un coude qui forme le chemin. Les espagnols avaient dressé dans cet endroit un retranchement garni de canons, et défendu par un fossé rempli d'eau, s'étendant de la rivière au pied de Mornet. Une colonne républicaine gravit la montagne qui dominait le camp retranché des espagnols, avec ordre de l'attaquer dès que l'affaire s'engagerait. Une autre colonne s'échelonna le long du revers du même morne pour couper la retraite à l'ennemi. Une troisième traversa la rivière, et alla occuper les positions qui dominaient le retranchement à gauche.

Toussaint ordonna de commencer le feu : le combat s'engagea avec acharnement de part et d'autre. La cavalerie qui occupait le grand chemin chargea le camp retranché, mais elle fut vigoureusement repoussée par la mitraille, elle revint à la charge et fut de nouveau culbuté ; elle se retira, laissant sur la grand'route deux cents hommes hors de combat. Les autres colonnes se précipitèrent des mornes sur la redoute, et l'assaillirent de tous côtés. Les espagnols firent bonne contenance. Toussaint, à la tête de sa cavalerie, les chargea une troisième fois et pénétra dans le camp retranché. L'ennemi battit en retraite précipitamment et fut poursuivi au loin,laissant le champ de bataille recouvert de morts. Le résultat de cette journée fut la prise St.Michel et de St. Raphael par les français.

Dessalines était à St.Raphael quand il apprit l'arrivée de l'expédition Leclerc : il avait mis vingt-quatre heures pour arriver dans la plaine du Cul de Sac après avoir parcouru 68 lieues.

Rochambeau marcha de Fort-Liberté contre les indigènes en révolte à St.Raphael, et les atteignit le 18 Février 1802, les dispersa et s'empara de St.Raphael.

Après l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, Toussaint se rendit au Dondon à la poursuite du Général Hardy qui gagnait la route du Cap, le contraignit à battre en retraite. Puis il se retira à St.Raphael où il établit son Quartier Général. Il fit fusiller l'Administrateur Général Vollée, blanc français, qui lui était très dévoué et qui avait préféré le suivre plutôt que d'aller joindre l'armée française.

Le 29 août 1802, Petit Noel prit les armes à St.Raphae contre les français.

Le 31 mai 1865, le Général Lubérisse Barthélemy s'empara de St. Raphael qui s'était prononcé en faveur de l'insurrection de Salnave contre Geffrard.

Le 15 mars 1878, Présent Paul y prit les armes contre le président Boisrond Canal, mais il fut fait prisonnier par le Général Séïde Télémaque.

Saint-Raphael : Il n'y pas d'insurrection à Saint-Raphael. Les troupes révolutionnaires y ont passé en Juin 1914 au début du mois. Ensuite vers le 27 Juin les troupes gouvernementales y sont venues et ont séjourné une dizaine de jours. Elles étaient commandées par Codio, Martelly, Charles Germain, etc., et se rendait à la Grande Rivière du Nord. Quelques jours après, les cacos, battus à la Grande Rivière, ont une nouvelle fois, passé à Saint Raphael. Les dommages caussés l'ont été conjointement par les troupes révolutionnaires et régulières.

En 1915, les troupes du Gouvernement n'ont fait que passer à Saint Raphael. Il n'y eut pas de choc.

SAINT ROME. — Habitation située dans la section rurale du Morne de l'Hôpital, commune de Port-au Prince

SAINT ROME. — Quartier situé en dehors de l'enceinte de Miragoâne. Il a été occupé par les troupes du Gouvernement lors de l'insurrection de Boyer Bazelais, en 1883. Les canons de Saint Rome vomissaient la mitraille sur la ville rebelle. Le 8 Janvier 1884 les insurgés, découragés, malades, mourant de faim après la mort de leur chef, s'en emparèrent. Mais là, les uns sont pour marcher en avant, les autres, certains de la mort, préfèrent mourir en place et les armes à la main. Les premiers arrivèrent au Petit Goâve et se sauvèrent en partie ; les autres qui étaient restés à St. Rome furent tous fusillés.

SAINT SIMON. — Nom d'une rue aux Gonaives. L'Etat y possède 35 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT SIMON. — Nom d'une rue à Saint Marc, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

SAINT THOMAS. — Nom d'une rue à Ennery. L'Etat y possèdes 3 emplacements occupés par des fermiers.

SAINT THOU. — Habitation située dans la section rurale de Lescailles commune de Miragoâne. L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINT VIL. — Voyez : Fort Saint Vil ou mot Cavaillon.

SAINT VINCENT. — Habitation caféière située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion Ville. L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers.

SAINTE ou MAN SAINTE.— Morne élevé de 107 mètres situé sur la route de Tiburon à l'Anse d'Hainault. Dans les saisons pluvieuses des éboulemants y ont lieu et les rivières qui traversent la route débordent et la rendent impruticable. On a raconté qu'il faut orthographier ce nom ainsi " M'enceinte" d'après l'anecdote suivante : une femme qui en faisait l'ascension s'arrêta de lassitude en disant : "M'pas capabe encor, m'enceinte." Quoiqu'il en soit, ce morne n'est pas si redoutable.

Sur le sommet on aperçoit la Navase, le port de Tiburon, les villages des Anglais et des Chardonnières.

A gauche on voit la Hotte dont la crête est perdue dans les nuages. Au pied du morne coulent les rivières de Tiburon.

SAINTE ANNE. — Quartier du Morne à Tuf de Port-au-Prince, érigé en paroisse le 21 avril 1872. Belle église paroissiale en construction, donnant face au Marché Debout, dont relèvaient les sections rurales de Turgeau, du Morne de l'Hôpital, de Martissant. de Tort, du Morne à Bateau, de le Rivière Froide, de Taifer, de Prous, du Morne Chandelle, de Laval, de Bouvier, de Berly, de Bongars, de Malanga, et les postes militaires de Jean Ciseau, de Carrefour, et le Fond Ferrier.

SAINTE ANNE.— Voyez : Bas de Sainte Anne.

SAINTE ANNE.—Section de la commune de Monte Christ En 1839 il y avait 17 habitations en bon état cultivées en vivres et grains de toutes espèces. En détérioration 8 . Total 20.

SAINTE BARBE.—Fort qu'on rencontre en partant de l'Ozama en longeant la côte Nord de la ville de Santo-Domingo.

SAINTE CATHERINE ou SANTA CATALINA; et PETITE SAINTE CATHERINE ou CATALINA.— Petites iles de la république dominicaine, situées la 1ère à un quart de lieu au Sud du district de Macoris et la 2e au Sud de la province de Seibo, la plus grande a 8 kilomètres de longueur et 4 dans sa partie la plus étendue. Elle est ainsi nommée à cause du nom de la dame à qui elle appartenait. Elle se trouve sous le vent de l'île de la Saône, en face de l'embouchure de la rivière la Romana, et près du port de Seibo.

Elle est d'une fécondité entrême et était anciennement cultivée, abonde en arbres précieux, bestiaux, en poissons, tortues, oiseaux. Elle mérite d'être exploitée.

Le détroit de Ste. Catherine est entre cette île et la province de Seibo. Il n'a que 2 milles anglaises de large. De grands vaisseaux peuvent y passer en évitant un récif qui se trouve à l'extrémité Nord'Ouest de l'ile. Entre l'île Saôna et la plage d'Haiti, est la Boca del Catuan qui conduit dans le canal de la Calamita. Cette entrée n'a que 7 pieds d'eau à son endroit le moins profond. Un banc de sable le resserre. Les petits batiments peuvent y passer sans danger. En 1887 la présence du phosphate de chaux fut découverte.

SAINTE CATHERINE.— Fort situé sur la ligne Sud de Santo-Domingo.

Voyez : Petite Sainte Catherine.

SAINTE CLAIR ou SAINT CLAIR.—Fort situé sur le rivage de Port-au Prince à l'extrémité de la rue St. Honoré au Morne à Tuf. C'est le rendez-vous des pêcheurs qui vont y vendre leurs poissons toutes les après-midi.

Le 12 avril 1793, la frégate la *Fine* reçut à fleur d'eau deux boulets de 24 tirés du fort Ste. Claire, où commandait Borel le Bossu (Augustin) le frère du fameux colon Borel (Auguste), Borel reçut la mort dans ce fort.

Lors de l'attaque de Desfourneaux par Monbrun, le premier quoique surpris pendant la nuit, tourna le palais national de Port-au-Prince, pénétra jusqu'à Sonthonax dont les appartements recevaient déjà un feu roulant des plus vifs. Il entraina le commissaire civil dans les rangs du 48e régiment et se dirigea vers le fort Ste Claire. A huit heures du matin, Sonthonax y reçut une lettre de Monbrun par laquelle celui ci lui demanda l'embarquement du 48e régiment et de Desfournaux. Il ajouta qu'il ne consentait pas, ils ne répondrait pas de la vie d'un seul des blancs de la ville de Port au Prince. Sonthonax fut obligé de consentir à ces exigences de Monbrun qui alla le chercher au fort Ste. Claire, et le conduisit au palais national.

Lors du débarquement de l'armée française au Lamentin, le 5 février 1802, le fort Ste. Claire tira sur l'escadre qui s'était embossée le long des récifs qui séparent les deux rades de Port-au-Prince. L'amiral Latouche Tréville, par le feu rapide de ses bordées, démonta toutes les pièces de la fortification qui fut, en un clin d'œil, labourée par les boulets.

Le 18 décembre 1869, lors du débarquement des Cacos, le fort Ste. Claire fut canonné par le navire de la révolution de Pétion.

SAINTE CLAIRE.—Fort situé sur la ligne Sud de la ville de Santo-Domingo.

SAINTE CROIX —Habitation située dans la section rurale des Rochelois, commune de Miragoâne.

En décembre 1802, Léveillé, officier noir établi à Olivier marcha contre les français qu'il battit sur l'habitation Ste. Croix. Pendant qu'il retournait à Olivier, son quartier général, il fut assailli sur l'habitation Lorquet par le commandant Ferboce, homme de couleur. Celui-ci, battu, rentra à Aquin grièvement blessé.

SAINTE MARIE.—Habitation située dans la section rurale de la Cahouanne, commune des Anglais.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAINTE MARIE DU PORT. —Voyez : Léogane.

SAINTE ROSE.—Voyez : Grande Rivière du Nord.

SAINTE SUZANNE. —Commune de 5e, classe de l'arrondissement du Trou, érigé par la loi du 24 aout 1881. Etait un ancien quartier. Contient 6 sections rurales qui sont : la 1ère de Foulon. la 2e de Cotelette la 3e. de Bois Blanc, la 4e. de Moka Neuf, la 5e de Fond Bleu, la 6e. de Saragons

Production 12,000,000 livres de café.

Population : 9.000 âmes. Village 400. Les habitants s'appellent *Suzannais*. Il y a en moyenne par an 100 naissances, 40 décès et 30 mariages.

La 1ère chapelle du village a été construite en 1780. Aujourd'hui encore l'église est une simple chapelle insuffisante couverte en toles. Il n'y a pas une bonne maison pouvant servir de bureau de place. Le presbytère est à bâtir.

Fête patronale le 11 août à la Sainte Suzanne,

Ses montagnes sont très productives en café, en vivres limentaires de toutes sortes: canne à sucre, sirop. La petite Rivière ou le Fosse y prend naissance et fournit 31 litres d'eau par seconde, Elle tombe en cascades multiples.

Débouché; le Trou.

Bambous, pins d'occident, pommes d'acajou; jambosiers.

Le conseil communal ne s'administre pas sans les secours de l'Etat.

Distance de la capitale 70 lieues.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie du Trou, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Le premier député qui ait représenté cette commune, en 1882 est le citoyen Lieutout Prophète. En 1839 il y avait 250 habitations en valeur, 143 en dépérissement. Total 393.

SAINTE-SUZANNE. — N'est qu'une petite réunion de chaumières dans un vallon, au confluent de deux jolis ruisseaux qui roulent sur un lit de granit.

A Sainte Suzanne il existe une mine de cuivre.

S. E. M. de Eustache Pierre était comte de Sainte Suzanne sous l'empire, en 1849.

SAINTE SUZANNE. -- Recettes communales.

1921 22......	994,50 gourdes
1922-23......	1.134.50
1923-24......	1,552,04
1924-25......	2.371.38

Histoire.-- Le chef de bandes Candy qui avait pris Ouanaminthe en 1791, et forcé Dassas, l'année suivante, à signer un concordat avec les affranchis, abandonna ensuite le parti de Jean François, et se rallia aux blancs à Sainte Suzanne sous les ordres du Général Pageot

En mars 1802, le Général Boyer, blanc, sortit du Cap à la tête de 1.500 hommes de troupes européennes, et vint attaquer Sans Soucy et le Colonel Jasmin qui commandaient à Sainte Suzanne les milices de ce canton, sous les ordres du Général Christophe. Il fut repoussé avec pertes. Les insurgés firent 400 prisonniers qui furent emmenés devant Toussaint Louverture à la Marmelade. Toussaint leur fit donner des soins et les laissa libres de circuler.

Après s'être enfui du Cap dont il avait surpris l'arsenal dans la nuit du samedi 27 Janvier 1837, le colonel Isidore Gabriel, des carabiniers à cheval, se sauva avec son beau-fils Armoric dans les hauteurs de Sainte Suzanne où il erra durant plusieurs jours. Le Général Monpoint, Commandant l'Arrondissement de la Grande Rivière du Nord, en ayant eu connaissance, dépêcha aussitôt un détachement sous les ordres du colonel Mouscardy pour se saisir de lui. Ce colonel prit si bien ses mesures, qu'il cerna l'endroit où Isidor s'était réfugié. Celui-ci voyant de loin la troupe qui s'avançait pour le prendre, menaça de tirer sur elle ; elle fit une décharge : les deux rebelles tombent en même temps, Isidore ayant une cuisse fracassée, mais respirant encore ; Armoric, criblé de balles et sans vie. A cette vue, le colonel Mouscardy s'élance vers Isidor et lui reprocha en termes énergiques sa révolte contre la république et son ingratitude envers le président d'Haiti qui avait été son bienfaiteur et son père. "C'est vrai, répondit Isidor, je suis coupable ; je mérite bien mon sort". Il expira quelques heures après. On ne rapporta à la Grande Rivière que deux corps inanimés. Le Général Monpoint ordonna que ces cadavres fussent transportés au Cap-Haitien, afin que la population de cette ville s'assurât que le chef de

la révolution avait trouvé la mort. Cet évènement eut lieu le 4 février 1837.

Isidor était riche et considéré : l'ambition lui avait tourné la tête.

Ogé Longuefosse et Romain Adouby, prirent les armes à Sainte Suzanne en juin 1864 ; ils furent arrêtés, jugés et exécutés le 18 juillet au Cap Haitien.

Le 10 Janvier 1889, les habitants de Sainte Suzanne ouvrirent leurs portes aux troupes du Président Légitime en marche contre les Nordistes. Le Général D. Sévère et son fils Daquin perdirent la vie dans cette affaire. Ce Général commandait l'arrondissement du Trou.

SAINTE SUZANNE.— Nom d'une rue à la Petite Rivière. de l'Artibonite.

SAINTONGE.— Voyez : Nouvelle Saintonge.

SAINT VICTOR. — Habitation située dans la cemmune des Abricots. Chapelle rurale. D'énormes manguiers bordent le chemin.

SAJANOA (la)— Petite rivière de la république Dominicaine, qui se jette dans la Tabarla.

SALADAS. — Habitation située dans la première section rurale de la commune de Port à Piment.

SAJON. (el)— Rivière qui se jette sur la côte Nord de la république dominicaine entre le Jobo et la Boba.

SAL (el). — Montagne près de Neybe, se compose de sel minéral,

SALA (la).— Rivière tributaire à droite de la Licei.

SALADIN.— Habitation située dans la section rurale du Morne de l'Hôpital, commune de Port-au-Prince.

SALADO (el).— Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le grand Yague.

SALADO.— Petite rivière qui se jette dans la mer entre le Jabo et la Boba sur la côte Nord de l'Ile.

SALADO. — Petite rivière qui se jette dans la mer entre le Bajabonito et la Yasica.

SALADO [el]. — Autre rivière qui se jette sur la côte Nord de la république dominicaine.

SALADO.— Deux petites rivières qui se jettent dans l'Ocoa, l'une à l'endroit où celle-ci sort des collines. Ses eaux sont tellement salées qu'elles forment, après évaporation, des croûtes de sel dans les bassins rocheux. L'autre est sans importance.

SAADO (el).-- Autre rivière qui se jette dans le Yague. du sud.

SALADO. -- Ruisseau situé dans la presqu'île de Samana.

SALADO.— Voyez : Lago Salado.

SALÉE.-- Voyez : Rivière Salée. Source Salée, Anse Salée Etang Salé.

SALÉE.-- Habitation située à l'entrée de la gorge de la Rivière Froide, à la 1re. passe en venant de la grand' route de Thor, commune de Port-au-Prince.

(Voyez le plan de Volant le Thor).

SALENAVE.-- Habitation située à Sans Souci ayant appartenu à Guillaume Charles Maigné de Salenave de Saint-Martin et à Jacques Germain François Maigné de Salenave.

SALFRANCE.-- Habitation située dans la section rurale de la Petite Rivière de Bayonnais, commune des Gonaives.

L'Etat y possède trois carreaux de terre occupés par des fermiers.

SALINA. — Pointe située au Sud de la Rép. dominicaine.

SALINA — Lagon situé entre Salina et Santanilla, république dominicaine.

SALINA. — Ancienne section rurale de la commune de Neybe. En 1840, il y avait trente-sept habitations cultivées en vivres de toutes espèces, une en vivres et cannes, deux en cannes ayant moulins, quarante six hattes petites et grandes. Total 84.

SALINA [la]. — Habitation située dans la section rurale de Desforges, commune de Bombardopolis. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

SALINE (la). — Vaste terrain salineux situé hors de l'enceinte de Port-au-Prince, de l'autre côté du Fort Touron et de l'Eglise Saint Joseph.

C'est un lieu d'exécution des criminels de Port-au-Prince. Parmi les morts illustres qui dorment dans son cimetière, il y a Sylvain Salnave, Septimus Rameau, et le Général P. Lorquet.

En 1880, le Gouvernement du Président Salomon, ayant fait des concessions d'emplacements à la Saline, il s'y est élevé un vrai village.

En 1794, les Anglais débarquèrent à la pointe de la Saline et s'emparèrent du Fort Touron. (Voyez ce mot).

SALIME. Grand terrain salineux situé entre Mariani et Gressier au bord de la mer. La nuit, c'est un chemin dange-

reux à passer pour les voyageurs en temps de pluie, ou à la haute mer.

SALINE.— Voyez : Grande Saline. Anse de la Saline.

SALINE BARTOLLE (la).—Saline située entre Gonaives et la Grande Saline dans cette dernière commune, fournit beaucoup de sel à la consommation.

SALINE CORIDON (la). –Voyez : Droit Saline Coridon.

SALINE GRAMMONT (la).—Voyez : Grammont.

SALINE LEREBOURS (la).— Terrain salineux situé au bord de la mer entre Port-au-Prince et l'Arcahaie près de la Source Puante dans la commune de la Croix des Bouquets. Ainsi appelée du nom de l'habitation Lerebours dont il est dépendant. On y voit 2 vieux ponts en ruines de l'époque coloniale qui conduisaient l'eau à la saline Lerebours. En 1892 le courrier de la poste fut assassiné dans ces parages déserts. Ce fait qui ne serait qu'un "fait divers" journalier en Europe n'est consigné qu'à cause de sa rareté en Haiti.

SALINE PHAETON (la).— Saline située aux Gonaives au Morne Blanc. C'est un rendez-vous pour les duéllistes.

SALINIÈRE.— Habitation située dans la section rurale du Cap-Rouge, commune de Jacmel. L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SALLE A BERTRAND.—Habitation située dans la section rurale de Margot, commune du Borgne. L'Etat y posséde 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SALLE à BERTRAND. —Habitation située dans la section rurale de Trou d'Enfer, commune du Borgne. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SALMON.— Habitation située dans la section rurale des Poteaux, commnne des Gonaives. L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SALNAVE. — Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

SALNAVE.— Habitation située dans la section rurale des Trois Palmiers, commune de Carice. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Le 1er Janvier 1795, Toussaint Louverture y enleva un camp établi par les espagnols de la Grande Rivière du Nord, et le livra aux flammes.

SALNAVE.— Fort bâtie dans la cour du palais national de Port-au-Prince par le président Salnave en 1869.

SALOMON.— Habitation située dans la 6e section rurale de la commune de Jean Rabel.

SALOMON.— Voyez : la Saline. St. Joseph.

SALPÊTRE.—Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

SALTADERE.— C'est pour Hinche dont il est au N. E. ce qu'est pour le Cap la citadelle Laferrière. Chute d'eau admirable. Site pittoresque. Les habitants disent que c'est le séjour des ZINGS ou démons, d'où le nom de BASSIN ZINGS donné au Saltadère. Voyez : Pédergal.

SALTROU GRAND GOSIER.—Ligne militaire assimilée à arrondissement de 4e classe à cause de son importance sur la frontière. 38e régiment d'infanterie de ligne créé par la loi du 10 Septembre 1890. 1 poste militaire aux Anses à Pitres dans la section rurale de Bois Sec dans la commune de Grand Gosier. Les postes avancés formant la ligne frontière de l'arrondissement sont les Herbes de guinée, Carrefour des figues, la Hatte, les Anses à Pitres. Créé commune de 5e classe en 1917.

SALTROU.— Commune de 5e classe, chef-lieu de la ligne militaire de Saltrou Grand Gosier érigée par décret du gouvernement provisoire du 11 juillet 1843, du département de l'Ouest. Contient 5 sections rurales qui sont . la 1ère de la Baie d'Orange, la 2e de Corail-Lamothe, la 3e de Bélair, la 4e de Pichon, la 5e de Mapou.

Population · 7.000 habitants appelés *Saltrousiens*.

Produit en moyenne par an 1.000.000 livres de café, 2.000 livres de coton, 1.000.000 livres de campêche.

Acajou, bois jaune, cèdre, gaiac, chêne, pins, sapins, baumiers, cocotiers. Grande production d'huile de palma christi, Cire, miel, sardines et poissons en abondance, carets, homards, tortues, troupeaux de boeufs et de cabrits, pintades sauvages, oiseaux de toutes espèces.

Débouché : Jacmel.

Le port, non ouvert au commerce étranger, offre un mouillage aux petites barques, sans les mettre à l'abri des vents du Sud. Cependant, lors de l'insurrection de Jacmel en 1883, un arrêté du président d'Haiti du 14 novembre ouvrit provisoirement le port au commerce étranger. L'effet de cette mesure cessa avec la paix.

Climat sain et doux. On compte les ouragans de 1724, 1751, 1754, 1781, 1785, 1788, 1883.

Une loi du 14 septembre 1882 assimile la ligne militaire de Saltrou et de Grand Gosier aux arrondissements de 4e classe dont dépent le poste militaire des Anses à Pitre.

Cependant on constate que le président Hyppolyte a le premier fourni deux candidats en 1890 au sénat pour la ligne militaire de Saltrou, comme pour un arrondissement.

Il existe dans la commune 5 habitations, 210 carreaux de terre occupés par des fermiers, appartenant à l'Etat. Le fermage annuel de ces biens domanianx s'élève en 1878 à $ 820.

En 1840 il y avait 219 habitations bien cultivées.

Le conseil communal ne s'administre pas sans le secours de l'Etat.

La garnison se compose du 38e régiment d'infanterie de ligne, de la police administrative, d'une compagnie d'artilleaie de Jacmel, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

La poste arrive de Jacmel le mardi et repart le même jour.

La loi du 25 avril 1817 fixe la distance légale de cette commune à la capitale à 35 lieues.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la première Chambre des communes, instituée en 1817, fut Gédéon.

Fête patronale le 10 décembre, à la fête de Notre Dame de Lorette.

La petite rivière de Salrou se jette dans la mer des Antilles.

SALTROU. — Recettes communales :

1921-22......	467,57 gourdes
1922-23......	1.091.68
1923-24.....	817,35
1924-25......	1.702,65

HISTOIRE. - C'est daus les montagnes de Bahoruco, voisines des Anses à Pitres et de Saltrou, que se réfugièrent, à des époques différentes, le cacique Guarocuya, parent de l'infortunée reine Anacaona ; le cacique Henri et les esclaves fugitifs de l'une et de l'autre colonie, connus sous la dénomination de *nègres marrons* ; ces derniers appelaient ce lieu *Doko* Le premier s'y retira après l'exécution de la reine de Xaragua ; mais poursuivi par les espagnols, il fut pris et sacrifié par eux. Plus heureux que lui, le cacique Henri, dont le père et l'aieul avaient été tués dans le massacre de Yaguana, après avoir longtemps résisté à ses oppresseurs, obtint enfin une capitulation honorable qui conserva encore quelques années le pur sang indien au bourg de Boya. Enfin, les esclaves fugitifs, pour se soustraire à la plus horrible tyrannie, forcèrent, en 1785, le gouverneur de Bellecombe et

don Isidor de Peralta à les reconnaître libres et indépendants.

Pendant l'occupation de l'île par l'armée française, le général Kerverseau envoya des forces déloger les nègres marrons indépendants de Bahoruco : ils passèrent presque tous dans les montagnes de Saltrou. Le président Pétion réussit, par sa douceur, à les soumettre à la république, sous les ordres de leur chef, le colonel Lafortune, qu'il éleva à ce grade, et auquel il confia le commandement de Saltrou. Cet officier est mort en 1826.

— Les chasseurs de Saltrou, adroits tireurs, campés avec Bauvais au palais national de Port-au-Prince, tuèrent la plupart des artilleurs blancs de Praloto, dans le combat du 21 novembre 1791 entre les blancs et les affranchis.

— En 1794, Bauvais enleva Saltrou sur un corps de royalistes français que les vaisseaux anglais y avaient débarqués, et mit Jacmel à l'abri d'un coup de main de leur part.

— Toussaint Louverture, inquiet de la neutralité de Bauvais à Jacmel, pendant sa guerre contre Rigaud, fit enlever Saltrou et Marigot le 11 juillet 1799 par Mamzelle et Magloire Ambroise : Un chef de bandes, lieutenant de Mamzelle, nommé Gay, égorgea un grand nombre d'hommes inoffensifs et innocents.

— Le 15 mars 1876, Boisrond-Canal et une trentaine d'amis politiques exilés à Kingston allèrent débarquer à Saltrou pour attaquer le gouvernement du Président Domingue. Hilaire Rabel, commandant de la commune, les invita à descendre. A peine étaient-ils arrivés sur le rivage que des soldats, postés derrière les maisons, les fusillèrent à bout portant. Les plus alertes regagnèrent les canots et le navire à la nage; et laissèrent sur le carreau les cadavres des leurs. Dès leur arrivée à Kingston, le Général Boisrond Canal déclara que les citoyens Nathan Modé, Fourcaut Fleuriot, Chérilus Phanor, A. Sénécal, Phanor fils, dit Au Cap, Turenne Dérosier, morts à Saltrou le 15 mars 1876, victimes d'un guet-apens d'Hilaire Rabel, sont inscrits au Grand Livre d'Honneur de la République d'Haiti, ayant bien mérité de la Patrie. Le 28 Octobre 1877, le gouvernement de Boisrond Canal les fit inhumer au Port au-Prince, au cimetière extérieur.

C'est à Saltrou que mourut en 1865 un des prêtes qui ont fait le plus aimer la religion dans ce pays, par son désintéressement et son humanité, le généreux abbé Pascal, prédicateur distingué de la cure de Port-au-Prince.

Le 11 juillet 1889, les Nordistes s'étant emparé de la Croix des-Bouquets et de la plaine du Cul de Sac, le général Dumouriez Rabel, fils d'Hilaire Rabel et frère du constituant

Numa Rabel, partisan des Nordistes, qui commandait la place de Saltrou, prit les armes contre le Président Légitime. Le Général Dardignac, après l'évacuation de l'Arcahaie, fut dirigé contre lui et fit jonction avec le ministre de la Guerre S. M. Pierre à Jacmel : ils marchèrent par mer et par terre contre Saltrou qui fut bombardé et enlevé le 14 Juillet. Les rebelles tombèrent dans les bois et reparurent à Grand-Gosier qui fut détruit.

SALVALEON DE HIGUEY. — Voyez : Higuey.

SALUT. — Voyez : Port-Salut.

SALUZAN. — Habitation située dans la section rurale des Bayes, commune de Mirebalais.

SALVANE. — Voyez : Nicolas Salvane.

SAMADET. — Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

SAMANA. — Un des cinq districts maritimes de la République dominicaine, occupant la presqu'île de Samana. Population 7.000 âmes. Elle est divisée en deux portions par les Sierras Samana, montagnes isolées, d'où sortent vingt rivières la plupart s'infiltrant à travers le sol qu'elles parcourent, ou présentant de ravissantes cascades. Le point culminant de la chaîne est à l'extrémité Est sur la tête d'un pic conique de 587 mètres de hauteur. On y voit le Pilon de Azucar et le Mont Diablo que les marins reconnaissent. Lorsqu'Haiti sortit des eaux, ces montagnes formaient une île de roches peu élevée, longue et étroite. Après un repos séculaire, les collines au sud de Samana furent soulevées de cent vingt (120) mètres. Près de ses côtes s'étendent des bancs de sables et une ceinture de rochers qui constituent de grands périls pour les navigateurs inexpérimentés. Située au Nord Est en face du magnifique golfe des Flèches, la presqu'île de Samana, la plus considérable de l'Ile, est appelée, par cette heureuse position, à être le lieu le plus fréquenté de la république dominicaine. Elle a 15 lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, sur une largeur qui varie depuis 5 lieues jusqu'à deux. La brise de mer en été souffle du Sud Est à partir de huit heures du matin jusqu'a quatre heures du soir ; ensuite règne un calme jusqu'au coucher du soleil, c'est-à-dire, jusqu'au lever d'un vent d'Est se dirigeant des vallées contre la mer. A minuit, on remarque des vents Nord et Ouest. En hiver, le vent varie régulièrement du Nord Est ou Nord. Avec ces Nord, il tombe une pluie fine, avec les Nord Est, une pluie plus forte, mais pas aussi constante ni aussi froide.

Dans cette région, où la verdure tropicale étale tant son

luxe, à cause des pluies vivifiantes qui la fertilisent, se rencontrent des troupeaux de bœufs, de cabrsi, de cochons marrons, des nuées d'oiseaux et diverses espèces de chauves-souris. Il y tombe par an 1030 millim. de pluie. On y trouve le fer, le cuivre, l'étain, l'ardoise, le charbon de terre, le grès, le talc, le marbre, le cristal de roche : forêts d'accajou, caféières, cacaoyères, bois pour la charpente, la menuiserie et la marine. La pêche y est abondante et variée. En 1840, il y avait trente-huit habitations bien cultivées en vivres, 11 en cannes à sucre et vivres, huit en tabac et vivres, 32 en vivres et légumes, douze en cocotiers, 67 en dépérissement, 21 hattes. Total 189.

Les communes dépendant de ces districts sont : Santa Barbara de Samana : Sabana de la Mar, et les villages suivants : los Cacaos Teson, Cabeza de Toro, Clara, Llagrumos, El Valle, las Flachas, El Simon, Santa Capuza, Honduras. Le terrain marécageux qui se trouve à l'origine de la presqu'île de Samana ne peut être considéré comme un isthme que par un point de vue erronné. Le nom d'isthme de Samana avait sa valeur dans le siècle écoulé lorsque le bras de mer qui, autrefois, séparait la presqu'île de l'Ile était encre visible dans ses restes sur les cotés Nord et Sud.

SAMANA.-- Voyez pour complément : Santa Barbara de Samana Balandra.

En 1822, lorsque le Président Boyer prit possession de la partie de l'Est, l'amiral Jacob débarquait des troupes à Samana. Boyer se hâta d'envoyer une division haitienne à Samana. A la vue de nos troupes, l'amiral Jocob acquit la certitude que l'occupation de Santo-Domingo était un fait accompli. Il appareilla pour les Iles du Vent.

SAMANA (le).--- Montagne du Département de la Selle.

SAMANA.--- Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Guayamuco (Rivière Laporte).

SAMANGOLA.-- Terrain situé à l'Est de la commune de Saint Christophe.

SAMBA (la).--- Voyez : Sierra Samba.

SAMBITA (la).-- Petite Rivière de la République dominicaine, qui se jette dans le Camu province de la Vega.

SAMBRANA.— Ancienne section rurale de la commune de Cotuy. En 1840, on y comptait beaucoup de hattes. Ce qui était en culture était en bon ordre.

SAMEDI. – Voyez : Acul Samedi. Crête Samedi.

SAMSON. – Habitation de la commune de Milot. Il y a un pont sur la grande route.

SANATE (la).— Petite Rivière de la République dominicaine, qui se jette dans le Quiabon, province de Seibe.

SAN ANDREA.— Eglise de Santo-Domingo.

SAN ANTON.— Terrain situé dans la commune de Saint Christophe, à l'Est.

SAN ANTONIO.— Petite Rivière qui se jette dans la mer des Antilles, à l'Est du Nizao.

SAN ANTONIO DEL YUNA.-- Commune de la province de Espaillat, République dominicaine.

SAN ANTONIO.— Fort qu'on rencontre en partant de l'Ozama en longeant le côté Nord de la ville de Sto-Domingo.

SAN ANTONIO-DE GUERRA.-- Commune de la province de Sto-Domingo. Ecole primaire nationale. Population : 1.600 habitants. Dans les environs se trouvent les Lagunes.

SAN CARLOS. - Fort situé sur la ligne Sud de la Ville de Santo-Domingo.

SAN CARLOS ou LOS LLEINOS.---. Commune située tout près de Santo-Domingo dont elle est un faubourg au N.-Ouest. Superbe Eglise. Ecoles primaires nationales. Cette ville a été fondée vers la fin dudix-septième siècle par les habitants des îles Canaries, qui étaient venus remplacer certains fonctionnaires publics. Population : 3.000 habitants.

-- Le 6 mars 1805, à l'approche de Dessalines, le Général Ferrand fit incendier San Carlos qu'il ne pouvait défendre. Le Général Magny en prit possession. Le 11, à huit heures du matin, les Français assiégés dans Santo-Domingo, firent une sortie dans laquelle le Général Magny fut exposé à perdre sa position de San Carlos. Pétion, Magloire Ambroise, le colonel Guillaume de la quatorzième ½ brigade se distinguèrent dans cette journée. Le Général Ferrand laissa le terrain couvert de morts et de blessés.

A 2 kilomètres Nord environ de San Carlos est siteé l'étang Silva.

SANCE.-- Habitation située à Ouanaminthe, section de Haut-Maribaroux.

SANCCY.-- Voyez : Sansée.

SANCHE.-- Habitation située dans la section rurale de Boispin, commune de Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède neuf carreaux de terre occupés par des fermiers.

SANCHEZ.-- Petit village située au fond de la baie de Samana. Un chemin de fer partant de ce point dessert toute la vallée Est jusqu'à la Vega sur un parcours de 110 kilomètres. En 1891, la ligne arriva à Santiago. Le ruisseau las Canitas coule sur la côte Nord de la presqu'île près de Sanchez.

SAN CRISTOBAL ou Saint Christophe.-- Commune de la province de Santo-Domingo, située entre les Rivières du Nizao et de Nigua, dans le quartier de los Ingenios, à 37 km. de cette capitale. Cette commune a une superficie d'environ cent quatre vingts (180.000) mille hectares. Le village compte trois cents maisons et mille cinq cents (1.500) habitants réunis sur la rive droite de la Nigua, à 12 kilomètres de la mer, à 50 mètres au dessus du niveau de la mer. Il ne date que de 1822. Les principaux terrains sont : au sud, Nigua, Boca Nigua, los Ingenios, Sainagua, Najallo, Agua Dulce, Savana Grande, Niaga et Yaguate et le port de Palenque ; à l'Ouest : le fort Résolu, les terrains de l'Estancia del Rey, Dona Ana, Cambitas, Machones, Garabites, Pornié, Villegas, Cacahual, et Fundacion ; à l'Est : Jayna, San Anton, San Gregorio, Valsequillo, Mata Naranja, Vendano, los Mameyes, Habillo, Samangola, la Cruz de Santiago Pedregal.

La vallée de la Nigua qui est en amont de San Cristobal et tout le terrain entre el Cuayo Joina et Mano Maluei possède des filons de cuivre. A l'Ouest, dans les hauteurs de la Nigua, les porytes de cuivre qui contiennent 25 à 30 % (pour cent) semblent formées d'une grande masse entre 2 couches de fer ; ensuite, se dirigeant vers le Nord Est les veines paraissent distinctement et bien formées comme gaugues quartzeurs qui se trouvent enserrées dans les schistes anciens. On y trouve des carbonates verts et bleus de cuivre, des oxydes, des pirytes et du cuivre gras, argentifère. Ce minerai a donné à l'analyse qui en a été faite à l'Ecole des Mines de Paris, le 30 juillet 1885, 1.075 grammes par tonneau.

Las limites des mines d'or sont : au Nord, la Susua ; à l'Ouest, le chemin de San Cristobal au Cibao, en passant par la Cuchilla ; au sud, le ruisseau de Cuallo ; à l'Ouest, la source de ce dernier ruisseau jusqu'à la Susua.

La forte masse de la sierra de San Cristobal servit de barrage et protégea la partie Est de la Dominicanie de grands dommages lors de l'ouragan du 6 septembre 1883.

En 1840, il y avait 39 habitations bien entretenues en cannes et vivres, 57 en café en vivres, 12 en tabac et vivres, 34 en cacao et vivres, 6 en café et cannes, 622 places à vivres, 5 hattes. Total 775 propriétés.

Sous le rapport agricole, c'est une des plus riches de la République dominicaine. En 1824, le Président Boyer y fit diriger quelques immigrants cultivateurs américains de la race noire. Belle Eglise. 400.000 cacoyers. Acajou, campêche, cafiers, cotonniers, tabac, bananes, manioc, sucre, rhum. - Usines centrales, la Italia et Boston. Mines d'or, d'argent, de

cuivre et de mercure. Ses gisements aurifères n'ont été qu'effleurés dans l'ancien régime. François Bobadilla fut le 1er Gouverneur de la colonie espagnole qui, en 1499, les fit exploiter, en exerçant sur les Indiens toutes sortes de cruautés. Une indienne y découvrit un lingot d'or qui pesait trois mille six cents (3,600) écus d'or et qui fut perdu dans un naufrage. Colomb y avait fait construire un fort pour protéger l'exploitation de l'or. Population de la commune : 6.000 habitants.

Sir Stanley Hencken envoya des cargaisons de minerai de cuivre à Londres, sans résultat satisfaisant.

La loi du 19 avril 1825 porta cette commune à la 6e classe pour les patentes. Elle n'était pas admise à fournir un député à la chambre des Représentants des communes.

Le village a été régulièrement tracée en 1823 ; il est assis dans une plaine sur une cavalerie de terre achetée par l'Etat pour son établissement. Projet de chemin de fer entre la commune de Santo-Domingo: Distance de Port-au-Prince 106 lieues.

SANCI.— Mine d'argent située à l'Ouest de la Yasica et au Nord de Guaynamoco : elles sont plus riches que celles de Potosi.

SAN DIEGO.-- Fort aujourd'hui démoli, situé sur la rive de l'Ozama, à l'Est de Santo-Domingo. Entre cette porte et celle de l'Altarazane se trouvent les ruines du palais de Ch. Colomb.

SANDRÉ.-- Habitation inoccupée,située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

SANDRÉ.-- Habitation inoccupée située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

SAN FELIPE DE SABANA GRANDE.-- Terrain fertile de la dominicanie où l'on a découvert des quartz aurifères, de l'argent et du platine le 3 novembre 1887. Voyez : Sabana Grande de Mao.

SAN FRANCISCO, ou LES CORDELIERS.--- Couvent à Santo-Domingo. En 1805, lors du siège de Saint-Domingue par Dessalines, le Général Ferrand fit dresser une pièce de canon de 16 contre l'armée haitienne sur le dôme de l'Eglise.

SAN FERNANDEZ.-- Fort situé sur la côte sud de Santo-Domingo.

SAN FRANCISCO.-- Morne situé dans la république dominicaine dans la région de l'Artibonite où coule une source qui surpasse l'huile de pétrole provenant de la mine de houil-

le du bassin houiller de l'Artibunite qui part de la rive gauche d'un fleuve pour arriver aux écuves du Nuntiane, tout près de Banica. Les affleurements de ce bassin très étendu montrent leurs traces le long des bords à pic de la Ravine-Mantègue, située à un quart de lieue à l'Est du Fort Bizoton.

SAN FRANCISCO DE MACORIS.-- Commune de la province de Espaillat (anciennement la Vega), de la République dominicaine, tituée près de la Kaya. Ecole primaire nationale. A cent mètres au dessus du niveau de la mer. Distance de Port au Prince 124 lieues. Population 6.000 habitants. L'église a été bâtie en 1840 par les soins du Révérend Père Salvador de Perra, curé de la paroisse et des paroissiens. Dépot de lignite dans le voisinage, dans un sol tertiaire en couches épaisses.

SAN FRANCISCO.— Ancienne section rurale de la commune d'Azua. En 1840, il y avait 21 habitations cultivées en cannes et vivres, 12 hattes. Total 33.

SAN FRANCISCO.— Port qu'on rencontre en partant de l'Ozama en longeant le coté Nord de la ville de Sto-Domingo.

SAN GERNIMO.-- Rivière de la République dominicaine. qui se jette dans la Bruyelas.

SANGLIER.--Habitation située dans la commune de l'Anse à Veau.

SANGRIS.-- Rivière et Morne situés entre les communes de Baradères et de Petit Trou de Nippes. La limite de ces 2 communes passe sur ce morne. La route est couverte de roches escarpées présentant des excavations nombreuses, sortes d'entonnoirs très profondes. On raconte qu'un homme, pour avoir tiré une liane adhérente à l'une de ces roches, s'est vu précipiter avec elle dans l'abîme. Le défilé de *Caracoli* est très dangereux.

SANGRIS.-- Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

SAN GERMINO.-- Petit hameau situé dans les environs de Santo-Domingo. fut occupé par l'Empeuur Jacques Ier en 1805.

SAN GREGORIO. — Terrain situé dans la commune de St. Christophe, à l'Est.

SANGUINEO.— Savane superbe de la République dominicaine.

SAN JOSE.— Poste avancé de la ligne frontière de l'Arrondissement de la Marmelade.

SAN JOSE.-- Fort situé sur la ligne sud de la ville de Santo-Domingo.

SAN JOSE.-- Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840, il y avait de belles cultures malgré la stérilité du sol contre laquelle les habitants combattaient sans trêve.

SAN JOSE de las MATAS, ou las Matas de la Sierra.-- Commune de Santiago, République dominicaine, située à 580 mètres au dessus de l'océan, sur une des branches de la Rivière Amina. Au sud Ouest du village s'élève la petite pointe du Pico el Rubio [1430 mètres] formant l'extrémité d'une chaine.

Population : 3.000 habitants. Mines d'or. Forêts d'acajou. Ses sections rurales étaient Rouviol, Gurabo, Maguana y Sabaneta, los Montanes Icayagua, Yaque. En 1840, elles ont produit 436 livres de tabac, 3565 andouilles tabac, 625 livres café, 903 cuirs, 1340 livres de cire, 350 macornes de bœufs 10 barils de maïs.

Des particuliers coupaient et vendaient pour leur compte, sans autorisation, des bois d'acajou qui se trouvaient sur les terres de l'Etat. Le Secrétaire d'Etat I. C. Imbert écrivit au juge de paix, le 9 décembre 1825, pour faire cesser cet abus.

Distance de Port-au-Prince 96 lieues.

Cette commune n'était pas admise à élire de député à la Chambre des Représentants des Communes.

Sabaneta est le grenier de San Jose de las Matas.

Voyez : Las Matas de Farfan.

SAN JOSE de los LLAMOS.-- Voyez : (los) Llamos.

SAN JOSE de OCOA. — Commune de la province d'Azua, République dominicaine, fondée en 1844 par les émigrés qui habitaient les frontières,

Le palmier, la pomme de terre et le pommier y réussissent très bien.

SAN JOSE de LLAMASA. — Voyez : Llamasa.

SAN JUAN. — Petite rivière qui se jette dans la mer entre le Lobo et la Boba sur la côte Nord de l'île.

SAN JUAN. — Pointe situeée au Nord de la presqu'île de Samana.

SAN JUAN.— Ruisseau située dans la presqu'île de Samana.

SAN JUAN. —Petite rivière de la république dominicaine, qui se jette dans le Yaque du Sud près de San Juan de la Mayaguana.

SAN JUAN de BAYAGUANA.— Voyez : Bayaguana.

SAN JUAN de MAGUANA ou SAINT JEAN.— Com-

mune de la province d'Azua, république dominicaine, située dans la fertile vallée de San Tome ou de San Juan où gisent des mines d'or et de fer, renferme l'opale, le diamant, le porphyre, le jais, le jaspe, l'albâtre, le marbre, le silex pyromaque et l'amiante ; on rencontre dans ses belles savanes des bestiaux et des chevaux renommés. Au Sud Est coule le ruisseau appelé el Oro d'après la quantité de sable aurifère qu'il charrie.

Cannes à sucre, café, coton, denrées alimentaires de toutes sortes : le maïs y vient admirablement, et fournit de beaux épis. Forêts d'acajou.

En 1840 les sections rurales suivantes faisaient partie de cette commnne : Bourg, Culata, San Tome, Jagua, Guasumal, los Rios, Tubano, Yaque, la Seyba, Lemba.

Température délicieuse : il fait froid dans la vallée San Juan pendant la nuit et l'hiver, parce qu'elle est assez élevée.

Population : 5.000 habitants.

Ce village a été fondé en 1503 par Diego Velasquez au lieu où fut la capitale du royaume de Maguana dont Caonabo était le cacique, sur la rive gauche de la rivière Neiba, dont il est distant de 300 toises, sur la route de Las Matas à Azua. En 1606, le village fut abandonné, le bourg actuel était encore récemment établi en 1764 Ce nouvel établissement fut dû à la multiplication des hattes dont cette plaine compte un grand nombre. Il fut incendié en 1805 après le siège de Santo Domingo par Dessalines, et rétabli peu après. Le président Pétion nourrissait l'idée d'en faire la capi ale de sa république.

Les eaux de la Neiba ou Petit Yaque sont grossies à quelques lieues plus bas de San Juan par plusieurs autres rivières la Maguana ou rivière de St. Jean avec ses affluents, la Higuera, la rivière d'Or, los Baos, le Mosuelo, la Limba, le Barbalaco, etc. Il faut traverser le Petit Yaque pour aller à Azua. La route qui passe par la vallée de Constance pour communiquer avec la Vega sort de San Juan. La montagne Noire et celle des Cahos partent de la Marmelade et vont se terminer dans les environs de San Juan. Distance de Port-au-Prince 50 lieues.

Ce sont les plaines de San Juan, de Banica et de Hinche réunies qu'on appelle Vallée de San Juan, ou de San Tomé ou de Constance : elles ont 200 lieues carrées de surface. En 1840 l'arrondissement de Saint Jean avait 698 habitations dont 553 en bon état et 141 hattes et places à vivres.

Histoire. — L'étendard haitien fut arboré à San Juan avec transport en décembre 1821 à l'exemple de Santo Domingo pour la réunion de la Partie de l'Est à la république d'Haiti.

Sous le gouvernement haitien, la commune de San Juan était placée par la loi du 19 avril 1825 à la 6e classe pour l'application du tarif des patentes.

Le premier citoyen qui l'ait représentée à la Chambre des représentants à Port-au-Prince, fut P. Herrera.

Le commandant Isnardy commandait cette commune et le général Panayoti l'arrondissement en 1821.

Jean-Baptiste Chavannes, le compagnon de Vincent Ogé, fut arrêté à San Juan avec l'esclave Louis le 25 novembre 1790, livré à Santo-Domingo. Le 23 février 1791 il fut condamné au Cap à être rompu vif avec vingt cinq de ses compagnons ; ils subirent ce supplice le 25.

Toussaint Louverture, en allant prendre possesiion, en 1801, de la partie de l'est cédée à la France par l'Espagne en 1795 par le traité de Bâle, arriva par la route de Mirebalais à San Juau de la Maguana le 4 janvier. Les habitants ne firent aucune résistance, et furent parfaitement traités. Toussaint continua sa route pour Azua.

Le 26 février 1805 l'empereur Dessalines marchant contre Santo Domingo pénétra à San Juan à 3 heures de l'après-midi. Son armée y entra sans obstacle. Toute la population s'était retirée vers la source du Yaque, presqu'au centre de l'île. L'empereur confia le commandement de ce bourg au chef d'escadron Isaac Borel, de ses aides de camp, et continua pour Azua le 25 à 6 heures du matin.

En 1830, lorsque l'Espagne envoya réclamer de la république d'Haiti la remise de la partie de l'Est, son ancienne colonie, un régiment haitien fut envoyé à San Juan pour s'opposer à une invasion des espagnols.

En avril 1849 et en 1855, Soulouque s'empara de San Juan, et oontinua sa marche sur Azua.

SAN LAZARO.— Fort qu'on rencontre en partant de l'Ozama en longeant le côté Nord de la ville de Santo Domingo.

SAN LAZARO.— Eglise de Santo Domingo : il y avait un hopital des lépreux.

SAN LORENZO.— Rivière de la république dominicaine qui se jette dans la baie de Samana. Village dans la baie de Samana [Projet de Sylvie] de port franc.

SAN LORENZO.— Petite rivière qui se jette dans la mer entre l'embouchure de la Yuna et le cap Engano.

SAN LORENZO de GUAYUBIN.— Commune importante du district maritime de Monte Christi, république dominicaine, située sur la rive gauche du Yaque à 30 mètres audessus de la mer. Ecoles primaires nationales. Population 4,000 habitants.

En janvier 1801, le général Pageot qui commandait l'avant garde de la division Moise, en marche sur Santo-Domingo, découvrit sur le bord de la rivière Guayubin cent miliciens espagnols sous les ordres de don Francisco Reyes. Celui-ci se disposait à entrer en pourparlers avec les français, quand un coup de fusil partit des rangs de ses soldats. Les troupes de Moise répondirent aussitôt par une décharge de mousqueterie, et le combat s'engagea. Après un quart d'heure d'un feu assez vif de part et d'autre, les espagnols prirent la fuite, el se retirèrent à Sabana Grande de Mao.

SAN LORENZO de las MINAS. — Commune de la province de Santo-Domingo, dont elle est distante d'une lieue, république dominicaine, située sur la rive gauche et à 250 de l'Ozama. La chaine de montagnes du Cibao central atteint la baie de Samana . les collines couvrent jusqu'à la plage : ce sont des rochers tertiaires montant à pic de 2 à 300 pieds de hauteur. Intéressante par sa mine d'or.

Le village a été fondée vers 1719 par les noirs faits prisonniers dans la colonie française et par d'autres fugitifs que la Cour d'Espagne avait ordonné de restituer, mais qui furent libérés par le peuple de Santo Domingo au moment où on allait les embarquer : devenus libres, ils formèrent le village de San Lorenzo de las Minas, parce que la plupart de ces noirs provenaient du royaume des Mines, en Afrique.

Eglise. Population : 1.000 habitants.

SAN LORENZO de las PERLAS.-- Baie formée par l'océan atlantique dans la république dominicaine. De grands bateaux peuvent y prendre mouillage. Large et profonde. Eaux tranquilles. Protégée contre les vents par une langue de terre vers le Nord et à l'Ouest. Grottes superbes à stalactites qui servirent de réfuge aux indiens et après eux, aux pirates qui infestèrent la mer des Antilles au 17e siècle.

SAN MIGUEL.— Eglise de Santo Domingo.

SAN MARCO.—Petite rivière qui se jette dans la mer près de Puerto Plata. Voyez : Saint Marc.

SAN LUIS. — Pointe située au Sud de la république dominicaine.

SAN NICOLAS.-- Eglise de Santo Domingo.

SANNITE. Nom d'une rue à Corail, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

SANON LABIÈCHE. - Habitation de la section rurale des Platons, commune de Petit-Goâve.

SANON. -Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, au Sud Ouest de Volant le Tort. [Voyez le plan de Volant le Tort.]

SAN PEDRO.— Poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement de Lascaobas.

SAN PEDRO.— Petite plaine en avant de Santo Domingo. Le 4 mars 1805 la division du Nord de l'armée haïtienne marchant contre Santo Domingo, traversa cette plaine en sortant de Cotuy.

SAN PEDRO de MACORIS ou MACORIS.— Un des cinq districts maritimes de la république dominicaine. Joint au district de Barahona, aux provinces d'Azua, de Santo Domingo et de Seibo, il formait sous la présidence du général Boyer, le département de l'Ozama ou du Sud Est.

Ce district a été fondé en 1875 pour faciliter l'exportation des diverses denrées qu'on y récolte.

Les communes qui en dépendent sont : San Jose de los Llanos, Romana, San Pedro de Macoris, Quiabon.

Le district de Macoris est formé d'une plaine, dominée au Sud par une légère élévation qui borde le long de la mer. Les rivières y sont larges et nombreuses : n'étant gênées dans leurs cours par aucune montagne, elles y établissent, grâce à leurs périodiques débordements, des dépôts d'alluvions d'une rare richesse. Aussi, ce district est-il couvert de riantes prairies et d'arbres précieux de toutes sortes.

Troupeaux de bœufs estimés et des oiseaux d'une remarquable beauté. La minéralogie n'y compte aucune substance digne d'attirer l'attention du géologue.

L'île de Catalina est au Sud de ce district dont elle dépend.

SAN PEDRO de MACORIS.— Commune du district maritime du même nom, située à l'embouchure de la rivière Macoris. Port marchand. Exporte beaucoup de denrées, à 4 lieues de Santiago.

Sucreries, Usines centrales de Christobal Colon, Puerto Rico, Consuelo, Fé, los Anjeles, imprimeries. Forêts de cocotiers, mangliers. Population : 7.000 habitants.

En 1840 la commune produisait 22.900 livres de tabac 1.360 livres andouilles tabac, 2.710 livres cuirs, 241 macornes de bœufs, 7 livres cire. Ses sections rurales étaient : Miravel, Senovi, Ranchos, Joba, Matanza, Rio Abajo, Juanas Dias, Cuaba Abajo et Cuaba Arriba, Guasuma.

En 1504, Ovando y avait fait construire la forteresse de la Magdeleine pour contenir les indiens. Vers 1760, on y bâtit une chapelle qui donna naissance à ce village.

La rivière las Brugelas passe à San Pedro de Macoris, et se jette à la mer au Sud de l'Ozama. Les rivières Quiabon et Macoris y passent aussi.

En 1824, le président Boyer y fit diriger quelques immigrants cultivateurs américains de la race noire.

Sous le gouvernement haïtien, cette commune n'était pas admise à fournir de député à la Chambre des représntants.

On communique de la péninsule de Samana à San Pedro de Macoris par le chemin appelé Terriena. Et le chemin de fer de Sanchez à la Vega passe à Macoris. Les troupes haitiennes du Nord en levant le siège de Santo Domingo en 1805 incendièrent le village.

SAN TOME ou SAN THOME.-- Grande et splendide vallée, appelée aussi Vallée de San Juan ou de Constance, de 200 lieues carrées, formée des plaines de San Juan, de Banica et de Hinche, à travers laquelle le président Boyer fit tracer en 1830 une grande route à travers la gorge de Pontezuela conduisant de la ville de San Juan à la Vega. Il y fait froid Beaux pâturages bien arrosés. Mines d'or. Panoramas ravissants.

Le 25 février 1805 l'empereur Dessalines fit partir son armée de Las Matas contre Santo Domingo Les troupes traversèrent la vallée de San Tome pendant la nuit. Le lendemain à 1 heure de l'après midi elles découvrirent Saint Jean.

La Vallée de Constance, plus spécialement située dans la commune de la Vega, se tronve presqu'à égale distance de la Vega et de Santiago, au sommet d'une montagne qui est au Sud du groupe du Cibao, elle a 5 lieues de circonférence. Les montagnes qui enserrent cette vallée au Nord abondent en or, c'est à dire qu'on y trouve de l'or dans toutes les rivières qui y naissent.

En 1840 cette section rurale de la commune de Saint Jean avait 87 habitations cultivées en cannes, café, coton, tabac et vivres de toutes espèces, 32 hattes ayant des places à vivres. Total 119.

Le 22 décembre 1855, l'armée haitienne, commandée par l'empereur Faustin Ier, arriva dans la plaine de San Tome, un peu en avant de San Juan. Elle retraita tout à coup au fort Biassou, en face de Banica, dans l'arrondissement du Trou, pour se rendre à Ouanaminthe.

En 1862 des chasseurs ont découvert dans la vallée de Constance une race de bœufs et de chevaux ayant à peu près la taille d'une chèvre.

SAN YAGO. — Etait la 9e section rurale de la commune de Don lon, arrondissement de la Grande Rivière du Nord. Est maintenant la 4e de la commune de Saint Raphaël Elle est une subdivision de la section de Bayaha.

SAN YAGO. -- Voyez : Santiago.

SANSÉE ou SANCEY. — Habitation située dans la commune d'Ennery, appartenant à Toussaint Louverture. Il l'acheta en 1795. On prétend que les trésors particuliers de Toussaint Louverture y ont été enfoui, à l'arrivée des français en 1802. Cependant, madame Louverture, en allant rejoindre son mari d'Ennery aux Gonaïves, avait accompagné des sommes provenant des épargnes de son mari. Tout porte à croire qu'il n'existe dans le pays aucune somme enfouie par Toussaint. Christophe qui fut plus tard si puissant dans le Nord et dans l'Artibonite, et qui, en 1802, était initié à tous les secrets de Toussaint, n'ajouta jamais foi à l'existence de ce trésor, et ne fit faire aucune fouille ni à Ennery ni aux Cahos, pendant tout le temps de son règne.

Toussaint possédait trois autres habitations à Ennery. Il se retira à Sansée et à Descahaux après sa soumission au général Leclerc, en mai 1802.

Le général Brunet, chargé par Leclerc d'arrêter l'ancien gouverneur, l'invita à assister à un banquet aux Gonaives. Toussaint se transporta sur l'habitation Béranger pour se rendre aux Gonaives. Il rencontra sur l'habitation George, contigüe à celle de Pougandin, le général Brunet qui était venu à sa rencontre. Le général français le reçut avec distinction, et à un signal donné, il fut arrêté le 10 juin 1802, et expédié en France où il mourut au fort de Joux dans le Jura.

SANS CULOTTES. — Habitation située dans la commune de Verrettes.

SANS CULOTTES. — Nom d'une rue à Terre-Neuve. L'Etat y possède 5 emplacements occupés par des fermiers.

SANS CULOTTES. — Nom d'une rue aux Gonaives. L'Etat y possède 5 emplacements occupés par des fermiers.

SANS SOUCI. — Quatrième section rurale de la commune de Vallière. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section de Cajou-Brûlé.

SANS SOUCI. Palais bâti par le roi Christophe à Milot, sur les gradins inférieurs du morne de Bonnet à l'Evêque. Il n'en existe aujourd'hui que les ruines. Autrefois, une allée remblayée conduisait à l'entrée fermée par deux grilles d'une serrurerie compliquée. Une guildive et le magasin de l'Etat étaient à droite, hors de l'enceinte. A gauche, également en dehors, était l'église, rotonde couverte d'ardoises, qui s'est écroulée, et dont un fronton triangulaire surmontait le portail orné de quatre colonnes. Derrière l'église, on voyait la salle du Conseil. On venait de mettre la dernière main à ce corps de logis. Seul, un maître couvreur était occupé à poser les dernières ardoises. Le Roy, qui examinait les travaux, s'arrêta devant la façade pour donner un coup d'œil d'ensem-

ble. A un certain moment, il tira sa tabatière, y plongea les doigts, et huma une large prise de ce *Macouba* qu'il faisait venir de la Martinique pour ses nobles narines. Le maître couvreur qui, du haut du toit, suivait les mouvements du Roy, avait aussi l'habitude du tabac ; mais, ayant perdu sa modeste queue de rat, il était depuis plusieurs jours réduit à s'en passer, privation intolérable pour un priseur. Ne pouvant résister à la tentation, il descend du toit, s'avance avec respect vers le Roy à une dizaine de pas, fait un salut militaire, et s'incline trois fois.

— Eh bien ! toi, que veux-tu ? demanda Henri Ier.

— Sire, sire, répond l'ouvrier, voilà huit jours que j'ai perdu ma tabatière. Y aurait-il indiscrétion à demander une prise à Votre Majesté ?

— Avance, avance toujours, prends, prends encore, continua Henri Ier, dont la feinte condescendance cachait un jeu cruel. Et, se tournant au même instant vers les soldats du Royal Dahomet qui le suivaient partout, portant, enroulées autour de leurs jambes, dans leurs bottes, des *lianes à lampes*, verges terribles avec lesquelles ils exécutaient ses arrêts, il ajouta :

— S'il a le malheur d'éternuer, battez-le à mort ... Cet ordre refroidit le désir du couvreur de goûter du macouba royal. Un mouvement convulsif dont tremblèrent tous ses membres, le fit chanceler.

— Allons, Allons, dit Henri.

L'ouvrier enleva avec respect entre le pouce et l'index une mince prise, la porta à son nez, l'aspira avec non moins de respect, se gardant bien d'éternuer en présence du Roy, ainsi qu'on le peut.

— Prends, prends encore, reprit le Roy.

Le maître-couvreur, au comble de la surprise, restait immobilé ; ses yeux effarés allaient de Henri aux soldats qui avaient préparé leurs verges.

— Allons, allons, prends encore, commanda avec impatience le roi, qui ne pouvait souffrir qu'on hésitât à lui obéir.

Le priseur n'éternua pas. Le roi tendait toujours sa tabatière.

— Sire, sire ... balbutia-t-il, c'est trop de bonté, je crains d'abuser de.. ...

— Non, non, reprit Henri dont l'irritation croissait, ou je te fais fouetter sur l'heure ......

Le maître couvreur, tremblant, plongea de nouveau ses

doigts dans la tabatière qui lui sembla bien pleine. Aucun éternuement, même étouffé, ne se fit entendre.

- Allons, allons, encore, encore, encore, commanda le roi,

Le priseur, terrifié, ouvrit de grands yeux, et dit :

— Plaît-il, sire ?

— Hé bien ! reprit vivement le roi avec des yeux brillants de joie et de férocite, prends, prends jusqu'au dernier grain...

Le sens de ces dernières paroles n'était pas équivoque. L'ordre donné aux gardes achevait de l'expliquer. Le couvreur obéit avec désespoir. L'effet du tabac royal se faisait sentir fortement. Sa membrane olfactive était comme brûlée ; mais il retenait ses éternuements, supportant cette torture inusitée en silence, devant le roi impassible et les soldats menaçants.

Quand le contenu de la tabatière fut épuisé, sans que le priseur eût laissé échapper le moindre bruit nasal, ce qui est prodigieux, le roi lui dit :

— Au diable canaille ! Tu as de la chance Mon intendant te donnera deux gourdes, une tabatière et une bouteille de mon macouba que tu trouves si bon. Vas....

Content de s'être donné cette fantaisie, Henri rentra au palais.

A partir de ce jour, le maitre-couvrenr ne prisa plus.

La cour d'honneur était heptagone.

Le palais proprement dit se composait d'un pavillon central et de deux corps de logis terminés par un pavillon carré. Une large porte, de chaque côté de laquelle se dressait un lion gardant un coffre plein d'or, donnait l'accès du rez-de-chaussée, qui servait d'entrepôt et de magasin pour les produits sortis des fabriques royales. Un double escalier extérieur conduisait au premier. La reine habitait le pavillon de gauche, et le roi celui de droite, près duquel se trouvait une vaste salle de billard, car il s'exerçait avec des billes d'ivoire à faire des carambolages avec des têtes d'hommes.

Dans la cour même, enclose d'une grille dont les barreaux de fer alternaient avec les piliers en maçonnerie, s'élevait un caïmitier presque aussi fameux, mais à un autre titre, que le chêne de Louis IX. Le despote haïtien se plaisait à rendre, sous son ombrage, ses sentences qui entrainaient souvent la perte de la vie. Sur le côté, et vis-à-vis, s'étendaient les logements des princes, les casernes et les écuries. Ces différentes constructions étaient entourées de délicieux jardins pleins de fraicheur, de verdure, et coupés de nombreux canaux d'irrigation.

C'est dans la salle haute de son pavillon, dont il avait fait sa chambre à coucher, qu'expira Henri Ier. Le 15 août 1820, il fut frappé d'appoplexie dans l'église de Limonade ; il se pencha trois fois sur son siège et se releva brusquement. La dernière fois, il se heurta la tête fortement contre la muraille, et se fit une blessure de laquelle le sang jaillit en abondance. A dâter de ce jour, le roi se sentit malade. Justamont, médecin français, sauvé par lui des massacres de 1804, mais que dans un accès de fureur, il avait fait tuer à coups de bâtons sous ses yeux, en 1810, n'était plus là pour le soigner.

Le 2 octobre il apprit la défection en faveur du président Boyer, du 8e regiment d'infanterie à Saint Marc, trois jours après, le 5, la mort de Jean Claude, son lieutenant, dont la tête avait été apportée au président Boyer ; et dans la matinée du 8, la rébellion de ses tronpes du Cap.

Il ne pouvait se tenir debout, mais tâcha de se dissimuler son mal ; il ordonna qu'on lui préparât sur le champ un bain de piment, de tafia, de poivre et de macouba, espérant retrouver un peu de vigueur dans cette infusion thermantique. En sortant du bain, se sentant moins faible, il voulut monter à cheval. Il tomba à la renverse. Deux gardes s'approchèrent et l'aidèrent, en le soutenant sous les bras, à regagner son appartement. Il demanda la reine Marie Louise et ses enfants.

Avant leur arrivée, se voyant sur le point de tomber aux mains de ses ennemis, et peut-être en proie aux remords, il saisit un pistolet sur un meuble à portée de sa main et se le déchargea dans le cœur. Il avait 53 ans.

Par les soins de sa famille, son corps fut transporté dans un hamac à la citadelle de la Ferrière. Il n'eût pas d'autre linceul.

Des démolisseurs utilisent les ruines du palais de Sans-Souci ; ils finirent par faire disparaître ses derniers vestiges. Les matériaux ont servi à réédifier l'église Sainte Rose de la Grande Rivière du Nord.

SANS SOUCI. – Campagne située sur le chemin de la source de Turgeau à Port-au-Prince. Les anciens propriétaires étaient Madame Veuve A. Mérentié née Pacaud, et Madame Gérard Balbiani, l'ex-impératrice Adélina, Monsieur Nadal etc.

SANTA ANA.—Caverne grandiose située à quelques lieues de Santo Domingo. Les derniers indiens insulaires y furent massacrés comme punition pour la célébration des rites païens.

SANTA BARBA. —Ancien couvent de Santo Domingo converti en église de la Merced.

SANTA BARBARA DE SAMANA.— Commune du dis-

drict de Samana, république dominicaine, située sur le golfe des Flèches, dans la baie de Samana. Distance de Port-au-Prince 155 lieues. Le village a été établi en 1756 par les habitants des îles Canaries auxquels le gouvernement espagnol ne donna que peu d'encouragements. Mais environ un siècle auparavant, la péninsule de Samana était fréquentée ou habitée par des boucaniers français et ensuite par des colons qui ne l'abandonnèrent qu'en 1.700. L'établissement espagnol, qui languissait depuis longtemps, se ranima lors des événements de la révolution française qui portèrent plusieurs français à s'y fixer ; ils y firent des plantations, et établirent notamment une sucrerie sur la côte Sud à quelques lieues du village. C'est à l'instigation de ces derniers que l'escadre française, sous les ordres du contre amiral Jacob, vint dans la baie de Samana, en février 1822, enlever les colons et quelques esclaves à Savana de la Mar. au moment où les lois de la république venaient d'être proclamée à Santo Domingo.

En 1824, le Président Boyer y fit diriger un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire.

La garnison se compose d'un bataillon de chasseurs.

Santa Barbara de Samana un des plus beaux ports de l'île. Ses eaux sont tranquilles et profondes. Le fort Cacao a été construit en 1822 à l'entrée de la baie de Samana pour défendre son passage aux navires ennemis qui voudraient y pénétrer.

Le cap Samana au Nord Est de l'île, au bout de la presqu'Ile de Samana, est situé à 19° 15' 40" de latitude Nord et à 71° 33' 30" de longitude Ouest du méridien de Paris. Entre Paris et le Cap Samana il y a une différence de 4 h. 46' 14".

C'est à cette pointe que va se terminer la chaine de montagne de Monte Christi après avoir parcouru toute la presqu'île en prenant naissance à la pointe Lagrange. Il est traditionnel dans ces contrées qu'à plusieurs occasions on y a trouvé de l'or. Les géologues Blawe et Adam ont rencontré des quartz dans la 2e et dans la 3e séries des montagnes au-delà de Santa Barbara.

A l'extrémité sud-Ouest du Cap Samana se trouve la pointe Balanda (Voyez ce Mot) que les navires entrant dans la baie sont obligés de venir reconnaitre, à cause des récifs qui bordent l'extrémité opposé.

La baie de Samana, la plus belle et la plus grande de l'ile, est située entre le cap Samana et la pointe Balandra au Nord et le cap Raphael au sud. Christophe Colomb l'avait appelée la *Baie des Flèches* parcequ'il y trouva beaucoup

d'indiens armés de flèches. Elle a une ouverture de 7 lieues sur une largeur moyenne de 5, et environ 20 lieues de profondeur. Les plus fortes escadres y trouveraient un asile sûr ; mais son entrée est difficile et étroite. Il faut nécessairement passer sous le feu du fort Cacao. L'étendue de cette baie, sa position au vent de l'ile, la tranquillité de ses eaux, jointes à l'immense quantité de bois de construction navale de la péninsule et aux mines de fer, de charbon de terre et de cuivre qu'elle recèle, tout concourt à faire de ce lieu le point le plus important sous le rapport maritime. On peut y faire la pêche de la baleine.

La baie de Samana reçoit les eaux de la Yuna, du Naranjo, du San Larenzo, du Yabon, du Capitan, de la Magua, de la Majagua, de la Yeguada, de la Prima, de la Guanaba, de la Caledonia, du Rio de los Mosquitos, du Visibon, de la Nicagua, de las Culebras, du Jayare, et du Real. Les petits ruisseaux de la presqu'ile de Samana s'appellent Cajon Grande, Arroyo Astillero, Lunion, Arroyo Salado, Arroyo Cana et rio san Juan. Vers la côte sud courent le rio Puéblo près de Santa Barbara et las Canitas près de los Sanchey.

L'étendard haitien fut arboré avec des transports de joie à Santa Barbara de Samana en décembre 1821 à l'exemple de Santo Domingo pour la réunion de la partie de l'Est à la République d'Haiti. La loi du 18 octobre 1822 portait cette commune à la 5e classe pour le commerce et à la 4e pour les arts et métiers.

Le premier citoyen qui l'ait représenté à la Chambre des Communes à Port-au-Prince fut A. Fleury. Le Général de division Monpoint y commandait en 1822.

En 1830, lorsque l'Espagne envoya réclamer d'Haiti la remise de la Partie de l'Est, le colonel Moret fut envoyé à Samana pour mettre les fortifications en état de défense, et pour achever le chemin de Terriena qui joint la presqu'ile à la grande terre, jusqu'à Macoris.

Grandes expositions de cocos, de bananes, de cacaos ; mangliers, huitres.

Fête patronale à la Sainte Barbe.

A la fin de février, 1801, Toussaint Louverture, après la prise de possession de la Partie de l'Est, alla visiter Samana.

Voyez : Samana. — Balandra.

SANTA CATALINA. — Voyez : Sainte Catherine.

SANTA CAPUZA. — Petit hameau dominicain, dépendant du district maritime de Samana.

SANTA CLARA. — Couvent de Santo Domingo.

SANTA CRUZ. — Petit village de la république dominicaine, qui se jette dans l'Ozama.

SANTA CRUZ del Seibo, ou SEIBO. — Commune de la province de Seibe, République dominicaine. Le village est situé sur la rive droite de la rivière de Seibe et près de son confluent avec celle du Soco dont les eaux réunies forment le beau port de Soco. Anciennement, il existait une ville sous le nom de Seibe, fondée en 1502 par Juan de Esquivel ; mais le village actuel n'est pas le même établissement : il a été fondé il y a environ 2 siècles par les hattiers de ce canton qui s'y réunissait pour entendre la messe : depuis, une belle église en maçonnerie dans le style gothique, y avait été construite.

Le port où s'embarquent les productions de la commune de Santa Cruz del Seibo est formé par la rivière de la Romana et par un bras de mer qui y entre, en face de l'île Sainte Catherine. Distance de Port-au-Prince 140 lieues. — La garnison se compose d'un bataillon de chasseurs. Mines d'argent, de fer et d'étain , cette dernière seule est en exploitation ; celle d'argent situé à l'Est près des limites de Higuey, à 30 lieues de Santo-Domingo a été exploitée par les Indiens. Goyaviers, icaquiers. Bestiaux. On y produit un bon fromage connu sous le nom de Palo Hincado, du nom du lieu où périt le Général Ferrand, le 7 novembre 1808, lorsque les habitants de l'Est se furent soulevés pour chasser les français. Palo Hincado se trouve à cinq kilomètres à l'Ouest de Santa Cruz del Seibo. C'est principalement dans cette commune que cette courageuse insurrection prit naissance.

Population : 10.000 habitants. Fête patronale à la Sainte Croix.

Ses habitants sont de beaux hommes et formaient une cavalerie qui maniait fort bien la lance.

Ecole primaire nationale.

Santa Cruz del Seibo est à environ trente-cinq lieues de Santo-Domingo et à 15 de Higuey.

Voyez : Seibe.

Les haitiens y avaient fondé la loge maçonnique : la Fidélité des Frères Réunis No 9. Le Général Dupuy commandait à Seibe en 1822. Le colonel Prézeau lui succéda dans ce commandement.

La loi du 19 avril 1822 porta cette commune à la 6e classe pour les patentes.

En 1830, lorsque l'Espagne envoya réclamer d'Haiti la restitution de la Partie de l'Est, le Général Riché fut expédié à Seibe avec une force suffisante, avec injonction d'étendre sa surveillance jusqu'à Higuey.

SANTA CRUZ TERRY.— Petit village dominain, situé près de Santo-Domingo. La rivière Isabelle se jette dans l'Ozama près de ce village.

SANTA LUCIA.— Source thermale située à Banica. L'eau y est tiède et convient aux maladies des yeux.

SANTA MARIA.— Vaste terrain fertile situé au Nord de la commune de St.Christophe.

SANTA MARIA DE LA VERA PAZ.— Voyez : Léogane.

SANTA MARIA DEL PUERTO.— Voyez . Léogane.

SANTANA. – Pic de montagne dépendant de la chaine de Monte Christ. Hauteur 975 mètres.

SANTA ROSA.— Ancienne section rurale de la commune de Moca. En 1840, malgré la stérilité du sol, on y comptait une trentaine d'habitations assez bien entretenues.

SANTA ROSA.— Canton de San Cristobal situé sur les bords de la Rivière Jayna qui contient de l'or dont l'exploitation pourrait donner des profits. Santa Rosa ressemble à une baie. En 1888, le Gouvernement a cédé à la West Indian Gold Mining Corporation limited, ayant son siège à Londres, les mines de Santa Rosa avec cinquante mille acres de terre de mine. Les frais d'exploitation de la mine de Santa Rosa sont évalués à 2 mille Livres. Elle peut fournir soixante dix mille Livres par an. On y trouve des plaques qui contiennent plus d'un millimètre carré. Quatre tons ont donné par tonne 1 ounce 5 pennyweight 10 grammes par tonne.

SANTIAGO.— Une des cinq provinces de la République dominicaine. Population 52.000 âmes. A l'avantage de posséder Santiago de los Caballeros, la plus grande ville de la république. Commerce florissant.

Elle est arrosée vers son centre par le Yague du Nord qui y développe avec ses afluents une végétation luxuriante. Les autres rivières sont : la Guadajuma, la Jigua, l'Hinova, la Cabima, qui se jette dans l'Anima ; la Jicome qui se jette dans le Mao ; le Gallo qui se jette dans la Magua.

Les régions désertes de la vallée inférieure de Santiago sont privées pendant des mois des pluies vivifiantes.

Les montagnes y sont nombreuses et recêlent une grande abondance de matières minérales.

Le Cibao, principale chaine de montagne de cette province, étend, dans tous les sens, des rameaux chargés de forêts verdoyantes. La chaine de Monte-Christ au Nord sépare cette province du district de Puerto Plata. Ses villes et lieux remarquables sont : Santiago de los Caballeros, San Jose de las Matas, Mao, Janico, Babosico, Sabana Iglesia, Botija, Gurabo, ponton, Sabana Grande, Guaraguano. En 1840, cet arrondissement a produit 1.738.860 livres de tabac, 29 230 andouilles tabac, 20.625 livres de café, 3740 livres de cire, 2312 gallons de tafia, 989 macornes de bœufs, 810 barils de maïs, 3 barils de pois.

L'air de cette province est le plus sain de la république dominicaine. Ses villes, presque toutes bâties sur de grandes hauteurs sont très fréquentées pour leur agréable séjour.

Dans la province de Santiago réussissent le tabac, le cotonnier, le cacaoyer, le cafier, le liège des Indes, le dividivi ou guatapana, le gingembre et le thé. L'or l'argent, l'aimant, le cuivre, le mercure, le jaspe, le porphyre, le bol, le lapis lazuli, l'émeraude, l'albâtre, la couperose, le talc, le marbre, le plâtre, le cristal de roche, la calcédoine et la chaux en sont les principales richesse minérales. En 1837, Monsieur Nicolas Julia de Santiago entreprit la fondation d'une compagnie pour exploiter l'or des montagnes ; les travaux ne furent pas couronnés de succès par ce que le capital nécessaire faisait défaut.

Les plaines nourrissent une multitude de chevaux, de bœufs, de porcs, de chèvres et de mulets.

Les rivières sont peuplées de caïmans et charrient des paillettes d'or.

Sous le Gouvernement du Président Boyer, le territoire de cette province et celui de la Vega formaient l'arrondissement de Santiago, que commandait le Général Prophète Daniel, en 1822.

SANTIAGO de los CABALLEROS.—Cette ville, province de Santiago, avec ses magnifiques maisons bâties en pierres de taille, la plus riche et la plus grande de la Rép. dominicaine, est située dans la belle plaine de la Vega Real, sur la rive droite du Yague du Nord qu'elle domine. Elle est le centre de commerce du Cibao Elle est fort ancienne, car elle existait avant 1504. Elle a été fondée par 30 Chevaliers (caballeros), d'où lui vient son nom, par ordre du roi d'Espagne qui voulut ainsi récompenser leur entreprise. Ses sections rurales étaient Elegido, Pontezuela, Gurabo Arriba et Abajo, Licei Abajo, Canca, Limonal, las Palomas Canabacoa, Punal, Guayabal, Charchas y Sabana Iglesia, Palmar, Amina, Esperanza, Panuela et Ponton, Guayacanes y Billalobo, Hopital, Mao. En

1840, elles ont produit 1.745.260 livres de tabac, 25.265 andouilles tabac, 20.000 livres café, 22.877 cuirs, 2.400 livres de cire, 2312 gallons de tafia, 639 macornes de bœufs, 800 barils de mais. Cette ville a été incendiée trois fois par les flibustiers et les colons français, en représailles des désastres commis par les espagnols sur leurs établissements du Nord ; et en 1805. après le siège de Santo-Domingo par Dessalines, le Général Christophe y fit encore mettre le feu. Elle fut détruite encore par le tremblement de terre du 7 mai 1842. A cette occasion, le poète haitien Pierre Faubert adressa aux jeunes filles de cette ville, mortes dans ce tremblement de terre, une belle pièce de vers. Elle comptait plus de six cents maisons. Ses rues sont bien alignées et coupées à angles droits ; elle a une grande place au centre et point d'enceinte.

Population : trente mille habitantt.

L'air y est admirablement pur ainsi que dans toute la commune. Près de la ville la rivière Anibaje, source d'eaux minérales. Elle possède à cent-six kilomètres à l'Ouest, des mines d'or, d'argent, près du Yague, et à cinquante-quatre (54) kilomètres au Nord de Santiago, de cuivre près du Yague ; de mercure, la couperose, le cristal de roche, le bol, l'aimant, le quartz, les agates, du chalcédoine, le lapis-lazuli, le gypse, l'albâtre, l'émeraude ; le dividivi ou guatapana, le cacaoyer, des bois de teinture, et un tabac supérieur.

Pendant un temps, toute la population de Santiago se composait d'orfèvres travaillant l'or d'alentour. On trouve à Santiago plusieurs écoles pour les deux sexes, trois imprimeries, une bibliothèque publique, plusieurs sociétés littéraires. Distance de Port-au-Prince : cent-dix lieues. La garnison se compose d'un bataillon de chasseurs du Yague. Cette ville a vu naître l'archevêque Tomas de Portez, Benigno Filomeno Rojas, vice-président de la République dominicaine, Espaillat qui déclina, en 1849, l'honneur de gouverner son pays.

Fête patronale à la Saint Jacques le Majeur.

En 1664, d'Ogeron attaqua Santiago et lui enleva vingt-cinq mille piastres.

En 1689, Monsieur de Cussy s'en empara de nouveau, la détruisit et se retira.

Histoire. — Le 3 septembre 1793, le colon Pierre Venant de Charmilly, au nom des habitants de la Grand'Anse, d'une part ; et Adam Williamson, gouverneur de la Jamaïque, au nom du roi George d'Angleterre, d'autre part, signèrent à Santiago une capitulation par laquelle les habitants de Saint-Domingue invoquaient la protection de Sa Majesté Britannique ; lui prêtaient serment de fidélité, la suppliant de con-

server la colonie, et de les traiter comme bons et fidèles sujets jusqu'à la paix générale.

— Le 11 Janvier 1801, après le combat de Sabana Grande de Mao, les Espagnols se retirèrent à Santiago : le Général Moïse atteignit les murs de leur place. Le lendemain, le Lt-colonel don Perez Guerra lui en ouvrit les portes après une honorable capitulation. Moïse confia le commandement de la ville au Général Pageot, et continua sa marche sur Santo-Domingo.

Vers la fin de février, Toussaint Louverture, en allant visiter le Cibao, passa à Santiago.

— Lors de l'arrivée de l'expédition Leclerc, en 1802, le Général Clerveaux commandait à Santiago : il reconnut l'autorité du Général Leclerc, et le Général Claparède vint occuper la ville au nom de la République Française.

— En Janvier 1803, beaucoup d'individus furent arrêtés à Santiago par les français, et conduits à Puerto Plata, où ils furent emprisonnés dans une voûte souterraine de la forteresse. On les y laissa mourir de faim. On les soupçonnait d'être favorables aux indigènes en insurretion.

L'Empereur Dessalines s'empara le 27 février 1805, à neuf heures du matin, après avoir livré combat à Sérapio, officier noir, qui voulait s'opposer au passage du Yague par l'armée haitienne Christophe confia le commandement du Département du Cibao au colonel Tabarès, et celui de la place au capitaine Joubert. L'armée haitienne continua sa marche, s'arrêta le 27, à huit heures du soir sur les bords de la rivière Punale. Lorsque le siège de Santo-Domingo fut levé, Christophe mit le feu de ses propres mains le 6 Avril aux édifices de cette belle ville.

Sous le Gouvernement du Président Boyer, Santiago était le chef-lieu de l'Arrondissement du même nom, département du Nord-Est. La commune était portée à la quatrième classe par la loi du 19 Avril 1825.

Son Préposé d'Administration fut supprimé le 11 Décembre 1822, avec ceux des autres communes intérieures.

En 1824, le Présideut d'Haiti y fit diriger un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire.

Le Tribunal de Commerce a été fondé par la loi du 9 Oct. 1830.

Lorsque l'Espagne envoya réclamer d'Haiti la restitution de la Partie de l'Est, en 1830, le colonel Tabarres fut envoyé à Santiago avec un bataillon du trente-troisième Régiment pour y attendre les ordres du Président d'Haiti.

— Le 19 Février 1889, le fort de Santiago fut enlevé aux

partisans du Président Heureaux par les amis du Général Moya, vice Président. Ce fort est la position la plus importante du Cibao et du pays. Les rebelles s'en étaient emparé par surprise, dans l'intention de s'y maintenir jusqu'à ce que le Général Moya leur eut fait passer des armes et des munitions.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Chambre des Représentants à Port-au-Prince fut P. Quiviones.

Le chemin de fer de Sanchez à la Véga passa à Santiago en 1891.

Voyez : Cruz de Santiago. Cibao. Complément.

SANTE ESPIRITU (el). — Montagne dépendant de celle de los Muertos, de la chaine de Hilera Central du Cibao, près de Seibe. Hauteur : cinq cent quatre-vingts mètres.

SANTO. — Habitation sucrière située en plaine du cul-de-sac, au bord de la Grande Rivière, commune de la Croix-des-Bouquets, appartient à Monsieur Félix Carrié. Moulin à vapeur.

En 1792, les esclaves révoltés de la Plaine du-Cul-de-Sac, après s'être emparés de la Croix-des-Bouquets, établirent leur camp sur l'habitation Santo.

— En mars 1793, Borel, maire de Port-au-Prince, marcha contre la Croix-des-Bouquets où se tenaient les affranchis. Il avait sous ses ordres mille huit cents fantassins, cent dragons et huit pièces de canon. Son armée campa à Santo et à Beaugé.

— En 1805, à un barbaco donné à Santo par le Général Germain Frère, commandant de l'Arrondissement de Port-au-Prince, le Général Pétion, commandant du Département de l'Ouest, se tenait isolé de la foule, assis sous un arbre auprès de sa compagne, Mademoiselle Joute Lachenais.

“ Quoi, s'écria Germain Frère, armé d'une bouteille de vin rouge, d'où vient que le Général Pétion refuse de prendre part à nos plaisirs” ? et, sans respect pour son supérieur, il s'approcha de sa compagne, et répandit sur sa robe la liqueur que ontenait la bouteille. Pétion pâlit d'indignation, contint sa colère, monta aussitôt en voiture et rentra au Port-au-Prince. Il rompit toute relation avec Germain Frère qui cherchait depuis longtemps toute occasion de le perdre aux yeux de Dessalines. Il n'eut plus avec lui que des rapports de service.

Quand on prit les armes contre l'Empereur, en 1806. le peuple se défie de Germain Frère.

Un jour Germain Frère invita le ministre des Finances, Ver-

net, à passer une journée sur l'habitation Santo. Il lui fit servir avec le café, un sucre qui avait eu le temps d'être fabriqué d'une heure après minuit à six heures du matin, tant était prodigieux, à cette époque, les résultats du travail forcé, auquel étaient assujettis les cultivateurs.

– Le 24 mars 1812, les troupes de l'Ouest furent écrasées et débordées par les innombrables légions du roi Ghristophe à la bataille de Santo.

SANTO. – Voyez : Corail Santo.

SANTO CERRO. – Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840, il y avait de belles plantations très variées et beaucoup de produits.

SANTO CERRO. – Hameau et montagne de la province de la Vega, République dominicaine, célèbre par le fameux miracle de la Croix qui eut lieu en 1514. Son église est continuellement visitée par de nombreux pélerins. La montagne de Santo Cerro est placée à deux cent quarante mètres au-dessus du niveau de la mer et à cent cinquante mètres au dessus de la plaine de la Vega Real. Christophe Colomb y est monté avec ses compagnons en 1493. La vue y est si belle qu'il y planta la première croix en Amérique et qu'il donna à la plaine le nom de la Vega Réal.

Dattiers, palmiers, cognassiers.

SANTO COMTE. – Habitation située à Port-au Prince, (Gressier) près de Lasalle Président et Lasalle comte.

SANTO DOMINGO. – Une des cinq provinces de la République dominicaine, possède la capitale de la République.

Population : soixante dix mille âmes.

Renferme le plus haut pic de l'Archipel des Antilles : le Monte Tina, qui atteint trois mille cent quarante mètres au-dessus de l'Océan. Le Cibao y projette ses rameaux, et l'Hilera Cental la traverse de l'Est au Sud Sud-Ouest.

La culture des terres y fait quelques progrès ; on y trouve plusieurs usines centrales à sucre.

La province de Santo Domingo est arrosée vers sa partie orientale par un fleuve, navigable à plus de sept lieues de son embouchure. Les eaux d'une multitude de rivières qui coupent ce territoire dans tous les sens, y développent une grande fécondité. Ce sont : le Higuero qui se jette dans l'Isabela ; le Limon, la Sabana et le Camaki, qui se jettent dans la Yabacoa ; le Guananitos, la Mana, le Madrigal, la Madina Susua, la Cuaya et la Daca qui se jettent dans la Jaina.

Ses communes sont : Santo-Domingo, San Carlos, San Cristobal, Barri, San Lorenzo de las Minas, San Antonio de

Guerra, San Juan de Bayaguana, Monte Plata, Llamasà, Victoria, Buenaventura, Boya, Jaina, los Llanos.

Le sol renferme des mines d'or, d'argent, de mercure, d'étain, de fer, des carrières de granit, le diamant, le jaspe, le porphyre, l'albâtre, le talc, le plâtre et le boucaro.

L'acajou ondé, le cèdre, l'espinille, le rouvre, le gaïac, le campêche, le fustet ou fustel, le cafier, le cotonnier, le tabac, l'indigotier, le thé, en sont les principales richesses végétales.

On y voit de belles salines, des sources minérales et des forêts peuplées de bêtes à cornes, de chevaux, de mulets et de cochons marrons. Climat agréable et salubre.

Ses principaux objets d'exportation sont : le sucre brut, la mélasse, les cuirs de bœufs, les bêtes à cornes et les écailles de carets.

Exposée aux vents du sud, elle est visitée, à l'époque des grandes pluies, par des ouragans, qui ravagent quelquefois ses riches plantations.

SANTO-DOMINGO. – Dans la province du même nom, capitale de la République Dominicaine, est la plus ancienne ville du Nouveau-Monde. Population : vingt mille âmes. Elle fut originairement fondée sur la rive orientale de l'Ozama, en 1494, par Barthélemy Colomb qui lui donna d'abord le nom de Nouvelle Isabelle, pour consacrer celui qui fut donné à la ville commencée l'année précédente sur la côte Nord ; mais le nom de Santo-Domingo y fut substitué, à cause de celui du père de Colomb qui s'appelait Dominique. Les habitants de l'ancienne Isabelle ne se décidèrent à passer à Santo-Domingo qu'en 1496. Un ouragan qui eut lieu en 1502, et qui en renversa presque tous les établissements alors construits en bois et couverts en chaume, joint aux ravages que causaient une innombrable quantité de fourmis, décida le gouverneur Nicolas Ovando à faire transférer, en 1504, cette ville sur le bord occidental de l'Ozama, où Diego Colomb avait déjà fait construire sa maison en mur très-épais et garnie d'artillerie pour se défendre contre les indiens : on en voit encore les restes. Les autres ouragans qui ravagèrent cette ville eurent lieu en 1495-1508-1509-1510-1526-1548

En 1830, lorsque l'Espagne envoya réclamer d'Haiti la restitution de la Partie de l'Est, son ancienne colonie, toutes les batteries de Santo-Domingo furent remises en état. La nouvelle ville eut beaucoup d'accroissements : les particuliers y firent des constructions par spéculation, ce point ayant attiré une affluence considérable de colons venant d'Espagne ; cependaut, elle souffrit beaucoup des ravages occasionnés par sa prise par l'amiral anglais Drake, en 1586, et par les tremblements de terre de 1684 et de 1691.

Elle a la figure d'un trapèze d'environ 450 toises à l'Est, le long de l'Ozama, quatre cents toises au sud, le long de la mer, et environ 2.660 toises de tour. Tout autour de la ville règne un rempart épais, garni de bastions de distance en distance : la fortification appelée la FORCE, attenant à l'arsenal, qui dirige ses pièces sur la mer et l'embouchure de l'Ozama, est la première établie par Ovando. Il y avait beaucoup d'artillerie ; mais les anglais en ont emporté la plus grande partie de celle en fonte, en 1809, pour se payer des secours qu'ils avaient donnés aux habitants, lors de l'expulsion des français par le Général don Juan Sanchez : ils avaient réclamé les cloches des églises, mais les habitants aimèrent mieux donner les canons. Une chaine de hauteur s'étend de l'Ozama à San Carlos, faubourg au Nord-Ouest et la domine au Nord. On y remarque les forts de l'Angle, de Santa Barba, de San Antonio, de Saint Francisque, de Saint Lazarre et de la Conception, de Pala Hincado, de l'Escarapan, de Saint Gilles, de San Carlos, de San Jose, de San Fernandez, de Sainte Catherine, de Sainte Claire.

Vingt rues pavées divisent ses ilets inégaux : elles sont larges et bien alignées : les maisons particulières et les édifices publics sont construits en pierres très dures tirées des carrières qui sont au Nord de la ville, ou en *tapia*, espèce de pisé formé du mélange de la terre argileuse de Santo-Domingo, de sable et de chaux, légèrement mouillé et bien pressés, ce qui forme une masse compacte et dure comme la pierre. Ces maisons sont à étage ou à rez-de-chaussée, et assez uniformément bâties : quelques-unes, vers l'Ouest et le Nord sont en bois et couvertes en *taches* de palmistes ou en aissantes : les plus anciennément bâties ont une terrasse, et comme elles sont toutes contiguës, on peut passer de l'une à l'autre. On pénètre dans la ville par trois portes dont deux à l'Est vis-à-vis de l'Ozama, celles de l'Atarazane et ds Saint Diègue, et une à l'Ouest, le portail fortifié de Comte, qui donne sur le chemin conduisant à Saint Jérôme.

De tous les édifices publics construits à Santo-Domingo, la Cathédrale tient le premier rang : elle est d'une architecture gothique et majestueuse, et a une nef et deux bas côtés : sa voûte est en pierres de taille. Cette œuvre d'une grande hardiesse a résisté aux fréquents tremblements de terre qu'elle a subis depuis son achèvement en 1540 : elle avait été commencée en 1514. On y voit une croix qui atteste ce fait. On y trouve aussi la croix plantée par Colomb à la Vega. Elle a été recouverte en argent avec un travail supérieur en filigrane. D'autres saintes reliques y sont également déposées et montrées quelquefois aux visiteurs. La Cathédrale a plus de vingt autels : après celui placé au fond de la nef et

ceux des bas côtés, l'autel du Saint-Sacrement est le plus beau. Le chœur, placé au centre de l'édifice, en diminuait la beauté. On y entre par trois grandes portes et deux portiques. Pour monter sur la terrasse, on passe par un eséalier en spirale qui est un travail de grande valeur. Sur le côté Nord de la convexité de la voûte, on voit une bombe à moitié enfoncée qui a été lancée en 1809 par les Anglais contre les Français qu'ils bloquaient dans cette ville.

C'est dans cette Cathédrale que furent inhumés les restes de Christophe Colomb, après leur translation de Séville où ils avaient été portés de Valladolid ; ce grand homme étant mort dans cette dernière ville le 20 mai 1506. Ceux de Barthélemy Colomb y furent aussi enterrés.

On doit à Moreau de Saint-Méry la certitude de cet faits par les recherches qu'il provoqua en 1783.

Beaucoup d'autres personnages marquants ont été aussi enterrés dans cette Cathédrale, entr'autres, le Général don Juan Sanchez, vainqueur des Français, mort le 12 février 1811, et, peu après, la réunion de l'Est à la République d'Haiti, Bruno Blanchet, l'auteur du Rapport fait à l'Assemblée Constituante, en 1806, par son comité de constitution,

Les ruines du palais de Christophe Colomb sont entre les ports de l'Atarazane et de de Saint Diègue.

Les édifices sont : le palais National, le théâtre, le palais de Justice, les couvents de la Regina et de Santa Clara, les églises de la Merced, ancien couvent de Santa Barbâ, de San Andrea, San Nicolas, Alta Gracia, San Miguel, San Lazaro, los Remedios, N.-D, del Carmen, et les ruines des couvents des Franciscains sous lesquelles existe une mine de vif argent, les ruines du couvent des Cordeliers et des Jésuites ; l'Hôpital militaire, celui des lépreux à San Lazaro, les Casernes la bibliothèque publique. Il y a une savonnerie, des briqueteries, des établissements d'instruction supérieure, un séminaire et des écoles primaires. A l'Est, le long de l'Ozama, se trouve la prison, et au-dessus la batterie de la Plate forme surmontée de la Tour entre St. Diègue et l'Altarazane. Trésorerie Générale, Chambre des Comptes, Commission supérieure de l'Instruction Publique.

La ville de Santo-Domingo fut le siège de la célèbre université qui la fit surnommer l'Athènes du Nouveau Monde. Elle fut le siège de la première *audience royale* établie en Amérique. Distance de Port-au-Prince : cent quatorze lieues.

Le port, ouvert au commerce étranger, est formé par les rivières de l'Ozama et de l'Isabelle qui se réunissent à peu de distance de la ville. C'est un véritable bassin naturel. A

l'embouchure se trouve une barre formée par le sable que charrie l'Ozama, il n'y a que 11 à 12 pieds d'eau. Une fontaine construite par un des Colom et située sur la rive droite, procurait aux habitants l'eau d'une source peu potable. Les habitants de la ville ne boivent que celle des citernes : chaque maison en a une plus ou moins grande.

La rade extérieure est très mauvaise, toute la côte étant exposée aux vents du Sud, avec une mer toujours houleuse. Les brises de mer et de terre ventent pendant les mois d'hiver et surtout au printemps avec régularité, cependant dans l'autre partie de l'année, elles subissent, surtout dans la saison d'été, maintes interruptions. Ce sont surtout de frais vents du Nord qui s'emparent de la brise de mer. Sur l'Ozama la brise de terre vient du Nord Nord Est et Nord Est et la brise de mer du Sud et du Sud Sud Ouest.

Un phare à feu tournant, visible à 11 milles en mer, signale, la nuit, l'entrée du port aux navires.

Santo Domingo est le débouché des produits de toute la côte du Sud, depuis le cap Mongon jusqu'au Cap Espada, ils consistent en bois d'acajou, de fustic, de gaiac, en café, coton, cacao, sucre. mélasse, tabac, cigares, cire jaune, cuirs de bœufs, bêtes à cornes, écailles de carets, etc. Carrières de pierres propres à toutes sortes de constructions. Carrières de marbre. Le sol sur lequel on voit encore les ruines du couvent des Cordeliers, contient des filons de mercure. Le faubourg San Carlos ou los Lleinos, aujour'hui commune, touche aux portes de la ville au Nord Ouest. Dans les environs se trouvent San Geronimo et Galindo, occupés en 1805 par l'empereur Dessalines.

Les campagnes offrent un aspect intéressant par leurs jardins et des maisons de plaisance.

On y jouit d'un climat sain et tempéré, surtout dans la partie éloignée du port.

Santo-Domingo est à 18° 19'30" de latitude Nord et à 72° [illegible]' de longitude Ouest.

Les haïtiens y avaient fondé la loge maçonnique la Constante Union No 8, et le fort Résolu.

Le régiment d'infanterie que commandait le colonel Paul [illegible]y portait le no. 31. Un autre régiment formé en 1822, était le 32e. Actuellement la garnison se compose d'un bataillon expéditionnaire, d'une brigade d'artillerie, d'une brigade d'ouvriers et d'une garde nationale. Pour la police de la ville il y a 2 brigades de police, l'une pour le service du jour, l'autre pour le service de nuit.

Le tribunal de commerce a été fondé par la loi du 9 octobre 1830.

Les deux premiers citoyens qui aient représenté cette commune à la Chambre des Représentants à Port-au-Prince en 1822, furent Caminero et Jose Torres.

La loi du 19 avril 1825 portait cette commune à la 3e classe.

Lors de l'établissement de la poste aux lettres, en 1826, deux courriers partaient de Santo-Domingo tous les mardis et samedis, l'un pour le Nord, passant par Cotui, la Vega,etc ; l'autre pour le Sud, passant par Boni, Azua, San Juan.

La plaine de Santo Domingo part de la rive gauche de l'Ozama jusqu'au Cap Engano, offrant une étendue d'environ 60 lieues de longueur, comprenant 700 lieues carrées.

Les généraux haitiens Paul Louverture, Borgella et Carrié ont commandé l'arrondissement.

Santo Domingo a vu naître une foule d'hommes distingués dont les plus célèbres sont : Don Jose Nunez Caceres, fondateur de l'indépendance de la Dominicanie ; les docteurs Vicente Antonio de Faura, Elias Rodriguez y Munoz, Jimenez, Jose Maria Bobadilla, Manuel Regaldo ; Alonzo de Spinoza, Don Antonio Volverde, écrivains ; les généraux Matias Ramon Mella, Francisco del Rosario Sanchez, Félix Carrié et Turenne Caarié qui ont été ministres de Boisrond Canal et de Nissage Saget ; Alcibiade Pomeyrac, surnommé le poëte de Jacmel. (Voyez : Jacmel).

Histoire.— La reine Anacaona, cacique du royaume de Yaguana (Léogane) fut pendue à Santo Domingo en 1506, ainsi que le cacique Cotubanama du royaume de Higuey.

En 1533, ls cacique Henri signa la paix avec l'Espagne.

Vincent Ogé et J. B. Chavannes, arrêtés à Hinche et à San Juan avec 24 de leurs compagnons d'armes, furent livrés le 21 décembre 1790 à Sto Domingo au chevalier de Ligneries

En décembre 1800, Toussaint Louverture marcha du Cap sur Santo Domingo avec 10.000 hommes. Le 21 janvier 1801, la partie de l'Est lui fut remise au nom de la France. Le 25, il fit son entrée à Santo Domingo, malgré les préparatifs de résistance du gouverneur Don Joachim Garcia.

Il fit percer de belles routes, proclama la liberté des esclaves, enseigna aux habitants de ce pays la culture des terres, et leur inspira le goût du luxe. Ce territoire avait été cédé à la France par l'Espagne en 1795 par le traité de Bâle.

En 1802, Paul Louverture, le frère du gouverneur, remit la place de Santo Domingo au général Kerverseau, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, non sans avoir résisté énergiquement contre l'armée française et les espagnols révoltés.

Le 16 février 1805, Dessalines marcha sur Santo Domingo, où il arriva le 8 mars ; il assiégea la place. Le 28 mars, il

leva le siège de la ville, par l'arrivée d'une escadre française apportant 4.000 hommes de troupes. Deux mulâtres de Saiut Marc, Faustin Répussard et Savary avaient aidé puissamment le général Ferrand à tenir tête à l'envahisseur.

Le 11 juillet 1809, les français furent expulsés de Santo Domingo. Christophe favorisa l'insurrection.

Le 29 décembre 1821 l'étendard haitien fut arboré avec des transports de joie sur les murs de Sto Domingo, pour la réunion de la partie de l'Est à la république d'Haiti. Ce noble exemple fut bientôt suivi par les villes de Puerto Plata. de la Vega, de San Juan, de Neibe, d'Azua, de Samana et de tous les autres points du territoire dominicain.

Nunez de Caceres qui y avait publié le 1er décembre un manifeste d'indépendance et un acte constitutionnel annonçant une organisation politique basée sur l'esclavage, écrivit au président Boyer pour préssentir ses intentions. Celui-ci, lui ayant fait répondre que le moment était venu où l'île entière d'Haiti ne devait reconnaître qu'un seul gouvernement, Caceres se hâta de détruire lui-même son ouvrage. Le président Boyer fit son entrée à Santo Domingo le 9 février 1822. Une frégate française, la *Duchesse de Berry* avait tenté de communiquer avec Santo Domingo, mais ayant trouvé le pavillon haitien arboré, elle se retira vers Samana. En 1844, les dominicains se séparèrent d'Haiti et formèret un état indépendant.

SAONA (la). - La plus grande Ile dépendant de la république dominicaine, située au Sud Est de la Dominicanie, près de la baie d'Higuey, au Sud de la province de Seibo ; elle portait sous les Caraibes qui l'occupaient lors de la découverte, le nom d'Adamany. Elle a 28 kilomètres de long de l'Est à l'Ouest. sur 8 de large, du Nord au Sud. Sa superficie est de 200 kilomètres carrés on 20.000 hectares. Elle était gouvernée par un cacique indépendant de ceux de l'île d'Haiti, que les Espagnols firent dévorer par un chien. A la suite de cette cruauté, une guerre opiniâtre s'engagea entre eux et les naturels, qui furent tous exterminés. La Saona présente une chaine de montagnes à chacune de ses extrémités est et ouest. Elle est très fertile, et peuplée de flammands et bestiaux. Pêche abondante. Sources délicieuses. Phosphates de chaux dénoncés en 1887. Excellents mouillages dans le N. O. Sous les espagnols, la culture de la canne à sucre y a fait beaucoup de progrès ; mais depuis leur expulsion, l'île n'est plus cultivée, et est aujourd'hui presque inhabitée, si ce n'est par des pêcheurs, ses côtes étant riches en poissons de toutes sortes. Bois propres à toutes sortes de constructions. Il y a pour les capitalistes un emploi sérieux de leurs fonds.

A l'Est, près de la Saona, se trouvent les deux petites îles ; la Mona et la Monica qui sont tombées au pouvoir de l'Espagne il y a nombre d'années.

Le canal de la Saona est le passage ou détroit situé entre l'ile et la grande terre. C'est la Boca del Catuan qui conduit dans le canal de la Catalinita. Cette entrée n'a que 7 pieds d'eau à son endroit le moins profond ; un banc de vases et de coraux et des récifs le resserrent. Des petits batiments peuvent y passer sans danger. De l'île Catalinita à l'île la Saona s'étend un récif en forme de fer à cheval, qui laîssa toutefois un canal de 11 mètres de profondeur entre le,bord Nord de la Saona et son extrémité Sud Est.

SARASIER.— Habitation inoccupée située dans la commune de l'Anse d'Hainault.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

SARRAZINS (les) — Première section rurale de la commune de Mirebalais. Ecole rurale.

Il y a les habitations : Demi-Marche, Gentilhomme, Bresse, Desvarieux, Baillac, Kermassou, Labobe, sur lesquelles l'Etat possède 75 carreaux de terre occupés par des fermiers. En 1840 il y avait 93 habitations bien cultivées, 233 jardins en état et vivres de toutes sortes, dont 120 cultivées en café, 96 en coton, 17 en coton et café et donnant ensemble 88.867 livres, un petit moulin, 1 place à cannes, 12 hattes 17 propriétés abandonnées, 11 nouveaux établissements.

Le 20 février 1805, l'empereur Dessalines, allant envahir la partie de l'Est, ordonna à la 3e demie-brigade et à sa cavalerie d'aller prendre poste sur l'habitation Desvarieux située dans cette section rurale.

SARRAZINS (les). — Dixième section rurale de la commune du Trou. C'est une subdivision de la section de Moka Neuf.

SARRAZINS. —Habitation de la section rurale du Morne de l'Hopital, commune de Port-au-Prince.

SARRAZINS [les].— Nom d'une rue à St. Louis du Nord, dans laquelle l'Etat possède des fermiers.

SARRAZINS (les). — Ravine située dans la commune de Port-Salut. Les habitants en parlent avec orgueil : leurs ancêtres y défirent une troupe de français envoyé de l'Anse d'Hainault ; la troupe se composait en majorité de Polonais appelés dans le pays " les Sarrazins ". C'est pour perpétuer ce fait d'armes que la ravine a été baptisée du nom qu'elle porte.

SARRAZIN.—. Voyez: Martine Sarrazins. Brécourt Sarrazin.

SARREBOUSSE.— Habitation située dans la commune de Léogane, où naquit Marion le 2 décembre 1772. Cangé, le chef des indigènes des mornes de Grand-Goâve y vint en décembre 1802 et provoqua un rassemblement. Il était là le seul officier qui eut servi dans les troupes régulières sous Rigaud. Les insurgés n'avaient pas songé à s'organiser en corps disciplinés. Le système africain de Lamour Dérance régnait parmi eux : ils combattaient sans ordre, par bandes. Toutes les fois qu'ils attaquaient Léogane, ils étaient repoussés par la tactique européenne, malgré leur nombre. Cangé réunit à Sarrebouse les chefs des bandes de la plaine : Mathieu Fourmi, Sanglaou, Pierre Louis. Il fit dresser une tente pour les chefs, et leur servit un grand repas où il y avait en abondance de la viande, des vivres et du tafia. Les cultivateurs, de leur côté, étaient réunis par groupes sous les arbres, autour d'énormes quartiers de bœufs rôtis, de mouton et de porc : ils dansaient le bamboula, chantaient, mangeaient, buvaient et s'enivraient. Lorsque toutes les têtes se trouvèrent exaltées par les vapeurs du tafia, Cangé fit sonner du *lambi*, et réunit toutes les bandes autour de la tente principale. Il monta sur une souche, et dit à la foule :" Mes frères, pour faire avantageusement la guerre aux français, il faut que nous soyons disciplinés, que nous ayons de la tactique, que nous nous formions en demi-brigades, et que nous donnions des officiers et des sous-officiers."

Les bandes accueillirent ses paroles par de grandes acclamations. —" Je nomme, continua-t-il, Sanglaou et Mathieu Fourmi colonels ; ils choisirent les capitaines de leurs demi-brigades."

Ces deux nominations furent saluées par des cris d'enthousiasme.

Alors, il organisa deux corps d'infanterie et un corps de cavalerie de deux escadrons. Il nomma les chefs de bataillon, et proclama Pierre Louis, officier d'une rare intrépidité, chef d'escadron.

Les cultivateurs, la plupart ivres, reprirent leurs chants, et leurs danses. Cangé demeurait sans grade, et les insurgés qni ne l'avaient pas compris, ne faisaient entendre aucun cri en sa faveur. Il fit de nouveau sonner du lambi, obtint un peu de silence, et dit :" J'ai nommé les colonels, les commandants ; j'ai mis chacun à sa place ; que suis-je moi-même ?" La multitude s'écria : Vive le général Cangé ! et s'écoula en chantant à travers les bois.

Par son adresse, Cangé devint le chef de ces hommes alors

simples, mais héroiques, qui subirent l'influence d'un guerrier, brave, audacieux et intelligent.

Marion, Mimi Bode, Heurtelou, Brisson et Colin se réunirent à Sarrebouse à Cangé. Marion, chef de la défection aux Français, fut nommé adjudant général, et Mimi Bode chef de brigade. (Voyez : Frère).

Pétion y vint aussi. Cangé avait été son compagnon d'armes pendant la guerre civile entre Toussaint et Rigaud. Cangé le reçut avec froideur ; mais se rendit bientôt à ses raisons en faveur de Dessalines, et dès cette entrevue travailla en secret à la perte de Lamour Dérance. Petion alla rejoindre Dessalines à la Petite Rivière de l'Artibonite.

Lorsque Geffrard fut blessé au fort Ça Ira, il fut transporté à Sarrebousse.

Les français vinrent en bon ordre le 21 décembre 1802 débarquer à Léogane. Pendant leur débarquement, la plupart des femmes de Léogane avaient fui cette ville, et s'étaient rétirées à Sarrebouse sous la protection de Cangé. Cette habitation, depuis le commencement de l'insurrection, ressemblait à une petite ville. Il y avait une chapelle où une femme, nommée Guillaume, chantait chaque jour des cantiques, et enseignait aux enfants les préceptes de la religion. Il y avait aussi un marché abondant où se réunissaient les cultivateurs des mornes et de la plaine. On y exécutait le dimanche toutes sortes de danses africaines.

Les indigènes attaquèrent Léogane dans la nuit du 9 décembre 1803, et en prirent possession sur les français.

Le général Marion naquit à Sarrebousse le 2 décembre 1772.

SARTHE.— Habitation située dans la section rurale des Varreux, commune de Port-au-Prince, en plaine du Cul de Sac.

En 1803 Dessalines se trouvant à Moquette, et maître de la plaine du Cul de Sac et du chemin de la Croix-des-Bouquets à Port au-Prince, ordonna à Montauban colonel de la 7e de l'Artibonite d'aller enlever un convoi de vivres qui devait partir de la Croix-des-Bouquets pour se rendre au Port Républicain, et alimenter les français. Quand Montauban arriva à Sarthe, le convoi avait déjà passé. Il se retourna sans butin. Il fut accusé de lâcheté et déclaré indigne de porter l'épaulette. Il fut dégradé en présence de l'armée indigène. Dessalines nomma Guerrier colonel de la 7e et plaça Montauban comme simple grenadier.

En août 1803, le colonel français Lux, cerné par les indigènes dans le bourg de la Croix-des-Bouquets gagnait le Port-Républicain ; les français furent assaillis à Sarthe et

Lux courut les plus grands dangers, mais il réussit à gagner le Port Républicain après avoir perdu la moitié de ses hommes. Le général Lavalette le reçut avec distinction.

Le 12 février 1859, Jean Riboul, le propriétaire, venant d'arriver de Port-au-Prince, et se préparant à recevoir sa famille pour le lendemain, fut assassiné à Sarthe par des hommes de l'habitation qui prenaient ses victuailles pour de l'or.

SAUDE. — Voyez : Bac-à-Saude.

SAULT [le]. — Rivière de la commune de Petit Trou de Nippes. Charrie beaucoup de sable dans le port de ce village, qui se comble chaque jour d'avantage. Les barques ne peuvent y trouver convenablement un mouillage ce qui nuit beaucoup à l'embarquement des denrées.

SAULT[le]. — Voyez : Bas du Sault.

SAULT (le). — Rivière qui arrose la section rurale de Mamon commune de Saint Michel du Nord.

SAULT de BARIL (le). — Septième et dernière section rurale de l'Anse-à-Veau, arrondissement de Nippes. Ecole rurale. Elle prend son nom d'une chute d'eau située à 12 kilomètres en aval de la source de la Rivière Froide. Cette chute d'eau sort d'un bassin à 30 mètres de hauteur appelé le Saut de Baril. A 4 kilomètres plus en aval il existe une seconde chûte d'eau ayant seulement 5 mètres de hauteur. En 1803 Nicolas Geffrard se défendit presque seul au Sault de Baril contre les français. L'eau est réputée pour être excellente ; elle tombe dans la mer après un circuit près de l'usine Simmonds à l'Anse-à Veau. En octobre 1892 il y a eu un grand sinistre causé par la rupture de la paroi sur le côté Nord de la falaise ayant 30 mètres de hauteur ; elle a glissé dans la ravine en faisant une brêche au réservoir. L'eau se mèlant au tuf et roches molles, a formé une bouillie blanche de 40 pieds de hauteur, et s'est répandue dans la plaine ou est allée à la mer après un parcours de 2 lieues entrainant tout sur son passage. En ce moment le Sault du Baril a 100 mètres de hauteur et la passe de l'Etang est plus mince. Une nouvelle rupture est inévitable et le désastre sera grand. On défend aux habitants de déboiser autour, ce qui n'est pas toujours observée. Il faudrait detourner le cours de plusieurs ruisseaux qui alimentent l'Etang et le déverser dans les ravines à droite et à gauche.

SAUT D'EAU [le]. — Rivière tributaire de la Tumbe à gauche.

SAUT D'EAU. — Voyez : Villebonheur.

SAUT D'EAU. — Petite rivière qui se jette sur la côte du département du Nord. Voyez : Mirebalais.

SAUT DU CANOT (le).—Gorge ou col de montagne située à l'Ouest de Saint Raphaël et du Dondon.

SAUMATRE.—Voyez : Etang Saumâtre. Rivière Saumâtre.

SAUMAVER.— Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière.

L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAURETTE.— Habitation située dans la section rurale des Palmes, commune de Petit-Goâve.

L'Etat y possède un reste de terre occupé par des fermiers. Contenance indéterminée.

SAURIAC. —Grotte superbe et spacieuse située au pied du morne Tiby à 2 lieues de Petit Trou de Nippes, et décrite par Moreau de St. Méry. On ne peut la visiter qu'avec des flambeaux qui éclairent avec une teinte fantastique les stalactites et les stalagmites dont la jonction compacte sépare la grotte en plusieurs chambres naturelles.

SAUVAGE PETITE PLACE.— Habitation située dans a section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAVALO.— Section rurale de Monte Christ. En 1839 il y avait 2 habitations en bon état cultivées en cannes, 33 en vivres et grains de toutes sortes ; en détériorations 2 en vivres et grains. Total 37.

SAVANA ANGOSTA.—Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840 il y avait de belles cultures de tabac, café et grains.

SAVANE AU CAMP.— Poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement de Lascaobas. L'ordre du jour du 14 avril 1889 du Secrétaire d'Etat de la guerre le Général Anselme Prophète, délégué du gouvernement dans le Nord, annonçant la prise du fort Bonêteau sur les Nordistes, est dâté de la Savane au Camp.

SAVANE GRANDE.— Voyez : Agrane. Narang. Habitation située dans la première section rurale de Maissade.

SAVANE AU CHAIX.— Voyez : Dolan Savane au Chaix.

SAVANE AU LAIT.—Quatrième section rurale de la commune de Ouanaminthe, arrondissement de Fort-Liberté. C'est une subdivision de la section rurale de l'Acul des Pins.

Après la chûte de l'insurrection de Salnave au Cap, en 1865, on a arrêté dans cette section rurale : Nepthalie Prophète, Brenor Prophète, Anselme Prophète et Maximilen Prophète,

tous les quatre, fils général Guerrier Prophète, et Louis Jn Baptiste, membres de l'insurrection. Le dernier, disait le journal le *Bien Public* du 7 décembre 1865, a été, dit-on, condamné trois fois déjà à la peine capitale pour conspiration contre le gouvernement.

En 1839 il y avait comme Habitations en bon état, savoir : 36 cultivées en cannes, 12 en café ; en détérioration, savoir : 7 en cannes. Total 55.

SAVANE BRULÉE (la),—Troisième et quatrième sections rurales de la commune de Dessalines. Ecole rurale. Appartenait anciennement à la Petite Rivière de l'Artibonite. La première a été subdivisée en 1875 par l'intervention du général Lundi Jean Noël, commandant de l'arrondissement de Dessalines, en donnant naissance à la deuxième.

En 1840 elles comptaient 84½ carreaux cultivéés en cannes, 38 en café, 634 en coton, 81 en riz, 20½ en maïs, 18 en petit mil, 3 en patates, 5 en bananes. Animaux : 368 chevaux, 450 juments, 214 poulains, 331 pouliches, 29 mulets, 472 ânes et ânesses, 86 bœufs, 110 vaches, 45 bouvillons, 53 genisses, 71 moutons, 158 cabrits.

La chapelle a été bénie par Mgr l'archevèque de Port-au-Prince le 11 novembre 1862, et a reçu le 19 mars 1873 une statue de Saint Joseph.

Dans le no 1 l'Etat possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Pinçon 8 carreaux et un reste, Vanoce 13 et un reste, Contaut 18 et un reste, Davenousse 5, Grand Bois, Pélissier 49 et un reste, Passe à Roches 12½, Niel 16, Coquierre 4, Petit Bord Coquierre 1, Hatte Grammont 22, Fourneau Marchand 20 dans la banlieue, Bas de la Source 23½, Carreau Fabre 2½. Jouc, Boisson, Mahotière, Lazaque 1.

Dans le No. 2, Roux Marchand 7½, Bordé 17, Cotte 2½, La Coupe à l'Inde 30½, Bois Marie 54½, Lagourde 14, Magnan 7¾, Cêbert 13, Prumier 2, Larry 11½, Marcourt 1, Bas de la Source 1 dans la banlieue, Monforton 10, Clairto 5.

SAVANE BRUTE.— Voyez : Charité Savane Brute.

SAVANA LA MAR.— Commune du district dominicain de Samana, située sur la côte sud de la baie de Samana, presqu'en face du village de Santa Barbara de Samana, et à peu de distance de la baie des Perles, le village a été établi en 1756 par des familles venues des îles Canaries. On l'appelle ainsi parce que le chemin qui conduit de Santiago à Puerto Plata par le col d'Altamina pendant 4,5 kilomètres laisse apercevoir en cet endroit la mer pour la première fois.

Il doit son nom à sa position dans une Savane près de la

mer. Son port peu profond n'offre de mouillage qu'aux petites barques. Pour faciliter le débarquement ou l'embarquement des produits, il serait nécessaire de construire un wharf. En 1840, cette commune avait trente-trois habitations cultivées en café, cannes à sucre, vivres et légumes de toutes espèces, 1 hatte. Total 34. A l'Est de Sabana de la Mar est le dépôt dit des anglais. Population : 800 habitants.

De la Sierra Rodonda (montagne ronde), jusqu'à Savana de la Mar, il y a une plaine de dix lieues de longueur sur environ quatre de largeur, baignée par neuf rivières et plusieurs ruisseaux. La Loma de los Muertos (montagne des Morts) est au sud de cette plaine et s'étend jusqu'au Cap Eugano.

On communique de la péninsule de Samana à Savana de la Mar en traversant la baie de Samana. Une gorge établit à travers la montagne une communication entre Sto.Domingo et Samana. La route appelée Deshecho de los Frances a un quart de mile anglaise. Entre Savana la de Mar et Pulgarisi sont les plus mauvaises parties de la route.

— En février 1822, au moment où le Président Boyer prenait possession de la Partie de l'Est, une escadre française y opéra un débarquement, en mettant en avant les Espagnols de l'endroit qui l'avaient appelée de la Martiniqne pour enlever leurs esclaves devenus libres, dont la plupart se sauvèrent dans les bois.

Le sieur Diego Lira, commandant à Savana la Mar, le curé du lieu, et quelques autres malveillants étaient ceux qui avaient entretenu des relations avec la flotille, et qui avaient facilité le débarquement qui força à la retraite un détachement de 15 hommes de troupes haïtiennes qne le Général Toussaint avait laissés pour garder ce poste.

Le Général Quéyer Larivière fut immédiatement envoyé à la tête du 27e Régiment reprendre possession de Savana de la Mar, avec ordre d'exterminer les ennemis qui s'y trouveraient. Il trouva la place nette.

SAVANE A KANCHO.— Propriété rurale des héritiers Amilcar et Coriolan Basquiat dans la commune de Hinche. Bois d'acajou.

SAVANA GPANDE.— Quartier de la commune de St.-Christophe, entre ce village et la mer.

SAVANE A ROCHES.— Savane située dans la section rurale du Haut, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite, entre les habitations Arnold et la Chapelle. Le morne de la Savane à Roches dépendant des Cahos finit en mourant dans la plaine de l'Artibonite prêt de la Crête à Pierrot, sur la

rive droite du fleuve. On gagne la Savane à Roches qui conduit directement à la Petite Rivière en passant par la Passe Vincent.

Le 11 Oetobre 1888, le Général Rosa, commandant d'une division des troupes du Gouvernement, après deux combats livrés à la Savane à Roches contre les bandes des insurgés du Nord, commandées par Succès Grand Pierre, a fait de nombreux prisonniers parmi lesquels étaient les Généraux Théodule et Plaisirs Toussaint.

Le 9 Avril 1889, le Général Stéphen Péralte en chassa les Nordistes, et pénétra à Verrettes.

SAVANE BLOND.— Habitation située près de Santo, en Plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des Bouquets.

SAVANE CARREE (la) .— Sixième section rurale de la commune de Gros-Morne, arrondissement des Gonaïves.

Ecole rurale. L'Etat y possède des terrres occupées par des fermiers sur les habitations : Désiré 27 carreaux de terre, David 71, Pelletier 42, Moriot 20, Riou 6, Nicole 5, Riboul 20, Candio 10, Barbleau 35, Forges 10, Alexandre 5, Carrière 10.

SAVANE CAREE.— Deuxième et dernière section rurale de la commune des Perches. Bcole rurale.

SAVANE CARREE.— Deuxième section rurale de la commune de Fort Liberté. Elle est une subdivision de la section de Bayaha. Ecole rurale.

SAVANE CHESSAC.— Savane située dans le bourg de Gros-Morne. L'Etat y possède des emplacements occupés par des fermiers.

SAVANE CIMETIÈRE.— Située à l'entrée de Hinche.

SAVANE COLAS.— Habitation située dans la section rurale des Varreux, commune de la Croix-des-Bouquets L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers.

SAVANE DECLEY.— Sur laquelle est bâti le village de l'Acul-Samedi. La rivière Marion y passe et sert de limite à cette commune et à celle des Perches.

SAVANE DUBOIS. – Septième section rurale de la commune de Marigot, arrondissement de Jacmel. Est une subdivision de la commune de Fond Jean Noël. Ecole rurale.

SAVANE DE LIMONADE.— Savane inoccupée située comme son non l'indique, dans la commune de Limonade.

SAVANE DESOLEE.— Savane appelée aussi Plaine de la Croix. C'est la même que l'habitation Désolée.

Le pont de l'Estère relie Saint-Marc et la Plaine de l'Ar-

tibonite aux Gonaives, et à la route du Nord par la Savane Désolée.

Quant on vient de Saint Michel de l'Atalaye, et qu'on se dirige sur les Gonaives, en passant par la Marre à la Roche, on débouche par la Ravine à Couleuvres dans la Plaine de la Croix, nommée Savane Désolée.

L'habitation Cocherel se trouve sur la route de la Savane Désolée.

Vernet que Toussaint-Louverture avait laissé aux Gonaives, évacua cette ville, en 1802, après l'avoir réduite en cendres, à l'approche de Leclerc. Toussaint abandonna son camp de Perisse pour aller le joindre au pont de l'Estère. Alors Rochambeau déboucha dans la Savane Désolée et se rendit aux Gonaives auprès de Leclerc qui y était entré le 25 Février.

Voyez : La Croix.— Pont de l'Estère.

SAVANE DU MOLE.— Habitation inoccupée située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas. L'Etat y possède des terres.

Contenance indéterminée.

SAVANE LAPICE.— Habitation située dans la section rurale de Petit-Fond, commune de Lascahobas. L'Etat y possède des terres qu'il afferme à des particuliers.

SAVANE LA ROUE.— Grande savane située dans la commune de Mirebalais, où, en décembre 1802, Pétion bivouaqua après avoir enlevé le Mirebalais sur David Troy.

SAVANE LONGUE.— Cinquième section rurale de la commune de Ouanaminthe, arrondissement de Fort-Liberté. Ecole rurale. Fut immortalisée par un combat célèbre le 24 février 1868 entre les troupes du Gouvernement commandées en personne par le Président Salnave, et les bandes de cacos campés dans un fort et sous les ordres de Robert Noel, furent défaites et dispersées. Tout y fut brûlé. Les cacos avaient construit au Camp Robert au pied d'un des contreforts du Mont-Organisé une forteresse en palissades, à deux étages, armée de huit pièces de canon et d'un gros obusier en cuivre (canistères à deux gueules, selon le mot des cacos).

En1875, cette section a été subdivisée en donnant naissance à la section de Trou-Gens-de-Nantes.

Il y a les habitations : Escotte, Chrnche, Matelière. Elle est bornée à l'Est par la Rivière du Massacre.

En 1839,il y avait comme Habitations en bon état, savoir : 15 cultivées en cannes, 20 en café, 6 en cannes et café ; en détérioration, savoir : 14 en café.Total 55.

SAVANE DE MADAME MICHEL.— Habitation située à l'entrée de la route de Pétion Ville sur la route de Port-âu-Prince.

SAVANE MICHEL.— Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

SAVANE MOLETTE.— Habitation située dans la section rurale de Petit-Bois, commune de la Croix-des-Bouquuts, en plaine du Cul-de-Sac.

SAVANE PAPAILLE.— Située dans la section de Aguahédionde, commune de Hinche.

SAVANE PERDUE.— Habitation située dans la section rurale de la Hoye. commune de Lascahobas. L'Etat y possède des terres qu'il afferme à des paticuliers.

SAVANE SAMSON.— Point situé au sud-Ouest de la Pointe de la Béate sur le rivage, où commençait la limite extrême Sud de la colonie française de Saint-Domingue avec la colonie espagnole de l'Est.

SAVANE VALEMBRUN.— Voyez : Champ de Mars.

SAVANES.- Voyez : Acul des Savanes.

SAVANETA.— Hameau dominicain. Les gorges de montagne qui mènent de ce village à l'Artibonite et delà à Banica sont peu fréquentées.

SAVENETTE.— Deuxième section rurale de la commune de Mirebalais Ecole rurale.

En 1840, il y avait 42 habitations entretenues, 209 jardins en état et vivres de toutes espèces,dont 120 cultivées en café, 41 en coton, 48 en coton et café, et donnant un produit de quatre-vningt-six mille deux cents livres, 1 moulin,1 place en cannes, 2 hattes, 2 propriétés abandonnées. Savanette est contigue à la ligne frontière de Miguel ; c'est un point stratégique important. Par la Loi du premier Octobre 1906, cette section fut érigée en quartier et divisée en 2 sections sous le même nom de Savanette. (Moniteur du 10 Août 1906).

SAVANETTE.— Petite rivière qui vient mourir dans le sable près de Cambronal.

SAVANETTE.— Etait la deuxième section rurale de Dondon, arrondissement de la Grande Rivière dn Nord. Est devenue la cinquième de la commune de St.-Raphael depuis l'établissement de cette dernière commune. Ecole rurale.

Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section de Belle Mère. En 1839, il y avait 16 habitations cultivées en café et vivres de toutes espèces, 90 hattes entretenues, 16 abandonnées. Total 122.

SAVANETTE.— Habitation située dans la section rurale de

Foudrède, commune des Cayes. L'Etat y possède deux carreaux de terre occupés par des fermiers.

SAVANETTE.— Voyez : Bois de Chêne.

SAVARY.— Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Chausolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

SAVARY. — Habitation située dans la section rurale de la Grande Rivière, commune de Jacmel.

SAVARY.— Plateau situé au Nord Ouest du fort Diamant à Saint Marc. (Voyez le plan de Saint Marc). En 1889 le général Dardignac y battit les Nordistes.

SAVARY. — Voyez : Croix-des-Martyrs.

SAVETE. — Petite rivière qui se jette dans la mer entre l'embouchure de la Yuna et le Cap Eugano.

SAVIEN LAVILLE. - Habitation située au Bac Coussaint commune de la Petite Rivière de l'Artibnite.

SAVOIE [la]. — Rivière tributaire de la grande rivière du Cul-de-Sac ; elle prend naissance sur l'habitation Caseaux.

SAVON. — Habitation située dans la commune de Baradères.

SAVON.— Voyez : Place Savon. Marre à Savon. Ravine Marre-Savon

SCAMOTIER.— Habitation de la commune des Côteaux.

SCIPION.— Terrain minier du Cibao qui contient de l'or. 8½ tons ont donné par ton : 1 ounce, 17 pennyweight 14 grammes.

SÇOVEAUX. —Habitation située dans la commune des Cayes. Fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour l'établissement d'une monnaie nationale.

SEBORUCO.— Collines basses séparées des ondulations situées au pied du Cibao par des canaux profonds.

SEC. — Voyez : Bois Sec.

SECA.— Voyez : Cana Seca.

SÈCHE.— Voyez : Roche Sèche. Ravine Sèche. Passe Sèche.

SCÉPAN. — Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de Port-au-Prince.

SEGRETTIER.— Voyez : Masson.

SEGUINEAU.— Habitation de Léogane.

SEGUY. — Habitation située dans la section rurale de Petit Cahos de la commune de Dessalines.

SEGUIN. — Habitation située dans la section rurale de Fond-Melon, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 2 carreaux de terre inoccupés, et 10 occupés.

SEGUR. — Habitation située dans la commune de la Petit Rivière, en plaine de l'Artibonite sur les bords du fleuve.

SEGUR. — Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de la Croix des Bouquets sur le chemin de Port-au-Prince à l'Arcahaie.

SEGURA. — Voyez : Cana Segura.

SEIBO ou SEYBO. — Une des cinq provinces de la république dominicaine. Population 32.000 âmes. Elle a la forme d'une presqu'ile, et est traversée de l'Est à l'Ouest par la chaine de montagnes de los Muertos, qui est le prolongement de la Hilera Central ; de grandes rivières descendent de cette chaine de montagnes' et par le concours de leurs eaux abondantes, y provoquent le dévelloppement d'une verdure riche et plantureuse. Ses principaux cours d'eau sont : le Quisibani, la Duei, le Caguero; qui se jettent dans la Yuna ; la Samate, le Tamana, qui se jettent dans le Quiabon ; l'Anama, le Magarin le Cibao, qui se jettent dans le Soco ; la Cana, la Maguace, l'Iguamo, le Livanos, l'Avijas, le Lajas, et los Dos Rios qui se jettent dans le Macoris. Lorsqu'Haiti sortit des eaux, les collines de Seibo formaient un petit archipel ; les iles furent environnées de coraux.

La province de Seibe ne présente pas de hauteurs considérables dans sa partie méridionale ; mais elle con ient plusieurs lagunes qui vicient l'air dans leur voisinage. Phosphates de chaux ; ces phosphates n'ont pas la pureté nécessaires pour obtenir une valeur commerciale, à cause des fortes pluies et l'action dissolvante que les vagues de la mer exercent sur leur base animale.

Son sol renferme des mines d'argent, de fer et d'étain.

Cette province élève beaucoup de porcs, de cabrits, de moutons, et fabrique un excellent fromage.

Les communes dépendant de cette province sont : Santa Cruz del Seibo, Hato Mayor, Salvaleon de Higuey. En 1840 il y avait 179 habitations cultivées en café, tabac, et vivres de toutes espèces, 136 en vivres et légumes, 2 habitations abandonnées et 137 hattes. Total 517.

Les iles Catalinita et la Saône qui sont au Sud de ce district en dépendent,

SEIBO. - Voyez : Santa Cruz del Seibo.

SEJOURNE. — Précipice curieux situé dans la section rurale de la Grande Colline, commune de Grand-Goâve.

C'est un bassin de 20 pieds carrés et si profond qu'une pierre lancée ne fait entendre le bruit de sa chûte que très longtemps après. La légende prétend qu'un colon français, y ayant jeté un morcean de bambou marqué de son nom, l'aurait retrouvé et reconnu jusque dans la vallée de Bainet.

SEL. — Habitation située près de la commune de Jean-Rabel. Des eaux minérales ferrugineuses y ont été découvertes à la rivière Colas.

SELLE (la). — Septième section rurale de la commune de Mirebalais. Ecole rurale. Il y a les habitations : Ogé et Despinville sur lesquelles l'Etat possède des terres occupées par des fermiers. Il y a les habitations Plan, Plantin, Vardette, Baptiste, Massicote.

SELLE (la). -- La plus haute chaine de montagnes de la cordillière du Sud de la république d'Haiti, située au Sud du Département de l'Ouest. Elle atteint 2.715 mètres au dessus de la mer. Les masses qui avoisinent les côtes présentent des contre-forts qui s'abaissent progressivement vers la mer.

La Selle, le Mexique, le Bahoruco ou Maniel forment la même chaine qui, après s'être dirigée de l'Ouest à l'Est, va se terminer au Sud à la pointe de la Béate.

On trouve du confortable chez les habitants qui sont propres et industrieux mais superstitieux. Les cafés y sont bien entretenus, alignés, taillés à 6 pieds de hauteur, et offrant toutes les apparences d'un bon entretien.

Les chaines de Boucan-Tâche, de Boucan-Brou Malanga, les sections rurales de Trou-Coucou le Laho, le Mevique, le Mayagual, le Boucan Patate, les montagnes des Commissaires, les Enfants Perdus, le Pays-Pourri, la Montagne Noire, le Pommeau de la Selle d'où prend sa source la Grande Rivière du Cul-de-Sac à une distance d'un kilomère de la source de la Grande Rivière de Léogane. font partie dela Selle qui est fort peu exploré.

Lorsque l'ile d'Haiti parut au dessus de la surface de la mer quelques têtes de la Selle surnagèrent de l'Océan, mais ce furent les plus hautes masses du Cibao Central qui parurent les premières.

Dans les montagnes de la Selle le voyageur ne peut pas dormir par rapport au froid.

Les habitants de Furcy et de Kenskoff racontent des histoires de nègres marrons (Viens-Viens) habitant la montagne, et d'un lac qui s'y trouve dont les eaux changent constamment de couleur, et de colonnes sonnantes.

La Grande Rivière de la Croix-des-Bouquets dite Rivière

Blanche, la Grande Rivière du Cul de Sac prennent leur source au morne la Selle, la première au Boucan Brou, traversent la plaine du Cul de Sac, et viennent se jeter à la mer à l'Est de la baie de Port-au-Prince. La Gosseline de Jacmel sort du versant méridional de la Selle.

La rivière de Léogane, ou Momance prend sa source dans les Montagnes Noires de la chaine de la Selle. Une des limites de l'arrondissement de Jacmel se dirige vers le Nord jusqu'à la crête de la montagne la Selle.

Une des limites de l'arrondissement de Port-au-Prince sort de la source de Bocacachion, vient au Sud par une ligne droite qui passe à Jimani pour venir reconnaitre la crête de la Selle.

A la hauteur de la Chapelle passe une limite de l'arrondissement de Mirebalais qui traverse l'Artibonite, se dirige au Sud Est en passant par la crête de la Selle et à l'Ouest du Grand Boucan jusqu'au Fond-Diable.

La Selle s'étend donc dans les communes de Port-au-Prince, de Pétion ville, de Marigot, de Jacmel. On aperçoit cette montagne de la forteresse des Platons à Torbeck.

Des hauteurs de la Selle, on voit la ville, la rade et le port de Jacmel et de Port-au-Prince, et la Gonâve.

En 1799, Lamour Dérance, guerrier sauvage et indomptable, occupait avec ses bandes les montagnes de la Selle dans l'indépendance de toute autorité. Il subissait l'influence de Beauvais à Jacmel. Il acueillit les français jusqu'à la déportation de Rigaud en 1802.

En 1802, après la déportation de Toussaint Louverture, beaucoup d'hommes de couleur de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets se retirèrent dans les mornes de la Selle auprès de Lamour Dérance pour fuir les fureurs de Rochambeau. Il les recevait tous. Rochambeau n'ignorait pas ses dispositions hostiles contre les français. Il ordonna à Lamartinière, le héros de la Crête-à-Pierrot, de pénétrer dans les retraites de Lamour Dérance et de l'arrêter, en l'attirant dans un piège. Lamartinière partit de Port-au-Prince à la tête de trois bataillons de la 3e coloniale, et arriva au Trou-Coucou, sur l'habitation Dérance, au centre des hautes cimes de la Selle. Là était le quartier général de Lamour, dans un lieu fortifié par la natnre. Lamartinière n'eut pû y pénétrer si quelques cultivateurs en avaient défendu les avenues. Lamour Dérance se sauva dans les bois où jamais les troupes de Toussaint Louverture n'avaient pû l'atteindre. Lamartinière rentra en ville où Rochambeau lui confia de nouvelles troupes pour aller pourchasser Lamour Dérance. Après des efforts inutiles, il revint de nouveau à Port au-Prince, après

avoir fait une course militaire des plus pénibles. Ce fut après cette campagne de Lamartinière que Lamour Dérance commença les hostilités contre les français.

LE GOUFFRE ET LE MORNE DE LA SELLE

En Haiti, on désigne généralement sous le nom de *gouffre* un bruit particulier qui se manifeste avant ou pendant un phénomène sismique... C'est ce sens que lui donnaient déjà les anciens historiens du pays, Nicol, Moreau de Saint-Méry etc.

De fait, beaucoup de tremblements de terre sont précédés ou accompagnés de cette sorte de mugissement.

Le mot gouffre, qu'on le fasse dériver du grec *Kolpos* golfe ou de *Kompos*, retentissement, éveille l'idée d'abime aux sonorités puissantes.

Et voilà pourquoi, Moreau de Saint-Méry, voulant probablement expliquer certains bruits isolés, sans relation apparente avec un séisme incontesté — bruits pourtant identiques à ceux qu'on entend durant les tremblements de terre -- a cherché ailleurs l'explication désirée. Ils seraient causés, d'après lui, par le vent pénétrant violemment dans les nombreuses cavités ou entonnoirs qui se trouvent sur le sommet et les flancs du morne de la Selle.

Pour d'autres --- et c'est là l'opinion des habitants eux-mêmes --- ce seraient la masse d'eau séjournant et circulant dans les anfractuosités intérieures de la montagne qui produirait ces phénomènes acoustiques. On va jusqu'à affirmer que cela annoncerait un changement de temps.

Ces bruits sont variés. Un char roulant lourdement sur une route pavée. . la foudre grondant au loin... de la dynamite explosant ou le canon tonnant... l'eau tombant sur les feuilles sèches --- le vent soufflant en tempête dans les hautes futaies...

Ces bruits divers ont été constatés en l'absence complète de toute apparence d'orage.

Si l'on ne considère que la formation géologique du système des mornes de la Selle, on serait tenté d'admettre que le bruit du gouffre n'est dû qu'à la dynamique externe. La chaîne dont nous parlons est, en effet, composée d'un calcaire tertiaire, orientée de l'est à l'ouest et d'une altitude moyenne de 2.200 mètres. Elle est limitée au Nord par une falaise tombant à pic ; au sud par un plateau à pente douce, large de deux à trois kilomètres, elle se termine brusquement, après avoir décrit une faucille. Tout le long de la dislocation très abrupte se trouvent des cirques volcaniques, aujourd'hui déformés par l'érosion. D'après Mr. l'Ingénieur G. Tippen-

hauer, ce système orographique qui s'incline vers la mer des Antilles, est très instable. Sur son arète dorsale on observe de grandes vasqnes circulaires d'un diamètre de cinquante mètres et d'une profondeur égale. On y voit de nombreuses excavations et une rivière y disparait pour réapparaitre quelques kilomètres plus bas...

Ces constatations -- et aussi ce fait que nos gens des mornes sont bien plus impressionnés par un violent orage, un cyclone, des pluies diluviennes que par un terrible tremblement de terre, contre lequel leurs maisons sont mieux garanties -- explique assez bien que l'on ait attribuer le phénomène du gouffre à des apparences qui, dans certains cas peuvent être cause de bruit. Le gouffre n'aurait donc qu'une origine atmosphérique...

Mais ailleurs, là où les tremblements de terre produisent une véritable épouvante par leurs effets désastreux, on a conclu tout naturellement que le bruit du gouffre qui accompagne si souvent ces catcalysmes, a une origine sismique.

Or, plusieurs considérations militent en faveur de cette dernière opinion.

La chaine de la Selle s'incline vers la mer des Autilies, son soulèvement est dû à l'affaissement de cette mer --- et la falaise qui borde au Nord indique bien une ligne de rupture.

D'autre part toute la partie au Nord de cette même ligne s'affaisse comme on le constate dans la plaine du Cul-de Sac et dans la baie de Port-au-Prince.

Sans doute le glisssment le long de la brisure est excessivement lent : il peut toutefois produire des vibrations sensibles à l'oreille.

En sismologie, on appelle ces mouvements des bradyséismes, ils sont de nature tectonique.

Habitué comme on l'est à ces bruits on leur a donné le nom générique de gouffre. Mais, fait digne de remarque, les habitants du Trou-Coucou et des régions avoisinantes n'hésitent pas à indiquer le lieu d'où part ce bruit : toujours la base de la falaise et jamais la crête de la montagne.

A ce propos, voici des notes qu'un météorologiste en mission spéciale a prises dans ces parages [Section Grand-Fonds, au Nord du morne de la Selle].

" 12 Août 1911.— De 5 heures à 9 heures du matin, par un ciel très clair, le gouffre est entendu, ressemblant à des salves successives. Toutes les détonations partaient du pied de la falaise : huit kilomètres à vol d'oiseau.

" 13 Août.— De 5 heures à 10 heures du matin, ciel très clair. Bruit du gouffre dans la même direction, semblable au

roulement d'un train pesamment chargé. Vibrations tellement fortes, qu'elles se transmettent à l'habitation. A midi fort orage.

[Aux Cadets, toujours au nord de la Selle].

" 24 Août, de 5 heures à 10 heures du matin, ciel clair Gouffre entendu toute la matinée, on dirait le grondement continu du tonnerre ; direction E."

A Furcy les 12 et 13 Août, le même phénomène a été observé avec les mêmes particularités et dans la direction de la falaise.

De Ganthier, Monsieur le chanoine Caze nous envoie des renseignements analogues.

Là dans la Section de Fonds Verette, le gouffre est un phénomène très commun.

Et maintenant que conclure? Considérant que ce phénomène s'observe dans une région de dislocation évidente et qu'il se manifeste fort diversement, à des jours et à des heures, d'où l'on peut exclure toute présence d'orage ou de tempête que cela coïncide avec un tremblement de terre sensible - - nous ne croyons pas téméraire de penser, jusqu'à plus ample informé- que le Gouffre aux environs du morne de la Selle est d'origine sismique et se produit probablement par le déplacement très lent des couches terrestres.

B. BALTENWECK.
Professeur de Mathématiques au Collège Saint Martial.

SENEBIER.-- Habitation située dans la commune de l'Anse-à Veau.

SENA (la). -- Rivière tributaire à gauche de la Nona, laquelle se jette dans la Licei.

SENOBI (el)-. Rivière tributaire à gauche de la Licei.

SENOBI.-- Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840, il y avait de belles cultures de tabac, de café et de grains,

SENOBI.-- Ancienne section rurale de la commune de Macoris. En 1840, elle était riche en cultures. Le tabac y était très estimé par sa bonne qualité ; on y faisait des andouilles ou carottes.

SENUDEC. -- Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou,

L'Etat y possède 19 carreaux cinq centièmes de terre occupés par des fermiers.

SEPT FRERES. -- Ilòts situés au devant de Monte Christi. Ils renferment des carbonates et des phosphates de chaux.

En 1882 le gouvernement dominicain concéda l'exploitation de ces matières.

SEPT FRERES (les).-- Récifs situés dans les environs du Cap-Haitien sur lesquels les navires se jettent quelquefois.

La ravine à Mapou (Voyéz ce mot) prend le nom de ravine des Sept Frères avant d'avoir reçu près du Morne-Pelée la ravine de la Belle-Hotesse.

SERGENT.-- Petite rivière située sur la côte du Département du Nord Ouest.

SERCEY.-- Habitation située dans la section rurale de la Grande Rivière, commune de Léogane.

SERIN.-- Habitation située dans les hauteurs de la commune de Jacmel.

SÉRINGUE (la).-- Deuxième section rurale de la commune des Abricots, arrondissement de la Grand'Anse. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Laine 2 carreaux de terre, Pavrette 32, Perrier 5.

SÉRINGUE (la).-- Sixième et dernière section rurale de la commune de Dame-Marie, arrondissement de Tiburon. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur l'habitation la Seringue et un reste.

En 1810, Christophe, après la chûte du Môle, envoya des troupes débarquer à la pointe de la Seringue pour se joindre à Goman contre Pétion. Ces troupes se soumirent à la République et passèrent à Jérémie.

SERINGUE (la).-- Rivière de la commune de Dame-Marie. Son lit a huit kilom. de long et contient toujours de l'eau. Elle fournit 0,1 de litre d'eau par seconde.

Les arrondissements de Tiburon et de la Grand'Anse ont pour limite commune l'embouchure de la rivière la Seringue jusqu'à sa source.

Dans la tournée que fit le Président Hyppolite dans le sud en 1891, le Général Aurélus Guillaume, commandant de l'arrondissement de Tiburon, reçut le Chef de l'Etat dans le lit de la rivière au milieu de l'eau en lui présentant son godet plein d'eau en signe d'hospitalité largement et cordialement offerte. Cette solennité ne manqua pas d'à propos et de cordialité.

SERINGUE (la). -- Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de Dalmarie. L'Etat y possède quarante-cinq carreaux de terre et un reste de terre occupés par des fermiers.

SERINGUE [la].-- Habitation située dans la section rurale des Palmes, commune de Petit-Goâve.

SERMEGE. - Habitation située dans la 10me. section rurale des Cayes.

SERPENTE [la].— Voyez : Cocotiers.

SERVINCENT.— Habitation caféière située dans la commune de Pétion-Ville.

SESSION]la].--Habitation située dans la 2e. section rurale de Saint-Marc, (2me. de Mont-Rouis).

SEVICO [le].-- Chaine de montagnes située dans le voisinage de Cotui. république dominicaine. Il y a du fer de la meilleure qualité.

SEVICO.-- Ancienne section rurale de la commune de Cotui. En 1840, on y comptait beaucoup de hattes La partie cultivée avait des jardins de tabac, café, cannes à sucre et vivres.

SEYBO.-- Voyez : Seibo.

SEYBA.-- Ancienne section rurale de la commune de St.-Jean. En 1840, il y avait 23 habitations cultivées en cannes, café, coton et vivres de toutes espèces, 17 hattes ayant des places à vivres. Total 40.

SHARET.-- Habitation située dans la 9me. section rurale de la commune des Cayes, sur la route des voyageurs qui, partis de cette ville, se rendent à Baradères en évitant Cavaillon. C'est un plateau rocailleux assez élevé. Il y avait une chapelle dédiée à Saint Pierre aux Liens que le cyclone du 12 Août 1915 détruisit. L'école rurale de la 9me. section est à Sharet. De l'Est à l'Ouest, on voit la baie des Flamands ressemblant à un lac.

SIBERT.--- Habitation située dans la section rurale du Morne de l'Hopital, commune de Port-au-Prince.

SEYBO... Voyez : Seibo.

SIBERT.--- Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de la Croix des-Bouquets, à quatre lieues de Port au-Prince, sur le chemin de l'Arcahaie ; section rurale des Varreux. Charbon de bois. Pâturage. Bestiaux.

--- En Décembre 1802, Larose, chef des insurgés de l'Arcahaie, vint attaquer les Français à Sibert. Le colonel Gilbert Nérault repoussa les indigènes dont cent restèrent sur le champ de bataille.

En Décembre Mil huit cent six [1806,] Christophe, peu satisfait d'avoir été nommé Président, après la mort de l'Empereur Dessalines, avec une constitution qui faisait de lui le simple mandataire du Sénat, seul représentant de la Nation, rassembla une armée formidable, forte de 18.000 hommes, et marcha du Cap sur Port au Prince, se

faisant précéder d'un manifeste menaçant. A son approche, le Port-au Prince fut dans l'épouvante et la désolation. Les habitants s'attendaient à tout moment à voir les Nordistes piller leur ville, comme Christophe le leur avait promis. Beaucoup de familles se préparèrent en confusion à partir pour le sud, soit par terre, soit par mer. Dans ce moment critique, le Sénat déclara Christophe ennemi de la République s'il se présentait devant le Port-au-Prince avec son armée.

La 4me. et la 7me. demi-brigades formant l'avant-garde de Chistophe avançaient. Quoiqu'il ne pût disposer que de 3.000 hommes, Pétion sortit de Port-au-Prince le 1er. janvier 1807, à dix heures du matin, à sa rencontre. Il s'arrêta à Sibert. Tout à coup, Christophe parut derrière lui. Les républicains étaient postés sur la rive gauche d'un petit cours d'eau, nommé rivière de Sibert ou Batardeau, et les Nordistes sur la rive droite.

Le ciel, couuvert de nuages, était sombre ; la pluie tombait sur le Port-au-Prince.

Christophe envoie son avant garde attaquer. Elle arrive et s'arrête sans être inquiétée au bord de la rivière. Le colonel Métellus, de la 11me., rie aux Généraux Guerrier et Longueville qui la commandaient : " Où allez-vous ? — A Port au Prince, punir les méfaits de plusieurs traitres". — "Que peuvent venir faire tant de troupes en pleine paix" ? reprit Métellus. La Constitution permet-elle au Président d'Haiti de se transporter en armes dans la ville où le Sénat tient ses séances ?... Mais déjà les soldats de Christophe criaient à ceux de Pétion :

" Camarades, quoi ! allons-nous nous battre pour une constitution absurde, pour l'ambition de Pétion, qui est un ennemi de la Patrie, frères contre frères, Nègres du Nord contre Nègres du Sud ? Vive le Général Christophe, chef légitime de l'Etat ! " — Ces paroles ébranlaient les soldats républicains. Pétion fit ouvrir le feu. Ils hésitent, ne sachant pas de quel côté est le bon droit. Christophe qui était près d'un petit pont situé en face de l'habitation Moléart, ne perdit pas un instant. Il lança ses soldats et le combat fut dès lors engagé.

Le choc violent de cette troupe, tombant sur les républicains dans l'instant qu'ils formaient leurs lignes, les mit en désordre. Sans disputer plus longtemps le terrain ils s'enfuirent tous, les uns par terreur, les autres par mauvaise volonté. Christophe remporta une victoire complète. Il ne s'arrêta pas sur le champ de bataille, ayant plus de peine à les poursuivre qu'à les défaire, et marcha droit sur Port-au-Prince.

Pétion, coiffé d'un chapeau galonné d'or, qui le faisait remarquer au milieu des fuyards, serré de près par les dragons de l'Artibonite, était en danger d'être fait prisonnier ou tué à tout moment, le chef d'escadron Barthelemy Mirault, qui l'avait reconnu, avait ordonné de tirer sur lui.

Par un mouvement de magnanimité rare, un jeune officier Coutilien Coutard, capitaine d'une compagnie de grenadier de la 3e, enleva le chapeau sur lequel s'acharnaient tous les coups, sans même réfléchir que pour sauver la vie de son chef, il s'exposait à une mort certaine. Entouré en un instant d'une foule d'ennemis, son cheval, forcé, s'abattit au pont de Blanchard. Ceux qui le poursuivaient le hâchèrent à coups de sabre.

Mirault ramassa le chapeau fatal, et, le présentant à Christophe, lui dit :

— Général en chef, voilà les étrennes que je vous offre.

Grâce au dévouement de Coutilien Coutard, Pétion put se jeter dans les bois. Avançant avec difficulté dans des sentiers à peine praticables pour des piétons, il arriva à l'embarcadère de l'habitation Truitier voisine de la mer, dans le temps qu'une barque de pêcheurs gagnait le large. Il fit signe qu'on vint le chercher. Mais la barque s'éloignait toujours, car le patron, ne sachant pas à qui il avait à faire, hésitait à retourner. Une femme qui était dans la barque, reconnut le général. Elle obtint, à force d'instances, qu'on le recueillit avec Bedouet, David Troy, Covin, Meyronné et Bouzy qui l'accompagnaient.

A la nouvelle de ces désastres, le général Magloire Ambroise sortit de Port-au-Prince avec la 12e demi-brigade pour voler au secours de Pétion. "L'ennemi est sur nous", lui dirent les nomdreux fuyards qu'il rencontra. Il y eut assez de présence d'esprit pour fermer les portes de la ville aux vainqueurs, rallier les fuyards et prendre le commandement, car on ignorait le sort de Pétion. Le long des fossés, il échelonna tous ceux qui étaient en état de porter les armes. Yayou, Lys, Canneau, Lamarre attendirent de pied ferme. A deux heures de l'après-midi, on apprit que Pétion était débarqué à Truitier de Naucresson. Le fort du portail Saint Joseph (Lamarre) et le fort National repoussèrent les envahisseurs qui furent contraints de battre en retraite.

Le 6 janvier Christophe donna un assaut général. Ses colonnes furent repoussées sur tous les points. Craignant de voir éclater des insurrections sur les derrières dans le Nord et dans l'Artibonite, il leva le siège de Port-au Prince le 8 après avoir fait brûler vifs 200 prisonniers républicains. Il prit la route de l'Arcahaie, laissant la plaine du Cul-de Sac en feu.

Le poête haïtien Coriolan Ardouin avait fait une *Ode sur la bataille de Sibert*, qui n'a pas été couservée.

Le 23 mars 1912, lors du 2e siège de Port-au-Prince par Christophe, le général Métellus, arrivé en toute hâte de Léogane, prit le commandement du fort de Sibert avec les 11e et 25e régiments, à l'approche des troupes du Nord. Météllus y résista pendant quatre jours. Il fut obligé d'évacuer Sibert avec Bergerac Trichet le 29, et mourut étouffé pendant la retraite.

Les troupes de Christophe au nombre de 25.000 hommes investirent Port-au-Prince le 25. Elles n'y tinrent pas plus longtemps cette fois-ci qu'en 1807. Le général Magny s'étant rendu à Pétion avec son régiment, Christophe leva immédiatement le siège, le 14 juin.

SICARD.— Habitation située dans la commune de Fort Liberté. En 1803 le général Daut Brave partit de Sicard contre les français et vint camper sur l'habitation Jaquinville au nombre de 3.000. La même année le Fort Liberté fut bloqué par mer par les anglais et par terre par les indigènes. Le général Dumont qui commandait la place, proposa au général indigène une entrevue à Sicard. Il lui proposa d'établir un marché aux portes de la ville. Les indigènes au lieu de lui répondre ; l'arrêtèrent et le conduisirent sur l'habitation Blancourt au Trou. Les français dûrent se metre à la discrétion des anglais qui le conduisirent au Cap à Rochambeau, le 8 septembre 1803.

SICARD.— Morne situé entre les Cayes et Cavaillon. On y distingue au loin le Trou Zombi qui s'ouvre comme un cratère. Pendant la tournée du président d'Haiti en 1878 une députation des Cayes vint à la rencontre du Chef de l'Etat au Morne Sicard, présidée par Monsieur Georges Laporte.

SICARD.— Habitation située dans la banlieue de la ville de Jérémie. L'Etat y possède ¼ de carreau de terre occupé par un fermier.

SIERRA DE PLATA (la).- Voyez : Puerto Plata.

SIERRA REDONDA (la).—(Montagne Ronde). Située dans la république dominicaine. Entre elle et le village de Savana de la Mar se trouve une plaine de dix lieues de longueur sur quatre de largenr, baignée par neuf rivières et plusieurs ruisseaux.

SIERRA SAMBA (la).— Montagne isolée située sur la rive gauche du Yaque dans la république dominicaine, entre la chaîne de Monte Christi et celle du Cibao. Elle a 2 à 400 pieds seulement de hauteur. Elle est aride et sablonneuse, tapissée de brousailles épineuses mêlées de cactus. La région est sans herbe, donc inhabitable.

SIETE PICOS (los).— A l'Ouest de la Sierra Prieta se détache de la chaine centrale du Cibao dans le Sud une cîme aux contours bien distincts portant 2 ou 3 pieds dont le plus au Nord a été appelé le Siete Picos ou les Sept Pics d'après le nombre de ses pointes visibles.

SIGAND. — Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

SIGNEAU. — Habitation située dans la section rurale de Fond-Baptiste, commune de l'Arcahaie.

En 1802, Lamartinière, ayant battu les insurgés des mornes de l'Arcahaie, établit un poste à Signeau. Après avoir donné à ses soldats l'ordre d'agir sévèrement envers les brigands, il se retira à l'Arcahaie.

SIGUA (la).— Petite rivière qui se jette dans la mer entre le Jobo et le Boba sur la côte Nord de l'île.

SIGUENEAU.— Habitation située dans la commune de Léogane.

SIGUENEAU. — Habitation caféière située dans la section rurale de Taïfer, commune de Port-au-Prince. 120 carreaux de terre environ, morcelés.

SIGUITA.— Petite rivière qui se jette dans la mer entre le Jobo et le Boba sur la côte nord de l'île.

SILLA DE CABALLO. – Montagne de la chaîne de Monte Christ, bonne marque pour les marins.

SILLEIGUE.— Troisième section rurale de la commune de la Petite Rivière de Nippes, arrondissement de Nippes, contigüe à celle des Rochelois. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Saint Marc, littoral, 200 pieds et 1 carreau de terre ; Charlier 2 ; Charlier, poste militaire 75 pieds de façade, sur 150 pieds de profondeur. Couturier 6 ½.

Comme on le voit, le poste militaire de Charlier se trouve dans cette section rurale

SILLEIGUE.— Habitation située dans la commune de Petite Rivière de Nippes.

SILLOX DE LA VINDA (el).— Gorge qui traverse la cordillière du Cibao. Il a 1.600 mètres. La tradition rapporte qu'une femme voyageant en toute hâte sur le chmin de la Vega à Santo Domingo, traversa cette gorge en galopant avec une habileté et un sang froid remarquables au bord du précipice qui s'ouvre à côté profond et noir. Est situé aux monts Pardavé ou Bollovéo. De la rivière Vermejo le chemin gravit une profonde ravine sinueuse. On voit Samana, le Cap

Rafael, la pointe de Santo Domingo et sa plaine et à l'Ouest le groupe du Cibao.

Le sillon de la Vinda est la porte de communication entre le Sud et le Nord de Santo Domingo. L'abord de la gorge mène sur des sentiers pénibles à côté des précipices profonds, à travers les montagnes de la Questa Blanca et des montées de la Paciencia.

SILVA.--- Etang situé à 2 kilomètres à l'Ouest du village de San Carlos, province de Santo Domingo.

SILVIE MALBOURG.-- Nom d'une rue à Corail.

SIMON.--- Habitation située dans la plaine des Cayes.

En août 1869, le général Anselme Prophète était au camp Simon, tenant pour le président Salnave, lorsqu'il reçut du général Brice des Cayes un défi de se mesurer à lui à 2.000 hommes contre 300. Prophète lui répondit qu'il reste dévoué au gouvernement légitime, et qu'il l'attend de pied ferme à Picot ou à Boudet.

SIMON [el] --- Petit hameau dominicain, dépendant du district de Samana.

SIMON GRANDE PLACE.-- Habitation située dans la section rurale de Solon, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède 21 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SIMONNET. — Colline située à Dessalines, sur laquelle est construit le fort Innocent.

SIMONNET. — Nom d'une rue à Dessalines.

SIMONETTE. — Habitation située au Boucassin, à 6 lieues de l'Arcahaie, sur le chemin de Port-au-Prince, avant d'atteindre la Souce Matelas.

En Décembre 1802, les français, campés au Cabaret, sur l'habitation Garescher, en présence de Larose, chef des révoltés indigènes, évacuèrent leur position en gagnant l'habitation Prince, et Simonette, et gagnèrent Mirebalais.

— En Janvier Mil huit cent trois [1803,] lorsque le Général Dessalines vint s'emparer de l'Arcahaie sur Larose qui refusait d'obéir à son autorité, le commandant Pouillac, qui voulait qu'on résistât au Général en chef, fut pris sur l'habitation Simonette Il fut fusillé sur l'habitation Guiton.

SINAI.— Quatrième section rurale de la commune des côteaux. Ecole rurale. Il y a les habitations : Paquet, Millet, etc. Son nom lui vient de ce qu'elle est une *montagne* L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Condé huit carreaux de terre, Sinaï 16, Bleck 3 portions sur le littoral, Novo 3, Bécillon 3.

En 1840, il y avait 175 habitations bien établies en café et 1 inculte. Total 176.

SINAI. — Habitation située dans la section rurale du même nom, commune des Côteaux. L'Etat y possède 16 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SING. — Montagne de la République dominicaine au Nord. Ouest de laquelle existent des pirytes magnétiques en abondance.

SIPICEPI (el). — Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles au delà de l'Ocoa.

SIQUEZ. — Habitation située dans la section rurale de la Nouvelle Flandre, commune d'Ennery. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SIROUX. — Habitation située dans la section rurale de Solon, commune de Torbeck. L'Etat y possède 23 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SMITH. — Habitation située dans la section rurale de la Croix-Léveillé, commune de Torbeck. L'Etat y possède un carreau de terre occupé par un fermier.

En 1793, Polvérel proposa aux esclaves révoltés une entrevue sur cette habitation. Ils y vinrent tous, après avoir abandonné leur camp des Platons, pleins de confiance en la loyauté du commissaire national civil. Pendant qu'il négociait avec eux, le Lieutenant-colonel Harty, à la tête de son bataillon, atteignit les Platons, où il ne trouva que des vieillards, des femmes et des enfants : ces malheureux furent éventrés.

SOCO. — Rivière tributaire à gauche de la rivière Laporte.

SOCO (el). — Rivière de la République dominicaine qui reçoit sur la rive gauche les eaux du Garal, et à droite, de l'Anama du Seibo, du Lebrou, de la Culebra, du Magarin, et du Cibao et de la Quasia, dans la province de Seibo. Elle forme confluent avec le Seïbo, et c'est près de ce confluent qu'est assis le village de Santa Cruz de Seibo. Un de ses affluents passe au village de Hato Major.

Cours 70 kilomètres. Elle prend naissance au mont Isabelique, dépendance de los Muertos.

Le port de Soco, formé à son embouchure est un des plus beaux de la République dominicaine. La baie de Soco est formée par la mer des Antilles. L'embouchure est obstruée par des bans de sable. Voyez : Santa Cruz de Seibo,

SOISSONS. — Habitation sucrière située dans la section rurale de la Grande Rivière, commune de Port-au-Prince, en plaine du Cul de Sac, en face de l'habitation Greffin, sur la limite de la commune de Pétion-Ville.

Elle fut mise en vente par la loi du 10 Mars 1814, pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires. Elle appartient aujourd'hui aux héritiers Demoustier Lespinasse.

SOLAGE.— Habitation située à Aquin, En 1803, lors du massacre des Français,un colon du nom de Solage fut protégé par le Général Jean Louis François ; il put s'embarquer et quitter le pays. — Sous le Président Boyer le Général Solage était commandant de l'arrondissement d'Aquin.

SOLEIL.— Habitation située dans la section rurale des Gonaives, commune du même nom. L'Etat y possède 17 ½ carreau de terre occupés par des fermiers.

Voyez : Gonaives.— Pont Soleil.

SOLETTE.— Habitation située dans la section rurale du Fond-Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets, dans les environs des frontières dominicaines.

SOLETTE. — Habitation située dans les deux sections rurales de la Gascogne et de la Crête-Brûlée, commune de Mirebalais. L'Etat y possède des terres non arpentés.

SOLON.— Troisième section rurale de la commune de Torbeck, arrondissement des Cayes. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Chateauneuf 5 carreaux de terre, Deronceray 8, Legout 5, Siroux 23. Il y a l'habitation Malval.

SOLON. – Quatrième section rurale de la commune de la Grande Rivière du Nord. Elle est une subdivision de la section rurale de Caracol.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Gradûne 12 carreaux de terre, Simon grande place 21.

SOLON. — Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de la Grande Rivière du Nord, à 3 lieues de cette ville, sur la limite de Sainte Suzanne.

Voyez : Digo Solon.

SONADO (el).— Rivière de la République dominicaine, est un affluent de la Yuna.

SONDEE.— Voyez : Passe ou Pont Sondé.

GERMAIN SONGÉ. - Habitation contigue à l'ancienne Ferme Ecole de Turgeau, commune de Port-au-Prince. Propriétée privée.

SONSONNE.— Habitation située dans la section rurale de la Crête à Pins, commune de la Marmelade. L'Etat y possède deux carreaux de terre occupés par des fermiers.

SORIN.— Habitation située dans la section rurale de la Montagne-la-Voûte, commune de Jacmel.

SOSSONS.— Voyez : Comte Sossons.

SOSSOU.- Section rurale du District de Puerto Plata. En 1839,il y avait 81 habitations cultivées,Produits : 2830 lbs. de café, 526 surons de tabac, 350 [lbs. : livres] de cire jaune.123 barils de maïs, 136 barils de pois,107 livres de riz, 208 gallons de sirop. Coupe d'acajou, 19 ayant livré 158.737 pieds.

SOSUA.— Rade peu fréquentée, située sur la côte Nord de la République Dominicaine, entre Puerto Plata et Puerto Cabarete.

SOUCI.— Voyez : Sans Souci.

SOUFLET.— Petit port situé sur la côte Nord de la République Dominicaine. Ne peut recevoir que de petits bâteaux. Dépendant du District de Puerto Plata.

SOUFRIERE [la].— Sixième section rurale de la commune de l'Acul-du-Nord, arrondissement du Cap-Haitien. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Dumas 20, Foucaud 16, Laborde 5.

En 1840, il y avait 80 habitations bien cultivées en café et vivres; et en dépérissement 115 en café et vivres.Effectif 195.

SOUFRIERE (la).— 6ème. section rurale de la commune de Limbé. Ecole rurale.

En janvier 1893, Jean François et Biassou occupaient ce canton. Laveaux marcha contre eux du Cap, et le Lt.-Colonel Nully enleva la position.

En Octobre 1801, les partisans de Moïse, chassés de la Marmelade par Toussaint Louverture, se réfugièrent à la Soufrière. Toussaint les y culbuta.

En Décembre 1802, Petit Noël Prière, chef de bandes en insurrection contre Leclerc,occupait le morne Balancé et la Soufrière. Quatre cents hommes des 4me. et 7me. demi-brigades coloniales le culbutèrent.

Lorsque Pétion prit les armes contre les français au Haut-du-Cap, Petit Noël Prière sortit du morne Balamé, et le menaça de lui livrer combat sur l'habitation d'Héricourt. Pétion réussit à le gagner.

SOUFPIERE.— Habitation située dans la commune de l'Arcahaie, entre les Vases et Mont Rouis, sur laquelle se trouve le magasin Carrié, appartenant aux héritiers Alexis Carrié.

SOUGRIN.— Habitation et quartier dépendant de Grand-Goâve.

SOULE.— Habitation située dans la commune de l'Anse

d'Hainault, enfermée dans son lit de verdure. Un ruisseau répand sa fraicheur et les chanteurs des bois y vocalisent tout le jour.

SOURÇAILLES [les]. — Cinquième et dernière section rurale de la commune de Pétion-ville, arrondissement de Port-au-Prince. Ecole et chapelle rurales. Contient les habitations : Thébaud, Fournier, Bourré, Kenskoff, Godet, Viard, Furcy, Pernod, Brouette, Ausson, Frégnaud, Viarol, etc.

Elle est limitrophe avec les communes de Port-au-Prince et de Jacmel par le Fond-Ferrier, et avec celle de la Croix-des-Bouquets par le Trou-Coucou.

Elle commence sur l'habitation Kenskoff, (Voyez ce mot), et finit à la Nouvelle Tourraine.

L'école rurale se trouve à Kenskoff où passe une petite rivière. Il y a diverses autres sources, entre autres une à Boucan qu'on traverse en allant à Furcy. (Voyez ce mot). La chapelle se trouve à Furcy ; elle est sous le vocable de Saint Michel.

SOURCE [la]. — Ancienne section rurale du poste militaire de Banica. En 1840 il y avait 19 habitations bien cultivées en café, vivres de toutes espèces, 23 hattes ayant des places à vivres. Total 42.

SOURCE (la). — Voyez : Petite Source. Bas de la Source.

SOURCE (la). — Fort situé à Dessalines. Le 9 Octobre 1888, à l'approche des forces du gouvernement, le général Succès Grand Pierre, chef d'opérations militaires des rebelles du Nord à Verrettes, abandonna le fort, entrainant dans sa fuite le 4e de ligne et les volontaires de la Petite Rivière qui formaient sa division.

SOURCES (les.) — Aux Sources. Des Sources.

SOURCES (les). — Sources d'eaux minérales qui coulent à l'Ouest de la Joca (Artibonite) dans la république dominicaine.

SOURCES CHAUDES [les]. — Sources d'eaux thermales situées aux pieds des Mamelles, dans la commune de Dalmarie. C'est là que les divisions des généraux Francisque, Lys et Borgella, chargés de réduire l'insurrection de Goman en 1819, se rencontrèrent pour lui porter le dernier coup. Ces eaux sortent du bras gauche de la rivière de Jérémie. On y va en traitement malgré le manque d'établissement convenable.

SOURCE AGNES. — Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean-Rabel. L'Etat y possède 102 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SOURCES BALAN. — Voyez : Bon Repos.

SOURCES D'OR (la — Source située dans la commune de

Tiburon, ainsi appelé parcequ'à certains moments on y voit des paillettes d'or.

SOURCE BARRIQUE.— Voyez : Barrique.

SOURCE CHAUDE —. Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande Rivière, commune de Jérémie, bornant au Sud par l'Habitation Saint Michel.

SOURCE CONGO.— Source et habitation situées dans la section rurale des Palmes, commune de Saint Louis du Sud.

SOURCE DÉGOUTÉE. — Rivière qui sort de l'Etang Marc (Cavaillon) et qui sort d'un roche pour jaillir en poussière liquide dans un site curieusement pittoresque.

SOURCE DELIVREE.—Source qui sert de limite à la 1ère section rurale de Port-à-Piment et au Morne Père.

SOURCE DESDUNES. — Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive droite, commune de Saint Marc. L'Etat y possède 45 carreaux de terre occupés par des fermiers. Voyez : Desdunes.

SOURCE ESPAGNOLE (la).— Source située dans la commune de Miragoâne près du rivage. Dans le mauvais temps, les petites barques vont se briser quelquefois sur les rochers de la pointe de cette source.

SOURCE LECLERC ou BAIN LECLERC.— Source située dans les hauteurs de Martissant, près de Port-au-Prince. Alimente cette ville ; ce travail exécuté en 1884 est dû à l'ingénieur haïtien Léon Laforestrie. Il parait que Mme Leclerc, Pauline, sœur de Bonaparte allait y prendre son bain. C'est pourquoi on lui a donné ce nom. Cette source appartient à la ville de Port-au-Prince. Une limite au Sud de la ville de Port-au-Prince passait à la Source Leclerc jusqu'au fort Mercredi et à la source Diquini.

SOURCE MATELAS (la).— Source située dans la commune de l'Arcahaie, section rurale de Boucassin, à 7 lieues de Port-au-Prince. Bien emmenagée, et jointe à celle de Manègue et des Matheux, elle pourrait arroser plusieurs habitations aujourd'hui incultes faute d'eau, situées entre les Sources Puantes et l'extrémité Ouest de la section rurale des Vases. La Source Matelas est la limite des communes de la Croix-des-Bouquets et de l'Arcahaie. D'après la loi du 17 juin 1898 (Moniteur du 25 juin 1898) cet endroit est devenu une section rurale de la oommune de l'Arcahaie détachée de la 2e section rurale des Varreux, commune de la Croix-des-Bouquets. Cette nouvelle section s'étend du cours d'eau de la Source Matelas jusqu'au Fort Roy et relève du tribunal de paix de Cabaret. On a toujours prétendu qu'une immense fortune du Comte de Pressunié, colon de Saint Domingue, de

35 millions y été enterrée. Des particuliers ont tenté souvent, toutefois sans succès, des recherches pour trouver cette fortune enfouie dans la terre.

SOURCE PLANCHE (la).— Habitation inoccupée située dans la commune de l'Anse d'Hainault.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

Source du même nom située sur cette habitation.

SOURCE RONDE.— Source située dans la section rurale des Côtes de Fer, commune du Môle Saint Nicolas. La grande route de la section y conduit.

SOURCE SALÉE (la).— Source d'eau salée située au Détour près de Miragoâne, au bord de la mer. Les habitants de cette ville vont s'y baigner le matin.

Pendant l'insurrection de Boyer Bazelais à Miragoâne, en 1883, la Source Salée était occupée par les troupes du gouvernement.

SOURCE SALEE (la).— Source d'eau salée située dans la section rurale de Martissant, commune de Port-au-Prince, au bord de la mer. Bain de mer. Jolies villas.

SOURCE SALEE [la]. — Source d'eau salée située dans la section rurale du Morne-à Bateau, au bord de la mer.

SOURCES (les).— Montagne qui s'avance aux Gonaives.

SOURCES PUANTES (les).— Sources d'eaux sulfureuses situées dans la commune de la Croix-des-Bouquets, sur le chemin de Port-au-Prince à l'Arcahaie, au bord de la mer, à 6 lieues de la capitale, dans le coin Nord Ouest de la baie de Port-au-Prince,

Elles ont quelquefois guéri des maladies jugées incurables On en sent l'odeur à 1 lieue avant d'y arriver. Elles naissent au pied d'une colline immédiatement à la mer de plusieurs ouvertures souterraines, d'un roc assez dur dans un passage étroit au pied du morne des Orangers. L'eau est claire et marque 34 degrés Celsius, elle exhale une forte odeur d'acide sulfhydrique. Elle a un goût d'urine qui suppose la présence de bases alcalines telles que soude, potasse et chaux. On remarque sur les pierres baignées dans les eaux de la source un précipité de soufre finemént cristallisé, ce précipité provient de l'oxydation de l'acide sulfhydrique à l'air. [Légitime. Un an au Ministère. P. 2173.] Dans le voisinage des Sources il y a de vieilles fondations qui font présumer leur utilisation du temps de la colonie.

En décembre 1802, le commandant Louis Lerebours occupait les Source Puantes pour Larose, le chef des insurgés des mornes de l'Arcahaie. Larose était l'ennemi de Dessalines. Cependant Pétion, officier de Dessalines, venant à pas-

ser par les Sources Puantes pour se rendre à la Petite Rivière de l'Artibonite rejoindre son chef après avoir accompagné Geffrard au delà de Léogane, Lerebours avertit Larose de l'arrivée de Pétion. Larose envoya au devadt de lui un escadron qui l'accompagna jusqu'à l'Arcahaie.

C'est aux Sources Puantes que l'aide de camp de l'empereur Dessalines, envoyé de Marchand auprès de lui par André Vernet, son ministre des finances et de l'intérieur, apprit la mort de l'empereur au Pont Rouge en Octobre 1806.

Lors de la levée du siège de Port au-Prince par Christophe en 1812, après la défection du général Magny en faveur de Pétion, le roi du Nord fit tuer aux Sources Puantes 200 prisonniers qu'il avait faits à Santo et à Sibert.

En 1807 à l'approche des troupes de Pétion contre Christophe, le général Larose se fortifia à la Source Puante. Les troupes de Pétion laissèrent derrière elles la Source Puante et se présentèrent devant l'Arcahaie, enlevèrent le fort Sabourin et les Vases en marche sur Saint Marc. Larose se retira vers la hatte Aubry pour échapper à une destruction totale.

En 1815, le roi Christophe envova auprès de Pétion au Port-au-Prince le comte du Trou et le baron de Ferrier hommes de couleur, et le baron de Dessalines et le chevalier d' Edouard Michaud, noirs, pour proposer la réunion des haïtiens afin de tenir tête aux français en cas d'attaque de leur part. Ces quatre envoyés étaient porteurs de dépêche du comte de Limonade, ministre du roi, au général Pétion ; ils arrivèrent aux Sources Puantes. Pétion envoya un de ses aides de camp pour les accompagner au Port-au-Prince. Les envoyés entrèrent au Port-au-Prince le 18 février, et furent accueillis par le peuple avec des transports de joie. Le lendemain dans la rénion des généraux au palais national, les propositions du roi furent repoussées et les députés repassèrent les frontières.

SOURCE RONDE (la).— Poste situé à une lieue et demie du Môle établi par Lamarre en 1808 contre les troupes de Christophe. Dans un combat du 29 septembre les républicains eurent 80 hommes tués ou blessés.

Après la mort de Rébecca à Petite Place Payette, le général Romain se rendit à Jean-Rabel d'ordre de Christophe ; à son approche les habitants s'enfuyaient dans les montagnes; il laissa le bourg désert, pénétra dans les montagnes par la Source Ronde et parvint au Môle.

SOURDE (la).— Rivière de la commune de la Grande Rivière du Nord. Une des limites de l'arrondissement de la

Grande Rivière descend par la Sourde jusqu'à venir reconnaître le quartier de Pignon.

SOURDE (la). -- Fort construit en 1804, dans la commune de la Grande Rivière du Nord au bord de la rivière de la Sourde. Une des limites de l'arrondissement de la Grande Rivière descend par la Sourde jusqu'à venir reconnaître le quartier de Pignon.

Il y a une crête qui sépare Hinche de Vallière qui vient reconnaître cette limite vers la Sourde.

Le 1er janvier 1809, Bergerac Trichet enleva le fort de la Sourde sur les troupes de Christophe, et menaça la Grande Rivière du Nord et le Cap. Devant des forces supérieures de Christophe, Bergerac Trichet évacua la position le 5 janvier, et se retrancha sur les rives de l'Artibonite qu'il évacua à son tour le 3 avril pour regagner Port-au-Prince par Neibe.

Le 10 juin 1809, le président Pétion, allant attaquer Christophe dans le Nord, après avoir tenté de passer l'Artibonite avec le gros de son armée, fut obligé de renoncer à cette entreprise en présence des feux de l'ennemi et des eaux grossies par les pluies ; il envoya le général Lys avec une colonne à la Sourde, et se dirigea lui-même sur Saint Marc. Le 12 juin, Lys part de la Crête Brûlée, fait une pointe dans le Nord, et se présente devant la Sourde. Le 21 juin, David Troy, colonel du 22e régiment, sénateur de la Republique, trouva la mort à l'attaque du fort. Il avait 39 ans.

SOUTAYANT ou ST. AGNANT.— Habitation située dans la section rurale de la Rivière de Barre, commune de Saint Louis du Nord.

SOUTY. —Habitation située dans la section rurale de Moulin, commune de Gros-Morne. L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers,

SOUTY. — Habitation située dans la section rurale de la Ravine Gros Morne, commune de Gros-Morne. L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SOUTY. - Voyez : Isaac Souty. Louis Souty. Louty.

SOUVERBY. - Emplacement situé à Port-de-Paix de 30 pieds de façade sur 90 de profondeur, bornée au Nord par la rue du quai. Voyez : Suberby.

SOYETTE. — Habitation située dans la section rurale de Petit Boucan, commune de Léogane.

SUD.—Un des cinq départements de la république d'Haiti, (Voyez l'ancienne division au mot HAITI et le tableau page...) comprenait les arrondissements des Cayes, de la Grand'Anse, de Nippes, d'Aquin, des Côteaux et de Tiburon. Neuf séna-

teurs. Ce département est plus long que large. C'est une presqu'île fortement dessinée, longue de 60 lieues dont les côtes mesurent 200 kilomètres. Le côté le plus étroit, s'étend de Grand-Goâve à Jacmel, soit 8 lieues. Elle s'étend depuis le 75 ° dégré et plus jusqu'au 77e de longitude.

Il est borné au Nord à l'Ouest et au Sud par la mer et à l'Est par le Département de l'Ouest.

Lorsqu'Haiti sortit des eaux la péninsule du Sud n'était qu'un groupe d'ilots qui s'est joint plus tard à la masse par la force soulevante. Quelques têtes des mornes de la Selle et de la Hotte surnagèrent d'abord de l'Océan ; elles se couronnèrent de coraux. La différence de climat entre le Nord et le Sud est grande. Vers la fin de novembre les côtes souffrent de sécheresse ; à la fin d'avril elles sont gratifiées de 5 à 6 semaines de pluies. L'indigène appelle l'hiver la période des orages d'avril à novembre. Sur toute la côte Sud la brise de mer souffle du Sud Est ou d'Est Sud Est.

Aux premières années de l'occupation française tandis que le reste de la colonie était bien peuplée, cette partie était au contraire, presque sans habitants. Malgré son étendue, elle n'était occupée que par une population s'élevant à peine à 100 individus. Ponr remédier à cet état de choses la France, profitant de la Paix de Ryswick, concéda, en 1698, pour une période de 30 années, le territoire qui forme ce département, à la compagnie de Saint Louis ou de l'Ile à Vâches, qui se chargea d'y transplanter, en cinq ans, 2.500 noirs et 1.500 blancs pour hâter la prospérité de la colonie. Cette société ne prospéra pas dans son entreprise. Par sa mauvaise adminisiration elle se ruina au bout de 20 ans, et dut, sans délai, rétrocéder ses droits à la couronne, qui les concéda à la compagnie des Indes.

Comme les autres départements, celui ci est souvent en proie aux convulsions civiles. Les hommes du Sud peuvent réclamer avec orgueil que c'est de leur sein que jaillirent les premières étincelles de la liberté. En 1789 c'est parmi les esclaves noirs du Sud que se révéla d'abord le désir des masses de parvenir à la jouissance de ce droit sacré de l'humanité ; il y eut des mouvemeuts séditieux parmi eux. Ce furent encore les hommes de couleur du Sud qui sous les ordres de Rigaud en 1790 remportèrent la première victoire contre les colons, leurs communs ennemis. En 1792 c'est encore dans le Sud que 700 esclaves noirs, parvenus à leur affranchissement par leur propre énergie sous l'égide de Rigaud annoncent à 500 mille autres de leurs frères que la liberté ne peut tarder à les émanciper.

La guerre civile entre André Rigaud et Toussaint Louver-

ture s'y déroula en 1800. Celui-ci le conquit en 15 mois. L'insurrection de Goman y dura 13 ans. Le 3 novembre 1810 le Sud forma un gouvernement scissionnaire,dirigé par Rigaud sous le titre de *général en chef*, ensuite par le général Borgella jusqu'au 20 mars 1812, époque à laquelle ce département après la mort de Rigaud se réunit à la république.

Rigaud était revenu en Haiti le 7 Avril 1810,Pétion le combla de faveurs, et l'investit le 19 mai du commandement de l'armée du Sud pour réprimer l'insurrection de Goman. Il mourut le 14 mars 1812. L'insurrection de Goman ne prit fin que le 18 février 1820, sous le gouvernement du président Boyer.

De 1868 à 1869, l'insurrection des Cacos s'y répandit et le Sud fut le théâtre de sanglantes batailles.

Le Sud est raversé de l'est à l'ouest par une longue chaine montagnes de 365 kilomètres du Cap des Irois à l'Ouest à la pointe Avarena à l'Est et qui distribue ses eaux en deux versants principaux : ce sont la Hotte, les monts Cartaches, les montagnes de Macaya. Les étangs sont ceux de Miragoâne, l'étang Durissy, les étangs Pernélé et Bossier. Entre les Côteaux et Torbeck, au Sud Sud Ouest il est terminé par une ravissante péninsule, où domine une succession de pics coniques, témoignant ainsi leur origine volcanique.Ses côtes sont, ça et là, hérissées d'escarpements, au pied desquels les flots déferlent avec violence. Ils sont formées tantôt d'alluvions. le plus souvent de dépôts arénacés, ou de roches d'origine neptuvienne. Les caps sont : le bec du Marsouin, la pointe de Jérémie, le cap Rose, la Seringue, le cap Dame-Marie, les Irois, le cap à Foux, le cap Tiburon. les pointes à Gravois et de l'Abacon. L'isthme et la presqu'ile des Baradères s'y trouvent. Les îles sont : les Cayemites, la Navase, l'île à Vâche et la Grosse Caille. Les baies sont celles de Miragoâne, des Baradères, des Cayemites, des Abricots, des Irois, du Mesle, de Saint Louis, d'Aquin, des Flamands. Les plaines sont celles des Cayes, du Fond et la Plaine à Jacob. Forêts vierges.

Les rivières sont celles de Dame Marie, de Tiburon, de la Cahouanne, des Anglais,de Chardonnières, de Port-à-Piment, de Torbebk, de l'Ilet, la Ravine du Sud, de Cavaillon. la Guinaudée, la Voldrogue, des Roseaux des Baradères, de Nippes, de Grand-Goàve, des Citronniers.

On y rencontro des vallées, de luxuriants vallons au fond desquels serpentent d'abondants cours d'eau.

Le climat est humide et doux, l'air est assez salubre, excepté dans les endroits marécageux. Exposé aux vents du Nord et du Sud, ce département est souvent visité, à l'époque de l'hivernage, par des bourrasques si furieuses, qu'elles

renversent parfois les arbres et les maisons. Ainsi en 1810, en 1817, le 13 août 1831 et en septembre 1878, des ouragans ravagèrent plusieurs points de sa surface. Le gouvernement suspendit à ces occasions la perception des droits de patente et de l'impôt locatif dans les arrondissements des Cayes, de Tiburon, d'Aquin et de la Grand'Anse

On y trouve des sources thermales, le cristal de roche, des minerais de fer, la houille, le soufre, des carrières de gypses, le marbre blanc et noir, le silex, pyromaque, le lignite, le quartz, la terre à potier et d'autres productions du règne minéral.

Différents végétaux y croissent, tels que l'oranger et ses diverses variétés " bigarade, mandarine " le couroupite boulet " Diaca ", le cafier, le cotonnier, la canne à sucre, le chataignier, le cacaoyer, l'abricotier, le cocotier, l'icaquier, le sucrin, le cornichon, l'acajou, le campêche, le brésillet, le cocomacaque, des plantes pour la médecine et la teinture, ainsi qu'une variété d'arbres propres aux constructions navales, à l'ébinisterie, à la menuiserie, à la charpente et à la carosserie.

Ce département offre de beaux chevaux, des nuées d'abeilles et de perroquets, beaucoup de moutons, de cabrits et de porcs, le sanglier des Antilles.

On y fabrique des objets de poterie grossière, des chapeaux de paille, du rhum, du tafia.

Le Sud possède 216 écoles, 367 maîtres, 11.245 élèves.

Le commerce du Sud avec les nations étrangères est florissant.

Le 29 août 1791, les affranchis du Sud se donnent des chefs ; ce furent Rigaud et Borgella. Ils s'étaient déjà réunis le 5 novembre 1790, à la voix d'Ogé.

Le 22 septembre 1793, le commissaire civil Polvérel proclama dans le Sud, la liberté générale des esclaves, déjà proclamée dans le Nord par Sonthonax.

Le 18 janvier 1807 le général Etienne Elie Gérin fut nommé général en chef du Sud.

SUD.— Voyez : Ravine du Sud.

On appelle Canal du Sud ou de la Gonâve " aussi Canal de Yaguana " le détroit qui existe entre Haiti et la Gonâve au Sud. Ce canal mesure 60 kilomêtrrs jusque dans la baie de Port-au-Prince. Sa largeur moyenne est de 35 kilomètres. Les récifs sont les Rochelois qui invitent les navigateurs à la précaution. Il est oppoeé au Canal du Nord.

SPEBACK.—Habitation située dans la commune des Abri-

cots, appartenant à l'Etat. Fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale. Belle rivière du même nom aux portes de la ville sur la route de Dame-Marie.

En 1736, on y planta le cacaoyer qui s'y développa extraordinairement bien et atteignit la hauteur de trente pieds.

SPONVILLE.--Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Grande-Baie du Mesle, commune de Saint Louis du Sud, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

STERLING. -- Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

STOCK.-- Voyez : Henry Stock.

SUBERBY.-- Habitation située dans les hauteurs de la commune de Port-de-Paix. Voyez : Souverby.

En février 1802, un noir nommé Colin, de cette habitation, servit de guide à la colonne française du général Debelle en marche pour combattre Maurepas aux Trois Pavillons. Nicolas Louis, avec 40 hommes, attaqua cette colonne à Payette Petite Place, la poursuivit jusqu'aux Trois Rivières, où il la défit complètement dans le fleuve. Colin Suberby fut tué au milieu de ce fleuve.

SUBIDA DE LA PALMA.-- Montagne du Cibao Central au Nord de la plaine d'Azua et à l'issue de la vallée de Constance.

SUCIA. — Montagne dépendant de la chaine du Cibao central située à la source de Nisao. Il y existe un lac mystérieux sur son sommet. Ovando fit rechercher ce lac et donna l'ordre de l'explorer à 2 hommes résolus, Piedro de Lumbreros et Rodrigo de Mescia. Le morne est d'un côté si inaccessible que l'expédition se vit forcée de prendre le côté opposé, un chemin plus long mais moins ardu. Mescia et ses aides furent retenus par la fatigue et un bruit terrifiant. Lumbreros, quoique fatigué et transi de froid, continua sa marche malgré tous les obstacles. Il arriva enfin au sommet de la montagne. Il vit un lac qui lui parut d'une largeur d'une portée d'arquebuse et trois fois plus long. Il ne s'en approcha qu'à 12 ou 15 pieds car le bruit qui semblait s'augmenter constamment l'avait tellement effrayé qu'il ne savait plus ce qui se passait autour de lui.

SUD EST.— Etait un ancien département de la colonie de Saint Domingue. (Voyez au mot HAITI)

SUFLE ou SUFFLET.— Petit port peu fréquenté, situé à

l'Ouest de Puerto Plata. De grands navires ne peuvent pas y mouiller.

Le Rio Sufflet se jette dans la mer entre le Bajabonito et et la Yasica.

SUFFREN. — Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc. commune de Terrier-Rouge. L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SUIRE.— Habitation de la section rurale des Orangers, commune de Léogane.

SULLY. — Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade. L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

SUREAU.— Voyez : Bois Sureau.

Un nommé Sureau, négociant français en 1818 avait ses maisons de commerce établies au Port-au-Prince, à Jacmel et aux Cayes ; c'était le banquier du gouvernement de la république.

SURIN.— Fort situé à Miragoâne, a été occupé par les troupes du gouvernement pendant l'insurrection de Boyer Bazelais en 1883. Inquiétait les rebelles.

SURUGUES.—Habitation et quartier dépendant de Grand-Goâve.

SUSUA [la]. — Petite rivière qui se jette dans la mer près de Puerto Plata.

SUSUA.— Petite rivière qui se jette à droite dans la Jayna. On y a trouvé de l'or.

SUZANO.— Rivière tributaire de l'Artibonite à gauche.

SUZANNE.— Voyez : Sainte Suzanne.

SUZETTE.— Nom d'une rue à Corail.

SYLVESTRE.—Poste de la commune de Vallière, placé sur la limite de l'arrondissement de Fort-Liberté.

SYRIAQUE. — Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond-Bayard, commune de Corail, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

T

TABARA (la.) — Rivière de la république dominicaine, qui passe au vieux bourg d'Azua, et se jette dans la baie d'Ocoa.

TABARRAS. — Village situé sur le Yaque du Nord à 45 kilomètres au Sud Ouest de Santiago. Près de ce village il y a des mines d'or tantôt dans le sol, tantôt dans la rivière, et des traces des anciens travaux des Espagnols. Les indigènes viennent vendre l'or trouvé à Santiago.

TABARLA (la) — Rivière de la république dominicaine, qui reçoit la Viajata, la Sanajoa, et dont l'embouchure est rapprochée de celle de la Hura [Jura] dans la mer des Antilles à la baie d'Ocoa : 37 kilomètres de long. Sort de la Loma Viajama.

TABARY. — Habitation située dans la commune de Limonade.

TABOIS ou PACAUD. — Habitation de la section rurale du Morne Rouge, commune de la Plaine du Nord.

TABLAS (las). — Montagne isolée dans la plaine près de la chaine centrale du Cibao.

TABLE (la). — Petite île située sur la côte Nord Est de la Beate. [Voyez dessin de la Beate].

M. de Geffrard était duc de la Table, sous l'Empire en 1849.

TABLE DU DIABLE (la). — Dolmen taillé à 20 pas du rivage par la mer en furie dans la commune des Côteaux sur l'Anse-aux-Palmiers.

TABLORES (los). - Vaste habitation située dans la section rurale de Aguahidionde, commune de Hinche. Coupes de bois d'acajou.

TABUTEAU. — Habitation située dans la section rurale de la Rivière Salée, commune de Baradères.

TACHE. - Voyez : Boucan Tâche.

TACHE. — Habitation située entre Jean-Rabel et Port-de-Paix.

TACHERE. — Habitation située dans la section rurale de

Bas Ravine, commune de Cavaillon. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TACO. — Habitation située dans la commune de Jacmel.

TAIRON.— Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande Rivière, commune de Jérémie, bornant à l'Est l'habitation Férou.

TAIFER ou TAILLEFER. — Dix-sepsième section rurale de la commune de Port-au-Prince. Paroisse Sainte Anne. Ecole rurale. Productive en café. La source Mahotière prend naissance dans le morne Taïfer. Le morne Taïfer (429 mètres) dépend de la chaine de la Selle. La vallée étroite de la Rivière-Froide franchit la chaine Taïfer pour redescendre dans le lit de la Grande rivière de Léogane (217 mètres). Dans une montée continue, le chemin remonte encore jusqu'au morne des Commissaires (1412 mètres.)

TAKA.— Montagne située entre Verrettes et le Gros-Morne de Saint Marc, et qui borne la plaine.

TALAVIGNE.— Quartier de la ville de Jacmel, situé en dehors de l'enceinte de la ville. sur une éminence.

En 1799, Beauvais négligea d'armer ce point pour en défendre l'entrée à l'armée de Toussaint Louverture. Le 5 janvier 1800, à minuit, il fut enlevé par Laplume. Auger fit uno sortie impétueuse : les troupes du Nord chancelaient. Auger pénétrait déjà dans les redoutes sous la mitraille la plus meurtrière, lorsque Dommage et Nérette, après d'héroïques efforts, parvinrent à arrêter son élan et à dégager le général Laplume prêt à être fait prisonnier par les Jacméliens. Auger. enveloppé de toutes parts de troupes cinq fois supérieures en nombre aux siennes, se forma en colonne serrée, perça à la baïonnette les masses ennemies, et se retira sous la protection des forts Léogane et du gouvernement. Bazelais, chef de bataillon, fut blessé. Le général Laplume et le lieutenant colonel Lacroix furent atteints de plusieurs balles.

Le fort Talavigne fut enlevé aux Jacméliens qui, pendant le reste du siège, ne purent plus le reprendre. Dessalines fit aussitôt tourner les pièces de ce fort contre la ville, qu'il commença à canonner activement. Toussaint y fit établir une batterie de mortiers et de canons de gros calibre. Des bombes et des obus furent lancés nuit et jour sur la place.

TAILLARD. — Habitation caféière située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de Pétion-Ville.

TAMARIN.— Voyez : Pont Tamarin.

TAMISÉ — Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

TANACHE— Habitation située dans les montagnes en avant de la Grande Rivière du Nord.

Le 3 Janvier 1795, Moise, lieutenant de Toussaint Louverture, s'empara d'un camp que les Espagnols de la Grande Rivière y avaient élevé.

TANAMA (la).— Rivière de la république dominicaine, qui se jette dans le Quiabon, province de Seibo.

TANCRÈDE.— Habitation située dans la section rurale de Camp-Perrin, commune des Cayes, bornée au Nord par l'habitation Jomin, au Sud par l'habitation Toirac, à l'Est par l'habitation Geffrard.

TANNERIE (la).— Quartier situé près de Milot.

En avril 1792, Biassou y réunit 500 hommes et menaça le Cap. En Janvier 1793, le gouverneur Laveaux marcha contre lui du Cap,Cette position était bien fortifiée et réputée inexpugnable, entourée d'un fossé large et profond ; et armée de 14 pièces de canons. Cette redoute avait été élevée par les blancs ingénieurs prisonniers des esclaves, au lieu où Mr de Belzunce, ancien gouverneur de la colonie, avait fait monter 4 pièces de campagne. Laveaux chassa les insurgés de Milot et les poursuivit jusqu'au pied du fort de la Tannerie où ils se renfermèrent· Ils ne pouvait battre en brèche cette redoute, n'ayant que 6 pièces de campagne, mais, profitant de l'ardeur des soldats, il ordonna aux troupes de ligne de monter à l'assaut. Eelles obéissent avec enthousiasme, et sont repoussées avec perte, écrasées sous la mitraille des 14 pièces de la fortification. Biassou, soutenant le courage des siens, déployait la plus rare audace, et s'exposait sur les remparts aux plus garnds dangers. Les volontaires du Cap, sous les ordres de Dessources, attaquent à leur tour, et marchent avec fierté sans tirer un seul coup de fusil, au milieu de la mitraille qui les foudroie. Le reste de l'armée, étonné de tant de courage, jette des cris d'admiration et d'enthousiosme. Les volontaires parviennent au sommet d'un petit morne qui domine la Tannerie. Se voyant soutenus par la colonne commandée par Desprès, ils se précipitent sur les retranchements, atteignent les fossés, puis les embrasures du fort, malgré le feu le plus vif des insurgés. En même temps arrivent des troupes de ligne, le corps des affranchis, qui escaladent les murs. La cavalerie s'ébranle pour couper la retraite à l'ennemi. Biassou, déconcerté par tant d'insistance, prend la fuite, et les blancs arborent le drapeau tricolore sur les remparts. C'était le 18 janvier.

Les blancs, ne pouvant lutter d'agilité à travers les bois

avec les noirs, ceux-ci eurent le temps de gagner les hauteurs de la Grande-Rivière et de Dondon,

Pendant l'attaque de la Tannerie, Jean François, l'émule de Biassou, ne fit aucune tentative de secourir celui-ci, qu'il désirait voir périr.

Pendant l'affaire de Galbaud au Cap, Jn. François attaqua le fort de la Tannerie, dont il s'empara après un léger combat. En 1803 le général Romain occupait avec les indigènes les mornes Pelé et Lecurieux près du Cap. Le général Clausel sortit de cette ville pour aller l'en déloger, et ordonna à Cagnet et à Jacques Tellier de s'emparer de la Tannerie pour couper la retraite aux indigènes le 24 juillet.

Le 15 mars 1878, le général Montpoint jeune, commandant l'arrondissement du Cap, se tenant au quartier général de la Tannerie, déclara le général Jascine hors la loi, et autorisa chaque citoyen à lui courir sus. Ce Jascine s'était mis en rébellion contre l'autorité, et avait élevé des remparts au Carrefour Jean Bernard. Il agissait de concert avec Gélus Bienaimé (Voyez Limonade et Louis Tanis à Port-au-Prince.) Les cris de la sédition étaient : A bas la Constitution de 1867. A bas le président Boisrond Canal, et Vive le papier monnaie.

S. E. D. Pierre de Sonthonax était Comte de la Tannerie, sous l'Empire en 1849.

TANNERIE (la). — Position située près des Gonaives.

En février 1802, Morisset et Marinier repoussèrent l'armée française aux portes des Gonaives. L'armée française avait à sa tête le général Leclerc en personne ; elle se retira à la Tannerie.

Le 14 août 1869, les Cacos de Saint Marc pénétrèrent un instant dans la ville des Gonaives par le poste de la Tannerie ; mais ils ne purent s'y maintenir.

TANNERIE. — Habitation située à gauche du calvaire des Figuiers à Saint Marc en suivant le chemin de Gros-Morne.

TAPAGE. – Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de Port-au-Prince.

TAPICAU. — Habitation située dans la section rurale de la Croix-Léveillé, commune de Torbeck.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

TAPION (le). — Torrent situé à 3 lieues vers l'Ouest de la rivière de Verrettes, tributaire de l'Artibonite dans son cours inférieur. Il tarit vers le mois de janvier.

TAPION (le). — Morne situé entre Léogane et Grand-Goâ-

ve, faisant promontoire sur la mer. [Voyez : Antoine] Il dépend de la chaîne de la Selle.

TAPION BLANC (le). Il y a le Grand et le Petit Tapion Blanc. Ces deux promontoires sont situés à gauche en entrant dans la baie de Jacmel.

TAPION BLEU (le). — Habitation située dans la commune de Saltrou, sur un morne formant promontoire.

TAPION DE PETIT-GOAVE (le). — Morne élevé situé en avant de Petit-Goâve sur le chemin de Grand Goâve, et dépendant de la chaine de la Selle. Il est remarquable par les mesures de la longueur du pendule prises par les académiciens Godin Bouquer, Lacondamine et de Puységur en juillet 1735. Ils déterminèrent aussi la hauteur du rocher à 325 toises, soit 692 mètres. Le Tapion tombe abrupt dans la mer, et a une largeur de 7,5 kilomètres.

Lorsque le 18 juin 1799, Faubert s'empara de Petit-Goâve sur le général Laplume, la garnison abandonna la ville, et se replia sur le Tapion. Les colonels Faubert et Geffrard s'emparènt du Tapion.

Lorsque Pétion, abandonnant au Grand-Goâve le parti de Toussaint, vint trouver Rigaud à Thauzin, il conseilla à Toureau, général en chef, d'éviter une bataille rangée avec Dessalines, et d'aller se retrancher au point le plus élevé du chemin qui traverse le morne Tapion, entre Grand-Goâve et Petit-Goâve. Toureau accueillit son avis, ordonna à Octavius d'abandonner Foucher, évacua Thauzin, laissa une garnison dans un fort, dit le Blockauss, et se retira au Tapion avec son armée. Le Blockauss était élevé sur un mornet dans un coude que forme le chemin qui conduit à Petit-Goâve. Il dominait la grande route, et pouvait inquiéter considérablement, par une artillerie bien servie, les troupes du Nord qui couvraient la plaine. Toureau fit connaître à Rigaud aux Cayes les forces exactes de l'ennemi, et lui demanda des renforts afin de contraindre Dessalines à abandonner Thauzin. Rigaud arriva aussitôt au Tapion. Il blama publiquement Toureau de s'être retiré au Tapion en suivant les avis de l'adjudant général Pétion. Il ordonna de reprendre Thauzin.

Lorsqu'en mai 1800, les Rigaudins, retraitant sur le Sud, abandonnèrent le Tapion, ils livrèrent toutes les propriétés aux flammes.

TAPON. — Habitation située dans les mornes de Léogane. Produit beaucoup de cafés.

TAPONA. — Habitation située dans la commune de Dame-Marie. La vue est très étendue ; on voit les sommets inhabités de l'Anse d'Hainault, les forêts vierges des Anglais où le

sanglier défie l'imprudent chasseur, les Eaux-Chaudes qui attirent un grand nombre de malades, le morne de la Mamelle où prend naissance une rivière que l'on traverse quinze fois, enfin la vallée de la Grande Rivière qui apparaît, vue de cette altitude, comme une vaste plaine. Chapelle rurale dédiée à Saint Joseph.

TAR.— Nom aborigène de l'Etang Saumâtre.

TARDIVEAU.— Habitation située dans la section rurale de Haut-Cahos No. 2, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite. L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TASSY.— Habitation située dans la commune de Dessalines, sur la route de Saint Marc. En cet endroit la route a été restaurée en 1887.

TASSY RENAL.— Habitation située dans la section rurale du Bac Coursaint No. 1er, commnne de la Petite Rivière de l'Artibonite. L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TAUPIN.— Habitation située dans la section rurale des Crochus, commune de la Croix-des-Bouquets.

TAUREAU [le]. -Source thermale située à Banica,qui mugit comme la mer. L'eau en est chaude. On y peut faire cuire un œuf.

TAVERNE.— Habitation située dans la plaine de Port-Salut. En janvier 1803, les indigènes indépendants, ayant à leur tête Férou, battus par les français sur l'habitation Béreault, se retirèrent sur l'habitation Taverne. Là ils se rendirent les uns à Maraudhuc, les autres au morne Fendu sur l'habitation Mallet.

Le 8 Octobre 1806 le général Moreau, arrêté aux Karatas, lors du soulèvement provoqué par le juge de paix Messeroux, fut interné sur l'habitation Taverne. L'insurrection se répandit dans tout le pays.

TAVERNEAU.— Habitation située dans la section rurale du Bas de la Rivière, commune de Tiburon. L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TAVERNY.— Voyez : Welche Taverny.

TAVET.— Habitation située dans la commune de Jacmel.

En 1799 pendant la guerre civile entre Toussaint et Rigaud, Dessalines achemina de Léogane sur Tavet le colonel Nérette pour soutenir secrètement les deux chefs de bandes Lafortune et Conflant qui s'étaient insurgés contre Beauvais à la Vallée et à Bainet. Nérette s'était bien retranché à Tavet. Birot l'attaqua le 5 août et enleva la position. Birot fut

blessé dans l'action. Au lieu de consacrer sa conquête, il se retira à Dénard. Lorsque Toussaint apprit le résultat de la bataille de Tavet, il s'écria que Beauvais s'était aussi soulevé contre la République. Il renforça ses troupes à Léogane et les porta à 25.000 hommes.

Nérette reçut l'ordre de réoccuper Tavet. Le commandant Gauthier qui remplaçait Birot à Dénard l'attaqua et fut repoussé.

Vers le milieu de Septembre 1799, Dieudonné Jambon, commandant de l'arrondissement de Léogane pour Toussaint, fit transporter à Tavet, à bras, de l'artillerie à travers les mornes de Tavet devant Jacmel. Toussaint lui-même dirigeait enpersonne les travailleurs au milieu de profonds précipices, partageant les fatigues des soldats et trainant souvent avec eux les pièces de canons de Port-au-Prince à Jacmel.

En Juillet 1802 à l'arrivée des français, Pierre-Louis Diane après avoir incendié et pillé Léogane, s'était retiré au Cabaret. Quant le général Dubois marcha sur cette position. Pierre Louis Diane était à Tavet fortifiant la place. Ses soldats qui s'étaient partagé les dépouilles de Léogane, ne se doutant pas que les français pussent pénétrer dans la montagne pour les attaquer, jouaient au milieu d'un ravin, dans le plus grand désordre. Tout-à-coup, ils entendirent une fusillade et apprirent que leur poste avancé est enlevé, ils se saisissent de leurs armes et veulent se mettre en bataille ; mais déjà les français débouchaient sur eùx au pas de charge et les attaquèrent en exécutant des feux de pelotons. Les indigènes ne font qu'une seule charge, prennent la fuite et abandonnent tout leur butin. L'adjudant-général Dubois fut blessé dans l'action. Pierre-Louis Diane rallia ses soldats qui avaient battu les anglais à Trianon et à Mirebalais, et leur dit qu'il fallait réparer la honte de la veille. Après avoir relevé leur moral, il marcha sur le Cabaret-Quart. Là il apprit que les français s'étaient retirés à Botin dans la plaine de Léogane. Il marcha contre eux. Il fut repoussé, et revint à Tavet, abattu, consterné, et s'y retrancha.

Dieudonné Jambon et Ferrand qui commandaient pour Toussaint à Jacmel firent transporter toutes les armes et les munitions de cette ville à Tavet ; mais lorsque Mimi Bordes se fut prononcé contre les cruautés que Dessalines avait ordonné d'exécuter à Jacmel, ces armes et ces munitions rentrèrent en ville.

Dès qu'il apprit la soummission de Jacmel, Pierre Louis Diane abandonna Tavet, et passa dans la plaine du Cul de Sac en gagnant les mornes de Grand-Fond.

En 1802, Cangé, homme de couleur, ancien officier de l'armée de Rigaud, mit la section en révolte contre les français, après la déportation de Toussaint. Les généraux Rochambeau et Pageot se trouvant à Léogane n'osant traverser ces montagnes pour secourir Jacmel assiégé par les insurgés, répandirent le bruit qu'ils allaient prendre le chemin de Tavet. Le gros des insurgés se porta tout de suite vers ce morne pour les y attendre et les exterminer ; le chemin de Léogane à Jacmel se trouva presque ouvert Rochambeau et Pageot sortirent de Léogane, et commencèrent à se battre depuis l'habitation Thonin, levèrent toutes les embuscades qu'ils rencontrèrent, parvinrent devant Jacmel qu'ils dégagèrent. Pageot reprit sur Dieudonné Jambon le commandant de l'arrondissement.

TEINTURIER.— Habitation située dans la section rurale du Fond des Lianes, commune de la Petite Rivière de Nippes.

L'Etat y possède sur le littoral un carreau de terre occupé par un fermier.

TELEMAQUE (fort).—Le président Salnave en 1868 bombarda Jérémie pendant trois jours. Il concentra ses feux, toute une journée, sur le fort Télémaque qui fut démantelé. Les batteries de la ville assiégée, ne répondant plus à ses coups, le farouche Président la crut entièrement réduite, lorsque, à sa plus terrible stupéfaction, une joyeuse fanfare entonna les méringues les plus gaies du temps sur les murs encore fumants du fort Télemaque.

Alors, frappant du pied le pont de la Galathée, et se prenant nerveusement la tête entre les mains, Salnave s'exclama rageusement :" Décidément, il n'y a plus rien à faire avec ces diables ! Partons contre les Cayes !" Le commandant du fort Télémaque était M. Calisthènes Fouchard.

(Antoine Laforest).

TEMPE.— Voyez : Palmiste Tempé.

TEMPS PERDU (le). — Morne de la commune des Grands-Bois, très abrupt. C'est du temps perdu que de tenter de l'escalader.

TENAC. — Habitation située dans la section rurale du Bassin, commune de la Marmelade. L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TENÈBRES [les].— Montagne dépendant de la chaine du Cibao, vers Vallière d'où prend sa source la Grande-Rivière du Nord, formée par la jonction des eaux de deux petites sources appelées l'une rivière à Ténèbres, et l'autre rivière du Boucan Neuf, à 4 à 5 kilomètres de leur origine. Là ces eaux prennent le nom de Grande-Rivière.

TENETTE. — Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne Roue de Cabrouet No. 2, commune de Verrettes. L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TERNIER. — Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne Roue de Cabrouet No. 2, commune de Verrettes. L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TERNIER. — Habitation située dans la section rurale de Moussambée, commune de Grand-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre inoccupé.

TERRASSE [la] Morne situé sur la côte Sud dans la presqu'île de l'Abacou, et dépendant de la chaine de la Selle.

TERRE. — Voyez : Basse Terre.

TERRE BLANCHE. — Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite [rive gauche], commune de Saint Marc.

TERRE CACHOUBOT. — Habitation située au-dessus du Borgne qu'elle domine. En 1807 lors de son insurrection contre Christophe, Nicolas Louis la fit occuper par le lieutenant Tanis. Celui-ci fut culbuté.

TERRE CASSÉE. — Propriété rurale des héritiers Amilcar et Coriolan Basquiat dans la commune de Hinche.

TERRE FROIDE. — Poste avancé situé sur les frontières de l'arrondissement de Port-au-Prince, section rurale de Fond-Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets, sur une montagne élevée, en face de l'Etang Salé, à l'entrée des chemins qui conduisent de Neibe au Fond-Verrettes.

Il y a 36 hommes de la garde nationale du lieu, logés dans un corps-de-garde couvert en chaume.

TERRE NEUVE. — Terrain situé de l'autre côté de la rivière de Baradères, concédé par l'Etat pour l'agrandissement de la ville, le conseil d'arrondissement avait le projet d'y jeter un pont en 1878 pour permettre à la population de prendre possession de cette concession.

TERRE NEUVE. — Commune de 5e classe de l'arrondissement des Gonaïves. Comprend 5 sections rurales qui sont :

la 1ère de Brabant Bois Neuf ; la 2e de Darane ; la 3e de Bras-à-droite ; la 4e de Port-à-Piment ; la 5e de Grand Port-à-Piment. Population 7.000 habitants. Village 800.

En 1890 il y a eu 13 enfants légitimes, 320 naturels, 49 morts, 14 mariages.

Le village est situé dans un vallon étroit et pittoresque formé par deux montagnes, non loin de Grand Port-à-Piment

réputé pour ses eaux thermales où il existait autrefois un hameau. Tout près passe une branche du fleuve les Trois Rivières. Il a été fondé avant 1789 au milieu d'un territoire productif en café, en coton et en bois propres aux constructions civiles et navales, et à la teinture, Mica ou Sable doré (or de chat) grottes à stalactites et à stalagmites. Mines de fer et de cuivre dans lesquelles on a retrouvé des outils dont se servaient les espagnols.

La source de la rivière de Montaca est à chercher dans les montagnes de Terre Neuve.

Moreau de Saint Méry, page 81 s'exprime ainsi :

" Dans l'enfoncement de ce canton vers les Gonaives, et dans une étendue de plusieurs lieues, le terrain est une mine de fer et de cuivre, à partir de la superficie, et d'après le voyage minéralogique qu'y ont fait le père Thimothée, curé de Port-de-Paix et Mr Gauché, au commencement de 1783, et qu'on a consigné dans les mémoires de la Société des Sciences et Arts du Cap, nul point du monde n'est peut-être aussi riche en ce genre."

En 1904 le gouvernement a concédé à M. Ed. Roumain les mines de cuivre de Terre Neuve.

La plaine de Port-à-Piment est très riche en production du règne végétal ; les hattes fournissent des bètes à cornes et d'excellents chevaux.

Au commencement du XVIIIe siècle, ce canton était peuplé de ces animaux sauvages. On y trouve aussi des pintades sauvages, des ramiers, des perroquets, des tourterelles et des corneilles dont les cris fatiguent l'ouïe. Les côtes sont poissonneuses.

La loi du 20 Novembre 1821 fixe la distance précise de cette commune à la capitale à 47 lieues.

Fête patronale le 8 octobre, à la Sainte Brigite. Le curé y faisait construire en 1888 un presbytère avec l'aide des autorités militaires. En 1892 l'Etat donna $ 800 pour réparer l'église et le presbytère. Le conseil communal ne peut s'administrer qu'avec les secours de l'Etat,

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie des Gonaïves, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

L'Etat possède dans ce village 21 emplacements dans la Grande rue, 6 rue de la Liberté, 11 rue Alexandre, 5 rue des Sans-Culottes, 9 rue Saint Jacques, 22 rue du Cimetière, 3 rue Lamarque, et 12 rue Nogaisse, occupés par des fermiers. Total 89 emplacements.

Les mines de cuivre et de de fer de Terre Neuve ont été l'objet d'un rapport de Mr. Louis Roy, ingénieur, publiée dans le Bulletin Officiel de l'Instruction Publique, 6e année Nos. 9 et 19 sous ce titre : *Les mines de cuivre et de fer de Terre Neuve.* L'histoire de la découverte de ces gisements ainsi que des premiers travaux. l'analyse des minerais et le rendement de la 1ère année y sont exposés avec une clarté qui retient le lecteur.

En 1901, L. Gentil Tippenhauer publia à Gotha une étude sur la zone éruptive et la géologie de Terre Neuve.

Le 12 Juin 1918 la population vota la Constitution Dartiguenave par 492 OUI.

S Ex. Mr de Jh. Victor était comte de Terre Neuve sous l'Empire, en 1849.

TERRE NEUVE.--- Recettes communales

1921-22..... 2.991,16 Gourdes
1922-23......3.351,25
1923-24......4.390,15
1924-25......4.687,98

Histoire.— Ce n'a été qu'après le départ du président Boyer que Terre Neuve a fourni un député à la Chambre des Représentants.

A la fin de 1793, Toussaint Louverture prit possession de Terre Neuve au nom de l'Espagne. L'année suivante les français reprirent le village.

TERRE NEUVE. —Habitation sitnée dans la 5e section rurale des Palmes, commune de Saint Louis du Sud.

TERRE ROUGE.- Position fortifiée par la nature, située près et en avant de Trianon dans la commune de Mirebalais. En 1813 Pétion y fit mettre des canons, et le colonel E. Obas en eut le commandement. Par une large entaille dans la montagne, on y a une vue snr la plaine du Cul de Sac. Aux traces encore existantes des coups de mine il est visible qu'on a essayé de rendre praticable cette trouée à une autre époque.

TERRE SABLE.-- Habitation située dans la commune de Dessalines sur la route de Saint Marc. En cet endroit la route a été restaurée en 1887.

TERRE SALEE. — Habitation située dans la section rurale de la Ronde, commune de Ranquitte.

TERRIBLE.-- Voyez : Montagne Terrible.

TERRIER ROUGE. — Commune de 5ème claese de l'arrondissement du Trou, érigée en 1881. Etait un ancien quartier.

Contient deux sections rurales qui sont :

la 1ère de Fond-Blanc ; la 2e. de Grand Bassin, ayant appartenu auparavant à la commune du Trou.

Population : 8.000 habitants appeles *Terrougeais*. Village 600. On y trouve le poste militaire de l'embarcadère de Jacquezy.

Le bourg de Terrier-Rouge, ainsi appelé à cause de la couleur de son sol, très favorable à la culture du café, est peu considérable. Il est placé à 3 lieues de la mer, à 2 lieues du Trou, à 4 lieues de Fort-Liberté et à 9 du Cap. L'embarcadère de Caracol où l'on embarque les denrées de cette commune pour le Cap sur deux points éloignés l'un de l'autre de 360 toises, est située dans la baie de Caracol, qui reçut de Colomb le nom de *Port de la Nativité*. C'est là que fut établie, par Rodrigo Mexia, en 1503. la ville espagnole de PORT ROYAL, abandonnée avant 1606 La rivière de Terrier-Rouge s'appelle aussi la Matrie ; elle ne montre souvent qu'un lit desséché. Atmosphère saine et agréable.

Mines de cuivre dont on avait commencé l'exploitation dans les premiers temps de la colonie espagnole ; elle est située sur l'habitation Roux des Isles ou Champaing. Grandes exploitations de campêches ; cotonniers ; volailles ; gros et menu bétail. En 1839 il y a avait 258 habitations en bon état, 13 en détérioration, 4 hattes. Total 285.

L'habitation Rouvray, qui avait appartenu aux Jésuites, est le premier lieu où l'on avait planté des graines de cafier que les Jésuites de la Martinique envoyèrent à leurs confrères de Saint Domingue.

Fête patronale le 29 juin, à la Saint Pierre. En 1892, l'Etat donna $ 500 pour modifier et réparer l'église. Distance de la capitale 72 lieues.

Le conseil communal ne peut s'administrer qu'avec le secours de l'Etat. La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie du Trou, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

L'Etat y possède 34 emplacements dans la rue du Calvaire, 11 dans la grande rue, 1 sur la place d'armes, 8 dans la rue du Marché, 1 rue de la Croix, occupés par des fermiers.

Recettes communales

1921-23......1.336,65 gourdes
1922-23...... 963,04
1923-24......1.475,36
1924-25......2.237,25

Histoire.— Terrier Rouge est la patrie du général Martial

Besse qui y naquit le 15 septembre 1759. Il était instruit et Membre du Conseil d'Etat de Christophe, C'était alors l'officier général le plus ancien du pays ; il fut le compagnon de cachot de Toussaint Louverture au chateau de Joux.

C'est lui qui a recopié et corrigé les mémoires du " *plus grand des noirs* ", mémoires qui jettent un si grand jour sur les événements de cette époque. On le croyait blanc. C'est aussi la patrie du général Anselme Prophète qui a été ministre de la guerre de Légitime.

Pendant que les français étaient occupés au siège de la Crête à-Pierrot, en 1802, le général Christophe parcourait le Nord avec une audace extraordinaire, soulevant contre eux les cultivateurs de Terrier Rouge.

Au début de la prise d'armes des Cacos, les troupes du président Salnave dirigées par le Chef d'Etat en personne, furent vivement inquiétées par les rebelles à Terrier-Rouge, en 1868.

S.E. Mr de Guerrier Prophète était comte de Terrier Rouge, sous l'Empire en 1849.

TESON [el].— Petit hameau dominicain. et poste militaire dépendant du district de Samana. Voyez : Tesson.

TESSA.- Habitation située dans la section rurale de l'Etang de Jonc, commune de Pétion ville.

TESSIER.— Habitation située dans le poste militaire du Haut-du-Cap, commune du Cap-Haitien. L'Etat y possède un emplacement occupé par un fermier.

TESSON.— Habitation située dans la commune de l'Acul du Nord. Voyez : Tesson.

TESTARD.— Habitation située dans la section rurale du Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

TESTASSE.— Habitation située dans la section rurale de la Basse Grande Rivière, commune de Jérémie. Etang à tortues. En septembre 1806 lors de la prise d'armes contre Dessalines, Thomas Durocher, inspecteur de cultures arracha Lhérisson à la mort et l'embarqua à Testasse pour Pestel dans un canot. Lhérisson avait mécontenté la population de Jérémie dans la vérification des titres de propriétés que l'Empereur l'avait chargé de faire.

TÈTARD. - Habitation située dans la section rurale de Petits-Harpon, commune de Léogane, en plaine.

TETE. – Savane située entre Fort-Liberté et Guayabine. Les troupes du Nord marchant sur Santo Domingo la traversèrent le 22 février 1805.

TÊTE A BOEUF.— Voyez Plaine de Tête à Bœuf.

TÊTE A BOEUF (la).— Voyez : Bélair Tête de Bœuf. Coq Chante.

TÊTE DE BOEUF. - Défilé étroit situé entre Baradères et Pestel. Le passage entre les roches n'est parfois que de 80 centimètres. C'est là que le fameux chef des Piquets Siffra fit prendre les armes aux campagnards en 1868 pour Salnave, Ces hauteurs escarpées, ces ravins profonds, ces grands bois épais convenaient bien, en effet, à ces guérillas.

TÊTE DU BOIS-PIN (la).--- Voyez : Furcy.

TÊTE PITRAILLE.--- Voyez : Coupe Tète Pitraille.

TÊTÉE.-- Voyez : Roche Tètée.

THABART. – Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de la Croix-des-Bouquets, aux bords de la Grande-Rivière Passe Thabard. Elle fut incendiée par ordre de Dessalines en 1803 par les bandes des indépendants.

THAM.- Voyez : Marigot Tham.

THAUZIN ou TOSIN. – Habitation située dans la commune de Petit-Goâve sur le chemin de Grand-Goâve. Fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires. Réputée pour ses bananes.

Le 18 juin 1799, lorsque Faubert se fut emparé par surprise de Petit-Goâve sur le général Laplume qui y commandait pour Toussaint Louverture, la garnison se replia sur l'habitation Thauzin. L'adjudant général Toureau fit occuper un blockauss qui s'élevait à gauche de cette habitation. L'armée du Sud campa à Thauzin jusqu'après les combats de Faucher.

C'est là que Pétion abandonna les rangs de Toussaint et vint se rallier à Rigaud. Il conseilla Toureau d'éviter une bataille rangée avec Dessalines, et d'aller se retrancher au point le plus élevé du chemin qui traverse le morne du Tapion, entre Grand-Goâve et Petit-Goâve. Toureau accueillit son avis, ordonna à Octavius d'abandonner l'habitation Faucher, évacua Thauzin, et se retira au Tapion en laissant une garnison dans le blockauss. Aussitôt après l'évacuation de Thauzin, Dessalines vint occuper cette position. Rigaud arriva des Cayes, blâma publiquement Toureau d'avoir abandonné Thauzin, et ordonna de réoccuper la position. Aussitôt les colonels Jean Cécile, Faubert, Batichon, Geffrard, et Delva se disposèrent à attaquer l'ennemi. Rigaud dirigea en personne les opérations. Faubert occupa les établissements de Thauzin

avec deux pièces de canon ; le lieutenant colonel Martignac tourna la purgerie de l'habitation, qui avait été crenelée et qu'occupait une demi-brigade du Nord ; Jean Cécile se présenta dans la savane, et attaqua de front avec impétuosité. En un instant, le feu devint général ; après plusieurs heures d'un combat sanglant, Dessalines, culbuté sur tous les points, se retira à Grand-Goâve. L'armée du Sud campa à Thauzin. Rigaud y établit son quartier général, et repoussa quelques jours après une attaque opiniâtre que Dessalines dirigea contre lui.

Les troupes du Sud s'élevaient à 1.800 hommes, et celles du Nord à 2 000. Les premières contentes d'avoir leur général à leur tête, demandaient la bataille. Rigaud, profitant de leurs bonnes dispositions, résolut de chasser de Grand-Goâve le général Dessalines dont les troupes étaient terrifiées des défaites précédentes.

Le 15 août au matin, il commença l'attaque ; 1400 hommes du Sud en avaient vu fuir 10.000 du Nord. Faubert occupa Grand Goâve que Dessalines avait abandonné. Mais Rigaud ordonna à Faubert de rentrer à Thauzin où était réunie son armée, et il partit pour les Cayes où l'appelaient toujours ses plaisirs. Dessalines vint réoccuper le Grand-Goâve. Il fit venir des pièces d'artillerie de Léogane, et assiégea régulièrement le retranchement de Thauzin qu'il canonna avec activité. Dès le lendemain, la famine se fit sentir à Thauzin. Les barges du Sud, commandées par Panayoty, ne pouvant lutter contre les gros navires de guerre de la République, cessèrent d'approvisionner l'armée de Rigaud. Toussaint envoya bloquer les Cayes, ses navires furent capturés par les Anglais.

Dessalines établit un mortier contre Thauzin, mais les canons du blockauss le demontèrent. Une de ses colonnes passa par le rivage de la mer pour occuper le sommet du Tapion qui dominait le blockauss : elle fut arrêtée et culbutée par Geffrard. En même temps, Toureau sortit des retranchements de Thauzin : l'armée du Nord fut mise en déroute. Dessalines, talonné par Faubert, abandonna de nouveau Gd.-Goâve et se retira à Papette qu'il fortifia. [Voyez ce mot].

THAUZIN ou TOSIN.-- Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade, appartenant au sénateur Jean Bernard. L'Etat y possède 85 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Quand on va du Cap visiter la Citadelle Laferrière, on part à trois heures de l'après-midi afin d'aller passer la nuit à Thauzin. Là, bon accueil, bon bouillon, bon gîte, attend toujours cordialement les visiteurs. En partant de Thausin à 5 heures du matin, on s'arrête à Milot sans fatigue.

THAUZIN ou TOSIN. — Nom d'une rue à Limonade,dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

THEBAUD. – Habitation caféière, située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-Ville.

TELEMAQUE. — Fort situé sur un haut morne placé derrière la basse ville de Jérémie, sur le chemin du Bac, du nom du Général Télémaque. Lors de la tuerie des français au Cap en 1804, Dessalines fit appeler au palais du gouvernement le vieux César Télémaque, ancien maire du Cap sous Toussaint Louverture, qui s'était toujours montré dévoué aux Français, il lui dit : "Toi qui ne voulais pas de l'incendie du Cap à l'arrivée de Leclerc, pourquoi n'as-tu pas suivi les Français. Tu as donc reconnu qu'il sont des monstres ! Télémaque tremblant, ne répondit pas. Dessalines fit venir un blanc et ordonna à Télémaque de le pendre pour lui donner un témoignage de son dévouement à la cause ee l'Indépendance. Télémaque, après avoir passé la corde au cou du français, se sentir faillir au moment de l'exécution. Il déclara presqu'évanoui qu'il aimerait mieux périr que de commettre un crime. Dessalines, paraissant le prendre en pitié, le chassa de sa présence tout en ordonnant de ne lui faire aucun mal. Il livra le blanc à des soldats de la 4e qui le sacrifièrent. Télémaque était membre du conseil privé de l'Empereur en 1805.

THERESE COLAS. — Habitation située dans la section rurale du Fond des Blancs, commune d'Aquin.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

THENEAU. — Habitation et quartier dépendant de Grand Goâve.

THEREZE LAFOND. — Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune des Gonaives. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

THIBALD. — Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

THIBAUD. — Habitation située dans la section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge. L'Etat y possède 69 carreaux de terre occupés par des fermiers.

THIBAUD. — Habitation située dans la commune du Borgne où se trouve l'Etang Salé à trente-six mètres au-dessus du niveau de la mer.

THIBAUD.— Habitation située dans la section rurale de

Latrouble, commune de Plaisance. L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

THIBAUD.— Habitation située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice. L'Etat y possèee 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

THOBY.— Habitation située à l'Arcahaie. Les français y avaient construit une digue. Cette digue que menace chaque débordement de la rivière existe encore en partie. On ne devrait pas négliger de profiter des moments propices pour la mettre complètement à l'abri, car il est douteux qu'elle résiste longtemps encore. Les travaux à faire ne sont pas considérables : sceller au ciment les coins en fer, remettre les parties emportées par les eaux, refaire les portes des barrages. Il n'y a pas à Thoby de contestation entre les habitants comme aux Matheux ; la distribution actuelle peut être conservée. En Janvier 1890, Monsieur Clément Haetjens, ministre des Travaux publics, a chargé l'Ingénieur Léon Latortue de visiter les lieux et de faire un rapport qui a été publié au Moniteur du 25 janvier.

A. Thoby, ministre de B. Canal.

THOMAS.— Habitation située dans la commune de Pestel, non loin de l'habitation Desrivaux.

En août 1796, Doyon aîné y atteignit les Anglais et les tailla en pièces.

Le 22 février 1798, ce camp était encore un peu occupé par les Anglais sous le commandement de Domingeau le même qui avait battu Rigaud au camp Desriveaux. Le lieutenant-colonel Doyon marcha contre eux en deux colonnes, dont une sous les ordres de Faubert. Quand il parvint à une portée de fusil de la fortification, il l'attaqua sans attendre l'arrivée de la 2e colonne.

Les Anglais, réunissant contre lui toutes leurs forces, soutinrent énergiquement son choc ; pendant qu'il montait à l'assaut, il fut atteint de deux balles, l'une à la cuisse, l'autre à la poitrine : il tomba mort. Ses troupes emportèrent son cadavre loin du champ de bataille. Faubert attaqua à son tour, prit d'assaut la fortification, et passa au fil de l'épée presque toute la garnison anglaise.

En mai de la même année, le camp Thomas avait une garnison de 500 hommes sous les ordres de l'adjudant général Bianchet. Les Anglais de Jérémie marchèrent contre lui et lui donnèrent sans succès trois assauts. Après deux heures d'un combat des plus sanglants, les Anglais furent repoussés et dispersés. Le régiment de la Reine, commandé par le colonel Peste, qui eut tant de succès sur l'habitation La-

pointe à l'Arcahaie contre Christophe Mornay, fut détruit presqu'en entier.

THOMAS.-- Habitation située dans la section rurale des Roseaux, commune de Jérémie.

THOMAS. - Habitation inoccupée située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie, appartient à l'Etat.

THOMAS. – Habitation située à Fond Parisien dont se prétend propriétaire Emile Peters pour l'avoir achetée des consorts Imbert, Arthur Bowler, Cariclée Laroche, Charlotte Baudry, au rapport du Notaire Louis Vilmenay. En Avril 1771, cette habitation fut concédée à perpétuité au mulâtre libre Thomas par Pierre Gédéon, comte de Nolivos, commandeur de l'ordre militaire de St-Louis, maréchal de camp des armées du Roi et de Bougars, conseiller du Roi. Elle a 225 carreaux de terre.

THOMAS.— Vieux fort démantelé situé sous le musée du Petit Séminaire St Marthial à Port-au-Prince, au Poste Marchand. Le colonel Thomas qui commandait la place de Port-au-Prince sous le président Boyer y a été enterré.

THOMAS. -- Habitation située dans la commune de Baradères.

THOMAS.--- Habitation située dans la section rurale de Guinaudée, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 117 carreaux de terre occupés par des fermiers.

THOMAS.-- Habitation située dans la section rurale de la Marre à Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par fermiers et d'autres inoccupés.

THOMAS.- - Voyez : St-Thomas.--- Carrefour Thomas.

THOMAS HUBERT.--- Habitation située dans la section rurale de Laurent, commune de Baradères.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminées.

THOMAS QUENILLE OU QUINY.--- Habitation située dans la commune des Cayes En 1803 les français battus à Thomas Quiny furent poursuivis par Thomas Durocher jusque sur l'habitation Lacombe où ils se rallièrent au général Darbois.

Les députés envoyés par la ville de Jérémie le 5 février 1843 près du général Borgella aux Cayes pour lui annoncer les motifs de la révolution, passèrent la nuit sur cette

habitation. Au moment ou ils se reposaient de leurs fatiun détachement arriva du Camp-Perrin. qui les réveilla aux cris de : ' au nom de la loi, vous êtes prisonniers, rendez vos armes." L'officier s'avança et les soldats croisèrent la baïonnette. Aussitôt, leurs armes furent saisies : on les fit marcher ; ils remirent les paquets dont ils étaient porteurs. A deux heures du matin, ils arrivèrent au Camp-Perrin ou commandait le général Riché. Le lendemain, le général Borgella les fit mettre aux cachots.

THOMAS THUART.--- Quartier de la ville de Jacmel, situé à 200 toises du fort du portail, de Léogane.

En 1799, Beauvais en fit barricader et fortifier la barrière à la hâte d'une pièce de canon du calibre de quatre

Cette position défendait le chemin conduisant à l'Ouest de la rivière.

Sous Toussaint et sous Dessalines, Thomas Thuart était un négociant anglais établi à Jacmel. C'était l'homme obscur devenu riche par la contrebande depuis 1804, et considéré comme haïtien. En 1805 il avait chargé 3 navires et avait enlevé à l'Etat une somme de 24.000 piastres Balthazar Inginac, directeur des Domaines de l'O. saisit les navires et ne les laissa sortir du port qu'après que Thomas Thuart eut payé les 24.000 piastres de droit et une somme pareille à titre d'amende. En 1806, Dessalines se retrouvant à Jacmel, on lui dénonce Thomas Thuart comme faisant de la contrebande. Il fit faire une visite domicilière en sa demeure par des agents de police, et fut convaincu de la réalité du fait. Il fit assassiner Thomas Thuart une nuit. Les magasins de Thomas Thuart furent séquestrés au profit de l'Etat ; sa caisse pleine d'or et d'argent fut livré à Dessalines qui employa les sommes à créer une maison de commerce éphémère sous la raison de Innocent et Cie. Un citoyen de Jacmel fut chargé de gérer cette maison.

THOMAS ZIDIEU.--- Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

THOMASSE.--- Habitation située en la commune de Barcadères.

THOMASSICO.-- Quartier de l'arrondissement de Hinche, créé par le décret du gouvernement provisoire daté de St-Marc du 3 août 1889.

THOMASSIN.--- Habitation située dans la section rurale de l'Etang de Jonc, commune de Pétion-Ville.

THOMASSON.— Habitation caféière située dans la section rurale de Bel air, commune de Saltrou.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

THOMAZEAU. – Habitation dépendant de la juridiction de la commnne suivante du même nom. Elle appartient aux héritiers Jean Romain.

THOMAZEAU. – Commune de l'arrondissement de Port-au-Prince, département de l'Ouest, délimitée par la loi du 5 Août 1897, contenant, les sections rurales de Petit Bois, No 1, Crochus, No 2, Pays Pourri, Fond Parisien. Fond Verrettes et le poste militaire de Williamson, se trouve à l'O. de l'Etang Saumâtre et au pied des mornes des grands Bois. Ecole et chapelle rurales

D'après l'arrêté du Président d'Haïti du 30 mars 1875, sa délimitation était celle-ci : à partir de la borne de Chambrun avec Thomazeau jusqu'au Morne à Cabrit, delà couvrir au Fond Rauet, limite de la République dans la partie de l'Est, en comprenant le Fonds des Chênes jusqu'au poste du lieu. Ensuite parcourir la ligne cotoyant dans la direction Ouest le lac jusqu'à la limite de Fond Parisien pour aboutir en descendant à celle de la grande plaine.

Erigé en commune de 5e classe par le décret du gouvernement provisoire dâté de Saint Marc le 3 aout 1889. La 1re élection eut lieu le 10 septembre suivant : Le 1er citoyen qui représenta cette commune à la Constituante de 1889 fut Méléus Pierre, dit Chinon de Port au Prince. Fête patronale le 26 juillet à la Sainte Anne. Population 10.000 âmes. En 1892 l'Etat donna $1000 pour bâtir l'Eglise et le Presbytère. Un grand Marché intérieur se tient le vendredi. Les bouchers et les revendeurs des marchés de Port au Prince vont s'y approvisionner de bœufs pour la boucherie de légumes, de volailles, et de fruits, etc. Les habitants environnants et les dominicains y viennent vendre leurs bestiaux et autres produits, et acheter des provisions et des marchandises de toutes sortes.

Il s'y traite des affaires importantes. – Chemin de fer de Port au Prince à l'Etang.

Les habitants s'appellent Thomazonais.

En avril 1796, le baron de Montalembert occupait pour les anglais le poste de Thomazeau.

En décembre 1802, le capitaine Benjamin Noël, noir, y enleva un poste français, sous les ordres de Pétion.

Le Dimanche 23 juin 1889, les Nordistes s'emparèrent de Thomazeau que le général Canal Jeune évacua, faute de forces suffisantes.

Le 3 février 1890 le président d'Haïti, le général Hippolyte, et le président de la république dominicaine, Ulysses Heureaux, se rencontrèrent à Thomazeau, où ils s'étaient donné rendez-vous pour signer une convention qui resta sans effet, le président dominicain ayant prétendu par la suite qu'il n'avait pas pouvoir de la signer sans l'autorisation du Congrès.

THOMAZEAU.—Par Arrêté du Président d'Haïti publié au MONITEUR du 22 Octobre 1913, les sections rurales de Fonds Parisien, Fonds Verettes, Pays pourri, et la 2e section de la grande plaine, ont été attribuées à la commune de Ganthier, excepté toutefois la portion de cette 2e section située au Nord de la voie ferrée et qui, partant du Carrefour Drouillard, va jusqu'à Cotard inclusivement, en passant par le chemin dénommé BOIS LEYER pour finir au grand chemin qui sépare les dites sections 2e et 3e de Grande Plaine.

Voici les noms des habitations par sections rurales :

Les Crochus, 1re Section rurale : Mare Daniel, Rigaud, Bouzi, Coupe-Marot, Plaisance, Dessources, Cabot, Marc Noire.

Les Crochus 2e Section rurale : Leroux, Noailles, Léger, Ménard, Mérrin, Pinaud, Beauvoir, Borno,

Pays Pourri, 5e Section rurale : Dioballe, Pinganeau, Bouzi, Chemin-Douzé, Berger, Bois Dur, Carles, Laleau, Balisage.

Le 12 Juin 1918, la podulatien vota la constitution Dartiguenave par 375 *oui.*

THOMAZEAU.— Recettes communales

1921-22	6.145.05 G.
1922-23	7.254.27
1923-24	7.281.42
1924-25	11.321.94

THOME.— Voyez : San Tôme.

THOMONDE.— Voyez : Tomonde.

THONY.— Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Marre à Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

THOR. — Voyez : Tort, Torre, Letort, Corail Torre.

THOR. — Le dimanche 4 Novembre 1917, fête de Saint Charles, patron de Carrefour, le train de chemin de fer

quittant Port-au-Prince à 6 heures du matin se rendant à Carrefour, dérailla à 9 heures au Pont de Thor.

Ce fut une épouvantable catastrophe. 63 morts et 262 blessés furent relevés. Le Président Dartiguenave était parti la veille pour aller assister à la fête de St-Charles aux Gonaïves.

Parmi les morts du Pont de Thor, on releva le Notaire Charles Millery ; Charles Dehoux, ingénieur agronome ; la directrice des Sœurs de la Sagesse. Sœur Marie Erménilde.

THOU.— Voyez : Saint Thou.

THOUARS.— Voyez : Petit Thouars.

THOUZARD.- Habitation située dans la section rurale des Trois Palmiers, commune de Carice.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. M. de Thouzard était un colon blanc. Il se distingua par un discours prononcé en 1791 à l'assemblée coloniale en faveur de l'émancipation entière des gens libres de couleur.

THUHAUT.— Habitation situé dans la commune de Caracol.

THUART.— Voyez : Thomas Thuart.

TIBURON.— Arrondissement militaire de 4e classe du département du Sud. Contient les communes de : Tiburon, Anse d'Hainault, chef-lieu, et Dame Marie.

Les postes militaires de cette arrondissement sont : les Irois, la Petite Rivière de Dame-Marie, la Grosse Chaudière et la Cahouanne.--- Population : 30.000 âmes.

L'arrondissement relève des juridictions judiciaire et financière de Jérémie. Inspection scolaire. La garde nationale se compose de 1000 fantassins et de 200 cavaliers.

Les limites de l'arrondissement sont au Nord-Ouest, l'embouchure de la Seringue jusqu'à sa source ; delà, suivant une ligne directe Sud-Est, passant à Fromentière et à Brossard, et venant aboutir sur la côte Sud, à l'embouchure de la Cahouanne. De sorte que cet arrondissement a toute la partie occidentale, depuis la Seringue jusqu'à la Cahouanne, ayant au Sud-Est jusqu'à la crête de la Hotte, aux environs de l'habitation Brossard, l'arrondissement des Cayes ; de ce point à l'Est, Nord-Est, jusqu'à la Seringue, celui de la Grand'Anse.

Cet arrondissement fut créé par le président Pétion en 1808, lors de sa tournée dans le Sud. Le chef de l'Etat en avait ensuite donné connaissance au Sénat le 3 Août. Tiburon en

était d'abord le chef-lieu. Le colonel Nicolas Regnier, né aux Anglais, le commandait. Dans sa séance du 4, le Sénat, délibérant sur le changement fait dans le territoire de la République, désapprouva la conduite du président en présence des termes formels de la constitution qui disait, au titre II du *territoire*, art. 32. Le Sénat fixera le nombre des arrondissements et des paroisses qu'il y aura dans chaque département, et désignera leurs limites. Le Sénat peut changer et rectifier les limites des départements, arrondissements et paroisses, lorsqu'il le jugera convenable. " Le président Pétion s'était donc écarté du cercle de ses pouvoirs, en formant cet arrondissement sans le prononcé du Sénat. Et la constitution, titre 7, art. 122 disait : " le Président d'Haiti peut en tous temps inviter par écrit le Sénat à prendre un objet en considération ; il peut lui proposer des mesures, mais non des projets en forme de loi." Le Sénat pensait que non seulement cette infraction constitutionnelle pouvait en entrainer d'autres plus abusives, maîs encore que ce changement ainsi opéré exigeait une augmentation de fonctionnaires, un surcroit de dépenses pour l'Etat qui, a peine, en ce moment là, pouvait suffire à ses dépenses; de plus elle propageait l'ambition. Néammoins, le Sénat vota le 11 la loi proposée avec une légère modification. L'arrondissement des Coteaux était compris dans celui de Tiburon, à cette époque.

TIBURON. — Commune de 5e classe de l'arrondissement du même nom. Contient 4 sections rurales qui sont :

la 1ère de la Cahouanne,
la 2e des Aurins,
la 3e du Haut de la Rivière,
la 4e du Bas de la Rivière.

Le poste militaire de la Cahouanne s'y trouve. Population : 9.000 habitants appelés *Tiburonnais*. Un député. En 1890 il y a eu 82 enfants naturels, 0 légitime, 20 morts, 1 mariage,

Le village porte le nom (*buron*) par lequel les indiens appelaient le *requin*, sans doute parcequ'il y en avait beaucoup en cet endroit. Son établissement a eu lieu vers le milieu du siècle dernier, mais les premières cultures de la commune furent faites en 1737. Le village avec ses rues gazonnées qui ne semblent pas être souvent foulées par des pieds, humains semble un véritable chateau de Belle au Bois Dormant.

Il est situé dans l'anse qui forme le port de Tiburon considéré important sous le rapport maritime, à cause du Cap Tiburon qui est une sorte de débouquement. Ce Cap est situé à 18° 17'50" de latitude Nord et à 76° 51.36 de longitude Ouest du méridien de Paris. A la hauteur du Cap Tiburon se trouve l'île de la Navase au Nord. La rade profonde

offre de nombreux écueils, La baie s'étend entre la pointe de Burgau et le Cap à Foux. Plusieurs flottes que commandaient des amiraux distingués dans la marine anglaise y ont mouillé à diverses époques. Quand on y arrive, à gauche on a l'anse des Carcasses, le Cap à Foux et la grande chaine de montagne de la Hotte couverte de bois ; à droite, la rivière, le bourg et le cap Tiburou. La rivière aprèsavoir décrit cent méandres, se jette dans la mer par trois embouchures, ses bords sont couverts de laveuses, elle prend naisance sur le morne la Cahouanne.

Température douce, le thermomètre de Réaumur n'y monte jamais au dessus de 22° La brise de terre règne de 8 heures du matin en allant dans la direction Nord et Nord Ouest ; ensuite la brise de mer, dirigée vers le Nord Est. En 1754 un ouragan détruisit presque la ville. Il y tombe par an 2707 millimétres de pluie.

Carrières de marbres. Sources thermales dans les montagnes de la Cahouanne' très appréciées des habitants circonvoisins qui viennent y puiser la santé, malgré l'absence d'établissement convenable. Belles rivières coulant au pied du morne Man Sainte en formant des bassins naturels.

La commune produit en moyenne par an :

100.000 livres de café,
1.000 livres de coton,
1.000.000 livres de campêche, du cacao.

Forêts d'acajous, et autres bois propres à l'ébinisterie et à la charpente, huile de palma christi ; moutons, cabrits, porcs, chevaux. Débouché : Jeremie.

Fête patronale le 24 juin : à la Saint Jean. L'église est inachevé. Le presbytère est en ruine. La prison de même. En 1892 l'Etat donna $ 1.000 pour refaire l'Eglise et le Presbytère. L'Etat possède dans ce village 83 emplacements occupés par des fermiers rues de l'Eglise, de l'Egalité, de la Liberté, Place d'armes, rue républicaine, grande rue, rue Saint Philippe, rues du Quai, de la Prison, et du Jubilé. Il faut citer l'église de Béraud comme curiosité de la commune. La poste arrive des Cayes le mardi et repart le même jour. Lors de son établissement, en 1826, deux conrriers partaient tous les mardis et vendredis de Tiburon : un pour les Cayes avec les correspondances de la ligne de Jérémie à Tiburon ; l'autre pour Jérémie avec les lettres de la ligne des Cayes à Tiburon. Tiburon est le point d'Haiti le plus approché de la Jamaïque, dont il pourrait recevoir le prolongement du cable télégraphique sous marin.

Le conseil communal ne s'administre pas sans le secours de l'Etat, ses recettes étant insuffisantes.

La loi du 25 avril 1817, et celle du 20 novembre 1821 fixent la distance légale de cette commune à la Capitale à 72 lieues ; 25 lieues le séparent de Jérémie, chef-lieu de la circonscription judiciaire, 12 lieues de l'Anse d'Hainault, chef-lieu de l'arrondissement. Sur la route de Tiburon à l'Anse d'Hainault se trouve le morne Man Sainte qui s'éboule dans la saison pluvieuse et rend le chemin impraticable, alors les rivières débordent.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une polics adminisirative, d'une d'artillerie de l'Anse d'Hainault, de la gerde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Le général Louis Dufrène, ministre de la guerre de l'Empereur Faustin Ier, était duc de Tiburon.

Le premier citoyen qui ait reprèsnté cette commune à la première Chambre des Communes instituée en 1817 fut Pierre Louis Murzaine, qui en fut l'un des secrétaires, Le général Lajane qui fut membre du gouvernement provisoire de 1843 était de Tiburon.

Suivant les historiens son nom vient du mot indien qui signifie requin. Le P. Le Ruzic aime mieux y voir un dimunitif de Tibur, Ses bosquets de cocotiers qui balancent au dessus des maisons leurs palmes frissonnantes, ses rivières délicieuses, ses alentours giboyeux où pullulent ramiers, canards sauvages et sangliers, lui donnent tout l'air d'une ville de plaisance. Les écoles de garçons et de filles, très-bien dirigées, donnent des résultats admirables.

TIBURON.— Recettes communales.

1921-22	550,75 gourdes
1922-23	1,773,74
1923-24	4,467,23
1924 25	5,673,03

Histoire.— En 1791 les affranchis de Tiburon étaient si puissants que les blancs qui l'habitaient n'avaient jamais osé envoyer des députés à l'assemblée coloniale au Cap.

Les anglais arrivèrent dans la baie de Tibuon le 4 Septembre 1793 ; Morin Duval, riche planteur, à la tète de 500 noirs de la Grand'Anse, et secondé par Jean Kina, ancien esclave de Mr Larose des Irois et que le conseil de Jérémie avait nommé colonel, devaient favoriser le débarquement des anglais. Mais Rigaud envoyé des Cayes par Polvérel obligea les anglais à se rembarquer.

Le 3 février 1794 les anglais prirent Tiburon. Cette ville armée de 22 pièces de canon était défendue par Dartiguenave. A la pointe du jour, les vaisseaux anglais balayèrent le rivage, et les troupes commandées par le lieutenant colonel Spencer débarquèrent sous la fusillade des républicains,

Elles se mirent en bataille, marchèrent contre Dartiguenave et le taillèrent en pièces. Spencer fit 150 prisonniers et trouva l'arsenal garni de poudre. Il ne perdit, d'après ses bulletins que 3 hommes tués et 11 blessés. Le général Rigaud vint des Cayes attaquer les anglais le 16 avril 1794 avec 2 pièces de canon et 2000 hommes A 3 heures du matin il escalada la ville que défendait le chevalier de Sevré, ayant sous ses ordres Jean Kina. Il fut repoussé et laissa autour de la place 170 morts. Les anglais perdirent 28 européens et 109 blessés, et 100 hommes de Jean Kina. Rigaud fut blessé dans cette action.

Rigaud revint le 24 Octobre attaquer Tiburon. Il enleva d'abord le poste Moisson qu'occupaient 500 anglais qu'il passa au fil de l'épée. Il fit établir une pièce de 16 sur une hauteur vis-à-vis d'un fort nommé Vainqueur, couvrant la ville de Tiburon.

Le 25 octobre à la pointe du jour, il ouvrit le feu sur la ville. En même temps, son escadre attaqua la corvette anglaise le *Roi George* qui défendait l'entrée du port de Tiburon. Les femmes et les enfants s'étaient réfugiés à bord de ce navire. Rigaud fit débarquer sur le rivage l'artillerie de sa flotille et dressa, tant contre la place que contre le *Roi George* une nouvelle batterie de 5 pièces et d'un mortier de 8 pouces. Après 48 heures de combat, la corvette anglaise reçut dans le flanc 1 bombe de 50 qui l'ébranla. Elle s'enfonça jusqu'à sa batterie supérieure. Un boulet rouge vint ensuite s'y fixer et y mettre le feu. Un instant après le *Roi George* sauta dans l'air. La plage et les montagnes qui dominent Tiburon retentirent de cette horrible explosion. Un cri de désespoir sortit de la ville et les lamentations dominèrent le bruit de la mousqueterie.

Rigaud fit pointer ses canons contre une batterie nommée Sevré, dressée au bas de la ville le long du rivage ; il en éteignit le feu. Alors il porta tous ses coups contre le grand fort, le seul point qui résistât encore. Plusieurs bombes qui y éclatèrent forcèrent les anglais à l'abandonner et à prendre le chemin des Irois où ils tombèrent dans une embuscade au morne Mam'Sannite que Gille Bénech leur avait dressée. Il n'y eut pas 50 anglais qui atteignirent les Irois.

Rigaud entre à Tiburon le 29 octobre et en confia le commandement à Dartiguenave.

Le 29 juillet 1800, Rigaud sentant l'impossibilité de continuer la guerre civile, se retira des Cayes à Tiburon où il s'embarqua avec sa famille pour la Guadeloupe. Dessalines entra aux Cayes et le poursuivit à Tiburon qnand il apprit son départ, il retourna aux Cayes.

Pétion et d'autres officiers suivirent Rigaud et s'embarquèrent le lendemain sur le *Bonaparte* pour Curaçao. Le 3 août, Boyer et 136 autres officiers du Sud s'embarquèrent sur la goëlette la *Vengeance* qui fut capturée par les Anglais.

Après la guerre civile, sous prétexte de révolte, beaucoup d'hommes noirs et jaunes connus par leur dévouement à Rigaud, furent arrêtés dans les hauteurs de Tibnron et exécutés. A l'arrivée des français en 1802, Desravines qui commandait à Tiburon se soumit à eux.

En janvier 1803, Giles Bénech, Nicolas Regnier et Goman, noirs, anciens officiers sous Rigaud, donnèrent le signal dans le Sud de la prise d'armes contre les français, en attaquant Tiburon. A la tête de 2.000 cultivateurs, ils s'emparèrent de cette ville. Le chef d'escadron Desravines, homme de couleur, qui commandait cette place pour les français, s'enfuit et se réfugia aux Irois où les français l'exécutèrent comme complice des insurgés.

Le 16 février, le chef d'escadron Borgella dispersa les indépendants.

Tiburon a été le théatre de luttes sanglantes en 1869 entre Cacos et Piquets. Ces derniers s'en emparèrent et n'en furent chassés qu'en mars 1870, après le triomphe de la révolution des Cacos et la mort du Président Salnave.

TIBY.— Deuxième section rurale de la commune de Petit Trou de Nippes, distante de 2 lieues. Au pied du morne Tiby se trouve la belle grotte de Sauriac ; elle est très spacieuse.

Ecole rurale.

TIBY.— Habitation située dans la section rurale précédente.

TIÉLON. — Habitation inoccupée située dans la section rurale des Trois Palmiers, commune de Carice, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

TIERRA NUEVA.— Petit hameau dominicain, dépendant du district de Barahona, situé sur le bord de l'Etang Saumâtre. Coupes de bois d'acajou. Débouché : Port-au-Prince. C'est une ancienne section rurale de la commune de Neybe. En 1840 il y avait 29 habitations cultivées en vivres de toutes espèces, 23 hattes petites et grandes. Total 52.

TIMBAL. — Habitation située dans la section rurale de la

Montagne, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TINA.-- Voyez : Monte Tina.

TINGUE. – Habitation située dans la section rurale de la Grande Rivière, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 9 carreaux de terre affermés à des particuliers.

TIOTE.— Canton important de la commune de Grand-Gosier, destiné à devenir par son étendue une section rurale, dans un avenir prochain.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre sur l'habitation Dupuy, occupés par des fermiers.

TIPHAINE.— Habitation située près du Cap.

En février 1803, les indigènes, sous les ordres du Général Romain, allaient brûler cette habitation ; les français ne leur en donnèrent pas le temps; et les y délogèrent.

TIREO (el).— Rivière de la République dominicaine, affluent de la Yuna à gauche.

TISSON. – Habitation située dans la commune des Cayes.

TISOTTE... Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

TITON.-- Habitation située dans la section rurale de Laprente, commune de Torbeck, au pied du fort des Platons.

En 1806, lorsque Germain Picot s'empara de ce fort, le colonel Bourdet reçut ordre du Général Geffrard de tourner la position avec la treizième demi-brigade, en passant par l'habitation Titon. Il était parti de l'habitation Laprente.

TOCON (el).-- Montagne dépendant de celle de los Muertos de la chaine Hilera Central du Cibao, près de Seibo. Hauteur 457 mètres.

TOEN.-- Voyez Pactor Toën.

TOIRAC. — Habitation située dans la commune des Cayes, qui borne au Sud celle de Tancrède au Camp-Périn.

TOILLY.— Habitation située dans la commune de l'Arcahaie, section Fond-Blanc, de 617 carreaux et comprenant une autre portion séparée de 4 carreaux 92%, appartenant aux héritiers Dorvil Mirambeau. Campêches, gaiac, bois pour traverses de chemins de fer, bois à brûler. Carrière de pierres basaltée, minerais de fer, de cuivre, source sulfureuse. Les héritiers de l'ancien gérant de cette habitation ont conservé soigneusement par ignorance environ 70.000 gourdes des anciens papiers monnaie démonétisés depuis Soulouque jusqu'en 1872, représentant environ 10.000 dollars, sans valeur.

TOIREY.— Habitation située dans le quartier de la Rivière Froide, entre les communes de Jérémie et des Abricots.

TOMA (la) Source magnifique située à 45 kilomètres en amont de San Christobal. L'eau claire comme du cristal ne tarit jamais ; son diamètre est de 15 pieds carrés. Les eaux servaient autrefois à alimenter 2 moulins dont les ruines existent encore. Belles forêts de bambous. Cet endroit sur la Nigua est fréquenté par de nombreux touristes par rapport à la beauté de sa nature et la bonté de ses bains. La source est située entre les habitations Boruga et Padregal à l'Est et l'habitation Villegos à l'Ouest en face d'une île placée sur la Nigua.

TOMA [la].— Chute d'eau puissante située à 20 minutes au Nord de Saint Christophe sur la rive droite du Nigua. C'est la prise d'eau. Au pied d'une colline rocheuse et à pente raide sort 1 source par 5 ou 6 bouches à la fois. L'eau claire bouillonne dans un bassin, et se précipite en pente rapide pour gagner le lit du Nigua. C'est une force motrice de 100 chevaux à utiliser.

TOMASSIN.— Voyez : Thomassin.

TOMBÉ ROCHE.— Voyez : Gagou.

TOMBÉ.— Voyez : Bois Tombé.

TOME.— Voyez : San Tome.

TOMBEAU DES INDIGÈNES.— En 1803, le général Ferrand fit armer une position forte par son site, non loin de la rivière Petit Yaque entre Azua et Saint Jean. Il en confia le commandement au lieutenant colonel Viet. qui avait évacué la Croix-des-Bouquets sur la partie espagnole en septembre 1803. Viet annonça avec orgueil que si Dessalines osait marcher sur Santo Domingo, la fortification qui venait d'être établi deviendrait le *Tombeau des indigènes.*

Le 28 février 1805 Dessalines marchant contre Santo Domingo, après avoir passé la rivière Yaque reçut avis du commandant Barthélemy Mirault de l'avant-garde, que des sentinelles avaient été découvertes derrière un rempart de pierres élevé sur un mornet. Il se précipita sur les vedettes françaises qui prirent la fuite et rentrèrent dans le camp où commandait Viet. C'était une fortification élevée dans le grand chemin sur une éminence que dominaient 2 mornes des deux côtés. Les français et les Espagnols l'appelaient le Tombeau des Indigènes, L'empereur s'en approcha jusqu'à cent pas pour l'examiner : elle était bordée de canons, ceinte d'un fossé, et flanquée de cardasse, d'aloïs et d'autres arbres épineux qui paraissaient devoir la rendre inabordable.

Dessalines la fit attaquer immédiatement. L'avant-garde s'embusqua à la gauche du fort, la 4e ½ brigade la tourna, et les généraux Daut et Gabart attaquèrent du front. Viet monta sur les ramparts et fit vomir la mitraille et les boulets dans nos rangs. La 4e traversa les cardasses au pas de course au grand étonnement des français qui croyaient cette haie infranchissable Gabart pénétra dans le fort. L'ennemi pris la fuite. Il fut sabré par la cavalerie. Viet fut fait prisonnier. "J'avais juré au Capitaine général Ferrand, dit-il à Dessalines, que ce fort serait le tombeau des Indigènes". L'Empereur le fit fouetter avec des branches d'acacia jusqu'à ce qu'il rendit le dernier soupir. Un sapeur mangea son coeur et ses entrailles furent dispersées dans les savanes. Le fort fut démantele. Le capitaine Gérome de la cavalerie fut tué ; le colonel Guillaume eut le bras gauche fracassé, et Pierre-Louis, aide de camp du général Daut fut blessé au ventre.

TOMONDE [Todo Mundo]. — Septième section rurale de la commune de Lascaobas. A été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de Chamouscadille. Ecole rurale. En 1840 il y avait 105 habitations bien cultivées, 224 jardins en état et en vivres de toutes espèces, dont 1 en café, 223 en coton produisant environ 61.500 livres, 6 petits moulins, 25 places en cannes, 6 hattes, 1 propriété abandonnée.

TOMONDE. — Ancien poste militaire de l'arrondissement de Lascaobas, situé sur la route de Hinche, dans la section rurale du même nom, érigé en quartier par la loi du 29 septembre 1882.

Il y a dans cette section rurale une source de pétrole sur l'habitation des héritiers Dupré appelée Corail Gapy, dans la région Boucan-Tisse.

M. Edmond Roumain en avait obtenu l'exploitation en 1905.

Une valeur de 52.165,48 gourdes fut portée au crédit de Mr. Auguste Durosier au budget de la dette publique 1909-1910 pour l'acquisition du bourg de Tomonde.

A 2 heures du village de Tomonde, au centre du grand plateau, on a trouvé une huile blanchâtre flottant à la surface de l'eau.

D'après le rapport des experts américains envoyés par le Gouvernement de Washington en 1916, pour étudier les ressources en pétrole du sous-sol haitien, il ressort que de grands gisements de pétrole existent dans la formation du terrain dans les parages de Tomonde, de Belladère jusqu'à Mirebalais. Des indices de grands réservoirs d'huile sont si-

gnalés. Ces formations sont à 300 et 500 mètres au dessous de la surface de l'endroit appelé Fond-Bleu.

Le 2 juin 1919, le conseil d'Etat vota une loi rattachant le quartier de Thomonde à la commune de Hinche.

Marché animé. Produits variés. Ecole et chapelle rurales. Justice de Paix. En janvier 1889, le ministre de la guerre, le Gal. Anselme Prophète, se préparait à marcher de Tomonde contre les séparatistes du Cap qui occupaient Hinche. Le 7 janvier les troupes du gouvernement s'emparèrent du bourg de CLAIREUR et tuèrent Saint Preux Gabeau, le chef des insurgés.

TOMONDE ou IAITI.— Rivière située dans la commune de Lacsahobas, en avant de l'embouchure de la Câna, tributaire de l'Artibonite.

Une des limites de l'arrondissement de Mirebalais se dirige de l'endroit où la rivière de Lascahobas se jette dans l'Artibonite, à la source de la rivière Tomonde. Le bassin houiller de Tomonde s'étend de la rive droite de l'Artibouite vers Lascahobas, jusque vers la 2e passe de cette rivière ; ses affleurements sont visibles à Bonhoux et à Juampas.

TONNERRE.— Morne situé dans la commune de Lasahobas, au flanc duquel se trouve le fort d'Avezac. On raconte qu'on voit sur la crête de ce morne la carcasse d'un navire. Mais on n'a encore rencontré personne qui y soit allé voir.

TONNERRE. — Voyez : Hunduras.

TORBECK.-- Commune de 5e classe de l'arrondissement des Cayes.

Contient sept sections rurales qui sont :

La 1ère de Boury,
" 2ème de Béreault,
" 3ème de Solon,
" 4ème de Moreau,
" 5ème de L'Abeille,
" 6ème de La Croix Léveillé,
" 7ème de Laprente.

Les postes militaires de Carrefour Gauvin et des Platons ce dernier au Nord-Ouest se trouvent dans cette commune. Au Nord on voit la curieuse Grotte Moreau.

Population 8000 habitants. Il y a en moyenne 200 naissances, 60 décès et 10 mariages. 1 député. Fête patronale à la Saint Joseph. En 1892 l'Etat donna $ 61000 pour l'église à refaire.

Torbeck produit en moyenne par an :

50.000 livres de Café,

100.000 livres de Campêche.

de la canne à sucre, des bambous, du riz et des vivres alimentaires de toutes sortes, de l'amidon, des huiles de palma-christi, des ananas, du sucre concret, de la cire, du miel. On y fabrique un excellent tafia.

Débouché : les Cayes. En 1845 il y avait 10 guildiveries et 1075 habitations dont 3 sucreries, 536 en cannes en bon état, 64 en mauvais état, 122 en cannes, cafés et vivres, 19 en vivres et 3 incultes.

Les habitations de la belle plaine de Torbeck sont généralement bien cloturées. Anciennement il y avait les sections rurales du Bas et du Haut de la Plaine. La culture y est variée : de beaux champs de cannes sont appendus à la cime des montagnes sur la pente des Coteaux. La propriété y est très morcelée. La Ravine des Mornes et la rivière de Torbeck arrosent la plaine de Torbeck et celle des Cayes, prennent leur source dans les hauteurs des Platons et vont se jeter à Torbeck.

Le village est frais et salubre, placé entre deux rivières au bord de la mer : il n'a qu'une rue longue d'une demie lieue, et bordée de maisonnettes sans élégance. Le port est peu profond mais très poissonneux. Les deux rivières sont l'Estère aux eaux chaudes et dormantes, et la Grande Rivière large, profonde, poissonneuse surtout en écrevisses.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil des Cayes : il a rendu en 1887, 148 jugements.

Distance légale de la capitale, loi du 25 avril 1817 : 53 lieues.

Le conseil communal ne peut s'administrer qu'avec le secours de l'Etat.

Les biens domaniaux de la commune sont le poste de Carrefour Gauvin, la prison, le seul édifice public, et trois emplacements occupés par des fermiers.

L'Habitation caféière Saint Félix et la place à vivres abandonnée Maraudue de cette commune furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

Il y a les habitations : Lafrésilière, Palon, Bois Sureau, Glier, Malval, Garata, Périgny.

C'est sur l'habitation Garata que Messeroux, juge de Paix, campa le premier contre Dessalines le 8 Octobre 1806.

Torbeck, il y a un siècle, était plus considérable que les

Cayes. L'église est sous le patronage de Saint-Joseph. C'est dans cette église que fut enterré l'intendant Maillart dont la bonne intelligence avec Larnage fit prospérer la colonie de Saint-Domingue pendant longtemps.

Plusieurs hommes célèbres reçurent le jour à Torbeck.

Nicolas Geffrard, le père du président de ce nom, y naquit sur l'habitation Périgny en 1761. Il mourut aux Cayes le 31 mai 1806. Son corps repose dans la citadelle des Platons. Son pied est incrusté dans la muraille. Boisrond Tonnerre, auteur de l'acte de l'Indépendance et de la proclamation du 1er janvier 1804 et réclamé pour né à Torbeck, en 1776. Cependant il reçut le jour sur l'habitation Galée, commune des Cayes.

Pour dresser l'acte de l'Indépendance, s'écria-t-il, il nous faut la peau d'un blanc pour parchemin, son crâne pour écritoire, son sang pour encre, et une baionnette pour plume. Paroles sanglantes qui, à l'époque, excitèrent une admiration générale. Le chef de bataillon Samedi Smith qui s'est aussi illustré pendant la guerre de l'indépendance y reçut le jour.

Hérard Dumesle, tribun fameux y naquit aussi le 16 juin 1784. Il fut expulsé de la Chambre le 14 août 1833. Il représentait la commune des Cayes. Il reparut à la Chambre en 1839 et la présida, et contribua puisamment au renversement du gouvernement du président Boyer. La ville des Cayes lui décerna une médaille d'or pour sa belle conduite à la Chambre.

Le général Jean Jacques Wagnac qui a commandé en 1813 l'arrondissement des Cayes est un enfant de Torbeck. Il naquit en 1759 et mourut aux Cayes le 22 Septembre 1813.
Rivière Hérard qui fut président d'Haiti à la suite de la révolution de 1843 qu'il avait provoquée, naquit aussi à Torbeck.

Jean-Jacques Aca y naquit aussi.

HISTOIRE.— Le premier citoyen qui ait représenté Torbeck à la Chambre en 1817 fut F. Dubreuil, qui en fut un des secrétaires.

En Octobre 1802, peu de jour après la prise d'armes d'Auguste à Saint-Louis du Sud, une révolte, dirigée par un indigène noir, nommé Samedi, éclata dans la plaine de Torbeck. Smith, colon blanc, son maitre fut assassiné sur son habitation. Samedi n'avait sous ses ordres que 30 hommes armés de pierres et de bâtons. Le général Laplume qui commandait aux Cayes, marcha contre lui avec un détachement commandé par un officier de Torbeck nommé Elie Boury. La-

plume inonda le quartier de Torbeck de gardes nationaux et dé troupes européennes ; les ateliers furent décimés; le sang des indigènes coula à grands flots. La révolte de Samedi avait éclaté trop tôt contre Leclerc et n'eut pour résultat que le carnage de ses frères qui avaient favorisé sa fuite. Le 13 mars 1803 les français commandés par le général Sarrasin furent repoussés dè Welche Taverny jusqu'à Torbeck où Geffrard vint les attaquer de son camp de Gérard. Sarrassin, se voyant cerné, se barricada dans l'église. Il fut sauvé par l'arrivée de 700 hommes qu'envoya Laplume à son secours.

TORBECK fut en 1844 et en 1848 le principal foyer des brigandages du Sud. Quelques meneurs audacieux entrainèrent les populations mobiles des campagnes.

Le 2 Mai 1862 le général Syndic, commandant de la commune de Torbeck, y fit arrêter le citoyen Talma Salomon.

Dans la nuit du 4 au 5 avril 1865, il y eut un rassemblement sur l'habitation St-Félix : il parcourut par bandes plusieurs habitations, et vint débourcher sur la grande route des Cayes. Arrivée au Carrefour Collette, en entendant le son des tambours de la garde nationale et de la garnison des Cayes qui étaient sur pied, il se débanda. Des arrestations furent faites. La justice condamna à mort plusieurs citoyens qui faisaient partie de ce rassemblement; mais le président Geffrard les gracia.

TORBECK a été le théâtre de luttes acharnées en 1869 entre Cacos et Piquets. Ceux-ci s'en emparèrent pour Salnave après en avoir été d'abord repoussés le 24 juin.

TORBECK.— Recettes communales :

1921-22	......5.520.50	Gourdes
1922-23	......6.115.50	"
1923-24	......4,914.00	"
1924-25	..... 5.308.24	"

TORCELLE.— Habitation sucrière située dans la section rurale de Boucassin quartier de Cabaret, commune de l'Arcahaie. On traverse un pont sur la grande route.

En 1796, l'armée de Louverture,commandé par Dessalines, traversa l'habitation Torcelle.

TORCELLE.— Rivière qui prend sa source dans la section rurale de Fond-Baptiste commune de l'Arcahaie.

La digue a besoin de réparation. Lors de sa tournée du Nord en 1893, le président Hippolyte se fit conduire à la digue de Torcelle pour se rendre compte du parti que l'on pourrait tirer de cette construction coloniale pour l'irrigation de la plaine de l'Arcahaie. Le général Fabien Ducasse, alors

ministre des Travaux publics, accompagnait le chef de l'Etat et prit des notes sur les travaux à exécuter.

TORCHON. — Habitation située près de Miragoâne. Après s'être emparé, en Octobre 1802, de la ville de Miragoâne sur les français, Bellegarde Baudoin, homme de couleur, se retira à Torchon avec les munitions qu'il avait prises.

Le colonel Nérette, homme de couleur, qui commandait à Aquin, pour les français lui envoya des présents et le porta à abandonner la cause de la liberté.

Bellegarde Baudoin parti seul, une nuit, de l'habitation Torchon, et se rendit aux blancs.

Léveillé, officier noir, ayant été mis à la tête de la milice de Belle Fontaine, Nérette vint d'Aquin et l'attaqua mais il fut défait. Nérette accusa Baudoin d'être d'intelligence avec les révoltés et voulut l'arrêter. Baudoin prit la fuite et revint trouver ses anciens compagnons qui l'admirent dans leurs rangs et lui pardonnèrent sa trahison.

TORRE. TORT ou THOR. — Dixième section rurale de la commune de Port-au-Prince, sur la route de Léogane, quartier du Trou Bordet. Ecole rurale.

Il y a l'habitation Diquini.

TORRE ou TORT, ou Volant le Tort. — La plus vaste habitation sucrière, en ruines, située à la fois dans quatre sections rurales qui sont : la section rurale du même nom, de celle de Dufresnay au S. E., de la Rivière Froide, et de Bizoton, commune de Port-au-Prince sur le bord de la mer. Il y a plus de 650 hectares (500 carreaux). Il y a toutes sortes de terres, depuis les marécages favorables aux rizières sur le bord de la mer, jusqu'au terrain chaud des mornes où l'on cultive le coton et le millet. Sept sources y prennent naissance : les principales sont : la Mahotière et Jean-Baptiste, Corossol, Cramini.

Carrières de pierres de taille, ouvertes en 1884: les premières pierres de fondation de la nouvelle Cathédrale de Port-au-Prince y ont été extraites. Sites magnifiques, air pûr et salubre dans les hauteurs. Tort est borné au Nord par la rade de Port au-Prince, à l'Est par la rivière de Diquini depuis la source jusqu'à l'embouchure ; par la Rivière Froide, Carrefour, Truitier et l'habitation Cote à l'Ouest.

La route de Léogane à Port-au-Prince traverse Tort, donnant 3 kilomètrss.

Le village de Carrefour a été établi sur le terrain de Tort le 1er Mai 1813.

Le président Pétion avait une belle maison haute incendiée une après midi en 1864. Pétion avait fait faire par le

peintre français Barincou les portraits de Napoléon, d'Alexandre, de César, d'Annibal, etc.

Il y était lorsque le général de brigade Delva fut assassiné dans la nuit du 24 au 25 décembre 1815 dans la prison de Port-au-Prince. Il y avait bal sur l'habitation à l'occasion de la Noël. Deux hommes déguisés pénétrèrent dans la prison. Le cadavre du général, trouvé sans sépulture au cimetière, fut inhumé par sa femme à son retour de Tort, où elle était allée solliciter, mais en vain, la remise du reste de la peine de son mari. Tort appartient à divers propriétaires.

Voyez : Morne à Bateau.

Volant le Tort. — Letort. — Corail Torre. — Le 17 septembre 1845, il y eut au pont de Tort un massacre des insurgés riviéristes après leur défaite à Léogane où se tenait leur chef, le colonel Pierre Paul. Terlonge était allé les disperser.

C'est l'eau de Diquini qui passe sous le pont de Tort.

La maison du président Pétion à Tort avait été conservée par sa famille avec ses meubles et ses effets : les pantoufles étaient près du lit. Une après-midi, en 1864, elle brûla avec tous ses souvenirs. Le 14 et le 22 juin 1868, le plateau de Tort occupé par Numa Cassy, secondé par Nuce Bance et Fénélon Païnson, résista à 2 attaques de Salnave.

TORRE (la). — Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840, il avec de belles cultures en tous genres et beaucoup de produits.

TORRECILLA. — Pointe située au Sud de la République dominicaine.

TORTUE (la) -- Grande et belle île adjacente de la république d'Haiti, située à peu de distance des côtes du département du Nord'Ouest, en face de Port-de-Paix ; elle a 9 lieues de longueur sur 3000 toises de largeur moyenne. Le canal ou détroit qui la sépare de la grande terre entre le Cap Rouge et la pointe Est de la Tortue, à 16 kilomètres de large ; il se rétrécit au milieu jusqu'à 8 kilomètres.

Le Moniteur du 2 Mars 1918 publia un Arrêté révoquant l'autorisation donnée à la Compagnie d'Exploitation de l'île de la Tortue et frappant de forclusion les contrats concernant la concession du 14 Novembre 1899 et 1er Septembre 1915, attendu la violation des lois et des statuts concernant la dite Société.

Le sol, abrupt d'un côté, s'élève de l'autre, progressivement du littoral jusqu'à la colline qui occupe à peu près les régions centrales. La verdure tropicale s'y étale dans toute sa magnificence : on y trouve des arbres propres aux construc

tions navales et civiles, à l'ébénisterie et à la menuiserie : des bœufs, des chevaux, une espèce de crabes rouges d'un goût délicat. La pêche est la principale industrie des habitants de l'île. Ses côtes fournissent beaucoup d'éponge et de carets. Sa superficie est de 11.734 carreaux de terre.

En 1892, le Gouvernement a affermé l'Ile au Général Turenne Jean-Gilles et J. C. Antoine pour trente-et-un ans, moyennant 15 pour cent sur les produits bruts.

Prise à son milieu, sa latitude est à 20° 4'.

Le gouvernement en a fait un poste militaire de l'arrondissement de Port-de-Paix.

En 1630, des aventuriers français vinrent s'y établir. La plupart étaient normands. On les appelait Boucanniers. Ils étaient nomades et n'inquiétaient nullement les Espagnols. Mais ceux ci se prétendant les seuls maîtres du Nouveau Monde, jurèrent de les exterminer. Les Boucanniers leur firent la guerre. Jamais de plus terribles marins n'avaient dompté les flots. Ils prirent des vaisseaux espagnols de 50 canons.

En 1640, Levasseur leur fut envoyé comme gouverneur. Ces flibustiers progressèrent vivement et étonnèrent le Nouveau-Monde par leurs exploits sur terre et sur mer contre les Espagnols et leur marine.

En 1648, les Espagnols les attaquèrent et furent battus par Levasseur, mais finirent par les chasser de l'Ile.

En 1660, du Rausset la leur enleva à tout jamais. En récompense, l'île lui fut concédée en toute propriété. En 1664, du Rausset vendit ses droits à la Compagnie des Indes Occidentales.

La même année d'Ogeron en fut nommé gouverneur pour la Compagnie des Indes. Il y avait 400 aventuriers d'une prodigieuse intrépidité. D'Ogeron les disciplina, leur procura des femmes blanches, encouragea la culture. Sans cesse inquiété par les Espagnols, il attaqua Santiago, dans la partie orientale, la pilla et enleva vingt-cinq mille piastres aux habitants.

D'Ogeron mourut à Paris en 1676. Il eut pour successeur Monsieur de Pouancey qui fortifia laville du Cap-français. Il mourut en 1681. Monsieur Franquesney, lieutenant du roi, le remplaça, puis Monsieur de Cussy en 1683, qui abandonna la Tortue et donna tous ses soins aux établissements de la Grande terre. Il résolut de s'emparer de Santiago pour donner de l'occupation à ces flibustiers. En 1689, il y battit les Espagnols, prit leur ville qu'il détruisit et se retira. Le repaire des flibustiers devint l'asile des lépreux de la colo-

nie de St-Domingue : le conseil supérieur du Cap voyant le nombre de ces malheureux s'accroître de jour en jour, rendit, le 25 avril 1712, un arrêté ordonnant le transport des " ladres " à la Tortue.

Quand les Anglais vinrent occuper en 1793 quelque points de la Grande île, le blanc Pierre Labatut qui était le plus grand propriétaire de la Tortue, et qui commandait la garde nationale, sut préserver ce berceau de la colonie de Saint-Domingue de tout excès et de la conquête des Anglais.

En Avril 1802, une révolte éclata dans les ateliers de la Tortue en faveur de Toussaint Louverture. Le Général Leclerc y envoya Martial Besse, homme de couleur, qui avait été nommé Général par le peuple de Paris à la prise de la Bastille. Ce Général fit rentrer les ateliers dans le devoir. Comme il les avait traités avec humanité, après la victoire, Leclerc le fit arrêter, et embarquer pour France. Il fut emprisonné en France dans la forteresse de Joux, dans le département du Doubs, près de Pontarlier.

En 1802, le Général Leclerc s'y rendait souvent et avait transformé cette île en un délicieux séjour. Il s'y livrait avec toutes les jouissances matérielles de la vie. Sa femme Pauline Bonaparte s'entourait de toutes sortes d'enchantements. Les officiers les plus beaux de l'Etat-major du capitaine-Général étaient ses cavaliers.

Les cultivateurs de la Tortue à qui on avait retiré leurs armes sous prétexte de les remplacer par les armes françaises, furent les premiers à se révolter contre Leclerc. Ce mouvement fut suivi aux Verrettes et aux Matheux. Le colonel Labatut calma l'effervescence par de sages mesures. Leclerc accusa Labatut d'avoir été par sa molesse l'auteur de l'insurrection ; il le dégrada. Les cultivateurs de la Tortue furent condamnés à payer une contribution de guerre de cinquante mille francs ; et les deux tiers du quart des produits qui leur revenaient furent retenus pour être employés à la reconstruction des maisons qui avaient été incendiées.

Sous Leclerc et sous Rochambeau, cette Ile, habitée aujourd'hui par quelques misérables pêcheurs, présentait au voyageur un coup d'œil pittoresque. Des orangers, entrelaçant leurs branches chargées de fruits au dessus des sentiers qui traversaient l'Ile dans toutes les directions, donnaient à l'européen un ombrage odoriférant qui le protégeait contre les ardeurs d'un soleil meurtrier. L'air sain de la Tortue, l'atmosphère de l'Ile toujours renouvelée par la brise rafraichissante de la mer, tout avait fait choisir ce lieu par le Gouvernement pour y établir un vaste Hôpital. Les Français y avaient construit de magnifiques batiments ; et

autour de ces batiments, ils avaient élevé plusieurs miliers de cases,en enfonçant dans la terre des troncs d'arbres entrelacés de lianes fortement serrées et enduites de terre grasse. Les larges feuilles de bananiers, l'écorce désséchée du palmier, les hautes tiges de roseaux du rivage, abritaient en forme de toit l'enceinte des cabanes. On y avait transporté du Cap, de Port-de-Paix, du Môle, du Fort-Liberté, la plupart des blessés et des malades. Des prêtres célébraient l'office divin dans une chapelle construite, a grands frais, avec des briques et des planches d'acajou. Le gouvernement avait dépensé des sommes considérables pour toutes ces constructions. Des casernes logeaient une demi-brigade de soldats d'élite, tant pour la police de la petite Ile, que pour la défendre contre les Anglais, en cas d'agression. Le général Pamphile de Lacroix y commandait. Les troupes de la garnison étaient souvent renouvelées. Rochambeau y envoyait alternativement, les soldats respirer un air plus sain que celui des villes.

En Décembre 1802, le Général indigène, Capois, commandant Port-de-Paix, conçut le projet d'incendier les établissements des français à la Tortue. Déterminé à incendier l'hopital, il ordonna au commandant Vincent Louis de se préparer à y opérer une descente. La ruine de cet établissement devait enlever aux français d'immenses ressources. Vincent Louis fit construire des radeaux avec des planches liées, par de fortes lianes et s'embarqua, accompagné de cent cinquante hommes d'élite de la 9e., sous les ordres du capitaine Gardel. Il partit du Carré Rouge de Saint-Louis-du-Nord au commencement d'une nuit obscure, du 6 au 7 janvier 1803. Deux bateaux chargés de rameurs remoquaient les radeaux. Les indigènes, après avoir évité le lougre le *Vautour*, sous les ordres du capitaine Fey, qui croisait entre le Port de-Paix et Saint-Louis, abordèrent à l'Ile de la Tortue, à la Basse terre et à la pointe Palmiste. Vincent Louis se dirigea tout de suite sur l'habitation Labatut dont il s'empara sans coup férir. Il délivra une foule d'indigènes [600], qui y étaient enchainés, entr'autres, sa mère, son fils et Placide Lebrun. Aussitôt,il renvoya deux de ses radeaux au Carré Rouge de Saint Louis-du-Nord où débarquèrent les prisonniers indigènes qui avaient été délivrés, ainsi que la femme du colonel Labatut, vieille femme blanche qui avait été surprise dans la grande case de son habitation. Capoix la traita avec humanité. Mais des scélérats la poignardèrent peu de temps après pour lui enlever ses bijoux. Vincent Louis souleva plusieurs ateliers, parcourut quelques habitations, incendiant et saccageant tout, et refoula la garnison française dans le fort de l'Hôpital. Cette fortification fut ensuite

attaquée, enlevée et livrée aux flammes. La plupart des malades et des habitants n'échappèrent à la mort qu'en se cachant dans les ravins, au fond des bois. A la pointe du jour, l'adjudant Général Boscus qui commandait la garnison, parvint à rallier les débris des troupes françaises sur l'habitation Doubaire. Il arrêta les progrès des insurgés. Vincent Louis alla se retrancher dans l'intérieur de l'Ile, s'efforçant d'organiser l'insurrection, et attendant le retour des radeaux pour envoyer à Capois un riche butin

Dès qu'on apprit au Cap l'incendie des établissements de la Tortue, des forces supérieures furent dirigées contre lui. Il fut chassé de l'Ile, et n'atteignit la grande terre qu'à travers les plus grands dangers.

En Mars 1803, nouvelle insurrection des indigènes qui égorgèrent les malades des Hopitaux et refoulèrent les français dans les ports du rivage, et brûlèrent les habitations. Le chef d'escadron Lallemand envoyé par Rochambeau, débarqua à la Basse Terre. Il tua aux indigènes 50 hommes,leur enleva 25 fusils et 2 tambours et les barges cachées dans les bois. La tranquilité fut rétablie. Les pertes des français occasionnées par l'incendie étaient évaluées à 1.200.000 frcs. Dès lors l'Ile fut ruinée et abandonnée.

Le 24 avril 1825 le secrétaire-général, B. Inginac, prit un avis par lequel il annonce que le gouvernement n'ayant jamais concédé ni aliéné aucune terre dans les îles de la Gonâve et de la Tortue et autres qui dépendent du territoire de la République, et qui font partie des domaines de l'Etat, il prévenait ceux qui avaient établi des coupes de bois sans l'autorisation du président d'Haiti qu'il leur était interdit de les continuer et d'en faire de nouvelles, attendu que ces bois étaient réservés pour le service des arsenaux et des édifices publics.

En 1827 le président Boyer fit chasser de la Tortue des déserteurs et des cultivateurs qui s'y étaient retirés pour se livrer à la culture avec leurs familles, de crainte de la contrebande.

En 1835, le Secrétaire d'Etat Jn. Cme. Imbert invita les compagnies qui seraient disposées d'entreprendre les coupes de bois d'acajou à la tortue, de lui adresser leurs soumissions.

Un avis du 13 février 1852 de l'admniistrateur des Domaines mettait aux enchères l'exploitation de la Tortue. Les offres seraient reçus jusqu'au 15 février, à 3 heures de l'après-midi au Ministère de l'Intérieur en présence des soumissionnaires.

Le conseil des Secrétaires d'Etat accepta l'offre et les conditions faites par Mr Ed. Devèze, négociant français.

Le 26 mars 1862, par acte au rapport de Me Valencourt Frédérique, notaire à Port-au-Prince, publié au Moniteur du 8 avril 1865, signé par l'Administrateur général des Domaines nationaux le général J. B. Damier, au nom du gouvernement d'Haiti, et par Edmond Devèze, le gouvernement concéda à ce dernier l'exploitation des bois de l'île de la Tortue pour 7 années en présence des témoins Otello Rigaud et Bois.

Le 9 septembre 1862, le gouvernement, sur la proposition de Mr Devèze, porta de 7 à 10 ans la durée de la concession, à commencer au 24 mars 1863. Il revenait à l'Etat 35¼ % sur les bois exploités, et un sixième brut en nature sur les autres produits. Les produits destinés à l'exportation étaient affranchis de droits.

Le gouvernement assurait la sécurité de l'exploitation et la police intérieure de l'île.

Le concessionnaire pouvait faire planter sur les terres défrichés des cotons ou autres denrées du pays, établir des hattes pour toutes espèces d'animaux, et créer toutes autres espèces d'établissements agricoles, et pouvait embarquer directement dans un des ports de l'ile pour l'étranger ses divers produits.

Telles furent les principales conditions du contrat.

Mr Devèze publia dans les journaux, un exposé accompagnant les statuts d'une Société qu'il se proposait de constituer pour l'exploitation de l'Ile. Dans la première partie de cet exposé, il conduisait ses lecteurs dans cette île merveilleuse, et leur en faisait parcourir les points les plus remarquables : Cayonne, la pointe aux Oiseaux, le Mil Plantage, le Ringot et la Vallée, établissements primitifs et coloniaux, centres de population autour desquels rayonnaient autrefois de vastes et splendides habitations où le café, le tabac, et l'indigo étaient en pleine culture. Il indiquait la situation florissante de l'île, son étendue, sa configuration, ses mouillages, ses ports, la division du sol, le climat pûr et salubre. Il intéressa vivement ses lecteurs et excita leur curiosité en parlant des anciennes ruines de ce berceau de la plus riche colonie que la France ait possédée dans le Nouveau Monde. Ici, ce sont les ruines des grandes cases, demeures somptueuses des anciens propriétaires, des glacis, des caféières, de vastes citernes où étaient déposés les cafés récoltés, comme aujourd'hui les blés dans les silos algériens. Là, ce sont des débris de maçonnerie des corps de garde, des forts, et des redoutes démantelés, vieux témoins survivants des luttes acharnées des premiers conquérants, de vastes catacombes naturelles creusées dans les rochers abrupts, où sont entassés des amas d'ossements humains, que le temps a respectés. En

lisant ce récit, on éprouvait le désir de voir toutes ces choses, et on est étonné de tant de richesses accumulées sur un si petit espace de terre, restées improductives et inexploitées depuis près d'un siècle. La Société formée par Mr Devèze s'intitulait : *Compagnie d'exploitation de l'Ile de la Tortue, dépendance de la République d'Haiti.* Elle devait exploiter les forêts d'acajou, de palissandre, de bois de rose, de fer, d'ébène noire, rouge et verte, de bois de construction pour la marine, les chemins de fer, le charbonnage, la menuiserie et l'ébénisterie, la culture du café, du coton et du tabac, et l'élevage des bestiaux.

La Société était en commandite et par actions, constituée par acte notarié du 25 septembre 1862 pour la durée de la concession, soit 10 ans, au capital de 2.000.000 de gourdes, monnaie d'Haiti, partagées en 1.000 actions de $ 2.000, et divisées en deux séries de 500 actions chacune.

Il fallait à cette époque, 12 gourdes d'Haiti pour former une piastre forte (dollar).

Le directeur-gérant était Mr Devèze.

Les membres du conseil d'administration étaient :

Mrs. Jules Déjardin, négociant français, chevallier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur.

R. A. Deslandes, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, membre de la Chambre des représentants du peuple.

Thimagène Rameau, sénateur de la République.

Charles Miot, négociant, de la maison Numa Miot & Cie. juge au tribunal de commerce de Port au-Prince.

Christian Schultz, négociant, de la maison Ed.Weber & Cie, consul de S. M. le roi de Danemark.

Le siège principal de la Société était à Port-au-Prince, et les bureaux d'administration à Port-de-Paix et à l'Ile de la Tortue.

Le 27 mars 1865, soit deux ans après sa constitution, la Compagnie Devèze avait expédié :

1o. par VENUS	: 152 billes d'acajou mesurant			27.151 pieds		6 pouces	
2o. par *Elm Groves*	: 150	"	"	"	25.041	" 8	"
3o. par *Kerlaw*	: 340	"	"	"	70.251	" 5	"
Ensemble	642 billes				122.447	" 7	"

Par les deux derniers navires 64 fourches furent expédiées, mesurant 1382 pieds 5 pouces : soit 216 pieds chaque fourche. Le *Kerlaw* avait reçu à son bord 50.876 livres de bois jaune. Mr Devèze avait expédié au Cap le 23 Octobre 1864.

37 petites fourches mesurant 1 247 pieds 11 pouces, soit 34 pieds par fourche.

Le 4 Novembre 1864 le steamer de l'Etat, le *22 Decembre* avait reçu 37 poteaux de bois d'acajou piétant 5.972 pieds 5 pouces.

Une bonne partie du terrain de la Vallée était labourée et plantée en coton. Une hatte était établie. On coupait des poteaux de bois dur pour constructions. Un four à chaux fonctionnait. Le *Moniteur*, journal officiel de la République, du 21 juin 1866 contient un rapport du directeur gérant sur les opérations de la Compagnie aux Membres du Conseil de surveillance, du 31 mars 1864 au 31 décembre 1865 Ce rapport, dâté du 9 juin 1866, accusait 2.830 billes d'acajou, mesurant 1.007.046 pieds, et 761 fourches d'acajou mesurant 15,190 pieds.

On avait chargé pour l'Europe 5 navires avec 208.351 pieds, 2 autres navires prenaient charge, et on attendait un autre incessament.

La Compagnie avait 120 paires de bœufs pour le tirage des bois. Elle exploitait le cèdre, le gaïac, le bois jaune et le gris-gris.

La prise d'armes de Salnave, en Mai 1865 au Cap avait paralisé ses efforts, et les recrutements lui avaient enlevé des bras. Les fours à chaux n'avaient pas donné de bons résultats faute de moyens de transport. La cherté de la main d'œuvre avait fait abandonner la culture du café et du coton. Une scierie à vapeur préparait des poteaux, des madriers, cartelages, aissantes et planches.

La Compagnie avait un bénéfice net de $ 273.734,28 sur lesquelles on avait payé *6%* aux actionnaires.

Les plus mauvais moments étaient passés ; elle semblait destinée à prospérer.

La maison Prosper Elie avait fait des avances de fonds considérables à la Compagnie qui lui avait donné en garantie une quantité de 6 à 7 cent milles de bois d'acajou. Mr Elie, de son côté, recevait ces avances de Joseph Maünder, de Liverpool ; il mourut le 23 février 1867 [Voyez Fort Lamarre], devant l 22.758 à Maünder, auquel il avait transféré, le 3 mars 1866, les 6 ou 7 cent mille pieds de bois d'acajou en garantie de cette valeur.

Survint la mort de Devèze : Adolphe Elie, frère de Prosper Elie, fut nommé gérant provisoire de la Société. Enfin Maünder mourut à son tour. Sa veuve obtint du gouvernement la ferme de l'île pour 10 ans à partir de l'expiration du bail de Devèze.

Le 4 avril 1874 le gouvernement lui accorda une nouvelle prolongation pour neuf autres années.

Mr Arnoux, chargé de surveiller à la Tortue les intérêts de la Maison Miège de Paris, créancière de Mme Maünder, tenta de se substituer à celle-ci sous le gouvernement du général Domingue. Mme Maündr vint à quitter le pays. Pendant son absence, Arnoux fut installé par le gouvernement à la Tortue. Mme Maünder réclama dès lors du gouvernement la restitution des capitaux qu'elle avait engagés dans son exploitation et la réparation des torts qu'elle a essuyés par la violence et l'immixtion du gouvernement du général Domingue dans son entreprise.

Elle estima que l'Etat lui devait L. 142.203, 16 sh,10d. Sa réclamation,soutenue par le gouvernement anglais,donna lieu à l'échange entre les deux gouvernements d'une nombreuse correspondance et à de nombreux incidents qu'il serait oiseux d'énumérer ici,le gouvernement haitien les ayant fait publier en brochure. Malgré que Joseph Maunder fut né haitien, et sa veuve aussi, l'Angleterre envoya des navires de guerre soutenir sa réclamation. Le gouvernement du général Salomon finit par obtenir en avril 1887 de Sir Clement Hill, envoyé extrordinaire du gouvernement anglais, la faculté de se libérer moyennant la somme de L. 32.000. Cette somme fut payée pour les héritiers Maunder comme suit : L 2.000 comptant ; 10.000 le 31 décembre 1887 ; 10.000 le 31 mars 1888 ; 10.000 le 31 juillet 1888.

Le gouvernement haitien est rentré de plein droit en jouissance de sa propriété et de tout ce qui pouvait s'y trouver.

Le poëte haitien, Abel Elie, mourut à la Tortue en 1875.

TORTUE. — Voyez : Bassin Tortue. Baie à Tortue.

TORTUGUERO (el). — Baie formée par la mer des Antîlles dans la république dominicaine.

TOSA (la). — Petite rivière de la république dominicaine, joint ses eaux à la Bruyelas.

TOSA [la]. — Rivière tributaire de l'Ozama à droite.

TOSIN. — Voyez : Thauzin.

TOSINO. — Rivière tributaire de l'Artibonite à gauche.

TOUCHE MOULIN. — Habitation située dans la section rurale de Haut-Cahos No 2, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite. L'Etat y possède 23 carreaux de terre occupés par des fermiers. Elle est bornée au N. par le grand chemin ; au Sud par la rivière de l'Artibonite.

TOULMIER. - Voyez : Boulmier.

TOURAINE. - Voyez : Nouvelle Touraine.

TOUREAU. - Habitation située dans la section rurale de Petite Plaisance, commune de Cavaillon. L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TOURITE. — Habitation située dans la section rurale de la Grande Rivière, commune de Marigot, sur laquelle l'Etat possède 85 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TOURNIER. — Habitation inoccupée, située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

TOURON.— Fort situé à Port-au-Prince au bord de la mer à la Croix-des-Bossales, à la Saline, et à l'Ouest de l'Eglise Saint Joseph.

L'Etat possède autour de ce fort des terrains occupés par des fermiers.

Le 1er Juin 1794, à 11 heures du matin, le fort Touron fut canonnné par la frégate anglaise la Pénélope. Le lendemain, dans l'après midi, le colonel Hamofield débarqua avec 200 hommes à la pointe de la Saline, et s'en empara.

Le 18 décembre 1869, les généraux Brice et Boisrond Canal s'en emparèrent sur Salnave.

Le fort Touron est le plus petit des forts de Port-au-Prince.

TOURTERELLE. - Fort situé aux Cayes au bord de la mer.

Le 14 Juillet 1793, les royalistes des Cayes, révoltés contre Delpèche, commissaire civil, et chassés de la ville par Harty commandant de la province du Sud, s'emparèrent de ce fort. Le général Rigaud réunit tous les affranchis et attaqua Badolet dans le fort à 5 heures de l'après-midi. On se battit toute la nuit. Le lendemain, à 10 heures du matin, les affranchis l'enlevèrent d'assaut. Badolet et Mouchet, les chefs des révoltés s'enfuirent à Jérémie.

Le 28 août 1796, les affranchis des Cayes s'emparèrent du fort de la Tourterelle contre l'autorité des délégués des commissaires civils. Le général Desfourneax et le délégué Rey s'embarquèrent pour les Gonaïves devant cette manifestation.

A été bombardé par les navires du président Salnave le 2 mai 1869, auxquels il a vigoureusement riposté. Le 24 mai fut pris par les troupes du gouvernement, mais aussitôt repris par les Cacos.

TOUSSAINT BRAVE. — Nom d'une rue à Dessalines.

TOUYA. — Habitation située dans la commune des Cayes.

Le 8 Octobre 1803, le général Moreau, arrêté aux Ka-

ratas, passait sous escorte au carrefour Touya. Hé bien, dit-il, ne sommes-nous pas convenablement ici ? On le conduisit près de l'habitation Pemerle où il fut fusillé.

TOYAC.— Hatte située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean-Rabel. L'Etat y possède 52 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TRANQUILLITÉ. – Morne situé au Sud de la Crête à Pierrot sur la rive droite de l'Artibonite. Il dépend des Cahos. Le 22 mars 1802, la division du général Rochambeau vint s'y établir pour le siège du fort. La Raque à Vâches est au pied de la Tranquillité. Dans la nuit du 24 mars lorsque les indigènes évacuèrent le fort, le colonel Lefèvre à la tête de la 19e demi-brigade légère, s'élança à leur poursuite, mais Lamartinière, se retournant comme un lion furieux, l'attendit au pied du morne de la Tranquillité, derrière la division Rochambeau, lui livra un combat désespéré, et le culbuta dans les eaux de l'Artibonite.

Entre le morne de la Tranquillité et son embouchure, l'Artibonite compte 93,5 kilomètres grâce à ses détours nombreux, et en ligne droite 35 kilomètres soit une pente de 0,41 mètres par kilomètre ou 4 millimètres par mètre.

TRAVERSIÈRE. —Nom d'une rue à Saint Michel de l'Atalaye, dans laquelle l'Etat possède 40 emplacements.

TRAVERSIÈRE.—. Nom d'une rue à Saint Marc, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

TRAVERSIÈRE. — Voyez : Quatre Escalins.

TRAVILLE.— Habitation située dans la commune de la Plaine du Nord.

TRÉMAUX.— Habitation située dans la section rurale de l'Azile, commune d'Aquin. L'Etat y possède 195 carreaux de terre occupés par des fermiers, plus 5 carreaux dénoncés à la vacance.

TRÊMÉ ou DUFRÊTEY.— Petit morne et habitation situés au fond de la plaine entre Fond des Nègres et Aquin. Les rigaudins, retraitant vers le Sud, s'y retranchèrent après le combat de la Petite Vallée le 29 juin 1800.

Le général Laplume ne put enlever leur rempart. Cependant le lendemain il parvint à le tourner et à s'en emparer Ce fut dans cette affaire qu'Auger qui s'était couvert de gloire au siège de Jacmel, fut mortellement blessé. Il alla terminer ses jours aux Cayes. Laplume, par de fausses manœuvres, sacrifia un grand nombre de ses soldats. Le colonel Pierre Louis Diane fut grièvement blessé. Laplume, mécontent d'avoir vu confié le commandement en chef de l'ar-

mée au colonel Donnage, son inférieur, n'avait donné que mollement,

Dessalines, ne donnant pas à l'ennemi le temps de reprendre haleine, ordonna à une division de 8000 hommes d'aller s'emparer des hauteurs de Trémé. Clervau ne put en prendre possession qu'après un combat des plus sanglants. Dessalines qui s'avançait sur deux colonnes, l'atteignit le 5 juillet. De Dufrété il découvrit les troupes du Sud rangées dans la plaine qui s'étendait à ses pieds. Elles étaient au nombre de 700 hommes commandés par le général Rigaud en personne, Desalines descendit les mornes avec la colonne de droite, pendant que Clervaux, guidé à travers des bois et des ravins par Gils Bambara, montagnard de Petit Goâve, s'efforçait de tourner l'ennemi.

Le général Rigaud, frappé de la force numérique de l'ennemi se replia avec précipitation sur Aquin, situé à 3 lieues.

Lorsque Pétion appris la scission du Sud, en 1810, il fit partir 1500 hommes de troupes sous les ordres du général Delva, secondé par le général Gédéon. Delva se porta au Pont de Miragoâne, et de là jusqu'à l'habitation Trémé ; mais il revint occuper le pont. — En 1812 lorsque cette scission prit fin, les principaux généraux du Sud vinrent à la rencontre du président à Trémé, le 20 Mars. Le président conféra avec le général Borgella.

Le morne Trémé s'étend jusqu'à l'Hermitage pour remonter jusqu'à l'endroit appelé le Bonnet Carré dont on peut voir, en temps clair, le fort bati par Dessalines en 1804.

TREMOND.--- Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

TREVAN.--- Habitation située entre Jérémie et les Abricots dans le quartier de la Rivière Froide.

TRES AMARRAS.--- Hameau dominicain situé près du Cap Français. A 30 kilom se jette la rivière San Juan.

TRIANON.--- Position admirablement fortifié par la nature, située entre Mirabalais et les Grands Bois, dans les montagnes de cette première commune. La route de Port-au-Prince à Mirebalais passe à Trianon, par le Pensez-y-bien et le morne à Cabrits. Chapelle protestante, Chapelle Sainte-Anne.

Le président Pétion, pendant ses luttes avec Christophe y avait établit une ligne de défense que Christophe n'osa jamais attaquer.

On y découvre l'immense cirque des montagnes qui enferment le bassin de l'Artibonite.

Il y a les habitations: Greffin, Ballard, la Hatte, Donné,etc.

En 1796, le colonel Christophe Mornay battit à Trianon le baron de Montalembert qui commandait une divlsion anglaise.

Le 3 Mars 1802, l'avant-garde de la division Boudet qui se rendait de Port Républicain à Mirebalais, atteignit le poste de Trianon qui occupaient cent cultivateurs de Mirebalais que commandait Pierre Paul, noir. Pour éviter les embuscades qui étaient étabiies sur son passage, le général d'Henin tourna les hauteurs de la position et pénétra dans les gorges de Trianon. Aussitôt que les cultivateurs aperçurent l'ennemi, ils entonnèrent des chants et se précipitèrent sur deux pièces de canon vomissant la mitraille sur la redoute ; ils vinrent expirer sur les canons,abattus par la mousqueterie fran çaise. Les français, la baïonnette en avant, pénétrèrent dans la redoute, et égorgèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. Le général d'Henin perdit 60 grenadlers dans cette affaire. Il entra a Mirebalais le 4 Mars.

En 1868--69, le Général Montmorency Benjamin a été le chef de l'insurrection des Cacos à Trianon contre le président Salnave.

Son Excellence M. de Louis Hardy était comte de Trianon sous l'empire en 1849.

TRIAU.— Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de (Trou) Caracol.

L'Etat y possède dix carreaux de terre occupés por des fermiers.

TRIBUTIEN.— Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou. L'Etat y possède six carreaux de terre occupés par des farmiers.

TRICON.— Habitation située dans la section rurale de Mercy, commune des Cayes. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TRIFIN.— Habitation située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance. L'Etat y possède vingt carreaux de terre occupés par des fermiers.

TRIGAND.— Habitation caféière, située dans la section rurale de la Nouvelle-Touraine, commune de Pétionville.

L'Etat y possède des terres qu'il afferme à des particuliers.

TRIMESTRE.— Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade. L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TRINQUANT.-- Voyez : Bambou Trinquant.

TRIPOT.-- Voyez : Hatte Tripot.

TRIPOT BRABANT.— Habitation située dans la section rurale de Grand-Port-à-Piment, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TROIS BOIS PINS [les]. – Poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement de Lascahobas.

TROIS BOIS PINS (les).— Poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement de la Marmelade.

TROIS FRERES (les).— Triple morne de renommée effrayante, situés entre Petit Trou de Nippes et Baradères. Ils portent les différents noms de Morne Saugris, de Morne Mademoiselle Rose, de Morne Rouge ou Jean-François.

TROIS ILETS (les).— Trois petits ilots situés au Nord-Ouest de la baie de Port-au-Prince. Les pilotes vont prendre les navires en dehors des grands récifs, à la hauteur des Trois Ilets.

TROIS MARIES (les).— Ilots situés dans la baie de l'Acul du Nord.

TROIS MARIES (les). - Récifs situés dans la rade de Jérémie.

TROIS PALMIERS (les). -- Deuxième section rurale de la commuue de Vallière, arrondissement de Vallière Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Gagnard 10 carreaux de terre, Losier 10, Despalière 10, Milon 10, Grappe 15, Larchiné 12, Casse tête 20 Caroné 10, Thibaud 5, Narpe (inoccupée), Mondiou, Garnier 5, Danot 10, Carrié 5, Salnave 55, Lafauchrie 5, Bouvard 5, Possel 10, Touzard 5, Dubary, Lanoix, Gaudou, Ladain, Richard, Nicolot, Viau, Tiélon, Gaston, Sandré, Morleau, Courjol, Buvette, Planchou, Causette : ces quinze dernières inoccupées.

TROIS PAVILLONS [les].— Position fortifiée par la nature, située dans les mornes de l'habitation Brissot, à 3 lieues de Port de-Paix, que traverse le grand chemin de la montagne. Tout près passe le fleuve des Trois Rivières.

En 1804, Capois y construisit un fort pour servir d'asile aux indigènes, pour le cas où les français tenteraient une nouvelle invasion.

En 1802, Maurepas, fuyant l'approche de la division Humbert, de l'expédition Leclerc, y établit son quartier général. Le camp indigène s'étendait sur un plateau flanqué de lar-

ges ravins au fond desquels des torrents rapides des Trois Rivières roulent avec fracas de larges pierres, des troncs d'arbres et d'autres masses.

Les bananiers du quartier furent abattus pendant la nuit : on en fit un rempart au milieu du chemin de la montagne. Le 11 février, ces travaux étant à peine achevés, que les sentinelles annoncèrent les français. Le Général Humbert déboucha à la tête de 1.200 hommes : il en avait lasé 400 à Port-de-Paix. Les haitiens, le genou en terre derrière le rempart, lançaient une grêle de balles sur les blancs, dont des lignes entières étaient emportées en même temps par la mitraille d'une pièce de dix La garde nationale, embusquée dans les sentiers de la montagne, tiraillait sur les 2 flancs de l'ennemi. Maurepas se tenait aux Trois Pavillons à peu de distance du lieu du combat. Après 10 hres d'un combat acharné, les français sans artillerie, furent contraints de battre en retraite. Ils s'égarèrent en grand nombre dans les sentiers tournants de la montagne, tombant dans de larges trous que recouvraient de hautes herbes,et perdant leurs armes. Les forces indigènes, dispersées de tous côtés, les terrassaient à coups de pierres, à coups de bâton, les garrottaient et les conduisaient à Maurepas aux Trois-Pavillons. Humbert, poursuivi par la garde nationale, rentra au Port-de-Paix en désordre, ayant perdu trois cents hommes tant morts que prisonniers.

Le 13 février, ayant reçu des renforts, il revint attaquer le fort des Trois-Pavillons, avec mille trois cents hommes. Ses troupes se précipitèrent avec fureur sur les indigènes ; mais leur valeur succomba comme la veille. Elles furent taillées en pièces et poursuivies, la baïonnette aux reins jusqu'à Port-de-Paix, où elles ne rentrèrent qu'au nombre de neuf cents. Si Maurepas n'avait pas reçu des instructions de ne pas occuper le littoral, Humbert se fut honteusement rembarqué.

Les indigènes ne perdirent que 150 hommes dans ces 2 actions.Les échecs de Humbert étonnèrent l'armée française. Leclerc envoya le Général Debelle lui prêter main forte avec quinze cents hommes de renfort. Malgré les avis de Humbert, Debelle sortit de Port-de-Paix, pour attaquer Maurepas avec 2.000 hommes divisés en 4 colonnes, le 20 fevrier.

La 1re colonne de droite se mit en marche par le chemin de Gros-Morne pour attaquer Maurepas en queue. La 2me. colonne traversa l'habitation Lacoupe Aubert et se présenta dans la montagne en vue de Paulveau qu'occupait Bodin, homme de couleur, colonel de la 9e. coloniale. Celle de gauche suivit le chmin du Cap jusqu'à l'habitation Laveaux-Lapointe ; elle escalada la vigié de Lapointe, pénétra dans

la montagne par l'habitation Chapron, et s'arrêta à Brossier, à 1 quart de lieue du camp de Maurepas. La colonne du centre,de 800 hommes où se trouvait Debelle, suivit le grand chemin de la montagne et arriva aux Trois-Pavillons que gardait René Vincent pour Maurepas. Pendant plus d'une heure, elle fit des signaux, agitant de longues perches surmontées de drapeaux.

La 1re. colonne qui devait prendre en queue le Général Maurepas, n'y répondit pas. Debelle, néanmoins impatient de commencer le feu, livra bataille à René Vincent. Celui-ci soutenait difficilement le choc de Debelle ; ses soldats chancelaient ; il perdait du terrain ; ses grenadiers culbutés par l'impétuosité française, prenaient la fuite, quand, tout à coup, Maurepas, vainqueur de la colonne de gauche à Brossier, voyant arriver dans son camp quelques fuyards, lança pour les soutenir cent grenadiers avec une pièce de quatre. Le combat fut rétabli. Les français, mitraillés à bout portant, battirent en retraite, abandonnant le champ de brtaille, jonché de morts et de blessés.

En 1807, le fort des Trois-Pavillons, occupé par les partisans de Pétion, fut cerné par les troupes de Christophe et bombardé. Rébecca, le chef des insurgés, répondit par des décharges de mousquerie. Mais, ne voyant pas arriver les autres soldats de son régiment, dispersés dans les mornes, il évacua un soir le fort.

TROIS PONTS (les).— Position située à l'entrée de la ville des Gonaives. Etait occupée par les cacos de St.-Marc en 1869, commandés par le Général P. Lorquet, opérant contre V. Chevalier aux Gonaives pour le Président Salnave

TROIS RIGOLES (les).— Habitation située dans la section rurale de Petit Bois, près de l'habitation Digneron, commune de la Croix des Bouquets.

En 1971, les affranchis de la Croix-des-Bouquets s'y rassemblèrent pour obtenir leurs droits politiques et civils.

En Février 1794, la bande d'Halaou y fut mitraillée par les soldats de la légion de l'Ouest. Beauvais resta maitre de la Croix-des Bouquets, et Sonthonax, commissaire civil, vit son autorité contestée par les anciens iibres.

TROIS RIGOLES (les).— Habitation et canton situé dans la section rurale de la Rivière Froide, commune de Port-au-Prince, près de Carrefour. Il y a 3 branches de la Rivière. Les eaux de la source Corossol se mêlent à la branche Est des Trois Rigoles pour aller arroser les habitations Tort et Monrepos. La branche du milieu arrose Carrefour et la branche Ouest arrose Brochette, usine à café de M. Rouanez Bijou.

TROIS RIVIERES (les). — Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles, entre les pointes de l'Abacou et de Tiburon.

TROIS RIVIERES [les].— Fleuve qui sort du versant septentrional de la chaine de Plaisance, au mont Laporte, et se divise en trois branches, dans les arrondissements des Gonaives, de Terre-Neuve, de Limbé et de Port-de Paix, et va se jeter dans le canal de la Tortue, à quatre kilomètres de la ville de Port-de-Paix, après un parcours de 130 kilomètres, en passant au pied du fort des Trois Pavillons. Le fleuve est formé de trois cours d'eau : de là son nom ; celui qui est le plus au Nord s'appelle La Trouble, du nom de la section rurale où il se trouve ; celui du milieu, la Graix ; et le plus au Sud, la Grande Rivière Ces trois cours d'eau se réunissent au bassin général de La Trouble, à six kilomètres de leur origine, où ils prennent le nom des Trois Rivières. Dans son cours inférieur le lit a soixante mètres de large. La moindre profondeur d'eau est de 0,5 mètres et 3 mètres. Un pont y fut construit en 1923.

Les lieux élevés sur les rives du fleuves sont : Terre-Neuve, Gros-Morne, le fort des Trois Pavillons, et Port-de-Paix.

Ses débordements sont subits et dévastateurs par rapport à sa pente rapide. Ses tributaires sont la rivière Laporte, à l'Ouest, le Mapou, le Bœuf Blanc, la rivière à Baudin au S., et le Boucan Champagne, les ravines de Margot et du Piment au Nord.

Le poète Tertulien Guilbaud, dans son recueil: les Feuilles au Vent, a chanté le fleuve les Trois Rivières en des vers charmants que voici :

I

Cher petit fleuve bleu de mon pays natal,
Sur tes bords parfumés des odeurs du santal,
Ah ! comme librement voltige notre rêve !
Tes laveuses, surtout, tandis que sur la grève,

Leurs bras nus, au soleil, tordent le linge blanc
Comme on les voit d'un œil fidèle, étincelant !...
O les beaux seins dorés et tout gonflés de sève,
Que le rythme léger d'un gai refrain soulève !...

Et l'Amour, pour complice, a le rayon de feu
Qui caresse leur hanche aux nonchalantes poses
Et leur souffle tout bas de si troublantes choses !

Tu pourrais nous conter combien, en ce doux lieu,
Sur l'herbe il s'effeuilla de frais bouquets de roses ;
Mais tes flots sont discrets, cher petit fleuve bleu.

II

A huit ans, revenu de l'école primaire —
Un jour du mois de Mai, sous nos cieux, si charmant —
J'eus ce caprice : aller y prendre uu bain. Ma mère,
Le front comme assombri d'un noir pressentiment :

" Non, demain " Gais oiseaux envolés de la cage,
Le cœur de pur soleil et d'air libre altéré,
Mes amis, tous, parlaient, radieux — je pleurai !
" Vas-y donc, fit ma mère attendrie, et sois sage !"

Dans un " bassin ", où l'on voit l'onde tournoyer.
En spirale sans fin, je faillis me noyer...
Vous qui m'avez tendu votre main prompte et sûre,

Merci ! — Pourtant qui sait s'il n'eût pas été mieux,
Mon doux fleuve, — bercé par ton joyeux murmure,
De m'endormir tranquille au sein de tes flots bleus !

III

Il a, — méfiez-vous — de terribles colères,
Le sournois ! Quelquefois un jaune ou noir limon,
Bouillonnant, écumeux, vient troubler ses eaux claires ;
Il envahit les champs, hurlant comme un démon !

Rien ne résiste alors : troupeaux à la dérive,
Emergeant en bêlant et plongeant tour à tour,
Troncs d'arbres avec force arrachés de la rive,
Vers l'Océan tout roule, emporté sans retour !

Mais quand de la campagne, à grands flots inondée
En son élan puissant, il s'éloigne, apaisé,
Oh ! tout renaît plus beau ! Sous l'immense baiser

De ce farouche amant, la terre fécondée
Sent ses vastes flancs, où le germe a fermenté,
Tressaillir du frisson de la maternité.

En 1802, le général Humbert fut expédié du Cap par le capitaine général Leclerc pour le Port-de-Paix avec une escadre. Il opéra son débarquement à l'embouchure des Trois-Rivières avec 1.800 hommes. Ils se rangèrent sur l'habitation Lacorne Guédon, et marchèrent sur le Port-de-Paix par la grande route.

Maurepas avait envoyé contre eux 400 hommes s'embusquer au gué du fleuve. Les français, dès qu'ils découvrirent les indigènes, se précipitèrent sur eux à la baïonnette, en pénétrant dans l'eau jusqu'à la ceinture, le général Humbert à la tête. Le combat s'engagea ensuite à l'arme blanche avec

une fureur égale de part et d'autre. Les français, ne pouvant forcer le passage, se retirèrent en bon ordre, et longèrent la rive gauche jusque sur l'habitation Paulin où il y avait un autre gué.

Voyez : Aubert Trois Rivières.

TROMPETTE.— Voyez : Ravine Trompette.

TROPHÉE.— Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune des Gonaives. L'Etat possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TROU (le).— Arrondissement contenant les communes de Trou, Sainte Suzanne, Caracol, Terrier Rouge et le quartier de Grand-Bassin et le poste militaire de Jacquezy.

Le quartier de Grand Bassin se trouve dans cet arrondissement. Population 40.000 âmes. Relève de l'arrondissement financier, judiciaire du Cap-Haitien.

Les écoles de l'arrondissement relèvent de l'Inspection de Fort-Liberté.

Les limites de cet arrondissement, d'après la loi du 17 octobre 1821, au Nord, depuis l'embouchure de la rivière Jacquezy, jusqu'à celle de Caracol ; au Sud, de la crête qui sépare la commune de Vallière avec la partie de Hinche qui court dans une direction Est et Ouest, suivant la chaine de cette montagne, jusqu'à venir reconnaître, vers la Sourde, la limite de la Grande Rivière du Nord, revenant à l'Est vers la Belle-Crête, se dirigeant vers la Source de Bayaha, descendant dans une direction Nord Ouest par le canton de Lamine et le Mont Organisé pour venir reconnaître la source Jacquezy, et de ce point, en suivant la rive gauche de cette rivière jusqu'à son embouchure ; à l'Ouest depuis l'embouchure de la rivière de Caracol, suivant les diverses sinuosités de cette rivière jusqu'à sa source, ayant, par ce moyen, l'arrondissement du Cap à l'Ouest.

Sous le président Boyer, l'arrondissement du Trou était réuni à celui de Fort-Liberté. L'arrondissement de Vallière créé en 1889 en a été extrait.

Il y a 41 biens urbains, 190 habitations, 2.850 carreaux de terre occupés par des fermiers, appartenant au domaine national. Le montant des fermages de biens urbains de 1878 est de $1.278. Celui des biens ruraux, de $8.655.

TROU (le).— Commune de l'arrondissement du Trou, departement du Nord, contenant les sections rurales de Roucou, Roche Plate et Garcin.

Lors de l'établissement de la commune de Terrier Rouge, en 1881, les 4e et 5e sections rurales de Fond Blanc et de Grand-Bassin lui furent attribuées.

L'ancien poste militaire de Caracol, érigé en commune en 1889 se trouvait dans cette commune, section rurale du même nom.

Population 12.000 habitants, appelés *Trousiens*. Un député. Village 800 âmes. La loi du 20 Novembre 1821 fixe la distance légale de cette commune à la capitale à 67 lieues. Elle est distante de 7 lieues du Cap-Haitien, et de 2 de Terrier Rouge. La route du Cap a des crevasses dangereuses.

Le conseil communal ne peut pas s'administrer sans les secours de l'Etat. Il est urgent de reconstruire l'ancien Pont brisé et emporté par les inondations.

Le village a été établi il y a plus d'un siècle et demie : il n'y a qu'une seule rue dirigée du Nord Ouest au Sud Est en venant du Cap. En 1772 un ouragan le détruisit. Climat frais. Il y tombe par an 2.576 millimètres de pluie dans les montagnes, et 1479 dans la plaine. Son église est sous le patronage de Saint Jean-Baptiste, dont la fête arrive le 24 Juin, elle a 75 pieds de long, sur 40 de large, et est située sur une place de 400 pieds de longueur : elle a été achevée en 1783. Le 11 avril 1889, pendant la nuit, le général Anselme Prophète, ministre de la guerre du président Légitime, délégué contre les Nordistes s'introduisit avec 300 hommes dans l'église du Trou. A 6 heures du matin il fit pleuvoir sur le village une grêle de balles. Les généraux Nord Alexis et Turenne Jean Gilles ripostèrent vigoureusement et mirent Prophète en déroute. Le curé du Trou, l'abbé Martin. fut accusé d'avoir favorisé Anselme. il fut interné au Cap.

Place Geffrard, grande et belle.

La commune produit en moyenne par an :

500.000 livres de café, 3.000 livres de coton, 10.000 livres de bacao, 10.000.000 livres de campêche, des volailles, le gros et menu bétail, vivres alimentaires. Débouché : le Cap-Haitien et Fort-Liberté.

Boucaro, granits, schistes anciens.

La loge de l'Orient du Trou, relevant du Grand Orient d'Haiti est : le Réservoir de Siloë No 45.

Les vents dominants dans la plaine du Trou, observés sur l'habitation Craou sont des E. N. E. pendant le jour, et des O. S. O. pendant la nuit. Les vents les plus rares sont des N. O. et des S. E.

Le Trou est la patrie de Guerrier Prophète, Anselme Prophète, Brenor Prophète, qui ont été ministres.

Le comte du Trou était le général Toussaint Dupont, ma-

réchal de camp des armées du roi Henri Ier, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Henri.

Monseigneur de Cyprien Toni était duç du Trou sous Soulouque en 1849.

TROU (le). — Recettes communales.

1921-22	......9.372.40	Gourdes
1922 23	......9.167.30	"
1923 24	...10.447,08	"
1924 25	....13.068,76	"

Histoire. — En 1791. lors de la révolte des esclaves, Blanchelande les fit attaquer, au Trou où il établit un camp.

Candy, à la tête d'une nombreuse cavalerie d'hommes de couleur l'attaqua, battit les blancs et s'empara du Trou. Dassas qui y commandait se refugia à Ouanaminthe.

En Novembre 1801, après avoir étouffé dans le Nord la révolte de Moïse, Toussaint se rendit au Trou où il fit immoler un millier de cultivateurs de la plaine du Nord qui y avaient été conduits. Dans ce bourg le massacre fut plus affreux que partout ailleurs. Il eut lieu autour d'un cayemitier que les habitants de ce canton montrèrent avec effroi pendant longtemps aux voyageurs.

Pendant que les français étaient occupés au siège de la Crête-à-Pierrot, le Général Christophe parcourait le Nord avec une audace extraordinaire. Il souleva les cultivateurs du Trou. Le Trou répondit à l'insurrection partie de Ouanaminthe le 7 mai 1865, ayant Salnave pour Chef : le village fut réduit immédiatement à faire sa soumission au gouvernement du président Geffrard. Le Général Andrieux l'occupa.

C'est au Trou que furent assassiné par ordre de Salnave : Dassas Sévère, Lagresselle et Gachette, en 1867, en revenant de l'exil, après le départ du président Geffrard. Codiau Blaise n'échappa à la mort qu'en se jetant dans les bois : il fut dès lors un des premiers chefs-cacos. Le président Salnave et Nord Alexis attaquèrent plusieurs fois les cacos sans pouvoir les disperser en 1868.

Le 22 avril 1868, le président Salnave se fit décerner la dictature au Quartier-Général du Trou, à l'instigation d'Alexandre Tate. Ce furent les généraux Morin Montasse, Antoine Bell, L. J. Guerrier, T. Simon Sam, V. Alcantara, Mompoint Ainé et A. Tate qui présentèrent l'acte du Trou au président Salnave.

Le 3 avril 1876, le Trou, prit, le premier, les armes contre le président Domingue

En mars 1889, le Trou qui avait embrassé le parti des Nordistes, était sur le point de faire sa soumission au Général Anselme Prophète, ministre de la guerre du président Légitime, en suivant le mouvement des localités voisines.

Peu après, le 11 avril, les Nordistes, bien pourvus d'armes, vinrent à la charge et culbutèrent Anselme Prophète qui ne s'arrêta qu'au Port-au Prince ; la ville eut le temps d'être pillée et incendiée. Le Général Turenne Jean-Gilles, commandant des Nordistes, se distingua dans cette affaire, en expédiant au Trou une colonne de volontaires contre les Légitimistes, leur disant : " Mes enfants, je n'ai rien à vous cacher, je ne vous envoie pas vous coucher sur des roses, je vous envoie vous battre. En me séparant de vous, je fais un grand sacrifice ; mais il le faut. Je n'ai rien à vous donner, mais je vous donne ma bénédiction ". Ces jeunes gens partirent et se conduisirent admirablement.

TROU (le). — Voyez : Petit Trou. Petit Trou de Nippes.

— Monsieur de Belzunce, gouverneur de St-Domingue, mourut dans la paroisse du Trou, le 4 Août 1763.

Lors de la prise d'armes éclatée d'abord à Ouanaminthe le 2 février 1911, en faveur de Cincinnatus Leconte, le Trou se prononça en faveur de la rébellion. La ville fut reprise par les troupes du Gouvernement le dimanche 5 février. Les opérations furent conduites par les généraux Horace Francillon, commandant de l'arrondissement de Plaisance, Ney Appollon, commandant de l'arrondissement du Borgne et D. Alexandre, commandant de l'arrondissement du Limbé. Le fort Saint Jean fut vite enlevé.

Le 4 Janvier 1914, Dorcinvil Vincent s'empara du Trou. En même temps, le général Desormes Joazar livra Vallière aux insurgés, contre le Président Michel Oreste.

Au début de l'occupation américaine, les cacos occupaient le Trou qu'un détachement d'Américains protégeaient. Ce détachement fut attaqué par les cacos qui furent répoussés. Deux marines américains furent blessés et 38 cacos tués.

TROU ARCHIN (le). — Habitation située au pied de la colline de Fonds-Baptiste, où la Rivière Mont-Rouis prend sa source, commune de l'Arcahaie.

En 1802, un des chefs des révoltés des mornes de l'Arcahaie, Jean Charles Courjol, se tenait caché au Trou Archin. Chaque semaine, il sortait de sa retraite et venait donner l'alarme aux soldats de Lamartinière répandus dans les mornes.

TROUBLE (la). — Voyez : La Trouble.

TROU BONBON (le). — Voyez : Bonbon.

TROU-BOIS. – Habitation située dans la commune des Roseaux.

TROU BORDET (le). — Ancienne dénomination de l'espace compris entre Martissant et Carrefour. En 1840, cette section rurale de Port-au Prince comptait 90 habitations caféières, 5 sucreries, 1 cotonnerie, 267 concessions. Total 363. Coton et vivres de toutes espèces.

En 1791, les affranchis de l'Ouest soulevèrent les ateliers du Trou Bordet contre les blancs. Les esclaves furent impitoyablement pendus.

On lit dans les *Constitutions d'Haiti* du Dr Janvier, page 598 : " Depuis plus de trente ans, le Trou Bordet eut été, au moins, aussi florissant que telle autre section rurale située vis-à-vis de lui, de l'autre côté du golfe de Port-au-Pce., dans la commune de l'Arcahaie, si connue dans cette dernière localité, le système de la petite propriété personnelle y eut été en honneur ; si c'était la mer qui servait de route commerciale principale aux habitants de Carrefour et de la Rivière Froide. Une administration civile possédant, sinon la théorie des débouchés, mais du moins, des clartés de tout, eut depuis longtemps embrassé d'un coup d'œil la situation économique de la région eût découvert les causes de son marasme agricole ".

TROU BOUQUI.— Belle voûte située sur l'habitation Brossard à 1 lieue de l'Anse-à-Veau ; elle est spacieuse : dans un temps de pluie elle a donné abri à 10 cavaliers.

TROU CAIMAN [le].— Habitation située dans la commune de Thomazeau, au pied des montagnes de Grand-Bois, entre l'Etang Saumâtre et la Croix des-Bouquets. Belle chasse. C'est une dépression du sol qui est remplie d'eau en temps de pluie. De Pétion-ville, on la reconnaît en forme d'une bande grise. Elle dépend de la commune de Thomazeau.

En Septembre 1791, les affranchis de l'Ouest, après la bataille de Nérette, se rendirent au Trou Caïman, afin de se mettre plus facilement en rapport avec leur assemblée générale qui se tenait à Mirebalais. En apprenant que les blancs étaient campés sur l'habitation Pernier, ils marchèrent sur trois colonnes sans ordre, caracolant, riant et chantant. Lambert et Beauvais, leurs chefs, leur défendirent d'attaquer les blancs; Aubrant, chef de la colonne du centre, pénétra à Pernier, les provoqua et leur livra bataille. Les blancs furent mis en pièce.

Après leur victoire, les affranchis se retirèrent au Trou Caïman : ils y prirent une attitude si respectable que les planteurs royalistes de Mirebalais et de la Croix-des-Bouquets firent avec eux le 7 Septembre un concordat qui sou-

mettait les parties contractantes à l'exécution précise des décrets nationaux en faveur des affranchis, sans restriction ni protestation, en les assujettissant également à l'exécution du décret du 15 Mai, s'il arrivait revêtu de la sanction royale. Ce concordat fut signé à la Croi-des-Bouquets.

TROU CAIMAN.— A la séance du 7 Mai 1924, du Conseil d'Etat, [MONITEUR du 30 avril 1925], le Gouvernement présenta un projet de loi demandant un crédit de 15.000 – quinze milleGourdes – pour des recherches d'un projet d'irrigation au Trou Caïman,

TROU CANARI [le]. — Cinquième et sixième section rurale de Petit-Goâve. Café, vivres alimentaires. Elevage de cabrits et autres bétails. Pas d'école. Chapelle sur l'habitation Merlan. Cette section est séparée par la rivière Bistouri avec la septième des Platons au Nord et au sud par 2 montagnes qui se rencontrent avec la 6e. Cette sixième section produit beaucoup de vivres. Chapelle Notre-Dame de Lourdes. Pas d'école.

TROU CHOUCHOU (le). — Troisième section rurale de la commune de Petit-Goâve, arrondissement de Léogâne. Réputée pour ses bananes et ses oranges douces. Ecole rurale. En 1840, il y avait 147 habitations plantées en café, coton, vivres, en bon état, 5 inoccupées. Total 152. L'état y possède 15 carreaux de terre sur les habitations Bougillon et Marigot-Tham, occupés par des fermiers.

Dans les mauvais temps, les barques se perdent souvent sur la côte de cette section rurale. Cultures principales : café, cannes à sucre, vivres alimentaires. Elevage de cabrits, cochons, chevaux et bœufs. Chapelle de Perpétuel Secours.

TROU COFFI [le]. – Habitation située dans les hauteurs de Léogâne.

Le 12 mars 1792, *Romaine la Prophetesse* qui commettait tant de crimes dans le canton de Léogâne, y avait son quartier-général. Sinclair, homme de couleur, envoyé contre lui avec des forces, par le commissaire St.-Léger l'assaillit, dispersa sa bande et faillit le faire prisonnier. Dès lors, Léogâne fut délivré des fureurs de cet imposteur.

TROU COUCOU [le]. – Ancien poste militaire.

Douzième, treizième,quatorzième et quinzième sections rurales de la commune de la Croix des-Bouquets,arrondissement de Port-au-Prince. Ecole rurale. En 1840, on comptait dans la première 12 habitations caféières bien cultivées, 85 petites propriétés, 8 mal cultivées. Total 105. Places à vivres. Dans le No 2, il y avait 19 Habitations caféières bien cultivées, 88 petites propriétés, 7 mal cultivées. Total 114. Places à vivres. Dans la 3e, on comptait 4 habitations caféières bien culti-

vées, 79 petites propriétés, 24 nouveaux établissements, 11 abandonnées. Total 118. Belles places à vivres. Dans la 4e il y avait 4 habitations caféières bien cultivées, 120 petites propriétés, 17 abandonnées. Total 141. Vivres en abondance.

La 1ère avait fourni 1450 sacs de café et 3 ballots de coton ; la 2ème 2.312 sacs de café ; la 3ème 3.798 sacs de café ; et la 4e 6580 sacs de café.

Les mornes du Trou-Coucou se trouvent sur la cîme de la montagne de la Selle.

C'est là qu'est l'habitation Dérance, du nom du fameux chef de bandes Lamour Dérance, où campait de 1797 à 1803 ce farouche guerrier.

Ces quatre sections rurales auraient dû faire partie, de préférence, de la commune de Pétion-ville dont elles sont plus rapprochées. Les gardes nationaux de l'endroit, allant à leurs services à la Croix-des-Bouquets, sont obligés de passer à Pétion-ville. Les baptêmes et les enterrements des gens de Trou Coucou sont excessivement pénibles, et seraient très facile si ces sections relevaient de Pétion ville. Il est étonnant que des centres si rapprochés de la capitale soient si mal repartis, sans qu'on y ait porté remède, malgré tous les inconvenients qui se révèlent chaque jour. Il n'y aurait rien que de très normal d'attribuer à Pétion-ville, commune montagneuse, un canton montagneux, tandis que la Croix-des-Bouquets est une commune composée presqu'exclusivement de plaines, et déjà trop étendue pour la bonne marche du service public.

Le Trou Coucou est limitrophe à la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

Dans le No 1 il y a les habitations : Minerve, Coupet, Descloches et Mégie, etc.

Dans le No 2, les habitations : Benodeau, Madame et Badeau, etc.

Dans le No 3 : Bernard, Delezé, etc.

Les sections rurales de Trou Coucou vivent dans une sorte d'indépendance, l'action de l'autorité n'étant pas assez centrale pour les populations.

TROU CRABE.— Voyez : Ducougé Trou Crabe.

TROU D'EAU[le].-- *Quatrième* et dernière section rurale de la commune des Grands Bois, arrondissement de Mirebalais. Ecole rurale. Appartenait auparavant à cette dernière commune. Il y a les habitations : Cayard, Fournier, Bazile, Guibert, Chevalier, sur lesquelles l'Etat possède des terres occupées par des fermiers.

Productions : coton, vivres alimentaires, cafés ; ses bois de construction n'ont pas de débouché, faute de moyens de transport. En 1840 il y avait 53 habitations bien cultivées, 140 jardins entretenus en café et vivres de toutes espèces produisant 160.700 livres environ, 11 propriétés abandonnées, 8 nouveaux établissements.

Des mornes du Trou d'Eau on voit le Port-au-Prince qui est à 16 lieues de distance.

TROU DE CABROUET (le).-- Habitation située entre Verrettes et l'Arcahaie.

En août 1802, le commandant Larose, en insurrection contre les français dans les hauteurs de l'Arcahaie, quitta l'habitation Dubourg où il s'était établi, se dirigea vers le Trou de Cabrouet, et s'arrêta snr l'hebitation Chantelotte.

Voyez : Grande Montagne Roue de Cabrouet.

TROU D'ENFER.-- Plage située entre Dame-Marie et les Abricots.

TROU D'ENFER (le). -- Quatrième section rurale de la commune du Borgne. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Dipice 20 carreaux de terre, Malisé 15, Salle à Bertriand 5, Rochambeau 20, Ivon 10, Lafontaine 21, Laforgue 25. En 1840 il y avait 85 habitations caféières en amélioration, 10 en dépérissement. Total 95.

TROU D'ENFER (le). -- Rivière de 4 kilomètres de long, ne tarit jamais, mais ne fournit que 0,1 litre d'eau par seconde et se jette sur le rivage de Dalmarie. Le morne voisin est périlleux. Il y a une anse de forme amphithéâtrale bordée de rochers que les flots viennent battre avec fureur quand soufflent les vents du Nord. Le nom infernal de cet endroit vient de ce que l'embouchure de la rivière qui repose sur un fond de sable mobile change facilement de gué, et qu'elle est partout dangereuse à traverser.

TROU DU BON DIEU(le). — Grotte située dans la commune de Port-de-Paix. (Voyez ce mot.)

TROU DU GUET (le). -- Entre le cap de la Beate et le cap Mongon.

TROU FORBAN (le). — Situé sur le bord de la mer. Entre le Trou-Forban et la pointe Picard s'étend la Baie de Miragoâne.

TROU FORBAN (le). — Anse abrupte située sur la côte de la commune de l'Arcahaie sur le chemin de Saint Marc. La superstition populaire prétend que tous les soirs le diable vient à minuit précis sonner du cor monté sur un cheval noir.

Le chemin du Trou Forban à Mont Rouis vers Saint Marc n'a rien de saillant.

TROU FORBAN (le). — Point situé à droite en entrant dans la baie de Jacmel.

TROU HINGUE (Indien). – Dans la commune de Saint Louis du Sud sur le chemin d'Aquin on voît une roche étrange à l'endroit appelé Grelandières, et noire qu'on nomme le Trou Hingue. On y entre par une sorte de porte qui donne accès à un escalier naturel au bout duquel se trouve un étang souterrain ; c'est là que les indiens faisaient leurs cérémonies religieuses.

TROUIN. — Habitation située à l'extrémité des communes de Léogane, de Jacmel et de Grand-Goâve. Erigée en quartier par la loi du Juin 1924. La chapelle, construite par le Père Pessel, est dédiée à Sainte Anne, ainsi que l'école et le presbytère.

Le 25 Octobre 1799, Dessalines envoya attaquer les Rigaudins campés sur cette habitation. Ceux-ci furent culbutés.

En 1802, les généraux Rochambeau et Pageot s'y battirent contre les bandes d'insurgés, en allant au secours de Jacmel que défendait contre ces bandes le colonel Dieudonné Jambon. La loi du Conseil d'Etat du 2 Juillet 1925 y créa le tribunal de paix à partir du 1er Octobre 1925. [Moniteur du 9 Juillet 1925.]

TROUIN

Extrait du Temps du 18 Février 1925.

Depuis que l'automobile a raccourci la route Port-au-Prince-Jacmel, cet endroit charmant qu'est la " cuvette " de Trouin est devenu très populaire. Une route bien entretenue y conduit aisément les promeneurs à la recherche de nouveaux paysages, et particulièrement ceux qui vont à la rencontre de voyageurs fatigués venus de Jacmel. Un site admirable avec des arbres toujours verts, étagés sur les collines, une température douce, et saine, un centre de culture agricole qui fait un contraste frappant avec les sites dénudés et désolés que l'on vient de traverser, tels sont les charmes de Trouin.

On a pensé avec raison qu'il fallait développer cet endroit intéressant qui est un point central et le rendez-vous de quelques centaines de paysans : Il a été érigé en quartier depuis peu ; un marché y est florissant, tenu deux fois la semaine, et un officier d'état civil qui est un homme charmant et cultivé, y est installé qui, tout en s'occupant de sa fonction, se soucie de l'avenir du nouveau quartier.

Mais là s'arrête jusqu'à présent le souci de l'Etat.

Or, il faut bien le reconnaître, le Clergé haïtien ne perd pas ses droits et il est souvent une aide intéressante qui se substitue à l'Etat dans les œuvres d'éducation et de moralisation. Trouin a été érigé en paroisse, et c'est par là qu'a commencé une transformation considérable du Quartier. Le curé qu'on avait détaché de la paroisse de Saint Joseph n'a pas boudé à l'ouvrage. En peu de temps, 19 jours, il avait construit la Chapelle et une maison d'écoles pour filles et garçons sans aucun concours de l'Etat si ce n'est un don personnel du Président de la République qui a contribué à l'acquisition du terrain pour la Chapelle. Or, telle était la nécessité de cette intervention du Clergé que, depuis la consécration de cette chapelle cinq cents fidèles environ, vont à la messe tous les dimanches.

Quant aux écoles, il y a là une oeuvre tellement intéressante qu'elle fait ressortir avec éloquence la grave responsabilité qu'encourt l'administration actuelle qui supprime nos écoles primaires sous prétexte d'économie au profit des travaux publics ou de la Superintendance agricole.

Les deux écoles de Troin ont été ouvertes le 1er février. Or, depuis le premier jour, elles fonctionnent avec un effectif de cent soixante élèves, et, ce qui est plus intéressant, c'est que la fréquentation scolaire est rigoureusement observée. Il y avait donc dans cette région limitée cent soixante petits paysans qui attendaient les bienfaits de l'instruction primaire, et qui demain deviendront des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Combien d'autres petits paysans sont encore privés de ce bienfait !

Mais, ce n'est pas tout. Monsieur le curé Pessel prêche l'exemple du travail agricole à ses écoliers.

Autour de la chaumière qui lui sert de presbytère, il cultive la salade, le choux et la pomme de terre.

Tels sont les résultats immédiats réalisés par la paroisse de Trouin sans autres ressources de l'Etat que la rétribution d'une institutrice pour l'école des filles, cependant que la commune de Léogane ne perd pas ses droits. Elle perçoit, en effet, dix mille gourdes par an sur le marché de Trouin. De sorte que ce pauvre petit quartier paie déjà sa rançon, son droit de vivre, tandis que l'Etat, le procureur naturel de petits centres en formation, s'en remet à d'autres du soin de pourvoir à ses besoins les plus pressants.

Qand même, l'impression qu'emporte celui qui est passé par là est que le nouveau Quartier prospèrera rapidement, qu'il se civilisera grâce à la Paroisse, et qu'avant longtemps, beaucoup d'étrangers même, frappés par les beautés de son

site, la bienfaisance de son climat iront y dresser leurs tentes à la recherche d'une hospitalité sinon plus agréable, du moins d'un accès plus facile que celle de Kenskoff et de Furcy.

TROU JEAN (le). — Habitation située dans la section rurale de Corail, commune de Port Margot. L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TROU GENS DE NANTES (le). — Sixième section rurale de la commune de Ouanaminthe, arrondissement de Fort-Liberté. Ecole rurale. Elle est une subdivision de la section rurale de la Savane Longue, consacrée en 1875. Dans la séance du 7 Juillet 1890 de la Chambre, le député J. Ed. Etienne proposa de l'ériger en poste militaire, et d'établir un marché à la Ravine Baptiste qui en fait partie. Cette proposition fut renvoyée à des temps meilleurs vu l'état des finances de la république.

TROU GENS DE NANTES (le). — Rivière de la commune de Ouanaminthe ; arrose à l'Est l'habitation Bérard de la section rurale de Capotille.

TROU JACOB. — Depuis la Pointe des Pièges qui est à une lieue dans l'Ouest de l'embouchure des Pédernales sur le territoire haitien jusqu'au Faux Cap, il y a 12 lieues.

TROU JEREMIE [le]. — Voyez : Jérémie. — Situé à l'Est de cette ville. La rivière des Roseaux s'y jette. C'est une anse étroite et profonde ; elle facilite la navigation de la rivière des Roseaux jusqu'à plusieurs mille mètres dans l'intérieur.

TROU MAHAUT (le) ou Mahot. — Deuxième section rurale de la commune de Bainet, arrondissement de Jacmel. Ecole rurale. Est une subdivision de la section de la section la Brésilienne, consacrée en 1875.

La rivière du Trou Mahot se jette dans la mer non loin de la baie de Bainet.

L'habitation Laraque de Péronneau s'y trouve. En 1840 il y avait 351 habitations bien cultivées, 3 mal cultivées. Total 354.

TROU MOUTON (le). — Embarcadère situé à 1 lieue de Miragoâne, où était le premier établissement de cette ville.

TROU NICOLAS (le). — Habitation située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TROU ZOMBI. — Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie. La rivière Courjol y prend sa source.

TROU ZAMOR.— Habitation caféière située dans la commune de la Croix des Bouquets.

TROU ZOMBI.— Espèce de Cratère situé entre les Cayes et Cavaillon. En 1864 il y eut un éboulement qui changea de place plus de 200 carreaux de terre, de telle sorte que tel propriétaire qui n'avait auparavant, rien sur son terrain a vu y tomber comme une manne des cieux, maisons et champs en culture provenant d'une autre habitation dont le possesseur s'est vu inopinément exproprié du coup.

TROUPEAU.— Habitation située dans la section rurale de la Grande Plaine, commune de Port Margot.

TROUSSE-COTE.— Poste dans la commune des Cayes. Le 8 mars 1803 à l'attaque des Cayes par les indépendants. Férou l'attaqua.

TROY.— Voyez David Troy.—

TRUIES (Anse aux).— Entre le cap de la Beate et le cap Mongon [Voyez dessin de la Beate].

TRUJILLO.— Hameau situé sur les bords de la Yuna et près duquel le fleuve n'a pas moins de 12 mètres de profondeur.

TRUITIER.— Habitation située dans la section rurale des Varreux, commune de Port au-Prince, en plaine du Cul de Sac, derrière l'habitation Drouillard, sur le bord de la mer. Appartient au général Salomon.

Lors de l'attaque de Christophe à Sibert en 1807, Pétion, sauvé miraculeusement de la mort, se jeta dans les bois. Avançant avec difficulté dans des sentiers à peine praticables pour des piétons, il arriva à l'embarcadère de cette habitation, au moment où une barque de pêcheurs gagnait le large. Il fit signe qu'on vint le chercher. Mais la barque s'éloignait toujours, car le patron, ne sachant pas qui c'était, hésitait à retourner. Une femme qui était dans la barque reconnut Pétion. Elle obtint, à force d'instances qu'on le recueillit avec Bedouet, David Troy, Méronné et Bouzy qui l'accompagnaient. Ils allèrent attérir à Truitier de Vaucresson.

TRUITIER DE VAUCRESSON.— Habitation située dans la section rurale de Tort, commune de Port-au-Prince, sur le bord de la mer.

Le village de Carrefour a été établi en 1813 sur les habitations Volant le Tort à l'Est, Truitier et Côte au Nord. L'habitation Monrepos en dépend.

Six semaines après que Rigaud eut chassé les Anglais de Léogane (6 octobre 1794), ceux-ci se présentèrent à Trui-

tier. Rigaud marcha contre eux et leur livra bataille sur cette habitation. Les républicains se précipitèrent sur eux à la baïonnette et les culbutèrent. Mais les renforts et plusieurs pièces de canon sortis de Bizoton arrivèrent à Truitier au secours des Anglais, et rétablirent le combat. Rigaud reploya sur Léogane, le 5 décembre.

En décembre 1802, Métellus occupait Truitier contre les Français.

TRUITIER.— Voyez : Carrefour.—

TUBANO.— Ancienne section rurale de la commune de St-Jean. En 1840 il y avait 20 habitations cultivées en café et vivres de toutes espèces, 7 hattes ayant des places à vivres Total 27.

TUF.— Voyez : Morne à Tuf.

TUFFET.— Habitation située dans la section rurale de Maniche, commune des Cayes, du côté opposé à l'Islet.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

TUILE.— Habitation située dans la section rurale de la Gascogne, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 2 carreaux de terre affernés à des particuliers.

TULIE.— Habitation située au bord de l'Etang Saumâtre, près de Fond Parisien.

TUMBE. la.— Magnifique Rivière, pure comme le cristal, qui. avec celle du Bourg et l'Artibonite au Nord arrose le territoire de la commune de Mirebalais, ainsi que la Gascogne et le Fer à Cheval. Elle sort des montagnes à 25 kilom. au Sud-Ouest de Mirebalais.

Elle reçoit les eaux de la rivière de Jean le Bas, du Mardi-gras, des Citronniers et du Saut d'Eau avant de se jeter dans l'Artibonite à gauche.

D'après certaines études, elle pourrait irriguer la plaine du Cul de Sac. Ses eaux sont grossies de celles de plusieurs affluents dont le plus important est la rivière Sapotille. Un canal reliant ces rivières dirigerait leurs eaux vers Trianon, d'où elles suivraient les pentes naturelles de la route de Mirebalais à la plaine du Cul-de-Sac, par le Morne à-Cabrits.

TURBE.— Habitation située dans la section rurale de la Grande Plaine, commune de la Croix des Bouquets.

Elle est arrosée par le canal du Bassin général.

TURBE. — Habitation située dans la section rurale de Pays Pourri commune de la Croix-des-Bouquets [Fond Parisien) appartenant à des particuliers.

TURBE — Habitation située dans la commune de Léogane; fut brulée par les piquets en 1869.

TUREL. — Habitation située dans la commune de la Grande Riviere du Nord.

TURGEAU. — Sixieme section rurale de la commune de Port-au-Prince, au Sud-Est de cette ville, à 600 pied au dessus de la mer et à une demie lieue, Paroisse Ste-Anne. Il y a les habitations Desprez, Waute, et Babiole. Une limite de la ville de Port au Prince passe à la source Turgeau jusqu'a la route de Deprez. Ecole rurale. Chapelle Saint Louis construit par Louis Horelle. L'eau de la source de Turgeau alimente Port au Prince dont elle est la propriété. Le débit de cette source est de 18 litres par seconde. Température excellente. Vues splendides sur le golfe de Port au Prince. Source alimentant la ville. L'eau de Turgeau renferme en dissolution, une proportion telle de matière calcaire qu'en très peu de temps il s'en dépose sous forme de pierre une si grande quantité aux parois intérieures des conduites en fonte que le volume d'eau diminue sensiblement. Belles maisons de plaisance.

Il y a une grotte devenue célèbre parce qu'elle a donné asile, dit-on, à Jean-Louis Bellegarde, lieutenant des chasseurs de la garde à cheval, accusé de conspiration contre le président Boyer ; c'est pour cela que cette grotte est appelée Trou Bellegarde.

En 1802, le chef de bandes Adam Duchemin, noir, s'empara de la source de Turgeau. On prétend que les indigènes en empoisonnèrent quelquefois les eaux en y jetant de nombreuses branches de mancenillier. Les français firent une sortie contre les indigènes et les chassèrent de cette position. Les français y établirent un poste considérable.

Le 25 Septembre 1803, lors du siège de Port-au-Prince, Dessalines y établit son quartier-général. Le Général français Lavalette entama des négociations avec Dessalines pour évacuer la place ; il envoya le Général Andrieux à Turgeau pour garantir l'exécution des engagements qu'il avait pris à cet effet. Dessalines, en échange, envoya au Port-Républicain le Général Bonnet.

Le colonel français Lux avant d'évacuer ne put résister au désir d'aller voir Dessalines à Turgeau. Dès qu'il apparut, Dessalines demanda quel était ce vieillard.

C'est le colonel Lux, lui répondit-on. Approchez lui cria-t-il, vous vous êtes battu comme un lion à Sarthe. Je dési-

rais vous connaitre. Le colonel français lui exprima combien il était flatté de l'accueil qu'il lui faisait, et lui dit combien il serait fâché de partir pour France sans l'avoir vu. Tandis qu'il s'en allait, Dessalines dit que s'il n'était pas blanc il le nommerait son lieutenant dans les armées indigènes

Le préfet apostolique Lecun vint aussi rendre visite à Dessalines à Turgeau.

Le 16 Octobre, le Général français Lavalette capitula et s'embarqua. Pendant le siège de Port au-Prince par Christophe en 1807 il y eut plusieurs combats.

Le 19 décembre 1869, le président Salnave, battu par les cacos à Port-au-Prince, passa par Turgeau pour gagner Pétionville et les frontières.

Le Général Boisrond Canal se réfugia, le 3 mai 1875, dans la maison du consul âméricain E. D. Basset, à Turgeau : la veille de la fête de l'Agriculture, le gouvernement du président Domingue avait envoyé arrêter les généraux Pierre Momplaisir Pierre, Brice et Boisrond Canal. Les deux premiers étaient en ville ; ils se défendirent et périrent dans la lutte. Boisrond Canal était sur son habitation Frères ; il résista à la force armée envoyée contre lui, et tomba dans les bois. Parti pour l'exil, il revint à la chûte de Domingue et fut nommé président d'Haiti.

A. Fleury Battier a chanté Turgeau dans une pièce de vers qui se trouve dans son recueil intitulé "SOUS LES BAMBOUS". Paul Lochard le félicitant de son inspiration dit :

" Ne crains donc rien ! Turgeau, Mariani dont l'onde
Caresse avec orgueil la plaine qu'elle inonde,
En roulant son cristal à travers tant de fleurs ;

Tous ces lieux si charmants célébrés par ta lyre,
Longtemps après ta mort, rappelant ton délire,
Feront sur toi verser des parfums et des fleurs

TURIN.— Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis, commune de l'Arcahaie. L'Etat y possède des terres qu'il afferme à des particuliers. Contenance indéterminée.

TURLIN.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

TURLIN.— Nom d'une rue à Dessalines.

TURPIN. – Habitation située dans la commune de la Plaine du Nord, dont le fameux chef des esclaves, Boukman, était l'un des commandeurs. Il souleva les ateliers de cette habitation avec ceux de Le Normand de Mezy, de Haville et de Clément en 1791, se mit à leur tête le 22 août

à 10 heures du soir, et se porta sur l'habitation Noé. Bonkman, fut bientôt fait prisonnier par les blancs qui le brulèrent vif.

TUTUMAL.— Ruisseau de la commune de St. Christophe près de Mata de la Iglesia.

U

UVÉRO.— Voyez homa de Uvéro.

V

VACHE ET VEAU. - Montagne contenant du fer et du marbre de la commune de l'Acul-Samedi.

VACHÉE.— Habitation située à Morne à Bœuf, 2e section rurale de la commune de Port-à-Piment.

VACHERIE.— Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VAINQUEUR. — Fort situé sur une hauteur, vis-à-vis de Tiburon dont il défend l'approche.

Le 25 décembre 1794, Rigaud, à la pointe du jour, canonna les Anglais qui s'y étaient retranchés.

VALADE. — Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VALADON.— Habitation située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcahaie.

En septembre 1802, lors de l'insurrection des bandes indigènes, commandées par Destrade, tandis que le général Pageot reposait ses troupes sur l'habitation Pouillac, Destrade se tenait en observation des français sur l'habitation Valadon, grande place. Là, il vit ses guerriers s'augmenter de ceux du Fond Baptiste qui étaient venus se ranger sous ses ordres.

— Après la mort de Larmartinière, les indigènes révoltés se rendirent de Cortad à Valadon.

VALCOURT. - Habitation de la commune de Milot. Il y a un pont.

VALDESIA.-- Montagne dépendant de la chaine de Hilera Central, république dominicaine. Hauteur : 1800 mètres à l'Ouest de la commune de St. Christophe.

VALMBRUN.-- Voyez: Savanne Valembrun -- Champ de Mars.

VALEMBRUN. -- Hatte située sur le chemin de Port-au-Prince â St. Marc au-delà des Sources Puantes. C'est un désert. Le chemin est bordé de cactus de toutes formes.

VALENTON.-- Habitation situtée dans la section rurale des Côtes de Fer, commuue du Mole St. Nîcolas.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre pour Hattes, occupés par les fermiers.

VALENTON.-- Habitation située dans la section rurale de la Grande Plaine, commune de la Croix-des-Bouquets.

VALET. .. Habitation située dans la section rurale de la Coupe à-David, commune de l'Acul du Nord. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. Elle borne au Sud l'habitation Gaspard.

VALLE. — Montagne dépendant du Cibao, située au pied de la vallée de Humunuca.

VALLE (el). -- Petit hameau dominicain, dépendant du district de Samana.

VALLE PUNTIÉ. -- Habitation située dans la section rurale de Aguahidionde, commune de Hinche.

L'Etat y possède des terres.

VALLÉE (la).-- Douxième section rurale de la commune de Jacmel. Ecole rurale.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre sur l'habitation Dufour, occupés et 15 inoccupés. On l'appelait aussi l'Eau Bourciquot En 1840 il y avait 134 habitations bien cultivées.

VALLÉE (la).— Troisième section rurale de la commune de Bainet, arnondissement de Jacmel, Ecole rurale

En 1800, au début de la guerre civile entre Rigaud et Toussaint Louverture, il y eut un soulèvement formidable, suscité par Rigaud dans le but de forcer Beauvais qui commandait l'arrondissement de Jacmel, et qui restait neutre dans la querelle, à prendre parti pour lui Ce fut le chef de bataillon Boucard, de la demi-brigade de Faubert qui fut chargé par Rigaud d'exciter à cette révolte Conflant qui exerçait une grande influence dans cette section rurale fut â la tête du soulèvement que Beauvais parvint â étouffer

Après l'évacuation de Jacmel, en avril, les chefs de bandes de la montagne, Lafortune et Conil, après avoir traversé la Vallée, marchèrent sur Grand-Goâve où s'étaient retirés les Rigaudins.

Il y a les habitations l'Eau de tête, Laurent, Faisant, Moreau.

La Rivière de Jacmel vient des hauteurs de Grand-Harpon et de la Vallée.

VALLÉE (la).— Petit port près de Jean-Rabel. Le 2 fév. 1808, Derenoncourt allait sur la goélette " Constitution " au secours de la " Présidente ", retenue dans le port de la Vallée, lorsqu'il fit rencontre avec un briq et deux goélettes du Nord : un combat inégal commença aussitôt entre eux. Après avoir résisté à ces trois batiments qui entouraient le sien, se voyant sur le point d'être pris, Derenonconrt mit le feu à ses poudres et fit sauter la " Constitution. "

VALLÉE (la). Voyez : Petite Vallée. -- Tortue.

VALLEE DE GOAVE ou St. Tomé. -- Voyez : San Tomé. -- Banica. --San Juan. -- Hinche.

VALLIÈRE.--Arrondissement de 4e classe du département du Nord : chef-lieu Vallière. Villes principales : Carice et Cerca-la-Source. 35e régiment d'infanterie de ligne créé par la loi du 10 Septembre 1890

VALLIÈRE.— Commune de 4e classe de l'arrondissement de Vallière, aujourd'hui le chef-lieu de l'arrondissement de son nom

L'arrondissement de Vallière a 20000 âmes Comprend les sections rurales qui sont : la 1ère des Trois Palmiers, la 2e des Ecrevisses, la 3e de Sans Souci, la 4e. de Guabary.

Le poste militaire de Mombin Crochu et les forts Biassou et Magdeleine se trouvent dans cette commune.

La loi du 1er. Août 1906 a créé le poste militaire de Lamielle dans la commune de Carice. (Moniteur du 11 Août 1906).

Les postes de Gros Roches et Sylvestre bornent l'arrondissement du Trou et de Fort-Liberté.

Population de la commune 8000 habitants appelés Valloisiens. Il y a en moyenne par an 240 naissances, 110 décès et 50 mariages.

Le village est situé au fond d'un vallon fortement accidenté, dans les montagnes au Sud-Ouest de Fort-Liberté, où se rencontrent les différentes chaines suivantes du Cibao : le Mont Organisé, les Ténèbres, les Essentes, le Pignon.

" Le terrain tout autour est excessivement mouvementé. C'est une série de montagnes et de pitons qui se touchent par la base. Il serait impossible de trouver dans le bourg et à une grande distance, une seule place unie de 100 mètres. Tous ces mornes, toutes ces souflures de terrain envoient aux chemins tracés à leur base, une grande partie des eaux pluviales, et, comme le soleil n'y pénètre que difficilement,

ils sont boueux, rocailleux impraticables pour des animaux portant une lourde charge ".

[Relations des visites pastorales de Monseigneur Hillion dans les paroisses des diocèses du Cap-Haitien et de Port-de-Paix].

Vallière était la plus vaste commune du département du Nord avant la création de Carice et de Cerca la source. Climat humide et brumeux.

Il y a une crête de Montagne qui la sépare de la commune de Hinche. C'est cette crête qui est la limite au Sud de l'arrondissement du Trou, jusqu'à venir reconnaître, vers la Sourde, la limite de la Grande Rivière du Nord.

La commune est aussi limitrophe avec l'arrondissement de Fort-Liberté et de Lascahobas.

Son nom est celui du gouverneur colonial sous lequel ce quartier fut érigé en paroisse, en 1773.

Ses productions consistent en cafés, cannes à sucre, cacao, cotons et vivres alimentaires de toutes sortes. Débouché : Cap-Haitien, Fort-Liberté. Forêts de pins, de pommes roses, et de campêches, bambous ; chevaux, mulets, ânes, bœufs ; perroquets, musiciens. Ocres rouges, plâtre, granits, marbres, basalte, schistes ardoisiers. En 1839 il y avait 1178 habitations en valeur, 22 en dépérissement. Total 1.200. Sources thermales. Relève de Fort-Liberté pour les finances. Fête patronale : le 22 Janvier. La loi du 20 novembre 1821 fixe la distance précise de cette commune à la Capitale à 76 lieues.

La Grande Rivière du Nord prend sa source dans les mornes de Vallière.

Lors de l'établissement de la poste aux lettres en 1826, Vallière envoyait ses lettres tous les mercrdis et samedis matin au bureau du Cap qui lui expédiait en retour celles qui lui étaient destinées.

Dans la séance du 12 novembre 1888, de l'Assemblée Constituante, le constituant Saint Fleur Pierre proposa d'ériger sa commune en arrondissement et de le comprendre dans le département du Nord. [Cet article a été publié dans le journal le Progrès du 8 décembre 1888.]

Vallière et ses annexes se séparèrent de l'insurrection du Nord, et firent leur soumission au gouvernement du président Légitime le 8 janvier 1889. Le général François Pierre y fit son entrée le 12, à 9 heures du matin, au milieu des plus chaleureuses ovations de la population. Il trouva des remparts déjà bien gardés pour assurer la sécurité de la ville contre les Nordistes, du côté du Fort-Liberté et du Trou.

VALLIERE. — Recettes communales.

1921-22......	3.582,10	gourdes
1922-23.....	15.257,30	
1923-24......	6.042,61	
1924-25.....	6.322,23	

Histoire. — Le 1er Novembre 1791, Jean François, généralissime des noirs révoltés, en apprenant les atrocités commises par Jeannot, son lieutenant. en eut horreur et lui ordonna d'y mettre fin. Les troupes de Jeannot, fatiguées de sa tyrannie, l'abandonnèrent. Jean François le fit arrêter et le condamna à mort. Jeannot fit des bassesses au moment de mourir. Il supplia le curé de la Marmelade qui l'assistait de demander son pardon à Jean François. Il s'attacha avec tant de force au curé qu'il faillit l'étouffer, et qu'on fut obligé de le fusiller à bout portant.

Jean François et Biassou attaquèrent Vallière en 1791 avec tant d'impétuosité qu'ils enlevèrent la place d'assaut sur les français. Ils en furent chassés un an après par le général Desfourneaux, après de vifs combats.

Eu Juin 1793, Toussaint Louverture fut emprisonné à Vallière par Jean François, son chef, dont il excitait la jalousie. Biassou le délivra.

Les anglais furent chassés de Vallière le 5 mars 1797.

En 1915, pendant l'occupation américaine, les cacos ont fait de Vallière leur refuge. Les Américains vinrent les y attaquer et les mirent en pleine déroute, notamment à Gros Roche, et détruisirent leurs retraites à la dynamite.

Son Excellence Monsieur de Joseph Jean Baptiste était comte Vallière sous l'empire, en 1849.

En janvier 1803, Vallière suivit l'exemple de Dondon et de Plaisance, en se révoltant contre Dessalines, après l'assassinat de l'ancien chef de bandes Sans-Souci, à Grandpré, par Christophe.

En 1812 le général Kéyé Larivière. avec 50 hommes parvint une nuit à Vallière, s'en empara, et immola le commandant aux mânes de ses sœurs que cet officier avait fait massacrer.

En 1865, Vallière embrassa le parti de Salnave contre le président Geffrard.

C'est à Vallière que les Cacos du Mont Organisé (Ouanaminthe) sous John Lynch, trouvèrent la première pièce de canon en 1868, dont ils firent un si glorieux usage en 1868 contre le président Salnave à Mombin-Crochu, au Mont-Organisé et à Vallière. Après la prise de Vallière, les Cacos

qui n'étaient qu'au nombre de vingt au Mont Organisé, étaient réunis à six cents. Salnave, en fuyant de Vallière, brûla tout dans le village.

Le 30 Novembre 1888, les troupes du gouvernement campées au fort Biassou. battirent celles des séparatistes du Nord : deux régiments du Nord vinrent se joindre à elles à Vallière. Le 12 janvier 1889, les généraux François Pierre et Anténor Jean Jacques y firent leur entrée triomphale pour le Gouvernement du Général Légitime. Après la déroute du Général Piquant à Dessalines, Vallière fut évacuée par les troupes du 1er. corps d'armée commandé par le ministre de la guerre A.Prophète; ces troupes gagnèrent la partie de l'Est et rentrèrent à Port au Prince. Cependant le constituant St. Fleur Pierre maintint dans les montagnes de Vallière l'autorité du Gouvernement du Président Légitime qui ne put lui envoyer aucun secours, toutes les parties environnantes étant au pouvoir des Nordistes. Pour porter Vallière à mettre bas les armes, le gouvernement provisoire des Nordistes fut obligé de décréter, le 3 Juillet 1889, sa création en arrondissement de 4me. classe. Le quartier de Mombin Crochu et le poste militaire de Cerca la Source se trouvent dans cet arrondissement et le fort Biassou. Cet arrondissement relève des finances du Cap-Haitien. Les écoles relèvent de l'Inspection du Cap-Haitien. Le fort Biassou s'y trouve.

VALLU ou VALUE.- Habitation située dans la section rurale de Fourk, commune de Petit-Goâve, sur le chemin de Grand-Goâve. L'Etat y possède un reste de ½ carreau de terre, occupé par un fermier.

Le 2 mai 1800, lorsque l'armée de Rigaud retraitait, dans le sud, Dessalines s'y arrêta. Quund il reprit sa marche sur Petit-Goâve, son avant-garde fut assaillie par le feu d'un camp posté sur le sommet d'un morne qui dominait le grand chemin. Le colonel Dommage s'élança contre les Rigaudins et les dispersa dans les bois.

VALMONT. -- Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne, commune de Saint-Marc. L'Etat y possède 5 caraeaux de terre occupés par des fermiers.

VALOIR PERE .. Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel. L'Etat y possède 100 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VALPARAISO... Voyez : Port-de-Paix.

VALSEQUILLO.— Canton à l'Est de San Cristobal, situé sur le bord du chemin de Santo-Domingo. Il y a une mine de mercure inexploitée. Terrain fertile.

VALTIERE... Hatte située dans la section rurale de Ci-

tronniers Marre Rouge, commune du Môle St.Nicolas. L'Etat y possède 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VALTIERE... Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée. Ces habitations portent le nom du baron de Valtière, colon blanc.

VANCOL... Habitation située dans la 2e. section rurale de la commune de Port Salut. Vancol à Aquin et Férou à Jérémie étaient les chefs des bandes indigènes dans le Sud en insurrection contre les français en 1802.

VALU... Voyez : Vallue.

VANDIGOUX... Petite rivière qui arrose la plaine des Cayes. Elle reçoit près de son embouchure la rivière du Muscadin.

VANILEJO... Montagne située au Nord de la commune de Saint Christophe, dépendante de l'Hilera Central. Hauteur 1.300 mètres. La Jaina y prend sa source au sud.

VANILEJO... Rivière tributaire à droite de l'Ocoa.

VANOCE... Habitation située dans la section rurale de la Savane brûlée No. 1er. commune de Dessalines.

L'état y possède 13 carreaux de terre et un reste occupés par des fermiers.

VARDETTE.— Habitation située dans la section rurale de la Selle, quartier de Saut d'Eau, commune de Mirebalais.

VARREUX [les].-- Quatrième et cinquième sections rurales de la commune de Port-au-Prince, paroisse St.Joseph. Ecole rurale.

Il y a les habitations Drouillard, Truitier, Sarthe, Duvivier, Vaudreuil Blanchard, etc., etc.

En 1840, il y avait 12 habitations sucreries, 72 concessions. Total 84. La section manquait d'eau, mais la culture du coton était commencée. Le poste militaire de la Croix-des-Missions est située dans cette section rurale.

VARREUX [les].-- Quatrième et 5ième sections rurales de la commune de la Croix-des-Bouquets, arrondissement de Port-au Prince. Ecole rurale. En 1840, on y comptait 4 habitations sucreries bien cultivées en cannes, 22 en dépérissement, 13 petites propriétés en coton, 21 en vivres, 2 hattes, 8 abandonnées, faute d'eau d'arrosage. Total 70. On y fabriquait beaucoup de charbon.

Il y a les habitations : Hatte Mayard, Savane Colas, Lathan, Santo, Vaudreuil, Fougy, etc., etc.

En mars mil-sept-cent-93, lors de l'expédition de Borel,

contre les affranchis de la Croix des Bouquets, Hyacinthe, le chef des bandes insurgées, s'était retiré aux Varreux, refusant de faire partie de leur expédition.

On donne le nom de Varreux à la rivière de Boucan Brou ou rivière Blanche, qui arrose une partie de la commune de Croix-des-Bouquets. La section rurale de la Source Matelas fut détachée de la première de ces 2 sections et attribuée à la commune de l'Arcahaie par la loi du 17 Juin 1898 (Moniteur du 25 Juin 1898).

VASÉ (le).— Rivière qui descend des sommets du morne de Bonnet à l'Evêque, et se jette dans le Guayamuco.

VASES [les].-- Troisième section rurale de la commune de l'Arcahaie, arrondissement de Port au Prince, entre l'Arcahaie et le poste militaire de Willamson. Ecole rurale. Ce poste militaire fait partie de cette section. L'Etat y posède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Ponce, Saint Médard, Bois Brûlé,Petite Ferme Bois, Williamson, Dasque, Comte. Il y a aussi les habitations Aubry, Austin,Marré

Les Arcadins sont situés en face des Vases à peu de distance. Il y aussi l'habitasion Mérette.

La rivière des Vases arrose le territoire de la section rurale et se jette sur le rivage. Chapelle rurale dédiée à Ste. Anne.

En 1791, les ateliers des Vases s'étaient déjà agités contre l'esclavage.

Le 22 mars 1792, Lapointe souleva les ateliers des habitations de ce canton contre les français en faveur des Anglais.

En 1802, Larose, le chef des insurgés indigènes des mornes de l'Arcahaie, s'empara de l'Arcahaie sur les français; et vint camper à la porte des Vases, dont les ateliers massacrèrent les colons et se retirèrent dans les mornes.

En Janvier 1803, à l'approche de Dessalines, Larose, se voyant abandonné de ses soldats, se retira aux Vases dont il incendia toutes les plantations de cannes, les moulins et les guildives. En février 1807,Christophe fit livrer les Vases au pillage et aux flammes par ce que Pétion s'en était emparé. Nulle part plus qu'aux Vases, la culture des vivres n'est mieux pratiquée, indépendamment des belles plantatations de cannes qui y existent.

La poste venant de l'Arcahaie et allant à St.Marc passe aux Vases le dimanche matin.

VASES [ANSE AUX].— Entre le Cap de la Beate et le

Cap Mongon, république dominicaine. [Voyez le dessin de la Beate].

VASEUX (les).-- Rivière tributaire de la Rivière Laporte. Elle va de l'Est à l'Ouest Ses eaux disparaissent et reparaissent à 400 mêtres plus bas.

VASEUSE [la]. - Petite rivière qui arrose la plaine des Cayes et s'unit à la rivière "Quitte-la là".

VASEUX (les).-- Habitation située dans la section rurale de Brostage, commune de Dondon. L'Etat y possède 9 ½ carreaux de terres occupés par des fermiers.

VASSAL ou NASSAL.-- 4me.section rurale de la commune de Petit-Trou de-Nippes. Ecole rurale.

VASSAL.-- Habitation située dans la section rurale précédente.

VASTE.-- Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange. commune de Bombardopolis. L'Etat y possède deux carreaux de terre occupés par des fermiers.

VAUCRESSON. — Voyez : Truitier de Vaucresson.

VAUDREUIL. — Habitation située dans la section rurale des Varreux. commune de Port-au-Prince, limitrophe avec Duvivier.

VAUDREUIL. — Habitation située dans la section rurale des Varreux, commune de la Croix-des-Bouquets, appartenant aux héritiers Brenor Prophète. Ecole rurale.

VAUDREUIL.—Habitation appartenant à Monsieur Henri Etienne, usine à vapeur, située dans la section rurale du Haut du Cap non loin de Vertières, et où l'on transporta les blessés de l'armée indigène lors de l'attaque du Cap par Dessalines en 1803. On y avait dressé des retranchements. Le 10 juin 1860 le président Geffrard visita cette habitation qui appartenait à Monsieur Constant.

Le 6 février 1803, le général indigène Romain, battu par les français à Bousmat et à Métayer, se retira sur l'habitation Vaudreuil avec ses troupes. Le lendemain le général Claparède fut lancé contre lui avec 2 500 hommes. Assailli de tous côtés, Romain présenta partout un front formidable. Claparède. après de vains efforts pour enlever le camp retranché, feignit de battre en retrite, afin d'attirer les indigènes en rase campagne hors de leurs lignes. Romain, croyant que les français étaient sur le point de prendre la fuite, s'élança par dessus ses retranchements, pour les rompre. Claparède fit aussitôt volte face, ouvrit ses rangs, et l'artillerie légère vomit la mitraille dans les bataillons indigènes. Le chef de brigade Neterwood chargea aussitôt à la tête de

la cavalerie de la garde d'honneur. Romain rentra dans sa position. Neterwood, emporté par sa fougue ordinaire, ne s'arrêta qu'au pied des retranchements, où il fut accueilli par une vive fusillade. Les deux armées demeurèrent en présence. Les indigènes perdirent 200 hommes et les français autant. Dans la nuit suivante, le général Romain se retira à son quartier général de Limbé.

En Octobre 1801, Christophe y avait dispersé les partisants de Moïse qui marchaient sur le Cap.

VAUDREUIL. — Habitation située dans la section rurale du Morne-Rouge, commune de la plaine du Nord. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Monsieur de Vaudreuil était gouverneur de Saint Domingue en 1778 après Mr d'Argoût.

VAUMELON. — Voyez : Fond Melon.

O champs de Vaumelon, vallon de Martissant,
Bois sacrés où jadis, harmonieux passant,
J'aimais à m'égarer avec ma rêverie,
Seul, écoutant en moi chanter la poésie,
Chœur des petits oieaux, inaltérable chœur,
Vous dont les chants pressaient les élans de mon cœur.
Insectes bourdonnants, sombres, vagues murmures,
Qu'au souffle de la brise exhalent les ramures ;
Mugissement des bœufs errant dans les lointains,
Doux flots qui sanglotez toujours dans la prairie.
Oh ! comme vous plaisiez à mon âme attendrie !

[La Liberté. Paul Lochard].

VAUXEL. — Habitation située dans la commune de la Grande Rivière du Nord. Le 31 Décembre 1793 une colonne de Toussaint Louverture à l'attaque de la Grande Rivière contre les espagnols, enleva le poste de Vauxel.

VAVAL. -- Habitation située dans la section rurale de Desforges, commune de Bombardopolis. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

VAZOU. - Habitation située dans la deuxième section rurale de Baudin, commune de Pilate ; elle est limitrophe avec les habitations Bélair et Bellevue-Duclérac.

VEAU. — Voyez : Anse à Veau. Vache et Veau.

VÉDICE. — Habitation située dans la section rurale de Gambade, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède 5 carreaux de terre et un reste occupés par des fermiers.

VÉDICE L'AINE. -- Habitation située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de la Grande Rivière

du Nord. L'Etat y possède deux carreaux de terre occupés paa des fermiers.

VEDICE MADOUR.— Habitation située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VEDRI.— Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis No 2, commune de Saint-Marc L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VEGA (la).— Une des cinq provinces de la République dominicaine. Population 40.000 âmes. Les communes qui en dépendent sont : Conception de la Vega, Cotui, Iarabacoa, Cevicos, Bonao.

Les Postes militaires sont : Santo Cerro, Guaba Arriba, Embarcadero, Pedregal.

Cette province présente la plaine la plus vaste de la république dominicaine : la Vega Real, dont l'étendue est de 1900 kilom. carrés ; elle est célèbre par le dernier combat que les aborigènes y livrèrent en 1495 aux Espagnols.

La province de la Vega est hérissée de montagnes, où gisent diverses matières minérales : Le Cibao y projette ses rameaux. Les rivières la Licei, la Canca, la Sambita, le Rio Verde s'y jettent dans le Camu; le Mohin,le Birjao s'y jettent dans le Nona ; le Blanco, la Iengen, et la Barranca s'y jettent dans le Cevico.

C'est à ces différents cours d'eau que cette région doit sa surprenante fécondité. En 1840 la province a produit 67.800 livres de tabac, 11314 andouilles tabac,4966 livres café,5.710 cuirs, 600 livres cire, 83 macornes de bœufs.

Son sol contient l'or, l'émeraude, le cuivre, le mercure. le fer, l'étain, le plâtre, l'aimant, le bol ou bolus, le lapis lazuli.

L'acajou, le tabac et le cacaoyer en sont les principales richesses végétales.

On y trouve des forêts peuplées de chevaux, de bœufs, de mulets, de cabrits et des cochons marrons.

Par décret du 28 mai 1885, la province de Espaillat a été créée et extraite de celle de la Vega, avec Moca pour chef lieu, et pour villes principales : San Antonio del Yuna, San Francisco de Macoris, Matanzas et Yuna-Nunez.

Le général Alexis Carrié était duc de la Véga sous Faustin 1er, en 1849.

VÉGA (la), ou Conception de la Vega.— Commune dépendant de la province de la Vega, république dominicaine,

située à 1 kilomètre de la Rivière Camée, au milieu d'une jolie savane presque ronde, au pied d'une montagne au-dessus delaquelle avait été plantée la croix qui est conservée dans la Cathédrale de Sto Domingo, où elle a été portée par ordre de Charles-Quint, lors de la destruction de la première ville, à 8 kil. S. S. E. de l'ancienne ville dont l'établissement commença par la construction d'un fort ordonnée par Christophe Colomb en 1495, à l'endroit même ou Guarionex, cacique de Magua avait sa résidence.

La croix de Colomb a eté recouverte en argent avec un travail supérieur en filigrane.

Cette première ville fut renversée par un tremblement de terre en 1564 : on en voyait encore les restes il n'y a pas longtemps, la terre s'étant entrouverte,et quelques toits des maisons paraissaient au dessus du sol.

Elle avait été le siège d'un Evêché. C'est dans son église que le vertueux Barthélemy de las Casas chanta, en 1510, la première grande messe qu'on eut entendue en Amérique : cette imposante cérémonie eut lieu en présence de Colomb et d'une foule de personnes qu'y avait attirées la fonte de l'or.

La garnison de la commune se compose d'un bataillon de chasseurs.

Fête patronale à l'Assomption. — Distance de Port-au-Prince 118 lieues

On y fondait dans l'année jusqu'à 240 mille écus d'or produits par les mines du Cibao dont cette ville était peu éloignée.

Les rue de la Vega sont bien alignées : il y a une grande place publique au centre. La ville n'est pas fermée : les maisons sont construites en bois, et au nombre d'environ 300 : elle est à 85 mètres au-dessus du niveau de la mer. Population 10.00 habitants.

La Vallée de Constance se trouve dans cette commune.

Ses sections rurales étaient Savaneta, las Guamas, Bonao, Senobi, Argua, Savana Augosta, Palmar, Baranca, Iamor, Santo Carro, Rio Verde, la Torre, Peladeros, San Jose, Burender, Cierra.

Les productions de la Vega consistent en tabac,cacao,sucre, bêtes à cornes, vivres du pays. Ecoles primaires nationales.

La Vega contenait des scieries qui furent détruites pen-

dant la guerre de 1855. Un chemin de fer relie la Vega au port de Sanchez.

Vers la fin de février 1801, Toussaint Louverture, après la prise de possession de Santo Domingo, alla visiter le département du Cibao, et s'arrêta à la Vega.

L'étendard haitien a été arboré à la Vega en décembre 1821 pour la réunion de la Partie de l'Est à la république d'Haiti.

Sous le gouvernement haitien, la Vega était le chef-lieu d'un arrondissement de même nom qui était réuni à celui de Santiago. Le président Boyer y fit diriger, en 1824, un grand nombre d'émmigrants cultivateurs américain de la race noire.

Une compagnie du 33e régiment y cantonnait. En 1830 lorsque l'Espagne envoya réclamer la remise de son ancienne colonie, le président Boyer y envoya un régiment pour s'opposer à une invasion des espagnols.

Lors de l'établissement de la poste aux lettres, en 1826, deux courriers partaient de la Vega tous les mardis : l'un pour Santiago, l'autre pour Santo Domingo avec les dépêches.

Le premier citoyen qui ait représenté à la Chambre des représentants â Port au-Prince, se nommait L. Velasco.

Le 28 février 1805 la division du Nord de l'armée haitienne marchait contre Sto.-Domingo, après avoir passé la rivière Pûnale, arriva à la Vega. Elle fut saisie d'admiration â la vue d'une petite ville fraiche, bien bâtie et remplie de jolies constructions. Elle n'y trouva pas une âme : toute la population s'était cachée dans les bois. L'armée continua sa route et s'arrêta â Gua.

VEGA REAL (la). – La plus vaste plaine de la république dominicaine, située dans la province de la Vega. Elle a 1,900 kilom. carrés et parcourt Santiago à Monte Christ. Elle est divisée en deux bassins, celui du Yaque du Nord et celui de la Yuna.

Les espagnols, en 1495 s'étant livrés à d'affreuses cruautés sur les aborigènes ; ceux-ci s'armèrent de massues, de pierres et de flèches, et se réunirent au nombre de 100.000 dans la plaine de la Vega Real. Deux cents arquebusiers et et vingt cavaliers espagnols, précédés de vingt dogues affamés, massacrèrent ces malheureux.

La Vega Real est d'une grande fertilité ; de nombreuses rivières l'arrosent. Le fleuve de la Vega ou Yuna, le plus beau de la contrée, y a une infinité d'afluents, et la traverse

sur une étendne de plus de 70 milles dans une direction E. S.E., en passant à Cotui, jusqu'où il est navigable, (14 lieues, et va se jeter à la mer au fond de la baie de Samana.

Le fleuve : le grand Yaque, dont les flots roulent des paillettes d'or, et qui passe près de Santiago, arrose aussi la plaine de la Vega Real dont les produits trouveraient un débouché s'il était rendu navigable, ce qui serait facile jusqu'à 20 lieues de son embouchure dans les baies de Mancenille et de Monte Christ, pour des bateaux plats.

Ses principales productions consistent en tabac d'excellente qnalité, en cannes à sucre, cacao, bestiaux, fruits et bois de construction de toute sortes. Climat salubre.

Une trop faible population, dispersée sur cette vaste étendue ne retire pourtant de cette terre féconde que peu de ces produiis si recherchés. Les troupes haitiennes du Nord en levant le siège de Sto.-Domingo en 1805 incendiêrent la ville : 900 personnes de la Vega furent conduites à Santiago par le chef de bataillon Col Antoine.

VEGNAVE. — Habitatîon inoccupée, située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Ste Suzanne, appartenant à l'Etat.

Contenance indéterminée.

VEGNAVE. – Habitation située dans la section rurale de Cotelette, commune de Ste Suzanne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre et un reste occupés par des fermiers.

VEILLON.— Habitation située dans la commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

VELASQUEZ (el).-- Petite rîvière tributaire de la Nigua

VELA.-- Voyez : Alta Vela.

VALLESCUEL (el).-- Rivière tributaire à droite de la Maguana (San Juan).

VENDANO.-- Terrain situé à l'Est de la de commune de Saint Christophe.

VENDOME.-- Habitation de la section rurale de Mont Rouis, numéro 1 commune de St. Marc.

VENDREDI.-- Habitation située dans la section rurale de Haute Grande Rivière, commune de Jérémie.

VENOTES.-- Habitation située à Saint Marc.

VENT.-- Voyez : Passe du vent.

VENTARERO.-- Rivière affluent de l'Escondido, lequel se jette dans l'Ocoa.

VENTIFELD.-- 6me. section rurale de la commune de Petit-Trou de Nippes. Ecole rurale.

VENTIFELD.-- Habitation située dans la section rurale précédente.

VENUSA [la].-- Petite rivière de la République Dominicaine qui se jette dans la Yasica dans le district de Puerto-Plata.

VERCHE.-- Habitation située dans la section rurale de la Brésilienne, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 19 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VERDE [la].-- Voyez : Rio Verde.

VERDIERES.-- Habitation située dans la section rurale du Haut du Cap.

En 1803, le général Claparède avait le commandement de la ligne des forts du Haut du Cap. Il faisait travailler les forçats à l'entretien des jardins de cette habitation. Voyant parmi eux travailler sous le bâton le fils du colonel Médard, jeune noir nommé Pounoute, dont le père avait été pendu au Marché Cluny par Rochambeau, après l'attaque de Romain, il le prit en pitié, le fit appeler avec plusieurs de ses compagnons, fit ôter à ces infortunés les chaines qui les liaient les uns aux autres, et favorisa leur fuite en leur disant qu'il les arrachait à une extermination certaine. Voyez : Vertières.

VERDURE.-- Habitation voisine du village de la Petite Rivière de l'Artibonite.

En février 1802, lors de l'évacuation des Gonaivees par Vernet à l'approche de Leclerc, les blancs arrètés aux Gonaïves et quelques prisonniers que Toussaint avait faits au combat de la Croix, furent livrés à un détachement qui les emmena à la Verdure. On les fit égorger tous sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de provisions pour nourrir les soldats indigènes, et qu'on ne pouvait entretenir ceux qui venaient pour les détruire.

VERGAUD.-- Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne Roue Cabrouet No. 2, commune de Verrettes. L'Etat y possède 5 carreaux de torre occupés par des fermiers.

VERGNE.-- Habitation caféière située dans la section rurale de la Rivière-Froide, commune de Port-au-Prince.

VERJUS.-- Emplacement situé dans la ville de Port-de-Paix, rue de la Geole, autrefois Bouguet.

VERINÉ.-- Emplacement situé à Limbé, appartenant à l'Etat.

VERMEJO. — Petite rivière de la dominicanie près du sillon de la Vinda. Le chemin de cette gorge fameuse monte du lit d'une profonde ravine péniblement, faisant mille sinuosités.

VERNE (la). — Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

VERNET. — Habitation située dans la commune des Cayes. Fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale.

Vernet fut ministre des finances et de l'Intérieur de Dessalines. Voyez Marmelade.

VERNET. — Nom d'une rue aux Gonaives en l'honneur de Vernet, ministre. L'Etat y possède deux emplacements occupés.

VERNET. — Propriété située aux Gonaives, où a été rédigé, le 1er. Janvier 1804, l'acte de l'Indépendance nationale d'Haiti.

Cette propriété appartient aujourd'hui à la famille Legros qui, tout dernièrement encore montrait un vieux chandelier qui avait servi à éclairer Boisrond Tonnerre, le secrétaire de Dessalines, et une vieille table ayant un pied cassé, sur laquelle cet acte avait été rédigé. L'incendie des Gonaives de 1864 a dévoré ces précieuses reliques que les haitiens, si glorieux de leur Indépendance, avaient négligé de recueillir dans un musée historique.

VERNIER. — Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jacmel.

VERONE. — Première section rurale de la commune des Anglais, arrondissoment des Côteaux. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers sur les habitations : Bellabe 30 carreaux de terre, Descarde 20 Marocœur 15, Bardon 14, Rossignol 125, Bernard 5, Matone 210, la Hotte 55.

VERRETTES (les). — Habitation située dans le poste militaire de la Petite Anse, commune du Cap-Haitien. Les masures de cette habitation appartiennent à l'Etat.

VERRETTES [les]. — Commune de 5e. classe de l'arrondissement de St, Marc. Contient sept sections rurales qui sont :

la 1re. du Bas des Verrettes.
— 2me. du Bas des Verrettes numéro 2.
— 3me. du Haut des Verrettes.
— 4me. du Quartier de la Chapelle.
— 5me. de la Grande Montagne Roue Cabrouet numéro 1.
— 6me. de la Grande Montagne Roue Cabrouet numéro 2.

--- 7me. de la Grande Montagne Roue Cabrouet numéro 3.

La Commune de la Chapelle s'y trouve, ainsi que le quartier de Desdunes.

Population : 9.000 habitants, appelés Vérrétiens.

En 1890, il y a eu 119 enfants légitimes, 639 naturels 65 morts, 78 mariages.

Le village est situé sur la rive gauche de la rivière Bois, ou Ravine des Verrettes, affluent de l'Artibonite, et à une lieue de la rive droite de cette dernière rivière, à deux lieues du village de la Petite Rivière, dans la plaine. Les eaux de la rivière sont pures et salubres. Fertilité remarquable. Canaux d'irrigation. Température délicieuse. Ses productions consistent en café, sucre concret, dit rapadou, beaucoup de vivres alimentaires, campêche, coton et tafia. Uue immense savane l'environne, où croît en abondance une herbe fine, fort appréciée des chevaux. La prairie est bordée par une forêt de pins. Le gouvernement, en 1888, a fait fouiller le canal Walmen pour arroser les terres de cette commune.

Les sucreries sont : Castera ou Saint Saint James, Mirault, Payen, Deschapelles, Drouin, etc.

De l'embouchure de la Grande Saline aux Verrettes, le cours de l'Artibonite mesure quarance lieues à cause de ses sinuosités : les chaloupes de la compagnie fluviale le remontent jusque-là.

On y élève des porcs, des cabrits et des volailles

La route des Vérrettes à Dessalines et à la Petite Rivière mérite d'être toujours bien entretenue pour faciliter lse transports des produits de l'Intérieur et la circulation : elle est mauvaise en temps de plrie, l'indutrie des transports y est abandonnée comme partout ailleurs à l'impuissance des efforts individuels. Le village est couché sur un plateau au pied du morne l'Evêque qui le borne de l'Est à l'Ouest. La grande Rivière dite des Verrettes lui fait une ½ ceinture de ses eaux transparentes et fraîches qui vont grossir l'Artibonite dont on aperçoit la ligne blanche au loin, vers les Cahos, reluisant au soleil comme un ruban de moire argenté. Ainsi arrosé par la Grande Rivière ou Rivière Bois et par des canaux d'irrigation, cette commune est très fertile. Dessaline l'entoura d'un fossé où il fit passer l'eau de la Rivière Bois. On voit encore, au milieu du bourg, un fort aujourd'hui démantelé et en ruines qui était lui-même ceint d'un large fossé. Il y a de plus les forts Lacroix et Gommier, aujourd'rui désarmés.

La garnison de la commune se compose du 20me. régiment d'infanterie de ligne, d'une compagnie d'artillerie de

St.Marc, d'une compagnie de police administrative, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Le conseil communal ne peut s'administrer qu'avec le secours de l'Etat.

Fête patronale le 8 Décembre, à la fête de l'Immaculée Conception. En 1892, l'Etat donna mille gourdes [$ 1.000] pour bâtir un presbytère.

La loi du 20 novembre 1921 fixait la distance précise de cette commune à la capitale à 32 lieues.

De Verrettes à la Chapelle il y a 10 lieues de chemin pierreux.

De Verrettes à la Petite Rivière de l'Artibonite 3 lieues.

L'Etat possède dans la banlieue de ce village 8 ½ carreaux de terre appartenant à la 5me. section rurale, et 24 ½ carreaux appartenant à la deuxième. Dans le village, les biens domaniaux consistent en 36 emplacements, le tout occupé par des fermiers.

VERRETTES.— Recettes communales.

1921-22......	3.131,18 gourdes
1922-23......	5.094,97
1923-24......	4.814,14
1924-25.....	5.191,44

Histoire. – Les hommes de couleur des Verrettes en 1789 refusèrent de prêter serment de fidélité et de respect aux blancs. Le gouverneur de Peinier marcha contre eux avec le régiment de Port-au-Prince et les dispersa. Ils furent la plupart jetés dans les pontons de la rade de Port-au-Prince

En Novembre 1793, les habitants des Verretes se livrèrent aux espagnols, tandis que de l'autre côté Saint Marc et l'Arcahaie se rendaient aux anglais.

En 1794 Toussaint Louverture enleva les Verretes sur les espagnols au nom de la France. Les espagnols et les anglais reprirent la place peu après.

En juin 1796 les anglais en furent chassés par Toussaint. En évacuant ils furent taillés en pièces par les bandes de Toussaint sur la route de Saint Marc.

En Octobre 1801, lors de la conspiration du général Moïse au Cap, Toussaint était aux Verrettes.

A l'approche des français, le 24 février 1802, Charles Bélair réduisit le bourg en cendres. Le 9 mars la division Boudet, sortant de Mirebalais se réunit aux Verrettes. Elle n'y trouva aucun abri. Les indigènes avaient placé sur la place d'armes toute la population blanche qui fut baïonnettée, sans

distinction d'âge ni de sexe. Les français virent avec horreur ces cadavres que la chaleur de la vie n'avait pas encore entièrement abandonnés. Ils laissèrent éclater toute leur indignation, et jurerent à Toussaint une guerre à mort. Ils bivouaquèrent et placèrent leurs bagages et leur cavalerie au centre des bataillons carrés. Vers minuit, ils reçurent la fusillade de quelques cavaliers indigènes qui étaient cantonnés non loindes Verrettes.Ils y répondirent,mais au jour l'ennemi avait disparu. Charles Bélair voulait troubler leur sommeil parceque l'européen auquel on enlève le sommeil sous la zone torride après la fatigue ne tarde pas à être atteint de la fièvre jaune et à succomber.

Ils partirent des Verrettes et tentèrent de traverser l'Artibonite où ils furent attaqués par des cultivateurs armés. Le 11 mars le général Boudet commanda à l'adjudant général Pétion de passer le fleuve. Celui-éi s'élança le 1er dans l'eau, sous une pluie de balles, traversa l'Artibonite vis à vis de l'habitation Labadie, leva l'embuscade, et fut suivi par toute la division Boudet.

La division française arriva à Plassac au Nord Est de Labadie, au Sud du chemin des grands Cahos où il y avait un dépôt de poudre de Toussaint.

En Septembre 1802 les cultivateurs des Verrettes se révoltèrent contre Leclerc,et se joignirent à ceux de l'Arcahaie, à l'instigation de Larose, le chef de ces derniers.

Le 19 Janvier 1803, Pétion proclama aux Verrettes. Dessalines général en chef de l'armée indigène.

En Octobre 1808, sur l'habitation Verrier,dans les hauteurs des Verrettes,un engagement sérieux eut lieu entre les troupes de Christophe et celles de Pétion, ces dernières sous les ordres du général Bonnet, lors du siège de Saint Marc. Les premières s'étaient retranchées dans les masures de cette habitation, et en avaient crénelé les murs, de sorte que sans être exposées, elles faisaient le feu le plus violent sur les troupes républicaines. Le poste de Verrier fut enlevé à la baionnette. Un drapeau, des armes et des munitions tombèrent au pouvoir des républicains.

En 1813, les troupes du président Pétion entrèrent aux Verrettes ; mais apprenant que ses intelligences avaient été surprises et que Christophe marchait contre lui avec des forces imposantes et avec une flotte, ce qui empêchait le transport du matériel de guerre, le président retraita sur Port-au-Prince.

Le 2 octobre 1820, Verrettes s'empressa de répondre au mouvement de Saint Marc qui mit fin au gouvernement tyrannique de Christophe : le général Benjamin Noël partit

immédiatement de Mirebalais et entra le 13 aux Verrettes.

En Juin 1863, plusieurs complices de la conspiration du général Aimé Legros, inaugurée à Dessalines, furent arrêtés aux Verrettes.

Pendant les guerres des Nordistes, Fabius Ducasse qui devint Secrétaire d'Etat des Travaux Publics du président Hyppolyte, se distingua dans divers combats du côté des Nordistes.

Le 11 avril 1889, les Verrettes furent enlevées aux Nordistes par les troupes du gouvernement, à la suite de la prise du Camp de Désarmes. Cette victoire rendit le gouvernement maitre de la plus grande partie de la plaine de l'Artibonite. Lors de la déroute du général Piquant, à Dessalines, les Verrettes furent évacuées comme tous les autres points de l'Artibonite et du Nord ; les Nordistes s'en emparènt.

En 1902 et 1908, Verrettes embrassa l'insurrection de Jean Jumeau dans l'Artibonite.

VERRETTES(les).— Petite plaine de 5 kilomètres de large qui sépare les deux étangs Salé et Saumâtre.

VERRETTES. - Habitation de la 2e section rurale de la commune des Verrettes.

VERRETTES.— Voyez : Bas des Verrettes. Haut des Verrettes. Fond Verettes.

VERRIER.— Habitation située dans les hauteurs de Verrettes. [Voyez ce mot].

En 1808 les troupes de Christophe retranchées dans une maison en maçonnerie dont elles avaient crenelé les murs, firent une résistance opiniâtre à l'armée de Pétion qui réussit néanmoins à les en déloger David Troy s'y distingua.

VERRIER.— Habitation située dans la section rurale de Laquille, commune de Dondon.

VERROUILLÊRE (de la).— Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de la Croix des Bouquets.

VERT.— Voyez : Canapé Vert.

VERT-DE-GRIS.— Habitation à Jean Rabel, ainsi appelée à cause d'une mine de cuivre qui s'y trouve.

VERTIÈRES.— Habitation et forteresse situées dans la section rurale du Haut du Cap, commune du Cap-haitien, à l'entrée du chemin, sur un mornet. L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier. Le fort est naturellemen défendu par le torrent de la Ravine Charrier. Les francais y avaient mis 12 pièces de canon. En 1803, le général Rochambeau, commandant les forces françaises envoya à Capoix, commandant des forces indigènes, un cheval capara-

çonné pour prix de l'admiration de sa valeur sur le champ de bataille. Capoix se couvrit de gloire à l'attaque de ce fort le 18 novembre 1803. [voyez : Charrier].

Je vois enfin, ravi, les légions altières
de l'Adige et du Rhin, du sommet de Vertières,
Battre des mains à nos succès !
Et j'entends Rochambeau, dont l'étoile décline,
Devant Capoix vainqueur commander qu'on incline...
L'illustre drapeau des Français !...

[Tertullien Guilbaud].

Ls poëte haitien, Massillon Coicou, dans ses Poésies Nationales Pages 73--81 consacre à ce fait d'armes immortel une pièce de vers admirables.

Le 5 juin 1865, pendant l'insurrection de Salnave au Cap, le fort Vertières était occupé par les rebelles, le général Léon Montas, à la tête du corps des tirailleurs de la garde, s'en empara et y fit prisonnier l'adjudant général Pyrrhus Michel. (voyez : Verdières).

Alexandre Madiou avait composé un petit tableau au crayon intitulé : Bataille de Vertières.

VESADA (la).— Montagne de Puerto Plata, se poursuit au delà de l'embouchure du Bajabointo jusquà la Loma Rusia.

VESTE.— Habitation inoccupée situé dans la commune de la Plaine du Nord, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

VEUVE BOYER.— Habitation située dans la section rurale du Camp-le-Coq, commune de Limbé, acquise par l'Etat en avril 1872 pour agrandir la route publique, ruinée par la rivière.

VIA.— Habitation située dans la 9ème section rurale des Hauteurs de Saint Marc, commune de Saint Mar .

VIA (la) ou BIA. — Rivière sur la rive droite de laquelle se trouve la ville d'Azua. Elle se jette dans la mer des Antilles au delà de l'Ocoa.

VIAJAMA (la). —Montagne contrefort du Monte Tina avec le Cibao central, située dans les environs d'Azua. On y trouve des sources d'eaux minérales qui se jettent dans la Yaque du Sud, et qui ont jailli à la suite du tremblement de terre du 18 octobre de 1751. La Tabarla y prend aussi sa source.

VIAJAMA.[la].— Rivière tributaire du Yaque du Sud.

VIAJATA (la). — Petite rivière de la république dominicaine qui se jette dans la Tabarla.

VIALLET. — Habitation située dans la section rurale de la Plaine, No 1 commune de Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 100 carreaux de terre occupés par des fermiers. En 1802 un officier noir nommé Pierre Viallet ennemi cruel de ses frères, commandait à Miragoâne pour les Français.

VIALLET. – Habitation située dans la section rurale de Trou Chouchou, commune de Petit-Goâve.

L'Etat y possède des terres.

VIAROL. – Habitation caféière située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

VIARD. — Habitation caféière située dans la commune de Jérémie.

VIARD.— Habitation située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres.

Elle est bornée par Kenskoff à l'Est et au Sud, à l'Ouest par l'habitation Cavalier.

Un colon nommé Etienne Viard était député du Nord en 1801, secrétaire à l'Assemblée centrale de Port-au-Prince, chargé de rédiger la constitution de Toussaint Louverture.

Voyez : Passe à Viard.

VIAUD. — Habiiation située dans la commune de Port Salut, dans la 3e section rurale.

VIAUD. – Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Trois Palmiers, commune de Carice (Vallière), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée

VIAUD. — Habitation située dans la section rurale de Fond Blanc, commune de Terrier Rouge.

L'Etat y possède 19 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VICTOIRE. — Habitatiou située dans la section rurale de Sarrazins, commune de Mirebalais.

VICTORIA. Habitation située dans la section rurale de Chemin Neuf, commune d'Ennery.

L'Etat y possede 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VICTORIA. — Hameau et poste cantonnal de la République dominicaine, situés sur la rive droite de l'Ozama, dans la province de Santo Domingo, à 6 lieues de cette capitale. Fut bâti pendant la guerre de l'Independance. Population 600 habitants. La présence des quatrz aurifères a été dénoncée le 7 mars 1887.

VICTORINE. — Poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement de la Marmelade.

VIDEAU. — Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

VIDON. — Habitation située dans la 1re section rurale de Saint-Marc (1re de Mont-Rouis).

VIEUX. — Voyez : Port Vieux.

VIELAN. — Habitation de la commune de Verrettes.

VICTORINE. — Nom d'une rue à Corail.

VIEJA RUFINA. — Montagne située près du Cap Rafael.

VIEJO. — Voyez : Escondido. — Rio Viejo.

VIEJO. — Montagne contrefort du Monte Tina avec le Cibao central.

VIET. — Voyez Tombeau des Indigènes.

VIEJA. - Voyez : Playa Vieja.

VIEUX BOURG. — Rivière de la plaine des Cayes.

VIEUX BOURG. — Ancienne section rurale de la commune d'Azua. En 1840 il y avait 57 habitations cultivées en cannes et vivres. Total 57.

VIEUX BOURG d'AQUIN. — Poste militaire situé à 1 lieue ½ d'Aquin, dans la section rurale de la Plaine d'Aquin, commune et arrondissement d'Aquin, entre cette ville et le Fond des Nègres. A cheval sur le carrefour où vient se souder la grande route de l'Anse-à-Veau, seule voie voiturable, ce hameau ne peut être prospère qu'autant que les belles terres qui l'entourent donneront des produits.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée. Ecole et chapelle rurales.

Le village fut fondé par des boucaniers en 1660, sur la rive gauche de la rivière d'Aquin.

En 1835, les habitants d'Aquin ont adressé au président d'Haiti une requête pour réclamer l'interdiction des spéculateurs en denrées aux habitants du Vieux Bourg, sous prétexte que cette faculté portait atteinte au développement de la prospérité de la ville d'Aquin. Le gouvernement, étendant sa protection à tous les citoyens, et ne se laissant entrainer hors des principes par aucune considération particulière, repoussa les raisons alléguées par les pétitionnaires, et ne permit pas que les habitants du Vieux Bourg qui étaient soumis à toutes les charges établies par la loi sur les villes et bourgs, fussent l'objet d'une exclusion qui n'avait pas été décrétée par la loi, et qui ne pouvait pas l'être puisque le Vieux Bourg existait depuis près d'un siècle, et qu'il n'avait

jamais été supprimé, même depuis l'établissement de la nouvelle cité. D'ailleurs, St-Michel du Sud. le Petit Bourg de Port Maagot et du Borgne, le bourg Ça Ira, l'Acul de Petit-Goâve, et une infinité d'autres points de la République, où il n'y avait ni juge de paix, ni préposé d'administration, mais qui étaient sensés faire partie de la ville principale dont ils dépendaient, étaient dans la même position que le Vieux Bourg d'Aquin, et commerçaient tous librement.

Le président Boyer s'en exprima catégoriquement au général Bergerac Trichet par sa dépêche du 5 février 1835.

L'année suivante, à l'occasion d'un litige soulevé au sujet de l'agrandissement du Vieux Bourg, le président écrivit au colonel Solages à Aquin, qu'il avait décidé que les limites de ce bourg, dans sa partie orientale,ne dépasseraient pas au Nord du grand chemin de St Michel, la ligne qui sépare l'emplacement du citoyen Pascal, sur l'habitation Gradice, de la propriété rurale de la veuve Jacques Lavoite ; et au Sud du même grand chemin de St-Michel, la ligne qui sépare l'emplacement du citoyen Figareau, de la propriété rurale du citoyen Poinson, tel que le tracé de ces lignes existait au plan levé par l'officier de génie Villote. En conséquence, tous ceux qui avaient formé des établissements ou acheté des emplacements dans la portion d'agrandissement comprise entre les anciennes limites du Vieux Vourg et les nouvelles limites ci-dessus déterminées, jouiraient définitivement du droit d'y faire le commerce. Tous ceux, au contraire, qui se trouvaient placés à l'Est des citoyens Registre Pascal et Fligneau ne devaient point prétendre à la même faculté, comme étant en dehors des dites démarcations : Ceux-là se trouvant dans le cas prévu par l'art. 9 du Code rural.

Vers le Sud et vers le Nord, on ne devait pas établir de nouvelles rues, et le bourg, des deux côtés du chemin. ne devait pas recevoir plus d'agrandissement en profondeur, c'est-à dire qu'au Sud et au Nord des emplacements existants, il ne serait plus ajouté d'autres emplacements.

Le Vieux Bourg d'Aquin est célèbre par la victoire définitive remportée par Toussaint Louverture sur Rigaud en 1800. (voyez : Aquin).

En janvier 1869, le général St. Vil John en prit possession pour le président Salnave sur les Cacos. Peu après, en septembre, ceux-ci commandés par Brice, vinrent repreddre la position. St Vil John se retira au Morne Ocro. (voyez ce Mot).

VIEUX BOURG de JEREMIE (le).— Premier établissement de la ville de Jérémie, situé au bord de la mer, entre

la rivière de la Guinaudée et la Grande Rivière de Jérémie. Beau cimetière ; belles tombes.

VIEUX BOURG de la Croix des Bouquets [le].— Ancien bourg, disparu aujourd'hui, abandonné depuis 1750 ; il était situé sur la rive gauche de la Grande Rivière du Cul-de-Sac près de l'habitation Damien.

Le cacicat de Xaragua, commandé par le cacique Bohechio, avait sa capitale, lors de la découverte de l'île d'Haiti, dans la plaine du Cul de-Sac, au lieu où fut le Vieux Bourg.

VIEUX CAMBON (le). — Habitation située dans la section rurale de Citronniers Marie-Rouge, commune du Môle St. Nicolas. L'État y possêde 3 carreaux et demie de terre occupées par des fermiers.

VIEUX CAP (le).— Appelé aussi Vieux Cap Français, est situé dans le N. E. de l'Ile, à 19o 40' 30" de latitude N. et à 72o 22' de longitude O. du méridien de Paris (république dominicaine).

VIEUX RABATTU (le) Habitation située dans la section rurale de la Rivière, commune de Dalmarie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers.

Contenance indéterminée.

VIEUX RÈGNE (le) Habitation située dans la section rurale de Lacidra, commune de St-Michel du Nord.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupées par des fermiers.

VIGIA.— Montagne dépendant du Cibao Central. Minerais d'or et de cuivre.

(1) VIGIE [la] Morne située au Cap-Haitien. (293 mètres). Le 5 Juillet 1802 après l'incendie allumée dans cette ville par Christophe à l'arrivée de l'expédition Leclerc, Télémaque, maire de la ville, avec la garde nationale, les femmes et les enfants, atteignirent le sommet de la Vigie.

De là, ils découvrirent les ruines fumantes du Cap. Le Capitaine Ignace, à la tête de 40 grenadiers, vint ordonner à toute la foule, de la part de Christophe, de se rendre sur l'habitation l'Espagne. Télémaque réfusa d'obéir ; alors Ignace dans sa fureur mit le feu à deux grandes maisons élevées au sommet de la Vigie et remplies de femmes, d'enfants et de malades. Il fallut descendre du morne pour chercher un abri contre les ardeurs du soleil.

Christophe se retira vers la Grande-Rivière.

A L'arrivée de la division Hardy au Cap, toute la population qui avait accompagné Télémaque rentra en ville, en

jetant des cris d'allégresse, embrassant les français qu'elle appelait ses libérateurs.

Le 17 novembre 1803, Dessalines, prêt à attaquer Rochambeau au Cap, fit enlever le morne de la Vigie par Christophe et Romain. Ces généraux descendirent de la Vigie et s'emparèrent de l'habitation Destaing.

De la Vigie Christophe canonna le Cap.

VIGIE.-Morne dépendant du Cibao, situé près des Gonaives.

VIGIE.-- Morne qui encadre la ville de St-Marc.

VIGIE (la).- Pointe située à gauche en entrant dans la baie de Jacmel.

VIGIL.-- Habitation située près d'Aquin. Il y a de magnifiques points de vue, notamment celui qui se déroule du sommet d'un plateau où la mer de la côte du Sud se présente pour la première fois.

C'est près de cette habitation qu'on a trouvé des échantillons de charbon de terre.

Rigaud retraitant dans le Sud devant l'armée du Nord fut vainqueur de Dessalines au combat de Vigil qui eut lieu le 29 Juin 1800. Toutefois, ne pouvant résister au nombre, le 5 Juillet, Rigaud batit en retraite ; le chef de brigade, Ogé, blessé à Trémé, mourut à 28 ans à Vigil ; il avait fait des prodiges de valeur à coté de Ségrettier, de Boyer et de Papailler au siège de Jacmel,

Voyez : Pont Vigil.

VIGNE ou VIGNILR. — Habitation située dans la section rurale de Boucassin, comme de l'Arcahaie. La Croix Vignier est à 2 lieues de Cabaret et à 1 lieu de l'Arcahaie

En 1802, les ateliers de cette habitation massacrèrent les colons, et se retirèrent en insurrectiou dans les mornes contre les français avec leur chef Destrade. Une bonne partie (40 carreaux de terre) de cette habitation appartient à Mme Vve Michel Oreste.

VIGNES [les].-- Voyez : Caimans-- Petit Coâve.

VIGOUREUX.— Habitation située dans la section rurale du Corail, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VIGOUREUX.-- Habitation située dans la section rurale de Foulon, commune de Ste Suzanne.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VIJAS (el).-- Voyez : Birjao.

VILETTE.-- Habitation située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VILETTE.--Habitation située dans la section rurale de Chemin Neuf, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VILLA BAGATELLE.-- (la).-- Voyez : Bagatelle Villa.

VILLA NUEVA DE YAQUIAMO.-- Voyez Aquin.

VILLARCEAU.-- Habitation située dans la section rurale de la Rivière des Nègres, no 2, commune de St Louis du Nord.

L'Etat y possède 2 carreaux de terré occupés par des fermiers.

VILARD.-- Habitation située dans la 6e section rurale de la commune de Côtes de Fer.--

VILLARD.-- Habitation situé dans la section rurale des Roseaux, commune de Jérémie.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VILLARD.-- Habitation inoccupée située dans la section rurale de Mapou, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenauce indéterminée.

VILLARS.— Habitation située dans la commune de St Marc. Il y a une chapelle rurale et une école. En 1889 le général Dardignac a battu les Nordistes.

VILLATE.— Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Ste Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

VILLATE.-- Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière.

L'Etat y possède 31 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VILLETE -- Nom d'une rue â Pétion-Ville. Voyez Cap-Haitien.

VILLE (la).-- Voyez : Passe la Ville.

VILLE BONHEUR, ou SAUT-D'EAU.-- Ancien poste militaire, érigé en quartier par la loi du 3 septembre 1885, situé dans la section rurale de la Rivière Canot, commune de Mirebalais, sur la route des Grands-Bois. Ecole et Chapel e rurales. Justice de paix.

On l'appelle VILLE-BONHEUR à cause de l'apparition d'une vierge sous l'Empereur Faustin 1er. On dit aussi SAUT-D'EAU parce que le 7 mai 1842 ; l'or du tremblement de terre qui détruisit la ville du Cap, la montagne s'est fendue et une rivière s'est déclarée tombant de la montagne. Les rayons du soleil dardant sur l'eau tombant fait le plus bel effet.

Le hameau est bati sur un monticule entouré de quatre rivières qui sont : la Tumbe, les Orangers, les Sapotilles et St Jean, Cette dernière rivière, à l'époque de la fête de la St Jean, devient limpide et légère, pour tarir, la fête passée. Brouillards et pluie fine toujours, climat sain.

Gros et menu bétail. Lait abondant et pur.

Fromage et beurre frais.

Chaque année, le 16 juillet, une pratique superstitieuse amène â Ville Bonheur un nombre considérable de pélerins de toutes les parties du pays, â l'anniversaire de l'apparition dans cet endroit d'une vierge que l'Eglise ne reconnait pas. Il y a des personnes qui y vont â pied des villes les plus éloignées.-- Les habitants sont religieux et ont une foi aveugle en leur vierge ; ils ne s'adonnent pas du tout au vaudoux.

De Port-au-Prince à Ville Bonheur il faut 8 hres â cheval.

VILLE BONHEUR.— " Ville-Bonheur ne serait qu'un petit bourg insignifiant, sans l'apparition légendaire d'une Vierge qui y serait descendu pendant le règne de l'Empereur Soulouque. C'était un matin, 16 juillet 18... Il était à peine huit heures et les villageois étaient à leurs habituelles occupations, lorsqu'un cri retentissant mit le village en émoi : sous une des palmes formant un abri où d'ordinaire se réunissent de pauvres malades miséreux, une Vierge, dans toute sa blancheur immaculée, venait d'apparaître, suspendue entre deux branches vertes aux rayons frangées d'or. Elle se balançait doucement au souffle divin, répandant de toute sa forme vague et imprécise encore, des gerbes fines d'une sainte lumière dont se déclaraient soudainement imprégnés tous ces malades, pauvres, au cerveau et aux sens altérés.

" Ce fut un HOSANAH général, et les gens de Ville-Bonheur, prosternés sous la bénédiction que, de ses mains sacrées, répandait la Vierge, furent, du paganisme le plns irréductible, convertis à la foi et au catholicisme le plus soumis. La Vierge disparut après un grand quart d'heure. Dans le même mois, à la Saint Jean, au haut de la petite rivière qui longe le quartier, une nouvelle apparition, mystérieuse d'abord, visible ensuite, se produisait. Il n'y avait pas à douter : le miracle était frappant.

La légende ne fit qu'un tour, et de toutes parts, on vit accourir, dès lors, tous ceux qui avaient subi quelque atteinte du sort. Ce furent d'abord des malades, aveugles, paralytiques, fous qui, dit-on, recouvrèrent la santé, la vie, le mouvement et la raison. Au pied de la palme désormais sacrée, on dressa un léger autel où se brûlèrent perpétuellement l'encens et la myrrhe,

" A la Saint Jean, l'eau de la Rivière guérit des incurables que la science n'avait pu soulager. Les pélerins deviennent plus fréquents à mesure que s'accomplissent les miracles et ce fut ainsi que Ville-Bonheur devint tout aussi célèbre que Lourdes avec sa Bernadette aux yeux angéliques.

"Chaque année, le 16 juillet, quinze vingt à mille personnes sortent des points les plus éloignés et y viennent implorer la miséricorde de la Vierge des Miracles.

" Un événement considérable dans l'histoire des légendes vint encore augmenter, en 1891, sous Hyppolite, la célébrité du village saint. Un prêtre sceptique, chercheur de vérités matérialistes, osa mettre en doute l'authenticité de la Sainte.

Assemblant les fidèles ahuris, le père Lenouvel les harangue, leur faisant finalement entendre que l'apparition légendaire n'avait jamais existé que dans leur imagination malade.

" Il leur apprend qu'un PAPA LOI fameux était l'auteur audacieux et téméraire de cette fable étrange et qu'il allait détruire, le lendemain 16 Juillet, la puissance supertitieuse de ce nouveau et dangereux Mahomet.

" Dès le matin, une foule considérable alla au devant du prêtre, l'implorant et le dissuadant de sa folle intention.

"Le Père Lenouvel n'écoute que sa conviction de matérialiste, et, en présence des pêlerins à genoux; le visage hagard, baise la terre sacrée, en une posture de protestation, le prêtre, historique depuis, fit feu par trois fois sur la palme, cassant les branches saintes. Poussant plus loin sa farouche pensée, il fit abattre à coups de hâche les trois palmes que visitait la vierge, à la grande malédiction des pêcheurs.

" Une heure après, un bruit circula à Ville-Bonheur : le Père Lenouvel, allant à la chapelle, rendre compte à son divin maître de l'acte qu'il venait, croyait-il, d'accomplir pour le bien de l'Eglise, avait aperçu, en y entrant, la Vierge Immaculée, elle-même, qui, le regard foudroyant, la figure terrible, dirigeait vers lui sa main vengeresse et menaçante.

" Un cri rauque s'échappa des lèvres de l'abbé et ce fut le sacristain qui vint le ramasser et le faire porter au petit presbytère.

" L'homme à soutane hurlait comme un démon, et, pendant

le trajet qui le ramenait à Port-au-Prince en quête de soins, il rendit le dernier soupir dans les tourments les plus affreux.

' Cette nouvelle terrifia toute la contrée, et personne, depuis, n'osa mettre en doute l'authenticité de la Vierge des Miracles, chacun se rappelant le châtiment épouvantable qui fut infligé à l'auteur de la JOURNÉE DES SACRILÈGES.

Le Promeneur.

(Extrait de " Haiti Littéraire & Sociale, Revue bi-mensuelle de Port-au-Prince, No. 13 du 20 Juillet 1906.)

Par Arrêté du Président d'Haiti du 26 janvier 1911 (Moniteur du 28 Janvier 1911) le bourg de Saut d'eau a pour superficie celle indiquée par les bornes en pierres posées par la Commission de délimitation et qui la séparent comme suit : à l'Est de l'habitation Louisia, au Nord Ouest de l'habitation Tibreuil, au Nord et à l'Ouest du reste de l'habitation Dumas, à l'Ouest de l'habitation Rinville et au Sud-Est de l'habitation Lavoûte.

Ce fut à un nommé Fortuné Marose que la Vierge des Miracles fit la faveur d'apparaître la première fois, en 1849. Saut d'Eau n'était alors qu'une habitation de la section rurale de Rivière Canot.

Fortuné, ayant perdu un de ses chevaux, le cherchait dans la savane. Au fond d'un sombre ravin planté de palmiers, il fut frappé de la vue d'une vierge resplendissante. C'était Notre Dame des Miracles. La vierge ne laissa pas voir son visage en dissimulant sa face sainte. Fortuné se rendit au bourg de Trianon et fit part de l'étrange nouvelle au curé qui rassembla ses fidèles et à la tête d'une procession nombreuse, se dirigea vers le lieu de l'apparition.

En juillet 1924, le docteur Jeannot publia un *guide du Pelerin* contenant d'utiles renseignements sur ses eaux curatives et deux cantiques en l'honneur de Notre Dame de Saut d'Eau, musique et paroles de l'auteur du guide.

VILLE DE PARIS. — Habitation située dans la section rurale de Laval. Joli panorama. Séjour agréable.

Le bourg St Louis ou Mirebalais est à 3 lieues de Ville Bonheur.

VILLEGAS (el).— Petite rivière tributaire de la Nigua.

VILLEGAS (el). — Terrain situé dans la commune de St-Christophe.

VILLEJOINT —, Habitation située dans la 4e section rurale du Haut-de-Saint-Marc, commune de St Marc.

VILLE NEUVE. — Voyez : Terre Neuve.

VILLENEUVE.— Voyez : Belin.

VIN. - Voyez : Palmiste à vin.

VINCENDIAIRE.— Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite. rive droite commune de St-Marc.

L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VINCENDIAIRE.— Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, (rive droite), commune de la Grande Saline.

L'Etat y possède des terres occupés par des fermiers. Contenance indéterminée.

VINCENDIAIRE.— Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Fossé-Naboth, commune de Dessalines. appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée

En mars 1802, lorsqne le généal Rochambeau s'empara de l'habitation Magnan où s'étaient refugiées les dames Louverture et Dessalines, ces dames se rendirent, vêtues d'une simple chemise, sur l'habitation Vincendiaire. De là, elles se rendirent, au milieu de toutes sortes de dangers et des plus grandes privations au Petit Cahos, près de Saint Michel de l'Atalaye.

VINCENDON. Habitation située dans la plaine de l'Azile entre Cavaillon et Baradères sur les bords de la rivière des Citronniers, commune de Baradères.

Le 15 août 1869, il y eut une affreuse boucherie : quarante soldats de l'armée du Sud, jeunes gens de 15 à 20 ans, la fleur de la jeunesse des Cayes, d'Aquin et de Cavaillon y gardaient un poste sous le commandement du général Lormond Morisseau, d'Aquin, qui y tenait pour le général Domingue contre le président Salnave. Il était midi. Les uns se baignaient dans la rivière des Citronniers, les autres se reposaient de leurs fatigues à l'ombre des grands arbres. Une horde de piquets conduits par Siffra sort subitement des bois, et avant que les jeunes gens aient eu le temps de sauter sur leurs armes, elle les massacre impitoyablement. On retrouva leurs cadavres, emportés par les eaux rapides de la rivière, parmi les roseaux des rives.

Le général Domingue, ayant eu connaissance de cette affaire aux Cayes, prévint Brice au Petit Trou de Nippes de ne pas avancer sur Baradères, où les masses de Siffra l'arrêteraient. Brice, tenant la lettre de Domingue à la main, devant sa petite volante de Cacos :" Bonne nouvelle, s'écria-t-il, " et il se dirigea sur Baradères où était Siffra avec 3.000 Piquets. Brice enleva le village et le fort sur les Pi-

quets. Le général Barolet reçut la mort dans cet engagement, Mais, les Cacos, ne pouvant garder la position, les Piquets revinrent l'occuper.

Le poëte A. F. Battier a consacré dans son volume " Le génie de la patrie " une belle pièce de vers aux valeureux soldats morts à Vincendon.

VINCENT.— Carrefour qu'on trouve à Drouillard à gauche sur la grande route, pour aller à Duvivier, en plaine du Cul de Sac,

VINCENT.- Habitation située dans la sectipn rurale de Bassin Caïman, commune de Dondon.

L'Etat y possède 2 ½ carreaux de terre occupés par des fermiers.

VINCENT.-- Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VINCENT.— Habitation située dans la section rurale des Hauts, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

VINCENT, ou PASSE VINCENT. Habitation de la commune de Verrettes sur la route de la Chapelle. C'est sur cette habitation que le général nordiste Succès Grand Pierre vint attaquer Louis Tanis à la Chapelle. C'est par la Passe-Vincent que l'on gagne la Savane à Roches qui conduit directement à la Petite Rivière de l'Artibonite.

VINCENT.— Habitation située dans la section rurale de la Plaine de Tête à-Bœuf, commune de Grand-Goâve, sur laquelle l'Etat possède deux carreaux de terre occupés par des fermiers. [Voyez, après Williamson].

VIRGILE. — Voyez : Virgile.

VISÉ — Habitation située dans la commune de Dessalines, sur le chemin de Saint Marc. Il y a un pont appelé Pont Visé sur cette route, qui traverse l'Artibonite, dont les anciens débordements avaient envahi les terres de cette habitation Le pont a été restauré en 1887.

VISIBON (el). — Rivière de la république dominicaine qui se jette dans la baie de Samana.

VISITE.- Voyez : Carice.

VITAL — Habitation située dans la 5me. section rurale de la rivière de Bas, commune de Saint Louis du Nord. Elle est en très bonne culture et arrosée.

VITAL. Habitation située dans la section du Cap Rouge numéro 2, commune de Saint Louis du Nord. L'Etat y possède trente cinq carreaux de terre occupés par des fermiers.

VITON.— Habitation située dans la section rurale de

Boucan Michel, commune du Borgne. L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

VITRY.— Habitation caféière abandonnée située dans la section rurale de la Nouvelle-Tourraine, commune de Pétionville, appartenant à l'Etat.

VIUDA.— Voyez : Sillon da le Viuda.

VOCEL.— Habitation située dans la section rurale de Joli Trou, commune de la Grande Rivière du Nord. L'Etat y possède trente quatre carreaux de terre occupés par des fermiers'

VOLANT.— Habitation située dans la section rurale de Fond Ferrier, commune de Port au Prince, appartenant aux héritiers Cadet Alerte. Madame de Legendre était marquise de Volant, sous l'empire, en 1849.

VOLANT.— Habitation située dans la section rurale de Fond Blanc, commune de Terrier Rouge. L'Etat y possède trente carreaux de terre occupés par des fermiers.

VOLANT LE TORT.— Voyez : Tort.

VOLDROGUE [la].— Belle rivière de la commune de Jérémie, qui prend sa source dans les montagnes de la Hotte, et va se jeter à la pointe à Pierre, près de Jérémie, à deux et ½ kilomètres de l'embouchure de la Grande Rivière de Jérémie. Son cours est de quarante cinq kilomètres de long. Elle déborde souvent et charrie des pierres dans la mer.

Un colon royaliste, ou plutôt un monstre, nommé Béranger qui avait tué trente planteurs dans le fort St.Joseph, à Port-au-Prince, à l'arrivée des Anglais, le 5 juin 1794, fuyant le juste châtiment qui lui était réservé, se noya dans la Voldrogue, en se rendant à Jérémie. Voyez : Basse Voldrogue.

VOLLEE.— Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune de Plaisance. L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

Un colon blanc de ce nom était administrateur de Toussaint Louverture.

VOMA (la).— Rivière tributaire de la Quaja, laquelle se jette dans le Camée.

VOUTE (la).— Morne au pied duquel est bâtie la ville de Port à Piment du Sud. Voyez : Morne Voûte. Montagne la Voûte.

VOUTE (la).— Voyez : Haut de Saint Marc.

VOUTE [la].— Voyez : Montagne la Voûte Lavoute.

VOUTE A MINGUET (la).— Voyez : Minguet. Grotte à Minguet. Dondon.

W

WALMEN. — Canal située dans la commune des Verrettes, qui donne l'eau d'arrosage à la plaine.

En 1888, le Gouvernement du président Lysius Félicité Salomon Jeune a fait entreprendre la fouille de ce canal. A partir de la prise de l'eau, une demie lieue de terre est arrosée et les plantations couvrent des surfaces restées jusqu'à présent incultes.

WANT. — Habitation située dans la section rurale de Turgeau, commune de Port-au-Prince. Appartenait à Monsieur Louis Jean Adam qui l'a morcelée dans ces temps derniers. Want est très morcelée et compte en ce moment une douzaine de belle maisons de campagne.

Le colon Want, l'ancien propriétaire, était secrétaire général de préfecture ; puis en 1802, fut nommé par Leclerc sous-préfet du Département du sud. Il publia en 1805, un ouvrage sur l'importance des colonies françaises occidentales, et particulièrement sur celle de Saint Domingue qui était, déjà à cette époque, un état indépendant de fait sous le nom d'Haiti.

WATERLOO. - Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

WELCHE. — Voyez : Franck Welche.

WELCHE. — Il y a 1 pont appartenait à l'ancien sénateur Lowinski Isidor.

WELCHE. — Habitation située dans la section rurale du Haut du Cap, commune du Cap Haitien.

Le 14 octobre 1802, lorsque Pétion (Alexandre) prit les armes contre les Français au Haut du Cap, il s'empara d'un obusier établi au Pont Welche que gardaient vingt cinq polonais. Voyez : Hatte Welche.

WELCHE TAVERNY. — Habitation située entre Les Anglais et les Cayes, près de Torbeck, où le général Laplume attendit vainement, le 12 mars 1803, le général Sarrazin qui marchait au secours des Cayes, lors de l'insurrection générale des indigènes. Craignant d'être enveloppé par les insurgés, Laplume rentra aux Cayes.

Le 13 mars, le général Sarrazin arriva à Welche Taverny non sans s'être ouvert son chemin par la force des baïonnettes à travers les embuscades des indigènes. Ceux-ci poursuivirent les Français jusqu'à Houe où le combat fut le plus sanglant, puis jusqu'à Torheck. Le 8 octobre 1806, le général Moreau, commandant l'Arrondissement des Cayes, fut arrêté aux Karatas et conduit prisonnier à Welche Taverny où campèrent les insurgés contre Dessalines.

WILLIAMSON. – Poste militaire et habitation situés dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie, sur la route de Saint Marc, au bord de la mer. Ecole et chapelle rurales.

Le hameau a été fortifié par les Anglais en 1795. Il est charmant.

De Williamson pour aller à Saint Marc on traverse un bois de 6 lieues par un chemin rocailleux bordé de bayahondes avant d'ateiendre Mont-Rouis,

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers : contenance indéterminée. D'autres sont inoccupées.

Les habitants de Williamson sont industrieux et font de bons marins : ils sont presque tous propriétaires de canot et de barges qu'ils conduisent eux-mêmes dans tous les points du pays où ils vont vendre leurs produits : café, bestiaux, sirop, tafia, lataniers.

Le nom de Williamson vient de celui du général Anglais Adam Williamson, ancien gouverneur de la Jamaïque, qui vint à Port-au Prince en mai 1795 avec le titre de Gouverneur Général et Commandant en Chef des possessions de Sa Majesté Britannique à Saint Domingue : il avait succédé au Brigadier-Général Horneck.

Les hommes de couleur, arrêtés pendant la guerre civile de Toussaint et de Rigaud en 1799, à Mirebalais, aux Verrettes et dans le quartier de l'Artibonite, étaient réunis au fort de Williamson, à l'extrémité de la plaine des Vases, où ils étaient immolés.

Pendant l'insurrection des Nordistes en 1888 — 89, le gouvernement du général F. D. Légitime établit son poste avancé à Williamson, et les rebelles établirent le leur à Mont-Rouis. Le 8 Janvier 1889, les troupes du gouvernement mar-

chèrent de Williamson, par la route de Leroux, sur le fort Guibert occupé par les rebelles, et l'enlevèrent après un combat d'une heure engagé au Carrefour Robert. Dans les premiers jours de juillet 1889 les Legitimistes furent repoussés par les Nordistes du poste de Williamson ; dès ce moment, l'Arcahaie fut évacué par les forces de Dardignac, qui furent dirigées sur Saltrou aussitôt leur arrivée à Port-au-Prince.

X

XARAGUA.— Un des cinq cacicats ou royaumes indiens lors de la découverte d'Haiti. Il avait sa capitale dans la Plaine du Cul de Sac au lieu où fut le Vieux Bourg.

Le cacique Béhechio en était le souverain.

La reine Anacaona de ce royaume était, sœur de Béhechio auquel elle avait succédé et veuve du cacique Caonabo du royaume de Maguana. Voyez : Léogane.

XARAGUA (le).— Voyez : Etang Salé.

Y

YABACOA (la). — Rivière de la république dominicaine, qui reçoit à droite les eaux du Limon et de la Satâna, et à gauche celles du Camaki, dans la province de Santo Domingo, et qui se jette à son tour dans l'Ozana près de Bayaguana.

YABANICO. — Rivière qui se jette dans le Rio Cânas avant de mêler ses eaux à celles de l'Artibonite.

YABANO [el). — Rivière de la république dominicaine, qui reçoit les eaux du Navero et du Cano de Juan, dans la province d'Azua, et qui se jette dans la Maguana (San Juan).

YABON (el).— Rivière de la république dominicaine, qui se jette dans la Baie de Samana.

YACAGUA.— Rivière Tributaire à droite du Grand Yague

YACKESON. — Pointe située au Nord de la presqu'ile de Samana.

YACUBA.— Petite rivière qui se jette dans la mer près de Puerto Plata.

YADE.— Habitation située dans la section rurale des Hauts, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

YACINTHE.— Habitation située dans la 4e section rurale de Fond Arabie, commune de Petit Goâve. Chapelle rurale, grand marché fréquenté par les marchands de la ville et des sections voisines.

YAFFE (el). — Voyez : Payabo.

YAGUAJAL [el].— Petite rivière de la république dominicaine qui se jette dans le Guayubin, dans le district de Monte Christ.

YAGUANA. — Voyez : Léogane.

YAGUATE. — Quartier de la commune de St Christophe, entre ce village et la mer, à 30 lieues. Usine centrale la

Italia près du Nisao, propriété de D. J. B. Vicini. En 1843 Ch. Herard aîné fit construire, une chapelle.

YAMAN.— Petite rivière tributaire de la Nigua.

YAMASA [la] ou San Juan de Yamasa.- Poste militaire de la république domicaine.

Voyez : Llamasa.

YAMI.-- Rivière tributaire à droite du Grand Yaque.

YAQUE.- Ancienne sect. rurale de la commune de St. Jean. En 1840, il y avait 14 habitations cultivées en café, vivres de toutes espèces, 4 hattes ayant des places à vivres. Total 18.

YAQUE.-- Ancienne section rurale de la commune de San Jose de las Matas. En 1840 il y avait des cultures de cannes à Sucre, tabac, café et vivres. A cette époque, quantité de chiens marrons des montagnes inhabitées nuisaient à l'éducation du bétail sur lequel ils fondaient comme des loups.

YAQUE [le].-- Voyez : Grand Yaque. Petit Yaque, Pic d'Yaque.

YAQUE.--- Montagne ou Pic d'où prennent naissance le Grand et le Petit Yaque. Au bord de la plaine du Yaque s'étendent la Loma de Borucu et les monts Nuèves Hermanos. Le Cerro la Plata la Loma Iacoba et la Loma Gorra sont situés isolement au milieu de cette plaine. Ce ne sont que des massifs de graviers.

YAQUIMO.--- Voyez : Aquin.

YAQUISA (la).--- Rivière tributaire du Zénobi à gauche.

YASICA.-- Ancienne section rurale de la commune de Moca. En 1840 on y comptait une vingtaine d'habitations bien cultivées en café, vivres et grains. Les coupes d'acajou diminuaient.

YASICA ou IASICA la.--- Rivière de la république dominicaine qui sort du mont Diego Campo de la chaine de Monte Christ, du Pic Pedro Garcia, coule vers les régions orientales du district de Puerto Plata, forme le canal d'Ori, passe non loin de l'Etang Ori, en passant devant Aguacate, Batei, Rincon, et va se jeter dans la mer par la lagune Masio. Ses embouchures ont 100 pieds de large. Son cours est de 55 kil. de long. Ses principaux tributaires sont à gauche : la Iagua, l'Angostura, la Catalina ; à droite : le Blamo, la Yatia, l'Hamao, le Partido, le Caobas, la Venusa. On descend des radeaux de bois d'acajou par la Yasica ; ces bois se chargent dans le port de Goleta. Le col de Palo Quemado se présente à la source de la Yasica après avoir franchi une haute chaine près de Santiago et sort sur la plaine

au bord de la mer. Au bord de la rivière Orillas de la Yasica il y a des mines d'argent à 54 kilom. de Santiago. Dans le voisinage des collines qui contiennent de l'argent au bord de la rivière, on rencontre du cuivre.

YASICA ARRIBA la .--- Commune du district de Puerto Plata, recèle des mines d'argent.

En 1839 il y avait 33 habitations cultivées. Produits : 5.955 livres de café; 339 surons tabac; 61 barils mais; 49 barils de pois; 39 barils de riz; 36 gallons sirop.

YATIA la .--- Rivière de la république dominicaine, tributaire à droite de la Yasica.

YAVANO el .--- Voyez : Yabano.

YAYA la .--- Nontagne dépendant du contrefort de la chaine Hilera Central, avec le Monte Tîna.

Hauteur 885 mètres.

YAYA.--- Rio tributaire du Chaguei, lequel se jette dans la Yuna.

YAYE ZEMY. -- Habitation de la section rurale du Morne ne de l'Hopital, commune de Port-au-Prince.

YEGUADA la .--- Rivière de la république dominicaine. qui se jette dans la baie de Samana entre l'embouchure de la Yuna et le Cap Eugâno.

YGUANA.--- Petite rivière affluent du Nigao à droite.

YGUANO.- - Petite rivière affluent du Macoris.

YOUGOULOU.-- Habitation située dans la section rurale des Côtes de fer, commune du Môle St Nicolas.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

YOUTE.--- Habitation située au fond Gondole. Voyez ce Mot.

YSA.--- Rivière affluent de la Mana, laquelle se jette dans la Iayna.

YUBASO el.--- Voyez : el Diamante.

YUBOA la .-- Rivière de la République dominicaine, tributaire de la Yuna. On le nomme aussi Tabaco. Yabaco.

YUCA (la) ou IUCA.-- Rivière de la république dominicaine, tributaire a droite de l'Ozama. Elle a pour tributaire à son tour le Dajao, à gauche.

YUCA. -- Rivière tributaire à droite du Carmé.

YUMA la ou RIO DE HIGUEY.--- Rivière de la république dominicaine qui reçoit les eaux du Quisibani, de la Duei du Caguero dans la province de Seibo, dont elle arrose les parties méridionales. Elle prend sa source dans les

montagnes de los Muertos, prolongement de la Hilera Central. Passe à Salvaleon de Higuey et à Canuco de los Negros. et se jette dans la baie de Higuey, sur la mer des Caraibes à l'Ouest de la Punta Espada, après un cours de 60 kil. en aval de Higuey son lit est marécageux. Elle est navigable en radeaux à quelques kilommètres.

YUMA.-- Rivière tributaire de la Yuma.

YUNA la ou la VEGA.--- Rivière de la république dominicaine. Cours 155 kil., navigable jusqu'à 75 kilom. de son embouchure à el Platanal. Sort du mont Banilejo chaine Hilera Central, traverse la province de la Vega, la plaine de la Vega Real, et va se décharger dans plusieurs embouchures dans la baie de Samana. On transportait autrefois par ce fleuve les produits du Cibao que l'on déposait dans un grand magasin Almacen dont on voit encore les ruines sur la cote. D'Almacen ces produits étaient transportés à la côte par des canots.

La Yuna a environ 100 mètres de largeur et 1 mètre de profondeur, arrose la commune de Cotui, passe près d'Almacen, de Majagua et de Trujillo. Il y aurait beaucoup de facilité de la rendre navigable.

Les principales rivières qui alimentent la Yuna sont : le Juan Manuel près de Maimon, le Camé qui traverse la ville de la Conception de la Véga, la Jaigua qui passe près d'Embarcadero, la Yuca, la Iaya près du village de Samana el Fundo, la Chaguei, le Cevico, le Payabo, le Limon et le Navanco, formé du Payabo et du Yaffe. Tous ces affluents de la Yuna jettent dans la baie de Samana le plus grand volume d'eau qu'y charrient les rivières d'Haïti. Le bassin de la Yuna comprend 2500 kilom. carrés.

La locomotive parcourt la grande vallée de la Yuna : cette artère vivifiante va changer la face du Cibao. Le fer se trouve en masses assez considérables dans la région de la source de la Yuna. Le 1er mars 1805, l'armée haitienne [division du Nord] marchant contre Sto. Domingo, après avoir pris du repos à Gua, bivouaqua sur les bords de la Yuna. Le 2, le curé de Cotuy vint au devant de Christophe et lui fit sa soumission.

Yuna (la) — Ancienne section rurale de la commune de Cotuy. En 1840 elle comptait surtout des hattes. La partie cultivée avait des jardins de tabacs, café, cannes â sucre et vivres.

YUNA (la).-- Un des noms aborigènes de la rivière Momance.

YUNA (la).-- Voyez : San Antonio del yuna. Almacen de yuna.

Z

ZABETH.-- Habitation située dans la commune du Borgne. En 1807 lors de l'insurrection contre Christophe, Nicolas Louis la fit occuper par le commandant Jacob. Celui-ci fut culbuté.

ZABETH- DELORME, ou BELAIR.-- Habitation située dans le quartier appelé Bélance, commune des Cayes.

ZAIRE - Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge, appartenant à l'Etat.

Contenance indéterminée.

ZAMOR.-- Voyez : Jean Zamor. Trou Zamor,

ZÉMY.-- Voyez : Yaye Zémy.

ZENOBI.--- Rivière tributaire de la Licei â droite. Elle a pour tributaire â son tour le Yaquisa.

ZÉPINY.-- Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de la Grande Rivière du Nord. En 1901 le gouvernement concéda à Mr Héliodore Dorsainvil Dieudonné les mines de cuivre de cette habitation.

Par contrat du 20 avril 1907, le gouvernement concéda à Mr François Jn Charles les mines de cuivre de cette habitation [Moniteur du 25 mai 1907] antérieurement concédées à Héliodore Dieudonné.

ZEPINY.-- Le Moniteur du samedi 24 Novembre 1917 publie un Arrêté du Président Dartiguenave révoquant l'autorisation donnée à la Société Anonyme dénommée Société Minière de Zépiny pour violation de la loi et non exécution des actes constitutifs.

ZEPHYR.-- Habitation caféière située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville.

ZICAQUE.-- Habitation sucrière située tout près des Cayes.

ZIDIEU.-- Voyez : Thomas Zidieu.

ZIREAU.-- Habitation située dans la section rurale de la Rivière de Barre no 2, commune de St Louis du Nord.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

ZOMBI.-- Voyez : Roche à Zombi. Trou Zombi.

APPENDICE

A

ABACOU No 2 [l'].— En 1840, il y avait dans cette section rurale 84 habitations cultivées en café, vivres en bon état, 5 en mauvais état, 1 en cannes ayant un petit moulin, 20 en vivres et en grains en bon état, 9 en mauvais état, 2 hattes, et 2 incultes. Total 123 propriétés.

ABACOU No 1 [l'].— En 1840, il y avait 49 habitations cultivées en café et vivres en bon état, 2 en mauvais état, 2 en coton et en vivres, 11 en cannes ayant de petits moulins, 33 en vivres et grains, 6 incultes. Total 103 propriétés.

ABAJO.— Voyez : Rio Abajo.

ABAYE (l').— Rivière de la commune de Port-à-Piment du Sud. Elle traverse la plaine des Bousquettes. Ses eaux sont froides et claires. Elle est formée par la filtration, à travers les rochers de Casimir, des eaux de la Grande Rivière, lesquelles coulant sous bois, acquièrent cette limpidité et cette fraicheur délicieuse.

ABEILLE GRANDE PLACE. — Habitation située dans la commune de Mirebalais.

ABEILLE PETITE PLACE.— Habitation située à Mirebalais. Le 12 Janvier 1925 la Commission Cadastrale a fait rapport qu'elle a revendiquée 173 carreaux de cette habitation en faveur de l'Etat.

ABRAHAM.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

ABRICOTS [les].— En 1891-92 les recettes du conseil communal ont été de P. 438,26 et les dépenses de P. 912. En 1894, l'évêché des Cayes accuse une population de 6500 âmes pour la cure des Abricots.

ABRICOTS.	Recettes communales.
1921—22	1.934,19 gourdes
1922—23	2.797,05
1923-24	2.576,75
1924—25	3.189,07

ACAJOU BRULÉ [No 1 et 2].— 1ère et 2ème sections rurales de Cerca-la-Source.

ACÊTAQUE.— Ravine profonde située à 10 lieues de Hinche entre ce bourg et Banica, ainsi appelée, à cause de la couleur du grès vert dont le sol montre partout des couches ; Ce grès vert présente réellement la couleur du cuivre. Immédiatement au dessous de ce grès vert, on rencontre un lit assez puissant de charbon de terre noyé par les eaux de cetts ravine qui se déversent dans le cours rapide de l'Artibonite. Plus haut de ce lit se trouve une couche de grès rouge qui supporte aussi un lit plus mince de charbon pareil à la houille de Hinquitte par en bas, mais dont le haut offre un lignite de formation récente. Récoltée dans ce lit inférieur, cette houille est pesante, riche en bitume, donne peu de cendres en brûlant, parcequ'elle est débarassée de pyrites et d'oxides de fer. Elle est d'une formation plus récente que celle du Camp Perrin, aux Cayes, et pareille à la houille provenant de la Ravine Mantèque, près de Banica, et aussi riche en bitume que celle de Lasguamas, sur la propriété des héritiers Basquiat.

ACUL (l').— Rivière abondante qui sert de limite aux communes de Port-Salut et de Torbeck.

ACUL [l']. – Ancienne dénomination d'une section rurale de la commune de Torbeck. En 1840, il avait 35 habitations cultivées en cannes, 137 en cafe en bon état, et 18 en mauvais état. Total 190 propriétés.

ACUL DES PINS [l'].— En 1839, il y avait dans cette section rurale 8 habitations en bon état cultivées en cannes, 40 en café, 14 en cannes et en café, et 11 en détérioration plantées en café, 6 en cannes et café, 6 hattes. Total 84 propriétés.

ACUL du NORD [l'].— Le port de l'Acul du Nord est Cagnette. Voyez ce mot.— Du temps de la Colonie française, il y avait à l'Acul de belles plantations de cacao : une seule comptait plus de 20.000 arbres. Aujourd'hui ce produit n'existe plus.

L'église de l'Acul du Nord a un bel aspect ; elle date de 1881 ; elle est en maçonnerie. Au-dessus de la porte principale on voit les armes de Mgr Hillion, premier évêque du Cap Haitien, sculptées sur une pierre de taille par l'abbé Glou, alors curé de l'Acul.

En 1891-92 les recettes du Conseil communal pendant les 1er et 2e trimestres ont été de P 268.05 et les dépenses de P 279.25.

Commune de l'arrondissement du Cap-haitien, département du Nord, contenant les sections rurales suivantes : Bar de l'Acul, Mornet, Grande Ravine, Coupe à David, Soufrière, et le poste militaire de Cagnette.

Monseigneur de Simon Sam était duc de l'Acul du Nord sous l'Empire, en 1849.

Acul du Nord.— Recettes communales :

1921-22	....	3.028.72 Gourdes
1922—23	....	3.966.65 »
1923—24	....	4.867.45
1924—25	..	8.133.30

ACUL SARREAU [l').— En 1840, il y avait dans cette section

rurale 217 habitations caféières bien entretenues, et 20 en dépérissement. Total 237 propriétés.

ACUL SAMEDI (l']. — En 1839, il y avait dans cette section rurale 4 habitations en bon état cultivées en cannes, 50 en café et cannes, 12 en vivres et grains de toutes espèces, 12 mal entretenues plantées en café, 5 en cannes et café, 4 en vivres et grains, et 8 hattes. Total 99 propriétés.

En 1891-92 les recttes du Conseil communal pendant les 1er, 2e et 3e trimestres ont été de P 294, et les dépenses de P 523.50.

ACUL SAMEDI [l']. — Le village est bati dans la plaine, à l'endroit appelé Savane Decley. La rivière Marion qui a sa source au morne Salnave passe près du village et sert de limite à cette commune et à celle des Perches.

La rivière Matrie la sépare de Ouanaminthe.

Climat sain, température fraiche.

Le conseil communal ne peut pas s'administrer sans le secours de l'Etat, ses recettes étant insuffisantes.

Café, cannes, vivres, sirop. Bois de construction, marbre et fer dans l'endroit appelé Vâche et Veau. Oiseaux remarquables.

On appelle cet endroit aussi Visite ou Vigie, à cause d'un fort d'observation construit à peu de distance pour surveiller la grande savane des Clefs. Le village est placé aussi à l'extrémité occidentale de la vaste savane; il repose sur un terrain volcanique qui doit receler des richesses minérales considérables. A gauche de la route les pierres noires et fort grandes qui couvrent le terrain font l'effet d'un troupeau de bétail au repos sur le gazon vert. A droite sont la Vache et le Veau Gisement de fer. En 1793, Laveau enleva à Jean François et Biassou un poste qu'ils y avaient établi.

AFORTUNADA.— Territoire de la commune de las Matas.

AGAMAN.— Habitation sucrière de la plaine du Cul de Sac, appartenant aux héritiers Tancrède Auguste.

AGAR.— Habitation située dans la 1re. section rurale des Cayes.

AGUA (la).— Habitation située dans la commune de Hinche.

ALAMBERT [d']. — Habitation située dans la commune de Caracol.

ALERTE.— Habitation située dans la commune des Verrettes. L'Etat y possède une portion.

ALEXANDRE.— Petit port situé dans la baie de Neybe.

ALIER. — Habitatation située dans la deuxième section rurale des Cayes.

ALINGUE.— Longue savane située dans la commune de Hinche et qui conduit de ce bourg à Maissade. Elle est tapissée d'une grande herbe appelée herbe à pintade.

ALMACEN, ou ALMACENES. — Ancienne section rurale de la commune de Laxavon. En 1839, il y avait 20 habitations en bon état cultivées en cannes, 4 en café, et 70 hattes. Total 94 propriétés.

AMAZONES [les].— Il y a les habitations Azor.

AMBOINEAU.— Habitation située dans la commune de Baradères.

AMIN.— Habitation située dans la commune de Petit-Trou-de-Nippes.

AMINA.— Le 24 février 1805, la division du nord de l'armée haitienne, marchant contre Santo-Domingo, fit son entrée au bourg d'Amina. En avril, cette division revint du siège de Santo Domingo ; Christophe fit incendier le village.

AMINA.— Ancienne section rurale de la commune de Santiago. En 1840, la culture consistait en tabac, cannes à sucre et vivres de toutes sortes.

AMOUR [l'].— Morne situé au nord'est de la commune de Terre Neuve, contenant des minerais de cuivre et faisant partie de la concession Ed. Roumain.

ANGELINA. – Ancienne section rurale de la commune de Cotui. En 184 elle n'était composée que de hattes; elle offrait peu de culture.

ANGELINA.— Usine Centrale de San Pedro de Macoris.

ANGLADE.— Habitation située dans la commune de Baradère.

ANGLAIS [les].— Petit village se composant d'une agglomération de maisons basses, en chaume ou en tôle. Eglise solide avec un toit en loques. Place d'armes pavée de galets rouges qui défient les pieds les plus raccornis. Gentil presbytère bâti à l'écart en plein jardin. Eaux dilicieusement glacées des embouchures voisines ; climat frais. Des Anglais, on aperçoit la petite Anse de la Cahouane distante de trois quarts d'heure de marche. Forêts vierges où l'on trouve des sangliers.

ANGLAIS [les].— En 1840, il y avait 149 habitations bien cultivées en café, 3 en mauvais état, et 4 incultes. Total 156 propriétés.

Le 11 mars 1803, il y eut aux portes des Anglais un combat acharné entre le général français Sarrazin, à la tête de la 14me., se rendant de Tiburon aux Cayes, d'ordre de Rochambeau,— et les indépendants réunis en grand nombre, mais presque tous sans arme. Le général Sarazin les attaqua avec fureur. Les indigènes firent pleuvoir sur les Français une grêle de pierres. Le capitaine Monvoisin, à la tête des grenadiers, s'empara le premier des retranchements. Les indigènes prirent la fuite. A sept heures du matin, Sarrazin occupait la place.

ANGLAIS [les].— Recettes communales.

1921—22	472,06 gourdes
1922—23............	932,68
1923—24	587,55
1924—25...........	1125,45

ANGLE.— Fort qu'on rencontre en partant de l'Ozama, en longeant le côté nord de la ville de Santo-Domingo.

ANGOSTA.— Voyez : Savana Angosta.

ANGUILLES [les].— Petite rivière de la commune de Limonade.

Le chemin de Limonade au Trou suit longtemps le cours de cette rivière Champs de campêches.

ANONES (los).— Habitation située dans la commune de Hinche, appartenant à Monsieur Colimon depuis 1853.

ANSE A DRICK No 1 [l'].— En 1840, il y avait 102 habitations cultivées en café et en vivres en bon état, 7 en mauvais état, 2 en café et cannes ayant de petits moulins, 2 en café, vivres et guildiveries, 6 incultes. Total 119 propriétés.

ANSE A DRICK No 2 [l'].— En 1840, il y avait 81 habitations cultivées en café et en vivres en bon état, 2 en mauvais état, 3 incultes. Total 86 propriétés.

Messeroux qui prit les armes contre Dessalines à Garata en 1806, avait son habitation à l'Anse à Drick où il réunit les conjurés.

ANSE-A-FOLEUR [l'].— En 1891-92 les recettes du conseil communal ont été de P. 17 pour les 2ème et 3ème trimestre, et les dépenses de P. 477,65.

Le port est rempli de récifs qui le rendent dangereux ; il est sujet à des raz de marée. L'anse est riche en tortues de mer. C'est de là même qu'on trouve l'origine de son nom ; on appelle FOLLE un filet qui sert à prendre les tortues. FOLLEUR en est le fabricant ou le pêcheur qui s'en sert. On en est arrivé à supprimer une *l* dans folleur.
Voyez : Couvée, Mitho, Godin.

ANSE-A-GAVOT [l'].— Port placé sur le littoral de la grande route de Jacmel à Bainet, dépendant de la section rurale de la Brésilienne, commune de Bainet dont il est distant de 5 lieues. Très important par l'accroissement de sa population et sa position géographique. Dans la séance de la Chambre du 9 Septembre 1891, le député M. Heurtelou fils proposa de l'ériger en poste militaire.

ANSE-A FOLEUR.— En 1918, le Conseil d'Etat a voté une loi qui comprend cette commune dans le ressort du tribunal de première instance de Fort-Liberté.

ANSE-A-FOLEUR.— Recettes communales :

1921 - 22	1806.67	Gourdes.
1922—23	2274.71	
1923—24	2410.43	
1924—25	2828.38	

S. E. Mr. de Jacques Louis Vincent était comte de l'Anse-à-Foleur, sous l'Empire, en 1849.

ANSE-A-JUIFS (l').— Ancienne dénomination d'une section rurale de la commune des Côtaux. En 1840, il y avait 219 habitations cultivées en café en bon état, 20 en mauvais état, 7 incultes. Total 246 propriétés.

ANSE-A-VEAU [l'].— Une mine de fer à la montagne Carrée a donné des minerais riches de 80 pour cent.

Deux cent dix moulins à cannes produisent 1.500.000 livres de sirop

Le 23 avril 1893 a été installée une nouvelle loge maçonnique, appelée la Renaissance, No 58.

C'est par erreur que Pierre Monplaisir, Sénèque Pierre et les frères Piquant sont portés comme étant nés à l'Anse-à-Veau. Par

contre, le général Anémon Guttiérez qui a été Secrétaire d'Etat de Boisrond Canal et Ministre d'Haiti à Santo Domingo sous les présidents Salomon et Hippolyte, y a reçu le jour, ainsi que le sénateur Joseph Georges qui a été Ministre d'Haiti à Paris.

L'Anse-à-Veau a été mise en communication télégraphique avec Port-au Prince le mercredi 15 Novembre 1893.

L'évêché des Cayes y accuse une population de 23.000 âmes en 1894.

Le 12 Juin 1918, la population vota la Constitution Dartiguenave par 1430 oui

Anse-à-Veau.— Recettes Communales :

1921—22	.... 23.818.95	Gourdes
1922—23	.... 22.334.41	
1923—24	... 11.884.35	
1924—25	... 13,925.21	

Monseigneur de Joseph Hector était duc de l'Anse à-Veau sous l'Empire, en 1849.

ANSE D'HAINAULT [l'].— Usine à vapeur pour la préparation mécanique du cacao, appartenant à M. J. P. Simmonds de Paris. En 1894, l'evêché des Cayes accuse une population de 3.825 âmes pour la cure de l'Anse d'Hainault.

ANSE-DU-CLERC [l'].— Dans la séance de la Chambre du 6 Septembre 1893, le député Ed. C. Lafond proposa d'inscrire au budget une somme suffisante pour le fonctionnement d'une justice de paix dans ce *quartier*.

ANSE ROUGE [l'].— Le gouvernement avait porté au Budget de l'exercice 1891-92 une somme de 8000 gourdes pour l'achat du terrain où est bâti le village de l'Anse Rouge. La Chambre a radié cette valeur, attendu qu'à un chapitre spécial de ce même budget, il était porte une somme de 70.000 gourdes pour expropriations et acquisitions, etc.

Salines productives. Campêches. L'eau potable est prise à la Pierre, près de Gonaives. Chemin de la Baie de Henne exécrable, couvert de roches aigues.

ANSES.— Voyez : Petites Anses.—

ANSONIA.— Usine centrale d'Azua.

ANTOINE.— Habitation située dans la 4e section rurale de Port Salut. 5000 livres de cafe. 30 carreaux de terre.

ANTOINE.— Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Port Salut. Cannes, coton, vivres, grains. 25 carreaux de terre.

APLANIA, ou APPLAGNAC.— Habitation située dans la 5e section rurale de Port Salut. Café, vivres, grains, 60 carreaux de terre.

APLANIA, ou APPLAGNAC.— Habitation située dans la 6e section rurale de Port-Salut. Vivres, grains, coton. 37 carreaux de terre. Ancienne indigoterie.

AQUIN.— Succursale de la Banque Nationale d'Haiti.

En 1840, il y avait 1085 habitations caféières bien entretenues ayant des vivres de toutes espèces, 171 en décroissance, 39 abandonnees, 208 nouveaux établissements,94 plantées en petit mil bien entretenues, 37 plantées en cannes ayant des petits moulins, 13 sucreries bien en-

tretenues ayant des vivres, 2 cotonneries bien cultivées, ayant des vivres et des grains, 9 hattes ayant des vivres.

Total 1658 propriétés. En 1891, l'évêché des Cayes accuse une population de 22.500 âmes.

Le poste militaire de la Baie des Flamands ne se trouve pas dans la commune d'Aquin, mais dans celle de Cavaillon.

L'église d'Aquin fut incendiée en 1708, elle fut remplacée par une autre élevée à la Rivière Dormante. — Le tribunal civil d'Aquin fut institué par la loi du 17 septembre 1874, mais les actes du gouvernement du président Domingue ayant été annulés par le gouvernement qui lui a succédé, le fonctionnement de ce tribunal ne commença qu'en 1876. — En 1891 92 il y a eu dans cet arrondissement 1167 naissances, 275 décès et 26 mariages.

Mgr Le Ruzic évêque des Cayes, a publié à l'occasion de la bénédiction de l'Eglise d'Aquin une plaquette qui renferme et l'histoire et la description de la paroisse " Bénédiction solennelle de l'Eglise d'Aquin " (19 Septembre 1909. Typ. Evêché des Cayes.)

AQUIN. — L'Eglise date de 1780.

Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 3.2.9 *oui*.

AQUIN. — Mr Vilvert Delva, doyen du corps des pharmaciens d'Haiti a raconté en 1896 à Mr Edmond Roumain, chimiste, avec des detail dénotant une grande memoire, qu'en 1847 il était employe principal de la pharmacie Myrtil Bruno à Port-au Prince. Un des clients d'Aquin de la pharmacie, Mr Réjouisse Solage, achetait une ou deux fois par mois un lot de médicaments de première nécessite pour les debiter dans sa localité. Mr Réjouisse Solage payait ses factures à la pharmacie Bruno, tantôt en espèces, " tantôt en mercure métallique qu'il ramassait aux environs d'Aquin. "

AQUIN. — Recettes commualnes.

1921-22 — 10.649,44
1922-23 — 15.386,12
1923-24 — 13.012,68
1924-25 — 17.263,43

Monseigneur de Jean Denis Augustin était duc d'Aquin, sans l'Empire, en 1849.

AQUIN. — En 1925, sous le président Borno, une douane en maçonnerie de 30 sur 70 pieds, fut construite à Aquin,

Une loi du Conseil d'Etat du 25 Avril 1927, Moniteur du 28 Avril 1927 , supprima le Tribunal de 1ère Instance d'Aquin. en attribuant aux Tribunaux des Cayes et de l'Anse-à-Veau la connaissance des affaires.

ARCAHAIE (l']. — L'eau potable est prise à dos d'animaux sur l'habitation Imbert à 3 kilomètres du bourg.

En 1891 92 les recettes du conseil communal pendant le 2e trimestre ont été de P. 228.40 et les dépenses de P. 215,30.

Le 9 juillet 1889, les Nordistes s'en emparèrent sur Dardignac.

ARCAHAIE. — Recettes communales

1921-22 — 18.056,52
1922-23 — 37.092,38
1923-24 — 35.406,69
1924-25 — 46.501,38

ARCHEVÊQUE. — Morne de la commune de Vallière, entre cette commune et le Monbin Crochu. La montée est difficile, mais heureusement courte pour atteindre le plateau Guabari. Descente dangereuse.

ARGUA (la).— Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840, il y avait de belles cultures de tabac, de café et de grains.

ARNAUD.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

ARNAUD.— Habitation située dans la quatrième section rurale de la commune de la Chapelle. Huit carreaux de terre de l'habitation Beaupère, faisant partie d'Arnaud, appartiennent au citoyen M. Clément.

ARNIQUET.— Habitation située dans la commune de Port Salut. Chapelle rurale sous le vocable de Notre-Dame de la Merci.

ARTIBONITE [l'.— Toutes les localités de ce département sont en communication télégraphique avec la capitale depuis 1894. En 1925, sous le président Borno, des études topographiques de la plaine de l'Artibonite furent faites. Par une loi du 25 mai 1927, le Conseil d'Etat sanctionna un important contrat passé entre l'Etat d'Haiti et Monsieur Rosemberg William, pour l'irrigation d'une bonne partie de la plaine de l'Artibonite.

ASTRUC. — Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

ASTRUC. — Habitation située daus la section rurale de Marre-à-Coif, commune d'Aquin.

ATARAZANE. —.Portail situé à l'Est de la ville de Sto.-Domingo, vis-à-vis de l'Ozama. Entre ce portail et celui de San Diego, se trouvent les ruines du palais de Christophe Colomb.

ATREL. — Habltation située dans la section rurale de Bahon commune de Pilate, bornée à l'Est par la grande rivière de Pilate.

AUBERT TROIS RIVIÈRES. — En 1807, après la mort de Rébécca, à Petite Place Payette, Nicolas Louis partit d'Aubert Trois Rivières, réunit la 9e, et alla s'embusquer contre les troupes de Christophe avec 300 hommes sur l'habitation Harodet, Les généraux de Christophe, Daut Brave et Martial Besse tombèrent dans le piège. éprouvèrent des pertes considérables, et gagnèrent précipitamment l'habitation Fonfrède oû s'était établi Christophe.

AUBRY.— Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Port Salut. Plantations de cannes— moulin à cannes — coton, vivres, grains. 66 carreaux de terre.

AUBRY. - En 1807, lorsque Pétion marcha de Port au Prince contre Christophe dans le Nord, Larose, craignant d'être pris entre deux feux â la Source Puante par les troupes républicaines, se retira vers la Hatte Aubry, et atteignit les mornes de Jarrosey et y campa.

Voyez : OBRY.

AUDIBERT. — Habitation située dans la section rurale du camp Perrin, commune des Cayes, à la prise d'eau de la Ravine du Sud. sur la rive droite de laquelle elle est placée. Le charbon de terre se montre à fleur du sol. Sur la rive gauche s'élève le beau bassin appelé Canal Davezac. [Voyez Ravine du Sud]. Les charbons fouilles le long de la Rivière du Sud sur les confins de cette habitation sont d'autant plus gras qu'ils proviennent d'une plus grande profondeur. Ils présentent le brillant du velours et les couleurs irrisées propres aux houilles grasses de la meilleure qualité. Il portent l'empreinte d'oxides et de sulfures de fer, mais jetés au

feu ils brulent facilement en donnant une flamme semblable à celle que donne le gaz d'éclairage, et en répandant une odeur de bitume Rapport de Mrs Eug. Nau, Panayoty et S. Toussaint, du 16 juin 1860 au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de l'Agriculture. Moniteur du 30 Juin 1860.

AUGOYE.— Habitation située sur les bords de la ravine Acétaque dans la commune de Hinche. Monsieur Léger Vachon y avait établi son ranche en 1860.

AUGUSTIN.— Voyez: Fond Augustin.

AUNE.— Habitation située dans la commune de Port à Piment.

AUSSAIRE.— Voyez : Saint Aussaire.

AZILE l'.— En 1840, il y avait dans ces sections rurales de la commune d'Aquin 178 habitations cultivées en café et en vivres de toutes espèces, dont plusieurs avaient des cannes et des petits moulins, 4 sucreries en bon état, 23 nouveaux établissements, 1 hatte ayant des places à vivres, 32 habitations en décroissance, 5 incultes et abandonnées. Total 243 propriétés.

S. E. M. de Ladouceur était comte d'Azile, sous l'Empire, en 1849.

AZUA de COMPOSTELA.— Distance légale de Port au Prince 76 lieues.

En 1840, il y avait dans cette commune 271 habitations cultivées en cannes et en vivres, 47 en café, et 37 hattes. Total 355 propriétés. Les sections rurales étaient : las Barias, le Port Vieux, le Vieux Bourg, San Francisco, Palmarejo, las Damas et Fundacion.

Le 1er Mars 1805, Dessalines, allant assiéger Santo Domingo, entra à Azua ; il confia le commandement de cette place à un officier espagnol, Juan Ximenès qui s'était rendu aux Haitiens. Le lendemain, l'armée reprit sa marche, il fit halte à la rivière Ocoa.

Usines centrales : l'Ocoa, l'Ansonia, la Roma, l'Azuana.

AZUANA.— Usine centrale d'Azua.

B

BABOIS.— Habitation située dans la 4ème section rurale de la commune de Port-Salut. Café, cannes, 3 moulins à bêtes. 82 carreaux de terre.

BABOSICA.— Hameau situé dans la province de Santiago.

BAC-A-SAUDE.— Cette section rurale a été attribuée à la commune de Ranquite.

BACHELIER.— Habitation située dans la commune de Jérémie.

BACONNAIS ou BACONNOIR.— L'embarcadère sert à embarquer les campêches de la localité. Plaine.

BADON.— Habitation située dans la commune des Gonaives.

BAGATELLE VILLA.— En 1893, elle a servi d'hôtel à l'Association du centenaire de l'Indépendance.

BAHORUCO ou MANIEL.— En 1803, le général Kerverseau, apprenant que les indépendants du Bahoruco y avaient un dépôt de vivres, résolut de leur enlever ce point important. Au milieu des plus grandes difficultés, l'armée française gravit ces mornes inaccessibles, et si elle avait été attaquée, elle eût péri inévitablement. Kerverseau parvint au camp de Maniel. La population y avait des champs de vivres. A la première décharge des Français, elle prit la fuite. Kerverseau trouva dans une case 600 livres de poudre, 200 fusils et quelques pistolets. Après avoir ravagé les jardins et les cases de la montagne, il descendit dans la plaine. Les indépendants du Bahoruco avaient des camps disséminés partout dans la montagne.

BAIE BAGNETTE [la].— S. E. M. Antoine de Jérôme était duc de la Baie Bagnette sous l'Empire, en 1849.

BAIE D'ORANGE [la].— En 1840, il y avait dans cette section rurale de la commune de Saltrou, 88 habitations bien cultivées.

BAIE du MESLE (la). Voyez : Grande Baie du Mesle.

BAILLERGEAU.— Le colon blanc Baillergeau fut sauvé au Port-au-Prince lors du massacre des Français, ordonné en 1804 par Dessalines. Il fut plus tard nommé pharmacien en chef de l'Etat d'Haiti.

BAILLY.— Morne de la commune de Ranquite, et qui borde les plaines de Pinal et de Marianne.

BAILLY-BAHON.— En 1839, il y avait dans cette section rurale 195 habitations bien entrenues en café, vivres et grains de toutes espèces, 13 en dépérissement. Total 208 propriétés.

BAINET.— En 1840, il y avait dans cette commune 1898 habitations, dont 1846 bien cultivées et 12 mal cultivées. Les sections

rurales s'appelaient : Trou Mahot, Grande Colline, Petit Bras, Mazone, Jamais vû, Gandou, Haut et Bas des Gris Gris et Bras de la Croix.

S. E. M. de Fettière était duc de Bainet sous l'Empire, en 1849.

Bainet.— Recettes communales :

1991—22..... 6.681.21

1922—23...... 8.186.10

1923—24......5.410.22

1924—15 .... 8.107.79

BAJABONITO.— Section rurale de la commune de Puerto Plata. En 1839, il y avait 83 habitations bien cultivées, ayant produit 1.150 livres de café, 1.012 surons de tabac, 850 livres de cire jaune, 164 barils de mais, 92 barils de pois, 81 barils et demie de riz.

BAJACE.— Habitation située dans la section rurale de l'Abeille, commune de Mirebalais.

BALAN.— Habitation située dans la commune de Milot, ayant plus de 300 carreaux de terre. Appartenant à Vve B Martin.

BALANCE.— Habitation située dans la commune de Corail En 1805, il y eut une entrevue entre le général Geffrard et Bruno Blanchet ; ils s'entendirent, au nom de Christophe, relativement au renversement du gouvernement de l'Empereur Dessalines.

BALAMIR.— Habitation située sur la rive gauche de la Ravine, dans la 5e section rurale de Camp Perrin, commune des Cayes.

BALIVERNE.— Habitation située dans la commune de Dame Marie.

BALIX.— Coton, vivres, grains, campêche, indigoteries. 115 carreaux de terre sur le rivage. Le colon Balix fit brûler un de ses esclaves qui, ayant fui sa tyrannie, vint se rendre un jour de l'an.

BALSA.— Voyez : Estero Balsa. Complément.

BALTHAZAR.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à- Veau.

BALTHAZAR.— Voyez : Peligro.

BAMBOU.— Pont situé sur la route de la Plaine du Nord au Cap, reconstruit en 1878.

BANDE DU NORD [la].— En 1840, il y avait dans cette section rurale 7 habitations bien cultivées en café et vivres, 11 en dépérissement, 24 jardins, 39 abandonnées. Total 81 propriétés, parmi lesquelles 8 fours à chaux.

Sous l'Empereur Faustin Ier, le général Hippolyte, le père du président d'Haiti de ce nom, était duc de la Bande du Nord par ordonnance du 23 Février 1851, Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture. Il mourut le 30 Janvier 1057, à l'âge de 73 ans.

BANI.— Distance légale de Port-au-Prince 96 lieues.

En 1840, il y avait dans cette commune 72 habitations bien cultivées en cannes, 84 en vivres de toutes espèces et en café, 277 en vivres dont 2 en tabac, et 39 hattes. Total 472 propriétés.

Le 4 mars 1805, à 3 heures de l'après midi, l'armée de Dessalines, marchant contre Santo Domingo, entra à Bani. Le village fut

trouvé désert. Au retour des troupes haitiennes du siège de Santo Domingo, elles furent accueillies sur la plage déserte de Bani par le feu le plus vif d'un brick français qui s'était embossé non loin du rivage. Gabart, Pétion, Geffrard et Gérin évitèrent la mitraille en pénétrant dans les gorges de la rivière Ocoa.

BANICA.— Les eaux ou sources de Banica sont situées à los Posos, sur le territoire haitien. (Voyez : Cerca la Source).

En 1840, Banica était un poste militaire. Les sections rurales qui en dépendaient étaient : Guayabal, Logalito et Joca, la source et Boca los Rios. Il y avait 144 habitations dont 90 en bon état de culture, et 54 hattes ayant des places à vivre. Il était sorti de cette localité 1064 bœufs pour la boucherie.

Le soufre que contiennent les Sources de Banica est si abondant, qu'après avoir saturé tous les alcalis du voisinage dont on voit partout les lies vertes et surnageantes, il se dépose sur les feuilles, et même sur la terre et les soliveaux qui gênent les cours de l'eau, à l'état de fine fleur ou de soufre pulvérulent qui, fondu sur les lieux et coulé, pourrait être livré au commerce avec avantage.

Lorsque les troupes haitiennes du Nord levèrent le siège de Santo Domingo, en 1805, Etienne Albert, colonel de la cavalerie, et Raymon, colonel de la 27e, livrèrent ce village aux flammes.

Il s'élevait souvent des conflits de juridictions entre les autorités de Vallière, de Hinche, de Lascahobas, du côté haitien, et les autorités dominicaines de Banica et de Las Matas Le 27 mai 1802, le général Marchena, gouverneur d'Azua, établit une ligne qui limite la juridiction des autorités respectives des deux Etats, jusqu'à ce qu'il en soit établi une définitive, avec le concours de tous les chefs des communes voisines. Cette ligne comprend, dans la commune de Banica, les points suivants : las Tunas, el Saltadero, Meseta, la Source, Loma de Castillejo, Anonciado, Hato del Cura, Boca de Banica, Salitre, Hato,

S.E.M. P. de Lamour était Comte de Banica sous l'Empire, en 1849

BAPTISTE.— Habitation située dans la section rurale de la Selle quartier de Saut d'Eau, à Mirebalais.

BAQUET.— Habitation située dans la deuxième section rurale de la commune de l'Anse à Veau. Ecole rurale.

BAQUET.— Habitation située dans la section rurale de la Gascogne, commune de Mirebalais, à 3 lieues de ce bourg, de la contenance de 169 carreaux de terre, appartenant aux héritiers Bazelais.

BARADERES (les) — Trente moulins à cannes livrent à la consommation locale 100.000 livres de sirop.

L'évêché des Cayes accuse une population de 12.150 âmes pour cette cure, en 1894.

En 1891-92 les recettes des trois premiers trimestres du conseil communal ont été de P 650.70 et les dépenses de P 563.36,

Le 12 Juin 19'8, la population vota la Constitution par 1856 OUI et 2 NON.

BARADERES.— Recettes communales :

1921—22........2.367.75

1922—23....... 4.284.69

1923—24....... 4.545.41

1924—26........5.538.89

BARBACOA.— Ancienne section rurale de la commune de Neybe.

En 1840, il y avait 29 habitations cultivées en vivres de toutes espèces, 1 en vivres et cannes, 2 en cannes ayant de petits moulins, 21 hattes grandes et petites. Total 53 propriétés.

BARBANCOURT.— Habitation située dans la section rurale des Vases, Commune de l'Arcahaie.

BARBE.— Voyez : Sainte Barbe.

BARBEAU.— Cette habitation se trouve dans la section rurale de Palmiste-à-vin. Il y a un pont sur le grand chemin.

BARIADELE.— En 1840, il y avait dans cette section rurale 50 habitations cultivées en café, 60 en cacaoyers, 2 en coton, 10 en bananiers, 3 incultes. Total 125 propriétés.

BARIAS (las).— Ancienne section rurale de la commune d'Azua.

En 1840, il y avait 71 habitations cultivées en cannes et en vivres, 2 hattes, Total 73 propriétés.

BARRAN.— Habitation située dans la commune de Baradères.

BARRANCA.— Ancienne section rurale de la commune de Neybe.

En 1840, il y avait 13 habitations cultivées en vivres de toutes especes, 1 en vivres et coton, 23 hattes petites et grandes. Total 37 propriétés.

BARRANCA.— Ancienne section rurale de la commune de la Vega. En 1840, il y avait de belles cultures de tabac, de café et de grains.

BARRANCA.— Rivière de la commune de Vallière. [Banica].

BARREAU.— Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de l'Anse à Veau.

BARRETT.— Rivière qui arrose la 1re section rurale de Petit-Goave.

BARIADELLE.— Bourgade maritime entre Dame-Marie et Anse-d'Hainault.

BARRIERE BATTANTE la.— Habitation située dans la commune de Milot. Il y a un pont.

BARONNE.— Habitation située à Limonade. En 1915 elle fut dévastée par les cacos avec plusieurs autres.

BAS les. ou BAS RAVINE.— En 1840, il y avait dans cette section rurale 152 habitations cultivées en café et vivres de toutes espèces, 25 places à vivres et à grains en bon état, 12 habitations plantées en cannes, vivres et grains, dont plusieurs avaient des petits moulins.

BAS de l'ACUL le.— En 1840, il y avait dans cette section rurale 61 habitations bien cultivées en café et en vivres, 1 en dépérissement plantée en vivres, 120 en café et en vivres, 21 en jardins, et 11 abandonnées. Total 214 propriétés.

BAS de la COTE le.— Se dit vulgairement en Haiti en parlant du département du Sud, parce que c'est la partie inférieure de l'île.

BAS de GANDON.— Habitation située à Bainet. Le 20 Novembre 1924, la Commission Cadastrale a fait rapport qu'elle a revendiqué 100 carreaux de cette habitation en faveur de l'Etat.

BAS de la PLAINE le.— Ancienne dénomination d'une section rurale de la commune de Torbeck

BAS de LIMBE le .— En 1840, il y avait dans cette section rurale 210 habitations caféières bien entretenues et 26 en dépérissement, 5 habitations sucreries en amélioration et 3 en dépérissement. Total 244 propriétés.

BAS DE SAINTE ANNE (le).— En 1840, il y avait dans cette section rurale 80 habitations caféières en amélioration, et 8 en dépérissement. Total 88 propriétés.

La rivière du Bas de Sainte Anne coule tout près du village de Bonneau sur la route de l'Anse à Foleur.

BAS DES VERRETTES [le].— En 1840, on comptait dans ces deux sections rurales qui n'en faisaient qu'une seule : 29 carreaux de terre cultivées en cannes, 2¾ en café, 403 en coton, 31¼ en riz, 16¾ en mais, 27½ en petit mil, 41¾ en patates, 10 en bananes, 4 en manioc ; il y avait 319 chevaaux, 375 juments, 160 poulains, 187 pouliches, 15 mulets, 531 ânes et ânesses, 76 bœufs, 171 vâches, 73 bouvillons, 84 génisses, 42 moufons, 343 cabrits. Clotures mal entretenues

BAS QUARTIER (le). — En 1840, il y avait dans cette section rurale 62 habitations caféières en améliorationl 17 en dépérissement, 4 habitations, sucreries en amélioration. Total 83 propriétés.

BASSIN [le].— En 1840 il y avait dans cette section rurale de la commune de Plaisance 156 habitations caféières bien cultivées et 98 en dépérissement. Total 254 propriétés.

BASSIN BLEU (le). — Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Jean-Rabel. Il y a une mine d'or. En 1877 il a été envoyé au Port-au-Prince une pierre couverte de paillettes d'or, trouvée en cet endroit.

BASSIN-la-POUDRE.— Voyez : Godin au Gaudin.

BASSIN GÉNÉRAL.— Le Bassin général consiste en une digue ou barrage en maçonnerie de 56 mètres de longueur et de 3mètres 75 centimètres de hauteur, établi à une altitude de 151 m. 91 au-dessus du niveau de la mer en travers du lit de la RIVIÈRE GRISE appelée aussi GRANDE RIVIÈRE de la Plaine du Cul de Sac qui s'étend au Nord Est de la ville de Port-au-Prince.

Cette rivière, à régime essentiellement torrentiel, ne débite à l'époque de l'étiage, en temps de sécheresse, que deux mètres cubes à la seconde ; mais lors des grandes crues le débit atteint jusqu'à 200 mètres cubes ou 200.000 litres d'eau par seconde, avec une vitesse de 10.800 mètres à l'heure, d'après les études de Mr Léon Laforestrie, ingénieur du gouvernement, publiées dans le Moniteur du 19 Août 1880.

La " Rivière Grise " prend sa source dans la montagne de la Selle à un point qui se trouve correspondre presqu'au Sud de la ville de Port-au-Prince et à environ 500 toises—975 mètres— dans l'Est de la source de la Grande Rivière de Léogane—Momance— Elle se montre dans la plaine du Cul de Sac au dessus des habitations Pernier et Dumay qu'elle sépare." [Moreau de St-Mery. 2e vol. p. 271.]

Aucune étude hydrographique spéciale du cours entier de la Rivière Grise et de ses affluents des deux rives, n'a encore été faite. Cependant le soussigné a eu l'occasion de travailler en 1911 avec M. Elhe, ingénieur américain qui a étudié et dressé le plan et le profil en long du cours de la Rivière Grise jusqu'à 8 kilomètres en amont de l'emplacement du barrage actuel, en vue de l'établissement d'une usine centrale hydro-électrique. Il n'est pas à la connaissance du soussigné que Mr Elhe ait publié ses conclusions. Mais pour qui a

visité cette profonde et abrupte vallée à flancs presque verticaux, véritable canon d'où s'échappe la rivière entre deux contre forts. après mille circuits et mille cascades dans les montagnes, il n'y a pas d'endroit plus sauvage, plus grandiose et d'aspect plus menaçant. Les habitants des environs n'osent pas s'y aventurer, car si une crue subite surprend le visiteur au fond de cette sombre et tortueuse vallée, son malheureux sort serait inévitable.

Au point de vue géologique, des stratifications superbes de calcaire compact oolirique traversé par de nombreuses veines ferrugineuses et d'excellentes marres à ciment frappent les yeux du spéctateur émerveillé. Le bois incorruptible du latanier abonde partout attendant d'être utilisé un jour.

Le but principal de cet ouvrage d'art est d'élever le niveau du plan d'ean de la rivière à la hauteur du seuil du grand coursier de la rive droite qui a son origine en amont du barrage sur l'habitation Dumée. Ce canal ou grand coursier a une section de 6 m sur 1 m et présente à une cinquantaine de mètres de la prise en rivière un déversoir de superficie qui limite la hauteur de l'eau. Le tiers du débit du grand coursier gagne la rive gauche depuis 1910 par un siphon inversé qui traverse la vallée du lit majeur de la rivière pour aboutir par un pont canal au grand coursier ou canal d'irrigation de Pernier. Ce siphon en béton de ciment armé a section cylindrique de 3 p. de diam. sur 2800 p. de longueur, prend son eau un peu en avant de la première écluse de partage des eaux de Dumée.

Le Bassin-Général n'a jamais été destiné par ceux qui l'ont originairement projeté, à assurer une réserve d'eau en prévision des saisons sèches ; cet ouvrage et les canaux d'irrigation et bassins de distribution sans lesquels il ne peut guère être utilisé, est cependant indispensable pour assurer d'une manière stable et "surtout juste", pendant toute l'année, la répartition de l'eau nécessaire à l'irrigation et à la force hydraulique des 56 habitations ou anciennes sucreries dont 43 situées sur la rive droite et 13 sur la rive gauche de la "Rivière Grise".

Il ne faut pas oublier que les eaux du Bassin-Général n'assurent pas l'irrigation de toute l'étendue de la plaine du Cul de Sac,— qui n'a pas moins de 20.000 carreaux de terre susceptibles d'être cultivés si leur irrigation normale peut être assurée en toute saison.

Cet ouvrage d'art sert à l'irrigation des habitations situées dans la "Petite Plaine" dont la superficie totale est de 12.000 carreaux de terre sur lesquels, d'après Moreau de St.Mérb, 7988 carreaux étaient abondamment arrosés avec 3130 pouces d'eau courante provenant du Baésin-Général.

L'arrosement des 43 habitations de la rive droite côté de Dumée,— était assuré par 20 carreaux d'irrigation et les treize autres de la rive gauche,— côté Pernier, par le canal St.Martin de 22 kilomètres de longueur sur lequel étaient établis 8 bassins de subdivisions. Ces canaux d'irrigation ont été construits par Messieurs de Saint Houlde et Baque, suivant le projet de Monsieur Dumoulceau, Ingénieur. Avec le temps beaucoup d'entre eux ont disparu, faute d'entretien.

Il y aurait lieu aujourd'hui de rechercher et remettre en état tous les canaux et bassins de distribution du projet Dumoulceau, si le travail du Bassin-Général doit donner son maximum d'efficacité.

Les autres 8.000 carreaux de terre de la plaine du Cul de Sac situés dans la "Grande Plaine" doivent être arrosés par la Source Cazeau, la Riivière Creuse et principalement par la " Rivière

Blanche " dont la plus grande partie des eaux était jadis recueillie au "Bassin Joly", actuellement en ruines, et distribuée aux habitations et sucreries jusqu'à "Lasserre" où se fait la jonction avec les eaux provenant du Bassin-Général.

Thomas PRICE, ing.

P. S.— Nous dissions hier que la digue du Bassin Général était faite en maçonnerie, pour mieux préciser disons que la digue a été reconstruite entièrement en béton de ciment armé en 1910.

Rectifions aussi que le siphon qui dessert la rive gauche aboutit directement à l'ancien grand coursier de Pernier dans un bassin de tête et non pas par un pont-canal.

T. P.

BASSIN-GÉNERAL.- Les travaux de reconstruction du Bassin-Général eàtrepris par les américains, au début de l'Occupation, n'ayant pas donné satisfaction aux riverains de la plaine du Cul de Sac, l'Ingénieur américain Gayler les reprit et les termina dans les premiers jours de Juin 1918. Ce fut l'occasion d'une grande fête sur les lieux pour les inaugurer en Juin 1918. Le président Dartiguenave y assista avec ses ministres.

BASSIN MARRÉ.— On pourrait facilement alimenter d'eau potable le bourg de l'Arcahaie de l'eau du Bassin Marré par la pente facile du chemin des Nègres Libres.

BASSIN PROBY.— Situé dans la commune de l'Arcahaie.

BASTIAT.— Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

BATTANTE.— Voyez : Barrière Battante.

BATTERIE.— Voyez : Roche Batterie.

BAUBERT.— Etait membre du conseil privé de l'Empereur Dessalines, en 1805:

LAUDERIE [la].— Habitation située dans la commune de l'Arcahaie. Manufacture de briques constituée en Société formée Port-au-Prince par acte du 30 avril 1926.— Moniteur du 17 Juin 1926.

BAUDIN.— En 1840, il y avait dans cette section rurale 69 habitations caféières en bon état de culture, et 15 en dépérissement. Total 84 propriétés.

BAUDIN.— Habitation située dans la première section rurale de la commune de Port-de Paix.

BAUDOUIN — Habitation située dans la 4me. section rurale de la commune de Port-Salut 2000 livres de café. 44 carreaux de terre.

BAUDOUIN.— Habitation située dans la section rurale des Franjipanes, commune d'Aquin.

BAUMONT.— Voyez : Beaumont.

BAYACE.— Habitation située dans la section rurale de Sarrazins, commune de Mirebalais.

BAYAGUANA.— Distance légale de Port-au-Prince 122 lieues.

En 1840, il y avait dans cette commune 68 habitations plantées en café et en vivres, 68 en cannes et vivres, 11 en tabac et vivres, 45 en vivres de toutes de toutes espèces, 2 hattes. Total 194 propriétés.

BAYAHA.— En 1839, il y avait dans cette section rurale de la commune de Fort-Liberté : 16 habitations en bon état cultivées en coton, 4 en cannes, 6 en café, 18 en vivres et grains de diverses espèces, 4 en coton abandonnées, 2 en vivres et grains, 8 hattes. Total 53 propriétés.

BAYARD.— En juillet 1803, Férou envoya le colonel Bazile attaquer un poste qu'occupaient les Français sur cette habitation. Les blancs mirent bas les armes, et furent passés au fil de l'épée

BAYARD.— Voyez : Cabaret Bayard.

BAYER.— Habitation située dans la section rurale de la Haute Guinaudée, commune de Jérémie, à l'Ouest de la Rivière Mahot.

BAYEUX.— Grande habitation située au bord de la mer de Port-Margot. Elle est plantée en cahoutchouc et cultivée par une compagnie allemande. En août 1902, l'amiral haitien Killick, en révolte contre le Gouvernement provisoire, y débarqua contre le Cap des volontaires de l'Artibonite, venant des Gonaives avec des contingents de Port au Prince, du Cap et de Jérémie. Un combat meurtrier eut lieu à Bayeux, et les volontaires artibonitiens furent taillées en pièces par les troupes du Général Nord Alexis sorties du Cap contre eux.

Cette habitation, propriété des frères Hermann, a été vendue à une compagnie américaine en 1920 pour y établir une vaste usine à sucre. Il y avait à Bayeux 20.000 pieds de caoutchouc, 35.000 pieds de caco et plus de 100 carreaux de terre plantés en cannes. Le sucre de Bayeux est déjà connu.

BAZELAIS.— Le Général Bazelais a été un des premiers révolutionnaires d'Haiti. Dessalines, en 1804, l'affectionnait particulièrement, et il jouissait seul de la faveur de monter en voiture avec le Gouverneur Général.

Il pacifia le Sud sous le président Boyer. Commandait l'arrondissement de la Grand'Anse, à Jérémie,

BAZIN.— Habitation située dans la commune des Côteaux.

BEAUGÉ.— Habitation dans la plaine du Cul de Sac, commune de Port au Prince, appartenant aux héritiers Brenor Prophète.

BEAUMONT.— Habitation située dans les mornes de Corail. A la fin de 1807, la 15 ½ brigade, allant combattre Goman, après avoir traversé le village de Corail, pénétra dans les mornes et dispersa une bande considérable de campagnards révoltés sur l'habitation Beaumont. Jean Baptiste Lagarde, un des chefs de l'insurrection, fut fait prisonnier, mais il fut relaxé. Il se souleva de nouveau. Voyez : Beaumont.

BEAUPERE.— Huit carreaux de terre de cette habitation, faisant partie de l'habitation Arnaud, appartiennent au citoyen M. Clément.

BEAU REPOS.— Voyez : Mont Repos. Bon repos.

BEAUSÉJOUR.— En 1840, il y avait dans cette section rurale de la commune de Léogane 172 habitations plantées en café, coton et vivres de toutes espèces.

BEAUVAIS.— Habitation située dans la section rurale de la commune de Port au Prince.

BÉDARD.— Habitation située dans la section rurale des Flamands, commune de Cavaillon.

BÉDOUET.— Bédouet avait commandé la place de Port-au-Prince sous Dessalines, en 1805. Pendant le siège de Port-au-Prince en 1807 par Christophe, Bédouet s'était sauvé avec Pétion, après la défaite de ce dernier à Sibert. Il écrivit un billet au crayon au général Yayou, de l'habitation Truitier de Vaucresson, pour lui annoncer que Pétion, devant rentrer au Port-au-Prince, il l'exhortait à tenir toujours ferme contre Christophe. Bédouet faillit être baillonnetté ce même jour par

les soldats de la 22e et de la 23e de Jacmel, parce qu'il avait été très dévoué à Dessalines. On lui reprochait de lutter de sévérité avec Germain Frère, commandant de l'arrondissement, dans l'exécution des ordres de l,Empereur. Les campagnards ne pouvaient pas venir en ville. Mademoiselle Miss, d'une famille respectable, fut accusée d'avoir donnée asile à une cultivatrice; elle fut mandée au bureau de la place, condamnée à payer 12 gourdes d'amende. Elle fut passée aux verges parce qu'elle ne pouvait pas, tout de suite, compter les 12 gourdes d'amende. Cet acte de rigueur fit éclater la plus violente indignation dans le peuple contre Bédouet qui ne trouva son salut, à la chûte de Dessalines, qu'en se cachant.

BÉGOUIN.—Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de Petit Trou de Nippes.

L'embarcadère de Bégouin est très fréquenté par les habitants circonvoisins.

BEKLY.— Quand on descend ce morne, en quittant Limonade pour se rendre au Trou, on arrive à une large ravine qui ne contient pas d'eau en toute saison. C'est la limite des communes de Limonade, du Trou et de Crracol,et des arrondissements du Cap Haitien et du Trou.

BEL AIR FIEFFÉ. - Voyez : Grande Place Fieffé.

BELANGER.— Voyez : Béranger.

BÉLIARD.— Voyez : Morne Béliard.

BELIN.— En 1773 naquit sur cette habitation un esclave noir illustre. Il se nommait Eustache. Il se recommanda de bonne heure par ses rares qualités. Attaché aux travaux de la sucrerie, il s'y occupait avec zèle. Il était parvenu à se faire aimer de ses maitres et de ses compagnons, et au moment où se produisirent les débordements de l'insurrection qui devait marquer la fin de l'esclavage, il dût à l'influence qu'il avait acquise le salut de ses bienfaiteurs.

Avec une prudence et un courage admirables, il protégea à tous les instants un maitre qui l'avait comblé de ses bontés, l'aida à travers des périls inouis à se ménager une retraite sur un navire américain qui venait de mouiller dans ces parages, et après avoir fait transporter dans ce batiment plusieurs milliers de sucre pour le sauver non seulement du trépas, mais encore de la misère, il voulut partager ses malheurs et ses dangers. Le navire américain est attaqué et pris par les corsaires. Tandis que ceux-ci, sans défiance, se livrent aux joies d'un repas, l'audacieux Eustache profite de leur sécurité pour tomber sur eux, pour les enchaîner à l'aide d'autres captifs avertis secrètement de son projet, et, le batiment délivré, arrive au milieu des cris de joie de ceux-ci, des cris de rage de ceux-là jusque dans la rade de Baltimore. Eustache avait deux fois sauvé la vie de ses maîtres.

Partout où il passe, Eustache porte des secours, des bienfaits, des consolations dérobe des victimes aux tombeaux, et des indigents aux hospices.

Lorsque l'ordre parut se rétablir à Saint Domingue, Mr Belin de Villeneuve et son esclave, ou plutôt son bienfaiteur, se hatèrent d'y retourner. A peine débarqués, ils apprennent que 20.000 noirs, sous le commandement de Jean François, assiégeaient le Fort Dauphin occupé par les Espagnols. Eustache s'adresse à la femme même du farouche Jean François pour conserver les effets de Mr Belin. Il se rend sous la tente où elle repose, couchée et malade, lui annonce la mort de son maître dont il se dit le légataire, et la conjure de l'aider à soustraire à l'avidité des vainqueurs quelques malles renfermant des

objets précieux. Muni de son consentement, il cache sous le lit de cette femme ces dernières richesses, s'informe de son maître qui était parvenu à s'échapper, revient enlever son dépôt pour le lui rendre, réussit à s'embarquer sur un navire qui se rend au Môle Saint Nicolas où se réfugia Mr Belin. Eustache est accueillit comme un héros ; on le porte en triomphe et il reçoit les hommages de la population.

Retiré au Port-au-Prince à la suite de Mr Belin, il entend souvent son maître, parvenu au déclin de l'âge, gémir sur l'affaiblissement de sa vue. Si Eustache savait lire, il tromperait les longues insomnies du vieillard en lui faisant quelque lecture. Eustache s'adresse à un maître, et grâce à une volonté puissante, sans nuire à son service, il arriva un jour auprès du demi-aveugle, un livre à la main et lui prouve que rien n'est impossible au dévouement.

L'affranchissement d'Eustache suivit de près. Bientôt il perdit celui auquel il avait conservé la vie. Des legs considérables lui furent remis au nom de Mr Belin ; mais tous les trésors qui passaient par des mains si généreuses n'y pouvaient rester. Eustache les regardait comme un dépôt que la Providence lui confiait pour le soulagement des pauvres et des infirmes. Eustacge a tout donné ; il ne lui reste que le souvenir de ses bonnes actions Il est content. Il n'a besoin de rien. Il n'a plus rien, mais les autres ont quelque chose.

Rentré dans l'humble carrière de la domesticité, il passe sa vie à faire des heureux. Il trouve le moyen de donner encore, de donner toujours. Il n'est pas un jour perdu dans cette existence vouée au bien. Bon cuisinier, habile officier de bouche, on l'employait dans les maisons riches, et il se retranchait pour donner.

Tel est cet Eustache, cet esclave qui honora le titre d'homme. L'Académie française lui décerna le premier prix de vertu, de francs 5.000, dans sa séance publique du 9 août 1835. Quand la louange vint le chercher, il la repoussa avec sa simplicité habituelle, en disant à l'un des membres de l'Académie :" Ce n'est pas pour les hommes, mon cher Monsieur, que je fais cela, c'est pour le Maître qui est là haut."

La gravure se plut à reproduire la figure de ce héros de la charité. Le nom d'Eustache brille à jamais dans les Annales de la vertu.

[D'après Gragnon Lacoste Journal " l'Oeil " 2e année No 43.]

BEELADÈRE.— Commune de l'arrondissement de Lascahobas, département de l'Ouest, contenant les sections rurales de Hoye Sec, Riaribes, est arrosé par le Reuth Mathé, est encaissé au Nord par le morne Trois bois pins, et au Sud par la colline Lanugère. Il ne comprend qu'une large rue longue de 535 mètres et bordée de maisonnettes.

Le fort Cachiman est à une lieue vers les frontières dominicaines. Le chemin qui y condnit est agréable et légèrement accidenté.

Son nom vient de l'espagnol : Veladero, *bon à surveiller.*

La région de Belladère est désignée comme offrant les plus grandes possibilités de gisements pétrolifères, d'après le rapport d'experts américains.

Le 12 Juin 1918, la population vota la Constitution Dartiguenave par 835 *oui.*

BELLADÈRES.— Recettes communales.

1921-22	2.914,86 gourdes
1922-23	6.294,10
1923-24	8.982,81
1924-25	8.651,23

BELLA VISTA. [la].— Usine centrale de Santo Domingo.

BELLE HOTESSE. Située au pied de la Coupe du Limbé sur la grande route de Limbé à l'Acul du Nord. En cet endroit se trouve la bifurcation de la route de Limbé au Cap-Haitien, et celle qui va au Camp de Louise. Cette dernière est l'ancienne route de Port-Margot et de Port-de-Paix

BELLE HOTESSE (la).— Ancienne qualification d'une section rurale de la commune de Jâcmel, contigue à la section rurale de la Montagne.

BELLE HOTESSE.— Source qui se jette dans l'Artibonite, dans la commune de Mirebalais.

BELLE ROCHE. — Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

BELLEVUE.— En 1840, il y avait dans ces deux sections rurales de la commune de Port-au-Prince 248 habitations caféières, 13 sucreries, 38 cotonniers. Total 299 propriétés. A l'exception de 12 habitations, le reste était bien entretenu.

Cannes, café, coton, vivres.

BELLEVUE.— Habitation située dans la 4me. section rurale de la commune de Port-Salut.

Vivres, grains, coton. 26 carreaux de terre.

BELLEVUE.— Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

BELLEVUE-PAR-LE-ROI.— Habitation située dans la commune de Limonade ; voyez : Bellevue-Fournier. On a trouvé sur le rivage l'ancre de la Caravelle "Marie" que le gouvernement du président Hyppolite a expédié à l'Exposition de Chicago en 1892.

BELLOQUE. – Habitation située dans la commune de Léogâne. Il y a un pont sur le grand chemin. Cimetière.

BELZUNCE.— Monsieur de Belzunce était gouverneur de la colonie de Saint Domingue en 1760.

BENJAMIN.— La propriété de la guildive Benjamin s'appelait autrefois "Au Godet".

BENOIT.— Voyez : Pont Benoit.

BEOTE.— Habitation de cent carreaux de terre située dans la commene de Ouanaminthe et vendue 4.000 gourdes, le 25 août 1896 par l'Etat au citoyen V. A. Alexis.

BERANGER.— Voyez : Bélanger.

BERDY.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

BERET SAINT VICTOR.— En 1803, le général Darbois rencontra le Colonel Gérin à la tête de neuf cents hommes sur cette habitation. Les indépendants attaquèrent les Français, mais sans succès. Cependant Gérin enleva à l'ennemi un convoi de poudre qu'un détachement européen, sorti de Baradères, conduisait à Darbois. Cette capture fit le grand bien aux indépendants qui fondirent de nouveau sur les Français. Ceux-ci prirent la fuite et furent poursuivis jusque sur l'habitation Lacombe près de Corail.

BERGEAUD. — Le 8 mars 1803, Geffrard, attaquant les Français aux Cayes, campa sur l'habitation Bergeaud.

BERGEOTTE.— Habitation située dans la section rurale des Orangers, commune de Léogâne.

BERLY.— Si la section rurale de Berly, qui est à environ 15 lieues de Port-au-Prince, était érigée en commune, il y aurait un véritable bienfait pour les habitants de ces montagnes. Cette section rurale et le Fond-Ferrier, qui est situé non loin, sont plus riches que Chardonnières, plus importants que Grands Bois, plus peuplés que Limonade.— Justin Bouzon.

BERMEJO [el.— Le 6 mars 1805, la division du nord de l'armée haitienne marchant contre Santo Domingo, traversa la rivière Berméjo, en sortant de Cotui.

BERNADEL BLANCO.— Habitation située près de Banica. Lors que les troupes haitiennes du Nord levèrent le siède de Santo Domingo, en 1805, Etienne Albert, colonel de la cavalerie, et Raymond, colonel ds la 27me. demi-brigade, livrèrent cette habitation aux flammes.

BERNARD.— Habitation située dans la commune de Port au Prince. 2me. section rurale.

BEROTTE.— Habitation situéê dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

BERQUIER.— Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippe.

BERQUIN.— Habitation et plaine situées dans la commune de Miragoâne.

BERRY.— Habitation située dans la commune de Port-à-Piment. 5 carreaux de terre appartiennent aux héritiers de Jean Baptiste Dartiguenave.

BERTHE. - Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

BERTHE.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

BERTIN. - Habitation située dans la section rurale de Margot, commune de Plaisance.

BERTIN.— Habitation située dans la section rurale de la Colline à Mongon, commune d'Aquin.

BESACE.— Habitation située dans la 9e section rurale des Palmes, Commune de Petit Goâve.

BEYRAUD.— Habitation située dans la Commune de Torbeck.

BIARUBIA.— Chemin et territoire situés entre Billiguy et Saint Michel, ainsi appelé par les Espagnls à cause des oxides rouges de fer si abondants dans ce canton. On y trouve un ancien puits de mine d'or qu'avait fait fouiller le baron de l'Atalaye, autrefois propriétaire de ce vaste territoire. Ce trou a 20 pieds de profondeur sur la verticale, et mène â une galerie souterraine de 60 pieds d'étendue; le sol est en talus. Des roches dures et compactes forment les parois inclinées de la galerie. On y trouve. en les cassant avec difficulté, de petites paillettes métalliques. De cette galerie basse et obscure, remplie de chauves-souris, on peut descendre si l'on veut, dans un autre puits vertical de 25 à 30 pieds de profondeur, conduisant à une autre galerie circulaire où les quartz laiteux présentent des échantillons plus riches. Tous ces minerais des lits du Biarubia sont un mélange de cuivre, de fer, d'argent et d'or. L'or y est en proportion si faible, qu'il ne peut payer les frais d'extraction. Le métal prédominant est le cuivre. On pourrait l'en retirer avec profit. L'or, l'argent et le fer qui l'accompagnent pour-

raient en être extraits comme produits secondaires. Dans ces quartz, le cuivre et l'or sont à l'état natif Le cuivre se trouve encore à l'état de sous carbonate et d'alliage avec l'argent. Le fer se rencontre à l'état de fer oxidé et de fer spathique. Ces différents métaux sont si répandus à la superfieie montueuse de tout ce territoire, qu'ils le rendent impropre à la végétation. Aussi n'est-il oouvert que de gramens, de lataniers, de caimitier sylvestre, de pins, de frangipaniers sauvages et d'herbes de Guinée. La terre végétale de Biarubia est peu profonde, et repose sur le quartz dont les lits se montrent au jour en plusieurs endroits. Ces quartz dont les interstices du clivage sont remplis de sel de cuivre et fer finissent par se fendiller sous l'action de l'air ambiant, et se réduisent en feuillets minces de couleur brûne A voir ce quartz ainsi travaillé par la nature, on dirait du schiste siliceux ou même du bois pétrifié que le temps fait tomber en pourriture. La nature n'a rien oublié pour faciliter l'exploitation des minerais de fer, de cuivre, d'argent et d'autres métaux qui abondent dans cet endroit, car tout à côté, ou plutôt sous eux, elle a placé un vaste dépôt de houille propre à leur fusion et de grands cours d'eau tel que le Canon, le Rio Frio, le Rio Pedre, le Hinquite, le Nuntiane, le Guayamuco et l'Artibonite devant servir à leur transport économique aux ports de leur embarquement.

Voyez : Lasguamas, Laspallie, Laplatille, Acétaque.

BIASSOU.— Le 10 Septembre 1867, le fort Biassou, occupé par les Cacos, fut attaqué par les troupes du gouvernement, et enlevé.

A un quart de lieue à l'Ouest, se trouve la ravine Mantèque où se montrent les affleurements d'un bassin houiller extrêmement étendu.

En 1889, après son évacuation de ce fort par les troupes du président Légitime, le fort Biassou fut occupé par les Dominicains ; mais aussitot la paix établie en Haiti, les Dominicains se retirèrent chez eux.

BIENAC.— Dépend de la chaîne du Cibao.

Quelquefois les pierres éclatent, et mettent le feu aux broussailles.

BIGOUROUSSE.— Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port Salut. 2.000 livres de café. 30 carreaux de terre.

BILLALOBO.— Ancienne section rurale de la commune de Santiago. La culture, en 1840, consistait en quelques petites places à vivres, et dans l'élevage des animaux. Elle est contigue à celle de Guayacanes.

BILLARD.— Habitation située dans la commune de l'Anse à-Veau.

BILLIGUY.— Cette habitation est séparée de Lasguamas par la rivière Canon [Guayamaco]. Voyez: Biarubia.

BINEAU.— Habitation située à l'Acul de Léogane.

BITORINE.— Rivière de la commune de Cerca la Source, située au pied du Morne Pin Croix qu'elle serpente par des sinuosités capricieuses. Son lit sert de chemin de Cerca la Source à Grabahal.

BIZOTON.— Cette section rurale est véritablement malsaine sur le rivage, à cause des mangliers qui poussent dans la mer. Mais, dans les hauteurs, la température est tres saine. Il y a de belles maisons de campague, très fréquentées.

S. É. M. de Frézin était comte de Bizoton sous l'Empire, en 1849.

BLAISE.— Habitation située dans la section rurale de Trou Canari, commune de Petit Goâve.

BLANCHARD.— Habitation située dans la commune de Lascahobas. L'Etat y possède une portion.

BLANCHET.— Deux frères de ce nom s'illustrèrent dans l'histoire d'Haiti. L'aîné, Bruno Blanchet était membre de l'Assemblée Constituante de 1806 fut rapporteur du Comité de Constitution. Fut nommé Secrétaire d'Etat par le Sénat le 18 janvier 1807. Son corps repose dans la cathédrale de Santo Domingo. Le plus jeune, Jacques Antoine Dupin Blanchet, ou Blanchet jeune, était sénateur en 1807, adjudant général, général de brigade le 25 janvier 1807, se distingua au siège de Port au Prince en 1807. Son corps repose sous l'autel de la Patrie de Jérémie.

BLANCHOIN.-- Habitation située dans la commune de Mirebalais. L'Etat y possède une portion.

BLANCO.— Voyez : Bernabel Blanco. Complément.

BLANCOURT — Habitation située dans la commune du Trou.

Le 8 septembre 1803, le général français Dumont obtint une entrevue sur l'habitation Sicard du général indigène Daut Brave qui cernait la ville de Fort Liberté. Il proposa aux indigènes d'ouvrir un marché aux portes de la ville Les indigènes, au lieu de lui répondre, le firent prisonnier et le conduisirent sur l'habitation Blancourt. Les Français évacuèrent le Fort Liberté et furent conduits au Cap par les Anglais qui bloquaient la place par mer. Le lendemain, le général Daut Brave envoya le chef de bataillon Charles Pierre accompagner le général Dumont à bord du navire de guerre anglais le *Théseus*, sur la demande des Anglais. Le général Dumont fut conduit à la Jamaique comme prisonnier de guerre.

BLAS DE LUNA.— Petit village situé entre Bani et Santo-Dominguo.

Le 5 mars 1805. Dessalines marchant contre le général Ferrand à Santo-Domingo, s'y arrêta. Il reprit sa marche le 6 à la pointe du jour.

BLECK.— Bleck était un des chefs de l'insurrection des affranchis aux Cayes en 1790. Voyez : Prou. Bleck l'ainé, son frère, fut fait prisonnier quelques temps après et conduit en ville. Là, les blancs le firent goudronner et brûler vif. Au milieu des flammes il brava encore ses bourreaux.

BLONDEAU.— Habitation située au Trou Caiman. L'Etat y possède une portion.

BLONDIN.— En septembre 1867, le général Ulysse Obas battit les cacos sur l'habitation Blondin [Trou].

BLONDIN.— Habitation située dans la 2e section rurale de la commune de Port-Salut. 10.000 livres de café. 150 carreaux de terre.

BOBIN.— Habitation caféière située dans la commune de Pétionville.

BOCA-LOS-RIOS.— Voyez : Rios.

BOCOR.— Habitation située dans la commune des Anglais.

BOCOZELLE. Habitation dans la 5e section rurale du Haut de St Marc, commune de St Marc.

BODOIR.— Habitation située dans la 7e section rurale de la commune de Port-Salut.

Café, vivres, grains, campêche, 2 moulins à bêtes, 21.000 livres de café, 114 carreaux de terre.

BOE.— Voyez : Marie Boe.

BOÊNE.— Habitation sucrière de la plaine du Cul-de-Sac appartenant aux héritiers Brenor Prophète.

BOEUF.— Voyez : Plaine de Tête-à-Bœuf.— Morne à Bœuf.

BOIS.— Voyez : Cheval de Bois.—

BOIS BLANC.— En 1839 il y avait dans cette section rurale 43 habitations entretenues en café et en vivres de toutes espèces, et 43 en dépérissement. Total 86 propriétés.

BOIS DE CANNE.— Cette section rurale a été attribuée â la commune de Ranquitte.

BOIS LAURENS.— Route de Vallière à Mombin Crochu, plus longue que celle de Juge de paix, mais moins pénible.

BOIS-MARIE— 3e section rurale de la commune Cerca la-Source.

BOIS NEUF.— En 1839, il y avait dans cette section rurale [Saint Raphael] 68 habitations bien cultivées, et 4 en dépérissement.

Total 72 propriétés.

BOIS PANGNOL— Habitation située dans la section rurale de l'Abeille, commune de Mirebalais.

BOIS PIN [le]. – En 1839, il y avait dans cette section rurale [Grande Rivière] 197 habitations bien cultivées, 49 en dépérissement, et 4 affermées. Total 250 propriétés.

Le 27 septembre 1867, les cacos furent attaqués au Bois Pin.

BOISROND.— Habitation située dans la 6me. section rurale des Cayes.

BOIS SEC[le.— Cette habitation est bornée au nord par la Gde. Rivière de Fond Ferrier, commune de Port au Prince.

BOLOSSE.— Portion de l'Habitation Piémond, au dessus du poste Jean-Ciseau, à Port-au Prince, sur le chemin de la Source Leclerc.

BOMBARDOPOLIS.— En 1839, cette commune a produit 96.974 livres de café. 227 barils de sel marin. Il y avait 205 habitations en bon état de culture, 30 en mauvais état, 25 hattes en bon état, 2 en mauvais état, 2 salines. Total 264 propriétés.

BOMBARDOPOLIS.— Recettes communales.

1921—22	.......83.09	Gourdes
1922—23	..... 309.40	
1923—24	..... 262.40	
1924—25	...... 326.67	

BOMPORT.— Plaine aride se trouvant dans la commune de Tiburon.

BONAMY CRAYON.— Habitation située au Quartier Morin, appartenant à Béliard jeune. C'était une des plus belles du Nord. Elle fut détruite de fond en comble, en 1915, par les Cacos.

BONAO.— Ancienne section rurale de la commune de la Vega.

En 1840, il y avait de beaux champs de tabac, de café, de cacao et des bananeries, malgré la stérilité du sol.

BONBON [le.— Il y a près de ce poste militaire les habitations Bazard et Paillasse. Son Excellence Monsieur de Segrettier était duc de Trou-Bonbon.

BONDIN.— Habitation située dans la commune du Cap Haitien.

BONDO.— Habitation située dans la commune de Miragoâne, appartenant aux héritiers Boco.

BONETEAU.— Voyez : Savane au Camp.

BONGARS.— Habitation située dans la commune de Milot. Usine à vapeur. Trois cents careaux de terre. Appartenant au général Hyppolite.

BONHOUX.— Habitation située dens la commune de Lascahobas, où existe une mine de houille dont les affleurements sont visibles.

BONNE ANNEE.— Carrefour situé dans la commune de Port-Salut.

BONNEAU TORTERNE.— Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

BONNEAU.— Habitation située dans la commune de l'Anse à Foleur, entre ce village et St.Louis du Nord. Elle est placée au pied d'un morne et offre un site admirable par la verdure dont elle est environnée. C'est un petit village assez populeux. On y cultive du café et du cacao. Il y a une chapelle construite en 1880, que dessert le curé de St.Louis. Le président Florvil Gelin Hyppolite s'y arrêta le 5 avril 1893, lors de sa tournée dans le Nord. Aux portes du village roule la rivière le Bas de Ste.Anne.

BONNE-FOI.— Le lendemain du massacre des Français au Port au Prince, [17 mars 1804, Dessalines parcourut la ville dont les galeries et les places publiques étaient teintes de sang. Quand il arriva dans la rue Bonne-Foi, vis à vis de la maison Boisblanc,— aujourd hui Théagène Lahens,— quelques haitiens lui présentèrent un horloger français dont ils demandèrent la grâce. Jean Jacques Dessalines se saisit de sa montre, la brisa contre les pavés du ruisseau, en s'écriant, levant les yeux vers le ciel : "Qu'avons-nous besoin de son industrie ? Quand le soleil sera directement au dessus de notre tête, nous saurons qu'il est midi". Le blanc fut aussitôt sabré sous ses yeux.

BONNEMENT.— Portion de l'habitation Bricourt, dans la section rurale de Fond Blanc, commune de Terrier-Rouge.

BONNET — Habitation située dans la commune du Cap-Haitien Usinne à vapeur.

BONNET.— Habitation située dans la plaine du Cul de Sac, à l'entrée du poste militaire de Ganthier. Source d'eau vive.

BONNET.— Voyez : Perches de Bonnet.

BONNET A L'ÉVÊQUE (le).— En 1840, il y avait 2 habitations bien cultivées en cannes et en vivres, 62 en café et en vivres ; 3 en cannes et en vivres en dépérissement, 56 en café et en vivres, 4 abandonnées. Total 127 propriétés.

BON-OUVRIER [le]. — Voyez : Monovrier.

BON-REPOS. — Voyez : Beau Repos. Mon Repos.

BONSEIGNEUR.— Habitation située dans la commune de Port-à-Piment.

Lors de son expédition dans le Nord Ouest pour porter secours à Nicolas Louis en insurrection contre Christophe en faveur de Pétion, le général Lamarre traversa cette habitation pour se rendre de Port-à-Piment au Port-de-Paix, le 2 juillet 1807.

BOREL. — Habitation située dans la commune de Verrettes.

BORGELLA. — Ecole rurale. Cette habitation comporte 58 carreaux de terre.

BORGNE [le]. — En 1840, il y avait dans cette commune 715 habitations, dont 636 en amélioration, et 79 en dépérissement.

En 1877, sous les conseils d'arrondissement, il y avait dans cette commune 1530 carreaux de terre occupés par des fermiers, d'après un relevé fait par le conseiller Innocent Coco, délégué du Conseil. Le citoyen Innocent Coço, qui a changé ce nom quelques années après en celui de Innocent Michel Pierre, a été ministre sous Salnave et sous Salomon, y est né.

La rivière du Borgne est très grande et très belle ; elle change de lit à chaque débordement, et tend à entrer dans le village, déjà elle atteint le cimetière.

La première chapelle qu'eut le Borgne fut construite en 1743, et ce fut en 1754 que le bourg fut érigé en paroisse. Lors du tremblement de terre de 1842 la chapelle n'existait déjà plus, car ce fut une église en maçonnerie qui fut renversée : on voit encore les ruines de ses escaliers. L'Eglise actuelle date de 1874 : elle est assez jolie et comprend trois nefs et un choeur ; elle reçoit la lumière sur la façade par 3 portes ouvertes sur chaque nef. Le clocher, placé sur le fronton, est d'un effet assez gracieux.

En 1891-92 les recettes du Conseil communal se sont élevées à P. 252,16 et les dépenses à P. 301,61.

BORGNE [le] . — Recettes communales.

1921—22	1.868,22 Gourdes
1922—23	2.597,55
1923—24	2.508,72
1924—25	5.118,67

BORGNE. — Voyez : Petit Borgne. Petit Bourg.

BORICO. — Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

BORNO. — Habitation caféière située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul de Sac.

BOUCAN BROU [le]. — Le terrain marécageux qu'arrose la rivière de Boucan Brou dans la plaine du Cul de Sac, près du rivage de la mer s'appelle Savane ou Saline du Boucan Brou.

Le 1er Janvier 1807, Christophe marchant contre Port-au-Prince, s'arrêta au pont de la Saline et découvrit l'habitation Sibert. Quand le premier coup de fusil fut tiré, Christophe lança contre les républicains la 4e et la 7e, et deux bataillons de la 20e demi-brigades ; mais il fut obligé d'abandonner le pont de Boucan Brou. Voyez : Sibert.

BOUCAN CARRÉ (le) — En 1840, il y avait dans cette section rurale et dans la Grande Savane 115 habitations bien cultivées, 186 jardins en bon état plantés en vivres de toutes espèces, dont 51 en café, 135 en coton, ayant produit 48.900 livres de denrées, 16 hattes, 180 propriétés abandonnées, et 21 nouveaux établissements.

Il y a l'habitation Pargesté.

BOUCAN GRAS [le]. — Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

BOUCAN MICHEL (le). — En 1840, il y avait dans cette section rurale 88 habitations caféières en amélioration, et 12 en dépérissement. Total 100 propriétés.

BOUCANNIER.— Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, commune de Milot.

BOUCHEREAU.— Habitation située dans la section rurale de la Vallée, commune de Jacmel.

BOUDON.— En juillet 1803, Férou fit attaquer par le colonel Bazile un camp des Français établi dans cette section rurale de l'Anse d'Hainault. Bazile, à la tête de 1.800 hommes, l'assaillit au moment où les Français l'évacuaient. Il les dispersa et en tua un grand nombre.

BOUDON.— Habitation située dans la section rurale de Bras-Gauche, commune des Côtes de Fer.

BOUDOU.— Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port-Salut. Peu de café ; cannes, vivres. 43 carreaux de terre.

BOUE.— C'est la même que Bourre.

BOUE EN BOUE.— Position située sur la route de Mirebalais en deça du Morne à Cabrit. C'était un carrefour abominable pendant la saison pluvieuse. En 1917, le colonel Underwood y entreprit des travaux d'empierrement utiles en établissant un pont de de 3 mètres de largeur qui firent perdre à ce carrefour la raison de ce nom.

BOUENNE.— Voyez : Boêne.

BOUESON.— Habitation de 75 carreaux de terre située dans la sixième section rurale de la Soufrière, commune de l'Acul du Nord.

BOUGEAU.— Habitation située dans la commune du Cap-Haïtien.

BOULARD.— Habitation située dans la section des Vases, commune de l'Arcahaie.

BOULLÉ.— Habitation située dans la 7e section rurale de la commune de Port-Salut. Café, vivres, grains, cannes, indigoteries, moulins à bêtes. 172 carreaux de terre.

BOULON.— Habitation située dans la section rurale des Iles Blanches, commune de Jérémie. La rivière de Bonbon passe tout près à l'Ouest.

BOUQUET.— Cette habitation est située dans les hauteurs et à 6 lieues des Côteaux. La Grande Rivière prend sa source tout près.

BOURCIQUOT.— Voyez : Eau Bourciquot. Vallée.

BOURDET.— Etait colonel de la 13e demi brigade aux Cayes en 1806.

BOURDON.— Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande Rivière, commune de Jérémie, bornant à l'Ouest l'habitation Férienne.

BOURJOLLY.— Habitation située dans la commune des Cayes, où la rivière Simon prend sa source

BOURG.— Ancienne section rurale de la commune de Saint Jean de Bayaguana. En 1840, il y avait 70 habitations cultivées en cannes, café, coton et vivres de toutes espèces. 15 hattes ayant des places à vivres. Total 85 propriétés.

BOURG.— Ancienne section rurale de la commune de Moca. En 1840, on y comptait une vingtaine d'habitations bien cultivées en tabac, café, vivres et grains.

BOURG - Ancienne section rurale de la commune de Neybe. En 1840, il y avait 68 habitations cultivées en vivres de toutes espèces. 4 en vivres et cannes. 4 en cannes avec des moulins, 2 en vivres et café, 61 hattes petites et grandes. Total 139 propriétés.

BOURG.— Voyez : Petit Bourg du Port Margot.

BOURNEAU.— Habitation située dans la commune du Quartier Morin. Ecole rurale.

BOURRE.— C'est la même que Boue.

BOURRY.— Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port Salut. 20,000 livres de café, 50 carreaux de terre.

BOURY. — Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port Salut. Café, vivres, coton, ancienne indigoterie. 27 carreaux de terre.

BOUTA.— Habitation située dans la 8e section rurale des Cayes.

BOUTE NÈGRE.— Position située dans la commune de la Chapelle. En septembre 1902, le général Antoine Malvoisin, chef des forces firministes de l'Artibonite, en fit son quartier général. Le 11 septembre, les troupes du gouvernement provisoire sortant de Mirebalais, l'attaquèrent : elles furent repoussées

BOUT DE L'ANSE (le).— Cette rivière appartient à la commune de Bainet.

L'embarcadère du Bout de l'Anse est très fréquenté par les populations avoisinantes.

BOUTELLIER. — Habitation située dans la section rurale de Boucan Bois pin, commune de Grands Bois.

BOUSQUETTES (les) -- Plaine située dans la commune de Port-à-Piment du Sud. Elle est traversée par l'Abaye dont les eaux sont claires et glaciales

BOUTIN.— Habitation située dans la commune de Dessalines, sur laquelle l'Empereur Dessalines avait établi une manufacture de poudre. Cet établissement fournissait d'abondantes munitions à l'armée haitienne. Plusieurs officiers polonais instruits le dirigeaient avec succès. L'Empereur avait fait écrire aux Etats Unis pour qu'on lui envoyat plusieurs bons ouvriers. La poudre qu'on fabriquait à Boutin était un peu grossière, et donnait une fumée très noire.

BOUZONNE [la].— Rivière aux débordements redoutés, située dans a commune de Carice sur la route de Vallière, au pied du morne des Etrennes.

BOUZY.— Un officier de ce nom accompagnait Pétion dans sa fuite après la bataille de Sibert, le 1er janvier 1807, et parvint sur le rivage de l'habitation Truitier.

BOYER.— Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Port de Paix·

BOYER.— Habitation située dans la 7e section rurale de la commune de Port Salut. 20.000 livres café, vivres, cannes, campêches, 250 carreaux de terre. Moulin à bêtes.

BOYNES. Les eaux de Boynes ont été, sous la colonie française, l'objet d'un soin particulier. Une des sources est encore en très bon état. Le canal construit sous les Français pour amener l'eau aux bassins paraît dâter d'hier. Les bassins sont très propres et invitent les baigneurs. La deuxième source est en ruine. On n'y voit aujourd'hui que l'espèce de réservoir qui était destiné à recevoir l'eau des bas-

sins pour la déverser au dehors. L'eau potable est rare dans le canton ; il n'y a ni puits, ni rivière ; les habitants boivent l'eau des sources chaudes qu'ils laissent refroidir dans leurs jarres. Ils ne s'en trouvent pas plus mal.

On lit sur un marbre l'inscription suivante :" L'an 1772 Mr de Ramerce chancelier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, " lieutenant du Roi à Saint Marc, propriétaire de cette source, en " a fait session au Roi. M. Malouet, commissaire de la marine, ordonnateur au Cap, en a proposé l'établissement. M. le Vicomte " de la Ferronnays, commandant, et de Montarcher, intendant, l'ont " ordonné.

" L'analyse de ces eaux minérales a été faite la même année par " M.M. Poloni, médecin, et Chatard, apothicaire du Roi, et leurs " propriétés salutaires publiées."

Ces eaux ont été de nouveau analysées en 1783.

BRANDA-CHITA.— Habitation située dans la 2me. section rurale de la commune de Miragoâne.

BRAQUET.— Habitation située dans la section rurele de la commune des Cayes.

BRAS de la CROIX [le.— En 1840, il y avait dans cette section rurale 213 habitations bien cultivées et 2 mal cultivées.

BREDA.— Le 20 novembre 1803, pendant l'investissement de la ville du Cap par les indigènes, au moment où Rochambeau capitulait, la garnison française composée de la 11me. légère qui occupait le fort Bréda, s'y tint fermement ; mais, fut étroitement enveloppée, Rochambeau la crut détruite. Dessalines qui admirait toujours le courage, ne voulut pas agir envers elle en vainqueur impitoyable. Il envoya dans le fort un parlementaire qui annonça au commandant Pejot qu'un traité avait été signé entre les Français et les Indigènes. Pejot répondit à Dessalines qu'il était prêt à se soumettre aux conditions qu'on voudrait lui imposer ; mais il demanda qu'on permit aux officiers de la garnison de sortir du fort avec leurs armes. Dessalines lui accorda ce qu'il avait demandé. La 11me. sortit du fort, drapeau déploye. Elle fut aussitôt enveloppée, et mit bas les armes. Dessalines se présenta devant Pejot et lui remit son épée en lui disant : "Vous êtes un brave, je ne puis vous enlever cette arme dont vous vous êtes si glorieusement servi". Il permit aux officiers de rentrer au Cap avec leurs sabres, et aux soldats de se retirer avec leurs hâvre-sacs. Craignant qu'ils ne fussent attaqués ou insultés en chemin par des soldats indigènes, il ordonna à une compagnie de la 4me., sous les ordres du capitaine Beuze, de les accompagner jusqu'à la Barrière Bouteille. Ils rentrèrent au Cap sains et saufs.

BREDA.— Habitation située dans la commune de la Plaine du Nord, vis-à-vis du bourg de la plaine du Nord.

BRETELLES [les.— En mai 1807, les forces républicaines marchant contre Christophe, furent obligées, pour s'emparer du fort de Boucassin, de s'emparer de l'eau des Bretelles pour couper toutes communications de l'ennemi avec cette riviere.

BRETOUZE.— Habitation située dans la 4me section rurale de la commune de Port Salut. Vivres, grains. 71 carreaux de terre dont 5 appartiennent à l'Etat.

BRICOURT.— Habitation située dans la section rurale de Fond Blanc, commune de Terrier-Rouge. La portion appelée Bonnement se trouve sur cette habitation.

BRILLÉ.— Habitation située dans la 5me. section rurale de la commune de Port Salut. Café, vivres, grains.

BRILLÉ.- Habitation située dans la 4me. section rurale de la commune de Port Salut. 12.000 lbs. de café. 26 carreaux de terre.

BRILLÉ.— Habitation située dans la 3me. section rurale de la commmune de Pestel.

BRIZARD.- Habitation située dans la commune de Verrette dont une grande partie appartient à l'Etat..

BROCHARD.— Riche négociant français, établi à St.Marc sous la colonie française. C'était un homme de bien, jouissant de beaucoup de considérations. Dessalines l'avait sauvé en 1804, lors de la tuerie des blancs. La fortune de Brochard existait depuis l'expulsion des Français, la cupidité de plusieurs hommes cruels. Pendant que Dessalines était au Cap, un officier de la 4me. visita Brochard et lui dit que l'Empereur voulait à àa vie, et que s'il ne se hâtait pas de quitter le pays, il serait sacrifié. L'officier n'avait en vue que de dépouiller le blanc. Brochard résolut de s'embarquer, ensemble avec Daransan, médecin français très estimé. Ils chargèrent tous deux cet officier de leur procurer des moyens d'évasion, lui livrèrent leur fortune, et le virent embarquer réellement son dépôt sur un navire qui devait se rendre aux Etats-Unis. Le soir, Brochard, accompagné de sa femme, jeune personne de couleur, et d'un fils en bas âge, déguisé en matelot, se rendit sur le rivage de la mer, avec Daransan. Des matelots les massacrèrent. Madame Brochard et son fils furent épargnés parce qu'ils étaient sang-mêlés. L'officier de la 4me. fit descendre à terre l'argent de ces infortunés, et s'en appropria, après en avoir donné une large part aux matelots.

BRODY.— Habitation située dans la com. de Petit Trou de Nippes.

BRONDEAU.— Habitation située dans la 4me. section rurale de la commune de Miragoâne, près de l'habitation Delignette.

BRONDEAU.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

BROSSARD.— Habitation située eans la commune de Baradères.

BROSSARD.— Habitation située au Fond Ferrier, commune de Port au Prince, section rurale de Taifèr.

BROSSARD.— Voyez : Jolly.

BROSTAGE.— En 1839, il y avait dans cette section rurale 99 habitations bien entretenues en café, vivres et grains de toutes espèces, 39 en dépérissement, 2 appartenant à l'Etat occupées par des fermiers et 9 non affermées. Total 49 propriétés.

BRINTÉ.— Habitation située dans la commune de Caracol.

BRULAGE POIS CONGO.— Habitation située dans la dans la commune de Baie de Henne.

BRUNET.— Habitation située dans la commune de l'Ans-à-Veau.

BRUTUS.— Fort situé à Dessalines, sur un pic élevé.

BUISSON.— Habitation située dans la 8me. section rurale de la commune de Port Salut. Vivres, grains, pistaches, coton. 80 carreaux de terre.

BUISSONNIERE.— Habitation située dans la commune de Léogane, arrosée par la Rivière Momance.

BULETTE.— Habitation située dans la section rurale de Fond des Nègres, commune d'Aquin.

BURENDER.— Ancienne section rurale de la commune de la Vega.

En 1840, il y avait de belles cultures de café, riz, tabac, grains et vivres.

BUSSIEUR.— Habitation située dans la 2me. section rurale de St. Marc.

BUTEAU, ou MALFINI.— Habitation située dans la commune des Cayes. Deux carreaux de terre dénoncés à la vacance par Chérisier Gauthier par avis du 30 mai 1891, inséré au Journal Officiel, sont inscrits au cadastre des biens appertenant à l'Etat, le 11 Juin 1892.

C

CABARET. – La fête patronale de ce quartier de l'Arcahaie arrive le 16 juillet, fête du Mont Carmel.

CABARET BAYARD.— Camp situé dans les mornes de Jacmel, qu'occupait une division de troupes du gouvernement en 1883, lors de la prise d'armes de cette ville Le 1er octobre le chef de la division invita le Secrétaire d'Etat François Manigat, du Camp Ogé, à venir la visiter et offrit sa récolte de café au gouvernement pour l'aider à acheter un navire de guerre.

CABBE.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut.

Café, vivres, grains, cannes, ancienne indigoterie. 70 carreaux de terre.

CABBE.— Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port Salut. Vivres, grains, cannes, moulins à bêtes. 35 carreaux de terre.

CABIA [la].— Section rurale de la commune Puerto Plata. En 1839, il y avait 88 habitations cultivées, ayant produit 12.550 livres de café, 1351 surons de tabac, 900 livres cire jaune, 121 barils de mais, 134 barils de pois, 100 barils de riz.

CABRIT.— Voyez : Neybouc.

CABRITS.— Voyez : Morne à Cabrits. Ilet à Cabrits.

CACHIMBO.— Montagne située entre les Communes de Gros Morne et de Port-de-Paix.

CACHOUBOT.— Voyez : Terre Cachoubot.

CADET.— Habitation située dans la cammune de Baradères.

CADET.— Morne qui domine l'habitation Frère, dans la commune de Pétion-ville. En 1803, c'est là que fut entérré Mimi Bode, un officier indigène du plus grand courage.

CADIEU.— Habitation située dans la 6e section rurale de la Plaine de l'Artibonite (rive gauche), commune de Saint Marc.

CADINETTE.— Habitaèion située dans la section rurale de Mont-Rouis No 1, commune de Saint Marc.

CADUSH.— Habitation située dans la section rurale de la Gde. Rivière, commune de Dame-Marie.

CAGNETTE.— Le carrefour Cagnette est l'endroit où se croisent la route qui va du Cap au Limbé, et celle de l'Acul du Nord à Cagnette.

CAGRIN.— Habitation située dans la 6me. section de la Plaine de l'Artibonite [rive gauche], commune de St.Marc.

CAHOUANE [la.— En 184o, il y avait dans cette section rurale 82 habitations caféières bien cultivées ayant des vivres et des grains, 6 hattes, et 7 incultes. Total 95 propriétés.

Le 1o mars 1803, il y eut un combat meurtrier entre le général Sarrazin, à la tête de la 14me. légère européenne, se rendant de Tiburon aux Cayes, d'ordre de Rochambeau, et les indépendants campés à la Cahouane sous les ordres de Férou. Les indigènes, s'échelonnant en tirailleurs des deux côtés du chemin, firent une vive décharge sur les Français, qui abandonnèrent leurs blessés.

CAJOU BRULÉ Numéro 2.— Cette section rurale a été attribuée à la commune de Cerca la Source.

CÀJUL,— Habitation située à 1 lieue en avant de las Matas. Le 18 mars 1849, l'armée du président Soulouque marchant contre Santo Domingo, déboucha sur le plateau de Cajul. Elle mit en fuite les avant-postes dominicains qui couvraient le bourg de las Matas. Le Président d'Haiti y établit son Quartier Général et organisa son armée de manière à enlever ce bourg, ce qui eût lieu après un vif combat. Les Dominicains décampèrent en abandonnant cinq pièces de canon en brouze, 1 obusier de 6 pouces, caissons, coffrets et munutions. Les généraux Bobo, Thomas Hector, Jeannot Jean François et Geffrard effectuèrent, à la tête de leurs colonnes, la prise de possession de las Matas.

CALIX — Habitation située dans la 3me. section rurale de la commune de Port-Salut. Peu de café, vivres, grains, coton· 22 carreaux de terre.

CAMBRONAL.—Ancienne section rurale de la commune de Neybe.

En 1840, il y avait 1o1 habitations cultivées en vivres de toutes espèces, 10 en vivres et en cannes, 6 en cannes ayant des moulins, douze en vivres et coton, 68 hattes petites et grandes. Total 239 propriétés.

CÀMBRONE.— Voyez : Carrefour Cambrone.

CAMBRY.— Habitation sitnée dans la 3me. section rurale de la commune de Port Salut. 1.ooo livres de café. Vivres, grains. 20 carreaux de terre.

CAMP CAPRICE.— Habitation située à une demie heure du Portail Jean Rabel du Mole St.Nicolas. Il y a un rempart élevé par les Anglais à l'époque de leur occupation du Mole St.Nicolas.

CAMP DE LOUISE (le.— Il y a aussi dans cette section rurale l'habitation Lafond où se trouve le tombeau du président Pierrot.

En 1840, il y avait vingt-cinq habitations bien cultivées en café et en vivres, 3 en cannes et en vivres en dépérissement. 6 en café et en vivres, 7 en jardins et 6 abandonnées. Total 74 propriétés.

On y voit l'ilet Picot, très giboyeux. Le nom de Camp de Louise vient de Acon de Luysa, signifiant port de Louise, parce qu'une dame Louise, très connue, y résidait. De Àcon à Luysa on a tout de suite et insensiblement fait Camp de Louise, nom que portait l'Acul du Nord jusqu'en 172C.

CAMP PERRIN [le.— En 1840, il y avait dans la section rurale du Bras gauche du Camp Perrin 248 habitations, cultivées en café, vivres et grains, 8 en dépérissement. Total 256 propriétés.

En mai 1860, Messieurs Eug. Nau, Panayoti et S. Toussaint furent chargés par le Gouvernement d'aller visiter la mine de charbon de terre du Camp Perrin. Leur rapport, dâté du 15 Juin, fut publié au Moniteur Haitien du 30 même mois. Lee échantillons de houille récoltés à la surface ont ordinairement une couleur noirâtre tirant sur le gris ; ils ont une structure lameleuse, et portent à leur surface dés traces d'oxydes et de sulfurres de fer. Sur quelques-uns, on voit l'empreinte d'huîtres et des coraux fossiles. Jetés, au feu, ils ne s'enflamment qu'à une haute température ; ils brûlent avec une flamme blanche, en dégageant une forte odeur de bitume. Cette houille est récoltée au sommét des écores de la ravine du Sud,— voyez ce mot,— à la prise d'eau, sur l'habitation Audibert, où elle se montre a fleur de terre Mais les charbons sont d'autant plus gras qu'ils proviennent d'une plus grande profondeur ; ils présentent le brillant du velours et les couleurs irrisées propres aux houilles grasses de la meilleure qualité. Jetés au feu, ils brûlent facilement en donnant une flamme semblable à celle que donne le gaz d'éclairage, et en répandant une odeur de bitume.

Note sur la mine de charbon de terre lignite du Camp-Perrin, extraite du Journal L'OEIL du 8 décembre 1883, 4me. année No 31. Port-au-Prince, dâtée de Paris 10 août 1883 et signé Strauss.

La concession de cette mine a été aecordée à Monsieur Strauss, en vertu de la loi votée par la Chambre des députés, le 14 mars 1883, par le Sénat le 16 mars 1883, et promulguée à cette dernière date par le Pouvoir Exécutif.

Conditions des gisements :

Le terrain où est située la mine est un terrain crétacé approchant des terrains de transition, les couglomérats y abondent. Il a été reconnu au moyen de deux puits et d'un afleurement. Un puits creusé à la forme d'un rectangle d'une longueur de 8 mètres, d'une largeur de 5 m., et d'une profondeur de 10 m. 40, ainsi que le constate le rapport envoyé par le Conseil d'Arrondissement des Cayes au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, en date du 25 mars 1879.

Le charbon se trouve à affleurement à 3 kilomètres vers le Sud Ouest, sur la rive droite de la petite rivière du Bras droit, et à 6 km. plus loin sur l'habitation Chevalier, au bas d'une montagne sur le bord de la rivière du Bras gauche. A ce dernier endroit, le charbon est plus gras, et le mûr y a une épaisseur variant entre 2 m. et 2 m. 40 ; le mûr s'enfonce presque verticalement dans le sol.

Le combustible de la mine du puits Camille se compose de :

Premièrement	Humus	0m 30
2o.	Sables et galets	6—30
3o.	Charbon de terre	2—80
4o.	Mur [calcaire sinisteun]	0—30
5o.	Argile grise	0—70
		10m 40

On ne connait pas la puissance de l'argile grise qui n'a été creusée que jusqu'à la profondeur de 0 m. 70.

Analyses :

Le combustible qu'il s'agit d'exploiter eut un charbon maigre à longue flamme, ne s'agglutinant pas et ne faisant presque pas de scories ; sa fumée est blanche ; on peut le comparer aux *Lignites de Fuveau* en Provence. Nous croyons utile de citer Monsieur La-

boulaye qui, dans son Dictionnaire des Arts et Manufactures, à l'article Houille, page 91, dit : "Marseille est le débouché naturel et indéfini des Lignites de Provence où un millier de mineurs extraient aujourd'hui — 1855 — un million deux cent mille quintaux [1.200.000] métriques de ce combustible, qui est très peu inférieur à la houille, et qu'on recherche pour le chauffage des machines à vapeur"

De son côté, Monsieur P. Juncker, ingénieur des Mines, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, dit, dans son rapport fait en avril 1880, que les lignites et charbon de terre du Var et des Bouches du Rhône SONT RECHERCHÉS POUR LES MACHINER A VAPEUR, ET DIFFÈRENT TRÈS PEU DES HOUILLES MAIGRES A LONGUE FLAMME. La 1re. couche de combustible est seule connue actuellement ; le toit n'â pas été trouvé au puits creusé, per suite d'un phénomène géologique ; nous avons la certitude qu'on le trouvera quand on entrera plus profondément en galerie, c'est du reste l'avis de plusieur ingénieurs compétent. Le toit retrouvé en galerie fera disparaitre la quantité de cendres argileuses, trouvées dans l'analyse de ce combustible, faite à l'Ecole des Mines de Paris, le 4 février 1881, sous le No 7950 que nous reproduisons .

Lignite matières yolatiles	44— 2
Carbone fine	30 - 4
Cendres argileuse	25— 4
	100
Argile grise silice	33 — 3
Alumine	10— 0
Peroxyde de fer	3— 0
Chaux	22— 6
Magnésie	3— 6
Perte par calcination	26— 6
	99 4

Roche encaissante. Calcaire sinisteux.

Etendue de la concession.

L'étendue de la concession, est d'après le plan annexé à l'acte de concession, d'environ 1.800 carreaux, le carreau étant d'un hectare 29, soit environ 2312 hectares. Sur cette concession il y a près de 250 carreaux— 322 hectares½ de terrains appartenant à l'Etat. dont la surface peut être utilisée et employée par la société d'exploitation pour ses divers besoins. Il existe des bois de boisage et de construction en très grande quantité dans la concession, la végétation et la flore des Antilles y poussent, le terrain étant arrosé par plusieurs cours d'eau. Nous avons aussi trouvé de l'oxyde de fer dans le voisinage et dans le périmètre de la concession.

Les mornes où existe la mine vont en s'étageant par plateaux, et servent de contreforts aux montagnes de Macaya qui font suite aux montagnes de la Hotte, dans lesquelles sont les Platons, d'une fertité et d'une végétation luxuriante, et où il existe des forêts vierges contenant des bois de teinture et d'ébénisterie.

Les redevances à payer à l'Etat consistent en :

1o. Une piastre [5 francs] par année par chaque carreau de terre compris dans le périmètre de la concession, soit pour 1.800 carreaux environ à 5 francs = 9.000 francs par année.

2o Uue redevance proportionnelle de un et demi pour cent sur le produit brut vendu et livré soit à l'intérieur du pays, ou expédié à

l'Extérieur, c'est à dire une tonne et demie de chabon de terre pour cent tonnes livrées et vendues.

Les terrains de la concession appartiennent à des particuliers, les 250 carreaux de terre qui sont au domaine de l'Etat; les indemnités à allouer aux propriétaires si l'on a besoin de la surface de leurs terrains pour l'utilité de l'exploitation de la mine, se trouvent fixées par les articles 48 et 49 de la loi sur les Mines.

Cette loi dit dans les articles précités, que si un terrain est nécessaire pour l'exploitation d'une mine, le propriétaire pourra en être exproprié, et dans ce cas, on devra lui payer le double de la valeur de son terrain avant l'exploitation ; mais si l'on prend et occupe la surface d'un terrain appartennnt à un particulier moins d'une année, il faut lui payer le double de la récolte, qu'aurait produit le terrain pendant l'année.

L'article 7 du contrat de la concession donne le droit au concessionnaire d'etablir toutes les voies d'exploitation dans les directions qui lui paraîtront utiles, et de les prolonger jusqu'au littoral. Par cet article, la société qui exploitera la mine de charbon de terre se trouve aussi être concessionnaire d'un chemin de fer, dans la plaine réputée la plus productive de la république.

La Société est aussi exonérée de tous droits de Douâne et de visa consulaire pour l'entrée du matériel et des ustensiles nécessaires à l'exploitation de la mine, ainsi que de la patente et des impôts.

Facilités d'écoulement :

Le combustible dont il s'agit trouvera facilement son écoulement. Actuelldment Haiti est désservie par six grandes compagnies de bateaux â vapeur, lesquelles touchent 40 fois par mois aux divers ports de la République, tant à l'aller qu'au retour. Ces bateaux font un service régulier de poste, voyageurs et marchandises, ainsi que les bateaux-mixtes à vapeur, les *cargo boats* anglais et américains, les vapeucs intercoloniaux et haitiens, lesquels ne prennent que du frêt ; ils s'alimenteront avec le combustible du pays.

Les escadres des navires de guerre français dont le siège est à la Martinique, ceux des navires anglais se tenant à la Jamaique, ceux des Espagnols stationnant à l'île de Cuba, ainsi que la flotte américaine sillonnant les eaux des Antilles, du golfe de Mexique et de l'Océan Atlantique dans ces parages, seront heureux de trouver le combustible dans des prix modérés à proximité de leurs diverses stations. Nous devons aussi faire remarquer que Cuba, la Martinique, la Guadeloupe, Santo-Domingo, Porto Rico, la Jamaique, Sainte Croix, Haiti et la Nouvelle Orléans sont les principaux centres de production et d'industrie sucrière ; les usines de ces endroits usent du combustible venant de Cardiff et de New-Castle, lequel revient au consommateur à 50 et 60 francs la tonne, le frêt coûtant très cher à cause de la grande distance où il faut chercher le charbon de terre. Le percement du canal de Panama exige de son côté une forte quantité de combustible pour l'alimentation de ses machines extracteurs et autres. Ce canal fini et livré à la navigation, on ne peut prévoir, dès à présent, la quantité considérable de combustible nécsssaire pour les bâteaux à vapeur qui feront le transit entre les deux océans.

Possibilité d'exploitation :

L'exploitation de la mine dont il est question est très facile et sera peu coûteuse. La première couche de charbon ne se trouve qu'à 9 mètres 40 au dessous du niveau du sol. On peut entrer en galerie

par une pente douce ; on évitera ainsi les frais énormes qu'occasionnent toujous une machine elévatoire et un service de bennes très dangereux pour l'entrée et la sortie des ouvriers mineurs La main-d'oeuvre dans le pays où est située la mine, varie entre 2 francs 50 et 5 francs. Les ouvrier boiseurs, rouleurs, bûcherons et manoeuvres ne feront jamais défaut au service de la mine et de l'installation de la voie ferrée, ainsi qu'aux travaux de nivellement et de transport. Il suffit de faire venir d'Europe les chefs mineurs ainsi que les spécialistes. La population de ce quartier est douce, honnête, laborieuse et hospitalière.

L'épaisseur de la couche du combustible [2m,80] évite des terrassements inutiles afin de donner de l'élévation aux galeries, permettant aux travailleurs de circuler librement. Le bois de boisage est sur les lieux et ne manquera jamais à l'exploitation. L'argile grise sur laquelle repose le mur de la mine est de la même composition que celle avec laquelle on fait le ciment de Portland, ainsi que le démontre l'analyse faite à l'ecole des Mines de Paris. Le ciment romain et le ciment de Portland se vendent dans les Antilles à raison de 50 francs le baril de 100 kilog. Il sera bon de faire le produit dans le pays pour le livrer au commerce ; on obtiendra de cette façon un supplément de revenus.

La mine se trouve à 28 kilomètres environ de la mer. Afin de faire aboutir le combustible à bon marché au port d'embarquement, il sera nécessaire d'établir une voie ferrée. Cette voie ferrée pourra être costruite à voie étroite, et sera peu coûteuse, le terrain à parcourir étant presque plat et n'exigeant presque pas de nivellement, ni de courbes trop courtes ; les traverses nécessaires pour la voie sont presque sous la main, les bois dûrs existants dans la plaine que traversera le chemin de fer. Les terrassements sont presque nuls, et les cailloux pour ballast existent sur les lieux. La voie partant de la mine qui est au Nord Est, se dirigera vers le Sud Ouest pour aboutir au port de Chateaudun, situé à 3 kilomètres de la ville des Cayes. Cette ville possède une population d'environ 15.000 âmes. Nous avons choisi de préférence la rade de Chateaudun à celle de la ville des Cayes pour son excellent mouillage et l'absence des roches sous marines.

La rade de Chateaudun est abritée des vents de Sud Sud Ouest par la pointe de l'Abacou, de Nord Est par la ville des Cayes qui s'avance en promontoire, et de l'Est par l'île à Vâches. Cette voie n'exigera aucun travail d'art. Le seul pont sérieux à établir, sera celui partant de la mine et traversant la ravine Cayemitte, large à cet endroit de 12 metres en face des habitations Luxi et Dolné Legendre, reliant le morne Constant. Ce pont pourra être établi en bois dûr, le morne Constant contenant des bois de bayahonde, d'acajou, et voire même le bois de fer. D'après ces diverses données, nous évaluons les dépenses approximatives pour l'établissement de cette voie ferrée à raison de 30,000 francs le kilomètre, soit pour 28 kilomètres, environ 840.000 francs. Il est aussi utile de faire remarquer que les propriétaires sur les terrains desquels devra passer le chemin de fer nous ont offert de nous céder gratuitement la bande de terrain qu'il nous faudra pour le passage de la voie ferrée projetée.

En outre, les terrains ont peu de valeur pécuniaire dans ce quartier tous comprennent la plus value qu'acquerreront leurs propriétés, lorsqu'elles seront mises en communication avec le littoral et la ville des Cayes. Les routes sont impraticables dans la saison des granees pluies ; ils seront donc heureux de pouvoir faire transporter leurs produits et leurs denrées, et d'être, en toutes saisons, en communication régulière avec le littoral.

La plaine à parcourir s'appelait, du temps de la colonie française, la plaine à Jacob ; elle est une des plus fertiles et des plus riches de la république ; elle est aussi une des plus peuplées.— Le trafic de cette voie férée, en sus du charbon de terre, sera considérable. Les produits à transporter au littoral con sistent en café, sirops, sucres, bois de campêches, d'acajou: de gaiac, bois jaune, bois de fer [plus dense que l'ébène], coton, ramie, bambous, vivres et voyageurs.

Le camp Perrin est réputé dans le pays pour son excellent climat ; la température est toujours tempérée par les brises du Nord et du Sud ; les indigènes y sont envoyés en convalescence ; les fièvres y sont inconnues ; les habitants de la ville des Cayes y vont en changement d'air.

Les hauteurs du Camp Perrin sont le commencement de la chaîne des montagnes de Macaya, lesquelles, avec les montagnes de la Hotte, séparent la partie Nord de cette presqu'île de la partie Sud ; tous les fruits, légumes et produits d'Europe s'y acclimattent facicilement.

Quantité.

Le charbon a été reconnu sur divers point ; tout porte à croire, par conséquent, vu la distance des points où l'on retrouve la même couche, que son étendue est très considérable, et, en attendant une vérification plus complête de toute la concession, il est permis de supposer qu'elle renferme assez de minerais pour une fort longue exploitation, la longueur étant déjàreconnue sur 6 kilomètres, et l'épaisseur de 2m.80 à 3 m.

Résumé, avantages de l'exploitalion de cette mine.

L'exportation de charbon de terre, faite par l'Angleterre, en mars 1893, s'est élevée pour les Antilles et les Etats de l'Amérique du Sud, à la quantité de 90.000 tonnes. La consommation de cette clientèle reviendra forcément à cette mine, dès qu'elle sera en exploitation La grande économie du frêt à payer pour une si grande distance (1200 lieues) permettra à cette exploitation de lutter avec avantage contre toute concurrence des pays de production de la houille, connus à ce jour. Le peu de profondeur dans le sol des diverses couches de lignites et de charbons, permettra d'extraire à bon marché ces combustibles, et défiera le prix de concurrence des pays où il faut extraire ces produits d'une si grande profondeur, ce qui élève généralement leur prix de revient ; conséquemment l'écoulement est assurée.— Les menus et les fins, lavés, transformés en briquettes, seront recherchés par les steamers ayant une petite soute à charbon, et qui ont un long parcours â faire.

Par une lettre adressée de Port-au-Prince le 22 février 1893 à Monsieur le Sécrétaire d'Etat de l'Intérieur par Monsieur A. Strauss, celui-ci accepta l'annulation du contrat qu'il avait obtenu du gouvernement pour l'exploitation de la mine de charbon de terre du Camp Berrin. Cette lettre a été enregistrée au Port-au-Prince le 27 février 1893 Fo 110[°11. Ro C 703 du registre U. No 2 des actes civils (gratis),et publiée au Moniteur haitien du samedi 22 juillet 1893.

En 1906, le général J. Carrié obtint la concession des mines de charbon du Camp Perrin.

Le 4 avril 1844, un acte de conciliation fut signée entre les commissaires envoyés aux Cayes par le gouvernement et ceux de la levée de boucliers du Camp Perrin. Les rebelles demandaient la mise en liberté du citoyen Etienne Salomon, détenu à Port-au-Prince. Le Pré-

sident Guerrier, dès son avénement donna la liberté à ce citoyen qu'il chargea d'aller apaiser les populations du Sud fort agitées contre Ch. Herard aîné.

CAMPAN.— Du fort Campan, on plonge les regards sur toutes les campagnes de l'arrondissement d'Aquin.

En 1806, Dessalines se rendant de Port-au-Prince à Jacmel, traversa le morne Campan, et s'arrêta sur le morne de la Crête à Piton pour visiter les fortifications qu'il y avait fait élever.

CANABACOA.— Ancienne section rurale de la commune de Santiago. En 1840, elle produisait du tabac, des cannes à sucre et des vivres de toutes espèces.

CANAL DAVEZAC.— Voyez : Ravine du Sud. Audibert.

CANAL DU SUD.— Voyez : Sud.

CANARD.— Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port Salut. 6.000 livres de café ; vivres, grains. 25 carreaux de terre.

CANA SEGURA (la).— Ancienne section rurale de la commune de las Matas de Farfan. En 1840, il y avait 81 habitations cultivées en cannes, café, vivres de toutes espèces, 26 hattes ayant des places à vivres. Total 107 propriétés.

CANCA [la].— Ancienne section rurale de la commune de Santiago. En 1840, elle produisait des vivres, du café, du tabac et des vivres.

CANCA [la].— Ancienne section rurale de la commune de Moca. En 1840, on y comptait plus de 50 habitations en riches productions.

CANEBARRE.— Habitation située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine.

CANEFICHE.— Habitation située dans la commune de Jean Rabel.

CANEILLE.— Habitation située dans la commune de Hinche, appartenant à Mr. Colimon.

CANELLE.— Hakitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie,

CANGÊ.—Habitation située au Petit Harpon, près de Grand Goâve où naquit Pierre Cange.

CANNE.— Voyez : Montagne Canne.

CANNEAU.— Habitation située à Verrettes. Le 20 Mai 1924, la Commission Cadastrale a fait un rapport qu'elle a revendiqué environ 20 carreaux de terre de cette habitation en faveur de l'Etat.

CANIÈRES.— Habitation sucrière de la plaine du Cul de Sac.

CANON.— Voyez : Kanon. Guayamuco.

CANOT.— Voyez : Passe à Canot.

CANTIN.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune des Côteaux, sur le littoral.

CAPEL.— Habitation située dans la 4me. section rurale de la commune d'Ennery.

CAP-HAITIEN (le.)— Cet arrondissement comporte la commune de l'Acul du Nord, qui a été omise par erreur dans la nomenclature de ses communes.

En 1840, il y avait dans cet arrondissement 2476 habitations dont

59 bien cultivées en cannes et en vivres, 639 en vivres et en café, 358 en dépérissement cultivées en cannes et vivres, 695 en café et en vivres, 345 en jardins, 350 abandonnées.

On compte 62 habitations dans la commune, et 40 usines à vapeur fabriquant du tafia.

Parmi les citoyens importants du Cap, il faut citer les généraux Turenne Jean-Gilles et Fabius Ducasse, Adelson Verne, qui ont été Secrétaires d'Etat, et Messieurs V. Laporte, Hyppolite Cadet, J. C. Imbert, J. C. Arteaud, qui ont été Secrétaires d'Etat ou Ministres.

Le général Ulysses Heureaux, président actuel de la République dominicaine, est un enfant du Cap.

Succursale de la Banque Nationale d'Haiti.

Pendant l'exercice budgétaire de 1890—91 les recettes du Conseil communal du Cap-Haitien se sont élevés à vingt mille six cent cinquante-quatre Gourdes quarante-six centimes ($ 20·654.46) et les dépenses à vingt-et-un mille deux cent soixante-quatre Gourdes trente deux centimes [$ 21.264 32. En 1891 92 : recettes vingt-et-un mille six cent soixante-douze Gourdes quarante-sept centimes ($ 21.672.47 ¢ ; dépenses vingt-et-un mille deux cent soixante-douze Gourdes sept centimes [$ 21.272.07 ¢].

La Jérusalem est une 4me. Loge Maçonnique du Cap Haitien.

Incendies du Cap : 1691. 1695. 1723 l'Eglise brûle par des pétards le jour de la Fête-Dieu ; 20 septembre 1734 ; 10 mai 1773 ; 9 janvier 1774 ; 27 novembre 1851.

Le 7 décembre 1917, le général Butler de l'Occupation américaine, partit de Port-au-Prince en auto à 5 heures du matin et arriva au Cap-Haitien à dix heures et demie du soir.

La distance de Port au-Prince à Saint Marc fut parcourue en 3 heures 45 minutes. Celle de Saint Marc aux Gonaives en 3 hres. et celle des Gonaives au Cap en 11 hevres 5 minutes. Au total, ce voyage, c'est-à-dire 195 milles marins, a duré 17 heures 50 minutes.

Le 12 Juin 1918, la popoulation vota la Constitution-Dartiguenave par 671 OUI et 13 NON.

CAP-HAITTIEN. — Recettes communales.

1921-22	76.972,31	gourdes
1922-23	85.722,83	
1923-24	103.817,77	
1924-25	103.838,19	

Monseigneur de Bobo était prince du Cap-Haitien sous Faustin Ier. en 1849.

En 1925, sous le président Borno, le bâtiment de la Croix-Rouge de l'Hôpital Justinien au Cap, pour la Croix Rouge Américaine fut achevé.

Les travaux de deux bâtiments formant la salle d'isolement furent aussi achevés ainsi que les travaux de réfection de l'Hôpital Justinien.

CAPOIX.— Habitation située dans la commune de Limonade. Il y a deux ponts.

CAPOTILLE. — En 1839, il y avait dans cette section rurale cinq abitations en bon état, cultivées en cannes, 52 en café, et 3 en

canne et café. En détérioration on en comptait 6 plantées en café. Total 66 propriétés.

Les ruisseaux qui serpentent à travers les nombreux accidents de terrain, roulent des paillettes d'or

S. E. M. de Bonhomme Milord était comte de Capotille sous l'empire en 1849.

CAPOTILLE.— Section rurale de la commune de Laxavon. En 1839, il y avait : Habitations en bon état, savoir : 8 cultivées en cannes, 47 en café, 2 en cannes et café. En détérioration, savoir : 1 en café, 5 hattes. Total 63 propriétés.

CAPRICE.— Voyez : Camp Caprice.

CAP ROUGE [le.— En 1840, il y avait dans cette section rurale de la commune de Jacmel, et dans celle du bas du Cap Rouge 455 habitations en bon état de culture.

Après l'expulsion des Français, en 1803, Dessalines alla visiter Jacmel. Après avoir quitté Léogâne, il traversa le Fond Melon, atteignit le Cap Rouge où vint au devant de lui le général Magloire Ambroise, commandant de l'Arrondissement de Jacmel. C'est à cette époque que le fort du Cap Rouge fut commencé par le général Magloire Ambroise. Dessalines se rendit ensuite à Bainet, aux Côtes de Fer, aux Cayes et à Jérémie.

CARACAS.— Habitation située dans la commune de l'Anse e'Hainault.

CARACOL.— En 1839, il y avait dans cette section rurale de la commune de la Grande Rivière du Nord 197 habitations bien cultivées, 49 en dépérissement, et 4 affermées. Total 250 propriétés.

CARACOL.— Commune. En 1830, il y avait 5 habitations bien cultivées en cannes et en vivres, 8 en café et en vivres ; en dépérissement 1 en cannes et en vivres, 5 en café et en vivres, 8 en jardins, 22 abandonnées. Total 49 propriétés.

Le village est situé au fond d'une belle baie couverte de récifs. Les habitants sont fiers des souvenirs historiques de leur localité qui se réduisent à la visite de Christophe Colomb en 1493. La commune est contigue à celle de Terrier Rouge. Distance du Trou, 2 lieues et demie : la route est pénible. Quelques maisonnettes sur le rivage quelques arbres rachitiques. Vaste saline que traverse un ruisseau aux méandres désordonnés. Moustiques. Bigailles. Les circuits de la rivière rappellent les spirales d'une coquille de limaçon, —caracol en espagnol.— Le village date de 1503, et dépendait de Santiago ; on l'appelait Port-Royal. Il fut abandonné en 1606. En 1713, on y établit une batterie pour défendre ce lieu par mer et par terre, dans la savane à Polidor, —Savane au Camp.— Les denrées de Terrier-Rouge. s'embarquent à Caracol pour le Cap-Haitien.

CARACOL.— Recettes communales :

1921-22	882.01 gourdes
1922-23	792.41
1923-24	861.62
1924-25	610.13

CARADEUX.— Habitation sucrière de la Plaine du Cul-de-Sac, appartenant aux héritiers Tancrède Auguste.

CARDINAUX (les).— Le 5 Août 1867, le Général Nord-Alexis battit les cacos aux portes des Cardinaux.

CARENAGE.— Voyez : Hatte Carenage.

CARETTE.— Rivière de la commune de Petit Goàve qui arrose l'habitation Lefort.

CARICE. — Eaux minérales importantes. Cafè, vivres alimentaires.

Le nom de Carice lui vient de l'habitation sur laquelle le village est établi. La chapelle est une cahute ; c'est la plus grande maison du bourg qui est très petit. De même aspect que le Mont Organisé, il est assis sur un plateau que couronne un cercle de mornes appelés Gingembre et Janvier, couverts de pins d'occidents. Commerce avec avec les Dominicains de Laxavon.

CARICE. — Recettes communales ;

1921-22—	1.549.59 gourdes
1922-23—	2.827.66
1923-24—	2.384.35
1924-25—	3.036.29

CARISSALE.— Ancienne section rurale de la commune de las Matas de Farfan. En 1840, il y avait 84 habitations bien cultivées en cannes, café et vivres de toutes espèces, 26 hattes ayant des places à vivres. Tolal 110 propriétés.

CAROSSE.— Corps de garde situé sur le grand chemin du Borgne au PORT Margot. De cet endroit, il y a un chemin qui conduit au bord de mer de Port Margot.

CARPENTIER — Rivière qui sépare la commune de Port-Salut de l'arrondissement des Côteaux. L'habitation de ce nom de cette commune a une chapelle dédiée à Notre Dame du Perpétuel Secours.

CARPERON. — Habitation située dans la 6e section rurale de la commune de Port-Salut. Café, coton, vivres, campêcge. Ancienne indigoterie. 150 carreaux de terre.

CARRE. — Habitation située dans la commune de Quartier Morin.
MORIN.-- Il y a un pont sur le grand chemin. Propriété du général Hyppolite.

CARRE. Habitation située dans la commune de Quartier Morin. En 1915, les cacos dévastèrent un rucher magnifique.

Mr Emmanuel Delcanne y possédait des bœufs, une guildive superbe, qui furent volés.

Plusieurs autres habitations subirent le même sort.

CARRE. — Voyez : Montagne Carrée.

CARREFOUR CAMBRONE.—Situé dans la commune de Terrier Rouge d'une habitation de ce nom sur la limite de la commune de Caracol. En 1869 plusieurs combats y furent livrés entre les troupes de Nissage Saget et celles du président Salnave. Le chemin qui conduit â Terrier Rouge est large, bien tenu et direct.

CARREFOUR des PERES.— Dans la séance du Sénat du 23 septembre 1892, le Comité de l'Intérieur proposa de renvoyer au Pouvoir Exécutif une pétition des habitants de Carrefour des Pères demandant l'érection de cette localité en poste militaire, afin d'obtenir son appréciation sur l'opportunité de cette mesure.

CARREFOUR FAUCHER. —Le fil télégraphique terrestre de Port-au Prince au Carrefour Faucher, point où se détache la ligne de Jacmel (ligne à 4 fils) a une longueur de 51 kilomètres 483 mètres. Du Carrefour Faucher au Carrefour Desruisseaux, le fil télégraphique a une longueur de 39 kilomètres 895 mètres.

CARREFOUR GENTAL.— Cependant, au budget de 1891—92, cette localité est dénommée " poste militaire " Le gouvernement avait voulu y établir un corps de police auquel un poste militaire n'a point droit. Le Chambre a supprimé cette dépense.

CARREFOUR JOUTE. — Carrefour situé à l'entrée de la commune de Port Salut. Il y a un oratoire sous le patronage de St. François de Sales.

CASIMIR. – Montagne de Port a Piment du Sud, â travers les rochers de laquelle la rivière l'Albaye se forme des eaux de la grande Rivière.

CASTANETTE.— Habitation située dans la commune de Pilate, bornée au Nord, à l'Ouest et au Sud par l'habitation Mazouard.

CASTEL PÈRE.— Le 31 juillet 1843 une prise d'armes éclata sur cette habitation contre le gouvernement provisoire, soudoyée par Salomon père Etienne . Les conjurés disaient qu'on voulait les rendre esclaves, leur ôter leur morceau de terre et donner le droit de propriété aux blancs. Les gardes nationaux des Cayes, de Torbeck, de Cavaillon et de Port Salut et le 12e régiment marchèrent contre eux. Le 1er Août ils furent attaqués un grand nombre furent blessés et deux tués. Les conjurés décampèrent en s'enfuyant vers la ravine sèche.

CARRFFOUR DESRUISSEAUX.— C'est à ce carrefour que se détache la ligne télégraphique terrestre de Port-au-Prince à Aquin ligne à 3 fils . De Carrefour Faucher au Carrefour Desruisseaux le fil a une longueur de 39 kilom. 895 mètres. De Carrefour Desruisseaux à Miragoâne, ligne à 4 fils, le fil à une longueur de 1 kilom. 629 m.

CASTILLEJO.— Voyez · Loma de Castillejo.

CASTRIES.— Voyez : Morne Blanc.

CAVAILLON.— En 1840, il y avait 586 habitations caféières, ayant des vivres, des grains et des jardins de réserve, 51 habitations plantées en cannes, ayant des vivres et des grains, et des petits moulins, 58 places à vivres et à grains en bonne culture, 13 habitations abandonnées Total 708 propriétés.

En 1891-92 les recettes du Conseil communal, pendant le 1er trimestre, ont été de P 1.082.52 et les dépenses de P 698.58.

L'évêché des Cayes fixe la population de cette commune à 15.000 âmes en 1894.

Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 1208 oui.

CAVAILLON.— Recettes communales:

1921-22	6.845.19	G.
1922-23	6.850.79	
1923 24	7.213.82	
1924-25	10.905.01	

CAVANACK.— Voyez : Fond Arabie.

CAYA.— Habitation située dans la section rurale de Boucan Boispin, commune de Grands Bois.

CAYEMITTE (la).— Plateau situé sur le faite du morne des Etrennes à Vallière, où Salnave établit un rampart en 1865. Panorama ravissant. Arbres vigoureux.

CAYES les.— En 1891-92 il y a eu dans cet arrondissement 3.336 naissances, 411 décès, 93 mariages et 4 divorces.

CAYES les.— En 1840, il y avait dans cette commune 1774 habitations dont 142 plantées en cannes, vivres et grains, 1108 en café et vivres, 7 en café et cannes, 80 en coton et vivres, 22 en café et coton, 125 en vivres seulement, 2 en fourrages, 98 en dépérissement, 172 en détérioration, 7 abandonnées et 11 incultes.

Pendant l'exercice budgétaire de 1890-91 les recettes du Conseil communal des Cayes se sont élevées à $ 23.869.01
et les dépenses à $ 24.114.93

En 1891-92 recettes 27,032 56 ;
dépenses 26.990 93.

Succursale de la Banque Nationale d'Haiti.

Honoré Féry, Voltaire, Pierre et Sauveur Faubert, Numa Rigaud, Lhérisson sont nés aux Cayes Cayes. Le dernier était un chansonnier populaire, dont les œuvres paraissent malheureusement perdues; il ne contribua pas peu par ses chansons créoles, pleines d'à-propos et d'esprit, au renversement du gouvernement du président Boyer.

Par arrêté du président d'Haiti, du 9 février 1893, le R P. Morice, Jean Marie Alexandre, administrateur des diocèses des Gonaives et des Cayes et de l'archidiocèse de Port au Prince, fut nommé le premier évêque des Cayes. Avant lui. l'abbé Ronvel, curé des Cayes, avait été désigné pour être évêque, mais ce respectable vieillard mourut en 1880, sans avoir reçu la récompense des services qu'il avait rendus au pays.

Ce fut aux Cayes, en février 1804, que Dessalines mit à exécution la résolution terrible, sanglante, qu'il avait prise d'exterminer les Français. Il déclara que leurs biens seraient confisqués au profit de l'Etat.

Monseigneur de Jean Claude Pierre était duc des Cayes, sous l'Empire, en 1749.

Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 1551 oui et 18 non.

CAYES les.— Recettes communales :

1921-22	57.963.87	Gourdes
1922-23	57.247.44	
1923-24	51.718.86	
1924-25	78.497.81	

En 1925 sous le président Borno le nouvel hopital et l'Ecole des Sœurs furent construits.

CAYONNE.— Voyez : Tortue.

CAZEAU.— Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Port Salut. 2000 livres de café ; 15 carreaux de terre.

CAZEAU.— Voyez : Hatte Cazeau.

CECOLETTE — Habitation située dans la commune de la Grande Rivière du Nord.

En août 1867, le général Nord Alexis y battit les cacos.

CERCA.— Section rurale de la commune de Laxavon. En 1839, il y avait 20 habitations en bon état, cultivées en cannes, 4 en dépérissement cultivées en cannes, 4 hattes. Total 45 propriétés.

CERCA-LA-SOURCE.— Le poste militaire de Monbin Crochu dépend de cette commune. Les sections rurales qui lui ont été attribuées sont 1o Cajou Brulé No 2, et 2o Sans Souci. La rivière Océana forme une ceinture autour du village de Cerca la Source et les sources minérales ont donné naissance au nom de *Cerca la Source*. L'entrée en est charmante. On nomme aussi le village Claireur parceque des éclaireurs de l'empereur Soulouque ont cantonné dans ces lieux. Cerca la Source doit sa création au général Souverain Apollon. Propriétaire de la contrée, il distribua des terres, aux éleveurs de bestiaux pour établir leurs maisons.

Cerca la Source est un point stratégique et commercial. Le marché qui s'y tient le samedi est fort animé et amène beaucoup de Dominicains et d'haitiens. Ces populations distantes de 25 lieues de Vallière, chef lieu, ont une chapelle. Le sénateur Jean Bernard a fait beaucoup de bien à la localité. Voyez : los Posos.

CERCA LA SOURCE.—Recettes communales :

1921 22	
1922—23	2.593,76
1923—24	2.493,52
1924—25	5.508,39

CERCA-LATAPIE.— Voyez : Grabahal.

ÇERCADO.— Ancienne section rurale de la commune de las Matas de Farfan. En 1840 il y avait 102 habitations bien cultivées en cannes, café, vivres de toutes espèces, 32 hattes ayant des place à vivres. Total 134 propriétés.

CERCELLES.— Habitation de la Plaine du Cul-de-Sac, appartenant aux héritiers Tancrède Auguste.

CERISIER.— En 1893, le gouvernement a payé 4.500 gourdes aux héritiers de la Source Cérisier.

CESSON — Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut. Café, vivres, grains, indigoteries. 49 carreaux de terre.

CHABEAU.— Habitation située dans la section rurale de Bizoton, commune de Port-au-Prince, contigue à Diquini,

CHABERT.— Habitation située dans la 2ème section rurale de la commune de Port-Salut. 10.000 livres café. Vivres, grains. 200 carreaux de terre. Site sauvage.

CHABERT.— Habitation située dans la commune du Trou, sur laquelle le roi Christophe avait fait construire le château la Gloire. Entre Fleury et Chabert il y avait une belle route qui le conduisait à Fort Liberté.

Cette habitation appartient plus particulièrement à la commune de Caracol. Elle était la propriété du général Jacques Simon, commandant de l'arrondissement de Porte-Pilate, sons le Président Boyer : il l'avait eue de l'Etat à titre de don national et l'avait affermée au citoyen Robert Cadet, directeur du conseil des notables de la paroisse du Fort Liberté et propriétaire à Terrier Rouge. A la mort du général Jacques Simon, sa veuve renonça à sa succession. Le tribunal civil du Cap-Haitien rendit un jugement en date du 20 novembre 1843, déclarant la succession à la vacance, et nommant un curateur pour l'administrer. Le curateur particulier aux successions vacantes du Cap-Haitien, le citoyen Jeantel Manigat, et l'administrateur S. V. Tassy continuèrent à affermer l'habitation au citoyen

Robert Cadet jusqu'au 31 décembre 1860. L'Etat en est donc le propriétaire. Cependant, le général Nord Alexie, commandant du département Nord prétendit l'occuper de 1860 à 1898 pour l'avoir achetée de la dame Veuve Jacques Simon, laquelle avait renoncé à la succession de son mari. Dans la séance du Sénat du 8 Septembre 1897, le sénateur D. Lamour demanda que l'habitation Chabert, enlevée illégalement à l'Etat, rentrât dans le domaine national.[Moniteur du 20 Octobre 1897. Séance du Sénat].

CHABERT

SOUVENIRS HISTORIQUES. LES RUINES DE PALMYRE

Extrait des *Annales Commerciales* du Cap-Haitien du 19 Juin 1918.

Sous le règne du roi Henri Christophe, le château de Chabert était une des résidences favorites du monarque du Nord L'habitation, à cette époque lointaine [entre 1806 et 1820,] ne faisait qu'une avec le domaine contigu de Fleury. La première était connue sous le nom de *La Gloire*, et Fleury, sous celui de *l'Intermédiaire*.

Le commandant militaire de Chabert chargé en même temps de l'administration était le chevalier Prophète Augustin, dont les descendants, avec le temps, ont substitué le prénom Prophète au nom de famille Augustin. Le secrétaire du roi, M. Charles Lamour, venait en second ; il faisait partie du corps de chevau-légers de la Garde royale. Contrairement à l'opinion de biens des gens, M. Lamour, dont le patriarche actuel du Trou est un descendant, n'a jamais été propriétaire de Chabert.

Les deux domaines se trouvant dans la même région, entre le nord-est et le sud ouest de la route de Caracol au Trou, n'étaient séparés l'un de l'autre que par la grande et belle route du Cap Haitien [Cap Henry] à Fort Liberté ; il n'en reste plus qu'un vestige, abandonnée qu'elle a été depuis nombre d'années.

Le roi venait souvent à Chabert en carosse, accompagné de la reine Marie-Louise, passer la saison d'été et donner des fêtes. L'armée se tenait à " Palette," à quelque distance ; c'était un posté militaire dépendant de la section de Fondblanc.

Les anciennes constructions de Chabert se voyaient encore sous l'Empire, et même pendant le gouvernement du Président Geffrard. A partir de cette époque commença un démolissement audacieux des bâtiments et l'enlèvement organisé, en règle, des matériaux. Aujourd'hui il ne reste du château que des ruines, un souvenir. Des débris, des briques éparses çà et là, du cuivre, du plomb que des particuliers emportaient journellement jusqu'en ces dernies temps, avec la tolérance des uns et des autres, — des fonctionnaires et de l'administration du Domaine — pour se bâtir des maisons.

Il faut ici du temps interroger l'oracle...
C'est Sidon qui périt, c'est Ninive qui tombe,
Tous les dieux de Bélus descendent dans la tombe.
Nil ! Quels sont ces débris sur tes bords dévastés ?

. . . .

Cherchons dans le désert les lieux où fut Palmyre.

On sait que dans le langage populaire, *bien domanial* n'a jamais signifié autre chose que *res derelicta*. Le premier occupant est de droit propriétaire d'un " bien domagnon." C'est comme ça.

En ce temps-là, disions-nous, existait, toujours bien entrenue, la

route nationale qui conduisait des Fossés de Limonade au château de Chabert. Le grand chemin de Fort Liberté n'était pas celui qu'on a en ce moment ; il passait bien par Terrier Rouge, mais à Fondblanc. L'itinéraire du Cap à Fort Dauphin était le suivant : Arrivé aux Fossés, vous prenez à gauche ; on passe par les habitations Hector, Champain ; on continue le voyage par Moreau. Vous entrez ensuite à Lombard, à Mangnon puis on traverse Fleury pour continuer la route par Fleury pour continuer la route par Fleury et Chabert, aller traverser la rivière de Jacquesy (du Trou) et suivre Volant. Ah, mon Dieu qu'elle était belle cette magnifique voie apienne, carosable, de soixante pieds de largeur, qui conduisait des Fossés à Fort Dauphin !

Chabert est d'une contenance de deux cents carreaux de terre. Elle est limitrophe de Viau (130 carreaux) dont elle est séparée par la rivière de Jacquesy.

A l'époque où le géneral Nord occupait l'une et l'autre de ces deux habitations, il avait pour gérant Nègre Martial qui devait être dans la suite le terrible chef caco qui a tant fait parler de lui dans ces dernières guerres civiles. Comment Viau et Chabert, deux habitations distinctes, se sont-elles trouvées réunies dans une même main ? C'est ce que Nègre Martial s'est chargé de nous expliquer. Un jour les colons français, seigneurs de ces terres, MM. Chabert et Viau jouaient aux cartes. L'enjeu était leurs deux propriétés respectives. M. Chabert gagna la partie et, du même coup, Viau.

Et voilà comment le général Nord occupa l'un et l'autre biens du Domaine...

Viau est située à l'est de Chabert. Cette habitation faisait antérieurement partie de la commune de Terrier Rouge. En 1889, sous le président Hyppolite, Caracol fut érigé en commune et Viau, depuis lors, fut comprise dans la nouvelle commune jusqu'à la barrière de Lamartillière, les limites s'avançant vers la mer, dans la direction de Fondblanc, pour s'arrêter à l'embarcadère de Zaire.

L'ex-sénateur Dutréville Lamour fit partie avec feu le général Bellevue Riché, commandant de l'arrondissement du Trou, et l'arpenteur Emmanuel Zéphirin, de la commission de délimitation de la commune de Caracol qui fut instituée par l'Administraiion supérieure.

— A notre dernier voyage à Fort Liberté, il y a plus d'un mois, nous avons constaté avec plaisir la belle et large route d'automobile que la Gendarmerie a entrepris de créer de la sanane Naples à Fort-Liberté, en obliquant à gauche à la mer, passant par Savane Carrée et Mérée.

En ce moment les travaux, poussés activement, doivent être très avancés Dès que les ressources du trésor public le permettront [le plus tôt] sera le mieux, les travailleuas, qui ne sont pas payés jusqu'ici, dit-on, recevront un salaire légitimement dû. — D. C. P.

CHANTAL.— Habitation située dans la commune de Port Salut elle passe pour un petit paradis. Mgr. l'évêque des Cayes n'y contredit pas. La chapelle est dédiée à Sainte Jeanne dont la fête est célébrée le 21 aout. Population intéressante.

CHANTRET.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

CHAPELLE la.— Distance de la commune de la Chapelle à la Capitale, 34 lieues.

De la Chapelle à Verrettes on compte 10 lieues.

Le village possède 500 habitants. Il est bâti sur un plateau assez élevé, dans une vallée entre le Morne au Diable et le Morne la Selle, sur la route des Verrettes au Mirebalais. Il est très frais ; le sol est bien arrosé, d'une grande fertilité, et bien cultivé, produit avec abondance des vivres alimentaires. On s'occupe beaucoup de la culture du coton. La chapelle n'a qu'une section rurale : celle de la Grande Montagne Roue de Cabrouet.

En 1891-92 les recettes du conseil communal pendant les 2e, 3e, et 4e trimestres, ont été de P 105.50 et les dépenses de P 102.50.

CHAPELLE la.— Habitation située dans la commune du Cap Haitien. Usine à vapeur.

CHAPOTEAU.— Habitation caféière située dans la section rurale de la Rivière Froide, commune de Port-au-Prince.

CHARBONNIERE.— Nom d'une rue à Port-au-Prince, dans le quartier de Montalais.

CHARCAS las.-- Ancienne section rurale de la commune de Santiago. En 1840, elle produisait du tabac, du café, de la canne à sucre et des vivres de toute espèces. Sabana Iglesia était contigue.

CHARDONNIERES.— Cette commuue a été créée par le décret du gouvernement provisoire du 11 juillet 1843.

En 1840, il y avait 261 habitations bien établies en café, 5 en mauvais état, 5 incultes. Total 271 propriétés.

En 1891-92 les recettes du conseil communal, pendant la 2e trimestre, ont été de P 61, et les dépenses de P 71.40

L'évêché des Cayes fixe la population de la commune à 6.500 âmes en 1894.

CHARDONNIERES.— Recettes communales :

1921-22	1.261.14 G.
1922-23	2.085.63
1923-24	1.493.33
1924-25	1.656.78

CHARIOLE.— Habitation située dans la 8e section rurale de la commune des Coteaux.

CHARITE.— Voyez : Pères de Charité.

CHARLIER.— Habitation situé dans la commune de l'Anse à Veau.

CHARRIER.— Habitation située dans la section rurale du Haut du Cap. Le 10 Juin 1862, le président Geffrard la visita ; elle appartenait à M. Dugué.

Charrier était membre du Conseil privé de l'Empereur Dessalines. en 1805.

CHATEAUBLOND.— Cette habitation fut incendiée en 1803 par les bandes des indépendants parties de Frère pour ravager la plaine du Cul de Sac par ordre de Dessalines, afin de ne laisser aucun abri aux Français contre les ardeurs du soleil tropical.

Elle appartient aujourd'hui à M. Tancrède Auguste.

CHATEAUNEUF Cayes.— On dit que le général Boisrond-Canal qui a été président d'Haiti, est né sur cette habitation.

CHATELIOU.— Habitation située dans la commune de l'Anse à Veau.

CHATENOVE.— Habitation située à l'embouchure de la Grande Rivière du Nord

Le 19 février 1805, le général Christophe, marchant sur Santo Domingo à la tête de la division du Nord, ne pouvant traverser le torrent qui était en débordement, longea la rive gauche de la rivière, et parvint à son embouchure sur l'habitation Chatenoye ; il pénétra dans l'eau jusqu'a la ceinture, et atteignit la rive opposée. Les troupes se reposèrent à Limonade pendant quelques heures, et pénétrèrent dans la grande route de Fort Liberté.

CHATULET.— Habitation située dans la section rurale de la Petite Rivière, commune de Léogane. En 1843 un combat eu lieu entre les troupes du président Boyer et celles de la révolution. On discutait à la Constituante de 1843 sur la nécessité d'annuler les grades militaires conférés par le Chef d'exécution Hérard aîné et par le gouvernement provisoire aux citoyens de la classe civile pendant la révolution. Le constituant Modé fils, de Jacmel, fait colonel à cette époque, opina contre la mesure proposée : "Je n'ai jamais été militaire, dit il, et n'ai su que de quoi donner deux coups de canon a Chatulet".— Voyez : Ghatillé.

CHAVANE,— Nom d'une rue à Pétion Ville' en l'honneur de J. B. Chavanne, le compagnon de Vincent Ogé. Voyez : Grande Rivière du Nord

GHAVANE.- Habitation située dans la onzième sectlon rurale de la commune de Petit Goâve.

GHEMINS.— Voyez : Quatre Chemins.

CHENAU.— Habitation située dans la section rurale de Lescaille, commune de Miragoâne.

CHERIDAN.— Habitation située dans la commune de Grand-Goâve ; la riviêre Chéridan borne, au Sud, le quartier de Trouin.

CHEVALLIER.—Habitation située dans la commune de Petit-Trou de Nippes, sur lu route de l'Anse-à-Veau.

CHEVALLIER.— Habitation située dans la section rurale de Camp Perrin, commune des cayes. Le charbon de terre du Camp Perrin s'y trouve à affleurement.

CHEVALLIER.— Après cette phrase : " Cette belle action d'une femme méritait qu'on la rapportat," ajoutez : Un jeune poête haitien, Massillon Coicou. dans ses *Poésies Nationales*, la retrace par ces beaux vers ;

Un jour, on en noyait proche d'une centaine,
Ceux-ci la corde aux bras, ceux-là la chaîne aux pieds :
Enfants, femmes, vieillards, qu'en sa rage hautaine
Le maître plus ou moins, avait estropiés.

Ayant déjà connu jusqu'au dernier martyre
Ayant toujours souffert ce qu'ils souffraient encor,
Dans la câle profonde et sombre du navire,
Entassés pêle-mêle, ils espéraient la mort.

Ils étaient là : les uns, cœurs où grondaient des làves
De haine, conservant leur calme solennel ;
Les autres fredonnant leurs complaintes d'esclaves,
Faisant dans leurs soupirs monter leurs voeux au ciel.

Jadis, tant que le fouet torturait leurs entrailles,
Du coeur brisé d'angoisse un cri pouvait jaillir ;
Pressentant maintenant l'heure des représsailles,
Toute leur foi rayonne à l'heure de mourir.

Or entre eux se trouvait une négresse austère.
Ses filles, son mari,— doux vieillard, gais enfants. —
Tout ce qui lui restait de bonheur sur la terre,
Comme elle, allaient périr sous les flots étouffants.

Lorsque pour le lancer dans la mer vaste et sombre,
Devant lui, menaçant, s'avança le bourreau,
Le noir sembla fléchir : voyant se dresser l'ombre
De la mort, il n'osait la regarder front haut.

Alors,— ainsi que fit Semprone la Romaine -
La noire, encourageant son époux à la mort :
" N'es-tu donc pas heureux de n'avoir plus de chaîne ?
Dit-elle en souriant ; veux tu souffrir encor ?

Et le vieillard, debout, s'indigna de sa faute ;
Le repentir passa qui raviva son coeur :
Il s'offrit au bourreau, l'oeil serein, l'âme haute.
Et, lancé dans la mer, périt martyr, et vainqueur !

Puis le tour des enfants Encor jeunes et belles,
Mais sans nulle espérance, oh ! c'était leur souci
De s'en aller enfin ; mais lorsque devant elles
La mort surgit soudain, elles pleuraient aussi.

Et la noire, vainquant la pitié maternelle,
Leur inspirait ainsi l'horreur des assassins ;
" Plus heureuses que moi, mourez, leur criait elle :
Vous n'aurez point porté d'esclaves dans vos seins !

Radieuses alors, s'arrachant à l'étreinte
De leur longue agonie, et relevant le front,
Ces vierges au bourreau s'abandonnant sans plainte,
Burent la mort au sein de l'abîme profond.

Et puis, c'était son tour, à l'altière négresse.
En face du bourreau railleur de ses vertus.
Elle eut comme un délire, un transport d'allégresse,
Car la mort des martyrs ne l'epouvantait plus.

Lui-même, le bourreau, ce qu'il avait de haine,
Le calme de la mère esclave le tarit ;
Et, comme un damné geint au fond de sa géhenne,
Sa conscience en lui semblait pousser un cri

Car, lorsqu'il eut rempli sa mission cruelle,
Il vit la noire encore le bénir ; et les flots
Rugirent d'épouvante en s'engouffrant sur elle ;
Et la mer indignée exala des sanglots.

(Martyre. P 56 Poésies Nationales)

CHEVERY.— Habitation située dans la commune de Dame Marie, 4e section rurale de la Grande Rivière.

CHEVRIL — Habitation située dans la sixième section rurale de la Soufrière, commune de l'Acul du Nord.

CHIEN.— Voyez : Morne Chien.

CHINON.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut. Café, vivres, grains. Bien cultivée. 40 carreaux de terre.

CHIRON.— Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, bornant à l'Ouest l'habitation Navard.

CHITA.— Voyez : Branda Chita.

CHOISEUIL.— Habitation située au Quartier Morin. En 1915, elle fut dévastée par les cacos avec plusieurs autres.

CHOLETTE BEZIN. – *E*cole rurale.

Le 18o régiment de Jérémie se rendait au secours de Port au Prince assiégé par Christophe en 1807 ; il était arrivé sur cette habitation quand il apprit la révolte de Goman; il rétrograda et revint à Jérémie.

CIBAO.— Après l'évacuation du Cap par Rochambeau, en 1803, le général français Ferrand abandonna Monte Christ.

Les Espagnols de cette ville, redoutant les vengeances des indigènes, envoyèrent une députation à Dessalines pour lui offrir de se soumettre à son autorité. Dessalines la reçut favorablement et leur promit que leur province ne serait pas ravagée. Il établit sur eux une contribution de 500.000 livres tournois qu'ils furent contraints de payer. Ainsi tout le département du Cibao, quoique Dessalines n'y eût pas envoyé un seul soldat, fit partie de l'Etat Indépendant d'Haiti. Le commandement en fut confié à Jose Compas Tabarès, homme de couleur espagnol, natif d'Haiti, un des membres de la députation, qui fit de Santiago son quartier général. Il avait formé un bataillon de noirs et de mulâtres espagnols anciens esclaves, recrutés sur les habitations voisines de la ville. Le général Ferrand confia à l'adjudant général Deveau une troupe de grenadiers européens, et lui ordonna d'aller prendre possession du département de Cibao. Deveau partit de Santo Domingo, surprit Tabarès, pénétra à Santiago, mit en déroute ses soldats indigènes, et se rendit maitre de la ville le 14 mai 1804. A cette nouvelle, Dessalines envoya le général Toussaint Brave de Fort Liberté contre Santiago où il fit son entrée le 26 mai : les habitants avaient abandonné à son approche. N'ayant pas rencontré l'ennemi, il retourna dans la partie française. Deveau revint à Santiago dont il dépouilla les habitants. Ceux ci, exaspérés de ses exactions, et aidés des troupes espagnoles, l'assaillirent une nuit, et le firent prisonnier. Il fut acheminé sous escorte à Santo Domingo. Le général Ferrand envoya Serapio Raynoso, noir créole de la Vega, commander le Cibao. Ce département redevint français.

CIERRA la.— Ancienne section rurale de la commune de la Vega. Elle est montagneuse et offre beaucoup de hattes. Forêts de pins. Le tabac y est d'une supériorité reconnue. Belles cultures de café, vivres et grains.

CITRONNIERS les.— En 1840, il y avait dans cette section rurale de la commune de Léogane, 218 habitations plantées en café et en vivres de toutes espèces, 35 en coton et en café en médiocre état. Total 253 propriétés.

CITRONNIERS les.— Rivière à Cavaillon. En mars 1803, Geffrard en quittant Aquin pour aller assiéger les Cayes, campa dans le quartier des Citronniers où se tenait une forte garnison française qu'il chassa après lui avoir livré combat. Les Français, étonnés de

l'audace de la marche des indigènes, abandonnèrent leur position et rentrèrent aux Cayes. Geffrard y établit son camp et annonça son arrivée à Férou. Celui ci et Vancol, deux des chefs de l'insurrection des indigènes dans le Sud, reconnurent Dessalines comme général en chef des armées indigènes, malgré la crainte que cé nom inspirait dans le Sud.

CLAIR.— Voyez : Palmiste CLAIR.

CLAIREUR.— Voyez : Cerca la Source.

CLAPIER.-Cette habitation appartient aux héritiers Achille Barthe

CLAUDE.— Voyez: Madame Claude.

CLAVENILLA.— Habitation située dans la commune d'Azua, sur laquelle fut assassine le délégué du président U. Heureaux, le général Joaquin Campo, en décembre 1893, au moment où le chef de l'Etat dominicain se préparait à venir assister à Port au Prince à la fête de l'indépendance nationale du premier Janvier 1894; les conjurés, au nombre de quatre, furent pris et exécutés.

CLEFS [les].— Savane spacieuse située dans la commune de l'Acul Samedi et que domine un fort d'observation.

CLÉRVILLE.— Habitation située dans la commune du Trou. sur laquelle les Légitimistes, battus au Trou en 1889 par les généraux Turenne Jean Gilles et Nord Alexis, se retirèrent.

Leur chef, Dully Prophète, neveu du ministre de la guerre du président Légitime, fut pris et fusillé. Ce combat décida de la défaite de l'armée de l'Ouest dans le Nord. Le général Anselme Prophète y avait établi un fort sur le pic le plus élevé. Le nom de Coco Clerville vient de ce que l'ancien propriétaire, Mr Clerville, y avait planté un champ de cocotiers très estimés dans la localite.

COCHON GRAS [le].— Voyez : Petite Gosseline.

COEUR DE ROI.— Habitation située dans la section rurale du Morne de l'Hôpital, commune de Port au Prince.

COGNAC.— Voyez : Garde Cognac.

COLIN.— Habitation située dans la section rurale de Bellevue Charbonnière, commune de Pétion ville.

COLLINE A MONGON [la]. – En 1840, il y avait dans cette section rurale de la commune d'Aquin, 128 habitations bien entretenues en cafe et en vivres de diverses espèces, 12 plantées en cannes avec petits moulins, 1 sucrerie, 7 habitations en décroissance, 1 inculte et abandonnée, 17 nouveaux établissements. Total 165 propriétés.

COLLINE GOBERT (la).— Cette section rurale est devenue la 5e de la commnne de Pilate.

COLOMBEL.— Voyez : Saint Michel du Fond des Nègres.

COMBAT.— Voyez : Ravine Combat.

COMEAU — Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port Salut. 2.000 livres de café, vivres, grains 17 carreaux de terre.

COMENDADOR.— Le 24 mars 1845, le colonel haitien Auguste Brouard fut tué devant Comendador, occupé par les Dominicains. A 9 heures du soir, une sentinelle dominicaine entendit venir quelqu'un à cheval fit feu et le blessa mortellement.

COMTE — Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

COMTE.— Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie.

COMTE.— Portail situé à l'Ouest de Santo Domingo, et qui donne sur le chemin conduisant à Saint Jérôme.

CONCEPTION.— Fort qu'on rencontre en partant de l'Ozama, en longeant le côté Nord de la ville de Santo Domingo. Cette fortification est à l'extrémité de la ligne des forts et bat tant au Nord au Nord qu'à l'Ouest. En partant de la Conception, on rencontre sur la ligne Ouest le fort du portail Comte, celui appelé Palo Hincado, le bastion de l'Escarapan et le fort Saint Gilles.

Le 8 mars 1805, lors du siège de Santo Domingo, Dessalines, au milieu de la mitraille que vomissaient les canons des remparts, parcourut toutes les positions qu'occupait son armée. Quand il arriva vis à-vis du bastion de la Conception, il s'arreta pour l'examiner, Le général Ferrand dans la place était debout sur le bastion, au milieu de son etat major. Il ordonna au capitaine d'artillerie Basquet de pointer une couleuvrine de 6 sur le groupe d'officiers indigènes où se trouvait Dessalines. Le coup partit, et l'adjudant général Damestois, un de nos braves militaires, fut renversé par le boulet à côté de l'Empereur. Dessalines continua a visiter ses lignes et rentra dans son quartier général.

CONEGUT. – Habitation située dans la commune de Limonade, arrondissement du Cap-Haitien, d'une superficie de 236 carreaux de terre achetes des héritiers Jean Louis Pierrot, dont environ 206 carreaux de terre arable et 30 carreaux de terrain salin Le prix de l'habitation, celui des plans et travaux, constructions, clôtures, machines et outils fixés à la somme de 6.950 dollars or américain. Propriété de la Société Agricole et Industrielle de Conégut, fondée, le 15 Juillet 1919 au capital de 20 000 dollars.

CONNEGUE.— Habitation située dans la commune de Limonade.

COQUINE.— Petit ruisseau inoffensif de la commune de Torbeck, sur l'habitation Chantal.

CONSTANCIA.— Usine centrale de Santo Domingo.

CONSTANT.— Morne situé dans la plaine des Cayes, contenant des bois de bayahonde, d'acajou et de fer.

CONSUELO.— Usine centrale de Santo Domingo.

COPPÉE.— Habitation située dans la 2e section rurale de la commune de Port-Salut. 4.000 livres de café. Coton, vivres, grains. 90 carreaux de terre.

COQ QUI CHANTE.— En 1840, il y avait dans cette section rurale 458 habitations bien cultivées et 6 mal cultivées. Total 464 propriétés. La rivière Gauche l'arrose.

COQUILLEAU.—Habitation située dans la commune des Verrettes.

CORAIL.—Le général Dardignac qui défendit avec tant de dévouement la cause du president Legitime en 1889 contre les Nordistes, était ne au Corail en 1850. Voyez : Cap Rouge. Il était brave et intrépide et s'était distingue sur les champs de bataille de l'Arcahaie, de l'Artibonite, de la Grande Saline et de Jacmel.

En 1891-92 les recettes du conseil communal ont été de P. 737.81 et les depenses de P. 435,07.

L'évêché des Cayes fixe la population de cette commune à 9.700 âmes en 1894.

CORAIL.— En 1840, il y avait dans cette section rurale de Port Margot 176 habitations caféières en amélioration, et 5 en dépérissement. Total 181 propriétés.

CORAIL LAPIERRE. — Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Saltrou, et près de la rivière.

CORAIL TÉOLIÈRE. — Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Port-Salut. 1.000 livres de café. Vivres. grains. 75 carreaux de terre.

CORMIERS (les). — En 1839, il y avait dans cette section rurale de la Grane Rivière 78 habitations bien cultivées en café, vivres et grains de toutes espèces, et 16 en dépérissement. Total 94 propriétés.

C'est en 1806 que Dessalines fut tué au Pont Rouge.

CORMIERS [Léogane]. — La digue mérite des réparations. Quand cette rivière déborde ; elle détruit les cultures de l'endroit.

CORMIERS.— Habitation située dans la section rurale de Lesaille, commune de Miragoâne.

CORNET. — Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port-Salut. Café, vivres, grains, cannes, moulins à bêtes. 30 carreaux de terre.

CORNET. — Habitation située dans la 2e section rurale de la commune de Port Salut. 30,000 livres de café. 150 carreaux de terre.

COROSSE. — Habitation située dans la commune de Mirebalais, section rurale de l'Abeille.

COROSSOL.— Source qui prend nasisance sur l'habitation Tort, au Sud Ouest de la source Mahotière. Elle arrose les habitations Tort et Monrepos, après avoir mêle ses eaux à la branche Est des Trois Rigoles.

CORRAL DE MACOS.— Territoire de la commune de las Matas.

CORTAD.— En 1807, lorsque Pétion marcha contre Christophe dans le Nord, la 3e demi-brigade républicaine, sous les ordres du colonel Gédéon. traversa l'habitation Cortad. et pénétra dans la grande route de Saint Marc pour couper la retraite à la garnison de l'Arcahaie. La 3e de Christophe qui occupait ce bourg, cernée de toutes parts, mit bas les armes.

COTE — Cette habitation est arrosée par la source Mahotière.

COTE. - Voyez : Bas de la Côte.

COTEAUX (les) — En 1840, il y avait dans le territoire de cette commune 1213 habitations, dont 1160 en bon état, 31 en mauvais état de culture, et 22 incultes.

La loi du 7 juin 1872 érigea la ligne militaire des Côteaux aux Anglais en arrond ssemnnt de 4e classe. Le 33e régiment d'infanterie de ligne fut créé par la loi du 18 septembre 1874.

L'Evêché des Cayes fixe la population de la commune à 10.250 âmes en 1894.

COTEAUX les). — Recettes communales.

1921-22	1.444.52	Gourdes
1922-23	3.318.44	
1923-24	2.568.72	
1924-25	3.963.10	

COTEAUX [les] — Habitation sitnée dans la 7e section rurale de la commune de Port Salut. 40.000 liyres livres de café, vivres, grains, campêche, cannes. 30 carreaux de terre.

COTELETTE.-- En 1839, il y avait dans le territoire de cette section rurale 94 habitations entretenues en café, vivres et grains de toutes espèces, 39 en dépérissement. Total 133 propriétés.

COTES DE FER [les].— Cette commune a été créée par le décret du gouvernement provisoire du 11 Juillet 1843.

COTES DE FER.— Recettes communales

1921-22	1.720,78	gourdes
1922-23	3.224,02	
1923 24	1,768,61	
1924-25	2.053,67	

COTES DE FER (les).— En 1840, il y avait dans le territoire de cette section rurale de la commune du Borgne 55 habitations caféières en amélioration. Total 55 propriétés.

Il y a aussi les habitations Foutte, Pavillon.

COTES DE FER [les]. – En 1839. il y avait dans cette section rurale de la commune du Môle Saint Nicolas 112 habitations bien entretenues, cultivées en café et vivres de toutes espèces, 4 en mauvais état, 13 nouveaux établissements, 2 abandonnées, 17 hattes en bon état. 1 en mauvais état. Total 150 propriétés.

La grande route conduit à la Source Ronde.

La rivière des Côtes de Fer n'arrose pas la commune de Jean Rabel, ni la section rurale de Diondion.

Voyez : Petite Rivière des Côtes de Fer.

COTIN.— Habitation sucrière de la Plaine du Cul de Sac, appartenant à M. Albert Lebon.

COTUY.— Distance légale de Port au Prince 130 lieues.

En 1840, cette commune avait produit 600 livres de tabac, 195 andouilles de tabac, 150 livres de café, 3.230 livres de peaux de boeuf, 25 livres de cire jaune, 342 macornes de boeufs, 2 barils de riz.

Les sections rurales étaienr la Yuna, Sevico, Sambrana, Rio Abajo, la Gima et Angelina.

Le 2 mars 1805, la division du Nord de l'armée haitienne, marchant contre Santo Domingo, après avoir pris du repos sur les bords de la Yuna, entra à Cotuy. Le curé était alle au devant de Christophe, lui faire sa soumission. Quelques soldats qui s'étaient livrés à des excès furent sévèrement punis. Christophe reprit sa marche le 4 sur Santo Domingo. A leur retour du siège de Santo Domingo, les troupes haitiennes du Nord incendièrent le village.

COULON. - Habitation située dans la section rurale de Boucan-Carré, au bourg de Saint Louis, commune de Mirebalais.

COUPE A L'INDE [la.— Autre nom de la rivière de l'Inde, ou Courte Haleine, qui arrose l'habitation Bourin sur laquelle Dessalines avait fait établir une manufacture de poudre.

Voyez : Courte Haleine.

COUPE MARDI GRAS (la.— En 1840, il y avait 111 habitations bien cultivées, 381 jardins en bon etat et en vivres de toutes espèces, dont 159 cultivées en café, 222 en coton et café, ayant produit soi-

xante quatorze mille cent livres, 15 hattes, 59 propriétés abandonnées, 30 nouveaux établissements.

COURETTE ou LA CONCORDE.— Habitation située dans la section rurale de Boucan Bois pin, commune de Grand Bois.

COURJOL.— Cette rivière est à 2 kilomètres du bourg de l'Arcahaie.

COURJOL.— On parle beaucoup d'un trésor enfoui par les Français sur cette habitation de l'Arcahaie, et qui se trouve placé dans la mer à la suite des ravages de la mer sur le terrain. En 1880, le général R. Duperval, commandant de l'arrondissement de Port au Prince, y fut arrêté d'ordre du président Salomon. Le nom de Duperval avait été cité par les exilés de Kingston. Il avait reçu des lettres d'eux et ne l'avait pas fait savoir au Président d'Haiti qui en prit ombrage, connaissant le caractère indomptable de cet officier.

COURTE.— La rue Courte au Port au-Prince a été marquée en 1893, lors du numérotage des rues, sous le nom de rue du Fort Per parce qu'elle y aboutissait à l'extrémité ouest. Elle a été percée au Fort Per par le magistrat communal Montbrun Elie, et aboutit depuis lors, à la place St.Louis. Les terrains qui se troouvent sur les 2 côtés poûrraient être vendus avec avantage pour servir à l'assainissement et à l'embellissement de ce quartier.

COURTE HALEINE (la.— Voyez : Coupe à l'Inde.

COUTARD.— Habitation située dans la commune de Plaisance

COUSTARD.— Habitation sucrière située dans la plaine du Cul de Sac.

CRACAHIL.— Rivière de la commune de Ranquite.

CRAMINI.— Source qui prend naissance sur l'habitation Tort, au Nord Est de la source Mahotière. Il y a un cimetière au Nord, à une légère distance. Elle est plus forte et plus belle que Mahotière et Corossol, dans certaines saisons.

CRAMPION.— Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, bornant au sud et à l'ouest l'habitation Navarre.

CREMONT.— Habitation située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance.

CREPE GARCIA.— Voyez : Garcia.

CREPIN.— Habitation située dans la section rurale de la Rivière Blanche, commune de Gros-Morne.

CRESSAC.— Habitation située dans la section rurale de la Rivière Blanche, commune de Gros-Morne.

CRETE-A-PIERROT [la.— S. E. M. de Jean François Fils Aimé était comte de la Crête à Pierrot, sous l'empire en 1819.

CRETE A PITON. [la.— Morne situé dans la commnne de Léogane, sur lequel Dessalines fit élever le fort Campan en 1804. En 1806, après la mort de Geffrard, aux Cayes, Dessalines se rendant de Port au Prince à Jacmel, s'arrêta sur le morne de la Crête à Piton pour visiter la fortification qu'il y avait fait élever.

CRETE BRULEE [la].— En 1840, il y avait dans cette section rurale 89 habitations entretenues, 184 jardins en bon état plantées en vivres de toutes espèces, dont 76 cultivées en café, 108 en coton ayant produit 35.800 livres, 4 petits moulins, 5 places en cannes, 14 hattes, 50 propriétés abandonnées, 6 nouveaux établissements.

CRETE des PIEGES (la).– Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Saint Louis du Nord.

CROCHUS [les]. En 1840, il y avait dans cette section rurale 14 habitations caféières bien cultivées, 110 petites propriétés en cafe. 4 en café et coton, 2 nouveaux établissements. 4 non établies. Total 134 propriétés. Beaux jardins en vivres et grains. La section avait livré 656 sacs de café et 9 ballots de coton.

CROIX la.– Voyez : Morne de la Croix. Croix Mahitou. Mahitou. Vigne.

CROIX-des-BOUQUETS.— Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 1396 oui et 1 non.

CROIX des BOUQUETS.— Recettes communales.

1921-22	15.871.36 Gourdes
1922 23	23.149.23
1923-24	20.856.77
1924-25	34 209.53

CROIX des BOUQUETS.— En 1925, sous le président Borno, le bâtiment du quartier général de sous district fut construit.

CROIX des BOUQUETS la.– En 1840, on comptait dans le territoire de cette commune 1174 habitations produisant du café, des vivres, des grains, de la canne à sucre, du fourrage, etc. Cette commune avait acheminé sur Port au Prince pour l'exportation 17.268 sacs de café, 77 ballots de coton provenant de ses sections rurales, sans compter les produits de consommation locale, et les bois de construction.

En 1891-92 les recettes du conseil communal ont été de P 1.237.15 et les dépenses de P 1.084.75.

CROIX des MISSIONS la.— Ce poste militaire a été érigé par l'arrêté du président d'Haiti du 30 mars 1875. Sa délimitation est comme suit : à partir de la maison de Madame Georges, dite Clérisse, sur le grand chemin, comprenant Clapier, à courir sur Damier, jusqu'à la limite des habitations Goureau et Papeau ; de là courir sur l'habitation Cazeau jusqu'au lieu de départ.

Le terrain où est situé ce poste militaire appartient à Madame Gétin Heurtelou, née Roux, laquelle a réclamé du gouvernement une indemnité de P 6.000.

Séance de la Chambre du 21 août 1893.

CROIX MULATRESSE la.– Son nom vient de ce qu'il y a eu un massacre de mulâtres.

En 1889, le général Monpoint y fit placer une forte garnison contre les troupes de Légitime.

GUABA ABAJO.— Ancienne section rurale de la commune de Macoris. En 1840, elle offrait de belles cultures de tabac, vivres et grains et des hattes.

CUABA ARRIBA.— Ancienne section rurale de la commune de Macoris. En 1840, elle offrait de belles cultures de tabac, vivres et grains et des hattes,

CULATA la.— Ancienne section rurale de la commune de San Juan de la Maguana. En 1840, il y avait 40 habitations cultivées en cannes, cafe, tabac et vivres de toutes espèces, 30 hattes avec des places à vivres. Total 70 propriétés.

CULBUTE.— La Petite Source prend naissance au fort Culbuté ; on y voit des poissons que les habitants n'osent manger.

CURA.— Voyez : Hato del Cura.

CUZAG.— Habitation située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville.

CYLINDRE.— Embarcadère situé sur l'habitation Béranger, commune de l'Arcahaie, ainsi appelée à cause de deux cylindres de moulins à cannes qui existent sur le rivage depuis fort longtemps.

D

DABADY.— Habitation située dans la commune d'Ennery.

DACE.— Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie.

DAGUILH.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

DAINE ou BOUCAN GRAS.— Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

DALTON.— Propriété située rue Américaine au Port au Prince, qu'habitait le général Pétion. Aujourd'hui chapelle de la Madeleine. La maison était batie sur la mer. Lors de la tuerie des Français, en 1804. Pétion en reçut un grand nombre qu'il sauva du massacre. Dessalines, respectant le caractère de Pétion, n'osa rien lui dire. La même année, lors du massacre des femmes blanches, Pétion reçut encore dans cette maison un grand nombre de françaises qu'il sauva malgré l'acharnement du général Germain Frere, commandant de la place, qui exécuta les ordres de Dessalines à cet égard avec la dernière rigueur. Madame Campan, créole d'une rare beauté, fut sauvée par Pétion qui l'éloigna de sa maison pour qu'on ne l'accusat pas d'avoir mis un prix à sa belle action.

--- Le 16 avril 1848, le docteur Merlet, le premier médecin haitien diplômé par la Faculté de Médecine de Paris, pour chassé dans les rues par les soldats de Soulouque, fut tué à la barrière de cette maison qu'occupait, à cette époque, Mr John Hearne, négociant anglais.

DAMASSINS.— En 1840, il y avait 215 habitations bien cultivées en café, 1 en mauvais état, et 2 incultes. Total 218 propriétés.

Pour aller de Damassins aux Côteaux, on passe devant l'Anse-à-Louis.

DAME. - Voyez : Notre Dame. Notre Dame del Carmen.

DAME MARIE.— Usine â vapeur pour la préparation du cacao, appartenant à Mr J. P. Simmonds de Paris.

D'après le relevé provenant de l'évêché des Cayes en 1894, la population de cette commune est estimée à 9.250 ames.

Le 12 Juin 1918, la populatipn vota la Constitution plébiscitaire par 612 oui.

Dame Marie.— Recettes communales :

1921—22 ..... 2.267,01 Gourdes
1922—23 ..... 4.078,04
1923—24 .... 4.210,06
1924—25 ...... 4.781,68

DAME MARIE.— Petite Rivière de Dame Marie.

DAMIEN.— Le 25 Mars 1925, eut lieu la pose de la première pierre de l'école d'Agriculture à Damien par Mgr l'Archevêque Conan au milieu d'une nombreuse assistance. Le président Borno, avec une truelle, scella la première pierre.

Le Dimanche et lundi 3 et 4 Mai 1925, une exposition agricole et industrielle eut lieu à Damien dans les locaux destinés à l'Ecole Centrale d'agriculture.

DANOS (los).— Ancienne section rurale de la commune de Neybe.

En 1840, il y avait 43 habitations cultivées en vivres de toutes sortes, 1 en cannes ayant moulin, 99 hattes grands et petits.
Total 143 propriétés.

DANNEAUX les.— Quartier exentrique de la ville de Port-au-Prince, situé au pied du Fort National.

DANTAN.— Habttation située dans la 1ère section rurale des Cayes.

DARBONNE.— Vers le milieu de 1803, Lamour Dérance fit arrêter à Darbonne, Pierre-Louis, un de ses officiers, par un détachement commandé par le colonel Quique, et le fit fusiller avec plusiers autres officiers partisans de Dessalines. Il rétablit pour un moment, par cet acte d'énergie, son autorité dans la plaine de Léogâne, et s'en retourna au Grand Fond.

DAREBOUSE.— Habilation située dans la troisième section rurale de la commune de Port Salut. Vivres, grains, coton. 60 carreaux de terre.

DAREBOUSE.— Habitation située dans la cinquième section rurale de la commune de Port Salut. 36 carreaux de terre.

DAREBOUSE. — Habitation située dans la sixième section rurale de la commune de Port Salut. Vivres, grains, coton. 300 carreaux de terre, abandonnées en grande partie.

DARGON. — Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac.

DARGOUTY. — Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

DARICE.— Habitation située dans la section rurale de Bas des Gris Gris, commhne de Bainet.

DARRANC. — Habitation située au Quartier Morin que les cacos dévastèrent en 1915.

DASQUE. — Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut. Café, vivres, grains. indigoterie. 60 carreaux de terre.

DASQUE FORMOND.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut. Café, vivres, grains. Ancienne indigoterie. 60 carreaux de terre.

DASQUE. — Habitation sitnée dans la 3e section rurale de la commune de Port Salut. 15.000 livres de café. 50 carreaux de terre.

DAUT.— Habitation située dans la commune de Quartier Morin.

DAUT [petite place]. — Il y a deux ponts sur le grand chemin.

DAVID.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

DAVID TROY. — Officier noir de grande valeur militaire. Il avait commandé, sous les Français, au Mirebalais, en 1802 et en 1803. Sui-

vit le général Lavalette lors de l'évacuation de Port-au-Prince, à cause de son dévouement aux Français.

En janvier 1805, il revint en Haiti, ne pouvant plus vivre à l'étranger. Presque toutes lss familles de Mirebalais avaient à lui reprocher l'arrestation ou la mort de quelques parents. Les cordes qui avaient servi à pendre ces malheureux, étaient encore suspendues aux arbres des bois de ce canton. On l'accusait d'avoir été l'auteur de ia pendaison d'une femme, Henriette Saint Marc, au Port-au-Prince. Il venait de débarquer au Port-au-Prince. L'Empereur Dessalines le manda au palais.

Aussitôt que David Troy aperçut l'Empereur, il se précipita à ses pieds, et embrassa ses genoux. Dessalines le repoussa. "Je ne suis pas le bon Dieu pour qu'on baise mes pieds, il ordonna qu'on le fit mourir. Mais le général Pétion, témoin de cette scène, obtint sa grâce à force d'intances. Dessalines, voulant néanmoins le punir, lui ôta son grade de chef d'escadron auquel il était parvenu, et le fit entrer comme simple soldat dans les rangs de la 4e demi-brigade. Il devint plus tard, sous la présideuce du général Pétion, colonel du 22e régiment, et sénateur en 1807. Il trouva la mort la 21 juin 1809 à l'attaque du fort de la Sourde par le général Lys. Il avait 39 ans.

DAXAVON.— En 1839, il y avait 101 habitations en bon état de culture, 5 en détérioration, 96 hattes. Total 202 propriétés.

A cétte époque, ses sections rurales étaient : Capotillo Cerca et Almacenès.

Cette commune a été érigée par décret du gouvernement provisoire du 11 juillet 1813. Distance légale de Port-au-Prince 75 lieues.

En 1882, le gouvernement dominicain traça une ligne de délimination de cette commune, sur la frontière haitienne, que le général Marchena, gouverneur d'Azua, offrit, le 27 mai, d'envoyer au gouvernement d'Haiti s'il le désirait.

La rivière Massacre s'appelle aussi Daxavon. Le village est assez bien bâti ; il y a de vrais magasins et une fabrique de cigares et de cigarettes

DEBAT.—Habitation caféière située à 1500 mètres de hauteur sur le morne la Hotte, près de Fond-Cochons. Froid glacial. Chemins détestables. Fougères arborescentes, bégonias croissant sur le roc, à foison, en haie fleurie, hortensias, herbacées envahissants infestant les hattes, forêts de pommes-roses, de bois rouges et de trompettes. 1500 mètres d'altitude. Chapelle rurale relevant de la paroisse de Jérémie.

DEBORDE.— Habitation située dans la section rurale de la Coupe à-David, commune de l'Acul du Nord.

DEBOUCHET.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port-Salut. Café, vivres, grains. 40 carreaux de terre.

DEBROSSE.— Habitation située dans la 3e section rurale de la Grande Montagne, Commune de St Marc

DECAJOU.—Habitation située dans la 5e section rurale de Bas des Gris-Gris, commune Bainet ;

DECIDE.— Ce fort est placé au centre de la ville de Dessalines. Ses murs épais donnent accès à un merveilleux spectacle, le panorama de toute la plaine jusqu'à la Grande Saline.

DECLEY.— Voyez ; Savane Decley.

DECOSSE.— Habitation situee dans la commune de Dessalines.

La passe Décosse est une des branches de recettes de la commune. On traverse la rivière dans un canot, à raison de 2 centimes par personne ou par tête d'animal.

DEGLACIS.— Habitation située dans la 2e section rurale de la commune de Port-Salut.

DEGLACIS.— Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Port-Salut. Vivres, grains. 66 carreaux de terre.

DEGON.—Habitation sucrière de la plaine du Cul-de Sac.

DEGUE ou DESGUETS.—Pont situé en dehors des fossés du bourg de la Croix-des-Bouquets, borné à l'Ouest par le grand chemin de la Grande Plaine conduisant au Port-au-Prince. Le 2 octobre 1878. l'autorité s'y organisa pour combattre l'insurrection de Catulle Mirville.

DEHAUT.— Habitation située dans la section rurale de la Belle Rivière, commune de Miragoâne.

DELAGE.— Habitation située dans la 4e section rurale des Cayes.

DELAILLE.— Habitation magnifique située au Quartier-Morin que les cacos dévastèrent en 1915.

DELAIRE.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port-Salut. Café, vivres, grains. Bonne culture. Ecole rurale de garçons.

DELASSE.— Habitation située dans la section rurale de la Coupe à David, cpmmune de l'Acul du Nord.

DELATRE.— Habitation située dans la 7e section rurale des Platons. commune de Petit-Goâve.

DELAUNAY.— Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

DELAUNAY.— Habitation située dans la 2e section rurale de la commune de Port Salut. 16.000 livres de café, vivres, grains. 120 carreaux de terre.

DELCOUR.— Habitation située dans la commune de Pestel. L'Etat y possède une portion

DELFOUR.— Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Pestel, bornant au Sud l'habitation Brilley.

DELICES [les].— Cette section rurale appartenait auparavant à la commune des Verrettes. Il y a le morne Noutè En 1842, éette section comptait 2 carreaux de terre cultivés en cannes, 80 en café, 86 en coton, 13 1|4 en tabac, 4 1|2 en riz, 50 en maïs, 12 en petit mil. 6 1|2 én patates, 10 en bananes, 2 1/8 en manioc. On y comptait 107 chevaux, 118 juments, 71 poulains, 73 pouliches, 2 mulets, 126 ânes et annesses, 19 bœufs, 31 vaches. 24 bouvillons, 29 génisses, 1 mouton, 38 cabrits.

DELIGNETTE.— Habitation située dans la quatrième section rurale de la commune de Miragoane.

DELINOIS.— Habitation située dans la 6e section rurale des Cayes, sur la rivière Bras-Gauche.

DELION.— Habitation située dans la 7e section rurale de la commune de Port Salut. 20.000 livres de café. Vivres, grains, cannes, [illegible] carreaux de terre.

DELMAS.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

DELMAS.— Sur cette habitation de la Commune de Pétion-Ville, une chapelle, dédiée à N. D. d'Altagrace fut construite dont la fête arrive le 16 Juillet.

DELORME.— Voyez : Zabeth Delorme.

DELPECHE.— Delpêche était commandant aide de-camp de l'Empereur Dessalines. Le 15 octobre 1806, l'Empereur, ayant appris la prise d'armes du Sud, le dépêcha, de Marchand, pour aller s'assurer de l'importance de cette révolte, et en faire le rapport à Sa Majesté. Quand Delpêche arriva à Léogane, il apprit que l'insurrection avait déjà gagné le Petit Goave ; il ne pût donc pas parvenir au pont de Miragoane; il reprit la route de Marchand en toute hate Sur ces entrefaits, l'Empereur, sans attendre son retour, partit de Marchand, et passa à Saint Marc. Au sortir de cette ville, il rencontra Delpêche qui revenait du Sud, fuyant l'insurrection. L'aide de camp l'exhorta à n'entrer au Port au Prince qu'à la tête d'une armée. Sans lui demander aucun renseignement sur ce qu'il avait laissé derrière lui, l'Empereur lui dit avec fureur qu'il était un traître, et lui commanda de sortir de sa présence, lui déclarant qu'il ne voulait plus le voir. Delpêche, consterné, entra à Saint Mare, changea de monture et revint à la suite de l'Empereur ; mais avant de l'atteindre, il fût baionnetté vers Lanzac par des soldats de la 4e demi-brigade, sous les ordres du colonel Jean Louis Longuevalle.

DEMIER.— Habitation située dans la section rurale des Citronniers, commune de Léogane.

DENIS MARCHAND.— Habitation située dans la section rurale des Sarrazins, commune de Mirebalais.

DENIZARD.— Habitation située dans la section rurale de la Petite Montagne, commune de Mirebalais.

DERANCE.— En 1804, Dessalines voulait que la ville de Port au Prince fut transportée à 8 lieues dans l'intérieur, sur l'habitation Dérance, au centre des montagnes, afin que les haitiens n'eussent aucun contact avec les étrangers. Déjà on avait dressé le plan de cette nouvelle ville. Ce projet tomba dans l'oubli après la mort de l'Empereur.

DERODIERE.— Habitation située dans la commune de Torbeck, que traverse la rivière de ce village. En mars 1803, les indépendants occupaient un rempart dans ls grand chemin. Les troupes françaises des Cayes atteignirent ce rempart. Les indigènes, craignant d'être pris entre deux feux, l'abandonnèrent aprês avoir essuyé deux coups de canon.

DERONCERAY.— Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

DERONCERAY.— Habitation située dans la 6e section rurale de la commune de Port Salut. Café et grains. 41 carreaux de terre.

DESCAHOTS.— Habitation située près de Grammont, aux Gonaives. Pendant la guerre des Cacos contre Victorin Chevalier en 1869, Nissage Saget y fit placer une pièce de canon contre les Gonaives, où elle fit beaucoup de dégâts.

DESCHAMPS.— Habitation située dans la commune de Caracol.

DESCHAMPS.— Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande Rivière, commune de Jérémie, bornant à l'Est l'habitation Saint Michel.

DESCHAPELLES.— Le 24 novembre 1829, en l'étude de Me H.

Tran, notaire, le président Boyer fit l'acquisition de cette habitation de l'Arcahaie, appartenant à l'Etat. Elle avait 100 carreaux de terre.

DESCHAPELLES.— Habitation située dans la plaine de l'Artibonite, prês de Verrettes.

DESCLOCHES.— Habitation située dans la commune de Baradêres.

DESCLOCHES.— En 1803, pendant que Dessalines faisait incendier la grande plaine du Cul de Sac pour ne laisser aucun abri aux Français, les indépendants, partis de Frêres, après avoir pillé et brûlé l'habitation O'Gorman, s'installèrent à Descloches. Le colonel Lux, commandant de la Croix des Bouquets, envoya une colonne de troupes françaises les déloger. Gabart qui commandait les indigènes, la fit envelopper et la mit en déroute. La cavalerie indigène la poursuivit jusqu'au pied du mornet de Jumécourt. Le colonel Lux rentra à la Croix des Bouquets, après avoir perdu un tiers de ses soldats. Gabart alla attaquer la Groix des Bouquets, et enleva à la Savane Oblond un convoi de vivres aux Européens. Le colonel Lux sortit du bourg, établit ses pièces de campagne à la barrière de Descloches, et rangea ses troupes en bataille. Gabart s'élança à la tête de la 4e demi-brigade contre les canons dont il s'empara en immolant les artilleurs. Gabart quoique blessé, maintint ses soldats sur le champ de bataille. Mais les Français reprirent leurs canons et rétablirent leurs communications avec Port-au Prince.

DESCUBIERTE.— Ancienne section rurale de la commune de Neybe. En 1840, il y avait 15 habitaitons cultivées en vivres de toutes espèces, 1 en cannes ayant moulin, 11 en vivres et café, 9 hattes petites et grandes. Total 36 propriétés.

DESFORGES.— En 1839, il y avait dans cette section rurale de Bombardopolis 61 habitations bien entretenues, cultivées en vivres de toutes espèces, 1 en dépérissement, 6 abandonnées, 7 hattes en bon état, 1 saline. Total 76 propriétés. On comptait 12 bœufs, 128 vaches, 62 bouvillons, 102 génisses, 77 chevaux, 117 juments, 70 poulains, 53 pouliches, 93 moutons.

DESGLAIREAUX.— Habitation située dans la commune de Quartier-Morin Il y a un pont sur le grand chemin. Elle appartient à la famille Bottex. Le 22 Mai 1892, le général Narcéus Bottex, un des hommes les plus recommandables du pays.ancien commandant de l'arrondissement de la Grande Rivière du Nord, ancien sénateur de la République, ancien conseiller au département de l'Intérieur durant la révolution de 1889 contre Légitime, mourut sur cette habitation. Son corps a été inhumé non loin de la grande case sous un mombin-prunier.

DES GUETS.— Voyez : Dégué.

DESJEAN.— Plaine située dans la commune de l'Anse d'Hainault. En 1843, il y eut un combat entre les troupes du président Boyer et les révolutionnaires du Sud, commandés par le général Lazarre. Ce général, à la tête de 1.200 hommes arrêta et défit l'armée du gouvernement qui comptait une force deux fois supérieure, et sauva par une marche précipitée, la ville de Jérémie, alors sans défense.— Discours du constituant F A. Blanchet du 12 janvier 1844.

DESLANDES.— Habitation située dans la commune de Léogane, arrosée par la Rouillonne.

DESOBERT.— Habitation située dans la section rurale du même nom.

DESPAGNE.— Habitation située dans la commune de l'Anse d'Hainault.

DESPEROS.— Habitation située dans la 6me. section rurale de la commune de Port-Salut. Vivres, grains, coton, campêche. Indigoterie, 50 carreaux de terre.

DESPLUMES.— Habitation située dans la commune de Pétion-Ville. Le 19 Août 1889, les Nordistes s'en sont emparé.

DESPREZ.— Habitation située dans la section rurale du Morne de l'Hôpital, commune de Port au Prince. Le 5 décembre 1925, la Commission Cadastrale a fait rapport qu'elle a revendiqué 173 carreaux de cette habitation en faveur de l'Etat.

L'habitation de même nom située à Turgeau est aujourd'hui morcelée et est bornée à l'ouest par le chemin de Turgeau à Bois-de-chêne.

DESPUZEAU.— Habitation sucrière située dans la Plaine du Cul de Sac, appartenant à Abel Daumec.

DESROCHETTES.— Habitation située dans la commune de Corail.

DESSALINES.— Pendant l'exercice 1891 92 les recettes du Conseil communal se sont élevés, pour les 1er. et 2me. trimestres, à $ 291.05½ et les dépenses à $ 441.75.

DESSALINES. — Pecettes communales.

1921 22	3.061,23	gourdes
1922—23	8.429,35	
1923—24	9,019,08	
1924—25	10.162,05	

DESSOURCES.— En 1840, cette section rurale de Léogane avait 27 habitations sucreries en bon état, 58 plantées en café, coton et vivres de toutes espèces, et 8 en médiocre état. Total 93 propriétés.

DESTAING.— Habitation située dans la section rurale du Haut du Cap, commune du Cap-Haitien.

En 1803, Christophe et Romain, combattant contre les Français aux portes du Cap, après s'être emparé du morne de la Vigie, descendirent dans la plaine, se rendirent maîtres de l'habitation Destaing, et refoulèrent les Français dans la ville.

En 1763. Monsieur le comte d'Estaing dont cette habitation porte le nom, était gouverneur de St.Domingue.

DESTOUCHES.—Habitation située dans la commune de Limonade.

DETREUIL.— Habitation située dans la commune de Quartier-Morin. Il y a un pont.

DEUXIEME.— Fort situé à l'entrée du bourg de Ranquitte. En 1867, le général T. Simon Sam fit une belle retraite avec sa division au milieu des Cacos qui le cernaient de toutes parts. Il y a une vue splendide sur les plaines de Pinal.

DEVERE.— Habitation située dans la commune de Verrettes. Voyez : Deniré.

DIABLE.— Vayez: Morne au Diable. Pet au Diable.Table au Diable.

DIEGO.— Voyez : San Diego.

DIEGUE.— Habitation située dans la section rurale des Orangers commune de Léogane.

DIEUDONNÉ.— Habitation située dans la commune de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétionville.

DIGNERON.— Autre habitation située dans la Grande Plaine du Cul de Sac, commune de la Croix-des Bouquets. Elle borne à l'ouest l'habitation Lassère, appartenant aux héritiers Tancrède Auguste.

DIGO-SOLON. — Habitation servant de limite aux commune des Cavaillon et des Cayes.

DIGUE [la.— Petite Rivière de la commune de Petit Goâve.

DION.— Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

DIONDION.— C'est par erreur qu'il a été dit que la rivière des Côtes de Fer y passe.

DIPITIÉ.-- Fort situé dans la commune de Fort-Liberté, capturé par les Américains sur les Cacos les 24 et 25 octobre 1915.

DIX-HUIT.-- Habitation située dans la 4me. section rurale des Amazones, commune des Côtes de Fer. L'Etat y possède 5 carreaux de terre.

DOCINY.— En 1807, lors de sa révolte contre Christophe en faveur de Pétion, Nicolas Louis, apprenant que Lamarre occupait les Gonaives, partit de Port de Paix pour se rendre sur l'habitation Dociny, afin d'entrer en communication avec les républicains aux Gonaives. Assailli par les troupes de Christophe, il fut contraint de rebrousser chemin et rentrer à Port-de-Paix.

DOCO. – Habitation située dans la section rurale de Bellevue Charbonnière, commune de Pétionville.

DODARD.– Habitation située dans la commune de Verrettes.

DOGOUE.-- Habitation située dans la 2me. section rurale de la commune de Port-Salut. Vivres, grains, coton. 40 carreaux de terre.

DOLETTE.— Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

DOLICUET.— Habitation située dans la 4me. section rurale de la commune de Miragoâne, près de l'habitation Brondeau.

DOLNAY.— Habitation sucrière de la plaine du Cul de Sac.

DOLY.— Habitation située dans la commune de Baie de Henne.

DOMINIQUE.— Habitation située dans la Commune de Port Salut. Belle cascade mugissante.

DOMOND.— Habitation située dans la section rurale de Cénipailler, commune de Grand Bois.

DONDON. – Louis Gabart avait été un des premiers compagnons d'armes de Dessalines. Il était brave comme jamais homme ne le fût. Son coeur fut transporté à Marchand et enterré au fort Culbuté.

Philippe Guerrier qui a été président d'Haiti, y naquit.

En 18[illegible]9, il y avait dans cette commune 303 habitations en valeur, 84 en dépérissement, 17 affermées, 39 non affermées. Total 343 propriétés.

Ce village élève un temple maçonnique sous le titre de *Berceau d'Ogé.*

En 1891 le gouvernement du président Hyppolite déploya beaucoup de zèle pour déterminer les cultivateurs de cet arrondissement à s'adonner à la culture des fruits et des légumes exotiques dont Kenskoff, à Pétion-ville, a le monopole.

Pendant l'exercice 1891-92 les recettes du Conseil communal se sont élevées à P. 485, et les dépenses à P. 327,37.

DONDON.— Recettes communales :

1921-22	5.919.18 G.
1922-23	5.257.54
1923-24	8.251.50
1924-25	10.571.69

DON MIGUEL.— Voyez : Miguel.

DOROTHÉ.— Habitation située dans la 6e section ruralt de la commune de Limbé.

DORTEL.— Habitation située dans la section rurale de Jamais-Vu, commune des Côtes de Fer.

DOUDOU.— Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

DOUYON.— Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port-Salut. 55.000 livres de café. Vivres, grains. 59 carreaux de terre.

DOUYON.— Habitation située dans la 2e section rurale de la commune de Port-Salut. 2.000 livres de café. Cannes, vivres, grains, 2 moulins à bêtes. 100 carreaox de terre.

DORVAL.— Habitation située dans la commune de Verrettes. L'Etat y possède une portion.

DROUET.— Habitation située dans la commune de l'Arcahaie, section rurale des Vases.

En 1807, lorsque Pétion marcha de Port-au-Prince contre Christophe dans le Nord, le camp Drouet était occupé par le commandant Noel Dubourg sous l'autorité de Christophe. Dubourg fit savoir à Pétion qu'il était disposé à lui livrer ce poste. Pétion se rendit de l'habitation Labarre à celle de Drouet dont il prit possession. Il y trouva une grande quantité de munitions. Voyez : Labarre.

DROUET.— Habitation située dans la commune des Cayes.

En 1803, tandis que Geffrard cernait la ville des Cayes, il avait autorisé l'établissement d'un marché au Carrefour Drouet. Pendant une trêve de quinze jours, les Français apportèrent à ce marché une grande quantité d'objets qu'ils échangèrent avec les indigènes contre des vivres et de la viande.

DROUET.— Ravine qui borne à l'Ouest le Champ de Mars du Cap-Haitien.

DROUILLET.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

DOUILLET.— Habitation située dans la 7e section rurale de la commune de Port-Salut. Café, vivres, grains, campêche. 120 carreaux de terre.

DUAN [el]. — Ancienne section rurale de la commune de las Matas de Farfan. En 1840, il y avait 71 habitations bien cultivées en cannes, café et vivres de toutes espèces, coton, et tabac, 15 hattes ayant des places à vivres Total 86 propriétés.

DUARD.— Habitation située dans la commune de Mirebalais. L'Etat y possède une portion.

DUBOIS.— Habitation située dans ia commune des Baradères.

DUBOIS.— Habitation située dans la 4e section rurale de la com-

mune de Port Salut. 25.000 livres de café. Vivres grains. 30 carreaux de terre.

DUBOURG.— Habitation située dans la section rurale de Bail y Bahon, commune de Pilate, bornant l'habitation Montahaut au Nord.

DUBRE.— Habitation située dans la deuxième section rurale des Perches de Bonnet, commune de Milot.

DUBUISSON.— Habitation située dans la commune de Saint Louis du Sud. Le 30 août 1786 le tonnerre tomba sur cette habitation et la réduisit en cendres.

DUC.— Habitation située dans la commune des Abricots.

DUCARÉ.— Habitation située sur la route de Terre Neuve à la Baie de Henne. Sol aride. Belles pierres

DUCHESSE.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à-Veau.

DUCLOS.— Habitation située dans la banlieue de Verrettes.

DUCOUDRAY.— En octobre 1804, arriva aux Gonaïves un nommé Ducoudray, homme de couleur, créole des îles du Vent. Il fut dénoncé à l'autorité comme espion du gouvernement français On l'arrêta et on le conduisit à Marchand où il fut emprisonné. Ses papiers qui furent saisis, laissèrent constater qu'il était réellement chargé d'explorer le pays. Il fut exécuté trois jours après son arrestation. Il n'avait cessé de répeter, pendant qu'on l'interrogeait, que jamais la France ne renoncerait à Saint Domingue.

DUCOURT.—Habitation située dans la commune de Milot. Il y a un pont.

DUCOURT.— Habitation située dans la section rurale du Haut du Cap, commune du Cap-Haitien.

DUGUÉ.— Habitation située dans la Grande Plaine du Cul de Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

DUHART.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut. Café, vivres, grains. 100 carreaux de terre.

DUMINI.— Habitation située dans la section rurale de Mapou, commune de Plaisance.

DUMORNAY la BOULE.—Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de Port-au Prince. L'Etat y possède une portion

DUMURAILLE.—Habitation située dans la commune des Gonaives.

DUMORTIER.— Voyez : Grand Fond Dumortier.

DUPAS.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

DUPATY.— Habitation située dans la commune de l'Acul du Nord. Il y a un pont.

DUPÉRIER.— Habitation située dans la troisième section rurale de la commune de Pestel, bornant au Nord l'habitation Brilley.

DUPLAA.— Habitation située à l'embouchure de la rivière de Limonade, où l'on a trouvé en 1784 une ancre que l'on suppose être celle de la caravelle la *Nina* de Christophe Colomb, qui périt dans la nuit du 24 au 25 décembre 1482. La tige de cet ancre est en fer battu et porte les traces des ravages du temps ; elle mesure plus de 3 mètres. Sa partie supérieure se termine en fleurs de lys. Le gouvernement d'Haiti a envoyé cette relique curieuse à l'Exposition de Chicago en 1893.

DUPLAN.— Habitation de la commune de Pétion-ville En 1894, Monsieur St. Fort Colin, D. Douville et Octave jeune ont fait construire sur cette habitation une petite chapelle sous le nom de Saint Jean, à l'aide de dons divers. Son inauguration a eu lieu sous la présidence du frère Smith, pasteur de l'église wesléyenne de Port au Prince.

DUPONT.— Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port-Salut. Café, vivres, grains, cannes. 40 carreaux de terre.

DUPUY.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes. Ecole rurale.

DUPUY.— En novembre 1803, tandis que le général Rochambeau était sur le point de capituler au Cap, les Anglais bloquaient la ville par mer. Le commodore Loring envoya une nuit des dépêches à Dessalines, général en chef de l'armée indigène. Celui-ci, n'ayant pas un seul officier qui sût l'anglais dans son état major, se trouva fort embarrassé pour prendre connaissance des lettres qu'il avait reçues. Il appritce pendant qu'un soldat de la 4e demi-brigade, nommé Alexis Dupuy, jeune homme de couleur, recruté au Port-au Prince, parlait et ècrivait cette langue. Il le fit aussitôt appeler. Le jeune homme, croyant que le général en chef en voulait à ses jours, fut au desespoir, bien qu'il savait n'avoir rien fait pour mériter d'être puni ; il crût que le général en chef voulait le faire fusiller. Il fit ses adieux à ses camarades en leur disant qu'il avait été toujours bon soldat, et qu'il ne concevait pas quel pouvait être son crime. Dessalines lui présenta les lettres de Loring. Dupuy les traduisit. Le commodore anglais priait instamment le général en chef des indigènes de lui envoyer des pilotes pour qu'il pût entrer dans la rade du Cap, capturer les vaisseaux français. Dessalines, qui avait combattu les Français sans le secours d'aucune puissance étrangère, et qui ne devait les succès militaires qu'il avait obtenus qu'â l'héroisme des indigènes, ne voulait pas qu'on supposât qu'il avait joint ses forces à celles des Anglais, lui répondit le 28 novembre 1803, qu'il allait entrer le lendemain dans la ville du Cap à la tête de son armée, qu'il forcerait les navires français à sortir de la rade." Vous en agirez avec eux, lui dit-il. comme vous le jugerez convenable." Le jeune Dupuy, pour se retirer, se saisit tout naturellement de son fusil, et salua Dessalines en lui présentant les armes. Il allait sortir, quand le général en chef lui dit :" Laisse la ton fusil ; tu deviens un de mes secrétaires, et en outre officier attaché à mon état-major."

Dupuy parvint au grade de général dans les armées indigènes. La connaisasance de la langue anglaise fit sa fortune sous le roi Christophe.

En 1806, après la mort de Geffrard, aux Cayes, Dessalines chargea Dupuy de faire l'inventaire des papiers du défunt qui avaient été saisis, et de trouver les preuves d'une conspiration que ce général tramait contre lui. Dupuv trouva beaucoup de pièces pouvant compromettre beaucoup de familles et des lettres compromettantes pour Christophe. Il dit à Dessalines que la correspondance de Geffrard etait toute d'amitié ; il sauva ainsi un grand nombre d'individus de tous grades et de toutes conditions. Inginac, chargé de faire parvenir ces papiers à l'Empereur à Marchand, acheva de détruire, en septembre, tout ce qui était de nature â compromettre les familles et Christophe.

DUQUESA [la. – Usine centrale de Santo Domingo.

DUQUILLON.— Habitation située dans les Hauteure de Corail, commune de Corail.

DURAM.— Habitation située dans la section rurale de Petit Cahos, commune de Dessalines.

DURAND.— Habitation située dans la section rurale de Fond Bleu, commune de Corail.

En juillet 1803, Voltaire et Thomas Durocher faisaient prisonniers 60 blancs de Jérémie, commandés par un nommé Ferrare, qu'ils avaient cernés sur cette Habitation. Les blancs furent sacrifiés jusqu'au dernier, malgeé les efforts que fit Thomas Durocher pour les sauver.

DURISSY.— Cette habitation tire son nom d'un ruisseau très dangereux de la commune de Limbé, sur la rive droite duquel on voit encore les vestige d'un ancien bourg. Cimetière abandonné.

DUROCHER.— Habitation située dans la plaine des Cayes.

DUROCHER.— Habifation située au Haut du Cap.

DUTRUCHE.— Habitation située aux portes des Cayes, sur laquelle les conjurés de Garata se rendirent en 1806.

En 1803, Geffrard, revenu de Corail, s'établit au pont de Dutruche. Le général Brunet, commandant du département du Sud, voulant le chasser de sa position, confia une division au général Sarrazin, et lui ordonna de faire une sortie contre lui. Les Français atteignirent les indépendants et leur livrèrent une bataille rangée. Férou commandait l'aile droite des indigènes, Gérin, l'aile gauche, et Geffrard, le centre. Après deux heures d'un combat opiniatre, les Français abandonnèrent en bon ordre le champ de bataille. Ils ne purent se maintenir dans la plaine, et rentrèret aux Cayes. Ce fut leur dernier effort.

DUVAL.— Habitation située dans la section rurale de l'Etang de Jonc, commune de Pétion ville.

DUVEAU.— Habitation située dans la 4me section rurale de la commune de Port Salut. 50,000 livres de café. Vivres, grains, 45 carreaux de terre.

DUVERGER.— Habitation située dans la commune de l'Anse à Veau.

DUVERGLAS.— Habitation située dans la section rurale de Saint Martin, commune de Port au Prince. Par arrêté du 16 Mars 1926, le Secrétaire d'Etat de l'Intérienr est autorisé à acquérir pour compte de l'Etat 6 hectares 45 ares de terre de cette habitation appartenant a monsieur Georges O. Durand pour 3 208 gourdes pour un asile d'Aliénés.

DUVIVIER.— Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

DUVIVIER.— Le 1er. Janvier 1807, pendant la bataille de Sibert, Christophe était appuyé sur le mùr de l'habitation Duvivier, dans la plaine du cul de Sac, lorsque le chef d'escadron Barthélemy Mirault se présenta devant lui, et lui tendit le chapeau galonné de Pétion, en lui disant : "Voici, général en chef, l'étrenne que je vous offre".

E

EAU [l'.— Voyez : Trou d'Eau.

EAU BOURCIQUOT [l'.— Voyez : Vallée.

EAU CONTRÉE [l'.— Voyez : Petite Rivière de l'Artibonite.

EAU CONTRÉE [l'.— Magnifique cascade située dans la commune de Hinche sur le chemin de Grabahal. L'eau limpide scintille sur des marches naturelles en pierre qu'on contemple à la Grosse Roche, énorme pierre de la grosseur d'une petite maison et que les anciens de l'endroit disent qu'il y a vingt ans de cela elle n'était pas plus grosse qu'une pierre ordinaire ; ils prétendent qu'elle grandit toujours et que, si cela continue, elle fermera bientôt complètement le chemin public.

EAUX GAILLÉES [les.— Situées dans la commune de Thomazeau; elles ont submergé plusieurs habitations.

EAU GUILLÉE [l'.— Source d'eau sulfureuse dans la commune de Lascahobas.

EAU PIEDRE [l'.— Voyez : Petite Rivière de l'Artibonite.

ECREVISSES [les.— En 1832, il y avait dans cette section rurale 400 habitations entretenues en café, vivres et grains, et un en dépérissement. Total 401 habitations.

EDOUARD.— Voyez : Madame Edouard.

ELEGIDO [el.— Ancienne section rurale de la commune de Santiago.

En 1840, la culture consistait en vivres, cannes à sucre, tabac et café. On y voyait quelques moulins à cannes. 473 carreaux de terre appartenant à l'Etat étaient occupés par des fermiers.

ELIE.— Habitation située dans la commune de Baradères.

ENCARNACION [la].— Usine centrale de Santo Domingo.

ENFER.— Voyez : Trou d'Enfer. Rivière d'Enfer.

ENNERY.— Pendant l'exercice 1891-92, les recettes du Conseil communal se sont élevées, pour le 2e trimestre, à P 15. et les dépenses à...... ?

La commune renferme des mines de cuivre, des gisements de gypse et des carrières de marbre et de craie.

Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 1501 oui.

ENNERY — Recettes communales :

1921-22	1.571.12 gourdes
1922-23	1.482.11
1923-24	2.085.21
1924-25	3.170.71

ENNERY. — En 1925 sous le président Borno, le pont en acier près d'Ennery qui servait de pont rail à la Compagnie des chemins de fer fut transformé en pont route par adjonction d'un platelage en béton.

ESCARMONTIERS. — Habitation située dans la commune de Limonade où des mines de cuivre sont signalées. En Août 1918, le Ministre des Travaux Publics Louis Roy les visita, en compagnie de M. Edmond Roumain, chimiste, et Gayler. Ingénieur américain.

ESCARAPAN. — Bastion situé sur la ligne Ouest de la ville de Santo Domingo.

ESPAGNE (d'). — Habitation caféière située dans le Morne la Hotte. près de Fond-Cochons. Il fait froid dans ces forêts où suinte l'humidité et où ne pénètre pas le soleil. Les arbres laissent pendre une mousse verte, très longue, effilochée.

ESPERANZA [la]. — Ancienne section rurale de la commune de Santiago. En 1840, la culture consistait en tabac, canne à sucre et vivres de toutes espèces.

EST. — Voyez : Nord-Est.

ESTÈRE (l'). — En 1839, les rives de l'Estère, de l'Artibonite, eurent l'affreux spectacle de la guerre civile des Légitimistes et des Nordistes.

ESTERE. — Habitation située dans la 4e section rurale du Bas des Gris-Gris, commune de Bainet.

ESTERE [l']. — Les sources et les avalaisons du morne la Marécageuse vont se perdre dans l'Estere de Léogane.

ESTERO BALSA, ou ESTEROBAS. — Hameau situé pres de la pointe Isabelle, sur le littoral de Monte Christ.

En décembre 1867, la goelete dominicaine *Capotille* fut capturée par le navire de guerre haitien le *Sylvain* dans les parages de la pointe Isabelle. Ce navire, enfreignant les clauses de la convention du 26 juillet, signée par les présidents Cabral et Salnave, avait débarqué à plusieurs reprises des munitions aux Cacos à Estero Balsa.

En 1889, le navire de guerre du président Légitime, le Toussaint Louverture, pendant sa station devant le Cap, lors de l'insurrection des Nordistes, avait été obligé d'aller faire de l'eau à Esterobas. Les habitants se montraient hostiles à l'équipage.

ESTRELLA (la). — Village près de Las Matas. Le 17 Septembre 1845 les Dominicains reprirent Las Matas sur les haitiens qui se retirèrent à Strella.

ESTUVELIN. — Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut. Café, Vivres, Grains. 83 carreaux de terre.

ETANGS les. — En 1901, L. Gentil Tippenhauer publia à Gotha une étude sur la région géologique des Etangs.

ETANGS BETÈLE. — Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Miragoâne.

ETANG du JONC. — Cette section rurale, dit M. J. Bouzon, est grand comme un arrondissement. Sa surveillance échappe à un officier rural, actif et vigilant.

ÊTANG PERNELE.— Voyez : Pernele.

ETANG Salé l'.— Des difficultés étant survenues entre Haitiens et Dominicains touchant la chasse et la pêche dans cet étang, le gouvernement dominicain demanda en février 1887 au consul général d'Haiti à Santo Domingo qu'il fut nommé des commissaires ou un commissaire de chaque coté, qui iraient à Henriquille prendre connaissance de ces difficultés et établir des règles pour l'usage des lieux et pour les relations de bon voisinage à maintenir, par l'observation de lois de police et le respect des limites des territoires respectifs.

ETOILE.— Habitation sucrière en plaine du Cul de Sac, appartenant à L. Liautaud.

ETRENNES les.— Morne situé dans la commune de Valliere, sur la route de Carice. Sur le faite existe un étroit plateau appelé Çayemite. La descente, sur le versant de Vallière, prend le nom de Loziers, a cause de la rivière de ce nom qui coule a ses pieds; elle est hérissée de casse cous. L'étroit sentier servant de chemin descend sur un sol peu solide, à travers des précipices et des abimes. Au bas du morne par la route conduisant a l'Est au fort Biassou et a Banica.

ETRONC de PORC l'.— Dans le budget de 1891-92, la chambre a voté l'établissement d'un corps de police dans ce quartier.

En 1840, il y avait dans cette section rurale 104 habitations cultivées en café et en vivres en bon état, 7 en café, cannes, vivres et grains en bon état, 1 , en coton, 4 incultes, Total 126 propriétés On comptait plusieurs moulins à cannes,

" Autant le nom est laid, écrit le premier évêque des Gayes, en novembre 1893, autant la localité est jolie. Elle a vue d'un coté sur la rade des Gayes et l'Ile a Vaches, de l'autre sur une campagne couverte de lataniers et de cocotiers dont les palmes, finement découpées sur l'azur du ciel, semblent endormies en attendant les caresses de la brise du soir".

Ce quartier, par décision législatif, a perdu cette dénomination pour celle de St Jean du Sud.— Voir ce mot.

EUSTACHE.— Voyez : Saint Eustache.

EVEILEARD.— Fort situé sur le rivage de la ville de Saint-Marc.

F

FABRE — Habitation située dans la 5e section rurale de la commune de Port Salut. Vivres et grains, cannes. Indigoterie. 104 carreaux de terre.

FABRICE. — Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth, commune de Verrettes.

FAINE.— Habitation située dans la 1ère section rurale de la commune de Jean Rabel.

FALLÉ. — Habitation située dans la section rurale de Cochon Gras, commune de Jacmel.

FANFAN. — Habitation située dans la 7e section rurale des Cayes.

FANNAIS.— Habitation sitiée dans la section rurale de la Grande Rivière, commune de Dame Marie.

FAUBOURG FIGUIER [le).— C'est l'ancien port de Port à Piment.

FAUCHER — Cette habitation a été exploitée pàr le général Yayou sous Dessalines.

FAUBERT.— Nom d'une rue à Pétion ville, en l'honneur du colonel Faubert, un des officiers distingués de l'armée de Rigaud dans le Sud

FAUGASSE.— Habitation située dans la 7e section rurale des Cayes.

FAVARANGES.— A la fin de février 1807, la 15e demi-brigade, allant combattre l'insurrection Gornan, atteignit le Petit Trou Favaranges, et parvint au Corail.

FAVETTE.— Habitation située dans les 2e et 3e sections rurales de la commune de Port Salut. La 1ère contient 120 carreaux de terre et la 2e 80. Vivres, grains et coton. En 1868, il y eut un fameux combat livré entre Cacos et Piquets.

FE – la Usine centrale de la commune de San Pedro de Macoris. Voyez :Santa Fé.

FEL.— Ancienne dénomination d'une section rurale de la commune de Marigot. En 1840, il y avait 209 habitations bien cultivées, 6 mal cultivées. Total 215 propriétés.

FELIX.— Habitation située dans la 9e section rurale des Cayes.

FEMMES-PAGNOLES- Voyez Larcom.

FEQUIERE.— Habitation située dans la section rurale de Boucan Carré, à la rivière des Capucins, commune de Mirebalais. Elle est bornée par l'habitation Lanau.

FÉQUIERE.— Habitation caféièredans la section rurale de Sault, commune de Petit Trpu de Nippes.

FERNANDEZ.— Voyez : San Fernandez.

FEROU. Habitation située dans la section rurale de la Haute Grand Rivière, commune de Jérémie, ayant 250 carreaux de terre. Bornée par les habitations Gélin, Saint Michel, Tairon et la Grande Rivière.

FERRIENNE.— Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande Rivière, commune de Jéremie, ayant 250 carreaux de terre. Bornee au Nord par Fostier, au Sud par Gélin, à l'Ouest par Bourdon et à l'Est par la Grande Rivière.

FERRIER, ou FERRIER LASÀLE.— Ce quartier est situé dans la plaine de Mariboux.

FERY.— Habitation située dans la 5e section rurale du Haut de Saint Marc.

FÈVE.— Habitation située dans la 5e section rurale du Haut de Saint Marc, commune de St Marc.

FIFI.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

FIN du MONDE (la].— Ce fort peut arrêter l'ennemi débouchant des Gonaives ou de Saint Michel.

FINEL.- Habitatiod située dans la 4e section rurale de la commune des Conaives.

FIOLLE.— Habitation située dans la commune de Dame Marie. Ce fut là que Goman, lieutenant colonel de la 19e demi-brigade, se mit à la tête des insurgés de la Grande Anse, le 4 février 1807, contre le président Pétion, en faveur de Christophe. Goman avait pris le grade de général de brigade, et qualifiait d'insurgés les soldats de la république.

Il maintenait dans les mornes où il avait son quartier général tantôt sur une habitation, tantôt sur une autre, un ordre rare ; il faisait travailler à la culture des champs.

Le président Boyer réussit à étouffer la révolte de Goman,en 1819.

FLAMANDS-- les. d'Aquin.-- En 1840, il y avait dans cette section rurale 134 habitations cultivées en café et vivres de toutes espèces, 32 en vivres et grains, y compris les nouveaux établissements, 6 hattes, 4 sucreries, 8 incultes. Total 184 propriétés.

FLAMANDS (les.— de CAVILLON.— En 1840, il y avait dans cette section rurale 39 habitations plantées en cannes; ayant des vivres, grains et petits moulins, 33 places à vivres, ayant des grains, en bonne culture, 90 cultivées en café, ayant des vivres et des grains en bon état, 13 abandonnées. Total 175 propriétés.

FLANDRE.— Voyez : Nouvelle Flandre

FLECHES.— Voyez : San Lorenzo de las Flechas.

FLEURY.— Habitation située au Trou, sur laquelle se trouvaient les ruines d'un château du roi Christophe, appelé "l'Inddépendance". Entre Fleury et Chabert, il y avait autrefois une belle route qui conduisait à Fort-Liberté .

FOACHE, ou FOUACHE.— Habitation située dans la commune de Jérémie.

En Juillet 1803,le général Férou,occupant les environs de Jérémie con

tre les Français de cette ville, ordonna au colonel Bazile de se tenir sur l'habitation Foâche pendant une suspension d'armes de 10 jours qu'il avait consentie avec le général français Fressinet, commandant de Jérémie, pour permettre à ce dernier d'évacuer la place.

FOACHE.— La terre de Grand Raque de l'habitation Foâche de Jean Rabel.

Foâche appartenait au président Boyer à qui la population en fit don. Il y avait un palais où le roi Christophe séjourna chaque fois qu'il allait à Jean Rabel. Le 16 octobre 1923, la commission cadastrale a revendiqué 200 carreaux de terre en faveur de l'Etat.

FOBEAU.— Habitation située dans la Plaine du Nord. Usine à vapeur.

" C'est à l'ombre de la paix, disait le président Florvil G. Hyppolite aux habitants de la Plaine du Nord, en Avril 1893, lors de sa tournée dans le Nord, que j'ai pu mettre cette habitation sur le pied où elle est. Faites pour vos terres ce que moi-même j'ai fait pour mon habitation, et vous transformerez en un rien de temps la Plaine du Nord ". En effet, le général Hyppolite, avant son élection, faisait valoir cette habitation fort bien cultivée aujourd'hui.

FOISON.— En 1802, les indigènes arrosèrent cette habitation de leur sang pour leur liberté.

Le 5 juillet 1807, Lamarre, venant au secours de l'insurrection du Nord Ouest contre Christophe en faveur de Pétion, rencontra Nicolas Louis sur l'habitation Foison. De là, il se rendit au Port de Paix.

FOND ARABIE le.— En 1803, prendant l'insarrection générale des indigènes contre les français, une potence avait été dressée sur la place d'armes de Petit Goave près de l'arbre de la Liberté. Un noir, nommé Brital Cavannack que Delpêche, commandant de la place, soupçonnait d'être en relation avec les insurgés des mornes, fut condamné à être pendu. Ces insurgés étaient condamnés par Gilles Bambara. Quand Cavannack arriva au lieu du supplice, il prit la fuite, et atteignit la campagne au milieu d'une grêle de balles, favorisé par la foule qui, loin de l'arrêter, lui donna passage. Le lendemain, à la tête d'une bande de cultivateurs, il s'approcha de la ville et incendia quelques cases du voisinage. Il alla ensuite camper au Fond Arabie. La potence fut ensuite abattue et jetée à la mer quelques temps après sur les menaces de Lamarre, qui exerçait une grande influence sur la jeunesse de Petit-Goave.

FOND BAPTISTE le.— Il y a aussi l'habitation Bon Repos.

FOND BLANC le.— En 1839, il y avait dans cette section rurale — Terrier Rouge — : Habitations en bon état, savoir : 27 cultivées en coton, 1 en cannes, 30 en café, 3 en vivres et grains de toutes espèces. Mal entretenues, savoir : 2 en coton, 1 en café, 1 hatte. Total 65 propriétés.

FOND DE BOUDIN [le.— Il y a les habitations Pactor Toen, Lavache. Cette section a été détachée de la commune de Léogane et attribuée au quartier de Trouin, par Arrêté du 3 octobre 1925.

Voyez : Petit Harpon.

FOND DES BLANCS [le.— En 1810, il y avait dans cette section rurale d'Aquin 175 habitations bien entretenues en café et vivres de toutes espèces, 91 mal entretenues, 4 incultes, 14 en café ayant des cannes et des petits moulins, 1 hatte, 71 nouveaux établissements.

FOND DES NEGRES [le— de MIRAGOANE.— Il y a les habitations Butel, Pemerle.

FOND DE TOBIE (le.— Voyez : Thoby.

FOND D'OIE le.— Voyez : Gros Morne.

FOND FERRIER [le.— Le Fond-Ferrier pourrait être érigé en commune. Il comprend un vaste territoire, borné au sud par le morne Lassale, au nord par la rivière de Léogane, à l'ouest par la Gosseline et par la Montagne Noire de Pétion-ville. Comme périmètre il représente une circonférence de plus de cinquante lieues. C'est plus grand que l'arrondissement du Trou, plus important que la Grande Rivière qui n'a que 36 lieues carrées environ.

En 1840, sous cette dénomination, on comprenait deux sections rurales de la commune de Port-au-Prince. Dans la premiâre, il y avait 79 habitation caféières et 105 concessions bien cultivées. Total 122 propriétés. L'autorité militaire avait ordonné de planter le coton dans les terrains arides, en même temps que le café qui vient admirablement dans les terrains favorables.

Son Excellence Monsieur de P. Régnier était comte de Fond Ferrier sous l'empire, en 1849.

FOND GRAS [le.— Voyez : Petite Rivière de l'Atibonite.

FOND GRESSEAU.— Habitation située à Mont Rouis, commune de Saint Marc.

FOND JEAN NOEL [le.— En 1840, cette section rurale, comprenant le Grand Marc, avait 121 habitations bien cultivées, et 2 mal cultivées. Total 123 propriétés.

FOND MELON [le.—de JACMEL. En 1840, il y avait 290 habitations bien cultivées et 5 mal cultitivées. Total 295 propriétés.

Le poète haitien Paul Lochard, dans une pièce de vers dédiée à Fénelon Duplessis, intitulée Haiti, a fait une belle peinture du Fond Melon. D'après une prononciation vicieuse, il en a fait Vaumelon. Le tableau n'a rien d'exagéré.

" Assis sur un coteau des bords de Vanmelon,
Seul et les yeux errants de vallon en vallon,
Je contemplais, rêveur, la sublime étendue
De la plaine ondoyante où s'égarait ma vue.
A mesure qu'au feu dont il dorait l'azur,
Le soleil éclairait l'espace encore obscur,
Je voyais s'élever comme d'immenses vagues,
Des flots d'or qui, roulant dans des espaces vagues,
Semblaient, en frissonnant, saluer l'astre-roi,
Et du Maître éternel bénir la sainte loi !
Douce contrée, ô terre en merveilles féconde !
Est-il rien qui t'égale en aucun lieu du monde ?
Le jour montait...... L'oiseau chantait au fond des bois,
Tandis que s'élevait la douce et grande voix
Où la création murmure sa prière,
Et mêle les soupirs du ciel et de la terre !

Duplessis, d'un Apelle il faudra le pinceau
Pour reproduire ici ce céleste tableau.
Ma lyre se refuse à peindre ces collines
Qui, d'assise en assise, à des hauteurs divines,
S'élèvent, de la plaine, au ciel de l'horizon,
Portant sur leurs contours, tapissés de gazon,

Parmi de frais jardins, des arbres magnifiques
Qui, parés de fruits d'or, lèvent leurs fronts antiques.
Des pins, où se viendrait percher l'aigle d'Athos ;
De fiers palmiers, vainqueurs des palmiers de Délos ;
D'odorants orangers, des fleurs fraîches écloses.
Là, le Val de Tempé, là, Sâron plein de roses,
L'Eden même, l'Eden, vêtu de majesté,
Semblaient à mes regards étaler leur beauté !
J'adorais le Seigneur . . . Tout à coup, ma pensée,
Eveillant la douleur en mon âme oppressée,
M'arracha ces soupirs...... Que ce pays est beau !
Pourtant la mort l'habite ainsi qu'un noir tombeau !
L'aveugle ambition, et l'aveugle ignorance,
L'abreuvent de poisons, dans une orgie immense !

. . . .

. . . .

Fénélon Duplessis envoya en réponse à Paul Lochard des vers d'où nous extrayons la finale.

" Qu'à Vaumelon toujours, dans quelqu'oasis sauvage
Que quelque bel oiseau charme de son ramage,
Ta lyre le dispute aux doux chantres des bois,
Etonné de la voir l'emporter quelquefois !

FOND NICOLAS [le].— Habitation située dans la section rurale de la Basse Voldrogue, commune de Jérémie.

FOND PALMISTE [le].— Ancienne dénomination d'une section rurale de la commune de Torbeck. En 1840, il y avait 120 habitations cultivées en café, cannes et vivres en bon état, 16 en mauvais état, 2 sucreries et 2 incultes. Total 140 propriétés.

FOND PARISIEN [le].— Voici quelle était la délimitation de ce poste militaire de l'arrondissement de Port au-Prince, d'après l'arrêté du président d'Haiti du 30 mars 1875 ; à partir du Pont Quenette pour courir à l'Etang ; parcourir la ligne de Fond Bayard, Rempart Hardy, Palmiste Tempé, Marre Citron, Bois Tombé, Terre Froide, Marre Quatre jusqu'à la limite de Saltrou. De là parcourir en descendant le Pays Pourri pour aboutir au lieu de départ. Ce poste militaire dépend actuellement de la commune de Thomazeau.

André Juste Borno Lamarre y naquit le 15 janvier 1775.

S. E. M. Louis d'Ethéart était Comte de Fond Parisien, sous l'Empire en 1849.

FOND PRICE.— Position située un peu plus haut que le carrefour du Cap Rouge, dans la commune de Jacmel, où exactement fut tué le général Dardignac, le 3 août 1889. Ayant appris qu'une division de l'armée du Nord, débarquée à Saltrou, marchait contre Jacmel et n'était qu'à une demi lieue de la ville, ce général conçut l'idée d'aller l'attaquer. En effet, à une heure de l'après midi, il marcha à sa rencontre, lui livra bataille au Fond Price et reçut la mort. Il ne fut pas victime d'une trahison comme on le crut à l'époque. Il mourut avec toute la gloire du soldat sur le champ de bataille.

FOND RAMIER.— En 1728, la saline de Fond Ramier était tellement abondante, que Mr Dnrecourt, major de Port-de-Paix, écrivait au Ministre de la Marine, qu'elle pouvait fournir par an 4.000 barils de sel d'un gros grain et très blanc.

FOND VERRETTES (le) .— En 1840, cette section rurale de la

commune de la Croix-des-Bouquets comptait 60 habitations caféières bien cultivées, 1 sucrerie en dépérissement, 11 cotonniers, 16 places à vivres, 12 en dépérissement. Total 100 propriétés. Les propriéiaires ne se rendaient pas souvent sur les lieux, ce qui décourageait les cultivateurs. La section avait fourni 928 sacs de café. Cette section rurale est devenue la 5e de la nouvelle commune de Thomazeau.

FONDS VERRETTES.— Le dimanche 4 Juin 1916, les généraux Mizael Codio, Métellus et huit autres qui s'étaient évadés de la prison de Port-au Prince le mardi 30 mai, furent pris et fusillés par les Américains à Fonds Verrettes On les enterra sous un grand arbre.

FONFRÈDE.— Après la mort de Rébecca à Payette Petite Place en 1807, Christophe occupait cette habitation. C'est là que, battus par Nicolas Louis sur l'habitation Harodet, les généraux Daut Brave et Martial Besse vinrent rejoindre Christophe. Celui-ci leva la marche pour se rendre au lieu du combat; mais Beauvoir, officier de Nicolas Louis, en voyant approcher des forces considérables, se retira dans les gorges de la montagne.

FONTAINE.— Habitation située dans la section rurale de Bois-Pin, commune de Grands-Bois.

FONTENELLE.— Usine à vapeur. Appartient au général Turenne Jean Gilles.

FORET NATIONALE RÉSERVÉE.— Portion de terre appartenant à l'Etat située dans la région de Saint Raphael dans les limites suivantes. En partant de la ville de Marmelade, qui se trouve dans l'arrondissement du même nom, suivre une ligne longeant le cours de la Rivière Dorée, en se dirigeant vers l'Est, jusqu'à sa jonction avec la Rivière Bouyaha juste au Sud de la ville de Dondon ; de là continuer vers l'Est, jusqu'à la crête de la montagne qui sépare le lit de la Rivière Bouyaha de celui de la Grande Rivière du Nord ; longer ensuite le sommet de cette montagne en son entier, en allant vers le Sud dans la direction de Savanette. De ce dernier point, toujours dans la direction Sud, cotoyer la route qui conduit à Pignon, passer par ce bourg et longer le chemin qui conduit de Pignon à Maissade jusqu'à ce qu'il rencontre la Rivière Bouyaha Remonter alors le cours de la Rivière Bouyaha jusqu'à son point d'intersection avec la grande route de Pignon Saint Michel. Tourner ensuite vers l'Ouest et longer ce dit chemin, en allant jusqu'à Saint Michel de l'Attalaye. De ce dernier point, se diriger entièrement vers le Nord, en cotoyant la route de Saint Michel à Marmelade jusqu'à atteindre le point de départ qui est la ville de Marmelade.

Cette étendue entière embrasse environ 30.000 carreaux de terre. [Moniteur du 6 mai 1926.]

FORME.— Voyez : Plate Forme.

FORMOND.— Voyez : Dasque Formond.

FORT LABOUQUE (le). Ce nom vient de l'espagnol BOCA qui veut dire BOUCHE, ENTRÉE ; en effet l'accès de la baie de Fort Liberté où il est placé à l'entrée est un véritable goulet qui, d'abord très étroit, s'élargit au fûr et à mesure en entrant jusqu'à présenter une rade intérieure de 4 kilomètres d'étendue.

FORT LIBERTÉ [le].— En 1839, il y avait 114 habitations en bon état de culture dans cette commune, 27 en détérioration, et 16 hattes. Total 157 propriétés.

Pendant l'exercice budgétaire de 1890-91, les recettes du Conseil

communal se sont élevées à 2.321,50 et les dépenses à 2.415,35½.

L'Eglise de Fort Liberté est belle : elle a 104 pieds de longueur, 40 de large et 40 de hauteur. La ville est plate avec une légère pente. On y compte 19 rues formant 75 ilets ou carrés de 390 emplacements. Les rues sont bien tracées et se coupent à angle droit, ayant 50 pieds de largeur. La grande rue a 60 pieds de largeur. Il y fait beaucoup de poussière dans la sécheresse. Les lagons rendent l'air insalubre.

En 1891, le gouvernement du président Hyppolite déploya tous les moyens de persuasion pour porter les cultivateurs de cet arrondissement à s'occuper sérieusement de la culture du coton.

FORT LIBERTE — Recettes communales

1921-22	5.517,52 gourdes
1922-23	6.088.59
1923-24	4 841.61
1924 25	4.744,05

FORT MARFRANC.— Dans la nuit du 19 au 20 juillet 1803, le colonel Bazile, commandant une division du général Ferou, allant, du Camp Gérard, s'emparer de Jérémie, atteignit le poste Marfranc, armé d'une pièce de quatre, qu'occupaient 500 Français. Aussitôt que les indigènes entrèrent dans la rivière qui coulait non loin du rempart, ils reçurent un coup de canon à mitraille. Ils la traversèrent tout de même sous le feu de l'ennemi, et gagnèrent la rive opposée. Les Français décampèrent et furent poursuivis. Ils se défendirent avec vigueur jusqu'au lever du soleil. A ce moment, ils quittèrent la place et allèrent camper sur l'habitation Gélin d'où ils gagnèrent Jéremie par la grande route.

FORT RÉSOLU.— Fort situé à Baradères.

FORT THOMAS.— On peut l'utiliser en cas d'éventualités, tous les ouvrages ayant été conservés. [Exposé général de la situation 1878.]

FOSSÉ JONCA.— Ravine située à l'extrémité Nord de Port Margot, à quelques centaines de pas de la Grande Rivière. A la moindre pluie, la Grande Rivière déverse ses eaux au Fossé Jonca qui à son tour se répand dans la ville. Ces accidents sont très dangereux la nuit. Dans la séance de la Chambre du 9 septembre 1891, le député Phénix Jacques proposa d'inscrire 5.000 gourdes au budget pour endiguer le Fossé Jonca.

FOSSÉ NABOTH. - En 1840, ces deux sections rurales appartenaient à la commune de Saint Marc, et n'en formaient qu'une seule. On y comptait 762 carreaux de terre cultivés en coton, 26½ en riz, 7 en patates, 3¼ en bananes. Il y avait 207 chevaux, 226 jument, 87 poulins, 75 pouliches, 13 mulets, 161 ânes et ânesses, 65 bœufs, 200 vâches, 112 bouvillons, 85 génisses, 252 moutons, 112 cabrits, 960 cochons.

FOSSE PATATE.— Habitation située dans la commune de Milot. Il y a un pont.

FOSTIER.— Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande Rivière, commune de Jérémie, bornant au Nord l'habitation Ferrienne.

FOUACHE. — Voyez : Foâche.

FOUCHARD. -Habitation située dans la 5e section rurale du Haut-de-Saint Marc, commune de Saint Marc.

FOUETTE.— Habitation située dans la section rurale des Côtes de Fer, commune du Borgne. Voyez : Foutte.

Rivière qui se jette dans la mer entre l'Anse à Foleur et le Borgne, ainsi appelée à cause du bouillonement de ses eaux qui vont frapper contre les gros rochers qui se trouvent dans son lit.

FOULON.— En 1839, il y avait dans cette section rurale 72 habitations entretenues en café et grains de toutes espèces, et 36 en dépérissement. Total 108 propriétés.

FOURRÉE.— En février 1792, un esclave des Moustiques, du nom de Joseph Fourée, irrité par les crimes que commettaient les colons, conçut le dessein de se soulever contre eux. Ceux-ci, ayant deviné son projet, en avertirent son maître. Comme il répugnait â ce dernier de lui donner la mort, il chargea de ce soin un médecin français appelé Vitête auquel il écrivit en conséquence. Joseph, porteur de sa lettre, rencontre sur sa route un de ces indigènes qui communiquaient avec les membres de l'ancienne confédération de 1790 et la lui fait lire : instruit de son contenu il retourne sur ses pas prend deux de ses camarades dont il connaissait l'intrépidité, se rend chez le médçin auquel il remet la lettre et observe ses moindres mouvements. Le médecin, lui ayant offert un verre de vin empoisonné, il le punit par un coup de fusil, mit le feu à l'habitation et souleva l'atelier qu'il forma en cohortes. Cependant, un reste d'attachement pour son maître, lui fit oublier qu'il avait résolu sa perte ; il se rend chez lui, et, après lui avoir tout expliqué, il lui dit que, bornant sa veangeance à la mort du médecin, il venait pour lui sauver la vie à lui et à sa famille, et de se hâter de s'éloigner avec ce qu'il avait de plus précieux ; il le fit escorter jusqu'aux remparts de Port de Paix avec les voitures qui portaient ses effets.

FOURJU.— Voyez : Petit Fourju. Fougy.

FOURK.— En 1840, il y avait dans cette section 326 habitations cultivées en café, coton et vivres en bon état, 6 en mauvais état, et 3 inoccupées. Total 335 propriétés.

FOURNIER.— Habitation située dans la 6me. section rurale de la commune de Port Salut. Café, coton, vivres. Ancienne Indigoterie. 100 carreaux de terre.

FOURRÉ.— Habitation située dans le 1re. section rurale de la commune de Jean Rabel.

FOUTTE.— Habitation située dans la section rurale des Côtes de Fer, commune du Borgne. Voyez : Fouette.

FRAGNAU.— Habitation située dans la commune de Port au-Prince, en plaine du Cul de Sac. Ecole rurale.

FRAISE.—Habitation située dans la 10me. section rurale des Cayes.

FRAJAL.— Habitation située dans la 6me. section rurale de la Soufrière, commune de l'Acul du Nord

FRANCISQUE.— Voyez : San Francisco.

FRANÇOIS.— Voyez : Saint François.

FRANÇOIS COTEAU.— Habitation située dans la commune de La Chapelle.

FRANÇOIS SALLÉ.— Habitation située dans la section rnrale de la Haute Guinaudée, commune de La Chapelle.

FRANÇOISE.— Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

FRAVIL.— Habitation située dans la 5me. section rurale de la Coupe à-David, commune de l'Acul du Nord.

FREDOCHES (les.— Terres élevées qui séparent Fort-Liberté de la mer, en protégeant la commune contre les vents du Nord.

FRERE.— C'est le 1er Mai 1875 (et non pas 1874) que le régiment de Jacmel alla assaillir le général Boisrond Canal à Frère.

FROIDE.— Voyez : Terre Froide

FUGERARD.— Habitation située dans la 1re. section rurale de Port-Salut. 30.ooo livres de café, cannes, 1 moulin, 150 carreaux de terre.

FUNDACION.— Ancienne section rurale de la commune d'Azua.

En 1840, il y avait 33 habitations cultivées en cannes et vivres, 25 hattes. Total 58 proprietés.

FURCY.— "Au moment où il est question d'établissement des Fermes-Ecoles, je porte à la connaissance de V.E. que depuis la création du département de l'Agriculture, l'habitation Furcy a été réservée pour servir au besoin à ces institutions utiles" (Rapport du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture du 31 décembre 1890 au Président d'Haiti, Lois et Actes du Gouvernement d'Haiti).

G

GABETTE.— Habitation située dans la commune de Jacmel sur laquelle le sénateur Bayard signala la présence du mercure dans une brochure qu'il publia sous le président Boyer.

GABRIEL.— Habitation cacoyère de la commune de l'Anse-d'Hainault. Quoique le terroir soit d'une fertilité remarquable,les habitants sont clairsemés.

Chapelle rurale de 70 pieds dédiée à Sainte Philomène dont la fête est le 14 novembre.

GAGNET.- Habitation située dans la section rurale des Vases commune de l'Arcahaie, arrosée par la branche droite de ia digue de la Rivière des Matheux.

GALLIFET.- Habitation située dans la section rurale de Génipailler, commune de Milot.

GALLIFET.- Habitation située dans la commune du Cap Haitien. Usine à vapeur. Appartenant à monsieur Démosthènes Gentil.

GALLOIS.- Habitation située dans la 2me. section rurale des Cayes.

GALLOIS [le.- Rivière qui prend naissance au pied du Bonnet à l'Evêque, traverse toute la plaine du Nord avant de rencontrer la rivière du Haut-du-Cap· Le lit de cette rivière est très encombré en certains endroits et les débordements qui s'en suivent sont capables de causer de grands dégâts et de mettre en danger toute la plaine du nord. En 1921, le service technique du Département du Cap prépara un plan d'endiguement de cette rivière.

La rivière Gallois déborde quelquefois, grossie par les pluies, et cause de grands dégêts dans le village de la plaine du nord.

GANTHIER.- Commune de l'arrondissement de Port au Prince, département de l'Ouest, déltmitée par l'Arrêté du 18 octobre 1913, ancien quartier de la commune de Thomazeau.

Le Chanoine Caze a publié une *Description de Ganthier* au *Bulletin de l'Observatoire*, juillet-décembre 1910, 'qui mérite d'être regardée comme un type du genre descriptif pour la diversité des objets auxquels elle touche.

GANTHIER.— Recettes communales.

1921..22	3.189.30	G.
1922. 23	5.289.75	
1923..24	5.588.50	
1924..25	6.935.75	

GARDÈRE.- Habitation située dans la 4me. section rurale du Haut de Saint Marc, commune de Saint Marc.

GARDE CHAMPÊTRE.- Carrefour qui traverse le grand chemin du Trou au Cap Haitien au Fort-Liberté et Ouanaminthe.

GARDE HIRAM.- Rivière de la commune de Ranquitte.

GARDE LARAMY.— Morne situé dans la commune de Hinche sur la route de Monbin Crochu. Lataniers, palmistes. Il a de loin l'apparence d'une fortification faite de main d'homme.

GARDE LARRE (la).— Habitation située dans la commune de Carrice. Pins d'occident, palmistes, bruits frais de cours d'eau; vallées, et mornes s'entrecroisant et s'étayeant â des hauteurs effrayantes.

GASPARD.— Habitation située dans la section rurale de la Coupe à David commune de l'Acul du Nord, borné au Sud par l'habitation Valet, à l'Est par l'habitation Déborde, et à l'Ouest par l'habitation Pittre.

GASPARD.— Morne situé dans la commune de Hinche, entre Moubin Crochu et le morne Grabahal.

GASPARD.— Savane de la commune de Ranquitte.

GEFFRARD.— Habitation située dans la commune de Petit Trou de Nippes.

GEFFRARD.— Habitation située dans la 11e section rurale des Cayes.

GELIN.— Habitation située dans la commune de Jérémie au Sud de l'habitation Férou au bord de la Grande Rivière de Jérémie.

GEMBA.— Habitation située dans la 6e section rurale de Port de Paix.

GENTEAUME.— Habitation située dans la 3e section rurale de la commune de Port Salut. 2000 livres de café, coton, campêche. 70 carreaux de terre.

GENTILLON.— Habitation située dans la 2e section rurale de la commune de Port Salut. 2000 livres de café, coton, cannes, vivres, grains, 25 carreaux de terre.

En 1868, les cacos y avaient formé un camp. Le général Prosper Faure y lutta énergiquement contre les Piquets.

Georjon,— Habitation située dans la 6e section rurale de la Plaine de l'Artibonite rive gauche commune de St Marc,

GEORGES,— Habitation située dans la commune de l'Anse à Veau.

GERARD,— Habitation située dans la 7e section rurale de la commune de Port Salut.

Peu de café, vivres, grains, cannes, Moulins à bêtes, Ancienne indigoterie, 110 carreaux de terre,

GERARD,— Habitation située dans la 11e section rurale des Cayes,

GERIN,— Habitation située dans la commune de Baradères,

GERMAIN,— Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie,

GERMINIE,— Région de la concession minière Ed, Roumain â Terre Neuve, située a l'Est, Des minerais de cette région exposés et analysés à St Louis en 1904, ont donné :

argent point or point cuivre 5,20 %

GERVAIS,— Habitation située dans la 5e section rurale du Haut de St Marc, commune de St Marc.

GILBERT.— Habitation de la section rurale de Petit Fond, commune de Lascahobas.

GILBÉRT.— Habitation située dans la 4e ssction rurale du Haut de Saint Marc, commune de Saint Marc.

GILETTE. — Très ancienne et populeuse habitation, fondée par les colons dans les hauteurs inaccessibles de la Hotte. Café, près de Fond-Cochons.

GIMBEAU.— Habitation située dans la 6e section rurale de la Plaine de l'Artibonite (rive gauche) commune de Saint Marc.

GIMBERTO.— Habitation située dans la 6e section rurale de la Plaine de l'Artibonite [rive gauche] commune de Saint Marc.

GIRAND. — Une partie de la 7e section rurale fut détachée de la commune de Grand Goâve et attribuée au quartier de Trouin par Arrêté du 3 octobre 1925.

GIRANDOISE ou GIRAUDIER.— Il y a dans les montagnes de cette section rurale plusieurs grottes, cavernes et souterrains et bon nombre de blocs de roches taillées d'une hauteur considérable. On remarque des grottes ayant des cavités de plus de 200 p eds de profondeur et 12 pieds de largeur, recevant à leurs angles les eaux claires et glacées d'un ruisseau. qui en filtrant forment des stalactites en haut des routes et des stalacmites en bas.

GIRAULT. — Habitation située dans la commune de l'Anse à Veau. Anciens canaux d'irrigation en mauvais état.

GOGA.— Habitation située dans la section rurale de Fond Palmiste, commune de Torbech.

GODET.— Voyez : Benjamin.

GONAIVES.— En 1901, L Gentil Tippenhauer publia à Gotha une étude sur la région géologique des Gonaives.

GONAIVES.— En janvier 1914, le général Oreste Zamor était délégué militaire du gouvernement de Michel Oreste aux Gonaives. Avant la chûte de Michel Oreste, Zamor fut révoqué. Michel Oreste abandonna le pouvoir, le 29 Janvier. La révolution de Davilmar Théodore marcha sur Gonaives. Le général Codio était commandant de l'arrondissement des Gonaives. Vers le 29 et le 30 Janvier les troupes régulières des Gonaives s'accrurent de celles de Port de Paix sous les ordres de Desormes Joazar. de celles de Saint Michel de l'Atalaye, de Cèrca la Source et de beaucoup d'autres endroits sous les ordres des généraux Grand Jean, Audat, etc.

A l'arrivée de Davilmar Théodore, chef de la révolution, aux Gonaives, les troupes révolutionnaires dans la ville, fusionnèrent avec les soldats de l'armée, pour se livrer à toutes sortes d'exactions sur les personnes et sur les propriétés. Alors, les citadins formèrent un Comité de Salut Public pour chasser les pillards, Ils prirent pour chef l'ancien délégué militaire Oreste Zamor. Les généraux Codio, Joazar, Chapuzet se joignirent à Zamor qui devint candidat à la présidence en competition avec Davilmar Théodore.

Les trouqes des deux partis, au milieu de la ville, se combattirent, Celles de Davilmar Théodore s'enfuirent le 2 Février 1914. Oreste Zamor resta maître de la situation et fut proclamé Président d'Haiti.

GONAIVES — Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 2962 *oui*.

GONAIVES... Recettes communales

1921-22	76.302,85	goudes
1922-23	81.459,57	
1923-24	63.876,11	
1924-25	69.192,62	

En 1925, sous le président Borno les nouveaux bâtiments de la gendarmerie comprenant une caserne en maçonnerie, des bureaux et une salle de mess furent construits.

L'addition au bâtiment de la douane fut achevée.

Monseigneur de Toussaint Denis était duc des Gonaives, sous l'Empire, en 1849.

LA GONAVE— Commune de l'arrondissement de Port-au-Prince, département de l'Ouest, créée en 1924. Ancien quartier de la commune de l'Arcahaie.

GONAVE (la).— Recettes communales.

1921-22		
1922-23		
1923-24		
1924-25	5.138,80	gourdes

GONAVE (la).— Le 6 Avril 1925, il a été allumé un phare sur la pointe Ouest de l'Ile de la Gonâve.

Position · 18o 56' 14" N.
73o 18' 21" W.
Angle horizontal de visibilité 220o
Nombre de projections par minute ; 10o
Couleur de la lumière ; blanche.
Hauteur du feu au dessus de la mer ; 52 pieds 6 pouces.
Portée : 9 milles. Ce phare est visible à 15 milles dans des conditions atmosphériques favorables.

GONGA.— Habitation de la section rurale de la Rivière Canot, commune de Mirebalais.

GOSSIN.— Habitation située dans la 5è section rurale du Bas des Gris-Gris, commune de Bainet.

GOUAPE.— Rivière abondante et vagabsnde qui sert de limite aux arrondissements de Vallière, de la grande Rivière du Nord et de Hinche. La rive vers Hinche présente un escarpement rapide à travers des roches d'une grande richesse de nuances.

GOURDET.— Habitation située dans la commune de l'Anse-à Veau.

Habitation située dans la commune de Baradères.

GOURJON.— Habitaiion caféière située aux Cadets, commune de Pétion ville.

GOYAVIER.— Habitation située dans la 3e section de la Grande Montagne commune de St Marc.

GRACE.— Habitation située dans la 4e section rurale de la commune de Port de Paix.

GRAMMONT.— Habitation située dans la section rurale de *La*trouble, commune de Plaisance.

GRAND'ANSE. - Monseigneur de Jean Hilaire Cayemittte était duc de la Grand'Anse, sous l'empire, en 1849.

GRAND BOIS.— Commune l'Arrondissement de Mirebalais, dé-

partement de l'Ouest, contenant les sections rurales de Génipailler, Plaine Céleste, Boucan Bois pins, Trou d'Eau.

Et le quartier de Savanette.

GRAND BOIS. Recettes communales :

1921-22	4.219,31 gourdes
1922-23	7.196,69
1923-24	8.772,28
1924-25	10.217,36

Monseigneur de Rémy était duc de Grand Bois sous l'empire en 1849.

GRAND BOUCAN.— S. E. Mr de Daniel Michaud était comte de Grand Boucan, sous l'empire, en 1849.

GRANDE COLLINE.— Cette 5e section rurale fut détachée de la commune de Grand-Goâve et attribuée au quartier de Trouin par Arrêté du 3 octobre 1925. Elle est délimitée par les galets Dini, Tête Source, l'eau de Martel, la rivière Chéridan, l'eau Médecin l'eau Roy. le carrefour Poponne et la ravine Grand Abbé

L'habitation Chéridan restant toute entière à Grand Goâve.

GRANDIER.—Plaine verdoyante située dans la commune de Cavaillon. Bambous. Etangs se déssèchant quelques.foi. Chasse superbe.

GRAND GOAVE.— Recettes communales

1921 22	5.691,87 gourdes
1922 23	5.556,16
1923 24	6.556,51
1924 25	8.614,50

GRAND GOSIER—. Recettes communales

1921-22	199.80 gourdes
1922 23	459.68
1923 24	836.93
1924 25	1.547.72

GRANDE PLAINE.— Monseigneur de Bellanton était duc de la Grande Plaine sous l'Empire, en 1849.

GRAND'RAC.— Portion de terre comprise dans l'habitation Foucha, dans la commune de Jean Rabel.

GRAND RIVIERE DU NORD.— En 1901, L. Gentil Tippenhauer publia à Gotha une étude sur la région géologique dela Grande Rivière du Nord.

GRANDE RIVIERE DU NORD. Recettes communales.

1921 22	26.391,40 gourdes
1922 23	28.191,23
1923 24	20.605,64
1924 25	24.233,17

GRANDE RIVIÈRE DU NORD.— Après la défaite des Gonaïves du 2 février 1914, les troupes révolutionnaires de Davilmar Théodore se replièrent sur la Grande Rivière du Nord et l'occupèrent. Peu de temps après, elles abandonnèrent cette place et revinrent au mois de juin 1914 et prirent possession des principaux forts tels que le fort Capois et le Fort Joseph. Ces troupes révolutionnaires, sous les ordres des généraux Louis, Jonathas, Zétrennes Honoré, Coicou et Charles Salnave restèrent à la Grande Rivière du nord environ une quinzaine de jours durant lesquels, d'après le curé, elles pillèrent quelques habitations en dehors de la ville et dans les parages de fort

Capois. Elles s'abstinrent, paraît-il, de piller en ville, en raison de leur chef le général Jonathas, qui était originaire de l'endroit. Vers le 29 Juin 1914, les troupes du gouvernement d'Oreste Zamor, environ 5 à 6,000 hommes, commandées par Saint Germain, Longchamp et Champana Bernard, puis par le général Oreste Zamor lui-même, livrèrnt bataille aux insurgés dans les environs de la ville, au fort Joseph et à Québriant et les chassèrent définitivement. Puis elles s'établirent avec le président de la République à la Gde. Rivière du Nord.

L'usine de campêche de la Gde.rivière du Nord fut incendiée le mardi 25 Mai 1920 à 2 heures ½ de l'après midi. Sept maisonnettes incendiées. Pas de victime. Les pertes sont estimées à 1o0.ooo dollars.

GRANDE RIVIERE DU NORD.— Arrose les villes de Sainte Rose, Limonade et se jette dans la mer après avoir évité le Quartier Morin. Elle déborde, chaque année, et dévaste les champs, emporte les cultures. Autrefois, les commandants de l'arrondissements du Cap remontaient la rivière jusqu'à la limite de leur commandement pour aller conférer avec leur collègue de la Grande Rivière. Aujourd'hui la rivière se traine presque mourante au temps de sécheresse et bondit comme un taureau sauvage au temps de crue : elle n'est plus navigable.

GRANDE RIVIERE du Nord.— En 1925, sous le président Borno, l'école rurale de la Grande Rivière fut construite.

Monseigneur de Charlemagne Thomas était duc de la Grande Rivière du Nord, sous l'Empire, en 1849.

CRANDE SALINE.— Le 12 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 140 oui.

GRANDE SALINE.— Recettes communales :

1921-22	1.978.37	Gourdes
1922-23	1.602.82	
1923-24	1.710.52	
1924-25	2.656.18	

S. E. Mr de Phanor Toussaint était comte de la Grande Saline sous l'Empire en 1849.

GRANDE SAN.— Habitation située dans la 6e section rurale de la Plaine de l'Artibonite [rive gauche] commune de Saint Marc.

GRAND VINCENT.— Habitation située dans la commune de Jérémie. Chapelle rurale. Les bananes de Grand Vincent sont réputées les meilleures du Sud.

GREFFIER.— Habitation située en plaine du Cul de Sac, commune de Port au Prince. L'Etat y possède une portion.

GREGOIRE.— Nom d'une rue à Pétion-Ville, en l'honneur de l'abbé Grégoire.

GREGOIRE.— Habitation située dans la 2e section rurale de Saint Marc 2e de Mont Rouis.

GRELLIER.— Habitation dans la Commune de Pilate.

GRESSEAU.— Habitation située dans la 1re section rurale de St. Marc 1re de Mont Rouis.

GRESSIER.— La loi du 28 Mai 1924 fit dépendre le quartier de Gressier de la commune de Port au Prince.

S. E. Mr de E. Gabriel était compte de Gressier sous l'Empire, en 1849.

GRISSOTTE.— Habitation de la 1re section rurale de la commune de Jean Rabel.

GROSSE CHAUDIERE la.— Habitation située dans la commune de Tiburon où s'élèvent quelques ajoupas dans un mouillage fréquenté par les petites embarcations.

GROS MORNE.— En 1860, un anglais, M. Richard Hill, qui avait parcouru toute l'île d'Haiti sous le président Boyer, en 1830-31, remit à M. Ernest Roumain à la Jamaique, une fiole de mercure ramassé entre le Borgne et le Gros Morne, et le chargea de dire au président Geffrard qu'il possédait dans ce mercure une source de revenus incalculables. La loi sur les mines du 10 décembre 1860 est fille de l'enthousiasme passager provoqué par la communication de M, Hill avec preuve à l'appui.

En 1885, M. Edmond Roumain proposa au président Salomon de reprendre les recherches commencées en 1860 sur les indications de M. Hill. Une commission d'exploration fut envoyé au Borgne et au Gros Morne, mais sans instruments de sondage : elle était composée du docteur A. Désert, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, de M. Ed. Roumain et de M. James Scott, un des plus brillants élèves de l'école, mais sans un ingénieur des mines. La commission traversa l'île dans sa largeur, des Gonaives au Borgne, et de là, par les Côtes de fer à l'Anse à Foleur, Saint Louis du Nord, Port de Paix, Gros Morne et Gonaives, pour rentrer à la capitale. La commission ne négligea rien pour donner à son excursion le vrai caractère d'un voyage d'information. Elle questionna outre mesure tous ceux qu'elle rencontra et qu'on lui signala comme pouvant, par leur âge, la renseigner sur les histoires du temps pasé. Ils n'avaient jamais ni vu ni entendu parler de mercure et de cinabre Elle escalada des montagnes, des ravins, parcourut des plaines, pataugea dans des cours d'eau, ramassant roches et cailloux qui paraissaient intéressants. Mais le savoir spécial et l'expérience d'un ingénieur ou d'un géologue bien outillé, lui manquaient. Revenue à la capitale, elle insista auprès du président d'Haiti sur la nécessité d'organiser sérieusement un groupe d'explorateurs ayant des instruments de sondage à sa disposition.

En septembre 1896 une nouvelle commission composée cette fois de M. F. Doret, ingénieur des mines de l'Ecole des mines de Paris, Gentil Tippenhauer, ingénieur civil de l'Ecole polytechnique de Zurich, le docteur D. Destouches et Edmond Roumain, chimiste, se mit en route, toujours malheureusement sans instruments de sondage.

En Octobre 1896, M. L. G. Tippenhauer publia à GOTHA une étude sur la géologie de la région du Gros Morne au Borgne.

La rivière de gros Morne est un vaste cours d'eau qui prend naissance dans les hauteurs de la Marmelade, passe par Plaisance, Pilate, Gros Morne et se jette à la mer près de la ville de Port de Paix.

Le 21 Juin 1918, la population vota la constitution Dartiguenave par 3.010 *oui.*

GROS MORNE.—Recettes communales.

1921 22	10.378,45
1922 23	8.223,58
1923 24	12.869,74
1924 25	16.535,20

En 1925, sous le Président Borno, un dispensaire rural fut cons-

truit et beaucoup d'autres travaux furent entrepris et achevés au Gros Morne.

GUAMBO.—Morne de la section rurale de Bois de lance, commune de Ranquitte, que suivent les limittes de cette commune jusqu'à atteindre Dose près de la ravine Chandelier qui confine aux communes de Vallière, et de Ste Suzrnne.

GUARDABIER.— Petit village situé de la 3e section rurale de Bois Marie, commune de Cerca la Source, entre la crête Lampête et le fort Biassou.

GUAYABO —District caféière haitien important se composant de plus de 2500 carreaux de terre, située dans les montagnes de Mont-Organisé. En 1890, le Président Salomon le céda au Président dominicain Heureaux par une convention secrète enfin d'obtenir du gouvernement. dominicain l'explusion des libéreaux haitiens qui combattant son gouvernement. En 1893, le Président Hippolyte réclama ce district se basant sur ce que la convention n'avait pas la sanction des chambres.

GUEPES (les).— S. E Mr de Lubérisse Barthelemy était comte des Guèpes, sous l'Empire, en 1849.

GUÉROULT de la PAILLIERE.— Habitation caféière située à Sans-Souci ayant appartenu au colon français du même nom.

GUIAMBOIS.— Habitation située dans la commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

GUIBERT. - Habitation située dans la commune de Verrettes. L'Etat y possède une portion.

GUICHARD.— Habitation située dans la commune de Pétion ville. L'Etat y possêde une portion.

GUICHAMP.—Habitation située dans la 4e sectipn rurale du Haut de St Marc, commune de St Marc.

GUIGUITE.— Habition située dans la commune de la Petite Rivière de Nippes.

GUILHEME.— Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie, arrosée par la branche droite de la digue Proby située sur la rivière de l'Arcahaie appelée Délices ou Courrejol.

GUILLAUME.— Habitation située dans la commune de Pétion-ville au dessus de la source Plaisance. Il y a une chapelle dédiée à la Vierge dont la fête arrive le 2 juillet fête de N. D. de la Visitation. La statue de la Viere date de la colonie française, mais elle est entretenue pieusement par les fidèles. L'Eglise ne reconnaît pas cette chapelle.

Dans la commune de Pétion ville, la chapelle et la vierge sont appelées : la Petite Vierge Ti. Vierge.

GUILLAUME.— Habitation située dans la 3e section rurale de la Rivière Trompête. commune de Pilate.

GUILLAUME BAUGE.— Habitation située dans la commune de Verrettes. L'Etat y possède une portion.

GUILLOTIN.— Habitation caféière située dans la commune de Port-Margot, limitrophe à l'habitation Bayaux.

GURABO.— Position dépendant de Mont-Organisé. Sur les réclamations des autorités dominicaines le gouvernement d'Haiti en retira un poste qu'il y avait établi, prétextant que cette position est un terrain dominicain. Le Président Salomon s'empressa d'envoyer

à Ouanaminthe une délégation, composée des généraux A. Prophête, chef de sa garde, S. François, commandant de l'Arrondissement du Fort-Liberté;Codio Blaise et Mr Calixte dont la mission était, de concert avec le général Bénito Moncion, gobernador de Monte Christ, de visiter la position réclamée et de lui faire un rapport circonstancié, avant de faire droits aux réclamants.

Ces deux commissions formant une seule conclurent à la remise de la position stratégique. une des plus agricoles, avec une population nombreuses d'Haitiens laborieux.

H

CONVENTION ENTRE LA REPUBLIQUE D'HAITI

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ratifiée le 17 Septembre 1915, Sanctionnée le 11 Novembre, Echange des Ratifications á Washington le 3 Mai 1916.

La République d'Haiti et les Etats Unis d'Amérique, désirant raffermir et resserrer les liens d'amitié qui existent entre eux par la coopération la plus cordiale à des mesures propres à leur assurer de mutuels avantages ;

La République d'Haiti désirant, en outre, remédier à la situation actuelle de ses finances, maintenir l'ordre et la tranquillité sur son territoire, mettre à exécution des plans pour son développement économique et la prospérité de la République et du peuple haitien ;

Et les Etats-Unis sympathisant avec ces vues et objets et désirant contribuer à leur réalisation ;

Ont résolu de conclure une Convention à cette fin,

Et ont été nommés à cet effet comme Plénipotentiaires,

Par le Président de la République d'Haiti, Monsieur LOUIS BORNO, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et de l'Instruction publique,

Par le Président des Etats-Unis d'Amérique,

Monsieur ROBERT BEALE DAVIS JR, Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique,

Lesquels s'étant communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE I.

Le Gouvernement des Etats Unis, par ses bons offices, aidera le Gouvernement d'Haiti à développer efficacement ses ressources agricoles, minières et commerciales et à établir sur une base solide les finances haitiennes.

ARTICLE II.

Le Président d'Haiti nommera, sur la proposition du Président des

Etats-Unis, un Receveur général et tels aides et employés qui seront jugés nécessaires pour recouvrer, recevoir et appliquer tous les droits de douanes, tant à l'importation qu'à l'exportation, provenant des diverses douanes et ports d'entrée de la République d'Haiti.

Le Président d'Haiti nommera, en outre, sur la proposition du Président des Etats-Unis, un conseiller financier, qui sera un fonctionnaire attaché au Ministère des Finances, auquel le Secrétaire d'Etat prêtera une aide efficace pour la réalisation de ses travaux. Le Conseiller Financier élaborera un système adéquat de comptabilité publique, aidera à l'augmentation des revenus et à leur ajustement aux dépenses, enquêtera sur la validité des dettes de la République, éclairera les deux Gouvernements relativement à toutes dettes éventuelles, recommandera des méthodes perfectionnées d'encaisser et d'appliquer les revenus et fera au Secrétaire d'Etat des Finances telles autres recommandations qui peuvent être jugées nécessaires au bien-être et à la prospérité d'Haiti.

ARTICLE III

Le Gouvernement de la République d'Haiti pourvoira, par une loi ou par un décret approprié, à ce que le paiement de tous les droits de douane soit fait au Receveur général ; et il accordera au bureau de la recette et au Conseiller financier toute aide et protection nécessaires à l'exécution des pouvoirs qui leur sont conférés et aux devoirs qui leur sont imposés par les présentes, et les Etats-Unis, de leur côté, accorderont la même aide et protection.

ARTICLE IV

A la nomination du Conseiller financier, le Gouvernement de la République d'Haiti, en coopération avec le Conseiller financier, collationnera, classera, arrangera et fera un relevé complet de toutes les dettes de la République, de leur montant, caractère, échéance et conditions, des intérêts y afférents, et de l'amortissement nécessaire à leur complet paiement.

ARTICLE V.

Toutes les valeurs recouvrées et encaissées par le Receveur général seront appliquées : 1o. au paiement des appointements et allocations du Receveur général, de ses auxiliaires et employés et des dépenses du bureau de la recette, qui comprendront les appointements et les dépenses du Conseiller financier, les salaires devant être déterminés suivant accord préalable ; 2o. à l'intérêt et à l'amortissement de la dette publique de la République d'Haiti ; 3o. à l'entretien de la police visée à l'article 10 ; et le solde au gouvernement Haitien pour les dépenses courantes.

En faisant ces applications, le Receveur général procèdera au paiement des apointements et allocations mensuels, et des dépenses telles qu'elles se présentent ; et au premier de chaque mois, il mettra à un compte spécial le montant des recouvrements et recettes du mois précédent.

ARTICLE VI

Les dépenses du bureau de la recette, y compris les allocations et appointements du Receveur général, de ses auxiliaires et employés et les dépenses et salaire du Conseiller financier ne devront pas dépasser 5% [cinq pour cent] des recouvrements et recettes pro-

venant des droits de douane, à moins d'une Convention entre les deux Gouvernements.

ARTICLE VII.

Le Receveur général fera un rapport mensuel aux Fonctionnaires haitiens compétents et au Département d'Etats-Unis sur tous les recouvrements, les recettes et les dépenses ; ces rapports seront soumis en tont temps à l'examen et à la vérification des autorités compétentes de chacun des dits Gouvernements.

ARTICLE VIII

La République d'Haiti ne devra pas augmenter sa dette publique, sauf accord préalable avec le Président des Etats-Unis, ni contracter aucune obligation financière à moins que les dépenses du Gouvernement défrayées, les revenus de la République, disponibles à cette fin, soient suffisants pour payer les intérêts et pourvoir à un amortissement pour l'extinction complète d'une telle dette.

ARTICLE IX.

La République d'Haiti, à moins d'une entente préalable avec le Président des Etats-Unis, ne modifiera pas les droits de douane d'une façon qui en réduirait les revenus ; et afin que les revenus de la République puissent être suffissants pour faire face à la dette publique et aux depenses du Gouvernement, pour préserver la tranquillité et promouvoir la prospérité matérielle, le Gouvernement d'Haiti coopérera avec le Conseiller Financier dans ses recommandations relatives à l'amélioration des méthodes de recouvrer et de dépenser les revenus, et aux sources nouvelles de revenus qui font besoin.

ARTICLE X

Le Gouvernement Haitien, en vue de la préservation de la paix intérieure, de la sécurité des droits individuels et de la complète observance de ce traité, s'engage à créer sans délai une gendarmerie efficace, rurale et urbaine, composée d'haitiens. Cette gendarmerie sera organisée par des officiers américains nommés par le Président d'Haiti sur la proposition du Président des Etats-Unis. Le Gouvernement Haitien les revêtira de l'autorité nécessaire et les soutiendra dans l'exercice de leurs fonctions. Ils seront remplacés par des haitiens, lorsque ceux-ci, après un examen effectué par un comité choisi par l'officier supérieur chargé de l'organisation de la gendarmerie, en présence d'un Délégué du Gouvernement haitien, seront jugés aptes à remplir convenablement leurs fonctions. La gendarmerie ici prévue aura, sous la direction du Gouvernement haitien, la surveillance et le contrôle des armes et munitions, des articles militaires et du commerce qui s'en fait dans tout le pays. Les Hautes Parties Contractantes reconnaissent que les stipulations de cet article sont nécessaires pour prévenir les luttes des factions et les désordres.

ARTICLE XI

Le Gouvernement d'Haïti convient de ne céder aucune partie du territoire de la République d'Haiti par vente, bail ou autrement, ni de condérer juridiction sur son territoire à aucune puissance ou gouvernement étranger, ni de signer avec aucune puissance aucun traité ni contrat qui diminuerait ou tendrait à diminuer l'Indépendance d'Haiti.

ARTICLEX II.

Le Gouvernement Haitien convient de signer avec les Etats-Unis un protocole pour le règlement, par arbitrage ou antrement, de toutes les réclamations pécuniaires pendantes entre les corporations, compagnies, citoyens ou sujets étrangers et Haiti.

ARTICLE XIII.

La République d'Haiti, désirant pousser au développement de ses ressources naturelles, convient d'entreprendre et d'exécuter telles mesures qui, dans l'opinion des deux Hautes Parties contractantes, peuvent être nécessaires au point de vue de l'hygiène et du développement matériel de la République, sous la surveillance et direction d'un au de plusieurs ingénieurs qui seront nommés par le Président d'Haiti sur la proposition du Président des Etats-Unis, et autorisés à cette fin par le Gouvernement d'Haiti.

ARTICLE XIV

Les deux Hautes Parties Contractantes auront autorité pour assurer, par tous les moyens nécessaires, l'entière exécution des clauses dé la présente Convention, et les Etats-Unis, le cas échéant, prêteront leur aide efficace pour la préservation de l'Indépendance Haitienne et pour le maintien d'un Gouvernement capable de protéger la vie, la propriété et la liberté individuelle.

ARTICLE XV.

Le présent traité sera approuvé et ratifié par les Hautes Parties Contractantes conformément à leurs lois respectives, et les ratifications seront échangées dans la ville de Wahington aussitôt que possible.

ARTICLE XVI.

Le présent traité restera en force et vigueur pendant une durée de dix années à partir du jour de l'échange des ratifications, et en outre pour une autre période de dix années si, suivant des raisons précises formulées par l'une ou l'autre des Hautes Parties Contractantes, les vues et objets de la Convention ne sont pas accomplis.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé la présente Convention en double, en anglais et en français, et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Port-au-Prince [Haiti] le 16 Septembre, de l'année de notre Seigneur 1915.

ROBERT BEALE DAVIS JR.
Chargé d'Affaires of the United States.

LOUIS BORNO
Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures
et de l'Instruction Publique

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAITI

DARTIGUENAVE
Président de la République

Ayant pour agréable la Convention signée le 16 Septembre 1915

entre le Gouvernement d'Haiti et celui des Etats-Unis d'Amérique représentés respectivement par Monsieur Louis BORNO, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et de Monsieur Robert Beale Davis Junior, Chargé d'Affaires,

Déclarons approuver, ratifier et confirmer la susdite Convention, promettant de la faire exécuter et observer selon sa forme et teneur sans permettre qu'il y soit contrevenu.

En foi de quoi, Nous avons signé de Notre main la présente ratification et y avons fait apposer le Sceau de la République.

Donné au Palais National de Port-au-Prince, ce 17 Septembre 1915, an 112ème de l'Indépendance.

DARTIGUENAVE.

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Relations Exterieures,

Louis BORNO.

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAITI

DECRET

LE CORPS LÉGISLATIF

Usant du pouvoir que lui accorde l'article 101 de la Constitution, après avoir examiné la Convention conclue entre les Etats-Unis d'Amérique et la République d'Haiti, passée le 16 Septembre 1915, laquelle a éte ratifiée par le Président d'Haiti le 17 Septembre 1915 :

Vu le Rapport en date du 29 Septembre 1915 de la Commission Spéciale de la Chambre des Représentants chargée d'examiner la dite Convention ;

Considérant que les conclusions du dit Rapport reposent sur le Commentaire Interprétatif qui sert de motif à la dite Commission ;

Décrète la sanction de la dite Convention pour sortir son plein et entier effet.

Donnée à la Chambre des Représentants, à Port-au-Prince, le 6 Octobre 1915, an 112ème de l'Indépendance.

Le président de la Chambre,

A. ANDRÉ

Les Secrétaires : J. N. CHÊRON, Lud. LEROY.

Donné à la Maison Nationale, à Port-au-Prince, le 11 Novembre 1915, an 112ème de l'Indépendance.

Le président,

S. ARCHER.

Les secrétaires : VOLEL, Camille LATORTUE,

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret du Corps Législatif sanctionnant la Convention du 16 Septembre 1915, passée entre Haiti et les Etats-Unis d'Amérique, soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Juin 1916, an 113ème de l'Indépendance.

DARTIGUENAVE

Par le Président :

Le Secrétaire des Relations Exterieures,

Louis BORNO.

PROCÊS-VERBAL

D'échange des Ratifications de la Convention du 16 Septembre 1916

Les Plénipotentiaires soussignés s'étant réunis à l'effet de procéder à l'échange des ratifications de la Conveution signée à Port-au-Prince le 16 Septembre 1915 entre la République d'Haiti et les Etats-Unis d'Amérique dans le but de resserrer les liens d'amitié qui existent entre les deux pays, de remédier à la situation actuelle des Finances d'Haiti, de maintenir l'ordre et la tranquilité sur le territoire haitien et de mettre à exécution des plans pour le développement économique et la prospérité de la République d'Haiti, et les instruments de ces ratifications de la Convention sus-dite ayant été soigneusement vérifiés et trouvés exacts et concordants, l'échange en a été opéré ce jour en la forme habituelle.

Fn foi de quoi, ils ont signé le présent Protocole et ils y ont apposé leurs cachets.

Fait à Washington, le trois Mai Mil neuf cent seize.

Solon MÊNOS. Robert LANSING.

Pour copie conforme :

Le chef du service diplomatique au Département des Relations Extérieures,

Edmond MONTAS.

(Extrait du Moniteur des 28 juin No. 47 et 1er. juillet 1916 No. 48.)

PROTOCOLE

ENTRE.

LA REPUBLIQUE D'HAITI

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Art. premier.— En vue d'accomplir les objets du Traité conclu le seize Septembre mil neuf cent quinze entre la République d'Haiti et les Etats-Unis d'Amérique, aux fins d'établir les finances d'Haiti sur une base ferme et solide, le Gouvernement d'Haiti et le Gouvernement des Etats-Unis, par leurs plénipotentiaires dûment autorisés, sont tombés d'accord sur ce Protocole, dans le but de mettre à exécution les objets du dit Traité en son article 12. Il est bien en-

tendu que ce Protocole n'amplifie ni de fait ni implicitement les prévisions du Traité du 16 Septembre 1915 ci-dessus mentionnées.

Art. 2.— Attendu que le règlement par voie d'arbitrage ou de toute autre manière, de toutes les réclamations pécuniaires des Sociétés, compagnies, citoyens ou sujets étrangers pendantes contre Haiti, rend nécessaire de classer, de vérifier, et de fixer ces réclamations, le Gouvernement d'Haiti s'engage à constituer immédiatement une Commission des Réclamations de trois membres, dont un membre sera désigné par le Secrétaire d'Etat des Finances d'Haiti, un membre par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et un troisième qui ne devra être ni citoyen Haitien, ni citoyen des Etats-Unis, sera désigné psr le Conseiller Financier.

Les trois membres ainsi désignés seront commissionnés par le Gouvernement d'Haiti.

Au cas où une vacance se produirait parmi les membres, en raison d'empêchement ou par toute autre cause, un nouveau membre sera désigné et commissionné de la même manière que son prédécesseur.

Art. 3.— La Commission des Réclamations aura pleins pouvoirs pour examiner et se prononcer sur toutes les réclamations pécuniaires contre Haiti. Toutefois, il est bien entendu que la Commission n'aura pas juridiction pour examiner et se prononcer sur :

1°. Les dettes représentées par les trois emprunts 1875, 1896 et 1910, actuellement existants ;

2°. Celle due à la Banque Nationale de la République d'Haiti à la date du 31 Décembre 1916, comme elle a été reconnue par le gouvernement Haitien le 12 Avril 1919 ;

3°. La somme due à titre d'intérêt, après que cette somme aura été vérifiée et acceptée par le Conseiller Financier, sur les bons de la Compagnie Nationale des Chemins de Fer d'Haiti, dûment autorisés et portant la garantie du gouvernement Haitien, montant à trois millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent quarante-huit dollars soixante-quatorze centimes ($ Or 3.544.548.74) ;

4°. Telle somme due à la Compagnie des Chemins de Fer de la Plaine du Cul-de-Sac, à titre de garantie d'intérêts sur ses bons et qui n'a pas été juqu'ici en contestation entre le Chemin de Fer et le Gouvernement Haitien, le Gouvernement ayant reconnu devoir payer à la Compagnie des Chemins de Fer de la Plaine du Cul de Sac une somme égale à Or $ 41,280. *per annum*, moins les bénéfices nets du Chemin de Fer.

Il est de plus entendu que les réclamations déjà présentées à la Commission des Réclamations nommée par le Décret du 4 Novembre 1916 pourront ne pas être soumises à nouveau à la Nouvelle Commission des Réclamations qui révisera les conclusions de la Commission nommée par le Décret du 4 Novembre 1916 touchant ces réclamations ; elle pourra exiger la production de nouvelles preuves lorsqu'elle le jugera nécessaire et prendre telles décisions finales qui lui paraitront justes et équitables.

Art. 4.— La Commission des Réclamations, aussitôt constituée, se mettra en devoir de tenir des réunions à Port-au Princes ou ailleurs dans la République d'Haiti, afin d'établir la procédure à suivre pour le dépôt et la vérification des réclamations.

La Commission des Réclamations pourra fixer la date après laquelle les réclamations ne pourront pas être reçues, mais cette date ne sera pas moindre de six mois après celle du premier avis qui sera

publié par la Commission annonçant qu'elle est prête à recevoir les réclamations.

La Commission sera tenue d'examiner chaque réclamation et de prendre une décision à son sujet dans un délai de deux années, à partir du jour de sa première réunion.

Un vote à la majorité des voix des Commissaires constituera une décision obligatoire sur toutes réclamations.

Art. 5.— La Commission des Réclamations déterminera pour chaque reconnaissance la proportion qui devra être payée en cash e la proportion qui devra être payée en titre d'Haiti et indiquera ces montants respectivement sur le certificat constatant la décision : ce certificat sera remis à chaque créancier en faveur duquel une reconnaissance aura été émise, laquelle sera par lui remise au Secrétaire d'Etat des Finances sur paiement de la reconnaissance.

Art. 6 — Pour permettre le règlement des reconnaissances rendues par la Commission des Réclamations et le remboursement de ces obligations spécifiquement mentionnées dans les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de l'Article 3 ci dessus et, autrement, en vue, d'établir les finances d'Haiti sur une base solide, la République d'Haiti s'engage à contracter, selon les termes et à l'époque qui seront fixés, d'accord avec le Conseiller Financier, mais pas plus tard que deux ans après la date de la signatures de ce Protocole, un emprunt national de 40.000 000 de dollars or payable en trente ans par tirages annuels au pair, ou par voie d'achat sur le marché des titres au dessous du pair.

Il est bien entendu que le Gouvernement d'Haiti aura le droit de se libérer de la totalité de l'emprunt, moyennant un préavis donné dans un délai raisonnable à n'importe quel moment, quinze ans après la date de l'émission.

Art.7.— Il est en outre convenu que cet emprunt à l'émission duquel le Président des Etats-Unis donne son consentement sera employé à payer les charges spécifiées aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 de l'article 3 ci-dessus, ou pour pourvoir autrement à leur liquidation, de même que des reconnaissances rendues par la Commission des Réclamations dont la constitution est prévue par le présent Protocole.

Il sera pourvu à l'échange des titres de cet emprunt contre les titres des emprunts de 1875, 1896, et 1910, cet échange devant se faire en tenant compte du taux des intérêts des titres respectifs et devant avoir lieu entre le Secrétaire d'Etat des Finances de la République d'Haiti d'accord avec le Conseiller Financier, d'une part, et tels agents qui pourraient représenter les porteurs des dits titres, d'antre part.

Deux années à partir de la date de la publication officielle du commencement de la conversion des titres de cet emprunt, ceux qui n'auront pas été convertis seront retournés au Secrétaire d'Etat des Finances d'Haiti à Port au Prince et appliqués au service du Gouvernement. Les porteurs des susdits anciens titres qui n'auront pas été présentés à l'échange dans ce délai de deux ans, s'adresseront pour leur rachat directement au Secrétaire d'Etat des Finances d'Haiti. Toute valeur non employée après que les dettes intérieures et extérieures auront été payées ou autrement réglées, sera appliquées par la République d'Haiti, d'accord avec le Conseiller Financier, à la construction des travaux publics nécessaires ou au service de l'emprunt ci-dessus autorisé.

Art. 8.— Il est convenu que le paiement des intérêts et l'amortis-

sement de cet emprunt constitueront une première charge sur tous les revenus intérieurs d'Haiti et une seconde charge sur les revenus des douanes d'Haiti, jusqu'à l'expiration du Traité du 16 Septembre 1915, après paiement des salaires, allocations, dépenses du Receveur Général et du Conseiller Financier et de leurs aides ; il est en outre entendu qu'il sera pourvu au contrôle par un ou des fonctionnaires dûment commissipnnés par le Président d'Haiti sur la désignation du Président des Etats Unis, des recettes et allocations des revenus gagés, et ce, pendant le temps que l'emprunt sera en cours après l'expiration du susdit Traité, de manière à assurer de façon adéquate l'amortissemént et les intérêts de l'emprunt.

Art. 9.— Chaque membre de la Commission des Réclamations recevra un salaire de 8.000 dollars or par an et de 2.000 dollars or l'an à titre de frais ; et la Commission est autorisée à engager, après approbation du Secrétaire d'Etat des Finances et du Conseiller Financier tels aides et experts et à faire telles dépenses actuelles qui seront nécessaires à l'exercice de ses devoirs ; il est convenu que sur justification en due forme faite au Secrétaire d'Etat des Finances, ces salaires, allocations et dépenses ainsi autorisés seront acquittés par le Trésor général de la République.

Art. 10.— Le Gouvernement d'Haiti s'engage à donner les pouvoirs à la Commission par une législation appropriée ou autrement, de demander ou forcer la comparution par devant elle en Haiti des témoins dont la déposition désirée relativement à toutes réclamations pendantes devant la Commission et de requérir la production de toutes pièces que la Commission pourra juger utile de vérifier.

Le Gouvernement d'Haiti s'engage en outre à prendre toutes mesures législatives nécessaires pour donner plein effet aux prévisions de ce Protocole.

Art. 11.— Ce Prorocole entrera en vigueur immédiatement aprês sa signature par le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures d'Haiti représentant le Gouvernement d'Haiti, et par le Ministre des Etats-Unis en Haiti, représentant le Gouvernement des Etats-Unis.

En foi de quoi cette Convention a été signée et scéllée par Monsieur Constantin BENOIT, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures d'Haiti pour la République d'Haiti, et par Monsieur Arthur BAILLY BLANCHARD, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique pour les Etats-Unis.

Fait en double en français et en Anglais, à Port-au Prince, le trois Octobre mil neuf cent dix neuf.

Signé : C. BENOIT.

Pour copie conforme :

Le Chef de Division au Département des Relations Extérieures,

Edmond MONTAS.

Acte additionnel ratifié par la Constitution de 1918. Acticle Spécial

La République d'Haiti ayant reconnu comme urgente la nécessité d'un Emprunt a terme de plus de dix annés, destiné à l,amélioration de sa situation financière et économique, considérant dès maintenant cette nécessité comme une raison précise susceptible de donner à la Convention du 16 Septembre 1915 une durée de Vingt ans, et dési-

rant en conséquence exercer le droit qu'elle tient de l'Article XVI de cette Convention;

Et les Etats-Unis d'Amérique, se conformant à l'article 1er. de la dite Convention et assurant ses bons offices pour en accomplir pleinenent les vues et objets,

Ont décidé de conclure un Acte Additionnel à cette Convention, en vue de faciliter la prompte réalisation de l'Emprunt et d'offrir aux capitalistes la sérieuse garantie qu'ils réclament d'une stabilité ininterrompue indispensable au développement des richesses de la République d'Haiti ;

Et ont été nommés comme Plénipotentiaires,

Par le Président de la République d'Haiti :

Monsieur Louis BORNO, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes,

Par le Président des Etats-Unis d'Amérique :

Monsieur Arthur BAILLY BLANCHARD, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique ;

Lesquels s'étant communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, ont convenu de ce qui snit :

Art. Ier.— Les deux Hautes Parties Contractantes déclarent admettre la nécessité urgente d'un emprunt á terme de plus de dlx ans au profit de la République d'Haiti comme une des raisons précises indiquées à l'Article XVI de la Convention du 16 Septembre 1915 et conviennent de fixer à vingt années la durée de la Convention.

Art. 2.— Le présent arrêté sera approuvé par les Hautes Parties Contractantes conformément à leurs procédures respectives établies, et les approbations en seront échangées dans la ville de Port au Prince aussitôt que possible.

Signé et scellé en double, en Anglais et en Français, à Port au-Prince, Haiti, le 28 Mars 1917.

Signé : Louis BORNO.

Pour copie conforme :

Le Chef de Division au Département des Relations Extérieures,
Edmond MONTAS.

SECRETARERIE D'ETAT DE L'INTERIEUR

COMMUNIQUE

La Consultation populaire qui eut lieu le mercredi I2 Juin courant sur le Projet de Constitution, en conformité du Décret de Son Excellence le Président d'Haiti, en date du 8 Mai 1918.

A donné les résultats suivants :

98.294 OUI
contre 769 NON

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAITI

Constitution de la République d'Haiti

CHAPITRE PREMIER

TITRE 1er

Du Territoire de la République

Article 1er.— La République d'Haiti est une et indivisible, libre souveraine et indépendante.

Son territoire, y compris les îles adjacentes, est inviolable et ne peut-être aliéné par aucun traité ou par aucune convention.

Art. 2.— Le territoire de la République est divisé en Départements; chaque Département est subdivisé en Arrondissements; et chaque arrondissement en Communes.

Le nombre et les limites de ces subdivisions sont déterminés par la loi.

TITRE II

Des Haitiens et de leurs droits

SECTION PREMIERE

DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Art 3.— Les règles relatives à la nationalité sont déterminées par la loi.

Art. 4.— Tout étranger qui se trouve sur le territoire d'Haiti jouit de la même protection accordée aux Haitiens.

Art. 5,— Le droit de propriété immobilière est accordé à l'étranger résidant en Haiti et aux sociétés formées par des étrangers pour les besoins de leurs demeures, de leurs entreprises agricoles, commerciales, industrielles ou d'enseignement.

Ce droit prendra fin dans une période de cinq années après que l'étranger aura cessé de résider dans le pays ou qu'auront cessé les opérations de ces compagnies.

Art. 6.— Tout Haitien âgé de vingt-et-un ans accomplis exerce les droits politiques, s'il réunit d'ailleurs les autres conditions déterminées par la Constitution et par la loi. Les étrangers peuvent acquérir la nationalité haitienne en se conformant aux règles établies par la loi. Les Haitiens par naturalisation ne sont admis à l'exercice des droits politiques qu'après cinq années de résidence sur le territoire de la République.

Art. 7.— L'exercice des droits politiques sera suspendu par suite de condamnation judiciaire, intervenue conformément aux lois d'Haiti, emportant suspension des droits civils.

SECTION 2ème

DU DROIT PUBLIC

Art. 8.— Les Haitiens sont égaux devant la loi. Ils sont également admissibles aux emplois civils et militaires, sans autre motif de préférence que le mérite personnel ou les services rendus au Pays.

Art. 9.— La liberté individuelle est garantie.

Nul ne peut-être détenu que sur la prévention d'un fait puni par la loi et sur le mandat d'un fonctionnaire légalement compétent. Pour que ce mandat puisse être exécuté, il faut :

1 qu'il exprime le motif de la détention et la disposition de la loi qui punit le fait imputé.

2 qu'il soit notifié et qu'il en soit laissé copie à la personne détenue au moment de l'exécution.

Hors le cas de flagrant délit, l'arrestation est soumise aux formes et conditions ci-dessus :

Toute arrestation ou détention faite contrairement à cette disposition, toute violence ou rigueur employée dans l'exécution d'un mandat sont des actes arbitraires contre lesquels les parties lésées peuvent, sans autorisation préalable, se pouvoir devant les tribunaux compétents, en poursuivant soit les auteurs, soit les exéteurs.

Art. 10.— Nul ne peut être distrait des juges que la Constitution ou la loi lui assigne.

Art. 11 — Aucune visite domiciliaire, aucune saisie de papiers ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi et dans les formes qu'elle prescrit.

Art. 12.— Aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif.

Art. 13.— Nulle peine ne peut être établie que par la loi, ni appliquée que dans les cas qu'elle détermine.

Art. 14.— Le droit de propriété est garanti.

Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière établis par la loi et moyennant une juste et préalable indemnité. La confiscation des biens en matière politique ne peut être établie.

Art. 15.— La peine de mort est aboli en matière politique, excepté pour cause de trahison.

La loi détermine la peine qui la remplace.

Art. 16.— Chacun a le droit d'exprimer ses opinions en toutes matières, d'écrire, d'imprimer et de publier ses pensées. Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure préalable. Les abus de ce droit sont définis et réprimés par la loi, sans qu'il puisse être porté atteinte à la liberté de la presse.

Art. 17.— Tous les cultes sont également libres.

Chacun a le droit de professer sa religion et d'exercer librement son culte, pourvu qu'il ne trouble pas l'ordre public.

Art. 18.— L'Enseignement est libre.

La liberté de l'Enseignement s'exerce sous le contrôle et la surveillance de l'Etat, conformément à la loi.

L'instruction primaire est obligatoire,

L'instruction publique est gratuite à tous les degrés.

Art. 19.— Le jury est établi en matière criminelle et pour délit politique et de presse.

Art. 20.— Les haitiens ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes pour s'occuper de toutes questions, en se conformant au

lois qui peuvent régir l'exercice de ce droit, sans néanmoins le sou mettre à autorisation préalable.

Cette disposition ne s'applique point aux rassemblements dans les lieux publics, lesquels restent entièrement soumis aux lois de police.

Art. 21.— Les haitiens ont le droit de s'associer conformément à la loi.

Art. 22.— Le droit de pétition est exercé personnellement par un ou plusieurs individus, jamais au nom d'un Corps.

Les pétitions peuvent être adressées au Pouvoir Législatif ou au Pouvoir Exécutif.

Art. 23 — Le secret des lettres confiées à la poste est inviolable.

La loi détermine quels sont les agents responsables de cette violation.

Art. 24.— Le français est la langue officielle. Son emploi est obligatoire en matière administrative et judiciaire.

Art. 25.— Nulle autorisation préalable n'est nécessaire pour exercer des poursuites contre les fonctionnaires publics pour faits de leur administration, sauf les exceptions établies par la Constitution.

Art. 26.— La loi ne peut ajouter ni déroger à la Constitution La lettre de la Constitution doit toujours prévaloir.

TITRE III

De la Souveraineté et des Pouvoirs auxquels l'exercice en est délégué.

Art 27.— La souveraineté nationale réside dans l'universalité des citoyens.

Art. 28.— L'exercice de cette souveraineté est délégué à trois pouvoirs : le Pouvoir Législatif, le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Judiciaire.

Ils forment le Gouvernement de la République, lequel est essentiellement civil, démocratique et représentatif.

Art. 29.— Chaque Pouvoir est indépendant des deux autres dans ses attributions qu'il exerce séparément.

Aucun deux ne peut les déléguer, ni sortir des limites qui lui sont fixées.

Art. 30. La responsabilité individuelle est formellement attachée à toutes les fonctions publiques.

La loi règle le mode à suivre contre les fonctionnaires publics pour faits de leur administration.

CHAPITRE 1er

SECTION PREMIERE

DU POUVOIR LÉGISLATIF.

Art. 31.— Le Pouvoir Législatif s'exerce par deux assemblées : une Chambre des Députés et un Sénat, qui forment le Corps Législatif.

Art. 32.- Le nombre des Députes sera fixé en raison de la population sur la base de un député par 60.000 habitants.

En attendant que le dénombrement de la population soit fait, le nombre des Députés est fixé à trente six, répartis entre les Arrondissements actuellement existants, soit : trois Députés pour l'Arrondissement de Port-au-Prince, deux pour chacun des Arrondissements du Cap Haitien, des Cayes, de Port de Paix, des Gonaives, de Jérémie, de Saint-Marc et de Jacmel ; et un Député pour chacun des autres arrondissements. Le Député est élu à la majorité des votes émis dans les Assemblés primaires de la circonscriptton d'après le mode et les conditions prescrits par la loi.

Art. 33. — Pour être membre de la Chambre des députés, il faut :

1 Etre agé de vingt cinq ans accomplis ;

2 Jouir des droits civils et politiques ;

3 Avoir résidé au moins une année dans l'Arrondissement à représenter.

Art 34. — Les membres de la Chambre des Députés sont élus pour deux ans et sont indéfiniment rééligibles. Ils entrent en fonction le premier lundi d'Avril des années paires.

Art. 35. — En cas de vacance par suite de mort, démission, déchéance ou autrement d'un Député, il est pourvu à son remplacement, dans sa circonscription électorale, pour le temps seulement qui reste à courir par une élection spéciale sur la convocation immédiate du Président de la République.

Cette élection a lieu dans une période de trente jours après la convocation de l'Assemblée primaire, conformément à l'article 107 de la présente Constitution.

Il en sera de même en cas de non élection dans une ou plusieures circonscriptions.

SECTION II.

DU SENAT.

Art. 36. — Le Sénat se compose de quinze Sénateurs.

Leurs fonctions durent six années et commencent le premier lundi d'Avril des années paires.

Ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 37. Les Sénateurs représentent les Départements qui sont au nombre de cinq, soit :

Quatre Sénateurs pour le Département de l'Ouest.

Trois pour chacun des Départements du Nord, du Sud et de l'Artibonite ;

Deux pour le Département du Nord Ouest.

Les Sénateurs sont élus par le suffrage universel et direct aux assemblés primaires des divers Départements, selon le mode et les conditions prescrits par la loi.

Seront élus les candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix dans les Départements.

A la première élection, après l'adoption de la présente Constition, ces élections auront lieu de la manière suivante:

Dans chaque Département le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera élu sénateur pour ce Département pour une période de six ans ; le candidat qui aura obtenu en second lieu

le plus grand nombre de voix sera élu pour une période de quatre ans.

Dans chacun des Départements du Nord, du Sud et de l'Artibonite, le candidat qui aura obtenu en troisième lieu, le plus grand nombre de voix et dans le Département de l'Ouest, les candidats qui auront obtenu en troisième et en quatrième lieu le plus grand nombre de voix, seront élus pour une période de deux ans.

Dans la suite et dans les élections régulières, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans les divers Départements seront élus pour la période entière de six années.

Le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans.

Art. 38. — Pour être élu Sénateur, il faut :

1 Etre âgé de trente ans accomplis,

2 Jouir des droits civils et politiques.

3 Avoir résidé au moins deux ans dans le Département à représenter.

Art. 39.— En cas de vacance par suite de mort, déchéance ou autrement d'un Sénateur, il est pourvu à son remplacement dans son Département pour le temps seulement qui reste à courir par une élection spéciale sur la convocation immédiate du Président de la République.

Cette élection a lieu dans une période de trente jours après la convocation de l'Assemblée primaire, conformément à l'artcle 107 de la présente Constitution.

Il en sera de même en cas de non élection dans un ou plusieurs Départements.

SECTION III.

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Art. 40. — Les deux chambres se réunissent en Assemblée Nationale dans les cas prévus par la Constitution.

Les pouvoirs de l'Assemblée Nationale sont limités et ne peuvent s'étendre à d'autres objets que ceux qui lui sont spécialement attribués par la Constitution.

Art. 41. — Le président du Sénat préside l'Assemblée Nationale, le président de la Chambre des Communes en est le vice-président, les Secrétaires du Sénat et de la Chambre des Communes sont les Secrétaires de l'Assemblée.

Art. 42. Les attributions de l'Assemblée Nationale sont :

1 D'élire le Président de la République et de recevoir de lui le serment constitionnel ;

2 De déclarer la guerre sur le rapport du Pouvoir Exécutif ;

3 D'approuver ou de rejeter les traités de Paix et autres traités et conventions internationales.

Art. 43.— Dans les années d'élections présidentielles régulières, l'Assemblée Nationale procède à l'élection du Président de la République le second lundi d'Avril et ne peut se livrer à d'autres travaux, restant en permanence, sauf les dimanches et jours fériés jusqu'à ce que le Président ait été élu.

Art. 44. — L'élection du Président de la République se fait au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après le premier tour de scrutin, aucun des candidats n'a ob-

tenu le nombre des suffrages requ's par l'élection, il est procédé à un second tour de scrutin. Si, à ce second tour de scrutin, aucun candidat n'est élu, l'élection se concentre sur les trois candidats qui ont obtenu le plus de suffrages. Si, après trois tours de scrutin, aucun des trois n'a été élu, il y a ballotage entre les deux qui ont le plus de voix, et celui qui obtient la majorité des suffrages exprimés est proclamé Président de la République.

Art. 45. - En cas de vacance de l'office de Président, l'Assemblée Nationale est tenue de se réunir dans les dix jours avec ou sans convocation du Conseil des Secrétaires d'Etat.

Art. 46.— Les séances de l'Assemblée Nationale sont publiques. Néanmoins, elle peut se former en comité secret sur la demande de cinq membres et décider ensuite à la majorité absolue si la séance doit être reprise en public.

Art. 47. En cas d'urgence, lorsque le Corps Législatif n'est pas en session, le Pouvoir Exécutif peut convoquer l'Assemblée Nationale en session extraordinaire.

Il communique à l'Assemblé Nationale, dans un message écrit, les raisons de cette convocation.

Art. 48.— La présence dans l'Assemblée Nationale de la majorité de chacune des deux Chambres est nécessaire pour prendre des résolutions; mais la minorité peut ajourner de jour à jour et forcer les membres absents à assister aux séances selon le mode et les peines que peut prescrire l'Assemblée Nationale.

CHAPITRE II

SECTION PREMIERE

De l'exercice du Pouvoir Legislatif

Art. 49.— Le siège du Corps Législatif est fixé dans la Capitale de la République.

Art. 50.— Le Corps Lègislatif se réunit de plein droit, chaque année, le premier lundi d'Avril.

La session prend date dès la constitution des bureaux des deux Chambres.

La session est de trois mois. En cas de nécessité, elle peut être prolongée jusqu'à quatre par le Pouvoir Exécutif ou le Corps Législatif.

Le President de la République peut ajourner les Chambres. Mais l'ajournement ne peut-être de plus d'un mois, et pas plus de deux ajournements ne peuvent avoir lieu dans le cours d'une même session.

Art. 51.— Dans l'intervalle des sessions, et en cas d'urgence, le Président de la République peut convoquer le Corps Législatif à l'extraordinaire.

Il lui rend alors compte de cette mesure par un message.

Dans le cas de convocation â l'extraordinaire, le Corps Législatif ne pourra s'occuper d'aucun autre objet étranger aux motifs de cette convocation.

Art. 52.— Chaque Chambre vérifie l'élection de ses membres et juge souverainement les contestations qui s'élèvent â ce sujet.

Art. 53.— Les membres de chaque Chambre prêtent individuellement le serment de maintenir les droits du peuple et d'être fidèle à la Constitution.

Art. 54.— Les séances des deux Chambres sont publiques.

Chaque Chambre peut se former en comité secret sur la demande de cinq membres et décider ensuite à la majorité absolue si la séance doit être reprise en public sur le même sujet.

Art. 55.— Le Pouvoir Législatif fait des lois sur tous les objets d'intérêt public.

L'initiative appartient à chacune des deux Chambres ainsi qu'au Pouvoir Exécutif.

Néanmoins la loi budgétaire, celle concernant l'assiette, la quotité et le mode de perception des impôts et contributions, celles ayant pour objet de créer des recettes ou d'augmenter les dépenses de l'Etat doivent être d'abord votées par la Chambre des Députés.

En cas de désaccord entre les deux Chambres relativement à ces lois, chaque Chambre nomme par tirage au sort, en nombre égal, une commission interparlementaire qui résoudra en dernier ressort le désaccord.

Le Pouvoir Exécutif a seul le droit de prendre l'initiative des lois concernant les dépenses publiques ; et aucune des deux Chambres n'a le droit d'augmenter tout ou partie des dépenses proposées par le Pouvoir Exécutif.

Art. 56.— Chaque Chambre, par ses règlements, fixe sa discipline et détermine le mode suivant lequel elle exerce ses attributions.

Chaque Chambre peut appliquer des peines disciplinaires à ses membres pour conduite répréhensible; et peut expulser un membre par la majorité des deux tiers de ses membres.

Art. 57.— Les membres du Corps Législatif, sauf le cas de flagrant délit, de trahison ou faits emportant une peine afflictive ou infamante, ne peuvent être poursuivis ni arrêtés en matière de répression pendant la durée de la session qu'avec l'autorisation de la Chambre à laquelle ils appartiennent.

Dans aucun cas, ils ne peuvent être arrêtés pendant qu'ils assistent a une séance de leur Chambre ou lorsqu'ils s'y rendent ou en reviennent.

Art. 58.— Aucune des deux Chambres ne peut prendre de résolution, sans la présence de la majorité absolue des membres ; néanmoins, un nombre inférieur des membres peut ajourner de jour à jour et forcer les membres absents â assister aux séances selon le mode et les peines que peut prescrire chaque Chambre.

Art. 59.— Aucun acte du Corps Législatif ne peut être pris que par un nombre de voix égal ou supérieur à la majorité des membres présents, excepte lorsqu'il est autrement prévu par la présente Constitution.

Art. 60.— Un projet de loi ne peut être adopté par aucune des deux Chambres qu'après avoir été voté article par article.

Art. 61.— Chaque Chambre a le droit d'amender et de diviser les articles et amendements proposés. Les amendements votés par une Chambre ne peuvent faire partie d'un projet de loi qu'après avoir été votés par l'autre Chambre ; et aucun projet de loi ne deviendra loi qu'après avoir été voté dans la même forme par les deux Chambres. Tout projet de loi peut-être retiré de la discussion tant que ce projet n'a pas été définitivement voté.

Art. 62.— Toute loi votée par le Corps Législatif est immédiate-

ment adressée au Président de la République qui, avant de la promulguer, a le droit d'y faire des objections en tout ou en partie.

Dans ce cas, il renvoie la loi à la Chambre ou elle a été primitivement votée, avec ses objections. Si la loi est amendée par cette Chambre, elle est envoyée à l'autre Chambre avec les objections. Si la loi ainsi amendée est votée par la seconde Chambre, elle sera adressée de nouveau au Président pour être promulguée.

Si les objections sont rejetées par la Chambre qui a primitivement voté la loi, elle est renvoyée à l'autre Chambre avec les objections.

Si la seconde Chambre vote également le rejet, la loi est envoyée au Président qui est dans l'obligation de la promulguer.

Le rejet des objections est voté dans l'une et l'autre Chambres à la majorité des deux tiers de chaque Chambre ; dans ce cas, les votes de chaque Chambre seront donnés par oui et par non et consignés en marge du procès-verbal à côté du nom de chaque membre de l'Assemblée.

Si dans l'une et l'autre Chambres les deux tiers ne se réunissent pas pour amener ce rejet, les objections sont acceptées.

Art. 63.— Le droit d'objection doit être exercé dans un délai de huit jours de la date de la présentation de la loi au Président, à l'exclusion des dimanches et des jours d'ajournement du Corps Législatif, conformément à l'article 50 de la présente Constitution.

Art. 64.— Si, dans le délai prescrit par l'article précédent, le Président de la République ne fait aucune objection, la loi doit être promulguée, à moins que la session du Corps Législatif n'ait pris fin avant l'expiration des délais. Dans ce cas, la loi demeure ajournée.

Art. 65.— Un projet de loi rejeté par l'une des deux Chambres ne peut être reproduit dans la même session.

Art. 66.— Les lois et autres actes du Corps Législatif sont rendus officiels par la voie du "Moniteur" et insérés dans le bulletin imprimé et numéroté ayant pour titre : "Bulletin des Lois".

Art. 67.— La loi prend date du jour de son adoption définitive par les deux Chambres, mais elle ne devient obligatoire qu'après la promulgation qui en est faite conformément à la loi.

Art. 68.— Nul ne peut en personne présenter des pétitions au Corps Législatif.

Art. 69.— Chaque membre du Corps Législatif reçoit une indemnité mensuelle de CENT CINQUANTE DOLLARS à partir de sa prestation de serment.

Art. 70.— La fonction de membre du Corps Législatif est incompatible avec toute autre fonction rétribuée par l'Etat.

CHAPITRE III

DU POUVOIR EXECUTIF

SECTION PREMIERE

Du President de la Republique

Art. 71.— La puissance exécutive est exercée par un citoyen qui prend le titre de Président de la République.

Art. 72.— Le Président de la République est élu pour quatre ans.

Il entrera en fonctions le 15 Mai, excepté lorsqu'il est élu pour remplir une vacance ; dans ce cas, il est élu pour le temps qui res-

te à courir et il entrera en fonction immédiatement après son élection.

Le Président est immédiatement rééligible. Un Président qui a été réélu ne peut l'être pour un troisième mandat jusqu'à ce qu'un délai de quatre ans ne soit écoulé.

Un citoyen qui a été élu trois fois Président n'est plus éligible à cette fonction.

Art. 73. — Pour être élu Président de la République, il faut :

1] Etre né de père haitien et n'avoir jamais renoncé à sa nationalité;

2] Etre âgé de quarante ans accomplis ;

3] Jouir des droits civils et politiques.

Art. 74. — Avant d'entrer en fonction, le Président prête devant l'Assemblée Nationale le serment suivant :

" Je Jure devant Dieu et devant la Nation d'observer et de faire observer fidèlement la Constitution et les lois du peuple haitien, de respecter ses droits, de maintenir l'Indépendance Nationale et l'intégrité du territoire. "

Art. 75. Le Président de la République nomme et révoque les Secrétaires d'Etat.

Il est chargé de veiller à l'exécution des traités de la République.

Il fait sceller les lois du sceau de la République et les promulgue dans le délai prescrit par les articles 62, 63 et 64.

Il est chargé de faire exécuter la Constitution et les lois, actes et décrets du Corps Législatif et de l'Assemblée Nationale.

Il fait tout règlement et arrêté nécessaire à cet effet ; sans pouvoir jamais suspendre et interpréter les lois, actes et decrets eux mêmes, ni se dispenser de les exécuter.

Il ne nomme aux emplois et fonctions publiques qu'en vertu de la Constitution ou de la disposition expresse d'une loi et aux conditions qu'elle prescrit

Il pourvoit d'après la loi à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

Il fait tous traités ou conventions internationales, sauf la sanction de l'Assemblée Nationale.

Il a le droit de grâce et de commutation de peine relativement aux condamnations contradictoires passées en force de chose jugée, excepté le cas de mise en accusation par les tribunaux ou par la Chambre des Députés, ainsi qu'il est prévu aux articles 100 et 101 de la présente Constitution.

Il accorde toute amnistie en matière politique selon les précisions de la loi.

Il peut demander par écrit l'avis du principal fonctionnaire de chacun des Départements ministériels sur tout objet relatif à la conduite de leurs Départements respectifs.

Art. 76. — Si le Président se trouve dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions, le Conseil des Secrétaires d'Etat est chargé de l'autorité exécutive tant que dure l'empêchement.

Art. 77. — En cas de vacance de l'office de Président, le Conseil des Secrétaires d'Etat est investi temporairement du Pouvoir Exécutif.

Il convoquera immédiatement l'Assemblée Nationale pour l'élection du successeur pour le temps du mandat présidentiel qui reste à courir.

Si le Corps Législatif est en session, l'Assemblée Nationale sera convoquée sans délai. Si le Corps Législatif n'est pas en session, l'Assemblée Nationale sera convoquée conformément à l'article 45.

Art. 78. — Tous les actes du Président, excepté les décrets portant nomination ou révocation des Secrétaires d'Etat ,sont contresignés par le Secrétaire d'Etat en ce qui le concerne.

Art. 79. — Le Président n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formellement la Constitution et les lois particulières votées en vertu de la Constitution.

Art. 80.— A l'ouverture de chaque session, le Président, par un message, rend compte à chacune des deux Chambres séparément de son administration pendant l'année et présente la situation générale de la République tant à l'intérieur qu'à l'extérieur

Art. 81.— Le Président de la République d'Haiti reçoit du Trésor public une indemnité annuelle de Vingt-quatre mille dollars.

Art. 82.— Le Président réside au Palais National de la Capitale.

SECTION II.

DES SECRÉTAIRES D'ETAT.

Art. 83.— Les Secrétaires d'Etat sont au nombre de cinq Ils sont répartis entre les divers Départements ministériels que réclament les services de l'Etat.

Un arrêté fixera cette répartition conformément à la loi.

Art. 84.— Pour être nommé Secrétaire d'Etat, il faut :

1] Etre âgé de trente ans accomplis ;

2] Jouir des droits civils et poiltiques.

Art. 85.— Les Secrétaires d'Etat se forment en Conseil sous la présidence du Président de la République, ou de l'un d'eux délégué par le Président.

Toutes les délibérations du Conseil sont consignées sur un registre ; et les minutes de chaque séance sont signées par les membres présents du Conseil.

Art. 86.—Les Secrétaires d'Etat ont leur entrée à chacune des deûx Chambres ainsi qu'à l'Assemblée Nationale, mais seulement pour discuter les projets de loi proposés par le Pouvoir Exécutif et soutenir ses objections ou faire toutes autres communications officielles.

Art. 87.- Les Secrétaires d'Etat sont responsables, chacun en ce qui le concerne, tant des actes de leurs Départements que de l'inexécution des lois y relatives.

Ils correspondent directement avec les autorités qui leur sont subordonnées.

Art. 88.— Chaque Secrétaire d'Etat reçoit du Trésor public une indemnité annuelle de Six mille dollars.

CHAPITRE III.

DU POUVOIR JUDICIAIRE

Art. 89.— Le Pouvoir Judiciaire est exercé par un Tribunal de

Cassation et des tribunaux inférieurs dont le mode et l'étendue de juridiction seront établis par la loi.

Art. 90.— Les juges de tous les tribunaux sont nommés par le Président de la République.

Il nomme et révoque les officiers du Ministère public, près le Tribunal de Cassation et les autres tribunaux, les Juges de Paix et leurs suppléants.

Art. 91. — Nul ne peut être nommé Juge ou Officier du Ministère Public, s'il n'a trente ans accomplis pour le Tribunal de Cassation et vingt cinq ans accomplis pour les autres Tribunaux.

Art. 92.— Le Tribunal de Cassation ne connait pas du fond des affaires. Néanmoins, en toutes matières, autres que celles soumises au Jury, lorsque, sur un second recours, même sur une exception, une même affaire se présentera entre les mêmes parties, le Tribunal de Cassation, admettant le pourvoi, ne prcnoncera point de renvoi et statuera sur le fond, sections réunies.

Art. 93.— Les juges du tribunal de Cassation, ceux des tribunaux d'Appel et de première instance, jouiseent de l'inamovibilité.

La loi règlera les conditions dans lesquelles ils cesseront de jouir du privilège de l'inamovibilité, le mode de leur retraite par l'âge ou tout autre empêchement ou par suite de la suppression d'un tribunal.

Ils ne peuvent passer d'un tribunal à un autre ou à d'autres fonctions, même supérieures, que de leur consentement formel.

Art. 94.— Les fonctions de juge sont incompatibles avec toutes autres fonctions publiques salariées.

L'incompatibilité à raison de la parenté ou de l'alliance est réglée par la loi.

Une loi règlera également les conditions exigibles pour être juge à tous les degrés.

Art. 95.— Les contestations commerciales sont déférés aux tribunaux de premières instances et de Paix, conformément au Code de Commerce.

Art.— 96.— Les audiences des tribunaux sont publiques, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'orde public et les bonnes mœurs ; dans ce cas, le tribunal le déclare par jugement.

En matière de délit politique et de presse, le huis clot ne peut être prononcé.

Art. 97. – Tout arrêt ou jugement est motivé ; il est prononcé en audience publique.

Art. 98.— Le Tribunal de Cassation prononce sur les conflits d'attributions, d'après le mode réglé par la loi.

Il est compétent dans tous les cas de décisions rendues par une cour martiale pour cause d'incompétence et d'excès de pouvoir.

Art. 99.— Le Tribunal de Cassation, sections réunies, décidera de la constitutionnalité des lois.

Les tribunaux doivent refuser d'appliquer toute loi déclarée inconstitutionnelle par le Tribunal de Cassation.

Ils n'appliqueront les arrêtés et règlements d'administration publique qu'autant qu'ils seront conformes aux lois.

CHAPITRE IV

DES POURSUITES CONTRE LES MEMBRES DES POUVOIRS DE L'ÉTAT.

Art. 100. — La Chambre des Députés accuse le Président et le traduit devant le Sénat pour cause de haute trahison ou tout autre crime ou délit commis dans l'exercice de ses fontions.

Elle accuse également :

1). Les Secrétaires d'Etat en cas de malversation, de trahison, d'abus ou d'excès de Pouvoirs ou de tout autre crime ou délit commis dans l'exercice de leurs fonctions :

2). En cas de forfaiture, les membres du Tribunal de Cassation, de l'une de ses sections et de tout officier du Minstère public près le Tribunal de Cassation.

La mise en accusation ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres de la Chambre. Elle les traduit en conséquence devant le Sénat érigé en Haute Cour de Justice. A l'ouverture de l'audience, chaque membre de la Haute Cour de Justice prête le serment de juger avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, suivant sa conscience et son intime conviction.

Quand le Président de la République est en jugement, le Président du Tribunal de Cassation préside.

La Haute Cour de Justice ne pourru prononcer d'autre peine que la déchéance, la destitution et la privation du droit d'exercer toute fonction publique pendant un an au moins et cinq ans au plus ; mais le condamné peut être traduit devant les tribunaux ordinaires conformément à la loi, s'il y a lieu d'appliquer d'autres peines ou de statuer sur l'exercice de l'action civile.

Nul ne peut être jugé ni condamné qu'à la majorité des deux tiers des membres du Sénat.

Les limites prescrites à la durée des sessions du Corps Législatif à l'article 50 de la présente Constitution ne peuvent servir à mettre fin aux poursuites, lorsque le Sénat siège en Haute Cour de Justice.

Art. 101.— En cas de forfaiture, tout juge ou officier du Ministère public est mis en état d'accusatton par l'une des sections du Tribunal de Cassation.

S'il s'agit du Tribunal entier, la mise en accusation est prononcée par le Tribunal de Cassation, sections réunies.

Art. 102. — La loi règle le mode de procéder contre le Président de la République, les Secrétaires d'Etat et les Juges dans les cas de crimes ou délits par eux commis, soit dans l'exercice de leurs fonctions, soit en dehors de cet exercice.

CHAPITRE IV

DES INSTITUTIONS COMMUNALES.

Art. 103.— Il est établi un Conseil par Commune.

Le Président du Conseil Communal a le titre de Magistrat Communal.

Cette institution est réglée par la loi.

Une loi établira dans les Communes ou les Arrondissements des fonctionnaires civils qui représenteront directemeut le Pouvoir Exécutif.

Art. 104.— Les principes suivants doivent former les bases des institutions communales:

1] L'élection par les Assemblées Primaires, tous les deux ans, pour les Conseils Communaux ;

2] L'attribution aux Conseils Communaux de tout ce qui est d'intérêt communal, sans préjudice de l'approbation de leurs actes dans les cas et suivant le mode que la loi détermine ;

3] la publicité des séances des Conseils dans les limites établies par la loi ;

4] la publicité des budgets et des comptes ;

5] l'intervention du Pouvoir Exécutif pour empêcher que les Conseils ne sortent de leurs attributions et ne lèsent l'intérêt général.

Art. 105.— Les Magistrats communaux sont rétribués par leur Commune.

Art. 106.— Le Conseil Communal ne peut dépenser par mois que le douzième des valeurs votées dans son budget.

CHAPITRE V

DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

Art. 107.— Les Assemblées primaires s'assemblent de plein droit dans chaque commune le dix Janvier de chaque année paire, selon qu'il y a lieu et suivant le mode établi par la loi.

Elles ont pour objet d'élire aux époques fixées par la Constitution. les Députés du Peuple. les Sénateurs de la République, les Conseillers Communaux et de statuer sur les amendements proposés à la Constitution.

Elles ne peuvent s'occuper d'aucun autre objet que celui qui leur est attribué par la présente Constitution.

Elles sont tenues de se dissoudre dès que cet effet est rempli.

Art. 108.— La loi prescrit les conditions requises pour exercer le droit de voter dans les assemblées primaires.

TITRE IV.

DES FINANCES

Art. 109.— Les impôts au profit de l'Etat et des Communes ne peuvent être établis que par une loi.

Aucune imposition à la charge des Communes ne peut être établie que de leur consentement formel.

Art. 110.— Les lois qui établissent les impôts n'ont de force que pour un an.

Art. 111.— Il ne peut être établi de privilège en matière d'impôt. Aucune exemption, aucune augmentation ou diminution d'impôts ne peuvent être établies que par une loi.

Art. 112.— Aucune pension, aucune gratification, aucune subvention, aucune allocation quelconque, à la charge du trésor public, ne peut être accordée qu'en vertu d'une loi proposée par le Pouvoir Exécutif.

Art. 113.— Le cumul des fonctions salariées par l'Etat est formellement interdit, excepté dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Art. 114.— Le budget de chaque Secrétaire d'Etat est divisé en chapitres et doit être voté par article.

Le virement est interdit.

Le Secrétaire d'Etat des Finances est tenu, sous sa responsabilité personnelle, de ne servir chaque mois, à chaque Département ministériel que le douzième des valeurs votées dans son budget, à moins d'une décision du Conseil des Secrétaires d'Etat pour cas extraordinaires.

Les comptes généraux des recettes et des dépenses de la République sont tenus par le Secrétaire d'Etat des Finances selon un mode de comptabilités à établir par la loi.

L'exercice administratif commence le premier Octobre et finit le 30 Septembre de l'année suivante.

Art. 115. — Chaque année, le Corps Législatif arrête :

1) Le compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée ou des années précédentes ;

2) Le budget général de l'Etat contenant l'aperçu et la portion des des fonds désignés pour l'année à chaque Secrétaire d'Etat. Toutefois, aucune proposition, aucun amendement ne peut être introduit à l'occasion du budget dans le but de réduire ou d'augmenter les appointements des fonctionnaires publics.

Tout changement de cette nature ne peut être effectué que par une modifications des lois.

Art. 116.— Les comptes généraux et les budgets prescrits par l'article précédent doivent être soumis au Corps Législatif par le Secrétaire d'Etat des Finances, au plus tard, dans les huit jours de l'ouverture de la session législative.

L'examen et la liquidation des comptes de l'Administration Générale et de tout comptable envers le trésor public se feront selon le mode établi par la loi.

Art. 117.— Au cas ou le Corps Législatif, pour quelque raison que ce soit, n'arrête pas le budget pour un ou plusieurs Départements ministériels avant son ajournement, le ou les budgets des Départements intéressés, en vigueur pendant l'année budgétaire en cours, seront maintenus pour l'année budgétaire suivante.

TITRE V.

DE LA FORCE PUBLIQUE

Art. 118.— Une force armée désignée sous le nom de Gendarmerie d'Haiti est établie pour maintenir l'ordre, garantir les droits du peuple et exercer la police dans les villes et les campagnes.

Elle est la seule force armée de la République.

Art. 119. — Les règlements en vue du maintien de la discipline dans la Gendarmerie et de la repression des delits commis par son personnel seront établis par le Pouvoir Executif. Ils auront force de loi.

Ces règlements établiront l'organisation des cours martiales de Gendarmerie, prescriront leurs pouvoirs et détermineront les obligations de leurs membres et les droits des individus qui doivent être jugés par elles.

Les jugements des cours martiales de Gendarmerie ne sont sujets qu'à la revision par le Tribunal de Cassation, et, seulement sur les questions de juridiction et d'excès de pouvoir.

TITRE VI

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 120.— Les couleurs nationales sont le bleu et le rouge placés horizontalement.

Les armes de la République sont : le palmiste surmonté du bonnet de la liberté, orné d'un trophée avec la légende :" L'union fait la force ".

Art. 121.— Aucun serment ne peut être imposé qu'en vertu de la Constitution ou d'une loi.

Art. 122.— Les fêtes nationales sont : Celle de l'indépendance, le 1er Janvier, et celle de l'Agriculture, le 1er Mai.

Les fêtes légales sont déterminées par la loi.

Art. 123.— Aucune loi, aucun arrêté ou règlement d'administration publique n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme déterminé par la loi.

Art. 124. Toutes les élections se feront au scrutin secret.

Art. 125.— L'état de siège ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent pour la sécurité extérieure ou intérieure.

L'acte du Président de la République qui déclare l'état de siège doit être signée par la majorité des Secrétaires d'Etat présents à la Capitale.

Il en est rendu compte à l'ouverture des Chambres par le Pouvoir Exécutif.

Art. 126.— Les effets de l'état de siège sont régles par une loi spéciale.

Art. 127.— La présente Constitution et tous les traités actuellement en vigueur ou à conclure dans la suite, et toutes les lois décrétées conformément à cette Constitution ou à ces traités constituent la loi du Pays et leur supériorité relative est déterminée par l'ordre dans lequel ils sont mentionnés.

Toutes les dispositions de loi qui ne sont pas contraires aux prescriptions de cette Constitution ou aux Traités actuellement en vigueur ou à conclure dans la suite, sont maintenues jusqu'à ce qu'elles aient été formellement abrogées ou amendées ; mais celles qui y sont contraires sont et demeurent abrogées.

TITRE VII

DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Art. 128.— Les amendements à la Constitution doivent être adoptés par la majorité des suffrages de tous les électeurs de la République. Chacune des deux branches du Pouvoir Législatif, ou le Président de la République, par la voie d'un Message au Corps Législatif peut proposer des amendements à la présente Constitution.

Les amendements proposés ne seront soumis à la ratification populaire qu'après leur adoption par la majorité des deux tiers de chaque Chambre Législative siégeant séparément.

Ces amendements seront alors publiés immédiatement au " Moniteur "

Durant les trois mois précédant le vote, le texte des amendements proposés sera affiché par chaque Magistrat Communal dans les principaux lieux publics de sa Commune, et sera imprimé et publié deux fois par mois dans les journaux.

A la prochaine réunion biennale des Assemblées primaires, les amendements proposés seront soumis au suffrage, amendement par amendement, par oui ou par non, au scrutin secret, distinct, et ceux des amendements qui auront obtenu la majorité absolue des suffrages dans tout le territoire de la République deviendront partie intégrante de la Constitution dès la date de la réunion du Corps Législatif.

ARTICLE SPECIAL

Tous les actes du Gouvernement des Etats Unis pendant son occupation militaire en Haiti sont ratifiés et validés,

A. — Aucun haitien ne peut être passible de poursuites civiles ou criminelles pour aucun acte exécuté en vertu des ordres de l'occupation ou sous son autorité.

Les actes des cours martiales de l'occupation, sans toutefois porter atteinte au droit de grâce, ne seront pas sujets à révision.

Les actes du Pouvoir Exécutif, jusqu'à promulgation de la présente Constitution, sont également ratifiés et validés.

TITRE VIII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. A — La durée du mandat du citoyen Président de la République au moment de l'adoption de la présente Constitution prendra fin le 15 Mai mil neuf cent vingt-deux.

Art. B— La durée du mandat des Conseillers Communaux existant au moment de l'adoption de la présente Constitution prendra fin en Janvier mil neuf cent vingt.

Art C. — Les premières élections des membres du Corps Législatif, après l'adoption de la présente Constitution, auront lieu le dix Janvier d'une année paire.

L'année sera fixée par décret du Président de la République publié au moins trois mois avant la réunion des assemblées primaires.

La session du Corps Législatif élu commencera à la date constitutionnelle qui suit immédiatement ces premières élections.

Art. D.— Un Conseil d'Etat, institué d'après les mêmes principes que celui du décret du 5 Avril 1916 se composant de vingt-et-un membres répartis entre les différents Départements exercera le Pouvoir Législatif jusqu'à la constitution du Corps Législatif, époque à laquelle le Conseil d'Etat cessera d'exister.

Art. E.— L'inamovibilité des juges est suspendue pendant une période de six mois à partir de la promulgation de la présente Constitution.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que la Constitution ci-dessus, soumise au suffrage populaire, ratifiée le 12 Juin 1918, soit revêtue du sceau de la République, imprimée, publiée et executée.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 19 Juin 1918, an 115ème. de l'Indépendance.

DARTIGUENAVE

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et des Cultes,
OSMIN CHAM.

Le Secrétaire d'Etat des Finances et du Commerce,
Dr EDMOND HERAUX.

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics et de l'Agriculture,
FURCY CHATELAIN.

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et de la Justice
ED. DUPUY.

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique,
AUG. SCOTT.

Amendements á la Constitution

Message du Président de la République au Conseil d'Etat

Messieurs les Conseillers d'Etat,

L'expérience a démontré la nécessité de reviser quelques unes de nos règles constitutionnelles. Je viens aujourd'hui vous proposer cette révision.

Les changements considérables qui se sont opérés dans notre vie politique, dans notre situation sociale et économique, réclament une adaptation conforme, qui facilite l'action bienfaisante de l'Autorité publique et rendent possible le développement continu du progrès dans ce Pays qui se relève encore de ses ruines.

Le progrès général ainsi que le progrès régional doivent s'accomplir par la vraie liberté, la liberté la plus complète dans le bien pour le bien, par une compréhension plus pratique des divisions territoriales et de leur fonctionnement administratif, par l'assurance de plus en plus profonde de la stabilité dans le Gouvernement, par la protection la plus efficace des paysans, des travailleurs de toutes les classes, protection par une organisation plus sûre de la Justice, protection par une organisation plus large de notre force armée.

Je n'ignore point que les amendements que je vous propose de porter à notre statut constitutionnel vont soulever la colère des factieux, des phraséologues naifs, des politiciens sans conscience qui vivent du mensonge et de la diffamation ; mais le sentiment qui m'inspire, le sentiment supérieur de ma responsabilité devant la Nation et devant l'Histoire, est encore plus fort que leur colère.

Et vous, Messieurs, qui partagez avec courage et avec foi les travaux du Gouvernement et ses hautes espérances, vous poursuivrez votre marche, en toute sérénité, convaincus comme moi que les bienfaits nombreux que nous avons assurés au Pays dans le présent constituent, en face des basses passions qui s'émeutent, le plus solide garant de l'avenir de prospérité et d'honneur que nous préparons pour la Démocratie Haitienne.

Avec l'expression de ma haute considération.

[s] BORNO.

Amendements á la Constitution

Ratifiés par le Plébiscite des 10 11 Janvier 1828

PREMIER AMENDEMENT.

Art. 2.— Le territoire de la République est divisé en Départements. Chaque Département est subdivisé en Arrondissements, et chaque Arondissement en Commune.

Le nombre, les limites, l'organisation et le fonctionnement des divisions et subdivisions administratives sont déterminés par la Loi.

DEUXIEME AMENDEMENT.

Art. 16.-- La liberté de la Presse est garantie, sous les conditions déterminées par la Loi

TROISIÉME AMENDEMENT

Trt. 19.— Le Jury est établi en matière criminelle, dans les cas qui seront déterminés par la Loi.

QUATRIÊME AMENDEMENT

Art. 36.— Le Sénat se compose de quinze Sénateurs. Leurs fonctions sont d'une durée de quatre ans et commencent le premier Lundi d'Avril d'une année paire. Ils sont indéfiniment rééligibles.

CINQUIEME AMENDEMENT

Art. 37.— Les Sénateurs representent les Départements. Ils sont élus par le suffrage universel et direct aux Assemblees primaires des divers Departements, selon le mode et les conditions determines par la Loi.

Seront élus les candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix dans les Départements.

SIXIEME AMENDEMENT

Art. 72.— Sous la réserve fixée ci-après, le President de la Republique est élu pour six ans ; il n'est pas immédiatement reeligible.

Il entre en fonctions au 15 Mai de l'annee où il est elu, sauf s'il est elu pour remplir une vacance ; dans ce cas il entre en fonctions dès son election et son mandat prend fin après six ans à partir du 15 Mai qui precède immediatement son election.

Le Citoyen qui a rempli les fonctions de President n'est reeligible qu'après un intervalle de six ans, à partir de l'expiration de son premier mandat. Et si, deux fois, il a ete elu President et a exerce son mandat, il ne sera plus eligible à cette fonction.

SEPTIEME AMENDEMENT

Árt. 77 — En cas de vacance de la fonction de President, le Conseil des Secretaires d'Etat est investi temporairement du Pouvoir Executif.

Il convoquera immediatement l'Assemblee Nationale pour l'election du President de la Republique.

Si le Corps Legislatif est en session, l'Assemblee National sera convoquee sans delai. Si le Corps Legislatif n'est pas en session, l'Assemblee Nationale sera convoquee conformement à l'article 45.

HUITIEME AMENDEMENT

Art. 83.— Les Secretaires d'Etat sont au nombre de cinq. Le President de la Republique peut, lorsqu'il le juge necessaire, leur adjoindre des Sous-Secretaires d'Etat dont les attributions seront determinees par la Loi.

Les Secretaires d'Etat et les Sous-Secretaires d'Etat sont repartis entre les divers Departements ministeriels qui reclament les services de l'Etat

Un Arrête fixera cette repartitiou conformement à la Loi.

NEUVIEME AMENDEMENT

"Art. 89.— *Le* Pouvoir Judiciaire est exerce par un Tribunal de Cassation et des Tribunaux inferieurs dont le nombre, l'organisation et la juridiction seront regles par la loi.

" Le President de la Republique nomme les Juges de tous les tribunaux. Il nomme et revoque les Officiers du Ministère Public près le Tribunal de Cassation et les autres tribunaux, les Juges de Paix et leurs Suppleants.

" Les Juges du Tribunal de Cassation sont nommés pour dix ans, et ceux des Tribunaux permanents autre que les Justices de Paix nommés pour sept ans.

" Ces Juges une fois nommés, ne peuvent être sujets à révocation par le Pouvoir Exécutif. Cependant, les juges restent soumis aux dispositions des articles 100, 101 et 102 de la Constitution et aux dispositions des lois spéciales déterminant les causes susceptibles de mettre fin à leurs fonctions.

" Un Juge en Cassation qui aura servi comme Juge pendant 25 ans au moins, dont 8 au moins comme Juge en Cassation, sera inamovible, sous réserve des dispositions prévues dans le prédédent alinéa.

DIXIEME AMENDEMENT

Art. 109. — Les impôts au profit de l'Etat et des Communes ne peuvent être établis que par une loi.

ONZIEME AMENDEMENT

Art. 118. — Une force publique, sous les désignations fixées par la loi, est établie pour la sécurité intérieure et extérieure de la République, la garantie des droits du Peuple, le maintien de l'ordre et la police dans les villes et les campagnes. Elle est la seule force armée de la République.

Les règlements relatifs à la discipline, à la répression des délits dans cette organisation, seront établis par le Pouvoir Exécutif. Ils auront force de loi. Ces règlements établiront des cours martiales, prescriront leurs pouvoirs et détermineront les obligations de leurs membres et les droits des individus qui doivent être jugés par elle.

Les jugements des cours martiales ne seront sujets qu'à la révision par le Tribunal de Cassation, et seulement sur les questions de juridiction et d'excès de pouvoirs.

DOUZIEME AMENDEMENT

Art. E. — Dans les douze mois à partir de la mise en vigueur des présents Amendements, le Pouvoir Exécutif est autorisé à procéder dans le Personnel actuel des Tribunaux à tous changements qu'il jugera nécessaires.

Les Juges maintenus seront, comme les nouveaux, pourvus d'une commission dont la date servira de point de départ à la durée de leurs fonctions prévues à l'art. 89.

Afin d'établir dans les Tribunaux la succession périodique des Juges, le Pouvoir Exécutif est autorisé en ce qui concerne les premières nominations, à fixer à certains Juges des termes moins longs que les termes ci-dessus mentionnés. Une loi déterminera les conditions dans lesquelles se feront les nominations.

TREIZIEME AMENDEMENT

Les articles suivants de la présente Constitution sont supprimés : 90, 91, 92, 93, 95, 104, 105, 106, 119.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que les amendements à la Constitution ci-dessus reproduits, qui ont été ratifiés par le Plébiscite

des 10 et 11 Janvier dernier et font partie intégrante de la Constitution à partir de ce jour, 13 Février 1928, date de la Réunion du Corps Législatif, soient publiés et exécutés.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 Février 1928 an 125e. de l'Indépendance.

BORNO.

Par le President :

Le Secretaire d'Etat de l'Interieur et des Travaux Publics :
FOMBRUN.

Le Secretaire d'Etat des Relations Extérieures et des Gultes :
Camille J. LEON.

Le Secretaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail :
AUG. SCOTT.

Le Secretaire d'Etat des Finances et du Commerce :
Charles ROUZIER.

Le Secretaire d'Etat de la Justice :
E. BEAUVOIR.

LOI

DARTIGUENAVE
Président de la République

Usant de l'initiative que lui accorde l'article 55 de la Constitution,
Vu l'article II de la Convention du 16 Septembre 1815,
Vu l'accord intervenu à Washington le 27 Juin 1916,
Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, des Finances et du Commerce,
Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat,

A PROPOSÈ,

Et le Conseil d'Etat a voté la loi suivante :

Art. 1er. Est et demeure sanctionné, l'accord intervenu à Washington, le 27 juin 1916, fixant les appointemnts et frais du Conseiller Financier, du Receveur Général des Douanes et du Receveur-Général Adjoint des Douanes.

Art. 2.— La présente loi à laquelle est annexée copie du dit accord sera publiée et exécutée à la dilligence du Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, des Finances et du Commerce.

Donné au Palais Législatif, à Port-au-Prince, le 11 Septembre 1918, an 115me. de l'Inpépendance.

Le Président, LEGITIME.

Les Secrétaires,
J. M. GRANDOIT, Dr. D. LAROCHE.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que la Loi ci-dessus soit revêtue du sceau de la République, imprimée, publiée et exécutée.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 Septembre 1918, an 115me. de l'Indépendance.

DARTIGUFNAVE.

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures des Finances et du Commerce.
LOUIS BORNO

ACCORD

SUR LA NOMINATION DU CONSEILLER FINANCIER, DU RECEVEUR GENERAL ET SUR LA FIXATION DE LEURS APPOINTEMENTS.

Les soussignés dûment autorisés par leur Gouvernement respectif, ont convenu ce jourd'hui que les fonctionnaires ci-après désignés, qui devront être proposés et nommés ainsi qu'il est stipulé à l'article II du Traité entre la République d'Haiti et les Etats-Unis d'Amérique, signé à Port-au-Prince, le 16 Septembre 1915, recevront, aux termes de l'article V de ce traité, le traitement annuel suivant :

Le Conseiller Financier :

P. 6.000.00 en monnaie des Etats-Unis à titre d'appointements et

P. 4.000 00 en monnaie des Etats-Uunis à titre de frais personnels ;

Le Receveur Général des douanes :

P. 5.500 00 en monnaie des Etats-Unis à titre d'appointements et

P. 3.500.00 en monnaie des Etats-Unis à titre de frais personnels ;

Le Receveur Général-adjoint des Douanes :

P. 4.800.00 en monnaie des Etats-Unis à titre d'appointements et

P. 1.200.00 en monnaie des Etats-Unis à titre de frais personnels.

Il est convenu, en outre que jusqu'à ce qu'un arrangement ultérieur soit intervenu entre les Hautes Parties contractantes, le Président d'Haiti nommera, sur la proposition du Président des Etats-Unis et aux appointements fixés sur la recommandation de ce dernier tels autres assistants et employés qui seront jugés nécessaires pour aider le Receveur Général à percevoir, recevoir et appliquer convenablement tous les droits d'entree et de sortie provenant des divers douanes et ports de la République d'Haiti.

Il est entendu toutefois que le total des appointements et frais prévus ci-dessus pour tous les fonctionnaires et employés dont il est fait mention, ne dépassera pas les 5 % [cinq pour cent] des perceptions et recettes des douanes, sauf accord ultérieur entre les deux Gouvernements.

En foi de quoi les soussignés ont signé la présente convention et y ont apposé leur cachet.

Fait en double original, à Washington, D. C., ce 27 Juin 1916.

Signé : Solon MENOS, Pierre Hudicourt, Auguste MAGLOIRE, Robert LANSING.

Certifié conforme :

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures,
des Finances et du Commerce,
Louis BORNO.

LOI

DARTIGUENAVE
Président de la République

Usant de l'initiative que lui accorde l'article 55 de la Constitution ;
Vu l'article 10 de la Convention du 16 Septembre 1915;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Finances, et du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur ;
Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat,

A PROPOSÈ,

Et le Conseil d'Etat a rendu la loi suivante :

Art. 1er.— Est et demeure sanctionné, l'accord intervenu à Washington, le 24 Août 1916, entre Monsieur Solon Ménos, Représentant du Gouvernement Haitien et Monsieur Robert Lansing, Représentant du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, fixant l'organisation, le cadre, les appointements et frais de la Gendarmerie d'Haiti,
Art. 2.— Les dépenses nécessitées par le service de la Gendarmerie seront soumises aux règles établies par l'article 5 de la Convention du 16 Septembre 1915 et par la loi de Finances accompagnant le Budget Général de la République.

Art. 3.— La présente loi sera publiée et exécutée à la diligence des Secrétaires d'Etat des Finances et de l'Intérieur.
Donné au Palais Législatif, à Port-au-Prince, le 11 Septembre 1918, an 115me. de l'Indépendance.

Le Président,
LEGITIME.

Les Secrétaires,
J. M. GRANDOIT, Dr. D. LAROCHE.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que la Loi ci dessus soit revêtue du Sceau de la Republique, imprimée, publiée et exécutée.
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 Septembre 1918, an 115me. de l'Indépendance.

DARTIGUENAVE.

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,
B. DARTIGUENAVE.

Le Secrétaire d'Etat des Finances et du Commerce,
Louis BORNO.

ACCORD

SUR LA GENDARMERIE D'HAITI.

Les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leur Gouvernement respectif, sont convenus, ce jourd'hui, de ce qui suit :
1o. Le Corps des constables prévu à l'article X du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et la République d'Haiti signé à Port-au-Prince, le 1. Septembre 1915, sera connu comme Gendarmerie Haitienne. Son effectif et les sommes à débourser pour les soldes, les rations, les frais de fonctionnement, etc., seront établis d'après le tableau ci-dessous :

Effectif	par mois	par an
1 commandant	$ 250 00	$ 3.000.00
1 commandant-adjoint	" 200.00	" 2.400.00
4 Directeurs	" 208.00	" 9.600.00
9 Inspecteurs	" 150.00	" 16.200.00
1 Quartier-Maitre payeur-directeur	" 200.00	" 2.400 00
2 Quartiers-maitres		

payeurs-adjoints-inspecteurs	" 150.00	" 3.600.00
1 Médecin directeur	" 200.00	" 2.400.00
2 " inspecteurs	" 150.00	" 3.000.00
18 Capitaines	" 150.00	" 32.400.00
21 Premiers lieutenants	" 100.00	" 25.080.00
3 Premiers " [corps sanitaire]	" 100.00	" 3.600.00
39 seconds lieutenants	" 60.00	" 28.080.00
8 seconds lieutenants [mitrailleuse]	" 50.00	" 4 800.00
6 seconds lieutenants (corps sanitaire)	" 60.00	" 4.320.00
19 Sergents majors	" 25.00	" 5.700.00
112 Sergents	" 20.00	" 26.880.00
262 Caporaux	" 15.00	" 47.160.00
40 Musiciens	" 10.00	" 4 800.00
2100 Gendarmes	" 10.00	"252.000.00
Solde de l'Effectif		$478.140.00

RATION

2533 enrolés à 10 cents. par jour 92.455.00

PERSONNEL DE BUREAU :

	Par mois	par an	
1 secrétaire	$ 100	$ 1·200	
1 commis du commandant	" 45	" 540	
1 commis du commandant adjoint	" 45	" 540	
2 commis	" 50	" 1.200	
11 commis	" 45	" 5.940	9.420,00
Fourage et re monte	" 40.000		
Habillement	" 66.000		
Munitions et exercice de tir	" 15.000		
Hôpital, remède, etc	" 10.000		
Frais de transport, cartes, fournitures de bureau, service de renseignements, etc.	" 35.		
Frais divers, loyers et réparations des casernes, outils, ustensils de cuisine, d'éclairage, etc.	" 20,000		186.000.00
Total des forces de terre			766,015.00

GARDE COTES

COUT ANNUEL DE L'ENTRETIEN

2 inspecteurs	$ 1.800	$ 3.600	
4 premiers lieutenants	" 1.200	" 4.800	
4 ingénieurs	" 276	" 1.104	
4 quartier maîtres à	" 216	" 864	
30 matelots à	" 156	" 4.680	15.048.00
Combustibles			20.000.00
			35.048.00

II. — Il sera établi et maintenu un service de gardes côtes qui, formant une partie intégrante de la Gendarmerie fonctionnera sous les ordres et la haute direction du Commandant de la Gendarmerie, et, outre les débours annuels ci-dessus énoncés, une somme de 75.000.00 dollars sera affectée à l'achat des navires requis pour ce service. Ces navires pourront servir au transport des troupes, des employés du Gouvernement et des fournitures de toutes les administrations suivant les ordres du Commandant de la Gendarmerie, soumis à la direction du Président d'Haiti.

III. — Tous les officiers américains de la Gendarmerie seront nommés par le Président d'Haiti sur la proposition du Président des Etats-Unis ; ils seront remplacés par des Haitiens lorsque ceux-ci auront démontré par un examen leur aptitude à exercer le commandement, conformément à l'article X du Traité.

IV. — La Gendarmerie sera considérée comme l'unique force militaire et de police de la République d'Haiti ; revêtue du plein pouvoir pour maintenir la paix intérieure, garantir les droits individuels et faire strictement observer les clauses du Traité. Elle aura la surveillance et le contrôle des armes et munitions, des articles militaires et du commerce qui s'en fait dans toute la République. Elle ne sera soumise qu'à la direction du Président d'Haiti : tout autre fonctionnaire désirant les services de la Gendarmerie devra en faire la demande à l'officier de ce Corps le plus proche.

La garde particulière prévue par l'article 175 de la Constitution d'Haiti se composera de cent hommes du Corps de la Gendarmerie qui, choisis par le Président d'Haiti, seront porteurs d'insignes distinctifs pendant la durée de ce service

V. — Tout ce qui a trait au recrutement, aux nominations, à l'instruction ou entrainement; aux examens, à la discipline, au fonctionnement, aux mouvements de troupes, à l'habillement, aux rations, aux armes et à l'équipement, au logement et à l'administration sera du ressort du Commandant de la Gendarmerie.

VI. — La Gendarmerie sera organisée et pourvue d'officiers ainsi qu'il est prévue à l'article X du Traité. Le personnel du Bureau de la Gendarmerie sera composé de citoyens d'Haiti.

VII. — Les règlements et ordonnances concernant l'administration intérieure et la discipline de la Gendarmerie seront émis par le Commandant après avoir été approuvés par le Président d'Haiti. Les manquements aux règlements ou ordonnances par les membres de la Gendarmerie pourront être punis d'arrêts, d'emprisonnement, de suspension de service sans solde, de retenue de solde ou de renvoi d'après les règles emises par le Commandant de la Gendarmerie et approuvées par le Président d'Haiti.

VIII. — Tout autre infraction commise par les gendarmes formera l'objet d'une enquête faite par des officiers de la Gendarmerie, d'après les ordres du Commandant de la Gendarmerie. Si la conduite d'un gendarme est sans excuse, il pourra, suivant la décision du Commandant de la Gendarmerie être renvoyé du Corps, et s'il est reconnu coupable, il sera puni comme le serait tout autre citoyen d Haiti ; s'il n'a pas été renvoye, il sera puni comme il est dit aux articles VII et IX du présent accord. Les officiers et les hommes de la Marine et de l'Infanterie de marine des Etats Unis, servant dans la Gendarmerie continueront à être sous le regime des lois des Etats-Unis relatives a l'administration de la Marine.

IX. — Un tribunal composé de cinq officiers de la Gendarmerie est autorisé à juger tout membre de la Gendarmerie inculpé de com-

plot contre la sûreté intérieure de l'Etat. Ce tribunal sera convoqué par le Commandant de la Gendarmerie et, au cas où l'accusé serait reconnu coupable, le tribunal pourra lui infliger la peine de mort ou tout autre peine qu'il aura jugé convenable, conformément aux lois d'Haiti. Toutes les sentences du tribunal, après avoir été revues par le Commandant de la Gendarmerie, devront être approuvées par le Président d'Haiti avant d'être mises à exécution.

X.— Toute infraction aux lois régissant le commerce des armes, munitions et fournitures militaires, sera punie d'une amende de 1.000 dollars au plus ou d'un emprisonnement de cinq ans au plus ou des deux peines à la fois.

XI.— La Gendarmerie d'Haiti sera sous la dépendance du Président d'Haiti dont tous les ordres ayant trait à la Gendarmerie seront remis au Commandant par l'intermédiaire du Ministre de l'Intérieur. Tous les autres fonctionnaires civils qui auront besoin de sa protection ou de ses services en feront la demande à l'officier de Gendarmerie, le plus élevé en grade qui sera trouvé dans la localité.

XII.— Un crédit annuel de 801.063 dollars, monnaie américaine, sera ouvert pour pourvoir à la solde, aux allocations, à l'équipement, aux uniformes, au transport et aux frais d'administration et aux autres de la Gendarmerie d'Haiti Le Commandant répartira ce crédit selon les besoins de la Gendarmerie, mais le total des répartitions ne devra pas dépasser un douzième de crédit par mois. Il est entendu toutefois qu'en cas d'excédent, le surplus d'un mois pourra être affecté aux mois suivants.

XIII.— Les états de dépenses seront soumis par le Commandant d'après les ordres du Président d'Haïti.

XIV.— Les lois nécessaires pour la mise à exécution des dispositions ci-dessus seront proposées au Corps Législatif d'Haiti.

En foi de quoi, les soussignés ont signé la présente Convention en double original et y ont apposés leurs cachets.

Fait à Washington, D. C, ce 24 Août m l neuf cent seize.

Signé : Solon MÉNOS, Robert LANSING.

LOI

BORNO
Président de la République

Vu l'article 55 de la Constitution ;

Considérant que l'expérience a démontré l'insuffisance des moyens actuels de recouvrement des impôts et, partant, la nécessité de créer une Administration spécialement chargée d'assurer leur perception ainsi que la pleine exécution des lois fiscales ;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances,

Et de l'avis du Conseil des Secaétaires d'Etat,

A PROPOSE,

Et le Conseil d'Etat, en ses attributions législatives, a voté la loi suivante :

Art. 1er.— Il est créé au Département des Finances un Service spécial dénommé *Administration Générale des Contributions*, qui est placé sous la surveillance et le contrôle du Receveur Générale des douanes.

L'Administration Générale des Contributions est chargée du re-

couvrement de tous impôts, droits, taxes, fermages, abonnements et redevances quelconques, à l'exception des droits recouvrés par le Service des douanes.

L'Administration Générale des Contributions est placée sous les ordres d'un Directeur Général dont le traitement annuel est fixé à *Vingt cinq mille gourdes* (G. 25.000) à titre d'appointements et *Douze mille cinq cents gourdes* (12.500) à titre de frais.

Art. 2.— Les appointements et salaires du personnel de l'Administration Générale des Contributions seront fixées par la loi, après entente entre le Secrétaire d'État des Finances et le Receveur Général des douanes.

Ce personnel sera sujet à telles mesures disciplinaires, y compris la suspension avec privation de salaire, que le directeur général pourra ordonner avec l'approbation du Receveur général des douanes.

Art. 3.— Il sera prélevé sur le montant des fonds recouvrés quinze pour cent [15%] à titre de provision maximum pour le paiement des appointements et frais du Directeur Général et du personnel de l'Administration Générale des Contributions, des dépenses du bureau et des frais de voyage, d'inspection et de déplacement nécessités par le Service.

Un budget annuel de la caisse des 15% sera arrêté entre le Secrétaire d'Etat des Finances et le Receveur général et, à la fin de l'exercice, tout excédent sur les dépenses sera versé au Trésor public.

A titre d'avance qui devra être remboursée du fonds des 15% prévu dans cet article, le Gouvernement fournira les fonds nécessaires à l'installation du Service et à son fonctionnement pendant la première année.

Conformément aux dispositions des lois de Finances, le montant total des impôts de chaque mois figurera en recettes, et les frais de chaque mois seront ordonnancés en dépenses.

Art. 4.— Un bureau, dit d'Arrondissement, sera établi au chef-lieu de chaque Arrondissement financier, et d'autres bureaux pourront être établis et répartis selon les besoins du Service. Chaque bureau relèvera directement de l'Administration Générale de Port-au-Prince.

Art. 5.— Conformément aux instructions qui seront données par le Directeur Général en vertu des dispositions de l'article 6 ci-après, les fonctionnaires préposés à la perception feront, sans délai à la Banque Nationale de la République d'Haiti et au crédit du Receveur Général des douanes, sous la rubrique générale Contributions diverses, le dépôt des fonds qu'ils auront recouvrés.

Art. 6.— Le Directeur Général donnera toutes instructions nécessaires pour assurer l'exécution de la préeente loi en tout ce qui concerne l'établissement des rôles de contributions et le recouvrement de tous impôts, droits, taxes, fermages, abonnements et redevances quelconques du ressort de l'Administration Générale des Contributions, comme aussi les dépôts des fonds perçus. Il fournira tous modèles d'imprimés, articles de matériel, timbres adhésifs nécéssaires et poinçons destinés à distinguer les différentes sortes de taxes, ou à déterminer le montant dans le cas de taxes ad valorem.

Le Directeur Général déterminera également les conditions de publicité des rôles de contribution.

Art. 7.— Tous les timbres affectés au paiement des contributions seront imprimés à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances, sur le rapport du Directeur Général. Ils seront déposés à la Banque Nationale de la République d'Haiti aux ordres du Directeur Général, qui les en tirera selon les besoins du Service.

Le Receveur Général des douanes remettra mensuellement au Secrétaire d'Etat des Finances et au Conseiller Financier des états de toutes les contributions perçues et de tous les timbres reçues et vendus durant le mois précédent, ainsi que du nombre de timbre restés à la Banque.

Art. 8.— Le contribuable sera tenu, dans les délais prescrits par la loi pour chaque contribution, de payer intégralement sa contribution.

Le contribuable qui sera en retard pour le paiement d'une taxe à la date de l'échéance encourra, comme tel, une surtaxe de 10% pour chaque mois ou fraction de mois de retard, et ce, jusqu'à ce que la surtaxe ait atteint un total de cent pour cent équivalent à dix mois de retard. A l'expiration de ces dix mois, une contrainte sera décernée par un fonctionnaire autorisé de l Administration Générale contre le contribuable en vue du paiement du montant de la taxe due et des cent pour cent de surtaxe.

Cette contrainte sera visée, rendue exécutoire par le Juge de Paix de la résidence du contribuable auquel elle sera signifiée avec commandement de payer. Dans les 24 heures, le contribuable devra obtempérer au commandement, faute de quoi la contrainte sera exécutée par toutes les voies légales. L exécution aura lieu dans les formes et conditions prévues pour l'exécution des jugements.

Le contribuable aura trois jours à dater de la signification pour former opposition a l'exécution de la contrainte. L'instruction des instances se fera par simples mémoires, respectivement signifiés, sans plaidoirie.

Les jugements devront être rendus dans la huitaine au plus tard du délai de la comparution. Ces jugements ne seront pas susceptibles d'opposition, ni d'appel; ils ne pourront pas être attaqués par la voie de la Cassation et seront exécutoires sur minute.

Néanmoins, aucune opposition, aucune action en justice, aucune demande de reféré ne pourra être produite par le contribuable sans que le versement préalable des valeurs réclamées dans la contrainte n'ait été fait au Trésor public et qu'un certificat n'ait été dûment délivré à cet effet par un fonctionnaire autorisé de L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTONS pour être soumis au tribunal.

Art. 9. Toutes amendes appliquées pour infraction à une loi dont l'exécution relève de L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS seront payées à la Banque Nationale de la Rèpblique d'Haiti, au Compte du Receveur Général des douanes, sous la rubrique : PENALITÉS ET AMENDES.

Art. 10. Le Directeur Général peut employer, toutes les fois que, d'après son jugement, l'intérês du Service le réclame, telles personnes compétentes qui pourront être nécessaires pour servir comme inspecteurs ou agents, pour la recherche des infractions aux lois fiscales dont l'application incombe à L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS en vertu des dispositions de la présent loi. Il peut également désigner tels inspecteurs ou agents pour se mettre au Service de tout fonctionnaire de L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS ou pour accomplir tel autre service spécial qu'il peut juger nécessaire. Il peut encore, s'il y a lieu, désigner n'importe quel employé de L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS pour remplir le service d'inspecteur ou d'agent. Toutes ces désignations de service devront être faites par écrit par le Directeur Général.

Ces agents, qui devront être majeurs, prêteront serment devant le Juge de Paix de bien et fidèlement remplir leur mission. Les procès-verbaux dressés par deux agents assermentés de L'ADMINISTRATION

GENERALE DES CONTRIBUTIONS feront foi en justice jusqu'à preuve contraire.

Les actes faits par le juge de Paix en exécution des dispositions de cette loi seront exempts de tous droits, de quelque nature qu'ils soient.

Art. 11. Chaque inspecteur ou agent ci-dessus mentionné veillera à la complète exécution de tous lois et règlements relatifs à la perception des taxes et impôts dont L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS a la responsabilité, et prêtera son aide tant pour prévenir que pour recherchr et faire punir les contraventions. Il fera un rapport écrit au Directeur Général sur toute négligence, incompétence, retard ou faute de tout représentant ou autre fonctionnaire, dont il peut avoir connaissance ; ce rapport contiendra le résumé des faits pour chaque cas et toutes preuves y relatives. Dès réceptions de ce rapport, le Directeur en donnera avis au Receveur Général des Douanes.

Art. 12. Le Directeur Général adressera au Secrétaire d'Etat des Finances un rapport annuel sur l'ensemble de ses opérations pour l'Exercice écoulé, avec les observations et suggestions qu'il jugera nécessaires pour la bonne marche du Service

Art. 13.— Tout représentant dûment autorisé par l'Administration Générale des Contributions peut, à n'importe quel moment et sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un mandat de visite domiciliaire, pénétrer et perquisitionner dans tout bâtiment ou lieu servant ou soupçonné par ce représentant, pour des motifs raisonnables, de servir, en tout ou en partie, à la fabrication, à l'emmagasinage ou à la conservation d'un article assujetti par une loi à l'impôt, tout autant qu'il sera nécessaire d'examiner ou de découvrir l'article. Mais aucun bâtiment ou portion de bâtiment servant exclusivement comme résidence privée ne pourra être objet d'une visite domiciliaire ou d'une perquisition que si cette visite ou perquisition se fait dans les conditions prévues par l'article 15 de la présente loi.

Art. 14.— Toute personne qui aura entravé ou tenté d'entraver, arrêté ou tenté d'arrêter, par la force ou autrement, un fonctionnaire de l'Administration Générale des Contributions dans l'exercice des attributions ou pouvoirs à lui dévolus par la présente loi ou qui aura repris ou aidé à reprendre, par force ou autrement, un objet saisi par ce fonctionnaire, sera passible d'une amende de trois cents à trois mille Gourdes ou d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, ou des deux peines à la fois, à prononcer par le Tribunal Correctionnel du lieu.

Art. 15.— Sur demande écrite d'un fonctionnaire autorisé de l'Administration Générale des Contributions mentionnant le motif de suspicion qu'une marchandise assujettie par la loi à l'impôt, et sur laquelle cet impôt n'a pas été payé, est fabriquée, emmagasinée ou cachée dans un lieu constituant une résidence privée, le Juge de Paix dans la juridiction duquel se trouve ce lieu délivrera à ce fonctionnaire ou aux fonctionnaires désignés un mandat de perquisition afin de pénétrer et perquisitionner dans ce lieu. Un tel mandat ne sera valable que pour une perquisition déterminée et ne pourra plus avoir d'effet après cinq jours à partir de la date à laquelle il aura été délivré.

A moins qu'il n'en soit autrement autorisé d'une façon spéciale par le Juge de Paix, le mandat, lorsqu'il aura été délivré pour perquisitionner dans un lieu constituant une résidence privée, ne pourra être exécuté qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

Dans les vingt quatre heures apres toute perquisition, un rapport sera adressé par le fonctionnaire qui l'aura faite au Directeur Général des CONTRIBUTIONS, établissant les conditions dans lesquelles le mandat aurait été exécuté, indiquant le jour et l'heure de la perquisition, et contenant, en cas de saisie, une liste des objets saisis dont copie sera remise à la personne au domicile de laquelle la perquisition aura été faite. Copie de ce rapport sera remise, dans les trois jours, au Juge de Paix qui avait délivré le mandat

Art. 16.— L'infraction aux lois fiscales est un délit. Si, dans l'exercice de leurs fonctions, les représentants ou agents de l'Administration des Contributions surprenaient ou découvraient une telle infraction, ils en dresseront procès verbal où seront consignes l'interrogatoire de l'inculpé, les dépositions des témoins s'il y en a, la nature, les circonstances de l'infraction, le temps, le lieu ou elle aura été commise, les preuves et indices à la charge de l'inculpé.

Pourront les dits Agents arrèter provisoirement l'inculpé et décerner contre lui une contrainte, laquelle sera immédiatement signée et rendue exécutoire par le Juge de Paix. Elle ne sera pas susceptible d'opposition.

Art. 17.— Le dit procès verbal sera expédié sans retard au Ministère public du ressort avec les autres pièces de l'information, notamment l'interrogatoire de l'inculpé et les dépositions des témoins, s'il y en a.

Si la prévention ne parait pas au Commissaire du Gouvernement suffisamment établie, l'inculpé ne sera pas retenu. Si la prévention lui paraît suffisamment établie, le Commissaire du Gouvernement, dès réception des pièces, saisira le Tribunal correctionnel par citation directe donnée au prévenu, lequel sera mis en état de détention préventive. Seront également citées les personnes civilement responsables.

Art. 18.— A n'importe quel moment de la procédure, la liberté provisoire sous caution sera accordée à l'inculpé par le Tribunal correctionnel. La caution ne sera pas moindre que le maximum de de l'amende à laquelle le prévenu pourrait être condamné, plus l'équivalent en espèces des jours d'emprisonnement à raison de Cinq Gourdes par jour.

Le Juge pourra être pris à partie lorsque la caution arbitrée et jugée par lui sera insuffisante ou insolvable.

Après le prononcé du jugement de condamnation, le condamné sera toujours habile à s'affranchir de l'emprisonnement en payant, outre l'amende, une valeur de Cinq Gourdes pour chaque jour de peine prononcée.

Art. 19.— Tous articles ou marchandises taxés conformément à une loi dont l'exécution incombe à l'Administration Générale des Contributions, seront en tout temps sujet â contrôle de la part des représentants de cette Administration de la manière qui sera prescrite par les instructions prévues â l'article 6 de la presente loi.

Art. 20.— Les représentants de l'Administration Générale des Contributions ont le droit de porter des armes, pourvu qu'ils aient une licence du Chef de la Gendarmerie, sur la demande approuvée du Directeur Générale des Contributions.

Art 21.— Une expédition certifiée de chaque jugement rendu par les Tribunaux dans les cas d'infraction aux lois fiscales dont l'exécution incombe â l'Administration Générale des Contributions, sera délivrée sans frais par les Greffiers des dits Tribunaux au représentant le plus proche de l'Administration Générale des Contributions, dans les huits jours du prononcé du jugement.

Art. 22. – L'Administration Générale des Contributions, sur la demande des Conseils Communaux adressée au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et transmise au Secrétaire d'Etat des Finances, pourra être chargée du recouvrement des recettes communales, moyennant que les Administrations communales intéressées acceptent qu'un prélèvement de *Quinze pour cent* [15%] sur les recettes recouvrées soit fait par l'Administrtion Générale des Contributions en couverture des frais de perception. Le dit prélèvement sera versé au compte du fonds de 15% dont il est parlé à l'article 3 de la présente loi.

Dans le cas ainsi prévu, une entente sera établie entre les Secrétaires d'Etat de l'Intérieur, des Finances, les Administrations Communales intéressées et l'Administation Générale des Contributions. Cette entente déterminera la situation nouvelle du Receveur communal qui, dans ce cas, n'aura plus droit aux 2½ % sur les recettes conformément au 2ème paragraphe de l'article 35 de loi du 6 Octobre 1881 sur les Conseils communaux.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 23.— En attendant la révision des lois sur l'Enregistrement, les droits d'enregistrement seront perçus et les fonctionnaires de l'Enregistrement retribués conformément à la législation actuelle.

L'administration Générale des Contributions excrcera sur les services de l'Enoegistrement le contrôle dévolu actuellement aux Administrateurs des Finances.

Le prélèvement des 15% établi à l'article 3 de la présente loi ne sera pas appliqué à la recette de l'Enregistrement ; mais le pourcentage sur la dite recette, établi actuellement au bénéfice des Administrateurs des Finances, passera au fonds des 15%

Art 24. — Jusqu'à ce que, dans l'opinion du Secrétaire d'Etat des Finances d'accord avec le Conseiller Financier, les revenus normaux provenant du rendement des contributions soient jugés suffisants pour les dépenses de l'Administration Générale des Contributions, l'application du premier paragraphe de l'article 3 relatif au pourcentage maximum de 15%, sera ajournée.

Art. 25.— La présente loi abroge toutes lois ou dispositions de loi qui lui sont contraires et sera exécutée à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances.

Donné au Palais Législatif, à Port-au-Prince, le 6 Juin 1924, an 121ème de l'Indépendance.

Le Président :

J. M. GRANDOIT.

Les Secrétaires :

Charles ROUZIER Delabarre PIERRE-LOUIS

— *FIN* —

